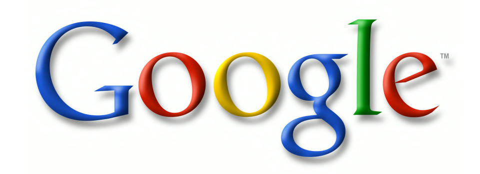
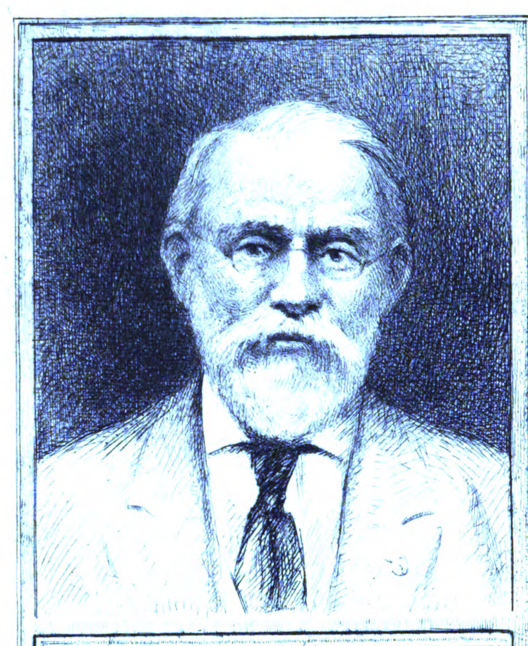
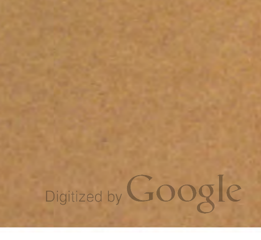



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

1855—1856.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

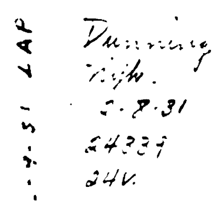
Année académique 1855-1856.

CHALONS,

LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue d'Orfeuil, 14-16.

1857.



I.

SÉANCE PUBLIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

Dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville, le 26 août 1856.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a tenu sa séance publique le mardi 26 août 1856, à trois heures, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le PRÉFET.

M. MONTAUD, conseiller d'Etat, membre honoraire de la Société, président du Conseil général, était au bureau près de M. le Préfet.

Au milieu d'une nombreuse assistance on remarquait Mgr le Coadjuteur (1), des membres du Clergé, presque tous les membres du Conseil général, M. le Président du Tribunal civil, M. le Président du Tribunal de commerce, des Officiers de la garnison, des Dames en toilette élégante.

(1) Mgr Bara (Jean-Honoré), né à Ste-Vaubourg (Ardennes), le 4 juin 1798, nommé Coadjuteur de Mgr l'Évêque de Châlons, avec future succession, par décret du 7 avril 1856; préconisé évêque de Médéa, le 16 juin, sacré à Reims, le 20 juillet, précédemment vicaire-général de Reims.

M. Caquot, président annuel, a ouvert cette solennité par une allocution intitulée : *Deux Epoques*.

M. Debacq, secrétaire, a rendu compte des travaux de la Société depuis la séance publique du 29 août 1855.

M. Demaiche a lu une étude sur l'amour d'Horace pour la campagne.

M. Chassaigne, préfet du département, dans une improvisation, écoutée avec recueillement, accueillie avec une vive sympathie, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a démontré que l'agriculture, la science et l'industrie se prêtent réciproquement de mutuels services, et doivent marcher toujours étroitement unies l'une à l'autre. L'année dernière, a-t-il continué à peu près en ces termes, de graves préoccupations pouvaient entraver l'essor de l'industrie et de l'agriculture. Aujourd'hui, grâce à l'héroïque valeur de nos soldats, grâce à la sagesse et à l'énergie de l'Emperenr, les préoccupations ont disparu. — Que l'agriculture, que l'industrie, que la science puisent donc dans la sécurité, revenue pour tous avec la paix, un sentiment nouveau d'émulation et de courage ; que rien ne détourne plus la France de sa marche dans la voie du progrès, et, pour accroître les éléments de sa richesse, qu'elle réponde aux intentions et aux efforts du Gouvernement; quelle vienne en aide à sa sagesse; que par son activité, son intelligence, son travail, elle seconde de toute son ardeur, de toutes ses forces, la généreuse et féconde initiative qui préside aux destinées du pays.

Puis sont venues la proclamation et la distribution des médailles, la lecture du programme des prix proposés pour l'année prochaine.

Cette solennité s'est terminée par une collation offerte

aux lauréats et à nos compatriotes, les artistes de l'Orphéon, qui dans l'intervalle des lectures ont exécuté des morceaux d'harmonie.

La plus franche cordialité a présidé à cette réunion; des conversations s'y sont établies, des renseignements s'y sont échangés sur tout ce qui intéresse nos richesses agricoles.

La séance a été terminée par des toasts vivement applaudis.

Par M. le Préfet, à l'Empereur! « toast dont les développements sont partout en France et à l'étranger. »

Par M. Caquot, à M. le Préfet! « hommage de reconnaissance et de dévouement. »

Par M. le Préfet, « à la bien venue de Mgr le Coadjuteur! »

Enfin M. le Préfet, portant la santé des lauréats, leur a dit : Continuez la vie laborieuse qui vous a valu de si douces récompenses; le travail, de quelque part qu'il vienne, de quelque main qu'il sorte, même de la plus obscure, ajoute à la richesse du pays, au bien-être des populations, au bonheur de la famille. Le Gouvernement, soyez en convaincus, a les yeux fixés sur vous tous, il applaudit à vos efforts et s'empresse de les encourager, bien certain qu'il trouvera toujours en vous des amis de l'ordre, des hommes dévoués à nos institutions.

ALLOCUTION

DE M. CAQUOT,

PRÉSIDENT ANNUEL.

Messieurs,

Il y a quelque temps, dans un de nos salons modernes, tout décoré de meubles de Boule et de raretés inappréciables, vrais Louis XV, était réuni un cercle de jeunes femmes élégantes.

Elles causaient — la conversation était animée — on parlait de la France.

De jeunes hommes en costume simple, mais digne et convenable, y jetaient quelques mots; leur figure annonçait un esprit sérieux, sachant se plier avec indulgence aux caprices toujours délicats de la causerie française.

A l'occasion même du sujet de la conversation, la maîtresse de la maison demanda quel pourrait être l'emblème de la France.

Chacun dit son avis.

Un beau vieillard, à la chevelure blanche et flottante, à

la lèvre un peu dédaigneuse, mais cependant pleine de bienveillance, se prit à sourire. On sentait que sa main avait manié l'épée, et que sa calme raison n'était pas restée étrangère aux destinées des nations.

— Madame la marquise, dit-il, il y a cinquante ans à peine, la même question fut posée dans le salon de votre aïeule. C'était un salon aussi élégant que celui-ci, mais d'une élégance différente. David régnait; tout y était grec. De jolies femmes, il y en a toujours, se pressaient autour d'une table supportée par des sphinx; elles étaient coiffées à l'Apollon, leur robe serrée descendait presque sans plis le long de la taille; on se serait cru dans Athènes.

De nombreux officiers faisaient retentir le parquet de leurs bruyants éperons, et, çà et là, en habit noir quelques fonctionnaires se perdaient dans la foule.

En réponse à la question posée, un brillant colonel tira son épée et l'élevant au milieu du cercle, s'écria : *Voilà la France !*

— Oh ! c'était beau ! dit la marquise avec un frémissement d'orgueil.

Et chacun d'applaudir.

— Sans doute, reprit le vieillard, c'était beau; c'était vrai. Mais d'autres destinées nous étaient réservées.

Voulez-vous, continua-t-il, une fidèle image de notre France ?

Réunissez en groupe un soc de charrue, une navette de tisserand, les instruments sans nombre de toutes les industries, une voile gonflée par le vent, un long panache de vapeur, une lyre, des pinceaux, un ciseau, puis, sur le tout, à profusion, à pleines mains, faites rouler, comme un torrent qui déborde, des flots de tissus en laine, en

soie, en or, en argent, des rivières de diamants, des flocons de dentelles plus légères, plus transparentes que la vapeur, et, s'il était possible, des nuées d'harmonie, d'élégance, de bon ton...

— Et l'épée... l'épée ! cria-t-on de toute part.

— L'épée, dit le vieillard avec un éclair dans les yeux : L'épée est sous ce magnifique faisceau. N'appuyez pas trop, vous en sentiriez la pointe !

Pardonnez-moi ce récit, Messieurs, c'est de l'histoire.

La vieille épée de France n'a pas oublié les fatigues du vieil empire; ses traditions se sont perpétuées en Afrique, et quand les temps sont venus, l'Orient l'a vue — et l'a reconnue.

Cependant, plus heureuse qu'autrefois, la France, au milieu de ces derniers combats de géants, calme, industrieuse et féconde, marchait escortée de toutes les splendeurs, de toutes les sécurités, de toutes les richesses de la paix. Elle allait porter à l'étranger ses productions si variées, si recherchées; elle conviait les nations à venir chez elle et donnait à leurs productions rivales une loyale et somptueuse hospitalité.

De cette généreuse et pacifique rivalité naissait l'émulation; les besoins grandissaient avec les relations plus fructueuses; on apprenait à s'apprécier davantage, à se respecter, et la générosité, la confiance, l'estime réciproque entraient dans les conseils des princes et scellaient les traités d'alliance.

Au milieu de tant de prospérités, l'agriculture ne restait pas en arrière; elle est, en France, une des premières bases de la fortune publique; et vous avez pu

conclure d'une enquête sérieuse, étendue, que si, dans notre département, à certaines époques, elle a besoin d'ouvriers surnuméraires, ceux-ci, à l'heure dite, ne font jamais défaut; qu'en un mot, le progrès, loin de s'être arrêté, a donné pour résultat plus d'efforts, plus de travail et partant plus de produits, avec moins de bras.

Vous avez été les témoins reconnaissants de toutes les sollicitudes d'un gouvernement réparateur pour venir en aide à cette immense population agricole qui couvre le sol français et qui fait la force de la nation, non-seulement par ses robustes enfants, aujourd'hui couverts de gloire, mais encore par son amour pour l'ordre, son respect pour les institutions du pays, son dévouement pour l'Intelligence calme et puissante qui, du milieu de la tourmente, lui a fait son laborieux repos.

Messieurs, en 1848, comme aujourd'hui, j'étais assis dans ce fauteuil. A l'horizon s'amoncelaient de sombres nuages. Je disais devant vous : « Que l'homme éminent à » qui sera confié l'honneur de présider aux destinées de » la France s'élève au-dessus des sphères où s'agitent les » partis, qu'il marche à la tête de la civilisation, amenant » avec elle le respect de la propriété, l'autorité de la famille, » l'ordre dans la liberté; il sera grand alors, il sera fort, » car, derrière lui, se pressera la France entière. »

La France entière est avec lui. Et la gloire de l'un fait la prospérité de l'autre, ou plutôt ces deux grandes choses, gloire et prospérité, se confondent en une seule : la France!

Pour nous, mes chers collègues, spectateurs, — je n'ose dire acteurs, — spectateurs inconnus et sans gloire de tous ces glorieux évènements, nous y avons apporté le tribut

que tout citoyen doit à sa patrie, le dévouement que tout ouvrier doit à la collaboration commune : puisse cet imperceptible concours y avoir laissé quelque trace, même inaperçue, — et nous nous tiendrons pour amplement récompensés !

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1855-1856,

PAR M. DEBACQ, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Un article de votre règlement exige qu'une analyse de vos travaux soit faite tous les ans. Au moment de satisfaire à ce statut, je ne puis me rappeler les différentes séances ordinaires où l'un de vous lut un mémoire, l'autre un rapport, celui-ci une notice, celui-là, votre délégué à une autre Société savante, un véritable compte-rendu, sans que le souvenir de travaux si divers, tous très intéressants, le plus souvent remarquables, ne m'anime d'un certain enthousiasme. En effet, se proposer de réunir en un faisceau des productions éparses de diverses facultés intellectuelles, en donnant libre carrière à ses réflexions et à ses sentiments, ne serait-ce pas se proposer de faire preuve d'une certaine étendue d'esprit? Or, Vauvenargues a dit que « cette qua- » lité dépend beaucoup de l'âme qui donne ordinairement » à l'esprit ses propres bornes, et le rétrécit ou l'étend,

» selon l'essor qu'elle-même se donne. » Si je n'ai pas été maître d'un premier mouvement de l'âme, cependant je ne peux oublier, en me mettant à l'œuvre, que j'accomplis un devoir; je n'oublie pas non plus que je m'adresse à vous-mêmes. Dès lors, je sens combien ma position est délicate, ma tâche difficile. Je le sens aussi, je resterai au-dessous de ce que vous attendez de moi. Je réclame donc toute votre indulgence pour la froide exposition que je vais vous faire.

Toute ville, en France, même peu importante, possède une Société savante. Ces réunions où se traitent successivement, et par des hommes spéciaux, les questions morales, philosophiques, artistiques; celles qui se rattachent aux sciences, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, peuvent rendre de très grands services, surtout si leurs travaux tendent vers un même but. Le Gouvernement a saisi cette grande pensée. Aussi, dans les questions de statistique, qui peuvent jeter un grand jour sur les moyens les plus propres à developper les puissantes ressources de notre patrie, s'adresse-t-il à ces Compagnies. Dernièrement, M. le Préfet vous a présenté les questions suivantes :

1° Est-il vrai que la population agricole du département de la Marne est insuffisante eu égard à l'étendue des terres susceptibles d'être mises en culture, et que les bras manquent en ce moment pour les travaux de la campagne? 2° En cas d'affirmative quelles sont les causes auxquelles il faut attribuer cet état de choses? Ces causes sont-elles permanentes ou simplement accidentelles, ou momentanées? 3° Quels seraient les moyens les plus efficaces de

remédier à cette situation et de tirer du sol du département la plus grande somme de produits possibles? 4° Les propriétaires peuvent-ils, avec leurs seules ressources, donner une extension plus considérable à leurs cultures actuelles, ou bien est-il nécessaire, pour atteindre ce but, que le Gouvernement vienne à leur aide? Dans quelle limite et comment ce concours de l'État pourrait-il être utile?

La vérité, dans les réponses à de semblables questions, a de la peine à se faire jour. Elle seule cependant les rend utiles. Vous n'avez rien négligé pour l'obtenir. Votre bureau, convoqué tout d'abord, s'est adjoint M. Jules Lamairesse, a formulé un questionnaire qui a été lu, discuté dans une séance générale de l'assemblée, puis imprimé et distribué dans le département. Une commission a dû mettre en ordre les nombreux documents qui vous ont été envoyés. Votre président les a réunis dans un rapport d'où il appert que, si les travailleurs sont plutôt portés à abandonner la campagne qu'à y affluer, cependant ils suffisent à l'agriculture dans le département de la Marne. Les réponses aux questions de M. le Préfet ont été développées, comme on pourra s'en assurer en lisant ce rapport dont vous avez voté l'impression dans votre publication annuelle.

Dans plusieurs cantons de la Marne, des plaintes se sont élevées de la part des fermiers ou des propriétaires contre les ouvriers agricoles. Ceux-ci, malgré les engagements d'un an contractés à leur entrée dans une ferme, après y avoir passé les mois d'hiver pendant lesquels ils rendent peu de services, abandonnent le maître et le mettent dans un pénible embarras au moment des grands

travaux de la campagne. L'appât de quelques bénéfices offerts ailleurs est alors leur seul mobile. L'insuffisance des moyens actuels pour forcer les ouvriers agricoles à observer scrupuleusement leurs engagements a attiré l'attention des agriculteurs. On a pensé que la création de livrets pour les ouvriers de la campagne pourrait être aussi utile que pour les ouvriers de l'industrie. Votre président, en vous faisant hommage d'un travail dans lequel il a relevé, sur des procès-verbaux de commissions cantonales, les anciens usages encore en vigueur dans le département (travail qui sera imprimé dans vos mémoires de l'année), a appelé votre attention sur le vœu exprimé à ce sujet par plusieurs de ces commissions.

Vous avez reconnu l'importance de la question, et après un mûr examen, en la soumettant à la prudence de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, vous l'avez prié de la prendre en considération et d'aviser, dans sa sagesse, si une disposition législative ne devrait pas, dans l'intérêt de l'agriculture, faire appliquer aux ouvriers agricoles les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

Le drainage, cette grande question d'agriculture qui aujourd'hui occupe l'Europe, a nécessairement attiré votre attention. Vos correspondants, MM. le comte Van der Straten Ponthoz et Eugène Lamairesse, ingénieur, vous ont offert, le premier, un petit ouvrage intitulé : *État, Progrès, Avenir du drainage en France*, le second, la troisième édition de son *Manuel de Drainage*. M. Jules Lamairesse vous a fait un rapport sur chacun de ces deux ouvrages. « M. Van der Straten Ponthoz, » vous a dit votre

rapporteur, après avoir fait un historique très intéressant du drainage,» a joint à ses descriptions des tableaux, » des notes précieuses qui témoignent de son vif désir de » convaincre le lecteur. Il est partisan du drainage mo» derne, et repousse tous les systêmes anciens comme » imparfaits et plus coûteux. » M. Lamairesse termine en disant : « la brochure de M. Straten Ponthoz est un excel» lent formulaire qui prouve l'intérêt que son auteur, » convaincu de l'efficacité des procédés nouveaux, attache » à leur propagation. »

Le manuel de M. Eugène Lamairesse est un véritable traité sur la matière. Je n'ai pas à en rendre compte ici. Je dois me borner à dire que le rapport de M. Jules Lamairesse a constamment captivé votre attention, soit qu'il parlât du procédé employé pour essayer les tuyaux, soit qu'il citât des résultats obtenus par le drainage, où les chiffres parlent si haut, soit qu'il fît un peu de théorie physique et chimique. M. le rapporteur termine en disant quelques mots du drainage abrégé hollandais par perforation.

M. Millon, votre correspondant, vous a envoyé un mémoire sur le blé dur d'Afrique. M. Salle vous a fait un rapport sur ce travail, qui n'est pas précisément chimique comme le nom de son auteur vous portait à le croire. Il traite des questions qui se rattachent à l'agriculture, au commerce et à certaines industries. Il aborde, dit votre rapporteur, des considérations d'économie politique de l'ordre le plus élevé, puisqu'elles touchent à l'alimentation du peuple et à l'avenir de vastes provinces. Le blé dur rend 1/5 de plus que notre blé tendre à la panification

2

Mais il n'est pas cultivé en Europe, parce que la mouture qu'on y fait en grand ne peut lui être appliquée. L'huile qu'il contient d'une part, la dureté de l'une de ses parties de l'autre, émoussent trop vite la meule qu'il faudrait beaucoup trop souvent rhabiller Laissez l'Arabe le moudre; qu'il nous envoie les premières farines; qu'il conserve les gruaux. Que la liberté soit donnée au commerce; qu'il y ait de la fixité dans les ordonnances qui régissent la matière, alors l'Arabe s'adonnera à une culture dont il retirera, par l'exportation en Europe, de grands avantages. Ces avantages le fixeront au sol, et l'attacheront à la France. Telles sont, trop en abrégé, les conclusions du travail de M. Millon, que le rapport de M. Salle vous a parfaitement fait comprendre.

L'apiculture tend à prendre du développement. Un cours public et gratuit de cette science est fait au Luxembourg par M. Hamet, encouragé et soutenu par le Gouvernement. Le programme de ce cours vous a fait connaître avec quel zèle le professeur accomplit son œuvre.

Vous avez reçu une brochure de M. Jules Greslot, ancien juge de paix à Thiéblemont, qui a perfectionné une ruche pour laquelle vous lui avez décerné l'an dernier une médaille, à l'exposition des produits du département de la Marne.

M. l'abbé Aubert vous a fait sur ce travail un rapport détaillé qui se termine ainsi: « Ce livre tout pratique n'est » guère susceptible d'analyse. Il serait donc important, » pour celui qui voudrait suivre les principes parfaitement » déduits de l'auteur, de se procurer l'ouvrage. Il y trou- » verait les renseignements les plus clairs, les plus expli-

» cites pour opérer d'une manière sûre et avantageuse. La
» manière de construire les ruches y est parfaitement dé-
» crite, et une planche lithographiée peut au besoin sup-
» pléer à ce qu'il y aurait d'un peu abstrait dans la descrip-
» tion. » — M. Aubert vous apprend que M. Greslot a fait, dans son ouvrage, un appel aux mathématiques. Vous n'en serez pas étonnés, Messieurs. Vous savez que la forme des alvéoles a souvent fixé l'attention des géomètres. Ils se sont plu à constater que Celui par qui tout a été fait a su inspirer aux ingénieux habitants des ruches de donner aux compartiments qui séparent les deux rangs d'alvéoles, la forme sous laquelle ils feront la plus grande économie de matériaux de construction.

Parmi les nombreux ouvrages que vous recevez, nous devons citer dans les premiers rangs le bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. M. Jules Lamairesse vous a fait, sur un numéro de cette publication, un rapport qui vous a initié à une fabrication toute nouvelle, la laine végétale. Ce travail fera partie de vos publications.

Vous devez encore à M. Lamairesse deux autres rapports sur plusieurs des publications qui vous sont adressées. Ces rapports traitent du déchaumage, de la bonne condition des fumiers, de la prohibition de la distillerie des grains dans le département du Nord, de la production de la graine de betterave, de la culture du colza dans le département du Calvados, de la taxation de la viande de boucherie à Paris, des pulpes de betteraves distillées, de la bonne entente des assolements, du moyen de se défaire

de l'*atomaria-linearis*, petit insecte qui exerce de grands ravages sur la betterave.

Enfin M. Jules Lamairesse, qui avait reçu l'an dernier, de votre président, des graines de plusieurs variétés de chou les a confiées à la terre, a consigné les résultats de ses expériences, et vous en a fait part dans une lecture particulière.

Vous avez reçu de M. Ferdinand Tabouret, boulanger à Châlons, une communication sur une expérience agricole. Dans la commune de Coolus, sur un terrain autrefois inculte, depuis planté de pins, que M. Tabouret a défriché en partie en 1853, il a semé avec succès de l'avoine en 1854, et du froment en 1855. Le milieu de la pièce de terre n'avait pas été fumé. Le froment qui a levé sur toute la surface du terrain, a disparu dans les premiers jours de mai de la partie non fumée. L'orge semée dans le terrain défriché a donné, l'année suivante, une bonne récolte. M. Tabouret conclut qu'en fumant cette terre, qui jusqu'alors était regardée comme incapable de rapporter des céréales, on peut compter sur un bon produit.

L'expérience de M. Tabouret n'est pas nouvelle. Tout le monde peut voir, en parcourant quelques contrées de la Champagne, dans des champs de blé, le sous-sol crayeux qui perce à travers la terre arable. On sait que, dans ces terres, le laboureur évite avec un soin tout particulier que le soc de la charrue enfonce au-delà d'une certaine profondeur toujours très faible. Les heureux résultats obtenus dans ces pays arides sont à l'éloge de ses intelli-

gents et laborieux habitants; et M. Tabouret, en tentant une expérience que ses voisins blâmaient, a fait une bonne chose, d'autant meilleure que ceux qui blâmaient d'abord, sont tentés d'imiter aujourd'hui.

M. Hémart, juge de paix à Montmort, vous a adressé un manuscrit ayant pour titre : ***Recherche sur la cause de la cherté actuelle des céréales.*** Après quelques mots consacrés à l'opportunité de la question qu'il traite, votre correspondant entre en matière. Il oppose à l'accroissement de la population la diminution du poids du blé qu'il attribue aux engrais. En outre, dit-il, tandis que d'une part l'introduction du luxe dans toutes les classes de la société augmente la consommation du blé, d'autre part, 66 p. 0/0 environ sont perdus pour l'alimentation (1). Il termine son travail par un tableau indicatif de la nature des terres ensemencées en céréales et autres substances farineuses, du poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce, du produit moyen d'un hectare de chaque culture, de ce qui revient à chaque habitant, et de ce que réclament ses besoins.

---

(1) Cette perte de 66 p. 0/0 est détaillée par l'auteur du mémoire ainsi qu'il suit :

16 p. 0/0 pour l'ensemencement.

16 p. 0/0 pour la nourriture des animaux de toute espèce.

1,33 p. 0/0 pour la distillation.

16 p. 0/0 de perte au faucillage et à la rentrée à la ferme.

7 p. 0/0 perdus à la grange, aux magasins, au moulin.

10 p. 0/0 de déchet à la boulangerie, ou détruits par les insectes, par les animaux rongeurs, par maladies, ou perdus au transport des farines.

M. Dumotier, de Reims, vous a soumis un procédé de son invention pour empêcher les blés d'être couchés par le vent et la pluie au moment où ils épient. Il s'agit de tendre des fils de fer soutenus par des tuteurs de distance en distance. Vous avez pensé que l'expérience seule était appelée à décider si ce moyen présenterait plus d'avantages que d'inconvénients.

Les réflexions que M. Eugène Perrier a faites en tête d'un rapport sur plusieurs numéros du Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse méritent la plus grande attention de la part des industriels. Elles perdraient de leur valeur par l'analyse; permettez-moi, Messieurs, de les répéter textuellement : « En parcourant les bulletins de cette Société,
» qui a dans son sein les membres de toutes les maisons de
» commerce de Mulhouse, on est frappé du nombre de faits
» et d'observations apportés dans l'intérêt présent de l'in-
» dustrie manufacturière de la contrée par des hommes
» qui pourraient trouver leur bénéfice particulier à s'en
» réserver la connaissance. Il semble que, tout en luttant
» entre eux par le talent dans l'exécution des produits, par
» l'habileté commerciale et les qualités administratives,
» ces industriels se soient réciproquement engagés à mettre
» en commun toutes les observations utiles, et tous les
» perfectionnements tendant à l'avancement et à l'écono-
» mie générale de l'industrie du pays. Ajoutons que, dans
» les recherches et les communications de tous ces esprits, il
» est difficile de mettre plus de zèle et d'émulation. C'est
» là sans doute une des causes des progrès que l'industrie
» manufacturière, et notamment celle des toiles peintes, ne
» cesse de faire à Mulhouse et dans quelques autres loca-

» lités du Haut-Rhin. Cette partie de l'Alsace, réunie à » la France en 1798, se trouve, par suite du change- » ment du régime douanier, astreinte à de nouvelles condi- » tions économiques et obligée de modifier ses relations » commerciales. Elle est à cent lieues de distance des points » d'importation du coton et des autres matières premières. » Pendant longtemps, elle n'a pas d'autre mode de trans- » port que le roulage ordinaire. Longtemps elle est obli- » gée de tirer toute sa houille de Sarrebruck. Tous ces » obstacles ne l'arrêtent pas. Elle lutte, et sa seule arme est » le mérite de ses produits. Non-seulement elle fournit » tout le marché français, mais elle conserve ses débou- » chés d'Allemagne, et elle arrive à s'en créer en Angle- » terre, en Amérique et dans l'Inde, malgré la redoutable » concurrence des fabriques de Manchester. Et aujour- » d'hui, chose curieuse, tandis que sur beaucoup de points » on entend réclamer le maintien du systême protecteur » sur les cotons filés et les tissus étrangers, Mulhouse » élève presque seule la voix pour réclamer la suppression » de la prohibition de ces produits, qui lui permet- » traient de fabriquer à meilleur marché et d'augmenter » ainsi l'écoulement de ses étoffes sur les marchés étran- » gers. »

Ce rapport contient des renseignements utiles. Ainsi, il y est donné 1° un moyen de s'assurer par l'emploi de l'acide sulfurique de la falsification et du degré de falsification de l'huile d'olive; 2° un moyen de conserver liquide le jaune d'œuf séparé du blanc. Le sulfite neutre de soude est le réactif employé dans cette circonstance. Le blanc séparé du jaune est employé à bien des usages différents. Le jaune conservé liquide sera utile aux mégissiers. — Il y

est aussi fait mention d'une roue à fouler les cuirs, qui doit être celle qu'emploie M. Valtiez, de Châlons-sur-Marne. — Nous citerons encore le caoutchouc qui y est indiqué comme servant de planches de dessins pour les papiers peints. Cette matière, soumise à des forces heureusement combinées, présente une surface plus grande ou plus petite. Le dessin prend en même temps des dimensions qui varient avec la surface du caoutchouc.

Une pensée analogue à celle qui a engagé le Gouvernement à faire assez souvent concourir toutes les compagnies académiques de l'Empire à des œuvres communes, a présidé à la création du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. Ce congrès, lien par lequel toutes les branches sont réunies pour faire un faisceau compact, s'est tenu, au mois de mars dernier, à Paris. Chaque Société des départements devait y envoyer des délégués. Vous avez nommé, pour vous y représenter, MM. Sellier, Le Brun, inspecteur des écoles d'arts et métiers, le comte de Mellet, le baron de Chaubry et Ponsard. M. Sellier y a lu un exposé substantiel de vos travaux pendant l'année qui venait de s'écouler, et, à son retour, il vous a lu un autre exposé qui vous a fait, pour ainsi dire, assister aux séances du Congrès. Vous avez voté l'insertion de ce travail dans votre publication pour 1855, qui était en cours d'impression.

M. Boulard vous a fait un rapport sur le quatrième volume des institutions hippiques de M. Eugène Gayot, membre honoraire non résidant. Ce volume est une revue des moyens employés en France pour la constatation de l'amélioration des races. Les dernières lignes écrites par

M. Boulard feront saisir l'opinion de votre rapporteur, et l'esprit du livre dont il vous a rendu compte. — « M. Eugène Gayot pense, et nous pensons avec lui que, si les courses peuvent être utiles à l'amélioration de l'espèce en donnant ou en conservant le goût du cheval, elles ont bien souvent dévié de la ligne qui doit conduire au but; qu'elles ne peuvent être véritablement utiles que quand elles excitent réellement l'émulation parmi les éleveurs de la contrée où elles ont lieu. Pour cela, elles doivent être appropriées à l'état des races et aux moyens d'amélioration qui s'y trouvent, ainsi qu'aux conditions d'élevage;..
.... on doit faire d'abord des courses du premier degré, donner des prix dits de dressage, ne passer ensuite à d'autres courses qu'autant que l'amélioration déjà produite le réclame, et que la nécessité d'agrandir le cercle d'émulation s'est fait sentir. »

Pendant que vous continuez vos travaux ici, vos correspondants, même à l'autre bout du monde, ne vous oublient pas. M. Jules Remy, jeune et intrépide naturaliste, envoyé en mission scientifique aux îles Sandwich, a plusieurs fois exposé sa vie soit dans l'archipel, soit sur le continent américain. De San-Francisco, il vous a envoyé une très-intéressante relation de son séjour chez les Mormons, sur les confins des États-Unis.

M. le docteur Comarmond, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, est l'auteur d'un magnifique ouvrage, dont vous avez reçu la première partie renfermée dans un beau volume in-4°. Il vous en a fait hom-

mage au nom de la ville de Lyon. M. l'abbé Musart vous a présenté sur cet ouvrage un rapport qui commence ainsi : « L'ouvrage sur lequel j'ai l'honneur de vous lire un rapport est un des plus importants que votre Société ait reçus depuis longtemps. L'auteur a dû s'imposer un immense travail pour élever le monument épigraphique qu'il vient de vous offrir. » Après avoir dit quel puissant intérêt l'épigraphie monumentale présente au point de vue historique et artistique, votre rapporteur expose la marche du livre, signale quelques-uns des principaux monuments qui y sont décrits, et, chemin faisant, donne rapidement quelques détails sur le palais des arts de Lyon qu'il a visité. Il vous apprend que M. Comarmond a pu, par de constants efforts, ajouter aux richesses du musée lapidaire de la deuxième ville de France un grand nombre de monuments, pour la découverte desquels il a dirigé les fouilles, ou qu'il a fait acquérir sur divers points du département du Rhône; il appelle votre attention sur ce point que la partie de l'ouvrage de M. Comarmond intitulée : *Explications Préliminaires*, si elle était imprimée à part, offrirait aux jeunes savants et à tous les hommes d'étude un manuel initiateur dont ils ne trouveraient les éléments que dans des milliers de volumes d'une longue et fastidieuse lecture. Enfin il signale ce fait à la gloire de la ville de Lyon, que son musée lapidaire est devenu tellement important qu'il égale celui même du Vatican.

M. Salle vous a lu un travail dans lequel il passe rapidement en revue le volume de 1855 de l'Académie impériale de Toulouse. Cette académie publie des travaux importants dans tous les genres. M. Salle cite ses mémoires

mathématiques, donne quelques développements sur les questions de chimie, d'histoire naturelle, etc., et consacre de chaleureuses paroles à une notice sur Pierre Belloy, avocat général au Parlement de Toulouse, dans la deuxième partie du XVIe siècle, et le commencement du XVIIe. Il termine en disant : « C'est une bonne action de M. Be-
» nech (l'auteur de la notice), d'avoir relevé de l'oubli un
» homme de cœur qui, dans un temps de discordes civiles,
» n'a pas hésité à combattre, au milieu de tous les périls,
» les mauvaises passions des partis politiques. Ces hommes
» sont assez rares pour qu'il soit utile et moral de les signa-
» ler à l'estime et à la reconnaissance de la postérité. »

Le même membre de votre société vous a entretenus autre part des fourneaux fumivores de M. Viollet, et vous a donné des détails curieux sur la statistique des mines de houille et des machines à vapeur. Ce n'est pas sans intérêt que vous avez entendu votre rapporteur dire que la force disponible mise au service de l'industrie par la vapeur, en France, équivaut à 4,545,686 hommes de peine, c'est-à-dire à plus de moitié du nombre des hommes en état de travailler.

Vous devez encore à M. Salle un rapport sur une brochure intitulée : *La Lithotritie*, de votre correspondant, M. Ségalas, et un autre rapport sur la *topographie médicale du canton d'Ay,* dont son auteur M. Plonquet, médecin adjoint de l'hospice d'Ay, vous a fait hommage.

Vous avez reçu plusieurs ouvrages de M. Ch. Gomart, de Saint-Quentin, membre de l'Institut des provinces de France et de plusieurs autres sociétés savantes, de M. Raymond Bordeaux, avocat à Évreux, sécrétaire général du même

institut, et de M. d'Otreppe de Bouvette, conseiller honoraire à la Cour royale de Liége et sécrétaire-général de la Société libre d'émulation de la même ville. M. Sellier vous a présenté des analyses détaillées de toutes ces publications, et vous a fait connaître les qualités de l'esprit, quelquefois celles du cœur, de ces hommes distingués que vous vous êtes empressés de vous associer comme membres correspondants.

Une lecture faite l'an dernier au Congrès archéologique, par M. Amédée Gayot, et ayant pour but de constater que Troyes n'avait jamais cessé d'être la capitale de la Champagne, a été une occasion pour M. Sellier de faire des recherches à ce sujet. Il vous a présenté un travail dans lequel il reconnait que la ville de Troyes a été la capitale du comté de Champagne jusqu'en 1284. A cette époque, la Champagne, qui ne comprenait pas l'Argonne, le Vallage, le Bassigny, le Sénonais, le Rémois et le Châlonnais, a été réunie à la couronne de France. Dès lors, Troyes a dû cesser d'être la capitale d'un comté qui n'existait plus, quoique, par une décision royale du 22 mai 1775, elle ait conservé son ancien titre, devenu purement honorifique.

La ville de Châlons, que le roi Henri III avait appelée la ville principale du pays de Champagne, était la résidence des gouverneurs de ce pays, et, lorsqu'en 1638 elle devint le siége de l'intendance d'une province qui prit le nom de *Généralité de Châlons* ou de *province et frontière de Champagne*, elle fut dès-lors, sinon en droit, du moins en fait, la capitale de la généralité à laquelle elle avait donné son nom.

M. Sellier enfin s'est attaché surtout à faire ressortir l'importance de la ville de Châlons sous l'ancienne monarchie.

M. Sellier vous a fait aussi une lecture sur les *Arquebusiers* de Châlons. Qui ne sera pas désireux de lire cette notice dans vos mémoires pour 1856?

M. de Maiche lira tout-à-l'heure une étude littéraire sur l'amour d'Horace pour la campagne. Je n'ai donc pas, Messieurs, plus ample mention à en faire ici.

Vous avez, de M. Garinet, une notice historique sur le marquis de Barbé-Marbois, faite à l'occasion d'un éloge du même personnage, publié par M. Nicot dans les mémoires de l'Académie du Gard. Je dois me renfermer dans un cadre trop restreint pour analyser ce long travail. Je n'ai pas plus à rappeler les détails que donne l'auteur sur les commencements de la carrière de Barbé-Marbois, que je n'ai à vous le montrer, sous la plume de M. Garinet, traversant la Révolution française, sortant victorieux de plusieurs accusations injustes, succombant enfin à une dernière, pour voir bientôt sa fortune se relever sous Napoléon, et ne plus faillir qu'un instant. Cette notice est semée de réflexions rapides sur les différents pouvoirs sous lesquels vécut Barbé-Marbois. Elle est terminée par un catalogue complet des ouvrages publiés par l'ancien premier président de la Cour des Comptes.

Dans une autre lecture sur les *Mémoires de Saint-Simon*, après avoir fait un exposé succinct de la vie de cet écrivain, et rapporté ses dernières volontés au sujet de l'impression de ses mémoires, M. Garinet fait l'historique de ceux-ci, donne une idée du style de Saint-Simon, et compare ses mémoires à ceux qui ont paru sous Louis XIV.

Vous devez encore à M. Garinet un mémoire sur la colonne de Cussy, monument de l'époque gallo-romaine. Aucune inscription ne fait connaître la date de son érection, ni le but qu'on s'est proposé en l'élevant. Votre collègue, après avoir indiqué l'état actuel de ce monument, d'un style remarquable, d'un dessin correct, qui a beaucoup exercé les archéologues, vous en fait une description détaillée, et discute les diverses opinions sur les huit statues dont il est orné émises dans une publication faite à ce sujet par la commission des antiquités de la Côte-d'Or.

A propos d'un article sur la responsabilité des écrivains, inséré dans un volume des mémoires de l'Académie du Gard, M. Joppé a jeté lui-même sur le papier de belles pensées. Vous avez écouté avez intérêt la lecture de cet écrit qui sera publié à la suite de ce compte-rendu.

Votre correspondant, M. Lalire, instituteur à Châtillon, saisissant le motif qui vous a déterminés à proposer une médaille d'or pour le meilleur mémoire sur une ou plusieurs localités du département de la Marne, vous a fait hommage d'une notice sur les seigneurs de Châtillon. Vous avez adressé vos remerciements à M. Lalire.

Vous avez aussi remercié M. Félix Leroy, de Châlons, de vous avoir offert la cantate qu'il a composée à l'occasion du baptême du Prince Impérial.

Votre correspondant, M. Endrès, sorti du collége de Châlons en 1836 pour entrer à l'École polytechnique, aujourd'hui ingénieur des ponts et chaussées au Mans,

vous a offert un exemplaire d'un mémoire sur *les raccordements à tangentes inégales par deux arcs de cercle, comprenant comme cas particulier le tracé de l'avant-bec d'un pont biais*. Cette question de mathématiques pures, qui reçoit une application directe dans la construction des chemins de fer, est un problème indéterminé que M. Endrès traite par l'analyse, qu'il ramène à une seule équation entre les deux rayons des arcs de raccordement. L'indétermination du problème permet à l'auteur de chercher soit la différence minimum, soit le rapport minimum des rayons. Cette partie de la question est traitée par le calcul différentiel avec toute la simplicité que la brillante découverte de Leibnitz et de Newton a introduite dans les problèmes de cette espèce. Elle est suivie du cas où, les rayons étant assignés, les tangentes sont les inconnues. Dans tout ce qui précède, le raccordement est supposé fait par une courbe qui tourne sa convexité du côté du point d'intersection des tangentes; l'auteur suppose ensuite que la courbure de la ligne de raccordement subit une inflexion dans son parcours. Enfin, un second chapitre traite la question de l'avant-bec d'une pile du pont biais.

Vous avez renvoyé ce mémoire intéressant à M. Debacq, qui vous a fait un rapport à ce sujet.

Selon un usage très recommandable vous prononcez, par la bouche de votre secrétaire, quelques paroles en l'honneur de ceux de vos membres que vous avez perdus pendant l'année. Je regrette de n'avoir pu recueillir les renseignements nécessaires, non pour dire beaucoup, mais pour faire ressortir en peu de mots les qualités éminentes de ceux qui

ne sont plus. Du moins, en rappelant les noms de MM. Godart, Bauny, Gastebois, nous rendrons un dernier honneur à ces personnages qui sont à tout jamais éloignés de vous.

M. Alexandre Godart, né à Châlons, le 4 septembre 1786, d'une des plus anciennes familles de la ville (1), était depuis le 15 juillet 1820 membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, dont il a été appelé à diriger les travaux pendant l'année 1832.

M. Godart se livrait peu volontiers aux travaux spéculatifs; il était surtout homme d'exécution. Si quelques personnes pouvaient croire qu'un homme d'exécution n'est pas un penseur, qu'un homme d'exécution est toujours sur pied, jamais dans le cabinet, il ne faudrait pas beaucoup de réflexions pour détruire cette erreur. Pour exécuter, il faut connaître, et pour connaître, il faut étudier. « J'ai vu M. Godart, m'a dit quelqu'un, dont le témoignage est irréfragable; je l'ai vu s'enfermant à la campagne dans son cabinet, y rester la journée entière, et n'en sortir qu'au moment des repas pour reprendre ensuite son travail jusqu'à une heure avancée de la nuit; et cela, pendant des mois consécutifs. » On comprend qu'un tel homme ait connu dès leur création les quelques comices agricoles qui surgissaient en France, et qu'il ait pressenti l'importance qu'ils devaient avoir. On comprend qu'il ait été le fondateur du Comice de l'arrondissement de Châlons dès 1821; on se rend parfaitement compte de ces paroles de M. Du-

---

(1) M. Delfraisse, son aïeul maternel, a été maire de Châlons depuis le 23 germinal an VIII jusqu'en 1813. M. Godart, son père, était payeur divisionnaire des armées sous l'Empire.

guet, à la séance, du 12 janvier dernier, de ce Comice agricole que M. Godart a si longtemps présidé : « Tous, nous » savons avec quel devouement, quel zèle et quel désinté- » ressement M. Godart a dirigé notre association pendant » vingt-et-une années, depuis sa création jusqu'en 1842, » époque à laquelle, l'administration de la ville de Châlons » lui étant de nouveau confiée, tous ses moments, tous ses » soins durent être consacrés à d'aussi importantes fonc- » tions. »

Si quelqu'un posait en principe qu'assez généralement un fonctionnaire actif, dans une position inférieure, perd de plus en plus de son activité à mesure que ses devoirs, devenus plus importants, réclament des soins plus assidus, on serait porté tout d'abord à ne voir dans cette assertion qu'un paradoxe. Malheureusement, c'est ce qui arrive souvent. Vous verrez M. Godart procéder tout autrement. A sa conduite, vous reconnaîtrez l'homme de bien. C'est aux fonctions de maire que votre collègue a donné tout son temps, toute son activité, toute son intelligence, de 1830 à 1832 d'abord, de 1844 à 1855 ensuite. Tout le monde est unanime à ce sujet. « Vous savez qu'il a » constamment sacrifié son temps et ses intérêts à la chose » publique, et que sa vie entière a été une longue suite » d'actes de dévouement et de désintéressement. » Ces paroles ont été prononcées sur sa tombe par l'un de ses collègues et le vôtre, par l'homme que la confiance du Gouvernement a appelé à succéder à M. Godart dans l'administration toujours difficile d'une grande ville (1).

(1) M. Joseph Perrier.

Le même jour, à la même heure, votre Président disait :

« Les épidémies, les révolutions l'ont toujours trouvé » calme et préparé. Rien n'arrêtait ses travaux agricoles ; » rien son administration laborieuse des intérêts de notre » commune ; rien l'ordre et la régularité qu'il avait su » imposer aux établissement de charité. »

Je regrette que les paroles prononcées dans la même circonstance par M. le Préfet et par M. le Président du tribunal civil n'aient pas eu une publicité suffisante. Nous y retrouverions, je l'affirme sans crainte, l'expression de la même pensée.

Nous pouvons le dire : « il pliait sous le fardeau, mais l'amour du bien public l'emportait en lui, et lui donnait une force prodigieuse de résistance et d'activité. Il était partout où il y avait du bien à faire, un établissement public à défendre, des améliorations à obtenir. »

M. Godart connaissait parfaitement le prix du temps; il comprenait également les devoirs de président d'une assemblée délibérante. C'est pour cela qu'il ne se présentait jamais au conseil municipal sans avoir bien travaillé les questions qui devaient y être discutées, sans les posséder parfaitement. Qui donc alors sera étonné qu'à la fin de la séance l'opinion du président ait le plus souvent prévalu? Ce succès était bien dû à l'homme dont nous pouvons tous dire : « cet habile administrateur passait ses » journées à la mairie, abandonnait le soin de ses propres » affaires, renonçant à des habitudes de campagne qui lui » avaient été si douces, et s'oubliant, en un mot, pour ne » s'occuper que des autres. »

La place de payeur du département, à laquelle M. Godart avait été appelé jeune, et qu'il a conservée jusqu'en

1844, ne suffisait pas à l'activité de votre collègue. Aussi à peine abandonnait-il pour la première fois les pénibles honneurs de la mairie, qu'il acceptait les fonctions, plus difficiles encore pour qui voulait les remplir dignement, de colonel de la garde nationale de Châlons. On sait ce qu'était cette institution. Cependant le colonel, toujours prudent et ferme, sévissait souvent, s'abstenait à propos, et, malgré le mauvais vouloir des mécontents et des hommes disposés à se jouer de tout, on a pu admirer alors la belle tenue de la légion du chef-lieu départemental.

Le Gouvernement n'a pas cru trop accorder à l'homme qui avait le courage de se charger une seconde fois du lourd fardeau de l'administration municipale, en lui conférant en 1844 le grade d'officier dans cette légion de l'honneur dont il avait été nommé chevalier en 1825. Quand vous vous rappellerez qu'il a courageusement traversé les épreuves de 1848; que, plus les difficultés grandissaient, plus on le voyait ferme à son poste, vous proclamerez ses droits à cette noble distinction; et vous reconnaîtrez qu'il n'y avait que justice de la part de ses concitoyens, et un soin bien entendu de leurs intérêts, quand, en février 1852, ils l'ont nommé député au Corps législatif.

Je suis obligé, Messieurs, de m'arrêter. Le temps nous manque. Je ne puis parler des embellissements que la ville de Châlons doit à M. Godart. Je ne puis en faire ressortir toute l'importance. Je ne puis vous parler du président de la Commission administrative des hospices. Mais vous savez mieux que moi que, si vous ouvriez le registre des délibérations de cette commission, vous y trouveriez inscrits tous les actes inspirés par le génie de la bienfaisance.

En un mot, M. Godart possédait de grandes et nobles

qualités qui font le bon et utile administrateur. Il était animé de l'amour du bien, et avait mis, avec un véritable courage et une rare abnégation, ses forces, son aptitude, sa fortune au service des grandes tâches qu'il avait entreprises. Noble cœur, administrateur intègre et dévoué, travailleur infatigable, il a laissé de glorieux souvenirs dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

M. Louis-Marie-Benoist Bauny de Recy naquit à Desvres, département du Pas-de-Calais. C'est dans notre pays qu'il fit son éducation; il y vint à l'âge de treize ans. Une partie de sa famille habitait Châlons; il s'y maria, et son père y était directeur de l'enregistrement et des domaines.

Entré de bonne heure dans cette administration, il fut nommé receveur en 1802. Une aptitude exceptionnelle, une rare intelligence et le profond sentiment du devoir qui dominait tous ses actes lui firent parcourir avec distinction les grades de cette administration pour arriver rapidement au premier rang dans une des directions les plus importantes de France.

Malgré la sévérité de ses principes et la fermeté de son administration, M. Bauny, dans les différents postes qu il occupa, sut s'attirer constamment, par sa bienveillance pour tous et son dévouement à la chose publique, l'attachement de ses subordonnés et la sympathie de ses concitoyens. C'est ainsi qu'à Vesoul, il était membre du conseil municipal; qu'à Tours, il commandait la garde nationale en 1834, 35, et 36. C'est dans cette dernière ville qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il était, à Caen, membre de plusieurs institutions créées dans l'intérêt général.

Les préoccupations administratives de M. Bauny ne l'avaient pas rendu indifférent aux travaux des sociétés académiques. Il avait conservé des relations avec notre pays, et se présenta en 1814 à l'un de vos concours, où son mémoire obtint une mention honorable. Quelques mois plus tard, il entrait dans vos rangs avec le titre de membre associé correspondant.

Il faisait partie de la Société de statistique universelle depuis 1829, de la Société des sciences et des lettres de la ville de Tours depuis 1833, de celle des antiquités de Normandie depuis 1840, et, depuis 1843, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, dont il fut plusieurs fois président.

Au mois de décembre dernier, M. Bauny, qui comptait cinquante-quatre ans de service, prenait sa retraite, et, sept mois plus tard, il mourait, laissant après lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu, les regrets accordés à l'administrateur éminent, à l'esprit ferme et droit, au cœur éminemment charitable, bienveillant et dévoué, au chrétien fervent, enfin à l'homme de bien.

M. Gastebois, issu de cultivateurs honorables, se plaisait à répéter qu'il était le fils de ses œuvres. Il devait toute son instruction scolaire à l'instituteur de Lachy, son pays natal. Lancé de bonheur dans la carrière militaire, il passa par tous les grades pour arriver à celui de lieutenant-colonel, et rentra dans son pays décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur. Ses concitoyens n'eurent qu'à se louer de lui avoir confié l'administration de leur commune. Il se reposait des travaux que cette fonction lui imposait en prenant part aux labeurs du Comice agri-

cole de Sézanne dont il fut le président. Vous savez qu'il était un de vos correspondants les plus actifs; il vous reste de lui, comme à tous ceux qui l'ont connu, un souvenir des plus honorables.

Vous avez nommé membre honoraire non résidant M. Montaud, Conseiller d'État, président du Conseil général de la Marne.

Vous vous êtes associé comme membre titulaire M. Guy, ingénieur des travaux de l'École Impériale d'arts et métiers de Châlons;

Comme membres correspondants :

MM. Werlé, maire de Reims, membre du Conseil général de la Marne;

A. Gayot, membre de l'Institut des Provinces de France, secrétaire de la Société académique de l'Aube;

le docteur Comarmond, conservateur des musées archéologiques de Lyon;

le comte Van Der Straten Ponthoz, membre de l'Académie de Metz;

Raymond Bordeaux, d'Evreux, l'un des secrétaires généraux de l'Institut des Provinces de France;

Ch. Gomart, de Saint-Quentin, membre du même institut et de plusieurs autres sociétés savantes;

d'Otreppe de Bouvette, secrétaire-général de la Société d'émulation de Liége, président de l'Institut archéologique de la même ville.

Battelier, propriétaire-agriculteur, au Meix-Tiercelin.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

Exploitations rurales.

Vous avez donné à quelques membres titulaires et à des correspondants du département la mission de visiter les exploitations agricoles les plus remarquables, et vous les avez priés de vous donner des détails sur celles qu'ils auraient jugées dignes d'être récompensées. Vous avez réuni les documents reçus de toutes parts. Une commission spéciale (1) les a comparés. Sur le rapport que M. Jules Lamairesse vous a fait, vous avez définitivement distribué les médailles dont vous pouvez disposer pour le premier concours. Exposons le plus succinctement possible les motifs de vos décisions.

Votre Commission a visité, à Hautvillers, le domaine de M. Chandon de Briailles, régi par M. Saucourt.

Les chevaux, tous forts et vigoureux (10 chevaux hongres, 10 juments, 4 élèves), habitent une vaste écurie voûtée dont le sol règne de plein pied avec la cour de la ferme.

L'étable est un spécimen du nouveau système amélioré, qui tend à faciliter l'abord des animaux placés tête-à-tête, et séparés par un large couloir. Le sol est pavé en briques placées de champ. Des caniveaux sont ménagés pour l'é-

---

(1) *Commission :* MM. Caquot, *président*, Debacq, *secrétaire*, Sellier, Duguet, Boulard, de Pinteville, Jules Lamairesse, Nitot, Lapoulle, Brulé, Louis-Perrier, Tarin, Décoste, Ponsard, Battelier.

M. Jules Lamairesse, *rapporteur*.

coulement du purin amené dans une fosse, de chaque côté de laquelle on accumule le fumier. Cette étable est habitée par 33 animaux de forte taille, en grande partie de choix, dont 2 bœufs de travail. Le taureau est un croisé durham; les vaches sont des normandes, des comtoises, et d'autres obtenues de croisements avec la race suisse.

Il y a 7 porcs à l'engrais, plus de 200 volailles de toutes espèces qui ont un abreuvoir circulaire, alimenté par une fontaine et pavé en briques.

Un autre abreuvoir, de grande dimension, situé au milieu de la cour, sert à faire baigner les chevaux, et, dans les temps de sécheresse, à arroser les fumiers.

Ce domaine contient 160 hectares de terres de diverses natures. A cette exploitation, se joignent 13 hectares de prés, situés près de Pierry, et 22 hectares de vignes tant sur Hautvillers que sur Cumières.

Le régisseur et sa femme, 7 domestiques et 2 servantes à l'année, aidés de 3 journaliers, en moyenne, sont nécessaires pour faire valoir les terres dont l'exploitation est difficile et coûteuse.

Les récoltes y sont fort belles cette année. M. Saucourt n'évalue pas à moins de 27 hectolitres à l'hectare le rendement des froments; à 20 hectolitres celui des seigles et des orges; à 30 hectolitres celui des avoines; à 60 quintaux celui des prairies artificielles, le double de celui des prairies naturelles.

Chaque année, M. Saucourt fait 3 hectares, et plus, de plantes sarclées. Il y a 49 hectares de jachères.

En résumé, votre Commission a constaté que le domaine d'Hautvillers, dont la culture est extrêmement difficile, doit aux sacrifices du propriétaire et aux soins intelligents

de son régisseur de donner des produits que tout le monde, en pareille position, n'oserait peut-être pas espérer, et qui cependant pourraient encore s'accroître, si le propriétaire faisait drainer la pièce de 34 hectares qu'il possède sur les pâtis d'Hautvillers.

Vous avez décerné une médaille d'or à M. Chandon, et une médaille d'argent de deuxième classe à M. Saucourt

Sur les confins du département, au territoire de Sompuis, se trouve la ferme de la Galbodine exploitée de père en fils, depuis 1773, par la famille Soucat, dont les propriétaires ont toujours eu à se louer. Cette propriété, qui appartient à M. Jacobé de Goncourt, comprend 165 hectares de terres labourables, 35 hectares de pins et 50 hectares de friches. 6 chevaux, dont 2 spécialement occupés à cultiver le patrimoine des exploitants; 18 bêtes à cornes, 500 bêtes à laine, 6 porcs, 150 volailles sont nourris dans la ferme. Le troupeau métis-mérinos est le plus remarquable du canton.

Cette année, la culture s'est ainsi divisée :

Seigle,	38	hectares produisant	4	hectolitres à l'hectare.
Froment,	10	—	10	—
Orge,	6	—	20	—
Avoine,	40	—	6	—

Prairies artificielles, 32 hectares.
Plantes sarclées, 1 hectare ½.
Jachères, 33 hectares.

Si le rendement paraît peu considérable, qu'on n'oublie pas que cette ferme, louée 1,400 francs, est au milieu du plateau crayeux dont l'aridité proverbiale a fait donner à ce pays la qualification de Champagne-Pouilleuse, d'ail-

leurs impropre aujourd'hui que d'intelligents et actifs agriculteurs en ont changé la surface.

Vous avez accordé une médaille d'or à MM. Soucat-Josse et Soucat (Anatole).

M. Victor-Félix Dommanget, maire de Marson, exploite, comme propriétaire depuis 25 ans, 70 hectares de terres, essentiellement calcaires, de sa commune. Il y rattache en outre 50 hectares de pins qui servent de pacage à son troupeau. Le propriétaire, sa femme, un domestique et une servante à l'année, aidés d'un journalier pendant les semailles, suffisent avec 3 chevaux pour faire valoir ce bien.

Les bâtiments, d'une époque récente, sont bien distribués et proprement tenus. Un manége, mu par un cheval, met en mouvement la pompe établie sur un puits profond, et peut au besoin faire manœuvrer une baratte.

8 vaches, 4 élèves d'un an, 125 bêtes à laine, 6 porcs à l'engrais, une cinquantaine de volailles sont nourris sur la propriété de M. Dommanget, qui donne tous ses soins aux fumiers provenant de son bétail.

Il y a 23 hectares de jachères. Sur moins de 40 hectares de terres ensemencées en céréales, il a été récolté, en 1856, 100 hectolitres de seigle, autant d'orge, 120 de froment, et 250 d'avoine.

Vous avez décerné une médaille d'argent de première classe à M. Dommanget.

M. Pierre-Etienne Mortas exploite, à Cernon, 50 hectares de terres calcaires en assez bon état de production et en partie améliorées depuis longtemps. Les bâtiments sont

entièrement neufs et à peine achevés. La distribution y est fort intelligente, et quelques moyens de ventilation, auxquels M. Mortas se promet de recourir, compléteront heureusement les dispositions déjà prises. L'étable contient 11 vaches et 1 élève d'un an. On engraisse 20 veaux par an. 106 moutons mérinos produisent par tête 1 kilogramme de laine à 6 francs. La bergerie de M. de Pinteville, notre collègue, a servi de modèle à M. Mortas. 3 porcs à l'engrais et 50 volailles ajoutent aux produits de la propriété.

Il y avait, cette année, 14 hectares de froment, 6 de seigle, 7 d'orge, 5 d'avoine, 6 de prairies artificielles, 3 de sarrasin pour être mangé en vert, et 50 ares de pommes de terre; enfin 4 hectares de jachères et 4 hectares 50 ares de terres, sinon vierges, du moins très rarement cultivées.

Depuis douze ans qu'il exploite cette terre, M. Mortas en a déjà tiré un grand parti, et, s'il continue à augmenter son bétail et à acheter du foin et des engrais, il aura, dans quelques années, une ferme très productive, au cœur des terres les plus arides de Champagne, qui ne demandent que de l'engrais pour produire.

Vous avez décerné à M. Mortas une médaille d'argent de première classe, eu égard surtout aux sacrifices qu'il fait annuellement pour l'amélioration de sa propriété. Vous avez en outre réservé ses droits à une récompense supérieure.

Le domaine de Gueux, commune de Gueux, qui comprend 167 hectares de terres, 7 hectares de prés marais, et 3 hectares de friches, est exploité par son propriétaire, M. Cochenet. Il nourrit 9 chevaux de travail, 2 élèves;

1 taureau, 6 vaches et 3 élèves; 600 bêtes dishley-mérinos; 4 truies portières, 1 verrat, 10 élèves et 2 porcs à l'engrais; enfin une centaine de volailles. M. Cochenet est spécialement remarqué, à Gueux, pour le bon exemple qu'il a apporté dans la manipulation des engrais. Le rendement des récoltes a atteint, cette année, la moyenne pour les seigles (25 hectolitres à l'hectare), pour les froments (22,5 hectolitres), pour les orges (22,5 hectolitres), et il l'a dépassée de beaucoup pour les avoines (47 hectolitres). Il y a 39 hectares de sainfoin et luzerne, 12 hectares de trèfle, et 15 hectares de dravières, vesces, etc., dont la végétation est activée par l'emploi de cendres sulfureuses de Rosnay. A tout cela se joignent 3 hectares de pommes de terre, 2 hectares de betteraves, et 1 hectare de carottes. 26 hectares sont en jachères.

Vous avez décerné à M. Cochenet une médaille d'argent de première classe.

Vous avez ajourné vos conclusions relativement à la ferme de Laborde, exploitée par M. Maflard, les renseignements étant arrivés après l'époque fixée pour la clôture des concours.

DEUXIÈME CONCOURS.

Votre deuxième concours faisait un appel aux jardiniers. Vous avez été parfaitement entendus. Vous avez voté l'impression, dans vos mémoires, du rapport fait sur ce concours. Je m'en tiendrai donc à dire que votre commission (1) a visité un assez grand nombre de jardins à Châlons, s'est transportée à Épernay, pour s'assurer par elle-

(1) *Commission :* MM. Caquot, *président*, Debacq, *secrétaire*, Royer, Sellier, Mohen, Dorin, Louis-Perrier. — M. Royer, *rapporteur*.

même des droits de certains candidats, et que vous avez approuvé ses propositions. Vous avez décerné une médaille en vermeil à M. Luce ; des médailles d'argent de première classe, à M. Laurent (Alex), et de seconde classe, à MM. Henriet, Létrillard (Auguste), Marcoux, de Châlons; Legrand et Fourché-Hébert (Magloire), d'Épernay.

M. Arbeaumont, de Vitry-le-François, recevra aussi l'une de vos récompenses pour avoir formé douze élèves jardiniers.

TROISIÈME CONCOURS (1).

Vous proposiez une médaille d'or de la valeur de 100 fr. au meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne. Deux mémoires vous ont été présentés.

Le premier contient des recherches historiques et archéologiques sur Montmirail. Après avoir analysé ce mémoire, M. le Rapporteur fait remarquer que l'imagination de l'auteur a joué un trop grand rôle dans la partie historique, qui presque toujours ne repose que sur de simples conjectures, et n'est d'ailleurs, pour ainsi dire, accompagnée d'aucuns documents justificatifs. La Commission n'a pu, d'un autre côté, reconnaître comme exacte la prétendue origine romaine donnée aux constructions décrites. Enfin, une notice biographique, qui occupe plus du tiers du mémoire, ne lui a pas semblé rentrer dans les termes du programme du troisième concours. Vous avez partagé

---

(1) *Commission* : MM. CAQUOT, *président*, DEBACQ, *secrétaire*, GARINET, MAUPASSANT, SELLIER, MUSART, le comte de MELLET.

M. SELLIER, *rapporteur*.

l'avis de votre Commission, et, tout en tenant compte à l'auteur du travail auquel il s'est livré, vous avez décidé qu'il n'y avait pas lieu à décerner la médaille promise.

Le second mémoire reçu par la Société est consacré à l'histoire de la commune de Juvigny.

« Cette histoire est complète, trop complète peut-être;
» car, en mettant au concours le meilleur travail histo-
» rique et archéologique sur une ou plusieurs localités du
» département de la Marne, la Société n'a pas entendu que
» ce travail descendrait jusqu'aux circonstances les plus
» indifférentes qui ont pu se rencontrer, à diverses époques
» anciennes ou rapprochées, dans la localité à décrire.
» Certains faits, quoique très peu importants, peuvent bien
» en effet intéresser les habitants mêmes de cette localité,
» mais on devait les négliger dans un mémoire destiné à
» recevoir de la publicité, et à former l'une des pierres de
» l'édifice qui pourra être consacré plus tard à l'histoire
» générale du pays. »

C'est ainsi, Messieurs, que M. le Rapporteur de la Commission entre en matière sur ce deuxième mémoire, avant de vous présenter l'analyse du volumineux et consciencieux travail soumis à votre appréciation. Vous avez admis, avec votre Commission, que, si vous deviez prendre en considération le mérite de rédaction du mémoire qui vous a été présenté, et les nombreuses recherches qu'il a nécessitées, il convenait aussi de faire entrer en ligne de compte le faible degré d'importance de la localité qui en est l'objet, et que le mémoire resserré dans un cadre plus étroit, dégagé par conséquent de beaucoup de faits insignifiants, ou rappelant de tristes souvenirs, comme ceux

ıe

ıes

bien

'cher à

une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture applicables à la localité auraient été enseignées avec le plus de succès. — Aucun candidat ne s'est présenté.

SEPTIÈME CONCOURS.

Vous accordiez une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aurait apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne, et une médaille d'argent au vigneron qui aurait le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Une seule demande vous a été faite.

La commission chargée d'examiner cette demande n'ayant pas pu présenter son rapport, vous avez réservé les droits du candidat pour un prochain concours.

HUITIÈME CONCOURS.

La même distinction était promise, soit au propriétaire ou constructeur qui aurait contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le rapport de l'hygiène et des besoins des localités; soit au propriétaire qui, dans les villes, aurait construit des habitations saines et commodes destinées aux familles peu aisées.

Aucun candidat ne s'est présenté.

NEUVIÈME CONCOURS.

Dans votre programme des prix à distribuer en 1856, vous énumériez les conditions qui donnaient droit à une médaille d'argent aux fabricants de poteries de terre et de grès, de briques et de tuiles.

Aucune demande ne vous a été faite.

DIXIÈME CONCOURS.

Vous promettiez des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes dont les travaux vous paraîtraient dignes d'être encouragés.

Une commission (1) que vous avez nommée vous a envoyé un rapport sur une machine à battre, que M. Vitry, mécanicien à Reims a construite. Vous avez décerné une médaille d'argent de deuxième classe à M. Vitry.

M. Nitot vous a fait un rapport sur la culture de pommes de terre de M. Padié, à Ay. Les résultats remarquables obtenus par ce cultivateur, depuis 1852, vous ont paru mériter une médaille d'argent de deuxième classe (2).

---

(1) *Commission* : MM. Lapoulle, Charpentier-Courtin, Emile Dérodé. — M. Lapoulle, *rapporteur*.

(2) La quantité de pommes de terre cultivées par M. Padié, est environ un hectare et demi. L'expérience lui a démontré que l'espèce jaune, allongée, tardive, est celle qui réussit le mieux sur les terres d'Ay et lieux circonvoisins.

Il plante toujours ses pommes de terre vers le mois d'avril, dans un terrain préalablement disposé à la charrue, et qui a déjà produit du froment l'année précédente. Il donne trois labours à la terre, l'un au mois de novembre pour retourner le chaume; le second, accompagné d'un tour de herse, vers le 16 de février; le troisième un mois plus tard. Cette fois il fait encore usage de la herse et en outre du rouleau, de manière à ce que la terre soit la plus douce possible et tout à fait nette d'herbes et racines.

Dans le courant d'avril, c'est-à-dire lorsque le germe de la pomme de terre commence à se développer à la cave, il la plante en lignes en espaçant de 75 centimètres en tous sens, et en ayant soin de bien conserver les germes, s'il en existe déjà.

Aussitôt que la fane commence à sortir de terre, il fait bêcher à

4

Messieurs, en résumant en un mot cet exposé, on peut dire, que pour rester fidèles à votre devise : *Utilité publique*, vous avez réuni en un faisceau les connaissances scientifiques que vos divers membres titulaires et correspondants étaient désireux de faire concourir à l'œuvre commune. L'agriculture pratique et théorique, l'économie politique, la chimie, la science hippique, la botanique, l'archéo-

---

la main, il a soin de faire arracher les herbes quand cela est nécessaire, et trois semaines plus tard, dans le courant de juin, il fait butter les pommes de terre, qu'il laisse ensuite, sans y toucher, jusqu'à l'époque de la récolte, laquelle a lieu ordinairement fin de septembre. Le produit est, terme moyen, de deux hectolitres par are de terrain planté.

Voici maintenant quelles précautions M. Padié prend pour la conservation de ses tubercules.

Il a soin de les laisser bien mûrir et de ne les arracher, autant que possible, que par un beau temps. Avant de les rentrer, il les laisse bien se ressuyer à l'air, après quoi il les dépose sur une espèce de plancher dans une cave peu profonde où il a l'habitude de les placer. Ce plancher est peu dispendieux à établir ; il consiste en quelques vieilles solives, de grosseur à peu près égale, sur lesquelles il pose les premiers bouts de planches qui lui tombent sous la main, rapprochés assez les uns des autres pour que les pommes de terre ne puissent passer dans les intervalles, mais assez espacés cependant pour que l'aération ait lieu d'une manière convenable. Un lit de fagots pourrait à peu près remplacer ce plancher. Les pommes de terre se conservent parfaitement saines dans cet emplacement. M. Padié en vend une assez forte partie et le surplus est consommé dans sa maison.

J'ai visité l'an dernier et cette année ses champs de pommes de terre. J'ai été frappé de la beauté et de la vigueur des fanes. L'année dernière les champs voisins des siens étaient presque tous flétris et noircis, tandis que les siens se conservaient vigoureux et verdoyants.

(*Extrait du Rapport de M. Nitot.*)

logie, l'histoire, et même les mathématiques ont apporté leur tribut. Vous n'avez pas voulu vous en tenir à l'utile. Des travaux littéraires, entrepris par quelques-uns d'entre vous, ont été pour leurs auteurs une diversion au milieu de soins plus pénibles. Leur lecture a été agréablement entendue et toujours applaudie. Vous espérez que le nombre de ces sérieux délassements s'accroîtra, et que l'éloquence, mettant les sciences à contribution, pourra quelquefois exprimer les sublimes vérités que la raison et l'observation ont découvertes.

DE

L'AMOUR D'HORACE POUR LA CAMPAGNE,

PAR M. DE MAICHE,

Membre titulaire résidant.

MESSIEURS,

Lorsque la Société d'agriculture de la Marne a bien voulu, en m'admettant au nombre de ses membres, me faire un honneur que je sais apprécier, et dont je lui suis d'autant plus reconnaissant que j'y avais moins de titres, j'éprouvais, je l'avoue, quelque embarras à la pensée de savoir comment je pourrais lui payer ma dette; je ne suis pas agriculteur, je ne connais ni la théorie ni la pratique de l'agriculture, et il est toujours difficile, sinon impossible, de parler de ce que l'on ignore; mais j'ai fait réflexion que peut-être je trouverais dans mes études philosophiques, historiques ou littéraires, quelque sujet se rattachant plus ou moins à ses importants travaux, et pouvant contribuer à conduire au but qu'elle se propose d'atteindre. Aujourd'hui, je viens lui offrir un souvenir classique qui me semble avoir un certain à-propos, dans un

moment où l'État et ceux qui s'intéressent au progrès de l'agriculture, se préoccupent de la désertion des campagnes; je viens l'entretenir de l'amour que professait pour la campagne un poète latin illustre, citoyen de l'ancienne capitale du monde, et familier de la cour du premier des Césars. Dans cet exemple remarquable, auquel se joignent d'éloquentes paroles, on peut puiser la conviction que le séjour des champs a des charmes vraiment supérieurs à celui des villes, puisque au sein d'une ville perdue dans le luxe et les plaisirs, au milieu d'une société brillante et de la somptuosité des palais, il n'a pas cessé d'être l'objet des regrets sincères d'un grand génie.

Presque tous les poètes ont eu du goût pour la campagne, et toutes les fois qu'ils ont trouvé l'occasion d'en parler et de la peindre, ils l'ont fait avec une grande richesse d'expressions; mais aucun d'eux n'a manifesté aussi souvent, et avec autant de passion qu'Horace, son amour pour la vie des champs.

Ce poète n'aimait ni le luxe, ni les affaires, ni la servitude de la vie des villes. Il se plaint des embarras qu'il rencontre, des gens qui le heurtent, des fâcheux qui l'assaillent, des solliciteurs qui veulent exploiter son crédit à la cour. — « Voici un acte, lui dit-on, que je vous prie de faire sceller par Mécène; si vous voulez, vous pouvez tout. » — D'un autre côté, on lui demande des nouvelles sous prétexte qu'il doit être bien instruit, lui qui approche si près des Dieux.

La familiarité même de Mécène lui pèse. Ce haut personnage paraissait ne l'avoir mis au nombre de ses favoris que pour l'avoir dans sa voiture quand il allait en voyage, et pour lui dire, avec confiance, toutes sortes de riens,

comme : « Quelle heure est-il ?...... Les fraîches matinées commencent à pincer ceux qui ne prennent pas leurs précautions...... Gallina le Thrace est-il de la force du Syrien ?..... et autres secrets que l'on pourrait confier sans risque au plus déterminé babillard. » — Et cependant ses envieux se sont accrus de jour en jour, presque d'heure en heure, et s'il paraît au spectacle avec Mécène, s'il fait sa partie avec lui au Champ-de-Mars, tout le monde dit : « C'est l'enfant gâté de la Fortune. » — Aussi, fatigué de cette vie ennuyeuse et assujettissante, s'écrie-t-il : « Ah ! chère campagne, quand te reverrai-je, quand me sera-t-il permis de goûter, tantôt dans les écrits des anciens, tantôt dans les bras du sommeil et de l'oisiveté, l'oubli délicieux de ces inquiétudes (1) ! »

Horace montre du penchant pour le loisir, le calme, l'indépendance ; il se contentait de peu et n'avait pas d'ambition. Souvent il s'élève avec force contre les hommes qui se livrent aux plus grands travaux, qui s'exposent aux plus grands dangers pour acquérir des honneurs et des richesses. Sa réputation de bravoure est mal établie, et il avoue lui-même qu'à la bataille il a jeté peu glorieusement son bouclier. Il ne comprend pas, non plus, que l'on ait osé affronter les fureurs de la mer : il fallut, à son avis, un cœur du chêne le plus dur, fortifié d'un triple bronze, au mortel qui, le premier, osa confier une barque fragile à la mer en courroux, qui ne craignit ni les vents impétueux de l'Afrique, ni les écueils, ni les monstres nageants dans les abîmes (2).

---

(1) Sat. VI, livre II.

(2) Ode III, livre I.

C'est, sans doute, à cette disposition de tempéramment et de caractère qu'il faut attribuer le goût si vif et si prononcé du poète latin pour la retraite et le repos de la campagne. Nous en trouvons, dans ses Epodes, ce charmant témoignage : « Heureux celui qui, loin des affaires, à l'exemple des premiers mortels, laboure le champ de ses pères avec ses propres bœufs; qui, libre de tout trafic, n'est point éveillé dans un camp par le son farouche de la trompette, qui ne redoute point sur un vaisseau la mer en furie, et ne fréquente ni les tribunaux de Thémis, ni les palais orgueilleux des Grands. — Maître de lui-même, tantôt il marie les nouveaux ceps de sa vigne aux superbes peupliers, tantôt il voit errer dans une vallée ses troupeaux mugissants, tantôt, pressant ses rayons, il en fait couler le miel dans des vases d'une irréprochable propreté, ou bien il soulage ses tendres brebis du poids de leur toison. — Lui prend-il envie de se reposer ou sous un vieux chêne, ou sur l'herbe épaisse, le fleuve qui roule dans son lit son onde majestueuse, les oiseaux qui gazouillent dans la forêt voisine, les fontaines dont l'eau s'échappe avec un agréable murmure, tout appelle sur ses yeux un doux sommeil. — Que, de son côté, une épouse vertueuse, telle que nos sabines, prenne soin de la maison et des enfants, doux fruit de son hymen ; qu'elle tienne le foyer garni de bois sec pour le moment où rentrera le mari fatigué; que renfermant dans une enceinte de claies le troupeau qui revient gaiement de la pâture, elle décharge les mères de leur lait; et qu'ensuite tirant du tonneau le meilleur vin de l'année, elle prépare à peu de frais le repas de la famille; non, ni les huîtres du Lucrin, ni le turbot, ni les sargets de l'Orient, ni les poules d'Afrique,

ni les faisans d'Ionie, ne flatteront jamais mon goût autant que l'olive cueillie sur les plus beaux arbres de mon verger, que l'oseille des prairies et la mauve rafraîchissante, que l'agneau égorgé pour la fête du dieu Terme, et le chevreau arraché de la dent du loup. — Pendant ce délicieux festin, quel plaisir de voir accourir à la bergerie les moutons bien nourris ; de voir les bœufs harassés traîner, à pas lents, la charrue renversée ; et un essaim de serviteurs, richesse de la maison qui les a vus naître, assis autour du foyer, dont la lueur colore leurs visages (1) ! »

Ces gracieux tableaux avaient, sans doute, frappé plus d'une fois notre poète, ils avaient enchanté son âme, et le doux souvenir qu'il en conservait doit être aussi compté pour l'une des causes de l'attrait que lui inspirait la vie rustique.

Mais si Horace aimait la campagne en général, il manifestait une prédilection particulière pour sa belle villa de Tibur dont Mécène lui avait fait présent. D'autres peuvent vanter la célèbre Rhodes, ou les murs de Corinthe, baignés par deux mers, ou les fameux vallons de la Thessalie ; pour lui, ni l'austère Lacédémone, ni les plaines fertiles de Larisse ne l'ont point frappé comme la grotte résonnante de l'Albunée, comme le cours précipité de l'Anio, comme les bois sacrés de Tibur, et ces fertiles vergers qu'arrosent des ruisseaux serpentants (2). Il invite, dans les termes les plus séduisants, son amie Tyndaris à venir partager les délices de cette campagne : « Le léger Faune, lui dit-il, quitte souvent le mont Lycée pour

(1) Épodes II.
(2) Ode VI, livre I.

mes riants côteaux, toujours il écarte de mes troupeaux les ardeurs brûlantes de l'été et les vents pluvieux. A l'abri de toute crainte, mes chèvres, égarées dans les bois, y cherchent impunément le thym et l'arboisier; mes tendres chevreaux n'appréhendent ni la verte couleuvre, ni la dent meurtrière du loup. Oui, Tyndaris, les Dieux me protégent; ici l'heureuse abondance, d'une main inépuisable, prodiguera pour vous toutes les richesses de la campagne; ici, dans un vallon détourné, vous trouverez un abri contre les feux de la canicule; ici, à l'ombre des berceaux, vous boirez à longs traits la liqueur innocente de Lesbos (1). »

Dans l'excès de son bonheur, il s'écrie: « Voici mes vœux : une modeste campagne, un jardin, une source d'eau vive à côté du logis avec un tout petit bouquet de bois. Les Dieux me l'ont donné et mieux encore, ils ont passé mes souhaits; je rends grâce à leur bonté, je ne demande rien de plus (2). »

En écrivant à son cher Quintius, il lui décrit minutieusement sa terre, il lui rend un compte circonstancié de sa forme et de sa situation : « Figurez-vous, Quintius, une longue chaîne de montagnes qui n'est interrompue que par une vallée profonde, dont la droite est exposée aux regards du soleil levant, et dont la gauche n'est échauffée que par les derniers rayons de cet astre lorsqu'il précipite son char dans les ondes; vous y trouveriez l'air excellent, et quand vous verriez des buissons couverts de cornouilles et de prunes sauvages, des chênes et des yeuses qui engraissent

(1) Ode XVI, livre I.
(2) Sat. VI, livre II.

de leurs glands un troupeau nombreux, et procurent au maître du lieu le plus charmant ombrage, vous diriez que c'est Tarente qu'on y a transporté avec ses bosquets enchantés. C'est dans cette retraite agréable, voluptueuse même, que je me conserve précieusement pour reparaître à vos yeux au retour de l'automne (1). »

Enfin il est arrivé à sa campagne, il en est ravi, il ne se sent plus de joie. Il faut qu'il le fasse savoir à son ami Fuscus, trop grand amateur de la ville. Il lui dit avec un aimable enjouement : « Nous sommes les vieux pigeons de la fable; vous gardez fidèlement le nid; moi, j'aime une campagne riante, où se trouvent des ruisseaux, des bois et des rochers couverts de mousse. Que voulez-vous? Je vis, je règne, dès que j'ai quitté toutes ces belles choses que vous vantez tant. On peut, sous une humble chaumière, vivre plus heureux que les rois et que les favoris des rois (2). »

Ne sachant plus à qui s'en prendre, il s'en prend à son esclave et lui fait la guerre parce qu'il préfère la ville à la campagne. « Je prétends, lui dit-il, qu'on ne peut être heureux qu'à la campagne. Quand tu étais à Rome, le dernier de mes valets, tu soupirais tout bas après la vie des champs. A présent que tu es à Tibur, et que tu y commandes aux autres, tu ne respires que Rome, que les spectacles, que les bains. Je sais bien ce qui te fait regretter si fort la ville, c'est la débauche et le cabaret. Ici, pas une auberge dans tous les environs où tu puisses trouver une seule goutte de vin; pas une joueuse de flûte à deux sols,

(1) Épît. xvi, livre i.
(2) Épît. x, livre i.

dont les aigres accents te fassent bondir lourdement sur le pré; et cependant tu défriches, dis-tu, avec bien de la peine, le hoyau à la main, des terres longtemps abandonnées; tu prends soin des bœufs au retour de la charrue; tu ne leur épargnes pas les feuilles et le fourrage: voilà ce que tu dis. Apprends maintenant en quoi nous ne sommes point d'accord ensemble. A la campagne, un souper succinct, un sommeil tranquille sur le gazon, au bord d'un ruisseau, tel est mon plus grand plaisir. A la campagne, il n'y a point d'envieux qui regarde mon bonheur d'un œil jaloux, point d'ennemi dont la haine me déchire en secret, et dont la malignité empoisonne mes démarches. J'ai des voisins qui rient de bon cœur en me voyant remuer des pierres ou une motte de gazon. Pour toi, tu aimerais mieux être à la maison de ville et y ronger avec les autres la pitance journalière. Tu meurs d'envie de revenir joindre la bande; et cependant mon portefaix, qui n'est pas un sot, te trouve bien heureux d'avoir bois, troupeau, jardin à ta discrétion. Le bœuf paresseux voudrait porter la selle, et le cheval tirer la charrue. Pour moi, je conseille à l'un et à l'autre de faire de bonne grâce le métier qu'il sait (1). »

Une fois à la campagne, Horace veut vivre comme à la campagne, les mets les plus vulgaires sont ceux qui lui conviennent. Il se réjouit de voir figurer sur sa table la fève, cousine de Pythagore, à côté d'un plat de légumes cuits avec le petit lard. Il ne peut contenir ses transports. On l'entend s'écrier: « O soirées délicieuses! ô soupers des Dieux! »

Les tableaux qu'il trace de ces petits soupers, où, près de

---

(1) Épît. XIV, livre I.

son foyer, il se régale avec ses amis, sont pris sur nature. Chaque convive vide son verre et boit selon sa soif, sans être gêné par des lois insensées; soit que, hardi buveur, il ne craigne point les fortes rasades, soit que, plus délicat, il aime à s'humecter à petits coups. Tout en buvant, l'on cause, non pas des terres et des maisons de son voisin, ni du mérite de tel ou tel danseur, mais des choses qui nous touchent de plus près, et qu'il est fâcheux d'ignorer: si c'est la vertu ou la richesse qui rend les hommes heureux; si c'est l'intérêt ou l'estime qui fait les vrais amis; en quoi consiste le vrai bien, quel est le souverain bien.

C'est un peu élevé pour de simples gens de la campagne, mais au milieu de la conversation, le voisin Cervius débite à propos ses vieux contes et rend la morale plus accessible. Quand on lui vante, par exemple, l'opulence et le bonheur des riches citadins, il repond par l'ingénieuse fable *du rat de ville et du rat des champs*. Celui-ci, quoiqu'il ait bon cœur, ne peut servir sur sa table que des pois chiches, de longs grains d'avoine, de raisins secs et des restes de lard demi-rongés; mais il les mange de bon appétit et avec sécurité. Le rat de ville dédaigne ce frugal repas, et il conduit son ami chez lui, dans un riche palais, où des tapis d'une écarlate éblouissante couvrent des lits montés en ivoire, où l'on voit à l'écart quantité de corbeilles remplies des restes d'un grand festin de la veille. Le rat de ville installe son camarade sur la pourpre. Puis, faisant le maître du logis, il va et vient d'un air dégagé, veille à ce que les mets se succèdent sans interruption, sert lui-même, comme le valet le mieux instruit, sans oublier de goûter le premier de tout ce qu'il apporte. Le convive, sur son tapis, se félicite de sa nouvelle condition,

et, tout entouré de biens, il égaie le festin par sa bonne humeur; quand, tout-à-coup, une porte à deux battants s'ouvre avec un fracas qui leur fait déserter la table; eux de fuir et de courir par toute la salle, tremblants, éperdus, demi-morts; surtout quand ils entendent de gros dogues qui font retentir toute la maison de leurs aboiements. — « Cette vie là n'est pas ce qu'il me faut, dit le rustique; adieu, je vais regagner mes bois et mon trou solitaire, ou, sans craindre d'ennemis, je me consolerai avec mes pauvres lentilles (1). »

La morale de la petite fable du voisin Cervius n'est pas difficile à tirer. Elle renferme toute la pensée du poète de Tibur sur le séjour de la ville comparé à celui de la campagne.

On regarde généralement Horace comme un homme de plaisir, comme un épicurien; lui-même, dans un accès d'humeur plaisante, s'est compté joyeusement parmi les compagnons du troupeau d'Epicure; mais si, en le mesurant à nos mœurs, il a trop chanté le Falerne et la volupté, en revanche, il faut avouer que personne plus que lui n'a loué la frugalité et la simplicité de la table; que personne même plus que lui ne paraît les avoir pratiquées. Il adresse ces avis à l'esclave qui le sert: « Enfant, je hais les apprêts fastueux des Perses, je n'aime point ces couronnes artistement liées avec l'écorce du tilleul; que ton zèle inutile n'ajoute rien au simple myrte : le myrte ne nous messied pas, à toi, quand tu me sers, à moi, quand je bois à l'ombre de ce berceau de treille (2). »

(1) Sat. VI, livre II.
(2) Ode XXXIII, livre I.

Ailleurs, il donne de sages préceptes de sobriété, faisant remarquer que l'homme sobre, après un léger repas et un sommeil tranquille, se lève plein de vigueur pour vaquer aux devoirs de son état ; tandis que le corps, tout chargé des excès de la table, appesantit l'âme, et attache à la terre cette précieuse substance, création du souffle de la Divinité. Puis se reportant au temps des ancêtres où les goûts étaient simples et les mœurs hospitalières, il s'écrie : « Que n'ai-je vécu avec de tels hommes ! que ne suis-je né dans l'âge d'or qui les a produits ! » Il cite, avec complaisance, l'exemple du vieil Ofellus, homme respectable, réduit par des revers de fortune à cultiver un petit champ, mais qui, dans le temps de son opulence, se contentait fort bien, pour son repas, de légumes et d'un bout de jambon. S'il recevait un ami, il le régalait avec un poulet et un quartier de chevreau ; le dessert se composait d'une grappe de raisin détachée du plancher, d'une noix et de deux figues ; après quoi, on buvait gaiement une rasade, et l'on priait Cérès de faire croître les moissons (1). »

Horace nous introduit même dans son intérieur et ne craint pas de nous initier à son genre de vie que l'on ne trouvera certainement pas trop somptueux. Trois esclaves le servent. Deux grandes coupes, avec une plus petite, posées sur un marbre blanc, et, vis-à-vis, une cuvette, une aiguière et une tasse, le tout d'une belle terre de Campanie, font l'ornement de son buffet. Le soir, il soupe avec un plat de pois chiches, assaisonnés de poireaux et de poirée. Il se couche ensuite, et reste au lit jusqu'à la quatrième heure du jour. Une fois levé, il se promène, lit ou

---

(1) Sat. II, livre II.

écrit pour s'amuser; il s'habille, après s'être frotté d'huile; puis, lorsque le soleil, devenu plus ardent, l'avertit d'aller au bain, il se soustrait aux fureurs de la canicule. Il déjeûne légèrement, seulement autant qu'il faut pour que son estomac prenne patience jusqu'au soir. Le reste du temps, il demeure tranquillement chez lui (1).

Voilà, selon les renseignements qu'il nous a laissés, comment se passaient les journées de notre poète. S'il en eût été toujours ainsi, il ne mériterait certes pas, sur ces détails, le reproche d'avoir mené trop joyeuse vie.

Né d'un simple affranchi qui s'était acquis une fortune honnête dans l'emploi d'huissier aux ventes publiques, Horace contracta et conserva toujours des goûts modestes. Il regarde comme mille fois heureux celui qui sait aimer la médiocrité. Exempt de la misère, réservé dans ses désirs, il n'habite ni le vil réduit que l'on dédaigne, ni les superbes palais que l'on envie (2). Aussi nous apprend-il que ni l'ivoire, ni les lambris dorés ne brillent dans sa maison; que les plus belles poutres du mont Hymette n'y portent point sur des colonnes taillées au fond de l'Afrique. Héritier inconnu, il n'a point pris possession du palais d'Attalus, et des clientes de distinction ne filent point pour lui la pourpre de Laconie; mais il a une lyre, quelque talent pour les vers, et, quoique pauvre, il est recherché du riche. Il ne demande rien de plus aux Dieux; il n'importune point un ami puissant pour avoir de plus grands biens. Sa terre de Sabine lui suffit (3).

---

(1) Sat. vi, livre i.
(2) Ode vii, livre ii.
(3) Ode xv, livre ii.

A chaque instant, on trouve, dans ses vers, des pensées ou des maximes comme celle-ci : « L'argent n'a d'éclat que celui qu'il acquiert par un usage bien réglé. Commandez à vos désirs, et vous aurez un empire plus vaste que si vous aviez joint la Lybie aux rivages lointains de Cadix. La vertu assure le sceptre et le diadème, elle réserve les vrais lauriers à celui-là seul qui voit des monceaux d'or sans y arrêter ses regards. Celui qui borne ses désirs aux besoins de la vie ne s'alarme de rien. Si le beau marbre de Phrygie, si l'éclat éblouissant de la pourpre ne peuvent adoucir nos maux ; si les vins de Falerne et les parfums de la Perse ne nous rendent pas plus heureux, pourquoi voudrais-je irriter l'envie, en élevant, à grands frais, sur des colonnes à perte de vue, un palais d'un goût plus nouveau ? Pourquoi changerais-je mon vallon de Sabine pour des richesses qui feraient mon tourment ? Un clair ruisseau, un bois de quelques arpents, une récolte assurée, me font un sort ignoré du souverain de la fertile Afrique et mille fois plus heureux que le sien. Le paisible sommeil ne dédaigne ni le toit du laboureur, ni le bord du ruisseau qui coule à l'ombre des peupliers, ni les vallons où se jouent les zéphirs. Qui désire beaucoup a beaucoup de besoins. Heureux l'homme à qui la Providence a donné, avec économie, un nécessaire honnête (1) ! »

Autant Horace exalte la médiocrité, autant il flétrit la passion immodérée des richesses. Il poursuit sans relâche l'avare que ni les ardeurs de l'été, ni les rigueurs de l'hiver, ni le feu, ni la mer, ni le fer, qu'aucun obstacle n'arrête tant qu'il craint qu'un autre ne soit plus riche que lui.

---

(1) Horace, *passim*.

« Eh ! que te sert, lui dit-il, d'enfouir furtivement d'une main tremblante un or et un argent immense? Si tu n'y touches pas, que trouves-tu de si beau dans ce monceau de métal ? Quand tu auras tiré de tes gerbes cent mille boisseaux de blé, ton estomac n'en recevra pas plus que le mien. — Mais il est doux de prendre à un gros tas...... C'est comme si, n'ayant besoin que d'une cruche ou seulement d'un verre d'eau, tu disais : j'aime mieux l'aller puiser à la riviere qu'à cette petite fontaine (1). »

Il s'indigne ensuite contre l'abaissement moral des Romains et s'écrie : « A quoi servent les lois si nous n'avons pas de mœurs, si, pour fuir la pauvreté, regardée comme le plus grand des opprobres, on peut tout faire, tout souffrir et abandonner les routes escarpées de la vertu ? Portons au Capitole, ou bien jetons dans la mer la plus voisine ces perles, ces pierreries, et cet or inutile, instrument de tous nos malheurs (2). »

Horace poursuit l'abus des richesses jusque dans la campagne que le luxe de son siècle dénature. Il gémit de ce que bientôt les vastes palais laisseront à peine quelques arpents de terre au soc de la charrue. « On verra partout des viviers plus grands que le lac Lucrin, et le plane inutile bannira l'ormeau qui soutenait la vigne. Les parterres de violettes, les bouquets de myrte, et tout ce qui peut flatter l'odorat, répandront leurs parfums dans ces vergers où l'olivier enrichissait auparavant ses maîtres ; et nous ne chercherons un abri contre les rayons brûlants du soleil que sous le feuillage épais du laurier. Ce n'était pas ainsi

(1) Sat. I, livre I.
(2) Ode XVIII, livre III.

qu'il était ordonné sous Romulus, sous l'austère Caton, sous la discipline des premiers Romains. Alors le revenu du citoyen était borné, celui de la République était immense (1). »

Le favori de Mécène, malgré la position élevée où il était arrivé, eut aussi le bon esprit, ce qui est beaucoup plus rare qu'on ne le pense, de ne pas dédaigner son père, lors même que des envieux lui reprochaient l'obscurité de sa naissance.

Son père l'avait conduit à Rome, dès l'âge le plus tendre, pour y recevoir l'éducation que les sénateurs ou les chevaliers pouvaient donner à leurs enfants. Il l'accompagnait lui-même chez tous ses maîtres, avec l'assiduité du gouverneur le plus fidèle, et il préserva ses mœurs, non-seulement de toute action, mais encore de tout soupçon contraire à l'honneur. Aussi, dans sa reconnaissance, il n'hésite pas à dire que si la nature permettait de recommencer la carrière de la vie, et de se choisir à son goût d'autres parents, chacun choisirait les siens à sa guise; mais que pour lui, content des siens, il ne voudrait pas s'en donner qui lui apportassent un grand attirail de faisceaux et de chaises curules; insensé peut-être aux yeux du vulgaire, mais sage à ses propres yeux de ne point vouloir s'embarrasser d'un fardeau auquel il ne serait point accoutumé. Car il lui faudrait, dès-lors, acquérir de plus grandes richesses, faire sa cour à plus de gens, mener avec lui un ou deux amis pour n'être point seul à la campagne ou en voyage, nourrir plus de valets et plus de chevaux, avoir des équipages à sa suite. Maintenant il peut

(1) Ode XII, livre II.

aller jusqu'à Tarente monté sur une mule dont il écorche le flanc de ses éperons, et la croupe du poids de sa valise; et cela sans que personne puisse l'accuser de vilenie. C'est un avantage qu'il a sur le magnifique sénateur, et sur beaucoup d'autres, il va seul et où il lui plaît; il s'informe combien les légumes et combien le blé; il fréquente le Cirque où se débitent les mensonges; il se promène le soir sur la place et écoute les diseurs de bonne aventure; il se croit plus heureux mille fois que si son père et toute sa parenté eussent été des magistrats illustres (1).

En avançant en âge, Horace ne sent point s'affaiblir en lui l'attrait pour la campagne, il le sent au contraire s'augmenter. Dans une de ses odes, où le déclin des forces se révèle par un mélancolique attendrissement, il témoigne à son ami Septimius le désir qu'il a de finir ses jours soit à Tibur, soit à Tarente, et d'y reposer après sa mort : « Toi qui me suivrais au-delà des colonnes d'Hercule, cher Septimius, fassent les Dieux que Tibur soit l'asile de ma vieillesse; que ce soit là le terme de tant de fatigues essuyées sur mer, dans les voyages et dans les combats. Que si la parque ennemie s'obstine à m'en éloigner, j'irai chercher les rives du Galésus, si agréables aux riches brebis de ses bords. Non, l'Univers n'est rien pour moi auprès de ce petit coin de terre, où le miel ne le cède point à celui du mont Hymette, où Jupiter adoucit les hivers et fait régner un éternel printemps. Voilà le lieu, voilà les retraites fortunées où le sort t'appelle avec moi; c'est là que tu arroseras d'un juste tribut de larmes, la cendre encore fumante d'un poète qui fut ton ami (2) ! »

(1) Sat. VI, livre I.
(2) Ode IV, livre II.

Ainsi chanta son amour pour la campagne, dans des vers harmonieux dont une traduction ne saurait donner qu'une pâle idée, le poète que les splendeurs de la cour d'Auguste ne purent ni éblouir, ni captiver. Mais les sentiments qu'il exprime n'ont rien qui doive surprendre. Chez les Romains, l'amour de la campagne s'était transmis comme un héritage. On s'y souvenait des Cincinnatus, des Curius et des Fabricius, généraux fameux qu'on avait arrachés à la culture de leurs terres, et qui étaient heureux d'y retourner quand leurs expéditions étaient finies.

Le goût des poètes pour la campagne était partagé par les plus grands hommes d'État, et Cicéron en parle avec le même enthousiasme que Virgile et qu'Horace.

Du reste, dans l'antiquité, la vie agricole était la vie commune, la vie même des princes et des rois. La Bible et Homère nous les représentent travaillant de leurs mains et vivant du fruit de leurs terres et de leurs troupeaux.

Il y a dans l'homme un instinct naturel pour la campagne, et s'il s'en éloigne, ce n'est que quand il rencontre dans les villes des conditions plus favorables pour arriver à la richesse, à la considération et au bien-être.

Qu'on protége l'habitant de la campagne, qu'on l'honore, que les capitaux lui viennent généreusement en aide, que les machines le soulagent, qu'on lui procure les moyens de s'élever en dignité, en instruction, en aisance, et bientôt il ne songera plus à échanger le calme et l'indépendance de son village contre les inquiétudes et les asservissements des villes. Alors aussi l'agriculture fera sans doute des progrès nouveaux et inattendus; par l'abondance de ses produits elle améliorera les conditions générales de l'existence, et peut-être verra-t-on s'accomplir

enfin le vœu de la poule au pot d'Henri IV, vœu qui est certainement celui de la Société d'agriculture de la Marne, puisque tous ses efforts tendent à le réaliser le plus promptement possible dans ce pays.

RÉSULTAT

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

(DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.)

PREMIER CONCOURS.

Exploitations agricoles.

Une médaille d'or est décernée à M. CHANDON DE BRIAILLES.

La propriété de M. Chandon est établie sur l'ancienne abbaye d'Hautvillers. — Belles écuries bien aérées, dans lesquelles sont dix chevaux hongres, dix juments et quatre élèves en parfait état d'entretien. — L'étable est construite selon le nouveau système, qui tend à faciliter l'abord des animaux. Le sol en est pavé en briques de champ, et des canaux sont ménagés pour l'écoulement du purin. — Grande cour, au milieu de laquelle est un abreuvoir de grande dimension. — 160 hectares de terres labourables, 13 hectares de prés, 22 hectares de vignes.

Une médaille d'argent est décernée à M. SAUCOURT, à titre de récompense de tous les bons soins qu'il apporte à la remarquable exploitation agricole de M. Chandon, dont il est le régisseur.

Une médaille d'or est décernée à MM. SOUCAT frères, à la ferme de la Galbodine, commune de Sompuis. — Cette ferme appartient de père en fils à la même famille, et est

exploitée aussi de père en fils par la famille Soucat. — 215 hectares de terres assez médiocres, dont 50 en friches et pâtures. — 6 chevaux, 17 vaches; troupeau de 617 bêtes à laine, dont 200 pour engrais, tous mérinos fins. — Terre bien fumée et productive à l'aide d'un travail assidu, intelligent et consciencieux.

Des médailles d'argent de première classe sont décernées :

A M. Dommanget (Victor-Félix), propriétaire et maire à Marson, pour l'intelligence qu'il déploie, depuis vingt-cinq ans, dans l'exploitation de sa propriété, composée de 120 hectares de terres, dont 50 sont plantés en sapins et servent de paccage à son troupeau.

A M. Mortas (Pierre-Etienne), à Cernon, pour les sacrifices qu'il fait annuellement pour l'amélioration de sa propriété, avec réserve de ses droits ultérieurs à une récompense plus élevée.

A M. Cochenet, propriétaire à Gueux, pour l'exploitation remarquable de 167 hectares de terres. — Grande production de prairies artificielles; 7 hectares de prés-marais; 3 hectares de friches; 9 chevaux de trait et 2 élèves, 1 taureau, 6 vaches, 600 bêtes à laine, etc.

DEUXIÈME CONCOURS.

Horticulture.

Une médaille en vermeil est décernée à M. Dominique Luce, jardinier à Châlons, faubourg Saint-Jean, pour sa grande exploitation maraîchère de primeur et de pleine terre.

Une médaille d'argent de première classe est décernée à M. Laurent (Alex.), jardinier à Châlons, faubourg Sainte-Croix, pour sa culture maraîchère soignée de primeur et de pleine terre.

Des médailles d'argent de seconde classe sont décernées à chacun des jardiniers maraîchers dont les noms suivent, pour leur culture intelligente et soignée :

M. Henriet, à Châlons, faubourg Saint-Jean;

M. **Létrillard** (Auguste), à Châlons, faubourg Sainte-Croix;

M. **Marcou**, à Châlons, faubourg Sainte-Croix;

M. **Legrand**, à Epernay, pour culture maraîchère et conduite d'arbres fruitiers;

M. **Fouchet-Hébert**, à Épernay, pour culture de pleine terre très considérable et soignée;

M. **Arbeaumont** (Magloire), à Vitry-le-François, pour formation de douze élèves jardiniers et arboriculteurs.

Les lauréats ont reçu en outre divers traités d'horticulture.

TROISIÈME CONCOURS.

Travail historique et archéologique.

Une médaille en vermeil est décernée à M. l'abbé **Aubert**, auteur d'une monographie de la commune de Juvigny.

QUATRIÈME CONCOURS.

Chemins vicinaux.

Des médailles d'argent sont décernées à chacune des communes suivantes :

A la commune d'Ormes (arrondissement de Reims), M. **Supply**, maire. — Outre ses prestations en nature, cette commune a dépensé en trois années : 1853, 1854 et 1855, 2,954 fr. 64 cent. sur ses revenus, pour améliorer ses chemins vicinaux, notamment celui qui donne accès à la route impériale n° 31.

A la commune d'Eclaires (arrondissement de Ste-Ménehould), M. **Mathieu**, maire. — Cette commune était tellement arriérée qu'on ne pouvait y marcher qu'avec des échasses, et que bien des habitants n'avaient jamais été à Sainte-Ménehould. Depuis trois ans, elle a prélevé, sur ses revenus, 2,744 fr. 41 cent., et s'est imposé une contribution extraordinaire de 4,244 fr. 59 cent.; enfin, les habitants ont fait, en argent, une souscription de 1,130 fr.

A la commune de Châtillon-sur-Broué (arrondissement

de Vitry-le-François), M. Robert, maire. — Sol profond et argileux, en conséquence communications très difficiles. Aux trois journées de prestations et 5 centimes spéciaux, le conseil municipal a ajouté 3,350 fr. pris sur les revenus communaux, et les habitants se sont engagés, pour chaque année que durera la construction du chemin n° 12, à des travaux d'une valeur égale à plus d'une journée et demie de prestation.

Une médaille en vermeil (récompense exceptionnelle) est décernée à la commune de Condé-sur-Marne (arrondissement de Châlons), M. Jacquet, maire. — La communication de Condé avec la rive gauche de la Marne se faisait à l'aide d'un bac qui ne pouvait servir dans le moment des grandes eaux. La commune a fait construire un pont sur la Marne et un chemin qui y accède et va déboucher dans Jâlons. Cette dépense s'est élevée à 48,000 fr.

Une médaille d'argent est décernée à la commune de Brugny-Vaudancourt (arrondissement d'Epernay), M. Lutrot, maire. — Travaux considérables pour rétablir le chemin de Brugny à la route impériale n° 51, qui se sont élevés à 10,276 francs, que la commune n'eût jamais pu fournir si l'Etat n'y eût participé pour 200 fr., et M. de Clermont-Tonnerre pour 9,335 fr. — Ce bienfaiteur de la commune n'est plus, et cette localité, en recevant la médaille qui lui est décernée, n'oubliera certainement pas la part qui en revient aux bienfaits de M. de Clermont-Tonnerre; elle voudra que cette récompense posthume soit connue de sa famille.

DIXIÈME CONCOURS.

Objets divers d'utilité publique.

Des médailles d'argent sont décernées :

A M. Padié, cultivateur à Ay, pour sa culture spéciale de pommes de terre.

A M. Pierre Vitry, contructeur de machines à Reims, pour une machine dite *Batteuse*, qui a bien fonctionné devant la commission, en battant trois douzaines de gerbes de seigle en dix minutes, moyenne de sa vitesse.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

I.

Une médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire sur cette question :

La moralité s'est-elle affaiblie dans les campagnes depuis 1789?

En cas d'affirmative, quelles sont les causes de cet affaiblissement, quels seraient les moyens d'y remédier?

II.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

§ 1er

Une médaille d'or de 300 francs à la meilleure *Monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.*

§ 2.

Une médaille d'or de 100 fr. au meilleur *Travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.*

III.

INSTRUCTION AGRICOLE.

§ 1er

Une médaille d'or de 300 fr. au meilleur *Manuel d'agriculture applicable aux diverses parties du département de la Marne.*

Les ouvrages d'agriculture publiés jusqu'à ce jour ne s'appliquent pas à telle ou telle contrée de la France, et cependant la culture doit varier suivant la nature du sol.

La Société, en ouvrant ce concours, a voulu récompenser un ouvrage qui traitera des meilleurs modes de culture dans le département de la Marne, en distinguant les divers sols qui exigent un travail différent. Elle désire, en un mot, que les cultivateurs de notre pays, quelque soit le lieu qu'ils habitent, trouvent, dans un nouveau manuel, des conseils qu'ils puissent suivre avec avantage.

Elle ne demande pas du nouveau; elle ne repoussera même pas les compilations, pourvu qu'elles doivent profiter à nos concitoyens.

Le manuel enfin devra être complet, et comprendre non seulement l'indication des meilleurs modes de culture pour les diverses parties du département, mais encore des conseils sur les céréales et sur les plantes qui peuvent y être cultivées avec le plus de succès, sur le choix des semences, sur l'espèce de bétail qui convient le mieux à chaque localité, sur la nature des amendements qu'il est préférable d'y employer, sur la mise en valeur des terres incultes, etc., etc.

§ 2.

Une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, *une école d'adultes*, dans laquelle des notions *d'agriculture*, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

IV.

AGRICULTURE PRATIQUE.

Des médailles d'or, de vermeil ou d'argent aux pro-

priétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles ou viticoles.

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat de récoltes, au plus bel ensemble de bétail, ou à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, au *drainage,* à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole : sylviculture, sériciculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc. Chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

V.

HORTICULTURE.

§ 1er

Une médaille de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, *une pépinière d'arbres fruitiers,* de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite.

§ 2.

Une médaille de 100 francs, offerte par un membre de la Société, au jardinier, travaillant avec ses propres ressources, qui, dans le département de la Marne, se fera remarquer par la *meilleure culture maraîchère ou autre.*

Des médailles d'argent ou de bronze pourront en outre être accordées pour la même cause.

§ 3.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu *des primeurs ou produits remarquables,* soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 4.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir *formé un bon élève* dans la culture maraîchère ou fruitière.

Une distinction pourra aussi être accordée à celui des

élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

VI.

VITICULTURE.

§ 1er

Une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la *destruction des insectes nuisibles à la vigne.*

§ 2.

Une médaille d'argent au vigneron qui aura le *mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.*

VII.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent aux communes qui, dans chaque arrondissement du département de la Marne, justifieront avoir le *mieux entretenu leurs chemins vicinaux.*

VIII.

ART CÉRAMIQUE.

Une médaille d'argent :

1° Au fabricant de poterie de terre ou fabricant de briques et de tuiles qui justifiera avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables ;

2° Au fabricant de poterie de grès propres spécialement aux usages les plus ordinaires.

La Société appelle l'attention des fabricants sur les points suivants : Choix judicieux des matières ; — usage des meilleurs procédés et emploi des machines ou des instruments les plus convenables pour la préparation des pâtes et le moulage des pierres ; — application de vernis durs et résistants, inattaquables aux acides et ne tressaillant pas aux brusques variations des températures ; — construction bien entendue des fours, et dispositions propres à utiliser la chaleur perdue.

La Société tiendra compte de la qualité des échantillons qui lui seront présentés, des quantités produites annuellement et des prix auxquels les objets fabriqués seront livrés au commerce.

IX.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de *l'hygiène et des besoins des localités.*

§ 2.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des *habitations saines et commodes destinées aux familles peu aisées.*

X.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles aux cultivateurs, commerçants, artistes, ou tous autres citoyens dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

CLÔTURE DES CONCOURS.

Les mémoires et autres documents relatifs à la première question, à l'histoire et l'archéologie, à l'instruction agricole et aux chemins vicinaux, doivent être remis francs de port au secrétariat de la Société, à Châlons, avant le 15 juillet 1857, terme de rigueur. — Tous les documents relatifs aux autres concours seront admis jusqu'au 25 du même mois de juillet, également francs de port.

Les auteurs des mémoires relatifs aux concours 1, 2 *et* 3, § 1 *ne devront pas se faire connaître. Ils*

inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les auteurs sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

II.

TRAVAUX DIVERS.

HORTICULTURE MARAICHÈRE.

RAPPORT DE M. ROYER,

Membre titulaire (1).

MESSIEURS,

Depuis 1842 l'horticulture a été, autant que l'agriculture, l'objet de vos encouragements. Vos expositions horticoles, dont la première date de 1842, ont puissamment contribué aux progrès des cultures de luxe et de l'arboriculture fruitière dans le département; mais les jardiniers maraîchers travaillant pour leur propre compte, avaient peu répondu à vos appels réitérés. Cependant cette utile industrie n'était pas restée stationnaire; un coup d'œil sur la propagation des châssis, depuis leur introduction dans la culture maraîchère de notre ville en particulier, vous donnera une idée de ses progrès autour de nos murs.

L'emploi des châssis dans la culture maraîchère à Châ-

(1) *Commission* : MM. CAQUOT, *président*; DEBACQ, *secrétaire*, SELLIER, MOHEN, DORIN, ROYER. — M. ROYER, *rapporteur*.

lons date de 1791. Aussitôt après la suppression des couvents, M. Payard, jardinier des moines de Saint-Pierre, s'établit à son compte dans l'allée de Forest (1) et en monta quelques-uns, qu'il transmit à son fils et à son gendre, M. Vinot, qui reprit son établissement. Leur premier imitateur fut M. Baillia, en face de la maison d'Ostende (2). Cependant, dix ans après, M. Vinot seul faisait des radis de primeur. On cultivait au Salage (3) la laitue blonde, qui se vendait 25 centimes la pièce en 1818. Le Salage avait encore la primeur des melons, qui se vendaient 4, 5 et 6 francs.

En 1825, M. Bidaux monte une couche de trente panneaux, et vend une récolte de soixante melons 3 francs la pièce.

En 1826, MM. Chabrot fils, Henriet fils et Masson père en montent chacun à peu près la même quantité. Les laitues de ces châssis se vendirent 1 fr. 50 c. à 1 fr. 80 c. la douzaine, et les melons 2 à 3 fr.

Après ces derniers, M. Lagille (Memmie) fait construire soixante panneaux, avec coffres en pierre de taille, dont on voit encore quelques restes dans son jardin de l'allée de Bagatelle (4); ils coutèrent 1,000 francs et ne réussirent pas.

A cette époque les jardiniers ne cultivaient pas encore sous châssis la carotte, qui en est devenue le principal produit; les prix de la laitue et du radis avaient beaucoup

---

(1) Porte du Jard.

(2) Porte Saint-Jacques.

(3) Porte Saint-Antoine ou des Mariniers.

(4) Porte Sainte-Croix.

baissé ; et d'ailleurs, l'élévation du prix du fumier, la dépense considérable d'entretien et de renouvellement des châssis en bois, qui duraient à peine dix ans, les firent tomber en défaveur. Ils se multiplièrent peu jusqu'en 1833, où M. Luce (Dominique), établi à la porte Saint-Jean, en fit faire cinquante. Frappé bientôt de l'inconvénient réel des châssis en bois, il en fit couler à l'Ecole d'arts et métiers, 142 en fonte, à deux rangs de verres, et cultiva la même année, sous 25 panneaux, quatre couches de carottes, qui furent vendues 50 centimes la botte. Ce succès provoqua l'imitation, et le prix de la botte de carottes de primeur ne tarda pas à tomber de 50 centimes à 35.

Vers 1840, ce même jardinier, après plusieurs essais, fit faire, sur un nouveau modèle à trois rangs de verres, des châssis mesurant 1m 38c de hauteur sur 73c de largeur, que vous avez vus chez lui et chez tous ses confrères, à qui il les fournit. Depuis 1837, il en a vendu environ 650 par an. Et la carotte qui de 1837 à 1840 était tombée de 50 c. à 35 c. la botte, vaut aujourd'hui, fin d'avril, 15 à 16 c. en gros, et 20 à 25 c. en détail. Le prix du melon a subi successivement la même réduction. Après être tombé de 5 ou 6 fr. à 2 ou 3 fr. la pièce, puis à 1 fr. 20 c., il ne se vend aujourd'hui en gros que 75 c., et encore doit-on remarquer que dans le même espace de temps le prix du fumier s'est élevé de 3 à 7 fr. le mètre.

. . . .

On peut évaluer à soixante-douze hectares les terrains employés à la culture maraîchère à Châlons et à Saint-Memmie. L'ensemble des terrains employés à cette culture, dans la nouvelle enceinte de Paris, est, d'après le manuel

d'horticulture maraîchère de Moreau et Daverne, d'environ 1,378 hectares ; ce n'est que dix-neuf fois autant. Il est peu de villes de province qui présentent une étendue de culture maraîchère proportionnellement égale à celle de notre ville. Vous savez que nos jardins fournissent et alimentent en primeurs maraîchères les villes de Reims, d'Épernay, de Sainte-Ménehould, et que tout l'été il s'y fait des envois considérables de légumes à Vitry, à Verdun, à Laon et dans toutes les communes viticoles de la Champagne. Cette année même il en a été expédié pour la première fois à Paris.

On compte à Châlons et à Saint-Memmie environ 150 jardins. Il y en a 1,800 à Paris, douze fois autant. L'étendue moyenne des jardins maraîchers à Paris est de 75 ares, elle est à Châlons de 48. Les plus grands sont ici comme à Paris d'un hectare; les plus petits sont de 50 ares à Paris, et de 35 à Châlons.

Le personnel d'un jardin maraîcher d'un hectare, où l'on fait des primeurs et de la pleine terre, est à Paris de cinq à six personnes en tout temps, et souvent d'un ou deux hommes à la journée. Quatre personnes suffisent pendant huit mois, et six de mai en août, quand on ne fait que des légumes de pleine terre.

Nous avons remarqué partout ici un personnel moindre, ce qui tient sans doute à ce qu'il y a moins de châssis a manœuvrer.

Les terrains les plus recherchés, qui valaient à Paris, il y a vingt ans, 20 à 22,000 fr. l'hectare, valent aujourd'hui de 80 à 100,000 francs. Il y a des terrains qui valent de 28 à 30,000 fr.; d'autres moins bien placés se vendent encore de 16 à 20,000 fr.

On évalue de 20 à 25,000 fr. l'hectare les meilleurs jardins à Châlons et Saint-Memmie.

Le nombre des châssis employés dans les jardins maraîchers de Paris est évalué à 360,000; c'est environ 260 par hectare; celui des cloches à 2,160,000, ou 1,580 par hectare.

Dans les cinq jardins que votre commission vous a proposé de récompenser, nous avons trouvé pour 2 hectares 58 ares, 1,510 châssis, c'est-à-dire 585 par hectare, et 2,850 cloches, ou 1,100 par hectare. Ces cinq jardins sont, sous le rapport de la quantité des châssis, bien au-dessus de la moyenne des jardins de Paris. Il y a lieu de croire que la moyenne générale à Châlons et Saint-Memmie est d'environ moitié de celle de Paris.

Les cultures communes aux maraîchers de Paris et de Châlons sont : l'oignon blanc, la ciboule, l'épinard, les choux, les choux-fleurs, la mâche, le poireau, le cerfeuil, les laitues, les romaines, le pois précoce, le radis, la carotte, le melon brodé et cantaloup, les chicorées, le haricot vert, le persil, la tomate, l'estragon, l'oseille, le potiron, la scorsonère, le panais, le céleri, le navet, le fraisier.

Les maraîchers de Paris cultivent en outre : le melon *petit prescot* et quelques autres espèces, le concombre, l'asperge, l'aubergine, le piment, la bonne-dame, la pimprenelle, le cresson alénois, le pourpier, le cardon, la poirée, la raiponce, le champignon.

Pour les trois principaux objets de la culture maraîchère (les salades, la carotte et le melon) les jardiniers de Paris ont au moins une saison avant celle que nos jardiniers appellent leurs primeurs; ce que les premiers doivent à leurs couches d'hiver, hautes de 54 à 60 centimètres de

fumier au lieu de 40 à 48, et dont les coffres, couverts de châssis et de paillassons, sont en outre entourés d'une ceinture de fumier court, large de 40 à 50 centimètres, de la hauteur de la couche et bien pressé.

Ils ont par ce moyen la laitue crèpe bonne pour la vente, vers la fin de janvier ou le commencement de février, et la laitue gotte, fin mars. Nos maraîchers ont la laitue gotte, leur première salade, à la fin de février ou au commencement de mars.

La carotte est obtenue à Paris, en mars et avril; ici de la fin d'avril au milieu de juin.

Le melon *petit prescot*, qui donne des fruits mûrs du 10 au 15 mai, et le cantaloup *gros prescot*, mûr dans la dernière quinzaine de juin, ne sont point cultivés par nos maraîchers, qui n'obtiennent leurs melons de première saison qu'en juillet, environ quinze jours avant ceux de troisième saison des maraîchers de Paris.

Les causes de cette différence sont d'abord, le prix du fumier qui ne coûte à Paris qu'environ 2 fr. 50 c. le mètre, tandis qu'il coûte 7 fr. à Châlons; mais surtout le peu de prix qu'on attache dans le pays aux produits de primeur.

J'arrive au détail des visites faites par votre commission, et je ne vous entretiendrai que des jardins qui lui ont paru dignes de récompenses.

M. LUCE (Dominique), de Châlons.

(Médaille en vermeil et Cours complet d'arboriculture de Dubreuil).

Jardin attenant à sa maison..............	46ᵃ	88ᶜ
Autre dans les champs pour gros légumes...	52	74
En tout..............	99	62

Six cents panneaux de châssis, 48 coffres formant un double service pour les châssis, 200 cloches, 67 couches de terreau, 12 carreaux de pleine terre, seulement dans le premier jardin ; dans le jardin des champs, 120 carreaux, en culture potagère, 24 en pépinière, 300 pots de fleurs, 1,500 églantiers.

Trois personnes seulement, deux manèges, mus par un cheval, pour tirer l'eau des arrosages.

Les principales cultures dans le jardin de la ville sont : les salades et les carottes de primeur, les melons répartis en quatre saisons ; et dans celui des champs, les oignons et les choux de pleine terre. La quantité hors ligne de terreau de châssis et de coffres, qui meublent le premier de ces jardins, permet au propriétaire de diriger ses cultures de primeurs par grandes masses, plutôt en vue de vente en gros, que pour le service régulier des ménages. Ainsi, cette année, ses 600 panneaux de châssis ont abrité à la fois 24 coffres de carottes, avec salade et radis par moitié, tandis que 24 autres coffres, couverts seulement de paillassons et contenant d'autres salades, préparaient un second emploi aux 600 panneaux de châssis, qui ensuite et sans aucun intervalle de temps, ont une troisième fois servi à abriter 1,210 melons, cultivés de manière à les répartir pour la maturité en quatre saisons.

Les premiers sont obtenus sur la mère couche qui a dû être garnie de fumier chaud à l'extérieur ; les deuxièmes occupent 400 panneaux ; les troisièmes, 200 ; enfin les quatrièmes, au nombre de 100, sont plantés sur deux couches que couvrent les panneaux qui ont abrité les couches de pépinière des précédents. Cette dernière culture est un essai d'une nouvelle méthode récemment pu-

bliée par M. Dufour de Villerose, et dont la principale différence avec la méthode ordinaire consiste en ce que généralement, lorsqu'on a fait choix du seul melon que l'on veut conserver par pied, on taille à un œil au-dessus du jeune fruit, et toutes les autres branches au-dessus de la première feuille, tandis que M. Dufour recommande *de supprimer la branche, ou les deux branches qui se trouvent entre le pied et celle que l'on veut conserver, afin de ne pas intercepter la sève à la branche qui porte le fruit, et à laquelle il ne faut rien couper ni supprimer, car, dit-il, la moindre partie qu'on lui enlèverait empêcherait le melon qu'elle porte de grossir ou de se développer régulièrement.*

Vous avez remarqué que la plupart des melons étaient sur pointe, presque enfoncés en terre; c'est, dans certains jardins une nécessité, pour le melon brodé, parce que la limace attaque surtout la place de la fleur, appelée par les jardiniers œillet ou pointe, cette partie restant longtemps plus tendre que le reste de la surface du melon. Quoique l'œillet du melon cantaloup ne donne pas particulièrement prise aux morsures des limaces, M. Luce lui donne de préférence, lorsque le pédoncule s'y prête, jusqu'à un certain degré de maturité, la même position qu'aux melons brodés, parce que dans cette position, le soleil agit plus également sur lui; d'autres obtiennent ce résultat en tournant le fruit de façon que toute sa circonférence soit successivement frappée par les rayons solaires; mais cette opération, selon M. Jacquin (*Monographie du melon*), peut avoir pour effet de tordre le pédoncule et la branche à laquelle le melon est attaché, ce qui influe sur sa grosseur en dérangeant le cours de la sève.

Conformément aux prescriptions du même auteur, M. Luce laisse, le plus longtemps possible, les melons dans leurs feuilles, un coup de soleil pouvant les empêcher de grossir.

Enfin, deux melons incisés par lui, d'après la méthode indiquée par M. Jacquin, étaient parvenus à une formation tout-à-fait régulière.

Une chose qui distingue M. Luce de tous ses confrères, et qui explique ses progrès, c'est le soin qu'il a eu, dès les premières années de son établissement, de se former une bibliothèque horticole, qui se compose d'environ soixante volumes, dont plusieurs d'un grand prix, parmi lesquels se trouvent vingt-quatre années d'abonnement aux principaux journaux, la plupart des ouvrages renommés en arboriculture, horticulture maraîchère et fleuriste, et une foule d'annuaires, d'almanachs, de monographies, en un mot de ces petits livres à bon marché que vous vous efforcez de répandre, et qu'il s'est procurés dans leur nouveauté. J'ai eu souvent l'occasion de me convaincre par moi-même, qu'il avait lu et compris ces livres et qu'il en avait fait de nombreuses applications.

Les quatre autres jardins de Châlons, que votre commission a proposé de récompenser, sont identiques pour la nature et la succession des produits. C'est l'ancien jardinage de Châlons, auquel s'est ajouté successivement, depuis une quinzaine d'années, l'usage, encore trop restreint, des châssis et leur emploi de plus en plus intelligent. Ce jardinage a, pour caractères bien connus, la propreté, l'utilisation complète du terrain, et une succession de produits admirablement calculée pour satisfaire aux besoins des

ménages pendant toute l'année, quelquefois même sans considération pour le peu de valeur des produits et les éventualités de pertes résultant du trop d'abondance à la fois.

Si ces jardiniers n'ont point le mérite des innovations, ils les ont habilement comprises, et sont à la tête du progrès qui se fait et qui tend à se développer de plus en plus dans cette utile industrie.

M. LAURENT (Alex), faubourg Sainte-Croix.

(Médaille d'argent, 1re classe, et Manuel d'horticulture maraîchère de Moreau et Daverne).

67 ares 40c; 233 panneaux de châssis, 700 cloches, 35 couches de terreau, 122 carreaux de pleine terre, 20 coffres de châssis, 2 personnes, 1 manége mu par un âne; ce manége, avec les conduits qui versent l'eau dans les tonneaux près des couches, a paru à votre commission le mieux entendu des dix ou douze qui sont maintenant à Châlons.

Ce jardin est, de tous ceux que votre commission a visités, celui dont la tenue lui a paru la plus parfaite sous le rapport de la propreté. Ajoutons que plus de moitié du terrain acheté par M. Laurent ne consistait qu'en une espèce de bas marécage planté d'arbres, qu'il a défriché, rempli et élevé d'environ un mètre, pour le mettre de niveau avec l'autre moitié. Il a tout fait par ses mains : enlèvement de terres, charrois, remblais et mise en culture.

M. HENRIET, faubourg Saint-Jean.

(Médaille d'argent, 2e classe, Manuel de Moreau et Daverne).

58 ares 60c; 340 panneaux, 600 cloches, 26 couches de terreau, 96 carreaux de pleine terre de 18 à 25 mètres, 3 personnes.

M. LÉTRILLARD (Auguste), à Bagatelle.

(Médaille d'argent, 2e classe, Abrégé du Cours d'arboriculture de Dubreuil).

1 hectare 28 ares; 230 panneaux, 750 cloches, 53 couches de terreau, 154 planches de pleine terre, 5 personnes.

M. MARCOUX, route de Vitry.

(Médaille d'argent, 2e classe, Manuel de Moreau et Daverne).

Jardin attenant à la maison.............	58a 60c
Autre pour gros légumes...............	23 40
	82 »

106 panneaux, 500 cloches.

M. LEGRAND, à Épernay.

(Médaille d'argent, 2e classe, Manuel d'horticulture maraîchère de Moreau et Dubreuil).

28 ares ; 84 panneaux à 4 rangs de verre, 450 cloches, 16 couches de terreau, 80 carreaux de pleine terre, une personne.

Culture peu considérable, mais bien entendue. Le terreau résultant du fumier des tranchées à melon sert, comme chez les maraîchers de Paris, à pailler les semis du printemps. M. Legrand attribue à cet usage l'avantage d'être préservé des pucerons. Votre commission a de plus admiré, dans ce jardin, six pêchers restaurés, parfaitement conduits, et couverts de fruits, grâce à des soins minutieux et persévérants au printemps.

M. FOURCHÉ-HÉBERT, à Épernay.

(Médaille d'argent, 2e classe).

61 ares 74c; 22 panneaux, 180 cloches, 16 couches de terreaux, 200 carreaux de pleine terre, 2 personnes.

Culture de pleine terre considérable et parfaitement tenue; 9 à 10,000 pieds de laitues de passion, semés en août, replantés en octobre, passent l'hiver en terre, cachés avec du grand fumier; 1,500 pieds d'escarolle et de chicorée sont laissés sur place l'hiver, couverts de paillassons, et vendus jusqu'en février.

CHEMINS VICINAUX.

RAPPORT DE M. SAVY,

Membre titulaire (1).

MESSIEURS,

Votre commission du cinquième concours, après avoir compulsé les différents états du service vicinal du département, a reconnu que les cinq communes (une par arrondissement) qui ont le plus de droit à vos récompenses pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux et les sacrifices qu'elles ont faits, étaient les suivantes :

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Commune d'Ormes. — Population : 296 habitants. — M. SUPPLY, maire.

Cette commune n'était reliée à laroute impériale n° 31, de Rouen à Reims et à la vallée de la Vesle, que par un chemin à l'état de sol naturel, étroit, sinueux et présen-

1) *Commission :* MM. CAQUOT, *président;* DEBACQ, *secrétaire;* DUGUET, BOULARD, SAVY. — M. SAVY, *rapporteur*.

tant des bas-fonds et des reliefs qui étaient autant de difficultés pour la circulation; grâce aux efforts des habitants, des redressements, des déblais importants et l'établissement d'une chaussée empierrée sont venus améliorer sensiblement cet état de choses; aujourd'hui ce chemin est parfaitement viable. Les chemins des Mesneux et de Champigny ont été aussi grandement améliorés. Pour cela, la commune d'Ormes vote depuis plusieurs années trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux; elle a de plus dépensé sur ses revenus, en 1853, 1854 et 1855, 2,954 fr. 64 centimes, et les habitants ont plus que doublé leurs prestations en faisant pour 4,923 francs de travaux volontaires.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Commune d'Éclaires. — Population : 446 habitants. — M. MATHIEU, maire.

La commune d'Éclaires, placée sur le sol argileux et humide du Vallage, avait besoin de tout le zèle et de tout le dévouement dont ses habitants ont fait preuve pour sortir de l'état d'isolement où la mettait l'impraticabilité de ses chemins. Ne serez-vous pas surpris, en effet, quand vous apprendrez que, naguère encore, des habitants de cette commune et des communes circonvoisines, situées seulement à 16 kilomètres de Sainte-Ménehould, leur chef-lieu d'arrondissement et principal marché, n'avaient jamais vu cette ville; leur cercle géographique était circonscrit aux villages voisins que l'on allait visiter à pied en franchissant les planchettes jetées sur les ruisseaux qui sillonnent la contrée; vous dirai-je aussi qu'il n'y a pas encore vingt ans on ne parcourait, en hiver, les rues de plusieurs de ces communes du Vallage que sur des

échasses ; que le dimanche, à l'heure des offices, on voyait des centaines de ces singuliers véhicules placés comme des *ex-voto* aux portes des églises? Pardon, Messieurs, de cette digression, mais c'est là de l'histoire contemporaine à laquelle peut-être nos neveux ne croiront pas ; c'est là de l'histoire pour nos voies de communication. Que de changements se sont opérés depuis vingt ans ! Aujourd'hui la commune d'Éclaires a des chemins viables qui lui permettent d'aller en tout temps à la ville ; elle a construit des ponts sur les ruisseaux pour le passage des voitures ; ses rues bien empierrées et assainies permettent aux habitants de les parcourir sans ces vilaines échasses dont nous parlions tout-à-l'heure. Les fidèles se rendent à pied sec à l'église, et les enfants aux écoles ; personne n'est plus empêché dans ces devoirs impérieux ; il y a là un progrès plus moralisateur peut-être qu'on ne le pense.

Mais, pour arriver à ce résultat, la commune d'Éclaires a constamment voté, depuis bien des années, le maximum des ressources vicinales (trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux) ; elle a en outre, depuis trois ans, prélevé sur ses revenus 2,744 francs 41 centimes et s'est imposée une contribution extraordinaire de 4,244 francs 59 centimes ; de plus, les habitants ont fait une souscription en argent de 1,130 francs.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Commune de Châtillon-sur-Brouée. — Population : 156 habitants. — M. ROBERT, maire.

Cette commune située aussi dans une contrée du Bocage où le sol profond et argileux empêche tout transport

avec voiture par les temps humides, a compris que l'intérêt de son agriculture exigeait qu'elle eût des communications faciles avec Vitry-le-François et Montier-en-Der, ses principaux lieux de marché, avec Saint-Remy-en-Bouzemont son chef-lieu de canton, et avec les communes de la Haute-Champagne qui viennent s'approvisionner dans le Bocage, de bois et de fourrages; aussi a-t-elle puissamment contribué à l'établissement du chemin d'intérêt commun n° 12, qui satisfait à ces divers besoins; elle a en outre exécuté des travaux sur le chemin qui la conduit à Droyes (Aube).

Aux trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux que le conseil municipal ne cesse de voter, il a ajouté 3,350 francs pris sur les revenus communaux, et les habitants se sont engagés, pour chacune des années que durera la construction du chemin d'intérêt commun n° 12, à des travaux d'une valeur égale à plus d'une journée et demie de prestation.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Commune de Condé-sur-Marne. — Population : 507 habitants. — M. JACQUET, maire.

Le village de Condé est séparé par la Marne des terres les plus fertiles de la commune; cette rivière le sépare aussi de Jâlons où se trouve la station du chemin de fer de Paris à Strasbourg la plus rapprochée. Un bac dont le passage était souvent difficile, parfois même périlleux, servait aux communications. Mais sous la sage et énergique administration que dirige M. Jacquet, maire, si bien secondé par son adjoint, M. Anchez, cet état de choses ne pouvait rester; le projet d'un pont sur la Marne fut

conçu, un devis fut dressé, et 48,000 francs devaient à peine suffire. — Une telle somme est bien considérable pour une seule commune ! cependant, en présence du bien que devait produire cette œuvre importante, l'administration municipale n'hésita pas, la construction du pont fut décidée. La commune abandonna d'abord 25,000 francs qu'elle avait de disponibles sur ses ressources ordinaires; puis elle ajouta le produit pendant douze ans du fermage des pâtures communales, et une imposition extraordinaire et annuelle de 20 centimes au marc le franc des quatre contributions pendant sept ans. Le système américain, qui consiste à éviter toute espèce de suspension au moyen de larges treillis posés en garde-corps, fut admis pour ce travail, comme le moins dispendieux. Ce pont, construit par les agents-voyers et sur lequel une circulation importante et facile a lieu aujourd'hui, a été commencé en automne 1854 et inauguré par M. le Préfet en août 1855. Mais il fallait que les rues étroites et montueuses qui aboutissent au pont, et le chemin vicinal de Jâlons qui y fait suite fussent élargis, redressés et nivelés; c'était là encore un travail d'une importance d'environ 7,600 francs; comme celui du pont, il fut décidé promptement, et rien aujourd'hui ne reste plus à faire.

En dehors de ces dépenses, la commune de Condé a constamment voté, depuis plusieurs années, trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux.

Honneur à cette commune et surtout à ses administrateurs, aussi dévoués que simples et modestes, qui font le bien sans ostentation et dans le seul but d'être utiles à leurs concitoyens ! Et si le premier magistrat du département est allé lui-même à Condé les remercier de leur

zèle et inaugurer leur œuvre, vous voudrez à votre tour, Messieurs, les appeler au sein de votre Société pour les féliciter et leur donner la seule récompense dont vous puissiez disposer, récompense qui les honorera de nouveau aux yeux de leurs concitoyens. Votre médaille pourrait porter : *Commune de Condé; Pont sur la Marne*,

MM. JACQUET, maire, ANCHEZ, adjoint.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Commune de Brugny-Vaudancourt. — Population ; 402 habitants.
— M. LUTROT, maire.

La commune de Brugny veut aussi ne pas rester en arrière dans l'amélioration de ses voies vicinales; elle a été largement encouragée dans cette bonne pensée, par le plus noble et le plus généreux de ses habitants, M. le comte Amédée de Clermont-Tonnerre, qu'une mort prématurée a malheureusement enlevé, il y a deux ans, à sa famille et à ses concitoyens. Ce propriétaire a, en effet, dépensé 9,335 francs 75 centimes pour rétablir, dans de bonnes conditions de viabilité, le chemin de Brugny à la route impériale n° 51, que de fortes rampes et un mauvais tracé rendaient presque impraticable.

Nous devons dire, pour rendre hommage à la vérité, que M. de Clermont-Tonnerre avait intérêt à échanger l'emplacement d'un ancien chemin, qu'il faisait entrer dans sa propriété, contre le nouveau qu'il donnait, mais nous devons aussi ajouter qu'il a fait cet échange à des conditions qui décèlaient pour la commune des marques de la plus grande générosité.

La commune de Brugny a d'ailleurs constamment voté, depuis trois ans, trois journées de prestation et 5 cen-

times spéciaux; elle a ajouté 740 francs 25 centimes sur ses revenus, à quoi il faut joindre 200 francs de subvention de l'État et les 9,335 francs 75 centimes, donnés par M. de Clermont-Tonnerre.

En recevant la médaille que votre commission vous propose de lui accorder, la commune de Brugny n'oubliera pas la part qui en revient aux bienfaits de M. de Clermont-Tonnerre; elle voudra que cette récompense posthume soit connue de sa famille.

En présence des résultats qu'elle vient de vous signaler, votre commission vous propose, Messieurs, de décerner une médaille d'argent à chacune des communes d'Ormes, Éclaires, Châtillon et Brugny, et une médaille de vermeil à la commune de Condé.

RAPPORT

SUR LA LAINE VÉGÉTALE

EXTRAITE

DES FEUILLES ACICULAIRES DU PIN SYLVESTRE,

PAR M. J. LAMAIRESSE,

Membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

Quand nos pères implantaient sur notre sol dénudé ces bois de pins qui devaient un jour en changer l'aspect misérable, et rendre au moins impropre l'épithète peu sonore de Champagne-Pouilleuse, appliquée aux localités qui nous environnent, il est permis de croire qu'ils ne songeaient guère au parti que l'industrie, cette sœur de l'agriculture, viendrait tirer plus tard de la partie de ces arbres qui paraissait entièrement dépourvue de valeur.

Il y a quelque temps déjà on s'était servi, en France et ailleurs, des feuilles du pin pour la préparation du papier. Ces feuilles, mêlées avec un quart de leur poids de chiffons, donnent un papier propre aux emballages et facilement reconnaissable à son odeur.

Le bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, du mois de janvier dernier, que vous m'avez communiqué, nous apprend qu'un fabricant allemand,

M. Weiss, en a obtenu un produit connu sous le nom de *laine végétale*, appelé à de nombreux usages, et qu'il importe de faire connaître.

De tous les arbres conifères qui croissent en Europe, ceux qui produisent les meilleures feuilles, existent précisément en masses très-considérables, comme le pin Sylvestre et le pin noir d'Autriche. Les filaments longs se travaillent beaucoup mieux que les courts; cependant toutes les variétés ne conviennent pas également, ainsi le pin de lord Weymouth, dont les aiguilles sont les plus longues, doit être rejeté, parce que ses filaments sont trop faibles et trop cassants.

La nature des feuilles n'est pas indifférente. Les meilleures sont celles qui se trouvent dans toute la force de leur développement. Celles des jeunes arbres dont la croissance a été trop rapide; les feuilles malades, rouges ou jaunes; celles qui sont mortes sur pied ou qui sont tombées, ne peuvent être employées. Les pins déjà âgés donnent des fils plus fins que les jeunes.

Pour recueillir les feuilles on choisit de préférence l'époque de l'exploitation des bois. Des femmes, des enfants, des hommes faibles, peuvent alors très facilement et avec avantage dépouiller les branches des arbres abattus. Ces ouvriers gagnent en Allemagne jusqu'à 1f 75c par jour. Dans les fabriques, les 100 kilogrammes de feuilles reviennent à 3f 35c environ.

Il arrive souvent que l'on reçoive les feuilles en quantité trop considérable pour que l'on puisse les travailler immédiatement; alors, après en avoir retranché les pétioles ou gaînes qui les attachent aux branches, on les soumet à une dessicatïon prompte qui permette de les conserver.

Cette dessication s'opère sur des claies, dans des ateliers couverts, à l'aide de la chaleur. Les feuilles ainsi desséchées peuvent être gardées pendant longtemps.

La première opération consiste à les passer au four pour en isoler l'épiderme vert. On les porte ensuite dans un grand vaisseau, comme une pipe à eau-de-vie ou même un bassin en maçonnerie, muni d'un conduit de décharge. On les y foule fortement sous un couvercle chargé de grosses pierres, en ayant soin cependant de ménager assez la compression, pour conserver dans la masse des vides suffisants. Un tuyau amène de l'eau qui doit surmonter les feuilles de dix centimètres; on abandonne ainsi le tout à la fermentation, qui peut être accélérée par l'introduction de vingt centilitres de levure de bière et d'un litre et demi d'eau-de-vie pour 100 litres d'eau. On obtient des résultats plus avantageux encore en remuant suffisamment tous les huit jours la masse des feuilles, à laquelle on ajoute chaque fois une certaine quantité de carbonate de soude. Ce sel a pour but d'isoler en même temps une partie de la résine, et on en obtient par le conduit de décharge un liquide alcalin et aromatique, dont on peut tirer des savons résineux, ou bien qu'on emploie pour des bains comme moyen curatif. Les feuilles sèches, avant de subir le passage au four, doivent toujours être pénétrées d'eau tiède, à la température de 30° au moins.

La fermentation s'opère en six semaines, après lesquelles on immerge les feuilles, pendant quarante-huit heures, dans une faible lessive de potasse caustique, pour en extraire le plus complètement possible toutes les substances résineuses. Cette immersion donne pour produit accessoire un savon de résine.

On traite ensuite les feuilles par la vapeur en les plaçant dans un grand vaisseau analogue à l'appareil usité dans les distilleries de pommes de terre, et en les chauffant au moyen d'un courant continu de vapeur amené au-dessous par un tuyau ménagé dans la paroi d'une chaudière. Cette opération dure une heure environ ou plutôt jusqu'à ce que le monceau de feuilles se soit affaissé, et que l'eau qui s'écoule par plusieurs trous, et qui est d'abord d'un vert foncé, sorte claire et transparente. Cette eau entraîne le savon résineux, l'acide tannique et une huile essentielle qu'on peut recueillir. L'eau aromatique possède des propriétés curatives très-puissantes.

On sèche de nouveau les feuilles après les avoir traitées par la vapeur.

Les feuilles sont alors déjà considérablement brisées et divisées, mais les fils retiennent encore de l'épiderme et du tissu cellulaire; on les en délivre en les soumettant à un teillage très-simplement exécuté par une machine spéciale composée d'une toile sans fin, bien tendue, qui les conduit entre un système de cylindres cannelés où l'épiderme se brise complètement.

Les feuilles teillées sont enfin battues avec des verges flexibles sur des toiles élastiques; on les promène avec la main sur des tamis en fils métalliques et on les étire pour les démêler et redresser la fibre.

La laine végétale est alors prête à recevoir les préparations spéciales pour chacun des emplois auxquels on la destine.

Le résidu du teillage peut être brûlé dans des vases fermés où l'on recueille, sur des toiles, un noir de fumée d'une extrême finesse et qui convient parfaitement pour la peinture.

La laine végétale est une matière filamenteuse, frisée et assez fine, d'un vert tirant sur le jaune ou sur le gris. Elle est assez élastique, moins que le crin frisé par la cuisson, mais beaucoup plus que le foin. Elle est d'une longue durée, et peut être donnée à meilleur marché que la plupart des autres matières employées pour rembourrer.

Outre les rembourrements de toute espèce, elle entre dans la fabrication des meubles, matelas et coussins; dans la garniture des voitures, des harnais, des courtes-pointes, des redingotes et d'autres vêtements. On en fabrique des semelles et bientôt des feutres et des tapis. On n'a encore obtenu de ses filaments que des tissus grossiers, mais on espère arriver à quelque degré de perfection.

L'odeur balsamique qu'exhale cette matière exerce une influence salutaire et écarte les insectes. De nombreux établissements publics, des hôpitaux, des maisons d'aliénés, s'en servent pour garnir des matelas, des oreillers, des couvertures piquées. On l'a aussi employée avec succès dans la literie des casernes à Vienne et à Berlin.

Les produits accessoires sont : une eau employée pour les bains médicinaux; une huile essentielle recommandée notamment pour la guérison des rhumatismes, de la goutte et des indurations; un savon résineux très-utile pour le blanchissage; un résidu visqueux et gélatineux, très-aromatique et très-amer, qui peut servir à la fabrication du savon vert: ce produit, réduit par l'ébullition, est très-renommé comme diurétique et sudorifique; enfin, un noir très-utile pour la peinture.

L'extraction de la laine végétale fournit à la population voisine des forêts, une occupation temporaire nouvelle, et développe une branche inconnue de travail.

Cette fabrication pourra devenir lucrative, car elle n'exige qu'un faible capital d'établissement et peu de dépenses de roulement. On espère qu'elle trouvera un marché fort étendu dès qu'elle sera plus connue.

Quoiqu'il n'y ait pas lieu de supposer qu'elle puisse être prochainement importée dans notre département, j'ai cru cependant devoir entrer dans quelques détails, parce que la matière première y abonde, et qu'il peut y avoir utilité à appeler l'attention sur cette découverte intéressante.

L'AGRICULTURE

DANS LE DEPARTEMENT DE LA MARNE.

RAPPORT PAR M. CAQUOT,

Membre titulaire.

SÉANCE DU 16 AOUT 1856.

Messieurs,

M. le Préfet, sous la date du 30 juin 1856, vous a adressé une lettre par laquelle il vous pose diverses questions qui vont être reproduites, et qui tendent à rechercher si l'agriculture, dans le département, manque de bras, et si un surcroit de travailleurs amènerait de sensibles améliorations.

Au reçu de cette lettre vous vous êtes empressés de formuler un questionnaire, que vous avez adressé aux personnes que vous saviez être en mesure de vous donner des renseignements précis et conciencieux.

Vous avez évité de demander l'avis des maires qui étaient, eux, consultés officiellement par l'administration elle-même. Vous avez pensé que ce serait donner à cette administration des réponses qu'elle aurait déjà reçues. Il

fallait que la lumière vint de toutes parts. MM. les juges de paix qui, par leur haute position dans chacun de leur canton, sont à même d'en connaître toutes les ressources et d'en apprécier les besoins, vous ont particulièrement paru des collaborateurs parfaitement renseignés, et surtout habitués à l'impartialité de la justice. Vous n'avez pas en vain sollicité. Nous citerons parmi ces utiles correspondants, dans l'arrondissement de Reims, MM. les Juges de paix des cantons d'Ay, de Beine, de Bourgogne, de Châtillon, de Fismes, de Verzy;

Dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, MM. les Juges de paix de Dommartin-sur-Yèvre, de Ville-sur-Tourbe;

Dans l'arrondissement de Vitry-le-François, M. le Juge de paix de Saint-Remy-en-Bouzemont;

Dans l'arrondissement de Châlons, MM. les Juges de paix des cantons d'Écury-sur-Coole, Suippes et Vertus;

Dans l'arrondissement d'Épernay, MM. les Juges de paix des cantons de Dormans, Montmort et Sézanne;

Des membres du Comice; des membres de cette Société; des personnes mêmes étrangères à nos travaux, qui spontanément y ont en cela concouru; MM. Vautrin de la Motte, le docteur Remy, Bruslé, membre du Conseil général, Chopin de Sommebionne, le comte de Mellet, Battellier, Depinteville, Bouquet, tous nos collégues; MM. Claude Dommanget de Saint-Mard, Hadot, Lange, Christian Gerber, fermier à Pocancy, et d'autres encore.

Le Comice agricole central vous a également adressé l'avis, qu'il a donné à M. le Préfet, sur ces mêmes questions.

Ce groupe considérable de correspondance et de rensei-

gnements a été remis à l'examen d'une commission (1). En voici sommairement le résultat :

1re Question.

Est-il vrai que la population agricole du département de la Marne est insuffisante, eu égard à l'étendue des terres susceptibles d'être mises en culture, et que les bras manquent en ce moment pour les travaux de la campagne ?

Rien ne peut être absolu dans la solution de cette question, et pour apprécier équitablement l'insuffisance ou la suffisance de la population agricole, eu égard aux besoins de l'agriculture, il faut distinguer tout à la fois la nature du sol exploité, sa réunion, son agglomération ou sa division entre les mains qui le possèdent.

Lorsque le sol est divisé entre un grand nombre de propriétaires, ne possédant que ce que le chef et sa famille peut raisonnablement cultiver, le travail de cette famille est suffisant pour faire produire à la terre tout ce qu'une pratique sagement entendue peut en retirer. Nos cultivateurs sont laborieux et sobres, l'esprit de propriété leur donne des forces incalculables, et un de nos correspondants ne craint pas d'affirmer que la masse de labeur a doublé depuis trente ans pour le même nombre de bras.

Mais lorsque la quantité de terrain arable dépasse la proportion des forces et du courage de la famille qui pos-

(1) *Commissaires :* MM. Caquot, Sellier, Duguet, Boulard, Lamairesse, Debacq. — M. Caquot, *rapporteur.*

sède, lorsque cette famille a besoin de recourir aux étrangers qui, n'étant plus sollicités par l'intérêt de propriété, n'apportent à la terre qu'un travail salarié, par cela même d'un résultat moindre de moitié peut-être;il peut à des moments donnés se manifester une disproportion plus ou moins forte entre les nécessités et les moyens d'y satisfaire.

La même observation s'applique à la diversité des sols. Il est des terrains en Vallage, en Pertois, dans le Bocage, en Brie, qui ne peuvent être cultivés qu'avec des charrues attelées de six chevaux. Ce nombre de chevaux demande pour la conduite et pour l'entretien hygiénique, des bras plus nombreux ; la récolte se fait avec de vastes chars, et la famille, en maîtres et valets, doit être proportionnée à tous les besoins. Alors l'insuffisance peut être appréciée, et toutefois, elle ne se fait sentir qu'aux moments des moissons, et la proportion s'en établit, de 1/20 à 1/10 au plus de la population agricole, qu'il ne faut pas confondre avec le nombre collectif des habitants. A Pocancy, le 20e serait le 7e de la population. Le correspondant qui nous indique ce rapport est le seul qui soit entré dans ce détail intéressant. Il faut ajouter que dans ces circonstances, des départements voisins, arrivent régulièrement des ouvriers habitués à cette sorte d'ouvrage, qui, presque toujours, le prennent à la tâche et pour cette raison ne redoutent aucune fatigue, travaillent avant le point du jour et encore après le coucher du soleil; gagnant d'autant plus qu'ils mettent moins de temps à l'accomplir.

A ces différents points de vue on peut dire que la population agricole dans le département de la Marne, n'est pas au-dessous des besoins d'une bonne et savante exploitation. Nos correspondants nous le disent affirmativement pour

les cantons d'Ay, Châtillon, Dommartin-sur-Yèvre, Ville-sur-Tourbe, Sézanne, Saint-Remy-en-Bouzemont, Écury-sur-Coole, Vertus (en ce qui concerne les communes de Cernay-en-Dormois et de Loisy-en-Brie).

Si, contrairement à cet énoncé, ces mêmes cantons d'Ay et d'Écury-sur-Coole, par deux de nos correspondants, les cantons de Bourgogne, Fismes, Sainte-Ménehould, Montmort, Dormans, Marson (pour les communes de Meixtiercelin, Sommebionne, Pocancy, Poix), nous sont signalés pour l'insuffisance de leur population agricole, ce n'est qu'avec la restriction des époques de moissons, époques, comme nous l'avons déjà dit, qui amènent toujours du dehors des ouvriers en nombre suffisant.

Il faut donc reconnaître que le département de la Marne n'est pas dénué de bras pour la culture de la terre, mais aussi qu'il touche presque partout à l'extrême limite des besoins.

A l'exception du canton de Châtillon, presque toutes les contrées où se cultive la vigne, sont dans une position moins avantageuse quant à cette culture ; il devient chaque année plus difficile de se procurer des ouvriers pour toutes les façons que nécessite la viticulture, qui a les exigences du jardinage. Les vignerons ont un rude labeur, et le plus grand nombre préfère travailler à la manutention du vin, moins fatigante et aussi bien, quelquefois même, mieux rétribuée. Ils trouvent aussi un avantage pécuniaire préférable au moment des moissons, ils *font moisson,* et la vigne en souffre nécessairement. Au provignage du 20 avril au 20 mai, à la *lierie* et aux labours en maï, juin et juillet, quelques bras de plus seraient utilement employés. Et cependant tout se fait, rien ne languit, tant est féconde et

tenace la volonté du propriétaire agricole. La vendange se fait ordinairement lorsque tous les autres biens de la terre sont rentrés. Elle s'effectue en peu de jours, le labourage des terres ne presse pas, tous les bras sont donc libres, un surcroît de travailleurs arrive en bande de la Lorraine et de toutes les contrées voisines, rien ne périclite.

En supposant que, dans quelques contrées, l'insuffisance de travailleurs se fasse sentir, elle est, comme nous l'avons dit, peu appréciable dans certains moments et complétée dans d'autres ; nous ne pensons pas qu'elle puisse empêcher de cultiver d'une manière convenable les terres ensemencées chaque année, et donner aux cultures perfectionnées tous les soins nécessaires. Le cultivateur-propriétaire connaît trop bien les résultats fructueux du travail pour le négliger ; il supplée souvent aux bras par un surcroît de fatigues, il réussit, et c'est là son repos.

Il ne faut pas croire non plus qu'un surcroît d'ouvriers agricoles suffirait seul pour féconder une plus grande étendue de terrain ; tout est en rapport dans notre Champagne aussi bien que dans la Brie, dans le Vallage et le Perthois ; ce qui ne peut rendre la semence est planté, et cette plantation prépare, pour un avenir plus ou moins rapproché, de vastes étendues de terres arables.

Ce qui nous manque, ce sont les eaux et les engrais ; rien en agriculture ne s'improvise, tout marche avec lenteur, mais avec persistance, comme la nature elle-même. A titre d'exemple nous vous transcrivons une note de notre collègue, M. de Pinteville. « Le territoire de Cernon, dit-il, » est d'une étendue de 1,600 hectares ; 500 sont plantés ; » sur les 1,100 restants il y a au moins 6 ou 7 hectares » fumés chaque année pour la première fois, or, en dix

» ans ce seront 70 hectares qui auront reçu un accroisse-
» ment notable. »

Presque tous nos correspondants, à l'exception notamment de ceux des cantons d'Ay et de Sézanne, reconnaissent que la population agricole n'est pas en voie de progression, et que, dans certaines localités, dans un grand nombre de localités, elle a plutôt diminué. Dans le canton d'Écury-sur-Coole, l'étendue des terres mises en culture augmente d'une manière sensible, la population agricole s'accroît en proportion, quoique la population générale du canton tende à diminuer, c'est-à-dire que les ouvriers industriels quittent peu à peu leur industrie pour la culture. Peu d'ouvriers agricoles émigrent dans les villes, peu sont occupés aux travaux publics ou par les compagnies industrielles. En tous cas, partout cette population agricole, et c'est un fait à constater, n'est plus dans la même proportion qu'autrefois, avec la production actuelle qui s'est notablement accrue. Moins de population et plus de produits, par conséquent plus de travail, meilleure culture, notable perfectionnement.

2e Question.

En cas d'affirmative, quelles sont les causes auxquelles il faut attribuer cet état de choses? Ces causes sont-elles permanentes ou simplement accidentelles et momentanées?

Nous avons dit qu'en réalité et dans l'ensemble des faits, la population agricole du département de la Marne ne peut pas être considérée comme insuffisante pour les nécessités de l'agriculture, que même, plus nombreuse, elle ne pourrait pas seule ajouter à la fécondité du sol, car

il y manquerait encore les deux agens les plus puissants de la production : l'eau et l'engrais.

Il ne faut pas cependant se dissimuler que cette population agricole paraît tendre à rester stationnaire, sinon même à diminuer. Les causes de cette décroissance, que le temps pourra signaler d'une manière plus sensible, sont complèxes. Les salaires peuvent bien y entrer pour partie quoiqu'ils soient, en général, largement rémunérateurs, et, quelquefois, plus élevés que dans les ateliers de l'industrie; mais c'est surtout la différence des travaux, qui aux champs commencent souvent avant le jour et se continuent après le coucher du soleil, qui s'accomplissent dans toutes les saisons, quelles qu'en soient les rigueurs, sous l'œil d'un maître laborieux, qui les partage, et demande autant d'action et de dévouement qu'il en développe lui-même, tandis que dans l'usine les forces phisiques sont moins nécessaires, moins tendues, les heures de travail plus espacées et mieux règlées, les besoins plus facilement, plus complètement satisfaits, les secours plus assurés, la vie, en un mot, plus agréable sous tous les rapports. Et cependant la majorité de vos correspondants s'accorde à dire que les avantages offerts par des travaux publics, constructions, canaux, chemins de fer, emplois subalternes, tels que gardes barrières, aiguilleurs, hommes d'équipe, etc., entrent pour une bien faible proportion dans l'abandon des travaux agricoles.

Le glanage est encore assez souvent une cause secondaire de la disette d'ouvriers. Il arrive chaque jour que des femmes refusent le travail qui leur est offert, pour aller glaner les champs du propriétaire auquel elles ont refusé leur journée.

Il serait à désirer, et c'est un vœu général, que le glanage ne fut permis qu'aux vieillards, aux infirmes et aux enfants au-dessous de douze ans, et que l'application des peines édictées par l'article 21, du titre 2, du décret des 28 septembre, 6 octobre 1791, et par les articles 471 et 473 du Code pénal, fut plus souvent requise contre les contrevenants.

Nos correspondants ne paraissent pas attacher autant d'importance que vous l'aviez pensé à la facilité que des ouvriers trouvent, aux approches de la moisson, de se soustraire du lien qui les engage comme domestiques de culture, pour une année entière, laquelle expire à la Saint-Martin, 11 novembre; toutefois il y a là une cause d'inquiétude pour le cultivateur, et un trouble évident dans ses travaux lorsque le fait se présente. M. le Juge de paix de Saint-Remy-en-Bouzemont (M. Thévard), propose, pour remédier à cet inconvénient, de compter l'année de service de la Saint-Jean. « C'est, dit-il, un usage des départements » de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir et » d'autres encore. A cette époque du 24 juin, les grands » travaux des moissons commencent avec les grands jours, » le domestique rapporte à son maître pendant les quatre » premiers mois de son service, autant que pendant les » huit autres mois de l'année. Ordinairement peu de contestations naissent au commencement du service, et, si » le domestique ne quitte pas son maître pendant les grands » travaux de moissonnage, il fera en sorte de continuer son » engagement pendant le restant de l'année, parce qu'il » ne trouverait pas ailleurs des gages aussi élevés que ceux » qui leur sont payés, les gages d'hiver étant beaucoup » moins élevés que ceux d'été. »

Votre commission vous fait observer que déjà dans beaucoup de localités du département, l'année de service des bergers commence au 24 juin. Toutefois il y a des usages qu'il est bien difficile de modifier.

Mais ce ne sont là que des causes secondaires. L'instruction en pénétrant dans les campagnes, les relations plus fréquentes qui s'en sont suivies avec les habitants des villes, l'éducation plus molle, plus civilisée, comme on le dit, ont effacé la rusticité, le patois, le costume des anciens. La jeune génération a tout changé. Elle rougit de ses pères aux mains calleuses, au langage rustique, et veut transporter aux champs les délicatesses de la ville.

Un de nos correspondants nous écrit : « La population » ouvrière a peu augmenté depuis trente ans ; cela tient » aux mœurs nouvelles, à un autre genre de vie et à plus » de bien être. »

Un autre nous dit : « Les cultivateurs ne trouvent plus » de servantes et surtout de filles de basse-cour. Les jeunes » filles de la campagne préfèrent servir dans la ville, où » elles sont habillées avec plus de luxe, et où elles trou- » vent facilement à se placer. »

Il ajoute : « Les femmes sont aujourd'hui élevées dans » les pensions, de telle sorte qu'aussitôt mariées, quoique » souvent sans fortune, elles ne font absolument rien chez » elles, et prennent de suite une domestique, une femme » de chambre. »

D'autres changements encore non moins graves se sont introduits dans nos campagnes. La conversion des dépôts de caisse d'épargnes en inscriptions de rentes, les divers emprunts nationaux, ont appris à toutes les classes, et plus particulièrement aux classes agricoles qui n'en avaient

eu jusqu'alors aucune idée, combien les placements sur l'État sont avantageux. Le 4 1/2 et le 3 p. 0/0 combinés entre eux fournissent, de trois mois en trois mois, des intérets régulièrement payés, sans labeur, sans impôts, sans réduction, que les récoltes soient bonnes ou qu'elles soient mauvaises. La spéculation elle-même s'est infiltrée à la suite et le cultivateur aisé, qui faisait des économies pour acheter des terres ou améliorer ses propriétés rurales, calcule les chances de hausse et de baisse, et verse à la bourse ce que la terre réclamait. De là à quitter la culture, à venir à la ville, il n'y a qu'un pas.

Allons plus loin, et disons toute la vérité; ce tableau de mœurs doit être complet. Autrefois une nombreuse famille faisait la richesse du cultivateur; ses enfants élevés aux rudes fatigues lui servaient de valets; plus soumis, plus respectueux que ces derniers, sans exigence, ils ne coûtaient que le logement et la nourriture, et faisaient double besogne.

Aujourd'hui on veut assurer une fortune à son fils, un riche mariage à sa fille. Il faut alors que les partageants soient le moins nombreux possibles, pour que les parts soient plus grosses.

Un de nos correspondants développant ce que d'autres n'ont fait qu'indiquer, écrit ce qui suit : « Je ne craindrai » pas de dévoiler ici toute ma pensée ; je sais que je le » puis, M. le Président, parce que vous êtes un homme » grave. Le nombre des naissances diminue, dans un très- » grand nombre de localités, d'une manière effrayante. » Combien de ménages sont composés maintenant du père, » de la mère et d'un enfant, deux tout au plus. Cette sté- » rilité est-elle dans la nature? Non. Cette stérilité, n'en

» cherchons pas la cause ailleurs que dans l'égoïsme, ail-
» leurs que dans l'absence de principes religieux. Cela est
» pénible à dire, mais il faut l'avouer, car rien ne doit
» faire faillir devant la vérité. Où cela conduira-t-il, si cet
» état déplorable tend, comme je le crois, à se généraliser
» dans les campagnes ? »

3e Question.

Quels seraient les moyens les plus efficaces de remédier à cette situation et de tirer du sol du département la plus grande somme de produits possibles ?

Si le mouvement qui tend à rapprocher la campagne de la ville est aussi prononcé qu'il paraît l'être aux yeux de quelques observateurs, si les mœurs agrestes tendent à disparaître, il faut reconnaître qu'il sera très-difficile, peut-être impossible de l'arrêter. Mais c'est un moment de transition ; et, lorsque le rapprochement, nous ne disons pas la fusion, sera aussi complet que la disparate peut le permettre, le cultivateur, avec plus d'aisance, avec plus d'élégance, s'il est permis d'employer ici cette expression dans un sens tout relatif, restera à la tête de son exploitation, et y apportera des méthodes perfectionnées qu'il aura su apprécier. Il transformera à l'aide de machines, le rude et quelquefois rebutant travail des bras, et doublera ses forces avec moins de serviteurs.

Mais cette remarquable et désirable transformation ne viendra que successivement. Voyons le temps présent qui préparera l'avenir.

L'emploi des militaires présente sans doute des avantages, mais peut-être aussi quelques inconvénients qui les contrebalancent.

Les militaires d'ailleurs ne peuvent pas être envoyés loin de leur garnison, le secours serait infiniment borné.

Il ne faut donc considérer cette ressource que comme locale et toujours fort secondaire.

Les moyens de remédier à cette situation, hypothétiquement examinée, sont évidemment complèxes et sortiront surtout des ressources que chaque localité pourra plus spécialement fournir.

Dans certaines, il pourra être possible et utile de créer des travaux qui, procurant des salaires dans la morte saison, retiendront les ouvriers dans la commune; mais il faut que ces travaux aient un caractère d'utilité publique, ou du moins d'une nécessité locale temporaire ou permanente, et n'aient pas l'apparence d'une institution de charité, qui éloigne certains travailleurs, et fait contracter à d'autres des habitudes de paresse dont ils ne peuvent plus secouer le joug.

L'amélioration des chemins *ruraux* qu'il ne faut pas confondre avec les chemins vicinaux, serait d'une grande utilité; ils sont généralement très défectueux, souvent impraticables par les mauvais temps; cette inviabilité est désastreuse en ce que, non-seulement elle retarde les travaux des champs, mais encore use et quelquefois brise les voitures, et fatigue inutilement les bêtes de somme et de charroi.

Enfin, si les communes rurales sont proches d'une ville d'industrie, il serait facile d'introduire dans les familles d'ouvriers agricoles, pendant la suspension des cultures et des ensemencements, quelques parties lucratives des ouvrages industriels; nous en avons déjà dans le département plusieurs exemples. C'est une ressource et un moyen d'ha-

bituer à connaître la valeur du temps et à ne jamais rester oisif.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, les bras seuls, fussent-ils nombreux, intelligents, infatigables, ne peuvent suffire à tirer du sol la plus grande somme de produits possibles.

Il faut de l'eau et de l'engrais, et pour s'en procurer il faut de l'argent, le nerf de la guerre. La lutte de l'homme contre la nature est une véritable guerre dont il doit sortir vainqueur.

C'est là surtout que l'intervention de l'État peut être d'un grand secours, nous tâcherons de le prouver lors de l'examen de la 4e question.

Quant à présent, constatons que notre Champagne est en grande voie de prospérité agricole. Ses froments et ses farines sont admis à la halle de Paris, en concurrence avec ceux des contrées les plus favorisées.

Dans le Perthois, une importante usine, dirigée par de riches industriels du département du Nord, a déjà extrait de la betterave des alcools, et va cette année se livrer à la fabrication du sucre. La betterave est maintenant cultivée en grand dans les contrées environnantes, qui apprennent ce que valent les plantes sarclées, pour l'industrie, le fumage des terres, l'élève des bestiaux, et les richesses que tout cela produit.

Dans le Vallage, des essais de drainage attendent les résultats qu'on s'en promet pour donner l'élan. L'élan sera d'autant plus grand que les résultats seront plus clairs et plus heureux. En tout il faut l'expérience, en agriculture plus qu'ailleurs, parce que les mises de fonds y sont trop importantes pour qu'on les livre à la chance des promesses hasardeuses.

L'irrigation est pour les terres dites de Champagne, ainsi que pour les prés, un besoin sans cesse renaissant. Mais les cours d'eau y sont peu nombreux, bien des sources y ont disparu ou sont négligées depuis le déboisement plus que séculaire de ces contrées; là serait d'une grande utilité l'intervention bienveillante du Gouvernement.

Il en serait de même pour le dessèchement de quelques marais, qui recouvrent des quantités assez notables de terres arables, notamment dans le canton d'Écury-sur-Coole.

4e QUESTION.

Les propriétaires peuvent-ils, avec leurs seules ressources donner progressivement une extension plus considérable à leurs cultures actuelles, ou bien est-il nécessaire, pour atteindre ce but, que le Gouvernement vienne à leur aide? Dans quelle limite et comment ce concours de l'État pourrait-il leur être utile?

L'agriculture n'improvise pas ses améliorations, tout s'y produit avec lenteur, avec une sage hésitation, le temps apporte sa sanction aux choses utiles, comme il mûrit les fruits de chaque saison.

Ce n'est donc que progressivement que l'on peut espérer donner une extension plus considérable aux cultures actuelles; et par cette extension il ne faut généralement pas entendre une plus grande étendue de terrain cultivé, mais une meilleure culture, des soins plus profitables, des mélanges d'engrais plus puissants ou mieux appropriés à la nature du sol, des produits plus avantageux, plus nutritifs, plus aptes à l'entretien d'un plus nombreux bétail, le tout sur le même hectare de terre.

Les propriétaires peuvent-ils avec leurs seules ressources arriver à cet état de prospérité?

Une première distiction est faite par vos correspondants.

Ils estiment que ceux qui possèdent des corps de ferme livrés à bail pourraient, dans la position de fortune que cela leur suppose, faire les sacrifices indispensables à des travaux d'amélioration; que le fermier n'en a pas les moyens, et que d'ailleurs avec les systèmes de baux en vigueur il n'y aurait aucun intérêt, puisque les améliorations se produisent avec lenteur, il aurait travaillé pour le propriétaire, sans indemnité pour lui-même.

Ils pensent que le propriétaire exploitant par lui-même une certaine étendue de terre, proportionnée à sa fortune et à ses forces productives, qui a mis toute cette fortune dans l'acquisition de ses champs, ne peut, pas plus que le fermier, espérer des améliorations qui, cependant plus qu'au fermier, lui seraient profitables.

Une autre distinction semble subdiviser ces catégories :

1° Cultivateur possédant beaucoup, sans dettes;

2° Cultivateur aisé, ni pauvre, ni riche;

3° Cultivateur ne possédant qu'à peine pour vivre, s'aidant de quelques travaux chez autrui, ou de quelqu'occupation mercantile.

« Celui du n° 1er donne progressivement, par ses seules » ressources, une extension considérable à sa culture, ou » place ses économies, c'est l'extrêmement petit nombre.

» Celui du n° 2, reste le plus souvent dans le *statu quo*. » S'il a beaucoup d'enfants, ceux-ci retombent dans la » 3e subdivision. S'il en a peu, ceux-là, par une alliance » équivalente, peuvent s'entretenir dans la position de leur » père. Mais de cette catégorie il en est trop qui veulent

» imiter ceux de la première, en donnant une grande extension à leur culture. Cette concurrence épuise leurs ressources, ils empruntent, et leur ruine est presque toujours la conséquence de cet orgueil mal placé.

» Les cultivateurs de cette 3e classe conservent ce qu'ils » possèdent par toute une vie de labeur, de parcimonies, » de privations ; il est digne de remarque qu'ils sont les » plus chargés d'enfants qu'ils occupent chez autrui comme » journaliers. Ceux qui ajoutent à leur culture une autre » industrie, telle que le cabaret, l'épicerie, la meunerie, » la boulangerie, progressent quelquefois plus que les » autres. La boulangerie progresse toujours. »

Nous sommes entrés dans ces détails parce qu'ils sont encore un côté des mœurs que nous voulions indiquer, et qu'il faut connaître pour arriver, nous ne disons pas à une solution, mais à une appréciation satisfaisante des questions dont nous nous occupons.

La conséquence de tout cela c'est qu'il faut des capitaux à l'agriculture.

Plus que jamais aujourd'hui les capitaux s'en éloignent.

Ils s'en éloignent, non-seulement, parce qu'ils trouvent ailleurs un marché plus avantageux sous bien des rapports, tellement avantageux que les cultivateurs eux-mêmes y placent leurs économics, qu'autrefois ils réservaient exclusivement soit à l'augmentation, soit à l'amélioration de leur domaine.

Mais encore parce que, depuis quelques années surtout, les inconvénients des placements hypothécaires se sont manifestés d'une manière tellement déplorable, que le législateur s'en est ému et a cherché à y remédier en modifiant quelques dispositions de nos codes.

Efforts malheureusement infructueux.

La loi sur l'expropriation forcée n'en a pas diminué les frais, si elle ne les a pas augmentés; le trésor y a perdu, les officiers ministériels y ont gagné, peut-être ce que le trésor y a perdu.

Dans toute déconfiture, les immeubles sont surchargés d'inscriptions; si ces immeubles, pour en obtenir un prix plus élevé, sont vendus en détail, il y a souvent autant d'adjudicataires que de parcelles. Lors des notifications nécessaires pour fixer le prix vis-à-vis des créanciers, en les mettant en demeure de surenchérir, un droit d'enregistrement de 2 francs est perçu sur le nombre des créanciers, multiplié par le nombre des adjudicataires. Il arrive souvent que plus de moitié du prix est employé au paiement de ce droit ainsi multiplié.

Les ordres sont interminables; la dernière loi sera-t-elle, en pratique, plus heureuse? Nous n'osons nous en flatter.

La propriété est incertaine entre les mains du possesseur, et, malgré la loi du 23 mars 1855, elle sera toujours incertaine tant que sa transmission et la libération du prix pourront être réglées par des signatures sans authenticité, et par conséquent non opposables aux tiers; la transcription n'est pas l'authenticité. Il en est de même des preuves de la libération.

On a, au droit de vente, ajouté pour les actes susceptibles de transcription, ce droit de transcription. Pourquoi aux droits de mutation de propriété ne pas ajouter aussi le droit de libération, en le réduisant à un quart pour cent? le trésor y gagnerait; l'acte de libération et de main-levée serait alors enregistré à un droit fixe.

Il faut donc reconnaître, que plus que jamais, et pour des

causes multiples, l'argent fuit les placements hypothécaires, qu'autrefois on considérait comme les plus certains, les plus avantageux.

Les dispositions législatives édictées pour la sauvegarde des incapables et notamment des mineurs, sont la ruine des petites fortunes, et les familles ne peuvent arriver à la régularisation de leurs droits.

Dans ces circonstances, le Gouvernement, par des lois appropriées à la grande masse des médiocres fortunes de la province, peut rendre à l'agriculture d'importants services, et l'encourager dans ses travaux d'amélioration et d'extension de produits.

Et si encore, en trouvant ailleurs que sur le sol une compensation à une partie des impôts de toute nature qui viennent s'y asseoir, l'État pouvait alléger ces derniers; de quelle reconnaissance le cultivateur ne serait-il pas pénétré!

Le Gouvernement est au surplus le dispensateur de tout ce qui est bien et prospère.

Nous signalerons encore à sa bienveillante protection :

La formation désirée de brigades de gardes-champêtres qui, par une organisation régulière, relevant de l'État lui-même, sous une dicipline uniforme, se modelant sur celle des administrations, jouiront dans les campagnes d'une indépendance, d'une autorité qui manquent totalement aux gardes actuels. De là une surveillance efficace sur tout ce qui intéresse l'ordre, la morale, la police, l'exécution des lois et des arrêtés.

L'autorisation, sous les ordres et la surveillance des ingénieurs, de prendre à des moments opportuns, déterminés par ces ingénieurs, quelques dérivations des canaux de

l'État, des rivières flottables et navigables, pour servir à l'irrigation des fonds qui en seraient susceptibles.

Une réduction des droit d'entrées sur le *guano* et sur tout autre engrais, un allégement du port de ces matières par les chemins de fer, de manière à les rendre accessibles à la petite aussi bien qu'à la grande propriété.

Un réglement et une surveillance efficace sur le commerce des engrais artificiels, trop souvent sophistiqués.

La loi sur le drainage témoigne de l'intérêt dont le Gouvernement honore l'agriculture française, mais elle trouvera dans le département de la Marne, peu de facilité pour en profiter, parce que l'établissement de la propriété y est partout irrégulier, et ne pourra jamais se plier aux exigences des justifications demandées, si on y applique les conditions édictées pour les emprunts au crédit foncier de France.

Au résumé, Messieurs, après avoir passé en revue, le plus succinctement possible, tous les documents que cette vaste enquête a fournis à vos archives, votre commission est heureuse de vous rappeler, ce qui déjà se trouve constaté dans les détails de ce rapport, à savoir : que l'agriculture de notre département est depuis longtemps entrée dans la voie des améliorations, qu'elle y persiste, et ne recule devant aucun essai profitable ; que nos cultivateurs, en introduisant dans leurs habitations, dans leurs habitudes de famille, les innovations commandées par l'hygiène, et aussi par les progrès de la civilisation, et par le bien-être que procure l'aisance, n'ont rien perdu de l'ardeur au travail, de la rustique persistance dans la lutte contre la nature, qualités éminentes qu'ils tiennent de leurs pères.

Ils attendent, de l'introduction des machines agricoles nouvelles ou perfectionnées, le secours que dans certaines circonstances ils sont obligés de payer très cher à des bras devenus rares et trop souvent exigeants.

Ils voient, avec une vive reconnaissance, que le Gouvernement prend en grande considération tout ce qui peut leur venir en aide, et se confient à sa haute sollicitude pour les mesures qui tendront à cet heureux résultat, mesures qui ne peuvent émaner que d'une autorité ferme, courageuse et bienveillante.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE

INTITULÉ

DE LA RESPONSABILITÉ MORALE DES ÉCRIVAINS,

Inséré dans les publications de l'Académie du Gard,

PAR M. JOPPÉ,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

C'est un ancien axiome que chacun est responsable de ses œuvres. A qui cette responsabilité doit-elle plus particulièrement incomber, qu'aux écrivains dont les ouvrages peuvent exercer sur la société une influence heureuse ou funeste? Horace a dit, avec beaucoup de sagesse « qu'un » mot lâché ne revient plus (1). » Cette parole du poète philosophe devrait être constamment présente à l'esprit de tout écrivain qui respecte le public et se respecte lui-même. Cette responsabilité est en raison de son mérite et de son génie. Car, si un auteur est inconnu, ses écrits, quelque répréhensibles qu'ils soient, passent inaperçus, et vont grossir la masse de ces livres ignorés qui meurent en naissant. Mais, s'il a un talent supérieur, si sa popu-

(1) Nescit vox missa reverti. — *Ars Poët*. v. 390.

larité est immense, alors sa parole tombe de plus haut sur la foule, et y produit des impressions plus profondes. Il doit donc réfléchir, avant de publier un écrit dangereux pour les masses. Car soyez certain que, s'il a cédé à l'attrait d'une fâcheuse célébrité, quand la vieillesse aura fait naître chez lui de graves méditations, alors il aura regret, mais trop tard, à ce livre, à cette page qu'il aura jetée au monde, sans en calculer la portée. C'est ainsi que Racine, dans ses derniers jours, se reprochait avec larmes d'avoir fait des tragédies, et cependant où est l'immoralité des pièces de Racine? Qu'aurait dit ce scrupuleux écrivain, s'il eût pu voir cette foule innombrable d'ouvrages, en prose et en vers, qui de nos jours ont empoisonné pour longtemps les jeunes générations, et qui ont été si énergiquement flétris, dans les mémoires naguères couronnés par vous?

C'est surtout aux romanciers que l'auteur adresse le reproche d'avoir enfreint le plus audacieusement la loi de la responsabilité morale. Leurs écrits ont réagi d'une manière déplorable sur les mœurs publiques. Non pas qu'il n'y ait sous ce rapport des romanciers irréprochables, et nous placerons en tête l'auteur d'*Ivanhoë*. Mais pour quelques rares exceptions, combien de productions scandaleusement célèbres, ont étalé, aux yeux de tous les âges, leurs tableaux licencieux! Jean-Jacques lui-même avait parfaitement compris ce danger, puisqu'en tête d'un roman fameux par son style entraînant, il a écrit « Que la jeune fille, qui » osera en lire une seule page, est une fille perdue. » Et pourtant, tel est l'irrésistible empire de l'amour propre, malgré la conscience des piéges qu'il tendait à la jeunesse, il a poursuivi son œuvre, il l'a accomplie jusqu'au bout.

Si du roman nous passons au théâtre, nous reconnaîtrons que la responsabilité morale des écrivains s'accroît encore, le drame agissant plus directement sur les masses. Il y a longtemps que nous avons pensé que, si les auteurs dramatiques comprenaient bien leurs obligations, ils pourraient faire du théâtre un lieu de leçon moralisatrice et de salutaire instruction. Qu'on ne vienne pas dire ici, que si une pièce de théâtre ressemble à un sermon, personne ne viendra l'entendre! Il ne faut rien exagérer. Nous ne demandons pas qu'un drame soit un prône, mais, eu égard à l'influence prodigieuse que les représentations théâtrales exercent sur les spectateurs, et particulièrement sur la classe ouvrière, n'eût-il pas été possible à l'autorité de rejeter impitoyablement tout ce qui blesse ouvertement les mœurs dans les ouvrages représentés depuis un quart de siècle, et de n'admettre que les pièces marquées au coin du bon goût et de la saine morale? Le Gouvernement a si bien senti cette nécessité, que des récompenses ont été naguères proposées aux auteurs des ouvrages dramatiques les plus moraux. On s'est beaucoup moqué de ces prétendus prix de vertu. De quoi ne rit-on pas en France, plus ou moins à propos? Ces plaisanteries ont produit peu d'effet, mais le but de l'autorité n'en a pas moins été atteint, et des prix, justement mérités, ont récompensé de louables efforts. Que les écrivains de nos jours poursuivent cette noble tâche, et ils obtiendront, à n'en pas douter, les résultats les plus heureux.

Victor Hugo lui-même, n'a-t-il pas écrit dans la préface d'un de ses drames les plus célèbres : « Le poète aussi a » charge d'âmes : il ne faut pas que la multitude sorte du » théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère » et profonde? » Et pourtant, tel est l'aveuglement de l'es-

prit humain, presque tous les drames qu'il a produits sur la scène sont d'une immoralité révoltante; témoin celui à la tête duquel se trouvent les lignes que nous venons de citer, *Lucrèce Borgia*. A Victor Hugo l'auteur du mémoire oppose Casimir Delavigne, et surtout son *Ecole des Vieillards*, dont il cite la scène si pathétique entre Danville et le duc d'Elmar, « et c'est ainsi, dit-il, qu'on parle aux » hommes, quant on veut que l'art dramatique soit réelle- » ment une école de bonnes mœurs et de haute civilisation.»

Qui pourrait nier que la même responsabilité pèse aussi sur l'historien? Son langage doit être impartial, et ne jamais fléchir au détriment de la vérité, quelque puissant que soit le personnage dont il retrace la vie. Loin de méconnaître l'action providentielle de Dieu sur les évènements du monde, il nous montrera cette puissance infinie, présidant sans cesse au gouvernement des êtres, et préparant, dans sa sagesse éternelle, ces révolutions extraordinaires dont l'homme, sans qu'il s'en doute, est l'instrument et l'exécuteur.

L'auteur passe également en revue l'épopée, la satire, et jusqu'à la poésie légère, à la chanson, enfin, qui exerce une action d'autant plus grande que, sous une forme frivole, elle s'introduit dans l'atelier comme dans la chaumière, et répétée par des milliers de voix, peut y laisser des germes féconds de bien ou de mal.

En résumé, dit-il, l'homme de lettres, qui élève sa profession jusqu'à la hauteur d'un sacerdoce, ne foulera jamais aux pieds la moindre des obligations imposées par la morale. Nous ne pouvons qu'applaudir, Messieurs, à des sentiments si purs et si noblement exprimés, et nous souhaitons vivement que les vœux de l'auteur se réalisent désormais.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMPAGNIE DU NOBLE JEU DE L'ARC OU DES ARQUEBUSIERS,

DE LA VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE,

ET SUR LA FÊTE DONNÉE PAR ELLE EN 1754.

PAR M. SELLIER ✱,

Membre titulaire.

Les anciennes institutions, lorsqu'elles ont reçu la sanction d'une existence de plusieurs siècles, et qu'elles se rattachent par d'honorables souvenirs à l'histoire du pays, ont le privilége d'exciter notre intérêt et nos sympathies; aussi ai-je compté sur la bienveillance de mes lecteurs, lorsque j'ai pris à tâche de coordonner les documents relatifs à la Compagnie du noble jeu de l'arc ou des Arquebusiers, de la ville de Châlons.

Mon intention était d'abord de ne pas revenir sur un sujet qui a été récemment abordé par les deux historiens de cette ville, MM. Barbat et de Barthélemy, et de ne parler ici, avec quelques détails, que de la réunion générale des compagnies d'arquebusiers, qui se tint à Châlons en 1754; mais il était difficile, en décrivant la fête à laquelle a donné lieu cette réunion, de ne pas toucher à

l'histoire de l'institution elle-même, et j'ai d'autant mieux aimé m'occuper d'un travail d'ensemble, que sa spécialité me permettra de le rendre plus complet que ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour.

Je me hâte de dire, au surplus, qu'indépendamment des emprunts que j'ai dû faire à mes deux collègues, j'ai largement tiré parti d'un mémoire publié, en 1754, par un témoin oculaire de la fête, qui paraît avoir pris le pseudonyme de baron de Wan-Wert; le seul exemplaire de ce curieux mémoire qui existe peut-être encore aujourd'hui, a été offert à la bibliothèque de la ville de Châlons, par notre compatriote, le colonel Deschamps. Les archives départementales et celles de la ville de Châlons, m'ont aussi fourni un grand nombre de précieux documents qui prendront place dans cette notice.

L'établissement des milices bourgeoises paraît remonter à l'époque de l'affranchissement des communes, surtout dans les pays frontières; il fallait alors, non-seulement maintenir l'ordre public dans l'intérieur de la commune, mais encore se mettre en mesure de la défendre contre les invasions fréquentes de l'ennemi. Des compagnies spéciales d'archers et d'arbalétriers, composées des habitants les plus zélés et de ceux qui avaient le plus de loisirs, avaient été organisées dans ce double but, et se livraient habituellement, soit pour leur plaisir, soit dans la prévision de la nécessité d'une défense plus ou moins éloignée, au maniement des armes.

La Champagne, par sa position, réclamait le concours des milices communales pour de fréquents besoins de guerre; il n'est donc pas étonnant que la création de la

compagnie de Châlons remonte à une époque reculée du moyen-âge; elle se rattache d'ailleurs à un fait très-honorable pour notre ville.

Le roi Jean était prisonnier des Anglais. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, avait, au mois de mars 1357, pris les rênes du gouvernement et le titre de Régent; mais le roi de Navarre aspirait à la couronne de France et s'avançait, avec son armée, contre le dauphin, qui avait été abandonné par une partie des siens, et forcé de se retirer en Champagne. Accueilli avec faveur par nos ancêtres, Charles choisit, pour sa garde, un certain nombre d'habitants de Châlons, qui le servirent avec autant de fidélité que d'attachement, et qui, au retour, étant restés en corps, formèrent le premier établissement d'une compagnie d'arbalétriers.

Les années 1429 et 1431 virent cette compagnie se signaler par sa bravoure à l'attaque infructueuse de Châlons par les Anglais, et à la mémorable bataille gagnée sur les Anglo-Bourguignons, par les habitants de la même ville, près du village de la Croisette.

Une autre occasion se présenta bientôt pour nos Châlonnais de prendre une part glorieuse à la défense du royaume. Le roi Charles VII faisait le siége de Montereau, où il n'avait avec lui que 2,000 hommes de guerre. La ville de Châlons lui envoya ses arbalétriers qui concoururent avec tant d'ardeur, pendant plus de sept semaines, à la prise de la place, que par ses lettres patentes du 17 octobre 1437 (1), le roi, voulant reconnaître les services

---

(1) Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : savoir faisons que comme nos

rendus par eux, maintint en leur faveur le droit de rester constitués en compagnie, et de s'exercer au jeu de l'arba-

---

bien aimés les bourgeois, manants et habitants de la ville de Chaalons, en obéissant à nos mandements, ayant naguère envoyé par devers nous à ce présent siége, devant nos ville et chastel de Montereau ou Faut-sur-Yonne, certain nombre d'arbalestriers, pavoiseurs, couleuvriniers, massons et charpentiers, lesquels nous ont bien et diligemment servy audict siége et y ont travaillé grandement tout ainsy que de par nous leur a esté ordonné par l'espace de sept semaines et plus, et jusques à ce que par l'ayde de Nostre Seigneur, nostre dicte ville a esté recouvrée par assaut sur nos dicts ennemys: en quoy lesdicts Chaalonnois se sont bien et vaillamment employés chascun en son endroit, et encore chaque jour s'emploient pour le recouvrement dudict chastel, nous voulons aulcunement reconnoître lesdicts services des susdicts envers iceux de Chaalons, afin qu'il en soit mémoire au temps à venir, et que leur compaignie ou confraierie se puisse mieux entretenir et le jeu de l'arbalète continuer entre eux, espérant qu'ils nous servent encore de leur mieux: auxdicts arbalestriers de ladicte ville de Chaalons qui sont jusques au nombre de cent dix-huit, demeurant et résidant en icelle, et à leurs successeurs arbalestriers de ladicte ville et du serment de leur compaignie ou confraierie qui seront au temps à venir, nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce espécialle par ces présentes, congié, licence, authorité et privilége de porter dorénavant et à toujours, mais perpétuellement, en leurs robes, tuniques et jupons lesdictes couleurs que faisons à présent porter en nos livrées aux gens de nostre hostel: c'est à savoir des robes ou tuniques de drap vermeil et sur l'un des quartiers blanc et vert, avec une fleur de *ne m'oubliez mie* par-dessus. Et icelle livrée faire renouveler une fois ou plusieurs au long de l'an, et la porter si bon semble, quand les manderons et qu'ils viendront en nos armées: èsquelles armées quand ils viendront, voulons qu'ils soient logés en nostre quartier pour la garde de nostre personne et semblablement de nos successeurs, comme ils ont accoustumé le temps passé, sans que par aulcune personne, soit desdits seigneurs de nostre sang, nos officiers ou aultres, leur soit ou puisse estre mis

lète, comme par le passé; leur accorda de son propre mouvement le privilége de porter dorénavant et à toujours les couleurs et les livrées des gens de son hôtel, avec la devise de : *ne m'oubliez mie;* et, quand ils viendraient aux armées, de prendre logement dans son quartier, pour la garde de sa personne et de celle de ses successeurs.

Il résulte de la charte royale, qu'à cette époque, la compagnie comptait cent dix-huit hommes, portant l'arbalète et l'épée.

Le conseil de ville de Châlons voulut, de son côté, témoigner toute sa bienveillance à ses braves concitoyens, et les mettre à même de célébrer leur fête et de *continuer leur jeu;* il leur alloua, dans ce but, dès 1460, une somme de cent livres qui, à partir de ce temps, fut inscrite chaque année parmi les dépenses communales. Celui qui avait abattu l'oiseau était exempté du guet, à moins de besoin pressant (délibération du 23 mars 1497).

A la fin de la même année, les chevaliers ayant demandé qu'on leur permît d'abattre les saules qui obstruaient le

---

ou donné aulcun empeschement à cause de ladicte livrée en quelque manière que ce soit. Sy donnons en mandement par ces présentes, même à nos amés et féaux les maistres de nostre hostel au bailliage de Vermandois, et à tous nos aultres officiers et justiciers ou à leurs lieutenants, présents et à venir, et à chascun d'eux, sy comme à luy appartiendra, que de nos présentes grâces, licence et congié fassent, souffrent et laissent lesdicts arbalestriers jouir et user paisiblement, sans les aulcunement empescher ne souffrir estre empeschés au contraire. En témoin de ce, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre siége, devant Montereau, le xviie jour d'octobre, l'an de grâce 1437, et de nostre règne le quinzième.

Par le roy : DIJON. (Scellé en cire jaune.)

lieu qu'ils avaient choisi au *Grand-Jard* pour leurs exercices, il fut résolu qu'il y avait lieu de leur accorder cette permission.

C'est vers la même époque, c'est-à-dire, dans le courant du quinzième siècle, que par suite de l'usage devenu plus fréquent de la poudre à canon, l'arquebuse remplaça l'arbalète, et que les compagnies d'arbalétriers furent autorisées par nos rois à prendre le titre de compagnies de l'arquebuse.

Celle de Châlons continua à rendre des services à l'État. C'est ainsi qu'en 1543, lorsque l'armée de Charles-Quint menaçait de faire le siège de Châlons, les arquebusiers préparaient, par de fréquents exercices militaires, les jeunes gens de la ville à une vigoureuse résistance. Plus tard, on les vit, en 1567, concourir, avec une rare intrépidité, à la prise du château de Sarry sur les Calvinistes, qui voulaient le détruire par le motif surtout qu'il était la résidence d'un évêque catholique. On sait que le château de Sarry avait été reconstruit vers la fin du quinzième siècle, par l'évêque de Châlons, Geoffroy III de Saint-Géran, décédé le 30 août 1503, et dont la tombe existe encore dans le transept nord de la cathédrale (1).

---

(1) On lit sur cette tombe l'inscription suivante :

« Hicjacet venerandæ sanctitatis ac miræ prudentiæ vir Gaufridus, » hujus nominis tertius catalaunensis episcopus, qui episcopatum » catalaunensem quinquagesimus rexit. Cathedras in choro, co- » lumnas in majore altari donavit, domum episcopalem ad *Sarreni* » *castrum* sumptuoso opere ædificavit, qui obiit anno Domini MCCCCC » tertio, penultimâ mensis Aug. Anima ejus requiescat in pace. »

« Ci-gît Geoffroy, homme d'une grande sainteté et d'une rare sa-

Nos rois tinrent compte aux arquebusiers de tant de dévouement, car, par des lettres patentes datées de Vitry, le 15 mars 1574, le roi Charles IX accorda toutes exemptions et franchises de tailles, subsides et autres impositions quelconques, au capitaine en chef, sa vie durant, et, pendant un an, au chevalier qui aurait abattu l'oiseau aux fêtes de la Pentecôte.

Henri IV renouvela ces priviléges le 19 mars 1597, « et » ce afin de convier et occasionner de plus en plus la jeu- » nesse de suivre l'exercice, et garder qu'elle ne demeure » oisive, lequel exercice n'étant moins proffitable en nostre » dicte cité, d'autant qu'elle est voisine des frontières de » la province. »

En mars 1624, Louis XIII, confirmant tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux officiers et chevaliers de la compagnie d'arquebusiers de Châlons, tant pour la garde de sa personne, et le droit de porter des livrées pareilles à celles des officiers de sa maison, que pour la franchise des impositions, ajouta, en faveur de celui qui aurait abattu l'oiseau trois années consécutives, la même exemption, sa vie durant, qu'au capitaine en chef. Cette faveur, disent les lettres-patentes, était accordée « en reconnaissance des services rendus par ladite com-

---

» gesse, le troisième du même nom, qui fut le cinquantième évêque » de Châlons (on a voulu dire, sans doute, qu'il avait dirigé ce dio- » cèse pendant cinquante ans, car soixante-dix-sept évêques l'avaient » précédé dans ce siège); il fit don à sa cathédrale des stalles du » chœur et des colonnes du maître-autel, fit construire à grands » frais le palais épiscopal et le *château de Sarry*, et mourut en 1503, » l'avant-dernier jour d'août. Que son âme repose en paix. »

» pagnie, tant à Nous qu'au roi Henri IV, pendant les » mouvements et les guerres civiles et étrangères, en plu- » sieurs occasions, siéges, attaques, escortes et conduite » de vivres, canons, artillerie et munitions ès-places fron- » tières. »

Il faut, sans aucun doute, placer, parmi les faits d'armes rappelés dans cette brillante énumération, la part glorieuse que les arquebusiers Châlonnais avaient prise, en 1584, à l'attaque du château de Pringy.

Le roi Louis XIV, reconnaissant aussi que la compagnie d'arquebusiers de Châlons, « avait rendu ci-devant de » grands et signalés services, en défendant cette ville, qui » avait été souvent menacée de siége par les ennemis de » l'État; qu'elle était souvent sortie en armes, sous la » conduite de ses chefs, et avait escorté les deniers destinés » aux garnisons de la Lorraine et de l'Allemagne, ainsi » que les canons et l'artillerie conduits contre les villes » rebelles à l'État; » maintint, au mois de mars 1654, en faveur du capitaine et de ceux qui auraient abattu l'oiseau, soit une seule fois, soit pendant trois années consécutives, « les priviléges et exemptions de toutes » tailles, aydes, subventions, subsistances, logement de » gens de guerre, guet, garde, quatrième, huitième et » vingtième, et généralement de toutes sortes d'impo- » sitions. »

Enfin, suivant des lettres du 17 mai 1718, les officiers et chevaliers de l'arquebuse de Châlons furent confirmés, par Louis XV, dans les priviléges accordés par ses prédécesseurs, dont, y est-t-il dit, « ils ont bien et dûment joui, » par le passé, sans cependant qu'en vertu d'iceux ils » puissent prétendre aucune exemption des droits d'aydes. »

Il serait difficile, sans doute, de réunir plus de titres à la considération et aux souvenirs de la postérité; et c'est avec quelque orgueil, qu'au nom de la cité à laquelle j'appartiens, je me plais à les rappeler.

Le roi Louis xv étant passé à Châlons, en 1744, M. des Granges, maître des cérémonies, ne jugea pas convenable d'admettre l'arquebuse et la bourgeoisie à la garde du monarque; les officiers municipaux réclamèrent, mais une décision du 1er août, se fondant sur la présence à Châlons de deux compagnies de Mousquetaires, témoigna du regret, qu'éprouvait le roi, de ne pouvoir accepter dans cette occasion la garde de l'arquebuse, ni de la bourgeoisie; et, comme il ne devait pas y avoir *au Louvre* (1) de garde bourgeoise, il fut décidé en outre « que le lieu- » tenant de roi de la ville ne pouvait être admis, pour » cette fois, à recevoir l'ordre de la bouche de Sa Majesté. »

A l'arrivée de la reine, le 15 du même mois, le lieutenant de roi l'ayant suppliée de vouloir bien confier à la bourgeoisie la garde de Mesdames de France, elle lui fit cette gracieuse réponse qu'elle « la leur accordait, Mes- » dames ne pouvant être en de meilleures mains. »

Mesdames de France arrivèrent à leur tour dans la nuit du 16 au 17; la ville n'en fut informée que le 17 au matin. La compagnie de l'arquebuse et les cinq compagnies de milice prirent immédiatement les armes, mais, lorsqu'elles se rendirent à l'intendance, où Mesdames avaient couché, la maréchaussée de Champagne s'était emparée du service de l'hôtel. Des représentations furent faites à

(1) On donnait alors le nom de *Louvre* à chaque habitation dans laquelle le roi résidait, même momentanément.

M. de Moneille, exempt des gardes du corps, et l'ordre fut donné à la maréchaussée, par M. Brocq, son lieutenant, de céder la place à la bourgeoisie. L'arquebuse prit poste en conséquence dans l'église pendant la messe, et escorta les princesses à leur retour. L'officier qui la commandait se tenait à la portière de gauche, tandis que l'officier des gardes du corps occupait la portière de droite. Les chevaliers se rangèrent en haie, dans la cour, jusqu'au départ de Mesdames, et leurs sentinelles gardèrent l'intérieur des appartements.

La maréchaussée s'était soumise à l'injonction qui lui avait été donnée par son chef, mais elle saisit aussitôt l'autorité supérieure d'une réclamation dont l'objet était d'obtenir dorénavant le pas sur la bourgeoisie.

La milice bourgeoise lui répondit par un mémoire, du 9 septembre suivant, dans lequel elle exposait qu'elle était en possession, de temps immémorial, de garder les rois, reines et princesses, lors de leur passage et de leur séjour à Châlons.

« La compagnie de l'arquebuse, ajoutait le mémoire,
» comme la première et la plus distinguée, a la première
» garde et le poste le plus honorable ; elle est relevée par
» la *colonelle* de la bourgeoisie et par les autres compa-
» gnies successivement.

» Elle n'a jamais cédé cet honneur qu'aux troupes de la
» maison du roi ; elle a monté après elles dans les postes
» intérieurs du Louvre, comme au passage de la Reine,
» en 1725. »

Dans sa réplique, la maréchaussée montre de la mauvaise humeur. « Le zèle des chevaliers de l'arquebuse,
» dit-elle, a commencé à se ranimer au passage de Mes-

» dames de France; ils se sont présentés, à la vérité, un
» peu tard, et ont eu plus d'avantages qu'ils n'en devaient
» espérer, par la complaisance de l'officier des gardes qui
» leur a fait occuper des postes contre tout usage, disant
» que c'était une fois sans conséquence; car qui n'a pas
» été surpris de voir cette compagnie en haie dans l'anti-
» chambre? etc. »

Quoiqu'il en soit, au retour de la reine, le 15 octobre de la même année, la garde fut montée, dans ses appartements, par un détachement des gardes du corps qui occupa la première porte de l'intérieur. L'arquebuse, de son côté, fut placée à toutes les autres portes intérieures, et la maréchaussée n'eût d'autre poste que celui de la rue.

Le Conseil de ville s'étant présenté *au Louvre*, fut admis à huit heures du soir, dans le cabinet de la reine; le lieutenant de roi lui demanda l'ordre, et reçut d'elle la réponse qu'elle assisterait le lendemain, à dix heures, à la messe de la cathédrale, qu'elle dînerait à son retour et qu'elle partirait au sortir de table. Le lieutenant de roi donna en conséquence l'ordre au commandant de l'arquebuse et à celui de la milice bourgeoise.

Le 24 septembre suivant, eut lieu le passage du dauphin de France. M. le duc de Châtillon décida, à cette occasion, que le prince serait gardé par la milice bourgeoise, et que la maréchaussée, suivant son institution, ferait le service extérieur. Le lieutenant de roi prit l'ordre du duc; les gardes du corps occupèrent la première porte de l'intérieur de l'appartement, mais la seconde fut réservée à la compagnie de l'arquebuse, qui eut de plus la garde de toutes les autres portes, même de celle de la façade de l'hôtel.

Enfin, le comte de Clermont allant prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, en 1758, il s'éleva une nouvelle contestation entre les chevaliers de l'arquebuse et la maréchaussée, au sujet de la garde de la personne du prince. Le lieutenant de roi en parla à celui-ci, qui décida qu'il serait gardé par la compagnie de l'arquebuse dans l'intérieur du palais, et au dehors par la milice bourgeoise. La maréchaussée dut en conséquence se retirer.

La question soulevée, en 1744, par la maréchaussée avait ainsi été, en fait, décidée contre elle; toutefois elle ne s'était pas tenue pour battue, et avait provoqué de nouveau, à l'occasion d'un second passage de Mesdames de France, une solution qui, cette fois, lui fut favorable, mais par provision seulement, et par cette considération que le temps manquait pour examiner les raisons sur lesquelles les prétendants fondaient respectivement le droit de préférence invoqué par eux.

Cette décision royale avait été prise le 16 août 1761, et notifiée par le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, à l'intendant de Champagne. On voit qu'elle réservait tous les droits de la milice Châlonnaise, et l'on sait d'ailleurs sur quels titres s'appuyaient nos arquebusiers pour obtenir la préséance; aussi des lettres-patentes, du 9 mai 1762, vinrent-elles confirmer définitivement leurs prétentions. Ce nouvel acte de l'autorité royale, si honorable pour nos ancêtres, doit nécessairement trouver sa place dans une notice qui leur est consacrée. En voici la teneur :

« De par le Roi,

» Sa Majesté, ayant été informée l'année dernière des
» contestations qui s'élevaient entre les officiers de la maré-

» chaussée de Champagne et les officiers de la compagnie
» des arquebusiers et des compagnies de la milice bour-
» geoise de la ville de Châlons, pour le service auprès des
» personnes de Mesdames de France, à leur passage par cette
» ville trop prochain alors pour examiner les raisons sur
» lesquelles chacuns des prétendants fondaient la préférence
» qu'ils croyaient leur être due, et S. M. ayant considéré que
» la maréchaussée forme un corps sur le pied militaire,
» destiné par son essence à la sûreté publique, perpétuel-
» lement en action par ses veilles, et conséquemment propre
» à remplir les postes où la vigilance est particulièrement
» recommandée, elle aurait ordonné, par provision, qu'en
» cas d'insuffisance des gardes du corps pour le service, ils
» seraient remplacés par la maréchaussée, et que la compa-
» gnie de l'arquebuse et les compagnies de la milice bour-
» geoise auraient le service extérieur, sauf à représenter
» leurs titres, si aucuns ils avaient, sur lesquels S. M. se
» serait réservé de faire droit; et depuis, sur le compte qui
» aurait été rendu à S. M. des titres de ladite compagnie
» des arquebusiers de Châlons, elle aurait remarqué qu'ils
» ont eux-mêmes une origine militaire, dont ils ont conservé
» l'esprit, et qu'entre autres récompenses que leurs services
» leur avaient méritées, le roi Charles VII voulut que, quand
» ils seraient mandés dans les armées, ils fussent logés en
» son quartier, pour la garde de sa personne et des rois
» ses successeurs, et il leur en fit expédier des lettres-pa-
» tentes en l'année 1437, et celles de Charles IX, Henri IV,
» Louis XIII, et celles du feu roi ayant pareillement fait une
» mention honorable de leur zèle dans les occasions où ils
» ont été commandés, S. M. aurait trouvé de sa justice de
» leur conserver cet ancien monument de leur fidélité, et

» voulant de sa part leur donner des marques de la confiance » qu'elle y met, *Sa Majesté* a ordonné et ordonne, *veut et » entend qu'à l'avenir, lorsque S. M. la reine et la fa- » mille royale passeront ou séjourneront dans la ville » de Châlons, lorsqu'il ne se trouvera pas un nombre » suffisant de gardes du corps pour remplir le service » auprès de leurs personnes, il sera pris, dans la com- » pagnie de l'arquebuse de ladite ville, des sujets pour » remplacer les gardes du roi; les compagnies de la mi- » lice bourgeoise monteront la garde dans la cour, et » mettront des sentinelles de leurs corps aux portes d'en- » trée de la cour en dedans et au dehors,* et sera, la » présente ordonnance, enregistrée dans les registres de » l'hôtel-de-ville de Châlons, à ce qu'il n'y soit contrevenu. » Fait à Versailles, le 9 mai 1762. Signé Louis, et plus » bas, Phelippeaux. »

La compagnie de l'arquebuse, comme on l'a vu, avait à sa disposition, vers la fin du quinzième siècle, un terrain planté de saules qu'elle fut autorisée à abattre. Ce terrain était situé dans le *Jard,* qui fut plus tard la promenade publique de la ville; c'est sans doute lors de cette transformation qu'elle devint propriétaire d'un hôtel situé entre l'ancien grand séminaire, les remparts, le couvent des Jacobins et l'ancien pont de l'Ile. Le jardin, où se faisaient ses exercices, dépendait des remparts et était attenant à l'ancienne église Saint-Nicolas (1).

Madame de Noailles qui voulut, en 1693, agrandir le couvent des Dames-Régentes, en y ajoutant le jardin des

---

(1) Les nouveaux ateliers et les cours de l'École Impériale d'arts et métiers occupent aujourd'hui cet emplacement.

arquebusiers, leur proposa un échange qui fut accepté, et au moyen duquel ils entrèrent en possession de l'hôtel qu'ils occupèrent jusqu'à la dissolution de leur compagnie.

Cet hôtel, situé dans la rue dite de l'Arquebuse, consistait en un grand bâtiment entre cour et jardin, ayant de façade neuf grandes croisées.

Au rez-de-chaussée on remarquait, dans le vestibule, un buste de Minerve, et les armes d'un ancien maire de Châlons, M. Gayet de Plagny, qui a laissé les meilleurs souvenirs de générosité, d'enjouement et de franchise. Un tambour, dans le style de la renaissance, et décoré, sur deux faces, de riches sculptures, y donnait entrée à la salle d'armes; il a été transféré depuis à l'église Saint-Loup, et placé en arrière de la porte latérale du grand portail, où on le voit encore aujourd'hui.

On raconte, à ce sujet, que le nouveau propriétaire de l'hôtel des arquebusiers ayant fait don à sa paroisse du tambour qui y trouvait parfaitement sa place, le vénérable curé de Saint-Loup, M. l'abbé Becquey, devenu depuis vicaire-général, si remarquable par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, voulut aussi avoir la Minerve, et dit en plaisantant qu'il en ferait un Saint-Michel. La déesse toutefois, avec ses attributs guerriers, fut placée au-dessus du tambour de l'église, et ne prit ainsi la place d'aucun saint.

La salle d'armes, à gauche du vestibule, était une espèce d'arsenal, où se conservaient les blasons des capitaines et les armes des chevaliers.

A droite, se trouvait la salle du conseil. La cheminée de cette salle était, en 1754, surmontée du portrait de Louis-le-Grand, avec ces mots, imprimés au bas en lettres d'or: *Pro rege et patriâ*, devise que la conduite des chevaliers de l'arquebuse n'avait jamais démentie.

Aux lambris de la même salle étaient suspendus les portraits de Charlemagne, de saint Louis, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII, du grand dauphin, ayeul de Louis XV, et du maréchal duc de Vendôme. C'est là qu'on avait placé le *bouquet*, consigné aux arquebusiers de Châlons, lors de la réunion générale qui eut lieu à Compiègne en 1729 et dont je parlerai plus tard.

Ce bouquet consistait en une pendule ingénieusement décorée de figures et d'ornements relatifs aux divers usages des armes à feu, soit dans les combats, soit à la chasse et dans les fêtes publiques. Les amours, qui semblaient prendre plaisir à manier ces armes, étaient en même temps attentifs à ce que leur disait Diane qui, en élevant le bouquet, leur montrait le prix proposé à leurs jeux et à leurs exercices.

Une des salles hautes de l'hôtel, dite du Fer-à-Cheval, était ornée de douze tableaux, représentant les figures équestres des empereurs romains, exécutés par un peintre italien, sur les dessins d'Antoine Tempeste, et dont le comte de Vaubecourt, gouverneur de Châlons de 1634 à 1642, avait fait don à la compagnie; c'était la salle des banquets, et, disons-le, l'une des salles dont l'usage était le plus fréquent, car nos pères savaient allier aux actes de courage et aux exercices sérieux les douceurs de la table, et c'est à bon droit qu'un dicton les désignait sous le nom de *Marandeurs* (1), mais en tout bien, tout honneur, car ce dicton était accompagné du quatrain suivant:

---

(1) L'expression toute locale de *marandeurs* s'appliquait à ceux qui avaient l'habitude de faire un repas intermédiaire entre le dîner et le souper. On se sert encore aujourd'hui, dans quelques villages

« Les mérites des marandeurs
» Ne sont choses problématiques,
» Tant de leur foi que de leurs mœurs
» Les monuments sont authentiques. »

Le narrateur de 1754 applique à la salle du Fer-à-Cheval ces vers du poète latin :

« Hæc sacris sedes epulis; hîc, ariete cæso,
» Perpetuis soliti patres considere mensis. »

En descendant de la salle du Fer-à-Cheval, on entrait, au premier palier de l'escalier, dans la chambre du petit conseil, autour de laquelle régnait une frise représentant bon nombre de sujets facétieux, dont les frères de l'arquebuse étaient les principaux acteurs ; mais, à côté de ces joyeuses scènes, l'esprit se reportait aussitôt sur le portrait en pied de Guillaume de Bar, l'un des trois capitaines de ce nom, écuyers, seigneurs de Saint-Martin-aux-Champs, qui ont successivement commandé la compagnie de 1571 à 1619.

« Je ne sais, dit l'auteur du mémoire de 1754, si le » discours le plus pathétique que j'entendrai contre le » luxe, le faste, la mollesse, l'ostentation de notre siècle, » m'en feront autant sentir le néant, que ne l'ont fait l'air » de tête, l'attitude, la contenance, l'ajustement de cette » figure. Quel air de probité, de franchise, d'assurance! » peut-on voir en même temps plus de décence et plus de » simplicité? »

Nous avons connu le dernier descendant de la famille de Bar, ou au moins sa veuve, et c'était justice que de rendre

---

des environs de Châlons, du mot *marander* dans le sens de celui de *goûter*. Les *marandeurs* étaient ceux qui faisaient de fins *goûters*.

hommage à la mémoire de l'un de ses nobles ancêtres.

En dehors, au-dessus de la porte de la même chambre, la vue se portait sur un tableau ancien, quoique bien conservé, représentant, à vol d'oiseau, une partie de la ville de Châlons, telle qu'elle existait au quinzième siècle, du côté du levant, et trois villages voisins de cette ville, entre autres, celui qui portait le nom de la Croisette, autrefois situé entre Châlons et Lépine, et dont depuis longtemps il ne reste plus de traces. Ce tableau était un précieux monument de la mémorable victoire dont j'ai déjà entretenu mes lecteurs, remportée, en 1431, sur les ennemis de l'État, par la milice bourgeoise de Châlons, ayant à sa tête les chevaliers de l'arbalète. On lisait, au bas de cette peinture, l'inscription suivante :

« L'an de grâce de Notre-Seigneur 1431, sous le règne » de Charles VII, peu de temps après l'exécution de la » pucelle d'Orléans, les Anglais et les Bourguignons, au » nombre de huit mille, ayant dessein sur Châlons, se » logèrent entre ladite ville et Notre-Dame-de-Lépine. De » bonne fortune se trouvèrent lors pour le roi, en la ville, » les seigneurs de Barbazan, lesquels furent d'avis qu'on les » laissât approcher de plus près et qu'on leur courut sus; » ce que firent les habitants, assistés de quelques soldats » évoqués des lieux voisins, ne faisant tous ensemble que » quatre mille hommes, sous la conduite de messire Eus- » tache de Conflans (1), capitaine de la ville, et d'un vail- » lant écuyer, nommé Versaille, et les chargèrent si vive-

---

(1) Un autre *Eustache de Conflans*, vicomte d'Auchy et baron de Sommevesle, sans doute l'un des descendants du capitaine de Châlons, fut nommé par Henri IV, en 1593, gouverneur de la ville de

» ment, en un village dit la Croisette, que la plupart de-
» meurèrent sur la place ; cinq à six cents ennemis furent
» amenés prisonniers en la ville, laquelle, en une bataille
» si sanglante, ne perdit que quatre-vingts des siens. »

Cette inscription, il faut le reconnaître, est une magnifique page d'histoire, qui nous fait vivement regretter que les frères et amis de 1793 aient cru devoir détruire un monument dont il ne leur était pas donné de comprendre la dignité et l'importance historique.

Le jardin de l'hôtel, servant au tir, était parfaitement approprié à cette destination, car il n'avait pas moins de 190 mètres de longueur, sur une largeur de 28 mètres.

Le pavillon du tir avait été placé au bas du perron, avec lequel communiquait le vestibule ; une terrasse, environnée d'une balustrade, le recouvrait. C'est là qu'on prenait le frais en été, que se donnaient des repas en petit comité, et que de temps à autre on exécutait des symphonies. L'air y était pur et l'on y jouissait de la vue du jardin, dont le dessin, les plantations et les charmilles offraient un agréable coup-d'œil.

La province de Champagne ne comptait pas moins de quarante-trois compagnies de l'arquebuse, toutes placées sous les ordres d'un seul capitaine en chef, qui le plus souvent fut le capitaine de la compagnie de Châlons. Ces

---

Saint-Quentin, et autorisé, par une faveur spéciale, à s'adjoindre dans ce gouvernement son fils aîné, Henri de Conflans, seigneur d'Armentières. Les lettres de provision disposaient même qu'ils pourraient gouverner la ville conjointement, ou en l'absence l'un de l'autre. On voit par-là de quelle considération avait continué à jouir cette noble famille.

diverses compagnies avaient une origine plus ou moins ancienne; celles de Vertus et de Suippes s'étaient formées en 1615, et leurs chefs prêtaient serment entre les mains du capitaine commandant la compagnie de Châlons, de laquelle elles se reconnaissaient pour filles.

Un réglement sévère, approuvé le 28 décembre 1718, par le prince de Rohan, gouverneur et lieutenant-général de Champagne et de Brie, présidait à l'admission des chevaliers, à l'administration et à la discipline de la compagnie. Pour y être reçu, il fallait justifier d'une conduite régulière, professer la religion catholique romaine, promettre de vivre et mourir dans le sein de cette religion, être présenté par deux anciens chevaliers, et admis par les officiers, ou par le roi de la compagnie en leur absence.

Le serment de servir fidèlement et loyalement le roi et la ville, d'obéir aux ordres du conseil de ville et des chefs, respecter les anciens, vivre avec tous en bonne amitié, sans haine ni querelle, tenir le secret, observer les ordonnances, payer les droits accoutumés, et maintenir les priviléges de la compagnie, était exigé du récipiendaire; il devait de plus se faire immatriculer en la confrérie de saint Georges, patron des arquebusiers de Châlons, et assister aux services religieux, de même qu'aux funérailles des confrères décédés.

Les querelles, injures, jurements, voies de fait étaient punis d'amendes infligées par les chefs; l'expulsion même pouvait être prononcée pour une troisième contravention, mais de l'avis de huit anciens.

La compagnie n'admettait ni artisans, ni gens de métiers, le service devant les distraire de leur travail et leur occasionner des dépenses qui seraient plus utilement em-

ployées à la subsistance de leurs familles. Le réglement, en effet, imposait aux arquebusiers des charges pécunières assez nombreuses (1).

Les officiers étaient nommés à vie et leur élection, qui se faisait au scrutin, devait être approuvée par le gouverneur de la province. Plus anciennement même, il fallait encore, pour autoriser l'entrée en fonctions, la reconnaissance du conseil de ville. M. de Barthélemy cite, à ce sujet, M. Trusson, capitaine élu en 1619, qui, ayant refusé de se soumettre à cette règle, fut mis en prison, conduit à Tours, par ordre du roi, et condamné, par un arrêt du parlement du 17 septembre, à payer 20^lt aux pauvres de Châlons, à rester six mois absent de la ville, et à ne plus pouvoir être admis dans la compagnie de l'arc, ni dans aucune autre confrérie.

Une chapelle, dont la construction remonte à la fin du quinzième siècle, et qui vient d'être habilement restaurée, sous les auspices et à l'aide d'une subvention de la société française pour la conservation des monuments historiques, est accolée au flanc droit du portail occidental de l'église Saint-Jean de Châlons. Cette chapelle a conservé le nom de *chapelle des arquebusiers*. On voit encore, à l'extérieur, sur le mur qui la ferme au midi, les traces du martyre de saint Sébastien, le seul, comme on le sait, des glorieux défenseurs de la foi, qui ait été percé de flèches. Remarquons, en passant, que c'est aux temps révolution-

(1) Le réglement de la compagnie de l'arquebuse a été imprimé *in extenso* dans l'histoire de Châlons, par M. Ed. de Barthélemy, E. Laurent, 1854, page 266.



naires qu'est due la mutilation de cette scène de l'histoire religieuse, et que les démolisseurs de 1793 ont porté le marteau de la dévastation, non-seulement sur l'image du saint qu'ils voulaient détruire, mais sur les exécuteurs eux-mêmes, qui devaient avoir toutes leurs sympathies, et qui cependant n'ont pas, plus que la victime, trouvé grâce devant leur intelligent patriotisme. La double circonstance du nom de la chapelle et de la scène qui y était figurée pouvait faire croire que la paroisse Saint-Jean avait été celle des arquebusiers et que, quoiqu'ils eussent échangé l'arbalète contre l'arquebuse, ils avaient saint Sébastien pour patron; il n'en était rien toutefois, car le règlement que je viens de citer les présente comme étant sous le patronage de saint Georges, et énonce que la chapelle de l'ancien couvent des Augustins était le lieu où ils se réunissaient pour leurs exercices religieux. Un ancien *ordo* manuscrit, que j'ai découvert dans les archives départementales, m'a fait connaître que, les premiers dimanches de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, il y avait, dans cette chapelle, grand'messe, procession et chant du psaume *exaudiat*, pour les arquebusiers, de même que le dimanche qui suivait la saint Georges, jour de leur fête patronale.

Les exercices habituels des chevaliers de l'arquebuse se faisaient les dimanches et fêtes après la prédication, si ce n'est pendant la quinzaine de Pâques, les jours de l'Ascension et de la Pentecôte, l'octave de la Fête-Dieu, les fêtes de Noël, de la Toussaint et celles de la Vierge; ils consistaient à tirer au panton, qui n'était autre chose qu'une cible, c'est-à-dire, une feuille de fer blanc, au milieu de laquelle était tracé un cercle noir, de deux centimètres de diamètre,

que la balle devait traverser. Le mardi, seconde fête de la Pentecôte, chaque année, on devait abattre le *papegai*, oiseau en fer blanc, rempli de sable et moins gros qu'un pinson. Le titre de *roi* de l'oiseau était déféré au vainqueur, qui, après avoir été à l'instant présenté à M. le lieutenant de ville par l'un de ses chefs, et avoir prêté entre ses mains le serment ordinaire, « jouissait pendant » un an, des droits et des priviléges accoutumés, même » du rang après les chefs, et du commandement en leur » absence, à charge de fournir, ès-mains du trésorier, un » écu d'or sol en espèce d'écu, avec un gâteau le di- » manche suivant, un demi-écu aux tambours et fifres, » et un oiseau qu'il ferait planter l'année suivante à ses » frais et dépens. »

Le chevalier qui avait abattu l'oiseau trois années de suite était proclamé *empereur*.

Je dirai, plus tard, combien étaient étendus les droits attachés à ces deux dignités.

De temps à autre aussi, une réunion générale des compagnies de la province, ou même de plusieurs provinces, était indiquée, à tour de rôle, dans celle des villes qui avait sollicité et obtenu la faveur de rendre le *bouquet et gage d'armes*. Ces réunions provinciales, auxquelles assistaint les compagnies de l'Isle-de-France, de la Picardie, de la Brie et de la Champagne, avaient eu lieu, à Creil, en 1615; à Saint-Quentin, en 1634; à Soissons, en 1658; à Reims, en 1660; à Châlons, en 1662; à Compiègne, en 1664; à Château-Thierry, en 1666; à Montdidier, en 1670. Une désunion s'étant opérée en 1671, des prix furent tirés séparément à Charleville, à Meaux et à Pont-Sainte-Maxence. Le même fait se passa, en 1673, à Rethel.

Les fêtes avaient ainsi perdu une partie de leur solemnité ; aussi reconnut-on la nécessité de s'entendre, et un concordat, intervenu à Chaulny en 1680, décida-t-il que le bouquet changerait successivement de généralité, pour passer d'une province dans une autre.

Le prix général fut, en conséquence, rendu à Reims en 1687, et à Laon en 1700. Le 28 août 1717, la ville de Meaux faisait une réception magnifique à vingt compagnies; elle comptait elle-même, dans la sienne, cent vingt chevaliers. La compagnie de Compiègne rendit le prix en 1729, avec beaucoup d'éclat; mais les deux fêtes les plus brillantes furent, sans contredit, celles qui se célébrèrent en 1754, à Châlons-sur-Marne, et en 1774, à Saint-Quentin ; on ne comptait pas, en effet, moins de quarante-deux compagnies présentes à Châlons, et moins de quarante-et-une à Saint-Quentin. Une autre réunion eut encore lieu plus tard à Nogent-sur-Seine ; le gage d'armes offert par la compagnie de Saint-Quentin avait été, à cet effet, remis au chef de la compagnie de Nogent, qui avait prêté serment de rendre le bouquet dans le cours de sept années.

J'ai déjà parlé de l'allocation annuelle faite par la ville de Châlons à sa compagnie d'arquebusiers ; mais là ne se sont pas bornées ses largesses et ses faveurs. C'est ainsi que, sur la requête présentée par MM. Truc, capitaine; Jean Bailly, roi de l'année; François Horguelin et Jean Vigneron, procureur et trésorier du jardin de l'arquebuse, au nom des chevaliers de la compagnie, le Conseil de cette ville « pour donner sujet auxdits capitaine, roi et cheva-
» liers de continuer l'exercice de l'arquebuse, et s'addextrer
» pour servir le roi et la ville, aux occasions qui se pré-
» senteraient, sous les ordres de MM. les gouverneur,

» lieutenant et gens du conseil, » décida, le 12 mai 1654,
» que ledit capitaine, sa vie durant, et celui des chevaliers
» qui aurait abattu l'oiseau, pendant l'année de sa royauté,
» jouirait de l'exemption des droits d'entrée, qui se le-
» vaient au profit de la ville, sur la quantité de trois cents
» pièces de vin, comme aussi des autres droits que la ville
» levait sur le vin vendu au détail, dont ils pourraient faire
» débit, jusqu'à pareille quantité, sans administrer pain,
» viande, ni serviette; et, où il arriverait que celui qui
» abattrait l'oiseau fût hôtellier, tavernier ou cabaretier,
» il ne pourrait jouir dudit privilége, sur le vin vendu en
» détail, que sur la quantité de cent cinquante pièces, sans
» que lesdits rois de l'arquebuse pussent céder ni associer
» avec eux aucune personne, et à charge que, incontinent
» l'oiseau abattu, le roi serait conduit en l'hôtel commun
» par les chefs et chevaliers, pour prêter, entre les mains
» de M. le lieutenant de ville, le serment de fidélité au roi
» et à la ville, qu'il ne mésuserait desdits priviléges et
» exemptions auxquels il ne pourrait prétendre sur aucunes
» autres denrées ou marchandises; que, s'il désirait faire
» vendre son vin en diverses caves ou celliers, il serait
» tenu en faire déclaration, et des quantités de pièces de
» vin qu'il aurait fait mettre, et souffrir la marque dudit
» vin; et jouiraient, lesdits capitaine et roi, des privi-
» léges et exemptions portées par les lettres-patentes des
» rois. »

Le conseil de ville, comme on le voit, interprétait largement, au profit de nos arquebusiers, les droits qu'à diverses reprises, leur avaient accordés les souverains de la France; il proportionnait ainsi aux services rendus la reconnaissance de la cité.

Sur un autre exposé, fait le 16 juin 1660, au même conseil, par le corps des arquebusiers, « qu'étant invité » au prix général qui devait se tirer à Reims, le 20 dudit » mois, il désirait être aidé de quelque gratification de la » bourse des deniers communaux, pour subvenir aux no- » tables dépenses qu'il faisait, son intention étant d'y » aller en grand nombre et d'y paraître avec honneur, il a » été conclu qu'il serait fait don auxdits arquebusiers, » attendu leur grand nombre et les préparations extraor- » dinaires dont ils avaient fait dépense pour l'honneur de » la ville, de la somme de quatre cents livres, à la con- » dition qu'au retour, ils déposeraient, en l'hôtel commun, » les quatre casaques, délivrées d'icelle, destinées pour » les tambours, fifre et marqueur qui les serviraient aux- » dits prix, desquelles ils seraient aidés aux occasions » d'honneur. »

On sait que le prix général avait été, une première fois, rendu à Châlons, pendant les fêtes de la Pentecôte 1662. A cette occasion, les officiers et chevaliers du jardin de l'arquebuse, qui avaient sollicité une somme considérable, tant pour les aider à faire les frais de la fête que pour acheter un bâtiment voisin de leur hôtel, et agrandir ainsi leur jardin, obtenaient du même conseil de ville, le 27 février de cette année, une subvention de trois mille livres.

Le 16 juin 1700, il leur était accordé une gratification de deux cents livres, pour se rendre au prix général qui devait être tiré à Laon le 19 du même mois, et « y soutenir l'honneur de la ville et la gloire de ses armes. »

Deux autres allocations, de trois cents livres chacune, leur étaient encore faites, l'une le 17 juin 1717, et l'autre le 18 août 1729, à l'occasion des deux réunions générales

de Meaux et de Compiègne. La première avait en outre pour objet de mettre nos arquebusiers en position de donner le vin d'honneur aux compagnies qui passeraient à Châlons pour se rendre à Meaux. Par la délibération de 1729, le conseil de ville autorisait sa compagnie à solliciter le bouquet qui devait revenir en Champagne. Cette faveur lui fut en effet accordée ; mais diverses circonstances, au nombre desquelles il faut placer les nombreuses guerres que la France avait eu à soutenir, ne permirent pas d'en profiter avant 1754.

Une décision royale, transmise le 15 juillet de cette année par le comte de Clermont, gouverneur de Champagne, ayant permis la convocation de toutes les compagnies appelées à concourir pour le prix général, le conseil de ville de Châlons, après en avoir référé à l'évêque du diocèse, ne voulut pas rester en arrière de ses manifestations précédentes, et s'empressa d'allouer, le 29 du même mois, aux officiers et chevaliers de l'arquebuse la somme de quatre mille livres, pour les aider dans les dépenses considérables qu'ils auraient à faire. L'augmentation du crédit accordé, comparativement à celui de 1662, qui n'était que de trois mille livres, était fondée sur l'accroissement du prix des denrées depuis cette dernière époque (1). Le conseil de ville justifiait ainsi, aux yeux

(1) La délibération du conseil de ville du 16 juin 1660, était signée par MM. Gargam, lieutenant de ville, Leduc, Braux, Le Moyne, J. Morel, le Gorlier, de Lospital, Coquart, Beschefer, Dumolins, de Rosnay, P. Lallemand, Deu, Jourdain, de Pinteville, gouverneur, Talon, syndic ; et par les députés des paroisses, savoir : pour Saint-Alpin, Fleurant-Gausson, Louis Pancheron ; pour S int-Nicaise, Jean

de la population, la dépense considérable, il faut le reconnaître, qu'il venait de voter, mais dont l'emploi, comme on va le voir, n'a pas été stérile. Il est inutile d'ajouter que les chevaliers prirent, en outre, à leur charge personnelle une part importante de la dépense, puisque, sans parler des frais de toute nature auxquels la fête devait donner lieu, les vingt prix, à décerner dans chacun des quatre pantons, en ce non compris les levées de ceux qui auraient emporté les prix, non plus que les médailles des députés, ne devaient pas coûter en tout moins de douze mille livres. Ces prix consistaient en pièces d'argenterie, dont plusieurs étaient d'une assez grande valeur. Mais il fallait de plus faire la dépense du bouquet et ne pas rester, à cet égard, au-dessous des autres villes. On peut assurer que, sous ce rapport, nos ancêtres ont soutenu la dignité de leur pays.

La ville de Saint-Quentin a été plus heureuse que celle de Châlons, car celle-ci n'a, pour ainsi dire, conservé que le souvenir de ses anciens arquebusiers, tandis qu'on voit encore aujourd'hui, dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, le magnifique *bouquet, ou gage d'armes*, que la compagnie de cette ville reçut des Châlonnais en 1754. C'est une sphère, au milieu de laquelle

---

Guillaume; et pour Saint-Loup, Fleurant-Pigalle. Les autres députés étaient absents.

Les conseillers de ville qui ont signé la délibération du 29 juillet 1754, sont MM. Chauffot, doyen, ancien lieutenant de ville en l'absence de M. du Verdier, Galien, Baudouin, Félix, Piètre, Jourdain, de Bar, Plouvyé, de Chantrenne, Choisin, de Pinteville, conseiller, Tiroux, de Pinteville, gouverneur, Lorain de Beuville, syndic, Collart, receveur.

est enchassée une pendule, qu'environnent de toutes parts des entrelacs de palmes, de lauriers, de myrtes, d'oliviers, de pampres, de raisins et de guirlandes de fleurs. Ces entrelacs symboliques désignent l'union de la Victoire et de la Paix, qui concouraient également, à cette époque, au bonheur de la France. On y voit la Victoire graver sur un bouclier votif, l'histoire des glorieuses campagnes du roi de France ; des trophées d'armes sont attachés aux palmiers sous lesquels elle est assise sur de grosses pièces d'artillerie. D'un autre côté, la Paix éteint le flambeau de la Discorde, et détruit les arcs, les flèches et les glaives de la Guerre. D'autres trophées, composés de tout ce qui se rattache aux jeux de l'arquebuse, pendent aux oliviers, à l'ombre desquels se repose la mère des arts, de l'abondance et des plaisirs. La sphère est supportée par le Génie de la Force, assis sur la proue d'un navire à l'antique. La pendule enfin est couronnée par la figure de l'Heure favorable qui, d'une main, soutient le médaillon du roi, encadré dans le symbole de l'éternité, et de l'autre élève un sablier aîlé qui sert de point d'appui au bouquet. On voyait de plus autrefois, au-dessous de la figure d'Hercule, un cartel renfermant les armes de la ville de Châlons, avec sa devise ; celles du roi, de la province de Champagne, et de son gouverneur, étaient représentées sur le socle. Ces derniers ornements auront, sans doute, été enlevés ou détruits dans les temps révolutionnaires.

Cette pendule monumentale, avec ses accessoires, n'a pas moins de deux mètres de hauteur, sur un mètre de largeur à la base. Cette base, qui supporte les ornements, est de forme triangulaire et en bois peint en marbre blanc ; les sujets sont en bois doré, et le tour du cadran en cuivre doré.

Un réglement, arrêté à l'avance, déterminait avec la plus grande précision toutes les conditions sous lesquelles les prix seraient tirés.

L'une de ces conditions était que le tir se ferait à bras étendus, et que les arquebusiers ne pourraient se servir d'arquebuses rayées en dedans, marmotées, qui n'auraient pas la visière près la culasse, non plus que de celles dont les visières surpasseraient les chaînes du rouet et excéderaient le talon du ressort de la batterie. Les armes étaient, à cet effet, soumises à la vérification préalable d'un officier ou d'un député, et étaient remises à celui-ci, après le tir, pour être portées à la chambre du conseil et examinées de nouveau, si l'officier ou le député le jugeait à propos.

Les chevaliers tireurs pouvaient charger leur arquebuse, en l'absence des députés, mais avec une seule balle. Le coup était nul, si deux balles y avaient été introduites.

Aux présidents et aux députés seuls appartenait le droit de juger les difficultés qui pouvaient s'élever.

Les capitaines, lieutenants, enseignes et guidons, portant hausse-col, étaient députés-nés. Les autres étaient élus par les compagnies, eu égard au nombre de chevaliers qui les composaient, et ne portaient d'autre marque distinctive qu'une médaille d'argent (1).

---

(1) Les décisions prises par les assemblées générales de chaque compagnie étaient obligatoires pour leurs membres. C'est ainsi qu'une ordonnance de Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, gouverneur et lieutenant-général, pour le roi, des provinces de Champagne et de Brie, confirme, sous la date du 7 septembre 1754, la délibération prise le 11 août précédent, par l'as-

C'est au mercredi 11 septembre qu'avait été fixée l'ouverture de la solennité. Le chapitre de la cathédrale avait dressé, dès le 9, le programme de la cérémonie religieuse qui devait, conformément à un pieux et touchant usage, inaugurer la fête (1).

Les grosses cloches avaient, la veille au soir et le matin du 11, annoncé la cérémonie; on avait battu la générale dès le commencement du jour. L'artillerie de la ville s'était fait entendre. Les diverses compagnies s'étaient rendues à l'hôtel de l'arquebuse, et à dix heures s'ouvrait la marche.

Le capitaine en chef de la compagnie de Châlons, M. André Descolines, chevalier, seigneur de la fauconnerie de Vez, ancien officier d'infanterie, capitaine en chef de la compagnie des chevaliers de Châlons (2), marchait le premier, ayant en main le bâton de commandement. Venait ensuite la compagnie de la même ville, composée de quatre

---

semblée générale de la compagnie de l'arquebuse de Nogent-sur-Seine, dans laquelle il avait été arrêté que les officiers et chevaliers de cette ville, qui ne se rendraient pas au prix général de Châlons, seraient tenus de payer chacun la somme de vingt-quatre livres entre les mains du trésorier de la compagnie, pour contribuer aux dépenses faites et à faire pour ledit prix général, et même, dans le cas où cette somme ne serait pas suffisante, de payer chacun sa cote-part de l'augmentation, etc.

(1) Les membres du chapitre, qui ont pris part à cette délibération, sont MM. Legoix, Culoteau, Fréminet, Parigault, Ragon, Maupas, Cabrillon, Blondeau, Millot, Gargam et Michel.

(2) La compagnie de Châlons, suivant M. de Barthélemy, a été successivement commandée, depuis le seizième siècle, par les honorables habitants de cette ville dont les noms sont ci-après. J'y ajouterai toutefois, en le plaçant à leur tête, un nom que j'ai trouvé

officiers et de cinquante chevaliers, qui portaient leur uniforme ordinaire, savoir : habit bleu avec parements

---

sur une pierre tombale de l'église Saint-Alpin. On lit, en effet, sur cette tombe, l'inscription suivante :

« CI-GIST NOBLE HOMME NICOLAS MICHOT, BOURGEOIS DE CH. ET » CAP^ne.... AU JARDIN DES HARQUEBUSIERS DE LADITE VILLE, FILS DE DÉFUNT » JEAN MICHOT, ET DE LADITE AUBRY, QUI DÉCÉDA LE XXX D'OCTOBRE » MDXXIX, ETC. »

M. Michot était donc, à n'en pas douter, capitaine de la compagnie d'arquebusiers de Châlons pendant les années qui ont précédé 1530. La découverte que j'ai faite, ou plutôt qu'avait faite avant moi M. l'abbé Hurault, curé de Saint-Alpin, est une preuve de plus de l'utilité des pierres tombales pour l'histoire de chaque localité.

Les autres chefs des arquebusiers ont été :

MM.

1560. Nicolas Brichot, capitaine en chef.
Charles le Gorlier, capitaine-lieutenant.

1571. Guillaume de Bar, capitaine en chef.

1585. Claude de Bar, *idem*.

1607. Pierre de Bar, *idem*.

1647. Pierre Lallemant de Lestrée, écuyer, conseiller du roi au bailliage et siége présidial, capitaine-lieutenant.

1650. Jérôme Truc, écuyer, seigneur d'Omey, lieutenant-général au bailliage et siége présidial, capitaine en chef.
N. Deu, conseiller du roi au bailliage et siége présidial, capitaine-lieutenant.

1701. Louis de Braux, écuyer, capitaine-lieutenant.

1717. Germain Dubois, écuyer, seigneur de Crancé, commissaire provincial des guerres, capitaine en chef.

1723. Pierre Tauxière, procureur du roi au grenier à sel, capitaine en chef.

1726. Jérôme Truc, écuyer, capitaine en chef.
Jean-Baptiste Maupas, écuyer, capitaine-lieutenant.

1744. Le chevalier de Ligny, ancien capitaine au régiment de Touraine, capitaine en chef.

rouges, et trois brandebourgs en argent sur la poitrine, terminés par une frange à chaque extrémité ; la veste et la culotte courte écarlates ; jarretières et boucles en argent ; escarpins avec boucles de même métal ; bas de soie blancs ; col blanc attaché par une boucle derrière le cou ; chapeau à petite forme, bordé en argent et surmonté d'un plumet blanc ; petite giberne noire, avec buffleterie blanche vernie ; épée à poignée d'argent. A distance égale, suivait chacune des autres compagnies, au nombre de quarante-deux, selon le rang que le sort lui avait assigné, et précédée par ses officiers.

Ces compagnies, formant ensemble un effectif de 108 officiers et de 241 chevaliers (1), appartenaient aux arquebuses de Saint-Denis, Vitry-le-François, Guigne-en-Brie, Provins, Reims, Coulommiers-en-Brie, Epernay, Melun, Corbeil, Mézières, Nogent-sur-Seine, Magny, Brie-Comte-

---

1746. Descolines, capitaine en chef.
Pierre Fagnier, écuyer, lieutenant au régiment du roi, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, capitaine-lieutenant.
1759. Louis de Gauville, chevalier, seigneur de Coolus, capitaine en chef.

Une seconde pierre tombale, trouvée aussi dans l'église Saint-Alpin, porte le nom de Claude de Bar, seigneur en partie de Vitry-la-Ville, et constate le décès de celui-ci à la date du 22 novembre 1640. Cette tombe est évidemment celle du capitaine qui avait pris le commandement des arquebusiers en 1585, et qui l'avait, sans doute, résigné au profit de Pierre de Bar, son fils, en 1607. La qualité de capitaine des arquebusiers est devenue illisible sur l'épitaphe, où l'on voit encore, après les mots effacés par le temps, ceux-ci : DE LA VILLE DE CHALONS.

(1) L'effectif de l'ensemble des compagnies annonce suffisamment que beaucoup d'entre elles n'étaient représentées que par des délégués.

Robert, Etampes, Dormans, Saint-Quentin, Charleville, Condé-en-Brie, Bar-sur-Aube, La Ferté-sous-Jouarre, Saint-Dizier, Avize, Meulan-sur-Seine, Joinville, Avenay, Troyes, Rosay-en-Brie, Mantes, Sainte-Ménehould, Crécy-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Château-Thierry, Rethel-Mazarin, Vertus, Meaux, Montdidier, le Mesnil, Soissons, Vitry-le-Brûlé, Fère-en-Tardenois, Beaumont-sur-Oise et Villenauxe.

Le cortége se rendit d'abord à l'hôtel commun, où il prit le Conseil de ville, qui se mit à la tête de toute la troupe, pour se rendre à la cathédrale.

Les membres du Conseil de ville trouvèrent des siéges dans le sanctuaire; les capitaines, les lieutenants, les enseignes, avec leurs drapeaux et guidons, et les rois de chaque compagnie, se placèrent dans le chœur. Des bancs avaient été disposés à droite et à gauche de la nef pour les chevaliers, qui, à la différence du corps de ville et des officiers, ne furent pas admis à l'offrande. Le jubé avait été réservé pour les personnes de distinction qui assisteraient à la cérémonie.

La messe fut chantée en musique. Mgr de Choiseul, évêque, comte de Châlons, pair de France, après avoir béni le drapeau des arquebusiers de Châlons, officia pontificalement, en présence de tous les chanoines.

Le retour du cortége eût lieu dans le même ordre. Le Conseil de ville rentra à l'hôtel commun, et les chevaliers retournèrent à l'hôtel de l'arquebuse, où ils entrèrent en passant sous un bel arc de triomphe. Le portique de l'hôtel était décoré d'une inscription de bon goût et d'assez bonne latinité, annonçant le sujet de la fête, et qui était ainsi conçue :

« *Ad solemnes catapultæ ludos*
» *Campaniæ, finitimarumque Urbium*
» *Cives properate,*
» *Adventu vestro, clarescit, intumet,*
» *Ac superbit Catalaunum,*
» *Jàm nunc, alma vobis ridet adorea;*
» *Jàm nunc, exultatione colles accinguntur;*
» *Jàm nunc, hospitalem ubi umbram*
» *Lauri et oleæ consociant.*
» *Ludovico victori et pacatori*
» *Lætum pæana canunt musæ omnes.*
» *Quæ nobis rex optimus fecit otia*
» *Gustate : exultate et plaudite;*
» *Et*
» *Quidquid opum,*
» *Quidquid virium,*
» *Quidquid artium,*
» *In gloriæ lucrum impendite* (1).

Un splendide banquet attendait les hôtes des arquebu-

---

(1) « Accourez aux jeux solennels de l'arquebuse, habitants de la » Champagne et des provinces voisines. La ville Châlons reçoit un » nouveau lustre de votre présence; elle en est glorieuse et fière. » Déjà de riantes et riches moissons ont comblé vos espérances; vos » coteaux sont chargés des plus précieux produits. A l'ombre hospi- » talière que projettent les branches entrelacées du laurier et de l'o- » livier, les Muses célèbrent, par des joyeux hymnes, Louis vain- » queur et pacificateur. Jouissez du repos que vous procure le » meilleur des rois; que nos murs retentissent de vos acclamations » et de vos chants d'allégresse, et consacrez à conquérir la gloire » tout ce que vous avez de richesses, de force, de talents et de » génie. »

(*Traduction de l'auteur.*)

siers Châlonnais. Le tir commença ensuite. Outre la butte de l'hôtel de l'arquebuse, il en avait été construite une seconde au Jard, avec la permission du Conseil de ville; deux pantons furent tirés à chacune de ces buttes.

Le passage à Châlons d'un auguste souverain vint ajouter encore à l'éclat des fêtes. Le roi de Pologne devait coucher, dans la nuit du 10 au 11 septembre, au château de Sarry, où l'évêque de Châlons se disposait à le recevoir. Le dimanche 8, les arquebusiers députèrent douze des leurs au prélat, pour le supplier de représenter au roi Stanislas que, nulle part, la fête du prix général n'aurait eu plus d'éclat que dans sa ville épiscopale, si Sa Majesté daignait mettre pied à terre au Jard, pour y tirer le *coup du roi*.

Le roi de Pologne répondit, avec la bonté qui le caractérisait, que, son départ étant fixé à cinq heures du matin, il ne pouvait s'arrêter pour tirer, mais qu'il verrait volontiers toutes les compagnies de l'arquebuse réunies dans les promenades de la ville. Les compagnies s'y rendirent dans un ordre parfait. Le roi les passa en revue, et chargea M. Brocq de Fagnières, prévôt général des maréchaussées de Champagne, de témoigner à leurs chefs toute sa satisfaction. La ville tout entière et tous ceux que la fête y avait attirés, en très grand nombre, saisirent avec empressement l'occasion de voir l'excellent prince qui a laissé en Lorraine de si touchants souvenirs.

D'après le cérémonial, le coup du roi devait se tirer le 12 septembre; les chevaliers de l'arquebuse, pour exprimer toute leur reconnaissance envers le Conseil de ville, qui avait été si généreux à leur égard, voulurent donner à cette partie de la fête toute la pompe possible; aussi,

à neuf heures du matin, un détachement de la compagnie de Châlons, vint-il chercher à son hôtel, pour le conduire à l'arquebuse, M. du Verdier, seigneur de Moncets, lieutenant du gouverneur pour le roi et de la ville de Châlons.

Le bouquet, ou gage d'armes, était porté en tête du cortége, sur un brancard, couvert d'un tapis couleur cramoisie, brodé aux armes du roi et du gouverneur de la province. Sur quatre autres brancards, ornés des mêmes tapis, on voyait paraître ensuite autant de pantons, supportant la riche vaisselle plate et les beaux ouvrages d'orfévrerie qui avaient été affectés aux prix.

Toutes les autres compagnies se rangèrent en haie sur le passage de la compagnie Châlonnaise, tambours battants et drapeaux déployés. M. du Verdier tira le premier coup, dit *coup du roi*, et fut reconduit avec les mêmes honneurs.

Les exercices durèrent jusqu'au mardi 17, et les fêtes, comme les banquets, ne cessèrent qu'au départ des diverses compagnies.

Chacune des compagnies d'arquebusiers avait son drapeau et son dicton; j'ai fait connaître le dicton des Châlonnais; leur drapeau était vert et blanc, le blanc à la hampe, avec une fleur de *ne m'oubliez mie*, s'étendant sur le vert et sur le blanc; quand ils se déplaçaient pour concourir aux prix généraux, ils portaient le drapeau de la ville; ce drapeau était blanc, semé de fleurs de lis d'or; d'un côté étaient les armes de France, au revers celles de la ville, d'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, avec la devise : *Et decus, Et robur*. L'écusson était surmonté d'une couronne de comte.

Au prix général de 1754, la compagnie de Châlons étant la *colonelle*, portait le drapeau blanc.

Parmi les autres dictons, je remarque ceux qui suivent : pour Reims, *les Mangeurs de pains d'épice;* pour Epernay, *les Bons Enfants;* pour Sainte-Ménehould, *les Chasseurs;* pour Vitry-le-François, *les Gascons;* pour Avize, *les Gouailleurs;* pour Vertus, *les Gens de Vertus;* pour le Mesnil, *les Buveurs;* et pour Saint-Dizier, *les Bragars* (1). Chaque dicton était accompagné d'un quatrain, ou de vers plus ou moins réguliers ou spirituels. Voici le quatrain qui qualifiait la compagnie de Reims :

« Autant les graves Rémois
» Sont mangeurs de pain d'épice ;
» Autant ont-ils, tout à la fois,
» Et faim et soif de la justice. »

Les arquebusiers d'Epernay, malgré leur surnom de *Bons Enfants*, étaient encore mieux traités que les Rémois, dans les vers qui leur étaient consacrés :

« Le thyrse de Bacchus, le tonnerre de Mars,
» Dans leurs mains tour à tour éclate,
» Et dans leurs manières tout flatte :
» L'esprit, le cœur et les regards. »

---

(1) Le mot *Bragars* était synonime de *braves gars;* c'était un hommage rendu à la ville de Saint-Dizier, qui a de tous temps fourni à l'armée d'excellents soldats. Le quatrain suivant, appliqué à sa compagnie d'arquebusiers, confirme cette explication :

« Soit chez Bacchus, soit dans les champs de Mars ;
» Partout enfin où l'on nous vit paraître,
» Nous nous fîmes toujours connaître,
» Pour de braves gens, ou *Bragars*. »

te-Ménehould n'avaient pas à se
quatrain dont l'application leur

qu'à l'Amour,
asseurs redevables ,
rend tour à tour
roits et redoutables. »

d'ironie perçait dans les vers concer-
e Vitry-le-François :

is une ardeur signalée
porta jusqu'au firmament.
ue soit un évènement,
âme n'en est pas troublée ;
r les vignes, tant seulement,
us craignons un peu la gelée. »

: les *Gouailleurs*, donné aux arquebusiers
t ainsi développé :

s jeux, les ris et les bons mots,
ont, nous dit-on, au fond des pots ;
De ce rendent bon témoignage
x qui des traits badins, que redoutent les sots,
» De Bacchus apprirent l'usage. »

chevaliers du Mesnil avaient accepté de bonne
le surnom : les *Buveurs*, avec le commentaire du
ain :

« Ce serait mal user des dons
» D'une région plantureuse,
» Si cohorte de vignerons
» Ne se piquait d'être buveuse. »

Les *Gens de Vertus* n'avaient pas l'esprit aussi bien fait ; car, après avoir reçu leur dicton à Meaux, en 1717, et à Compiègne, en 1729, sans y trouver aucune allusion

désobligeante, ils s'en offensèrent, pour la première fois, à la fête de Châlons. On se borna pour toute réponse, à leur dire que la seule différence existant entre ceux de leurs chevaliers qui avaient assisté aux prix généraux de Meaux et de Compiègne, et ceux qui se trouvaient au prix de Châlons, c'est que les premiers avaient pour uniforme des habits petit gris, avec des boutons d'argent, tandis que les derniers avaient des boutons d'or.

Au nombre des dictons des compagnies étrangères à la Champagne, je dois signaler encore celui-ci : *les Canonniers,* qui avait été donné à la compagnie de St-Quentin.

Cette compagnie se composait en effet de *canonniers-arquebusiers,* et avait à sa disposition plusieurs pièces d'artillerie qui lui avaient été données, comme récompense de sa bravoure dans diverses occasions, et notamment au siége de la Rochelle en 1628 ; c'est à elle qu'un poète du temps faisait tenir ce glorieux langage :

« Citoyens de cette ville frontière,
» Nous sentons la poudre à canon ;
» Notre allure est galante et fière,
» Militaire, notre dicton ;
» Et, dans une marche guerrière,
» Jamais nous n'eumes le renom
» D'avoir fait des pas en arrière. »

Le conseil tenu à l'arquebuse, pour le prix général de Châlons, était composé de quatorze des capitaines en chef des compagnies présentes; le capitaine en chef de Châlons le présidait de droit (1).

---

(1) Ces quatorze capitaines en chef étaient : MM. Descolines, de Châlons; Bridaut, de Saint-Denis; Maroteau, de Saint-Quentin;

M. Jacques Brissier, seigneur de Fagnières, de Breuvery et de Marson, lieutenant du grand louvetier de France, capitaine-lieutenant de la compagnie de Sainte-Ménehould, est le seul qui ait obtenu l'épée d'honneur pour un coup de broche. Les premiers prix des trois autres pantons ont été remportés par MM. Lefèvre, de Coulommiers; Mayeur, de Reims, et Bouhon, de Charleville. Parmi les noms des heureux tireurs, je trouve encore ceux de MM. Farochon, marchand; Cambray, Laurent père et Lallemant, de Châlons; Bouchard, Noël, Bergeronneau, Frizon de Beaumont, de Launoy, Cornette, Henry, de Reims; Maillard, de Vertus; de Partelaine, de la Faulx, Lochet du Buisson, Cazin, Lochet de Bellenau, d'Epernay; Hébert père et fils, de Vitry-le-François; Fr. Légé et Chausson, d'Avize; Aubert, de Dormans; Dumesnil et de Boncœur, de Vertus; Vauthier, de Sainte-Ménehould; Moreau, du Mesnil (1).

Carbon, de Charleville; Bourdin de la Barre, de La Ferté-sous-Jouarre; Contenot, de Joinville; de Lormes, de Mantes; de Gesnes, de Sainte-Ménehould; de Lumières, de Crécy-en-Brie; de Silly, de Lagny-sur-Marne; Pinterel de Louverny, de Château-Thierry; Desmoulins, de Rethel; de la Gravierre, de Meaux; et le comte de la Barre, d'Etampes.

Le réglement spécial arrêté pour la fête du prix général, en accordant le titre de premier président au capitaine de Châlons, disposait que les autres présidents seraient *tirés aux billets*. Une personne devait être choisie en dehors des arquebusiers pour remplir les fonctions de greffier du conseil.

(1) Les chevaliers de Châlons, qui ont tiré pour le prix général, sont : MM. Descolines, capitaine en chef; Regnault, capitaine-enseigne; de Gaulle, trésorier; Laurent, secrétaire; Collet, député; Farochon, apothicaire; Rozo, député; Rogier; Collard père; Sergent, député; Farochon, marchand; Lochet; Cambray l'aîné; Moignon

Une circonstance qui semblait heureuse pour la France, devait augmenter l'éclat des fêtes de Châlons. Le petit fils

---

père; Legros-Collard, député; Andruette; Lallemant; Coqteaulx, *roi;* Chapiteaud; Moignon fils; Senart; Bichouart; Berthemy; Collard le jeune et Pierre Varin.

Les archives départementales m'ont fourni la liste générale, dressée en 1742, de tous les chevaliers qui avaient été admis dans la compagnie de Châlons, depuis l'année 1697. Je crois devoir publier ici cette liste, dans la pensée qu'elle ne sera pas sans intérêt pour les habitants de Châlons, qui aimeront y retrouver les noms de leurs ancêtres.

Liste générale de MM. les Chevaliers du noble jardin de l'Arquebuse de Châlons. — 1742.

1697. — Eustache Filloque, officier au grenier à sel.

1698. — Claude Milson, notaire royal.

1704. — Guillaume Caillet, bourgeois.

1707. — Jean Barbier.

1708. — Thomas Mention, chirurgien. Jean-Baptiste Legras, Nicolas Pichard, Jacques Coqteaux, bourgeois.

1709. — Claude Bruyer.

1710. — Pierre Adnet, commandant au bataillon de milice. Louis Jeannet, à Condé-sur-Marne. Vincent Bonjeau, marchand.

1711. — Jean Lambert, marchand, conseiller de ville. Claude Sohier, officier de bourgeoisie.

1712. — Jean Dorigny.

1716. — Antoine Laurent, notaire. Antoine Janrat, bourgeois. Marin Frontain, Nicolas Déricart, ne demeurant point à Châlons.

1717. — François Plouvier, directeur des poudres. Germain Dubois de Crancé, commissaire des guerres. Simon Rogier, marchand. Claude Dubois de Livry, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Jean Noël, empereur de la compagnie. Claude-François Fleury, inspecteur des routes de Champagne.

1718. — Pierre Seneuze, imprimeur du roi. Jean Nestier, bour-

du roi de France, l'héritier présomptif du trône, venait de naître. Déjà, aux fêtes de l'arquebuse données à Compiè-

---

geois. Josias-David Marin, intéressé dans les affaires du roi. Pierre Jobert, inspecteur général des manufactures. Gaston-Jean-Baptiste-Louis Seneuze, imprimeur.

1719. — Jacques Asselin, laboureur, à Saint-Memmie. Jean-Baptiste Grognat, marchand. Joseph Devige de Sailly, procureur du roi en l'élection. Louis Legentil, bourgeois. Pierre Plouvier, Jean Brisson, Pierre Brisson, Claude Plouvier, Jacques Raulet, laboureurs ès-environs de Chaalons.

1720. — Louis-Charles de Mauvaiset, Jacques-Roch Beaucreux, René Beaucreux, bourgeois de Paris. Eustache Amiel, bourgeois de Reims.

1721. — Gilles Cambray, Claude Collard, officiers de bourgeoisie. Jean-Baptiste Dubois des Loges, gouverneur de cette ville. Antoine Godart, avocat au parlement. Nicolas Legrand, bourgeois. Germain Dubois de Loisy, officier des Cent-Suisses. Nicolas Roze, Nicolas Jacquinet, marchands à Avize.

1722. — Louis Oudry, à Saint-Germain.

1723. — Jacq. Sergent, Ant. Degaulle, Pierre Morel, marchands.

1724. — Jean-Baptiste Bailla. Philbert Milson. Jean-Baptiste Réveillon. Pierre-François de la Tour, bourgeois.

1725. — Paul Bourdelat, procureur. Jean Collard, conseiller de ville. Joseph Bonjean. Claude Passe, notaire. Pierre-Sébastien de Moncby, bourgeois. Claude Legras, marchand. Paul Turlin. Joseph Varin, marchand étainnier. Gaspart-Joseph Vitart. Louis Blanche, à Ambonnay.

1726. — Pierre Champenois. Charles-Philbert Chaalons. Jean-Charles Nivart. Pierre Salmon l'aîné. Pierre Salmon le jeune. Pierre-Artur Talon, Louis-Joseph Lecertain, Pierre Varnier, bourgeois. François-Paul Sirot, procureur. Jean-Jacques Regnault, conseiller au bailliage de Sainte-Ménehould. Louis Perochet, greffier des consuls. Georges Sergent, maître de la poste. François Collet, marchand. Pierre Sordel, notaire. Nicolas-Pierre Lignot, employé. Claude Mabille. Claude Mathieu.

gne, en 1729, la nouvelle de la naissance du dauphin avait causé une allégresse universelle. Par une seconde coïncidence, un évènement de même nature allait être célébré par les arquebusiers réunis à Châlons en 1754.

Le 9 septembre, le chapitre de la cathédrale avait décidé

1727. — Louis Salmon, Antoine Salmon, Jean-François Hodicquert de Dours, ne demeurant pas à Châlons.

1728. — Jacques Falon, Jean-Baptiste Guenault, marchands. Nicolas Bégin, marchand libraire. Hubert Gobert. Noël-Etienne Godefrin, Robert Roland, Jean Dereins, Nicolas Aubriot, ne demeurant pas à Châlons. Pierre Asselin, Joseph Asselin, laboureurs à Saint-Memmie. Gérard Niquelet, Michel Cœuret, Jean-Christophe Paris, Jacques Maquart, Pierre Tourneux, ne demeurant pas à Châlons.

1729. — Louis Guillaume, Jean-Baptiste Guillaume, nedemeurant pas à Châlons. Pierre-François Joly, employé.

1730. — Nicolas-Charles Guenet, ne demeurant pas à Châlons.

1732. — Jean-Baptiste François Revillon, François-Simon Rogier, demeurant en Lorraine.

1733. — Charles-Jean-Baptiste Fleury, employé dans les vivres.

1735. — Gaston-Jean-Baptiste-Louis Boitel, marchand. André Lambert, marchand. Pierre Farochon, marchand apothicaire. Jacques Richepain, employé. Claude Farochon, marchand. Nicolas Regnault, marchand. François Chapiteau, à La Neuville-au-Pont. Claude-Antoine Lemaire, marchand orfèvre. Joseph Cambray, officier de bourgeoisie. Jean-Baptiste Farochon, marchand tanneur. Louis-Hipp.-Nic. Varoquier, enfant. Joseph Lemoine, à Aulnay.

1736. — André Roussel, bourgeois.

1737. — Jean-Baptiste Lochet, marchand drapier.

1738. — Pierre-Nicolas Roze, marchand. Gérard de Corvisard de Cramant, à Aigny.

1739. — Henry Faron, marchand. Louis-Rogier, marchand. Jean-François Godart, avocat au parlement. Charles Goussier, teinturier.

que, le dimanche suivant, MM. les officiers et chevaliers de l'arquebuse, qui remplaceraient la bourgeoisie, assisteraient, dans l'ordre déjà arrêté pour la cérémonie du 11, au *Te Deum*, qui serait chanté, après vêpres, en actions de grâces de la naissance du duc de Berry.

Réuni le lendemain, le conseil de ville avait arrêté que des réjouissances auraient lieu à la même occasion, et que l'on profiterait de la circonstance où le prix général du jeu de l'arquebuse avait attiré dans la ville plusieurs compagnies de chevaliers, pour les inviter à prendre, dans la solennité, la place de la milice bourgeoise, qui pour cette fois seulement ne devait pas être convoquée. Le conseil de ville décidait en outre que, le matin, une décharge de vingt-quatre boîtes serait faite sur les remparts; que, pendant le *Te Deum,* cette décharge serait rénouvelée; qu'un bûcher serait allumé au jard, en présence des arquebusiers; que les boîtes seraient tirées à l'arrivée dans le Jard et à la sortie; que l'hôtel-de-ville serait illuminé le soir, et que les habitants seraient invités, à son de tambour, à illuminer leurs maisons. Six bouteilles de vin d'honneur devaient être offertes à chaque capitaine et commandant des arquebusiers, ainsi qu'au colonel, au major et aux capitaines de la milice bourgeoise; le vin d'honneur devait également être présenté à M. l'évêque, à M. l'intendant et à MM. les seigneurs temporels.

Enfin, il avait été résolu, par la même délibération, qu'un drapeau blanc neuf serait donné, aux frais de la ville, aux arquebusiers de Châlons, et qu'après la cérémonie du prix général, on y ferait peindre les armes du Roi et celles de la ville, pour remplacer le drapeau que les arquebusiers avaient été obligés d'arborer selon l'usage,

après avoir reçu le bouquet en 1729 au prix général de Compiègne, et que le temps écoulé depuis cette époque avait rendu défectueux.

Ce nouveau drapeau est celui que l'évêque de Châlons bénit avant la messe du Saint-Esprit du 11 septembre.

Le programme du conseil de ville fut exécuté dans toutes ses dispositions. La fête du 15 brilla de tout l'éclat qu'elle pouvait recevoir surtout de la présence des belles compagnies qui s'étaient donné rendez-vous à Châlons; mais le cœur se serre et les larmes viennent aux yeux quand on songe que le prince, dont on célébrait la naissance et à qui l'on souhaitait des jours prospères, devait être plus tard l'infortuné Louis XVI.

Mes lecteurs se rappellent la délibération par laquelle le conseil de ville de Châlons avait, le 12 mai 1654, accordé à celui des chevaliers qui aurait abattu l'oiseau d'importants priviléges, pendant l'année de sa royauté. On n'a pas oublié non plus que les lettres-patentes de Louis XIII avaient, pour l'exemption des charges de toute nature, assimilé au capitaine en chef celui qui aurait remporté le prix de l'arquebuse pendant trois années consécutives. Une occasion se présenta de réaliser cette dernière faveur. M. Jean-Baptiste Coqteaulx, à la suite de trois coups heureux, avait été proclamé *empereur*, et une ordonnance du comte de Clermont, gouverneur de la province, constatait ses droits; aussi, par sa délibération du 31 décembre 1757, le conseil de ville décida-t-il qu'à partir du 1er janvier 1758, M. Coqteaulx jouirait « sa vie » durant, de l'exemption de tous les droits d'octroi, tant » à l'entrée qu'au détail, pour cent pièces de vin, jauge de » Champagne, et de pareille franchise d'octroi pour dix

» setiers de froment, lesquelles exemptions demeure- » raient converties en une somme de 131 livres 5 sous, » à laquelle elles revenaient, et qui lui serait annuellement » payée des deniers communs, par le receveur; et serait en » outre ledit sieur Coqteaulx exempt d'ustensiles et de lo- » gement de gens de guerre. »

Les ressources financières de la Ville, toutefois, devinrent plus rares en 1766, et l'intendant de Champagne l'avait, à ce sujet, invitée à supprimer toute dépense superflue. C'est ce qui motiva une délibération du 7 mai 1766, par laquelle il fut arrêté que « tous les présents d'étrennes et » autres qu'on avait coutume de faire seraient supprimés, » ainsi que toutes distributions de vins, même aux troupes » de passage et aux officiers et chevaliers de l'arquebuse, » à l'exception de celles qui se faisaient, au jour de l'an, » à M. l'évêque, à M. l'intendant et aux membres du con- » seil, et de vingt-quatre bouteilles qui seraient présentées » à l'arquebuse, le jour du tir de l'oiseau, pour la colla- » tion. » Ajoutons qu'en diminuant ainsi ses libéralités en faveur des arquebusiers, le conseil de ville déclarait, par une sorte de compensation, que MM. les officiers en charge, qui avaient été de tout temps invités au festin par lequel se terminait la fête annuelle de l'arquebuse, n'entendaient plus y prendre part.

A partir de 1769, la Ville, par le motif qui avait dicté la délibération de 1766, cessa de payer au capitaine en chef et à l'empereur de la compagnie, la somme annuelle moyennant laquelle avait eu lieu le rachat des exemptions qui leur appartenaient. M. le chevalier de Gauville qui, en 1759, avait succédé à M. Descolines, et M. Coqteaulx jugèrent convenable, de leur côté, d'attendre des temps

meilleurs pour solliciter l'acquittement d'une créance à laquelle ils n'avaient jamais renoncé; mais, il faut le dire, la ville se montra peu bienveillante à leur égard, lorsque, le 27 juin 1778, son bureau ordinaire (1), contestant le droit en lui-même, en trouva l'origine, non dans les concessions royales, mais dans un acte de générosité, que l'immensité de ses charges ne lui avait pas permis de continuer, et arrêta que « la Ville, ayant eu de bonnes » raisons pour cesser, en 1769, le paiement de la somme » de 131 livres 5 sous qu'elle avait précédemment allouée » aux sieurs capitaine et empereur de l'arquebuse, ceux- » ci ne pouvaient être fondés à exiger la somme repré- » sentative d'un privilége que la Ville leur avait accordé » par pure libéralité, et qu'elle s'était expressément ré- » servé le droit de supprimer quand elle le jugerait à » propos. »

M. de Gauville ayant réclamé contre cette décision, et ayant, à l'appui de ses prétentions, produit un mémoire contenant des protestations faites au nom de la compagnie entière, il fut de nouveau arrêté, le 24 juillet 1779, que « toute prestation en argent, gratification annuelle ou pré- » sents d'usage, seraient refusés aux officiers et cheva- » liers de l'arquebuse, jusqu'à ce que cette compagnie se » fût expliquée et eût fait connaître à la ville ses intentions » sur les réserves de se pourvoir et sur les protestations » faites, sous son nom, par M. de Gauville. »

C'est dans cet état de choses que, le 11 avril 1780, la

(1) Le bureau ordinaire était alors composé de MM. de Breuvery, maire, Gargam de Chevigny, Deu de Rapsécourt, Raussin, Derosne, échevins, et de M. Turpin, procureur du roi, syndic.

compagnie de l'arquebuse prit la résolution suivante, où l'on retrouve l'expression des généreux sentiments qui l'ont toujours animée :

« Les officiers et chevaliers de la compagnie royale de » l'arquebuse de Chaalons, assemblés dans les formes or» dinaires en conséquence de l'ordonnance de Mgr l'inten» dant, du 24 août 1779, ayant pris communication des » différentes pièces produites par MM. de Gauville, capi» taine en chef, et Coqteaulx, empereur de la compagnie, » en leurs dits noms et qualités, tendantes à être main» tenus dans la jouissance des priviléges accordés de temps » immémorial à leurs prédécesseurs, autres fournies par » MM. les officiers municipaux de cette ville, lecture faite » de toutes lesdites pièces, pour, aux termes de l'ordon» nance de l'intendant, dans une délibération à la plura» lité des voix, signée des délibérants, expliquer leurs » intentions au sujet des réserves et protestations faites » sous leur nom par M. de Gauville;

» Pour satisfaire à la dite ordonnance, la compagnie, » qui a toujours reconnu l'autorité de la Ville en exécutant » ponctuellement les ordres que celle-ci lui a adressés, pense » que le zèle et l'activité, qu'elle a montrés dans toutes les » circonstances, suffisent pour la mettre à l'abri de tout » soupçon d'indépendance, assurant qu'elle continuera » toujours et dans tous les cas où le service du roi et celui » de la Ville le demanderont, de prouver sa fidélité et son » attachement inviolable à ses engagements, ce qui lui fait » espérer que, bien loin que la Ville veuille donner atteinte » à aucun de ses priviléges, elle s'emploiera au contraire » pour l'y maintenir et l'en faire jouir; qu'en conséquence, » elle voudra bien s'intéresser pour lui obtenir de Sa Ma-

» jesté de nouvelles patentes, ainsi qu'elle l'a fait à l'avè-
» nement de Louis XIII et de Louis XIV. »

Cette résolution était signée par MM. Felize, *roi;* Le Philipponat, major; Caillet, trésorier; Prieur, trésorier; Laurent, secrétaire; Charles Moignon; Theuveny; Baudemont; Paindavoine; Collard, sergent; Briquet; Rogier fils et Henrionnet.

La demande de la compagnie de l'arquebuse était, comme on peut en juger, fondée sur les titres les plus anciens et les plus respectables, puisqu'ils étaient écrits dans de nombreuses lettres-patentes émanées de l'autorité royale et dans plusieurs résolutions du conseil de ville lui-même; elle fut cependant repoussée, le 12 août 1780, sur le rapport de M. Deu de Vieux-Dampierre, échevin, par le bureau ordinaire, qui avait déjà rejeté celle du capitaine et de l'empereur.

Le bureau (1) constate, cette fois, que « le privilége
» réclamé a cessé d'avoir lieu depuis dix ans environ; que
» la demande formée pour raison des arrérages courus de-
» puis 1769 ne peut être admise, par la raison que
« l'exercice de ce privilége est journalier et ne peut être
» susceptible de s'arrérager, *n'y ayant aucun acte ni*
» *convention par écrit qui en fixe le rachat à une*
» *somme de* 131 *livres* 5 *sous.* » L'intendant de la province fut, en conséquence, prié par le bureau d'ordonner qu'à l'avenir la dépense, précédemment allouée en faveur

---

(1) Le bureau était, dans cette réunion, présidé par M. Gargam de Chevigny, qui avait remplacé, comme maire, M. de Breuvery, et qui avait eu lui-même, comme successeur, en qualité d'échevin, M. Deu de Vieux-Dampierre.

du capitaine en chef et de l'empereur des arquebusiers, serait rayée des charges de la ville *comme une surcharge dérisoire et inutile au bien du service.*

L'affaire s'est trouvée ainsi définitivement vidée et, par sa même délibération, le bureau, qui n'avait jamais eu aucun sujet de plainte à élever contre la compagnie, s'empressa de retirer la résolution par laquelle il avait, le 24 juillet 1779, supprimé provisoirement les gratifications et les présents qu'il était dans l'usage de lui allouer.

· Il n'entre pas dans le plan que je me suis tracé d'approuver ou de critiquer les décisions que j'ai rapportées; il m'est cependant difficile d'expliquer, autrement que par la pénurie de ses finances, ces décisions de la ville de Châlons, et je ne puis admettre, en présence de sa délibération du 31 décembre 1757, cette double prétention, qu'elle n'avait pas contracté un engagement viager au profit des chefs de l'arquebuse, et qu'elle n'avait jamais consenti au rachat en argent des droits qu'elle leur avait concédés. Personne d'ailleurs ne considérera, comme une charge dérisoire, celle qui avait été imposée à la ville de Châlons par les chartes de nos rois pendant plusieurs siècles.

J'en ai fini avec les démélés que les dignitaires de la compagnie de l'arquebuse ont eus avec la ville, et je ne les ai rappelés que parce qu'ils se rattachent à l'histoire de cette compagnie.

C'est le 11 mai 1770 qu'eut lieu l'arrivée à Châlons de la dauphine Marie-Antoinette. Les arquebusiers, qui, en 1754, avaient fêté la naissance du prince auquel elle venait unir ses destinées, ne pouvaient rester étrangers à la manifestation de la joie publique; ils saluèrent donc,

avec tous leurs concitoyens, la brillante aurore d'un jour qui devait se terminer par la plus effroyable tempête. Le programme de la fête constate que la compagnie de l'arquebuse a pris les armes et a occupé, auprès de l'auguste princesse, les postes que les lettres-patentes du 9 mai 1762 lui avaient accordés.

Une légère faute, résultat d'un excès de zèle, a dû être réprimée par le conseil de ville. Le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, arrivait de Reims à Châlons le 26 septembre 1773. Les arquebusiers avaient été commandés pour se placer en haie dans la cour de l'hôtellerie de la Pomme-d'Or, où devait descendre le prince, et où le vin d'honneur lui fut offert. La compagnie était à son poste. M. Regnault, capitaine-enseigne, commandant en l'absence de M. de Gauville, et le lieutenant de la compagnie crurent pouvoir placer des factionnaires dans la galerie haute qui entourait la cour de l'hôtel. A l'arrivée du prince, ces deux officiers, de leur chef et sans la participation du corps de ville, s'empressèrent autour de lui et lui offrirent une garde; il paraît même qu'ils entrèrent dans son appartement, d'où ils sortirent pour donner à leur compagnie l'ordre de la retraite. Cette conduite parut au conseil de ville contraire au respect et à la subordination qui lui était due; c'était de lui, en effet, que les chefs de l'arquebuse devaient attendre les ordres, et ils ne pouvaient, sans les avoir pris, abandonner le poste qui leur avait été assigné. Enfin, ce n'était point à ces deux officiers qu'il appartenait d'offrir une garde au prince; ils avaient donc, par cette démarche inconsidérée, compromis le droit, dévolu à leur compagnie, de garder les princes, même ceux du sang, à l'exclusion de la maré-

chaussée, par laquelle le corps de ville n'eût pas souffert qu'elle fût supplantée, comme elle l'avait été dans la circonstance qui vient d'être rappelée.

Une infraction à la discipline avait, en effet, été commise, et, tout en rendant hommage aux bonnes intentions des chefs de l'arquebuse, on ne peut qu'applaudir à la décision, que prit le lendemain le conseil de ville, et par laquelle il arrêta « que les officiers de l'arquebuse ne » pourraient désormais, dans aucune occasion, ni sous » quelque prétexte que ce fût, se détacher de leur com» pagnie, ni quitter le poste que la ville leur aurait assi» gné, ni faire aucun mouvement, ni enfin donner des » ordres, quels qu'ils fussent, qu'après les avoir pris et » reçus du corps de ville qui seul donnerait le signal de la » retraite de la compagnie, comme il avait seul le droit de » l'assembler. »

Empressons-nous de dire que jamais le conseil n'eut à reprocher aucune autre faute à nos arquebusiers qui, en quittant leur poste, n'avaient sans doute voulu que se conformer aux intentions du prince à qui ils avaient été appelés à rendre les honneurs militaires.

Le 10 mai 1774 avait vu se réaliser un de ces événements auxquels la France n'a jamais été indifférente. Le roi Louis xv, dont les dernières années, marquées par malheurs, des troubles et des désordres, n'avaient cependant pas fait entièrement oublier la gloire de celles qui les avaient précédées, avait laissé à son petit-fils le plus noble, comme le plus funeste, des héritages. Le pays était dans le deuil, et la compagnie de l'arquebuse ne pouvait, en présence de la tristesse générale, qu'elle partageait vivement, se livrer aux plaisirs que ramenait tous les ans pour

elle la seconde fête de la Pentecôte ; le conseil de ville décida, en conséquence, sur la demande du chef de la compagnie, que le tir de l'oiseau serait remis au 26 juin.

Les arquebusiers de Châlons s'associaient à toutes les joies comme à toutes les douleurs de la monarchie. Le premier né de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le dauphin de France, celui qu'au 4 juin 1789 la mort délivra des tortures physiques et morales qui attendaient son jeune et malheureux frère, venait de voir le jour. Ce royal enfant semblait naître, lui aussi, sous de favorables auspices, et des réjouissances publiques entourèrent son berceau. La compagnie des arquebusiers avait demandé, à cette occasion, au conseil de ville le *joyau* qu'il était d'usage de lui accorder en pareil cas.

Le conseil, par sa délibération du 28 octobre 1781 (1), « considérant qu'il n'était pas d'occasion de donner à » S. M. des preuves plus sensibles de sa joie et de son » attachement pour sa personne sacrée, arrêta de donner » à messieurs de la compagnie de l'arquebuse une somme » de 200 livres pour être employée en un ou plusieurs » prix, qui seraient tirés suivant la forme et le cérémonial » usités, etc. »

La fête eut lieu le 15 novembre suivant ; le major de la compagnie, avec un détachement de chevaliers, se rendit à l'hôtel-de-ville, pour inviter les officiers municipaux à

---

(1) Les membres présents à cette délibération étaient MM. Gargam de Chevigny, maire ; Soleau et Ouriet, échevins ; Hocart, chanoine, député de l'évêque ; Bochet, chanoine, député du chapitre ; Richon ; Coqteaulx ; Grojean ; Drouot et Jossé, conseillers notables ; Turpin, procureur syndic.

tirer le coup d'honneur. MM. Gargam de Chevigny, maire, Soleau et Ouriet, échevins, et Turpin, procureur syndic, précédés des archers, des sergents de ville et des tambours de la bourgeoisie, et suivis du détachement qui était venu les chercher, se mirent en marche et furent reçus, à l'entrée de la rue de l'Arquebuse, par les officiers et les chevaliers, tambours battants. Le cortége entra dans l'hôtel; des armes furent présentées au maire, aux échevins et au procureur syndic, qui tirèrent, mais sans succès. Le tour des officiers et chevaliers étant venu, MM. Laurent, Laverne, Briquet, chevaliers, et Felize, empereur, gagnèrent les quatre pièces d'argenterie, aux armes de la ville, faisant l'objet des prix. Un élégant souper fut ensuite servi dans la grande salle de l'hôtel qui avait été magnifiquement illuminée; les officiers municipaux y prirent part et l'on y porta les santés du roi, de la reine et du dauphin.

C'est le 10 septembre 1783 que les arquebusiers de Nogent-sur-Seine rendirent le prix général, comme ils s'y étaient engagés en recevant le *bouquet* à Saint-Quentin. La ville de Châlons s'était chargée encore, le 23 août précédent (1), d'une partie des dépenses que devait occasionner le voyage de ses chevaliers; une somme de 600 livres fut votée, dans ce but, pour être payée à leur trésorier; mais la décision prise à ce sujet est encore une preuve de l'embarras financier de la ville, car le conseil ajoute que la somme demandée a été allouée sans tirer à conséquence pour l'avenir, et à la condition de ne fournir aucuns vins, ni autre chose aux compagnies

(1) Etaient présents MM. Gargam, maire; Ouriet, Coqteaulx et Cousinat, échevins, et Turpin, procureur syndic.

étrangères qui passeraient par Châlons pour se rendre à la réunion de Nogent. Nous ne tarderons pas malheureusement à voir combien était superflue la réserve de l'avenir faite par nos officiers municipaux.

La France touche à une époque fatale. Le 12 juillet 1789 est arrivé. Le roi est forcé *par une révolte*, ou plutôt, comme le lui dit le duc de Liancourt, *par une révolution*, de renvoyer de Paris les troupes restées fidèles au trône. Les régiments étrangers surtout, et entre autres le *Royal-Allemand*, étaient l'objet de l'animadversion des masses, dont l'agitation croissait de jour en jour. Ce dernier régiment, qui avait été aux prises avec le peuple sur la place Vendôme et dans le jardin des Tuileries, est dirigé sur Châlons. La mairie, à la tête de laquelle se trouvait alors M. de Berle, n'avait pris aucune précaution pour assurer la tranquillité sur son passage. La foule va attendre le régiment à la porte de Marne, où quelques masures sont en démolition ; elle s'empare des matériaux et fait tomber une grèle de pierres sur les malheureux soldats, qui se dispersent par détachements et parviennent, avec une grande difficulté, à l'autre extrémité de la ville, c'est-à-dire à la porte Saint-Jacques, où, par une sorte de protestation contre la conduite des émeutiers, la plupart étrangers à la ville, la véritable population de Châlons s'empresse de panser les blessures de la troupe et de lui fournir des rafraîchissements et des vivres. Le prince de Lambesc, qui la commande, adresse au maire de vifs reproches. Le calme se rétablit cependant; la princesse, femme du colonel, qui avait été obligée de se réfugier au château de Mairy-sur-Marne, entre en ville, sous escorte, et le régiment tout entier peut, le soir, continuer sa route

jusqu'aux villages de Lépine et de Courtisols, où il devait passer la nuit.

Le lendemain, le *Royal-Dragons* arrive à son tour; mais la vigilance de la mairie était stimulée par les événements de la veille. La compagnie de l'arquebuse avait été mise sur pied et placée à la porte de la ville. Sa présence suffisait pour empêcher tout désordre et prévenir un second et déplorable conflit. C'est un nouveau service qu'elle rendit à la cité qui l'honorait de sa protection et de son patronage.

Le décret de l'Assemblée nationale du 10 août et la déclaration du roi du 14 prescrivaient un nouveau serment. Les arquebusiers et la milice bourgeoise devaient le prêter. Un comité permanent, avait été, sur la demande des habitants, établi à Châlons, le 23 du même mois, pour veiller à l'organisation de la milice, et assurer le maintien de la tranquillité publique; le commandant de la compagnie de l'arquebuse en faisait partie. C'est sur l'arrêté pris par ce comité que, le dimanche 30 du même mois, les six compagnies de la milice de Châlons, y compris la compagnie de l'arquebuse qui occupait la droite, et celle des volontaires, rassemblées sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et ayant à leur tête leurs drapeaux, prêtèrent, entre les mains de M. le baron de Rebel, commandant, et du maire, M. de Berle, le serment de *fidélité à la nation, au roi et à la loi,* et en outre celui *de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens et contre les perturbateurs du repos public.* Pourquoi ce dernier serment n'a-t-il pas été tenu par tous ceux qui le prêtèrent alors? Nos pères n'eussent pas été témoins des affreuses calamités qui ont signalé la fin du dernier siècle.

M. de Gauville, capitaine en chef de la compagnie, après avoir prêté serment le même jour, avait pris sa place au comité permanent; mais, accablé de vieillesse et d'infirmités, il lui fallut bientôt résigner ses fonctions. M. de Pinteville-Leclerc, chevalier de Saint-Louis, ancien mousquetaire du roi, fut élu en sa place, et commanda la compagnie jusqu'à sa dissolution qui devait être prochaine.

Un nouveau maire, M. Chorez de Toulongeon, avait succédé à M. de Berle, le 15 janvier 1790. Le 19 du même mois, une députation de la compagnie de l'arquebuse, présidée par M. Grojean, venait le complimenter, de même que les conseillers notables qui étaient entrés en fonctions avec lui, et lui présenter l'hommage du respectueux dévouement de la compagnie et l'offre de ses services les plus empressés.

Les temps de désolation arriveront bientôt et les arquebusiers, comme bien d'autres, seront engloutis dans le cataclysme révolutionnaire. Deux réunions générales avaient encore eu lieu, comme je l'ai dit, en 1774, à Saint-Quentin, et en 1783, à Nogent-sur-Seine; ce furent les dernières. L'institution fut supprimée, comme devait bientôt être anéantie la monarchie elle-même, avec laquelle elle avait toujours fait cause commune.

Par une disposition du décret du 18 juin 1790, l'Assemblée nationale avait prononcé la dissolution et l'incorporation, dans la garde nationale, de tous les corps particuliers de milice bourgeoise, d'arquebusiers ou autres, sous quelque dénomination que ce fût. La compagnie de Châlons, donnant l'exemple de l'obéissance à la loi, avait arrêté dès le 30 du même mois, qu'étant, pour ce qui la concernait, disposée à exécuter, de tout point, ce décret

et la proclamation royale qui l'accompagnait, notamment à déposer sans délai son drapeau, elle priait la municipalité de lui indiquer le jour et l'heure, de même que le mode, qui auraient été fixés pour cette cérémonie (1).

La délibération du corps municipal, provoquée par celle des arquebusiers, est encore, pour leur compagnie, un témoignage des plus honorables. Cette délibération, qui porte la date du 1[er] juillet, constate, en effet, que la municipalité de la ville de Châlons *persiste dans les sentiments d'estime et d'attachement qu'elle a toujours eus pour les chevaliers de l'arquebuse et que ceux-ci ont bien mérités par leurs bons services* (2).

La cérémonie eut lieu le lendemain, à cinq heures du soir. Un détachement de la garde nationale, réuni en armes, avec deux drapeaux, escorta jusqu'à la cathédrale, au son de toutes les cloches, les officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, les notables et les officiers de la milice citoyenne, que précédaient les sergents à manteaux et les archers de ville, et qui prirent place à droite de l'autel.

Vis-à-vis, au côté gauche, avaient été admis un grand nombre de fonctionnaires et de personnes de distinction. Le chapitre était présent dans ses stalles. Les gardes du

---

(1) MM. de Pinteville, *capitaine*, Paindavoine, Laurent, Coqteaulx, *notaire*, Mathieu et Felize, avaient été délégués pour porter cette délibération à la municipalité.

(2) Les membres du corps municipal qui ont pris part à cette délibération étaient MM. Chorez de Toulongeon, maire; Sirot, Chedel, Lochet, Godart, Baudouin, Deu de Vieux-Dampierre, Drouot, Gellée, Dagonet et Petit, officiers municipaux, et Thomas, procureur de la commune.

roi, les officiers de dragons et de la maréchaussée, et d'autres militaires remplissaient le milieu du chœur; plusieurs membres du département étaient assis sur les stalles hautes.

Les chevaliers de l'arquebuse, introduits dans l'église par le maître des cérémonies, occupèrent les deux côtés du sanctuaire.

Une table, placée près de l'autel, reçut le drapeau des arquebusiers. M. l'abbé Dommanget, chanoine de Notre-Dame et leur aumônier, prononça un discours dans lequel il fit ressortir les services de la compagnie, son zèle, son patriotisme et sa soumission au décret qui avait prononcé sa dissolution. Le célébrant, M. le chanoine Bochet, remplaçant le doyen pour cause de maladie, y répondit, en faisant à son tour l'éloge des qualités sociales du corps des arquebusiers qui lui avaient concilié, dans tous les temps, la bienveillance de ses concitoyens, et en ajoutant que sa solide piété, qui se transmettait dans chacune des familles auxquelles il appartenait, comme une portion indivisible de leur patrimoine, avait attiré à lui l'estime et le respect de tous; il exprimait enfin la pensée que, réunis à la garde nationale, les arquebusiers n'en contribueraient pas moins à la gloire de la cité et à la sûreté de l'État.

La musique religieuse et la musique militaire se firent successivement entendre.

A la fin de la cérémonie, les chevaliers de l'arquebuse prêtèrent, dans l'église même, le serment civique, et on les vit, avant de se séparer, se jeter en pleurant dans les bras l'un de l'autre, et s'adresser de pénibles adieux, puis, bientôt après, se confondre dans les rangs de la garde

nationale, pour marcher encore, s'il y avait lieu, à la défense de la frontière (1).

Leur drapeau, qu'ils avaient laissé à la garde de Dieu, fut suspendu, comme le prescrivait le décret, à la voûte de la cathédrale, à droite, au haut des travées, à côté du jubé.

Au retour du cortége à l'hôtel-de-ville, le maire re-

---

(1) Un témoignage, qui ne sera pas suspect, est celui de feu *M. Benjamin Bablot*, médecin, dont les opinions républicaines très avancées sont bien connues. Voici ce qu'il dit dans *l'Observateur du département de la Marne*, publié en 1790 :

« La sensation douloureuse, qu'ont éprouvée les nombreux spec- » tateurs que la curiosité avait conduits à la cérémonie du dépôt » des drapeaux, a mis, plus que tous les raisonnements, dans tout » son jour cette vérité morale que, si l'enfant goûte avec délices le » plaisir de la destruction, l'homme fait éprouve, en la consommant, » sinon des remords, du moins toujours des regrets.

» Les accents d'une musique toute montée sur le ton de la plus » vive allégresse, et dont l'effet ordinaire est de verser la joie dans » toutes les facultés de l'homme sensible, ces accents semblaient, » au contraire, rallier tous les cœurs à une tristesse profonde.

....

» Obligé d'observer par moi-même le *mode* de la cérémonie, je » croyais n'apporter à ce spectacle que la *réflexion froide* qui doit » appartenir à l'écrivain léguant à la postérité le précis des faits qui » peuvent servir à l'histoire de son pays; mais un serrement inté- » rieur et une paupière humide, en décélant le trouble de mon » âme, m'ont fait sentir que je n'étais point étranger à la scène » touchante qui se passait dans tous les cœurs.

» Soldats-citoyens, vous les avez vues ces larmes délicieuses, » que le sentiment de la reconnaissance faisait couler des yeux de » vos compatriotes; larmes bien précieuses, sans doute, puisqu'elles » étaient, en ce moment de triomphe pour vous, le seul prix de » cette ardeur infatigable avec laquelle vous veniez de sacrifier, » dans ces derniers instants de trouble et d'effroi, votre repos à » celui de la cité. Et fut-il jamais de récompense plus digne de vos » services? »

nouvela l'expression de la reconnaissance de la cité pour les services des arquebusiers, et applaudit à la réunion fraternelle qui venait de se faire. Les membres de l'assemblée du département et du district assistaient à cette solennité qui, sans aucun doute, eût été l'occasion d'une plus grande joie si elle eût présagé des jours plus heureux.

Ce n'est pas, toutefois, sans avoir réclamé par avance contre la dissolution dont ils étaient menacés, que les arquebusiers de Châlons se soumirent à la loi, dès qu'elle fut rendue.

Un mémoire, adressé par eux à l'Assemblée nationale, le 15 décembre 1789 (1), rappelait l'illustration qui avait

(1) La compagnie de l'arquebuse de Châlons, au 15 décembre 1789, se composait de MM. le marquis de Gauville, *capitaine en chef;* de Pinteville, chevalier de Saint-Louis, *capitaine en survivance;* le Moyne de Villarsy, *capitaine-lieutenant;* Grojean Dessablons, *capitaine-enseigne;* Lephilipponnat, *sergent-major;* Felize, *empereur;* Laurent, *secrétaire;* Varnier, *trésorier en chef;* Mathieu, *trésorier en second;* Pierre Senart, *roi;* Moignon *père;* Theuveny; Depoix; Rogier; Viet; Gougelet; Cochois; Paindavoine; Dinet; Goude; Laverne *aîné;* de Vendisy *le jeune*, *sergent;* Malval; Laverne *jeune;* Baudemont; Sergent-Salmon; Coqteaulx, *notaire;* Moignon *aîné;* Caillet; Briquet; Moignon, *avocat;* Garnier; Senart *aîné;* Jouglet; Moignon, *médecin;* Prévoteau; Coiffet; Henrionnet; Denize; Salmon-Morel; Coqteaulx, *orfèvre;* Dalbaret; Lamairesse; Leblanc; Depinteville-Bouchard.

Cette liste officielle, que j'ai pu me procurer au moment seulement où la dernière feuille de ma notice allait être mise sous presse, me permet de rectifier une erreur que j'ai commise à la page 196. M. de Pinteville, comme on le voit, n'avait pas succédé, en 1789, à M. de Gauville, en qualité de capitaine en chef; c'est seulement le titre de capitaine en survivance qui lui avait été d'abord dévolu, et qui lui conférait de fait le commandement de la compagnie, M. de Gauville ne pouvant plus l'exercer. Ce n'est que plus tard, en 1790, qu'il devint capitaine-commandant.

entouré leur compagnie dès son berceau, l'attachement inviolable qu'elle n'avait cessé de porter aux souverains de la France; les nombreux témoignages de reconnaissance que, de tout temps, ceux-ci lui avait accordés; son amour du bien public; son organisation toute militaire qui l'avait toujours placée à la tête des milices bourgeoises, et qui la portait à accepter, par goût et avec empressement, toutes sortes de fatigues pour maintenir la tranquillité publique; les services, enfin, pour la plupart volontaires et spontanés, qui l'avaient tenue sur pied, presque sans interruption, depuis cinq mois. Tels sont les motifs pour lesquels elle sollicitait la faveur de conserver sa constitution actuelle, afin de « courir de nouveaux dangers, en » rendant de nouveaux services à la patrie; de marcher » encore sous ces mêmes drapeaux, qui plus d'une fois » avaient été teints du sang des ennemis de la France, et » sous la conduite desquels, plus d'une fois aussi, elle » avait su, en épargnant la vie de ses concitoyens, éteindre » le feu de la révolte, allumé par des hommes que l'erreur » du moment avait égarés. » A ces raisons, elle ajoutait que, si elle réclamait une faveur, c'était celle de continuer, à ses frais et sans charge pour la ville, son œuvre de dévouement, et d'exécuter avec le plus grand zèle, comme par le passé, et concurremment avec la milice citoyenne, les ordres qu'elle recevrait de l'autorité municipale.

Ce mémoire, signé par tous les membres de la compagnie, qui prenait alors le titre de *royale, nationale et militaire* de l'arquebuse de Châlons, était accompagné du journal de ses services depuis le commencement de la Révolution. Cette dernière pièce, des plus intéressantes, dont la véracité est certifiée par le comité permanent de

la ville (1), constate que, du 23 juillet au 12 décembre 1789, les arquebusiers n'ont pas été pendant moins de quarante jours sous les armes, et sont parvenus à entretenir l'ordre dans la ville, à garantir par leur vigilance les propriétés contre les dévastations dont elles étaient menacées, à assurer la liberté des transactions sur les marchés, à protéger contre l'émeute la circulation des céréales, et à faire bonne justice des manœuvres frauduleuses dont le commerce des grains était l'objet. On trouve, dans le même journal, la preuve des faits que j'ai déjà cités au sujet du passage des régiments étrangers (2), et l'on y voit de plus que, le 23 octobre, les arquebusiers ont en-

---

(1) Les membres du comité, dont j'ai déjà parlé, étaient MM. de Berle, maire; de Rebel, commandant général; Al. Grojean; Bochet; Bonnefin; Roze, syndic de l'assemblée intermédiaire; Sirot; Hocart; Moignon; le chevalier de Montbayen, lieutenant-colonel de la milice nationale; Baudouin; Boutry; Onriet; Jouy; Remy; P. Lochet; Sergent du Bellay, capitaine des grenadiers des volontaires nationaux; Joppé; de Lestrée, major de la milice nationale; Roze, officier; Regnault père, capitaine; Jolyvet, aide-major.

(2) Le 23 juillet 1789 (c'était le jour même de l'arrivée du *Royal-Allemand*), la compagnie étant assemblée extraordinairement sur la convocation de son chef, M. Grojean Dessablons, capitaine-enseigne, lui adressa l'allocution suivante: « Vous n'ignorez pas, messieurs, » la fermentation que le passage du *Royal-Allemand* vient d'occa- » sionner dans cette ville et les effets qui en sont résultés. Le corps » de ville, qui craint avec raison que les autres régiments, qui » doivent aussi passer, n'éprouvent les mêmes insultes, est assemblé » en ce moment pour s'occuper des moyens d'assurer la tranquillité » publique; offrons-lui nos services, et donnons-lui, dans cette oc- » casion, de nouvelles preuves de notre zèle et de notre dévoue- » ment. » La compagnie, dit le journal des arquebusiers, ne laissa pas le temps à M. Dessablons d'en dire davantage, et tous les chevaliers répondirent qu'ils étaient prêts à faire tout ce que le bien de

core su prévenir les désordres auxquels pouvait donner lieu l'arrivée des gardes-du-corps.

---

l'ordre exigeait. Quatre d'entre eux furent députés sur-le-champ au corps de ville, pour lui offrir les services de la compagnie.

Immédiatement après cette démarche, la compagnie reçut de MM. les officiers municipaux la lettre suivante :

« Messieurs,

» Le malheur du temps et l'agitation qui gagne de toutes parts le » peuple exigeant de nous une surveillance particulière pour le » maintien de l'ordre de cette ville et la sûreté publique, nous nous » sommes déterminés à recourir au service de la milice bourgeoise, » et à celui de votre compagnie en particulier, dont nous connais- » sons le zèle et la fidélité au service du roi et de la ville.

» En conséquence, nous vous invitons, messieurs, à vous assem- » bler demain 24 courant, en votre hôtel, à sept heures du matin, » en aussi grand nombre qu'il vous sera possible, et d'y rester jus- » qu'au soir.

» A huit heures du matin, vous enverrez un détachement de cinq » à six chevaliers à la porte de Marne, où ils se tiendront, moitié » intérieurement, moitié extérieurement; vous leur ordonnerez » d'empêcher, mais sans violence, qu'il ne se fasse aucun attroupe- » ment du peuple trop nombreux, et surtout que la porte ne soit » fermée au régiment de cavalerie et qu'il ne lui soit fait aucune » insulte.

» Vous enverrez un second détachement à la porte du Jard, et » vous lui donnerez la même consigne.

» Vous aurez soin d'entretenir les deux détachements jusqu'après » l'entier passage du régiment par la porte de Marne, et son entrée » dans cette ville où il doit loger.

» Nous vous ferons passer dans la journée les ordres nécessaires » pour votre service subséquent. »

Le même journal constate que, le 24, la compagnie généralement assemblée en son hôtel, se rendit, non en détachement, mais en entier, aux postes qui lui avaient été indiqués la veille; et que, pour mieux assurer l'ordre et la tranquillité, elle resta sous les armes

Dans une lettre écrite, le 29 juin 1790, aux chevaliers de l'arquebuse par les officiers municipaux, on lit, à ce sujet, ce témoignage flatteur :

« Nous connaissons, Messieurs, les monuments de votre » gloire et les fondements de vos prérogatives ; nous sa- » vons que, sous l'emblême d'un jeu, votre drapeau vous » a quelquefois conduits au milieu des camps, et qu'il » vous a toujours guidés dans le chemin de l'honneur.

» Mais le plus précieux, sans doute, de ces monuments, » c'est celui que vous a élevés, dans le cœur de vos conci- » toyens ce service actif et constant auquel vous vous êtes » livrés, conjointement avec eux, dans ces temps de trou- » bles et d'alarmes qui ont accompagné la naissance de » notre liberté. »

Mais que pouvaient faire toutes ces considérations sur des hommes qui, par le désir des innovations, conduisaient la monarchie à sa ruine, et entraînaient la France dans un abîme de malheurs !

Un décret du 24 avril 1793 déclara les biens des chevaliers de l'arquebuse biens nationaux ; l'hôtel de Châlons,

---

pendant *cinquante-quatre heures*, en détachant, les nuits, des patrouilles, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. Le commandant de la compagnie avait reçu le mot d'ordre de M. de Rebel, aide-major des gardes-du-corps, commandant pour le roi dans la ville, qui venait d'être nommé commandant-général de la garde nationale Châlonnaise. La compagnie monta de plus, jour et nuit, la garde à son hôtel, les 27, 28, 29 et 30 juillet.

J'ai déjà dit, en invoquant d'anciens souvenirs, que la présence des arquebusiers avait suffi pour protéger l'arrivée et le passage du *Royal-Dragons*. Je suis heureux d'avoir, avant l'impression entière de cette notice, trouvé des documents authentiques qui confirment pleinement ma première relation.

vendu par l'Etat, fut d'abord converti en une manufacture d'étoffes, et ensuite démoli pour faire place à un vaste jardin.

Le drapeau de nos chevaliers, cet emblême de leur fidélité à leur roi et à leur cité, qui, par une bien trompeuse prévision du décret du 18 juin 1790, devait demeurer attaché aux voûtes de la cathédrale, *pour y être consacré à l'union, à la concorde et à la paix,* en fut arraché par des mains impies, mis en morceaux et livré aux flammes sur la place de l'hôtel-de-ville ; il en fut de même des tableaux, si précieux par les souvenirs qu'ils rappelaient, et des armoiries de la compagnie, que l'honnête concierge de l'hôtel, Rafflin, ne put, malgré tous ses efforts, et quoiqu'il eût bravé les risques d'une dénonciation, sauver d'une destruction devenue inévitable; il fallait bien alors effacer jusqu'aux vestiges de la gloire passée.

Il ne reste aujourd'hui, de ce qui appartenait à l'arquebuse, que : 1° le tambour et le buste de Minerve transportés à l'église Saint-Loup; 2° deux trophées dorés (1), qui sont encore entre les mains de la fille de l'ancien concierge, et qui rappellent les prix remportés par les arquebusiers de Châlons, l'un à Meaux, le 1er mai 1717, et l'autre, en 1670, à Montdidier; 3° enfin, une médaille, ayant fait partie du cabinet de M. Failly, à Paris, laquelle avait été frappée à l'occasion d'un prix remporté à Châlons, en 1754 (2).

---

(1) Le plus grand de ces trophées est composé d'un médaillon et d'un cartouche, entourés de drapeaux n'ayant d'autre ornement qu'une croix, de canons, d'arquebuses, de cottes-d'armes, de tambours, de trompettes, et surmonté d'un masque guerrier ombragé de panaches.

(2) Cette médaille, qui appartient aujourd'hui à M. Barbat, porte

Tels sont les seuls débris d'une institution qui avait vécu plus de quatre siècles (1).

---

d'un côté les armes de la ville, soutenues par un trophée de drapeaux, au-dessous desquels on voit des branches de laurier et d'olivier, un panton et une butière. Au-dessus se lit la devise inexacte: *Decus et honor*, au lieu de : *Et decus et robur*. Au revers se trouve cette inscription : *Prix général de Châlons, le* 10 *septembre* 1754.

(1) Je crois devoir encore consigner ici, comme se rattachant à l'histoire locale, en même temps qu'à celle des arquebusiers, le résultat de nouvelles découvertes que j'ai faites dans les archives départementales, mais trop tard pour qu'elles aient pu trouver place à leur date.

Lors d'un passage du roi de Danemarck à Châlons, le 10 décembre 1768, la compagnie de l'arquebuse était rangée en armes dans les antichambres de l'hôtel de l'Intendance. Le roi trouva aussi, à son arrivée, dans la pièce qui précédait son salon, les gardes-du-corps de la compagnie de Villeroy, en grand uniforme ; mais, le monarque ayant refusé la garde qui lui était offerte par leur commandant, l'arquebuse, usant de son droit, s'empara des portes de l'appartement royal et conserva ce poste pendant toute la nuit.

Le procès-verbal officiel de la réception du duc de Cumberland, en 1773, explique le motif pour lequel les arquebusiers n'ont pas été admis à la garde de ce prince. Le duc voyageait sous le nom de comte de Dublin ; il était mal avec le roi son frère, et, en lui rendant les honneurs dus à son rang, on craignait d'exciter la susceptibilité du roi d'Angleterre. Des ordres envoyés de Reims invitaient, en conséquence, l'intendant de Champagne à respecter *l'incognito* que le prince voulait lui-même conserver; mais cet ordre arriva trop tard, et le duc fut étonné, en entrant dans l'hôtel où il descendait, de trouver les arquebusiers sous les armes; le malentendu dont je parle a donc seul motivé l'invitation, pleine d'égards du reste, qui leur fut faite de se retirer. La maréchaussée laissa deux cavaliers à l'hôtel, mais seulement pour la garde des équipages.

Les arquebusiers prirent, le 27 décembre 1778, leur part d'une fête que donna la ville de Châlons, à l'occasion de la naissance de

J'ai terminé ma tâche; mais, après avoir fait de nombreux emprunts au mémoire de 1754, je veux encore,

---

Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI, et premier gage de son union avec la reine Marie-Antoinette. Cette princesse, qui devint, en 1799, la duchesse d'Angoulême, est celle dont la vie se passa, tour à tour et à diverses reprises, auprès du trône, ou dans les prisons et dans l'exil, et qui, forcée de renoncer à la couronne de reine, mourut naguère sur le sol étranger, entourée, sinon des sympathies de tous les partis politiques, au moins de l'intérêt et de la respectueuse estime que commandaient ses malheurs, ses hautes qualités et ses vertus.

Le bureau ordinaire de la ville, qui s'était réuni le 24, avait décidé qu'il assisterait, en corps et en habits de cérémonie, au *Te Deum* qui serait chanté à la cathédrale; il avait délégué MM. de Rapsécourt et Raussin, échevins, pour se rendre en députation auprès de l'évêque et de l'intendant, et les inviter à allumer, après la cérémonie religieuse, un feu de joie, à la tête du corps de ville, à l'effet de quoi il serait présenté des flambeaux, d'abord à ces deux dignitaires, et ensuite au maire, aux échevins et au procureur du roi syndic, ainsi qu'au député représentant le chapitre de l'église cathédrale, seigneur d'une partie de la ville, chacun selon son rang.

Au jour de la cérémonie, le conseil de ville étant assemblé, reçut la protestation de l'abbé Bochet, député du chapitre, qui prétendit avoir le droit d'allumer le feu de joie immédiatement après l'évêque et avant le corps de ville; il lui fut donné acte de cette protestation, et le député se retira.

Le cortége se rendit à la cathédrale, ayant en tête la compagnie de l'arquebuse, tambours battant; à la suite du corps de ville, venaient deux compagnies de la milice bourgeoise; les quatre autres, restées sur la place de Ville, entouraient le feu de joie. Les arquebusiers se placèrent sous le jubé, à l'entrée du chœur; la milice se rangea dans la nef. Le corps de ville entra dans le sanctuaire, mais il trouva la première banquette occupée par les membres de l'élection, et *pour éviter le scandale*, consentit à occuper le second banc, *se réservant de faire toutes protestations et de se pourvoir en trouble*. Un fauteuil adossé au pilier le plus rapproché de l'autel, du côté de l'épître, et

malgré les rapports bien éloignés qu'ils ont avec le sujet que j'ai traité, y puiser deux faits archéologiques qui intéressent la ville de Châlons.

---

au-devant duquel avait été placé un prie-Dieu, garni d'un tapis et d'un carreau, fut offert à l'intendant.

Au retour, l'évêque et l'intendant, celui-ci avec ses deux hoquetons, se réunirent au cortége et précédèrent le corps de ville. Le cortége fit, selon l'usage, trois fois le tour du feu de joie, en s'en rapprochant chaque fois davantage. Le programme s'exécuta en tout point, et, lorsque le feu fut presque éteint, l'évêque, l'intendant et le corps de ville, rentrèrent à l'hôtel commun, précédés de messieurs de l'arquebuse qui se rangèrent en bataille dans la chambre du conseil. L'évêque et l'intendant acceptèrent les rafraîchissements qui leur furent présentés par le maire, et portèrent la santé du roi et de la reine. Peu de temps après, la compagnie de l'arquebuse, tambours battant, et deux échevins reconduisirent successivement l'évêque et l'intendant jusque sur le perron de l'hôtel-de-ville. Des rafraîchissements furent ensuite offerts aux officiers de la milice bourgeoise, à messieurs de l'arquebuse, aux dames et aux personnes distinguées de la ville, qui avaient été admises dans le grand salon.

Des illuminations générales complétèrent les réjouissances de la journée.

Un programme identique fut publié et exécuté le 11 novembre 1781, lors de la naissance du dauphin de France, Louis-Joseph-Xaxier-François; seulement, cette fois, le corps de ville put occuper librement la première banquette dans le sanctuaire de la cathédrale, et l'abbé Bochet, délégué du chapitre, consentit, sans protestation, à allumer le feu de joie après le procureur du roi syndic.

Les arquebusiers prirent la même part à la cérémonie.

Des distributions de pain, de vin et d'autres comestibles furent faites comme cela avait déjà eu lieu en 1778, au peuple, aux pauvres prisonniers, à ceux de l'hôpital général, et de la maison de force, dite d'Ostende. Le maire, M. Gargam de Chevigny, avait placé, aux deux côtés de la porte de sa maison, deux pièces de vin qui coulèrent toute la soirée. Le même jour, le vin d'honneur fut présenté

Dans une autre circonstance, j'ai eu occasion de faire ressortir l'importance de mon pays, aux temps anciens, et de dire que jamais il n'avait été sous la dépendance

---

à l'évêque, à l'intendant et aux officiers de l'arquebuse et de la milice bourgeoise. Le procès-verbal constate en outre que M. le Breton, premier président du parlement de Bordeaux, exilé à Châlons, voulut bien aussi recevoir le vin d'honneur, qui lui fut offert le même jour, par le maire, à la tête du corps de ville. Remarquons, en passant, cet hommage désintéressé, rendu au chef d'une haute magistrature, malgré sa disgrâce; la France a toujours honoré la justice et ses ministres.

Une brillante illumination, dessinant, dans toutes ses parties, l'architecture du nouvel hôtel-de-ville, avait été préparée par les soins de M. Durand, l'habile architecte de ce bel édifice; mais elle fut, comme celles de l'évêché, de l'intendance, des établissements publics et de toute la ville, contrariée par le temps.

Le 15 du même mois se célébra le mariage de huit jeunes filles, dotées par la ville à la même occasion.

Les pères et mères des futurs époux avaient été, à neuf heures, reçus à dejeûner par le corps de ville; on leur donna ensuite des rubans et des pièces d'argent pour l'offrande.

Vers dix heures, la compagnie de l'arquebuse, en armes, arriva à l'hôtel commun, entra dans la chambre du conseil et s'y forma en bataille.

Arrivèrent, presque en même temps, les huit couples, précédés de deux chevaliers de l'arquebuse, qui avaient été les prendre au petit hôtel-de-ville, où leur rendez-vous avait été assigné.

Les époux étaient vêtus uniformément des habits dont la ville les avait gratifiés; les hommes, *en étoffe de la manufacture*, et les jeunes mariées, *en toile de coton blanche avec tabliers verts.*

Il se fit une distribution générale de rubans. Les arquebusiers offrirent des bouquets à chacun des membres du corps de ville, et reçurent de ceux-ci des panaches, dont ils ornèrent leurs chapeaux.

La marche du cortége vers la cathédrale se fit dans l'ordre suivant: la compagnie de l'arquebuse, tambours battant; deux sergents

des comtes de Champagne. Le premier fait que je vais citer en sera une preuve ajoutée à tant d'autres.

« Il est constant, dit notre auteur, que, dès l'an 963, » Châlons n'était sous la puissance d'aucun des grands » du royaume. Cette ville n'a pas même été possédée par » les comtes de Champagne, qui cependant s'étaient ren- » dus maîtres du plat pays des environs. L'évêque, d'abord » comte de Châlons, et ensuite pair de France, était, ainsi » que le comte de Champagne, un grand vassal de la cou- » ronne. Il avait même, dans le particulier, cet avantage » que le comte de Champagne était son homme de fief » pour raison de certains domaines qui étaient des appen- » dances de son comté. C'est ce qui se voit par les lettres » de Gérard, évêque de Châlons, du mois de septembre » 1214. Il y déclare que *Thibault*, comte de Champagne, » étant en chemin pour lui venir faire l'hommage à Che- » vrilles, il lui a néanmoins fait cet hommage à Saint- » Memmie (1), parce que lui, évêque, y était un peu » malade, mais que cela ne pourra préjudicier audit

---

de ville; deux archers; les tambours de la bourgeoisie; deux valets sergents de ville; les jeunes époux; le corps de ville; les capitaines de la bourgeoisie. Les arquebusiers firent la haie des deux côtés du chœur jusqu'aux degrés du sanctuaire. L'intendant et le corps de ville prirent leurs places accoutumées. L'évêque procéda lui-même à la bénédiction nuptiale, et adressa une allocution aux nouveaux époux. Après la cérémonie, le cortége se rendit, dans le même ordre, à l'évêché, puis à l'intendance, et enfin à l'hôtel-de-ville, où l'attendait un buffet somptueusement servi. La fête se termina à l'hôtel de l'arquebuse, par le tir et le banquet dont j'ai déjà entretenu mes lecteurs, et auxquels prirent part les officiers municipaux.

(1) Saint-Memmie est un village, tenant à Châlons, près de l'église duquel se trouve le tombeau du premier évêque de cette ville.

» comte de Champagne qui ne lui doit l'hommage qu'à
» Chevrilles, *vel alibi in marchiâ, ubi videlicet Episcopi*
» *Catalaunenses et Comites Campaniæ convenire solent.*
» (Cartulaire de Champagne, gardé dans la bibliothèque
» du roi, f. 189). »

La ville de Châlons est riche en pierres tombales, plus riche peut-être qu'aucune autre ville de France; un grand nombre de ces monuments ont survécu au temps, mais la plupart sont mutilés, et ceux qui ont été détruits entièrement sont plus nombreux encore. Nous devons donc savoir gré à ceux de nos concitoyens, qui ont pris part, en 1855, aux travaux de notre congrès archéologique, de nous avoir conservé les inscriptions et les armoiries gravées sur les dalles qui ont recouvert les cendres de nos ancêtres, et dont quelques-unes remontent au XIIIe et au XIVe siècles. Celles du XIIIe étant devenues rares, on lira avec quelque intérêt la description de l'une de ces tombes que l'on admirait encore, en 1754, dans l'église de Toussaint; elle y avait été transportée par les soins de M. Godet, abbé de Toussaint, après la construction qu'il fit faire, dans l'enceinte de la ville, de la nouvelle église de ce nom destinée à remplacer celle qui existait auparavant hors des murs de Châlons, et qui avait été détruite, par les ordres de François Ier, pendant la guerre contre l'empereur Charles-Quint.

Sur la dalle qui la recouvrait était représenté un chevalier ayant sur la tête un heaume à très-peu de vue, et, au front, une croix tréflée. Au bras, il portait un écu chargé d'armes à trois pals de vair; sur sa poitrine et à ses pieds étaient deux lions de gueules, passants, affrontés

et jouant de la patte. Autour de la même tombe on remarquait l'inscription suivante : CY GIST MESSIRE HUÈS, VIDAME, SEIGNEUR DE CHAALONS, QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE M. CC. LX. ET IX, LE JOUR DE LA CONVERSION DE SAINT POUL : PRIEZ POUR LI QUE DIEU FAIT PARDON.

Cette tombe était d'autant plus remarquable que, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'usage de placer des armoiries sur les tombeaux commençait à peine à s'établir. Le tombeau du pape Clément IV, mort en 1268, est le premier sur lequel on en trouve.

Le personnage nommé dans l'inscription est Hugues, IIIe du nom, vidame de Châlons, dont le frère, Nicolas de Chaalons, était secrétaire du roi saint Louis, et fut trésorier de l'église d'Evreux et ensuite évêque de Meaux. Hugues III avait épousé Marguerite de Milly; il fut le père de Jean Ier, vidame de Chaalons, qui périt, en 1302, à la bataille de Courtray. Un autre vidame, du même nom de Hugues, son petit-fils, est celui que le grand bailli du Vermandois avait envoyé au secours de la ville d'Aubenton attaquée, en 1340, par le comte de Hainaut. C'est de lui que Froissart dit que : *Là fit le vidame de Chaalons merveille d'armes : et fit à la porte trois de ses fils chevaliers, qui y firent plusieurs appertises d'armes,* et plus bas : *Là furent bons chevaliers le vidame de Chaalons et ses deux fils, qui à la parfin y furent tués.*

Je ne pouvais terminer par une citation plus glorieuse pour ma ville la notice destinée à rappeler le souvenir d'une compagnie qui avait été aussi l'une de ses gloires. On me pardonnera donc, en faveur de l'intention, le hors-d'œuvre que j'ai ajouté à l'histoire des arquebusiers de Châlons.

RECHERCHES

SUR

LES PEINTRES-VERRIERS CHAMPENOIS,

Par M. CHAUBRY, B^on DE TRONCENORD,

Membre titulaire non résidant.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire de la peinture sur verre. Nous ne discuterons point la question de savoir si Amalric en fut l'inventeur; nous ne repasserons point en revue les divers procédés employés pour teindre le verre dans la masse, lorsque l'on faisait surtout et presque exclusivement des mosaïques en verre. Il ne peut entrer dans notre pensée de redire sur cette matière ce qui a été si bien dit, dans plusieurs ouvrages composés par de savants artistes, qui font autorité et que nous avons dû consulter.

Nous n'entendons parler que des peintres-verriers Champenois des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Nos recherches sont purement historiques et très-certainement incomplètes, malgré nos efforts. Il nous manque la connaissance artistique, qui seule leur donnerait quelque valeur.

Au xive siècle, les fresques, qui ornaient plusieurs de nos églises et celles de toute l'Italie, commençaient à être négligées; les tableaux à l'huile, les tableaux mobiles ou appendus, peu connus et très-rares, n'étaient point encore admis dans les temples chrétiens; les tentures en tapisseries *(picturæ textiles)* étaient peu nombreuses; on les réservait pour les cathédrales, pour les riches abbayes; on en faisait des cadeaux à des souverains. Saint Louis envoya de riches et grands tapis aux princes Musulmans, et, lorsqu'après la bataille de Nicopolis, la rançon du fils du comte de Flandres fut payée à Bajazet, en 1396, on donna à ce dernier de magnifiques tapisseries d'Arras, représentant l'histoire d'Alexandre.

C'est à cette époque que les verrières, alors fort belles, fort éclatantes, se multipliaient; par elles, on apprenait aux fidèles les idées reçues sur les personnes divines, sur les anges, sur les démons, on glorifiait les saints et les martyrs, on racontait les histoires sacrées; on pouvait appliquer aux verrières ce qui avait été dit des fresques dans le synode d'Arras, en 1025 : *Ce sont les livres des illétrés.*

Alors les religieux de tous les ordres s'occupaient presque seuls de l'ornementation des temples, seuls, aussi ils composaient ces précieux manuscrits sur vélin, décorés de vignettes représentant des sujets tirés de l'écriture sainte, et que maintenant on recherche avec tant d'ardeur, non-seulement pour la finesse et la naïveté du pinceau, mais aussi comme la trace fidèle des usages et des costumes du temps.

En un mot, dans les xie et xiie siècles, la peinture des manuscrits et la peinture sur verre, la peinture *en ap-*

prêt, comme on appelait cette dernière, étaient essentiellement religieuses; elles étaient, de la part des évêques, l'objet d'une protection spéciale, et plusieurs prélats accordaient aux peintres-verriers, même aux peintres laïcs, des positions avantageuses qui étaient à leur collation. Témoins, entre autres, Geoffroy ou Godefroy de Champ-Allemand, évêque d'Auxerre de 1052 à 1076, qui leur assigna un certain nombre de prébendes dans l'étendue de son diocèse.

Aussi les premiers écrivains sur la peinture *en apprêt* sont des religieux. Il en est un surtout dont tous les auteurs parlent avec éloge : c'est le moine Théophile. Son ouvrage révèle une profonde science qui ne se trouvait alors que dans les cloîtres, et qui prouve aussi qu'il possédait le savoir d'un *artisan,* comme on disait alors, initié à tous les procédés pratiqués en France, en Italie et en Allemagne. Il paraîtrait même que Théophile avait dès-lors une certaine connaissance de la peinture à l'huile, dont l'invention est revendiquée par plusieurs villes d'Italie et que l'on attribue généralement au hollandais Jean de Bruges.

Ce qui est incontestable, c'est que le progrès dans les arts se faisait sentir partout, à cette époque, mais surtout en Italie.

Rome revoyait ses pontifes et sortait de ses ruines; la Toscane, tranquille, florissait sous les Médicis; le grand duc appelait à Florence les artistes de tous les pays. L'Italie entière était en pleine renaissance, lorsque Louis XII et, après lui, François Ier, remirent en honneur les arts, les lettres et les sciences. La peinture sur verre prit alors, en France, un nouvel essor; l'Italie devint, en cela, notre tributaire. Rome, et Jules II qui venait de poser les fondements

de Saint-Pierre, Léon x et Raphaël, appelèrent de Marseille deux peintres-verriers; maître Claude, pour exécuter sous les yeux de ce grand peintre et d'après ses cartons, les vitraux de la chapelle du Vatican; et frère Guillaume qui continua les travaux de Claude, et exécuta seul les verrières de *Santa-Anna del Popolo*, et de l'église *Dell'anima*. Cet artiste si distingué mourut à Arezzo, dans le prieuré dont l'avait pourvu le pape.

Ainsi nos artistes verriers étaient appelés pour travailler avec Michel-Ange et Raphaël, alors dans toute leur gloire.

La peinture *en apprêt* était en grand honneur dans tout le royaume. Tout concourait à en propager la culture; l'abandon de la peinture à fresque, les faveurs particulières accordées par nos rois à plusieurs artistes, et la législation elle-même qui, depuis Charles v, concédait de nombreux et importants priviléges aux peintres sur verre, ainsi qu'aux gentilshommes verriers, et même à une autre classe d'artistes, aujourd'hui tout-à-fait inconnue, les peintres-selliers. Ces derniers, outre les selles qu'on était dans l'usage de décorer magnifiquement, peignaient, avec un très-grand luxe, les armoiries des chevaliers sur leur écu, tout à la fois arme défensive et signe de reconnaissance dans les fêtes équestres, d'origine française, qui passionnaient nos pères et faisaient briller leur adresse (1).

Théophile, dans son ouvrage si intéressant, nous parle des ornements dont les peintres-selliers étaient dans l'habitude de décorer les octofores ou litières à huit porteurs.

---

(1) Châlons fut le théâtre, en 1272, d'un tournois des plus célèbres et si meurtrier qu'il fut appelé la petite guerre de Châlons.
(*Moréri.*)

Le chap. XXII est, en totalité, consacré aux selles équestres et aux octofores. *(De sellis equestribus et octoforis.)*

Les priviléges concédés aux peintres-verriers, par Charles V, datent du milieu du XIVe siècle; ils ont été confirmés et étendus par des ordonnances de plusieurs de ses successeurs, par Charles VI, Charles VII et Charles IX. Ce dernier avait particulièrement accordé des faveurs nombreuses et des priviléges spéciaux à Henri Mellein de Bourges, après l'exécution du portrait en pied de Jeanne d'Arc, sur les vitraux de l'église Saint-Paul de Paris, et la représentation du sacre de ce roi pour l'hôtel-de-ville de Bourges (1).

Les principaux priviléges dont jouissaient les peintres-verriers étaient l'exemption des tailles et des aides, du guet et de garde porte; sans parler des avantages qui leur étaient accordés plus spécialement dans certaines provinces.

Henri III confirma tous ces priviléges.

Nous remarquons cependant que, s'ils jouissaient des prérogatives de la noblesse, ils ne la transmettaient pas à leurs héritiers; et, nulle part, dans cette législation fort curieuse à étudier, on ne trouve rien au profit des enfants de ces peintres si comblés de faveurs de leur vivant, et qui devaient leur illustration à leurs connaissances et à leurs travaux, comme Jean Cousin, Angrand et Bernard de Palissy.

Ce même Palissy, si savant pour son temps, si distingué comme potier de terre et comme peintre-verrier, fut, en

(1) Lettres-patentes du 3 janvier 1430.

effet, comblé de toutes les faveurs par Henri III. Il fut logé au Louvre; il reçut de forts appointements avec le titre d'inventeur et directeur des rustiques figulines de la couronne. Mais, plus tard, il fut enfermé, comme huguenot, à la Bastille, où il mourut, avec un grand courage, dans un âge très-avancé, au fort de nos dissensions religieuses, après avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemy.

Trois villes, en France: Rouen, Beauvais et Troyes, cultivaient surtout, avec succès, cette branche des beaux arts, et l'avaient même employée à l'ornementation des demeures de simples particuliers. A Troyes, dit l'auteur (1) à qui nous empruntons cette citation, « les maisons bourgeoises étalaient, avec orgueil, leurs verrières historiées. » L'usage des verrières de couleur était devenu presque général dans les châteaux des environs de Troyes et dans les somptueuses habitations de la ville. A cette époque, la peinture sur verre avait cessé d'être exclusivement cultivée par les clercs. A partir du XIV[e] siècle, elle était progressivement entrée dans le domaine des laïques.

Aussi la Champagne comptait-elle, en grand nombre, les artistes qui y étaient nés ou qui avaient trouvé à y exercer leur art.

Voici la nomenclature des peintres-verriers Champenois, aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser, depuis l'époque où venait de s'opérer le changement heureux de peindre sur le verre, en fixant solidement la couleur, par la cuisson, dans un moufle ou petit four, chauffé graduellement et habilement à une température assez

---

(1) P. Leviel.

élevée (110 degrés environ) pour attacher fortement les couleurs, sans mettre en fusion le verre lui-même (1).

Jehan de Damery est le premier que nous rencontrons. Il peignait à Troyes dès 1375. On ne peut désigner avec certitude les ouvrages qui lui sont dûs; mais, par le seul fait que son nom est parvenu jusqu'à nous, on est certain qu'il avait de la valeur. A cette époque, les peintres-verriers ne signaient jamais leurs œuvres.

Dans l'ordre chronologique, vient, immédiatement après lui, Jacquemin, qui travailla, entre autres, à une verrière du chœur de la cathédrale de Troyes, en 1383.

Guyot Brisetout suit de près ces deux artistes; il était établi à Troyes en 1412.

Jehan, de Bar-sur-Aube, est indiqué par plusieurs écrivains, à la date de 1460, avec le titre de peintre-verrier de Sainte-Madeleine de Troyes, capitale de la Champagne; on lui attribue une verrière de Saint-Louis.

Ainsi, dans l'espace de moins d'un siècle, nous remarquons déjà quatre artistes, dont les noms ont été conservés, ayant eu leur existence, ayant exercé leur état dans cette même ville de Troyes.

En 1512, Jean Cornuat est signalé pour ses travaux en Champagne, et désigné comme verrier de Sainte-Madeleine.

En l'année 1520, Nicolas Cordonnier, plus connu que les précédents, était fixé à Troyes. Il décorait de vitraux l'église de Saint-Jean, puis celle de Saint-Nicolas, ensuite celle de Saint-Pantaléon. Ces travaux, commencés par lui

---

(1) *Voir* principalement P. Leviel, et Hyacinthe Langlois, et aussi Emile Thibaud, de Clermont.

tout seul, furent continués avec l'assistance et le concours de son fils, qui y fut occupé jusqu'en 1588 ; ainsi leurs entreprises durèrent soixante-huit années.

De 1533 à 1590, une foule d'artistes distingués habitaient la ville de Troyes. Nous ne pouvons donner des détails sur tous ; nous devons au moins en indiquer les noms.

Ce sont : Jean Soubdain ; Pierre Soubdain ; Gérard ; Lyénin ; Jacques Cochin, ancêtre du célèbre artiste de ce nom ; Pierre Lambert ; Eustache Plançon ; Charles Verrat ; les deux frères Pothier (Jean-Eustache et François) ; Marcassin, appelé Manassin dans certains écrits ; enfin Pierre et Jean Macadré, troyens. Ces deux derniers peignirent à Saint-Pantaléon des vitraux en grisaille, qui existent encore aujourd'hui ; et l'on sait, par l'ouvrage de Courlandon, que le cardinal de Richelieu en avait offert dix-huit mille livres. Les frères Macadré sont indiqués par une foule d'auteurs ; on sait aussi qu'ils eurent pour élève Luthéreau, dont la trace nous échappe ; nous devons néanmoins le nommer, ainsi que Jean Barbarat et François Clément, au commencement du XVIIe siècle.

Nous arrivons au plus illustre ; à celui qui a été surnommé le Michel-Ange français, à Jean Cousin, le contemporain de l'illustre Bernard de Palissy. Aussi étonnant que lui par ses connaissances diverses, il fut architecte, sculpteur, géomètre, écrivain, orfèvre, peintre à l'huile, mais surtout, et avant tout, peintre-verrier.

Jean Cousin était né à Soucy, canton de Sens, en Champagne. Ses parents étaient sans fortune. La date de sa naissance, placée par plusieurs écrivains vers 1530, doit, suivant des documents de famille et les recherches récentes

de la Société académique de l'Yonne, être reportée à 1500 ou 1501 (1).

Nous aurions trop à citer si nous voulions énumérer les travaux de cé grand artiste qui, pendant longues années, fut chargé, par nos rois, de décorer de vitraux tant d'édifices différents ; des églises, des chapelles et des châteaux historiques.

Au nombre de ses chefs-d'œuvre, on compte les vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes, d'après les dessins de Lucca Penni, des églises de Saint-Gervais à Paris, celles de Moret et de Fontainebleau. Il exécuta aussi les célèbres grisailles du château d'Anet, la somptueuse demeure de Dianne de Poitiers.

Jean Cousin se plaisait à décorer les églises de son pays natal. Il peignit notamment de belles verrières à Sens, dans la cathédrale et dans l'église des Cordeliers. Deux de ses œuvres capitales ont survécu au désastre des temps. Ce sont : le Jugement universel et le tableau d'*Eva prima Pandora* exécuté sur bois (2).

Les verrières du château de Fleurigny, près de Sens, sont également de Jean Cousin, d'après les dessins de Rosso.

A Soucy, on montre, avec orgueil, la maison où Jean Cousin reçut le jour. On visite également à Sens la maison qu'il habita longtemps, où l'on montrait des vitraux de luï ; les fenêtres seules subsistent encore ; les verrières ont été, presqu'en totalité, soustraites au profit des nombreux visiteurs.

Reims, cette ville métropolitaine, n'a pas été moins illus-

---

(1) L'ordonnance de Villers-Cotterêt qui établit les registres de baptême ne fut rendue par François 1er qu'en 1539.

(2) Bulletin de la Société scientifique de l'Yonne, 1851.



trée, mais elle a fait des pertes bien nombreuses et bien regrettables; notamment l'église de Saint-Nicaise, qui possédait de très-beaux vitraux de Minoufflet de Soissons. Toutefois elle conserve encore des restes précieux dûs à des artistes inconnus. On admire encore à Reims les magnifiques et grandes rosaces de Notre-Dame, qui portent la date de 1581, avec le nom de Nicolas Dérhodé, dont la famille n'est point éteinte. Cette honorable famille possède même des documents domestiques qui concordent avec cette date et qui y suppléeraient au besoin.

Après Dérhodé, et toujours dans l'ordre des dates, autant que possible, nous trouvons à Troyes, Madrin, dont les ouvrages nous sont inconnus, mais dont l'existence et le mérite résultent des écrits publiés sur les peintres-verriers du XVIe siècle.

Après Madrin, ce sont, dans le XVIIe siècle, Jean et Léonard Gontier frères, et Blondel, leur élève; Linard, dit communément Linard-Gontier, que, quelquefois, on a confondu avec l'un des deux frères Gontier, et que plusieurs listes de peintres-verriers ont bien soin de distinguer, et de citer comme leur contemporain et leur émule.

Jean et Léonard Gontier, nés à Troyes, s'illustrèrent par de nombreux ouvrages exécutés à Troyes même et dans les environs. Cités avec éloge par tous les écrivains qui se sont occupés de l'art du verrier, ils ont laissé des souvenirs très honorables de leur mérite, de leur habileté, à la cathédrale, à la collégiale, à Saint-Martin-ès-Vignes, à Moutiers-la-Celle, à l'Arquebuse, à Saint-Etienne et à Saint-Pantaléon.

Léonard mourut fort jeune, laissant un fils enfant et une grande réputation.

Jean Blondel fut l'élève de prédilection des frères Gontier. Il était né dans ce village de Saint-Martin que nous venons de nommer. Ce peintre, plein de foi et de piété, était, selon l'expression ancienne, *un vrai logeur du bon Dieu.* Il ne travaillait ni pour s'enrichir, ni pour acquérir une vaine renommée. Sa devise semble avoir toujours été : *le Ciel et Dieu.* Modeste comme les peintres-verriers des XIIe et XIIIe siècles, il ne signait jamais ses œuvres, il les terminait par une prière pour les trépassés ou par cette humble et simple inscription : *Memento mei.*

L'église de Saint-Martin, dans laquelle il avait été baptisé, possède des vitraux fort estimés de cet élève des frères Gontier. Ces détails divers se trouvent réunis dans une notice de M. l'abbé Méchin, insérée dans le Congrés de Troyes, en 1853.

A l'égard de Linard-Gontier, son mérite est constaté dans nombre d'ouvrages anciens. On trouve aussi son nom dans la nomenclature des verriers de M. Emile Thibaut, de Clermont-Ferrand, qui le désigne comme contemporain et émule des frères Gontier. On lui attribue plusieurs peintures des églises de Troyes ; nous ne croyons pas qu'il en existe portant son nom ou une devise certaine équivalant à sa signature.

Nous arrivons au XVIIe siècle sans avoir encore parlé de Châlons, la ville aux belles flèches, la cité des belles verrières et l'amie de la peinture sur verre. Nous avons dû suivre pour les cités déjà nommées la filière des temps, en ce qui les concerne; nous continuons la même méthode pour Châlons.

Ses édifices religieux étaient jadis signalés par la richesse de leurs verrières. Les restes précieux qui en sont

conservés font mieux apprécier encore les regrets que les arts donnent à ce qui a disparu.

Notre-Dame était en possession de verrières d'une *facture admirable,* qui remontent au commencement du XIII[e] siècle. Cette expression s'appliquait surtout aux verrières du petit triforium, dont malheureusement il ne reste, aujourd'hui, que quelques faibles parties.

L'église Saint-Alpin se glorifiait, avec juste raison, de ses vitraux du XV[e] siècle, rappelant l'invasion des barbares et les faits, dignes de mémoire, accomplis aux portes de Châlons, par le seul ascendant de l'illustre et saint prélat qui occupait le siége épiscopal, en l'an 451, et auquel l'église est dédiée.

La cathédrale enfin était riche, très-riche en vitraux des trois derniers siècles, lorsqu'en 1551, naquit, à Châlons, un enfant, qui devait se faire un nom dans la peinture sur verre, enrichir encore cette basilique et réparer les désastres qu'elle avait éprouvés par un incendie et autres événements malheureux.

Cet enfant s'appela Claude Henriet. Il fut le père d'Israël Henriet, qui suivit les traces de son auteur, et travailla quelque temps avec lui. Claude peignit pendant assez longtemps; il exécuta des travaux importants dans la cathédrale; c'est, dans cet édifice, qu'Israël lui prêta son concours. L'un et l'autre furent simultanément employés dans plusieurs églises de Paris. On attribue généralement à Claude Henriet les vitres supérieures de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, toujours fort appréciées par les connaisseurs.

Claude termina ses jours à Nancy, où il s'était retiré

auprès de Callot, l'ami intime de son fils et son émule (1).

Ce rapide exposé des travaux des verriers champenois prouve, à n'en pas douter, le goût général, répandu alors, dans toute la Champagne, pour la peinture sur verre, et de l'encouragement que lui donnaient, non-seulement le clergé et ses dignitaires, mais encore les seigneurs laïcs et de simples bourgeois.

Ce goût est attesté par le grand nombre de travaux exécutés dans les chapelles, dans les châteaux, même dans des églises de village.

On retrouve encore, dans les plus humbles églises des petites communes, des vestiges d'antiques vitraux, souvent quelques armoiries isolées, par fois aussi des restes d'inscription et, dans quelque recoin obscur des combles de l'édifice, les débris des verrières qui ont été remplacées par des verres blancs très modernes, beaucoup moins épais que les vitres du moyen-âge. Les vitraux de couleur provenaient généralement des générosités des habitants; on en est promptement convaincu lorsqu'on en fait l'examen. En voici des exemples :

L'église de la commune de L'Épine (2), près Châlons-sur-Marne, dans sa chapelle Saint-Nicolas, a conservé, contre toute espérance, un vitrail de couleur, sur lequel on lit l'inscription suivante : « Pierre Mallet, marchand à Châ-

---

(1) Israël Silvestre, graveur distingué de cette même époque, qui a laissé, entre autres, les gravures représentant les villes conquises par Louis XIV, était le neveu de Claude Henriet.

(2) L'administration, dans l'intérêt de la fixité nécessaire à l'ordre alphabéthique, écrit : Lépine. Nous n'avons pu nous servir de cette orthographe, par respect pour l'étymologie, la tradition et la légende.



» lons, et Jacquette Jacquelot, sa femme, ont donné cette » verrière en 1539. » Les armes de ce donateur sont peintes vers le bas du vitrail, qui n'a pu traverser trois siècles et plus sans subir quelques mutilations et sur lequel, dans son état actuel, ne se voit nul nom d'auteur.

A une époque quelque peu antérieure, lorsqu'un duc de Lorraine gratifia cette même église de L'Épine d'un jeu de cloches assorties, la libéralité des bourgeois de Châlons s'était signalée par le don de très remarquables vitraux, qui furent entièrement brisés par des décharges de mousqueterie, lors du siége de cette église, par les seigneurs de Châtillon, au temps de nos guerres de religion (1).

Saint-Pierre d'Orbais possède des restes de grisailles dues au cardinal de Vendôme (Louis de Bourbon), premier abbé commendataire de cette abbaye; son écusson y figurait ainsi qu'il existe sur les boiseries des stalles et sur les anciens pavés émaillés (2).

L'église de Montmort a, dans son sanctuaire, cinq grandes verrières présumées du XVI[e] siècle, restaurées il y a quelques années par M. Vincent-Larcher, de Troyes (3).

La chapelle du château de Baye est décorée de cinq verrières du XIII[e] ou du XIV[e] siècles, qui ont été décrites et expliquées par M. le comte de Mellet. Cette notice a été publiée dans *la Revue Catholique*.

Nous ne voulons pas trop multiplier ces citations. Nous

---

(1) Baugier.

(2) D'azur à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueule, chargés de trois lionceaux d'argent qui est de Vendôme.

(3) Nous avons remis au Congrès, en 1855, une notice indiquant tous les sujets. L'auteur de cette notice est le curé de Montmort.

ne pouvons résister toutefois au besoin de signaler à l'attention des connaisseurs, les intéressantes peintures sur verre de l'église d'Épernay. Elles proviennent des libéralités de plusieurs abbés commendataires, de certaines confréries, de quelques religieux d'ordres différents et aussi de quelques bourgeois de la localité.

Ces vitraux d'Épernay, dont les couleurs sont si vives encore, dont l'effet est remarquable, exécutés jadis dans l'église fondée en 1032, par la piété du comte Eudes, deuxième du nom, ont été replacés dans une église moderne, construite il y a vingt-cinq ou trente ans. Malgré le désavantage de leur nouvelle position et leur mise en plomb véritablement déplorable, ces vitraux attirent journellement l'attention des voyageurs.

Le relevé complet des sujets de tous ces panneaux, que nous devons à l'obligeance d'un homme de goût et de savoir, nous a fait connaître leur origine et les noms des pieux donateurs. Malheureusement, nous ignorons entièrement les noms des peintres auteurs de ces richesses artistiques, bien dignes d'être conservés.

Il est encore à remarquer, et cela résulte de ce que nous avons dit plus haut, que, bien certainement, ces artistes distingués ne se sont pas contentés de travailler pour les seules églises dont la décoration leur avait été confiée, quelle que fut l'importance de ces travaux. Sans aucun doute, ils ne se seront pas refusés à prêter le concours de leur talent à des communautés religieuses qui se fondaient, ou qui bâtissaient une église ; ils n'auront pas résisté aux sollicitations des seigneurs qui édifiaient une chapelle dans leur château, ou qui dotaient leur église paroissiale d'une riche verrière, sur laquelle ils voulaient apposer leur illustre

blason, de même qu'ils décoraient une chapelle particulière de pavés émaillés, portant les armoiries de leur famille et les attributs de leurs dignités.

Il serait intéressant de rechercher, à l'aide de ces blasons nombreux, apposés sur des verrières de tant d'édifices, les noms des familles auxquelles nous en sommes redevables. Ce serait une étude à recommander à quelque studieux amateur de la science héraldique.

Au résumé, nos édifices publics et privés, nos églises des villes et des campagnes, malgré les pertes qu'elles ont faites, possèdent encore de magnifiques vitraux des quatre siècles que nous venons de parcourir. Le grand nombre de peintres-verriers nés en Champagne ou qui y ont passé leur vie, le mérite incontesté de plusieurs de ces artistes, la série si longue et si nombreuse de ceux qui ont fait leur résidence à Troyes, suffisent, selon nous, pour établir et constater que l'art de la peinture sur verre était cultivé dans cette province et combien il y était en honneur.

De nos jours, maintenant que cet art semble renaître et se préparer à de nouveaux triomphes, la ville de Troyes peut citer deux artistes distingués, dont les œuvres sont connues des amis des arts. Les expositions dernières leur ont valu des récompenses flatteuses, et l'un d'eux, à qui nous devons la restauration difficile des verrières de Montmort, vient récemment, sur le choix du Gouvernement, de décorer une des chapelles de l'église de Sainte-Clotilde de Paris.

Le rédacteur des Annales archéologiques, né sur les bords de la Marne, a fait exécuter naguère les vitraux d'une chapelle de Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons; et des encouragements ont été donnés par la Société académique de

la Marne, à un artiste de cette ville qui avait envoyé quelques pièces à la dernière exposition de cette société.

Quant à nous, nous n'avons eu pour but, en faisant nos recherches, que d'en provoquer de nouvelles sur les peintres-verriers Champenois; nous nous estimerons heureux, si d'autres, plus versés dans les arts et plus érudits, veulent bien, par des investigations plus complètes, achever ce que nous avons seulement commencé, restituer à nos artistes la part d'honneur et de gloire qui leur revient, et préserver de la destruction les restes précieux de leurs œuvres éparses et nombreuses encore.

USAGES LOCAUX

ENCORE EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

CONSTATÉS PAR DES COMMISSIONS CANTONALES,

RÉUNIS ET CLASSÉS

PAR M. CAQUOT,

Au nom d'une commission centrale.

PRÉLIMINAIRES.

Par sa circulaire du 15 février 1855, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a ouvert, sur toute la France, une enquête, à l'effet de constater les usages locaux auxquels certaines dispositions législatives renvoient, à défaut de réglement spécial; « c'est-à-dire, dit » M. le Ministre, ceux qui ne sont pas le résultat évident » et direct d'un article de loi, et auxquels les applications » qui en sont faites, dans quelques localités ou dans la » plupart, donnent un véritable caractère de généralité. »

Dans ce but, et conformément aux instructions de M. le Ministre, une commission a été formée dans chaque canton du département de la Marne, présidée par le juge de paix et composée du membre de la Chambre consultative d'a-

griculture, du membre du Conseil général et de deux ou trois autres membres choisis parmi les officiers ministériels exerçant dans la localité, et les cultivateurs les plus instruits (1).

Ces commissions ont terminé leur travail, qui, aux termes de la même circulaire, « doit *être vérifié* par une commission centrale, établie près de la préfecture, et dans laquelle entreront les membres des cours et tribunaux du chef-lieu, ainsi que plusieurs jurisconsultes les plus renommés. »

Par arrêté du 4 février 1856, M. le Préfet a composé cette commission de MM.

Le Président du tribunal civil, *président* (M. Douet-d'Arcq);
Bouland, juge d'instruction;
Bertrand-Lemaire, juge;
Le Procureur Impérial (M. E. Durand);
Le Juge de paix du canton (M. Royer-Museux);
Caquot, Sellier, Bornot, } jurisconsultes.

Dans sa séance du 11 février 1856, la commission centrale a nommé M. Caquot secrétaire, et l'a chargé de l'examen des rapports des trente commissions cantonales (2).

---

(1) *Voir*, à l'appendice, la note A. Liste des commissions cantonales.

(2) *Voir*, à l'appendice, la note B. Procès-verbaux de la commission centrale.

Dans la séance du 21 février, après un très rapide dépouillement de ces travaux, il a exposé à la commission que le rapprochement des usages présentait une assez grande difficulté, parce qu'aucune commission n'avait suivi le même classement, et qu'il était à regretter qu'un questionnaire uniforme n'eût pas été présenté, qui eût facilité et abrégé beaucoup les études et les recherches, et qui surtout eût empêché les omissions qui rendent, sur certaines parties du territoire, les renseignements incomplets.

M. Caquot, sous le mérite de ces observations, a dû coordonner ces trente procès-verbaux et en présenter le sommaire à la première réunion qui serait ultérieurement indiquée, sauf examen et discussion.

Pour satisfaire au désir de la commission, il lui a, le 23 avril 1856, soumis ce sommaire, divisé ainsi qu'il suit :

Chapitre 1er. — De l'usufruit.

Chap. 2. — Usages des eaux courantes.

Chap. 3. — Clôtures, haies et fossés.

Chap. 4. — Distance des plantations.

Chap. 5. — Constructions et voisins.

Chap. 6. — Vices rédhibitoires.

Chap. 7. — Baux.

Sect. 1re. — Baux à loyer.

Sect. 2. — Baux à ferme.

Sect. 3. — Location d'usine.

Sect. 4. — Bail d'ouvrage, ouvriers.

Chap. 8. — Parcours et vaine pâture.

Chap. 9. — Ban de vendanges.

Chap. 10. — Glanage et grapillage.

Chap. 11. — Usages divers suppléant au silence de la loi.

Chap. 12. — Vœux divers.

Chaque membre de la commission a pris séparément communication de ce travail et de l'original des procès-verbaux des trente commissions cantonales.

Après cette vérification complète et une discussion générale, dans les séances des 3 et 26 mai 1856, la commission l'a approuvé et se l'est approprié, en l'annexant au procès-verbal de cette dernière séance, *séance de clôture.*

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE PREMIER.

DE L'USUFRUIT.

ART. 590, 1° (1). — BOIS TAILLIS.

La coupe du bois taillis varie assez sensiblement de canton à canton, cela tient surtout à la qualité des terrains et à la nature des bois.

Le taillis en forêt s'aménage :

A Avize et à Épernay, par vingt-cinq ans (2);

A Châtillon, Fismes, Ville-en-Tardenois, Dommartin-sur-Yèvre, Saint-Remy-en-Bouzemont, Epernay (bois blanc), par vingt ans.

Les bois tendres, à peu près partout, de six, huit à dix ans.

Les saules-têtards, boursault, par trois à quatre ans.

On ne peut rien fixer pour les plantations de sapins (de pins) qui, faites depuis le Code, n'ont d'autre aménagement que le caprice du propriétaire.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

ART. 590. 2°. — PÉPINIÈRES.

Il n'y a, dans le département, presque point de pépinières, et celles qui y existent y sont de peu d'importance. Il n'y a pas d'usage.

---

(1) Tous les articles, sans autre indication, appartiennent au Code Napoléon.

(2) Les noms des chefs-lieux de canton, ainsi indiqués, sans autre distinction, représentent le canton entier.



ART. 591. — HAUTE FUTAIE.

Dans le canton de Beine, la haute futaie d'essence dure ne se coupe qu'à cent-cinquante ans.

Dans le canton de Châtillon, elle se coupe aussitôt que le taillis est abattu, de manière à ne faire du tout qu'une exploitation (1).

ART. 593. — ÉCHALAS. — PRODUITS.

Toutes les commissions qui se sont occupées des échalas, sont d'accord pour reconnaître que l'usufruitier ne peut prendre d'échalas dans les bois, pour l'entretien des vignes dépendant du même usufruit, que pendant la coupe ordinaire.

L'usufruitier prend, comme produits *annuels*, les fruits; comme produits *périodiques*, les émondes. La tonte et l'émondage des arbres isolés, des buissons, des haies, des osiers, se font à un, trois, quatre ou cinq ans.

Au surplus, l'usufruitier devant jouir en bon père de famille, il n'y a guère à rechercher quels sont les anciens usages; l'usage est toujours vivant, auprès de lui, dans la personne des propriétaires intelligents et soigneux, qui exploitent leurs propres héritages.

---

(1) Les cantons dont le nom est omis dans les constatations faites à chacun des titres, n'ont fourni aucun renseignement sur le sujet traité.

CHAPITRE 2.

DE L'USAGE DES EAUX COURANTES.

C. N. Art. 644 et 645.

Curage des canaux et rivières non navigables.

Loi du 14 floréal an IX. — *Arrêté du Préfet de la Marne, du 9 mars 1853.*

Toutes les commissions cantonales déclarent qu'il n'y a, dans le département, aucun usage sur cette matière. Elle était réglée, dans quelques communes, par des arrêtés spéciaux, par des décisions préfectorales autorisant la création de certaines usines. Enfin le curage et l'aménagement des cours d'eau et des rivières non navigables, sont réglementés par un arrêté du Préfet de la Marne, du 9 mars 1853, qui s'exécute.

A Vitry et canton, l'usage autorise les irrigations. Il en est de même à Châtillon, où ce droit s'exerce à l'aide d'une rigole ou d'un barrage, de manière, toutefois, à ne pas nuire aux usines.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 3.

CLOTURES, HAIES ET FOSSÉS.

ART. 663. — HAUTEUR DES MURS DE CLÔTURE.

On se conforme aux dispositions de l'article 663 dans les villes d'Ay, Fismes, Verzy, Sainte-Ménehould, Châlons, Dormans, Épernay, Montmirail et Montmort.

A Beine et Vitry-le-François, deux mètres soixante centimètres.

Bourgogne, deux mètres soixante-six centimètres, et Cormiers, même canton, trois mètres.

Châtillon, deux mètres, non compris le chaperon.

Reims, six mètres pour la ville et quatre mètres cinquante centimètres, pour les faubourgs. (Ce sont les hauteurs fixées par les articles 360 et 361, de la coutume de Reims.)

Dans ces trois cantons de Reims, Bezannes, trois mètres cinquante centimètres, Cormontreuil, quatre mètres.

Fère-Champenoise, entre cour, deux mètres soixante-cinq centimètres, entre jardin, deux mètres; le tout, non compris la couverture.

Sézanne, selon les conventions, trois mètres vingt centimètres, deux mètres soixante centimètres, sinon on suit les mesures voulues par le Code.

ART. 671. — HAUTEUR DES HAIES DE CLÔTURE.

Cette hauteur paraît fixée dans les cantons ci-après :

Châtillon, un mètre trente-trois centimètres.

Dommartin, un mètre entre voisins ; un mètre cinquante

centimètres près d'un lieu public ou d'un terrain non clos.

Sainte-Ménehould, un mètre.

Heiltz-le-Maurupt, un mètre trente centimètres.

Saint-Remy-en-Bouzemont, un mètre trente-trois centimètres.

Sompuis, un mètre cinquante centimètres.

Thiéblemont, un mètre vingt-cinq centimètres ou deux mètres.

Vitry-le-François, un mètre cinquante centimètres au plus.

Marson, un mètre trente-trois centimètres à un mètre cinquante centimètres.

Vertus, un mètre trente trois centimètres.

Montmort, pas de limite.

Avize, pas moins d'un mètre, par conséquent pas de limite au-dessus.

ART. 671, 672. — LEUR DISTANCE.

Partout, on suit, pour la plantation des haies, la distance voulue par l'article 671 Code Napoléon; les cantons de Vitry-le-François, de Dommartin-sur-Yèvre, d'Heiltz-le-Maurupt, avaient, pour usage, des distances plus grandes, qui allaient à quatre-vingt et quatre-vingt-trois centimètres, mais cet usage tend chaque jour à disparaître.

DISTANCE DES FOSSÉS.

Dans presque tous les cantons, on laisse, sur son terrain, une marge ou berge, entre la limite séparative des deux héritages et le fossé que l'on veut creuser.

Cette berge est ordinairement de cinquante centimètres;

néanmoins elle diffère, dans beaucoup de cantons, même dans les communes d'un même canton.

Dans les cantons de Dommartin-sur-Yèvre, d'Heiltz-le-Maurupt, de Vitry, de Marson et de Châlons, elle est égale à la profondeur du fossé ; toutefois, dans le canton de Marson, si le fossé est pratiqué sur un talus de cinquante à soixante degrés, on peut l'ouvrir sur la ligne séparative.

A Epernay, la berge n'est que de seize centimètres ; à Fismes, de quinze centimètres ; dans les trois cantons de Reims, d'un fer de bêche ou environ dix centimètres avec une inclinaison de quarante-cinq degrés.

Dans le canton de Sainte-Ménehould, on laisse une distance (la mesure non indiquée) ; dans Saint-Remy, la berge a de vingt à trente-trois centimètres, la largeur de un mètre trente-trois centimètres.

Thiéblemont, trente-trois centimètres ; la dimension des fossés est de un mètre trente-trois centimètres de large, talus de quarante-cinq degrés, soixante-six centimètres de profondeur.

A Esternay et canton, depuis sept à huit ans, on répudie les anciens usages et les fossés se font sur borne. Il n'y a pas de marge.

Canton d'Épernay. Dans les vignes, on défend les pièces dans toute leur longueur, par des bornes plantées à seize centimètres de la limite, ce qui laisse une sente de trente-deux centimètres pour l'exploitation commune.

Ce mode de défense se propage dans tous les bons vignobles.

CHAPITRE 4.

DISTANCE DES PLANTATIONS.

C. N. Art. 671.

Dans tout le département, si quelques usages différents étaient suivis avant la promulgation du Code Napoléon, depuis, on suit ses prescriptions pour les distances à observer dans les plantations.

Les arbres à haute tige sont toujours plantés à deux mètres de la limite séparative.

Quant aux autres essences d'arbres, tels que le noyer, le saule, l'aulne, quelques différences se font sentir. A Ay, Somsois, Chapelaine et Saint-Utin (canton de Sompuis), les noyers, comme les chênes, se plantent à trois mètres. Dans les parcs, les arbres à haute tige à un mètre du mur. A Châtillon, les saules à un mètre, mais, à charge, d'en couper la tête, quand ils ont acquis une hauteur de deux mètres.

Généralement, entre propriétés plantées, on n'observe pas de distances; mais, quand un voisin reprend les distances légales, il peut contraindre son voisin à s'y soumettre.

Il en est de même pour les vignes.

La vigne se plante à différentes distances de la limite séparative :

Aux cantons de Saint-Remy-en-Bouzemont, à seize, vingt et trente-trois centimètres; de Sompuis, à seize centimètres et demi.

Thiéblemont, onze, vingt-huit et trente-trois centimè-

tres ; la grande majorité des vignerons plantent sur bornes.

Vertus, dix-sept centimètres ; ce qui donne une sente de trente-quatre centimètres.

Avize, seize centimètres et demi ; sente de trente-trois centimètres.

Dormans, cinquante centimètres, quand le fonds voisin est une terre labourable.

Esternay, seize à dix-sept centimètres.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 5.

CONSTRUCTIONS ET VOISINS.

ART. 674.

Les précautions à prendre, dans certaines constructions, pour ne pas nuire au voisin, sont réglées :

Par la coutume de Paris, commentée par Desgodets, dans les cantons d'Ay, Fismes, Châtillon, Verzy et Dormans ;

Par la coutume de Reims et les explications ou conseils de Desgonets, dans les cantons de Beine et de Reims ; en outre, dans la ville de Reims, il y a un arrêté, pris le 5 juin 1831, sanctionné par le Préfet le 15 septembre suivant.

Par la coutume de Vitry, les cantons d'Heiltz-le-Maurupt, Vitry et Vertus. A Vitry, les fosses d'aisance doivent être à un mètre de distance, avec un mur en maçonnerie étanche ; les puits à cinquante centimètres y compris le mur de vingt-cinq centimètres ; les fosses à fumier à un mètre, avec un mur et un contre-mur imperméable ; les écuries, étables et têts à porcs, avec un contre-mur en

pierre. Il y a, en outre, deux arrêtés des 29 janvier 1843 et 1er avril 1846, qui réglementent l'installation des cheminées, fours et forges.

Par la coutume de Meaux, le canton d'Anglure.

Dans les cantons de Ville-en-Tardenois, Dommartin-sur-Yèvre, Avize, Epernay et Fère-Champenoise, tous les travaux doivent être isolés par un contre-mur, dont l'épaisseur est de vingt à trente centimètres; à Fère-Champenoise elle va jusqu'à cinquante centimètres.

Dans le canton de Saint-Remy-en-Bouzemont, les puits et les fosses d'aisance doivent être éloignés du voisin, par une distance variable, et tous garantis par un mur de trente centimètres.

Châlons et Suippes ont des réglements particuliers.

Dans les autres cantons ruraux, il y a peu d'usages; l'espace est grand et on construit à des distances qui ne peuvent nuire.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 6.

DES VICES RÉDHIBITOIRES.

ART. 1648

Des trente commissions cantonales, celles d'Ay et de Châlons, seules, se sont occupées de cette matière; elles disent, article 1648: sur le délai dans lequel doit s'exercer l'action pour cause de vices rédhibitoires : « il n'y a pas d'usage; mais la loi du 20 mai 1838 règle ce point pour les ventes et échange des animaux domestiques » (1).

(1) Voir à l'appendice, la note B, procès-verbaux de la Commission centrale. — Procès-verbal du 3 mai 1856.

CHAPITRE 7.

BAUX.

SECTION 1re.

Baux à loyer.

§ 1er.

DURÉE DES BAUX. — ÉPOQUE DES CONGÉS.

ART. 1736, 1753, 1754 ET 1758. — DURÉE DES BAUX.

Toute location entière de maison, avec ou sans jardin ou autre accessoire de terre non assolée, ou de partie de maison, est réputée faite pour un an, avec obligation de donner congé trois mois avant l'expiration de l'année, dans les cantons de :

Ay; Beine; Bourgogne; Châtillon; Fismes, sauf, pour Fismes, six mois pour une maison de commerçant; Verzy; Dommartin-sur-Yèvre (avec congé de quarante jours); Ville-en-Tardenois; Sainte-Ménehould; Ville-sur-Tourbe; Heiltz-le-Maurupt; Saint-Remy-en-Bouzemont; Sompuis; Thiéblemont; Vitry; Marson; Courtisols; Suippes; Vertus; Avize; Dormans (sauf six mois pour les usines); Fère-Champenoise; Montmirail (et partie de maison) six semaines; Montmort (six semaines); Sézanne (après bail suivi de tacite réconduction) sinon six semaines pour un bail originairement verbal.

Cette année commence au 24 juin, dans les canton de :

Beine; Bourgogne; Châtillon, pour les granges et bâtiments ruraux; Reims; Anglure; Vitry-le-François, pour la ville seulement.

L'année commence au 11 novembre, dans les cantons de :

Châtillon, pour les maisons et boutiques, les jardins, vignes, prés et terres non assolés.

Marson, pour les maisons, jardins et chenevières, et 24 juin pour les granges et les prés; Vertus, Avize, Vitry pour les communes rurales.

Verzy, à toute époque de l'année et pour l'année entière.

Les autres cantons ci-dessus nommés et non ici rappelés n'ont pas indiqué d'époque d'entrée en jouissance.

Châtillon, 24 juin pour les granges et bâtiments ruraux distincts d'une exploitation, et du 1er octobre pour caves et celliers.

Dans les cantons qui ont une entrée fixe, les baux, commencés après l'époque fixée, sont réputés faits pour le temps qui reste à courir de l'année.

DES CONGÉS.

Fismes; six mois de congés pour une maison de commerçant., six semaines pour un petit appartement.

Reims; pour une maison entière ou pour partie de maison, atelier ou boutique, ou si le loyer est de plus de 300 francs, six mois, sinon trois mois.

Dans les communes rurales des cantons de Reims; mêmes usages, sinon à Bézannes où le loyer commence, pour un an, à toute époque de l'année. Point d'usage pour les congés, sinon à Taissy, de saint Jean à saint Jean, avec congé de trois mois.

Dans la ville de Châlons (1), la durée des baux n'est pas

(1) Voir à l'appendice, procès-verbal de la Commission centrale du 3 mai 1856.

déterminée par l'usage; il faut donner congé dans les limites ci-après fixées :

Pour une maison entière ou non, mais avec bâtiment d'exploitation rurale, quelque soit le prix, un an d'averti.

Pour une maison entière, ou partie de maison avec boutique, quelque soit le prix, six mois de congé; pour partie de maison d'un loyer de 120 francs et au-dessus, trois mois; pour un loyer inférieur, six semaines; pour une chambre garnie, huit jours. Il n'y a poit d'averti pour les militaires quittant la ville.

Anglure; six semaines pour maison ou partie de maison, encore qu'il y ait une grange ou un jardin y attenant; trois mois, pour maisons louées à des marchands ou artisans ayant magasin ou boutique.

Esternay; l'année de loyer commence au 1er mars, congé à six semaines

Canton de Châtillon, congé trois mois avant l'expiration du bail, excepté pour les terres assolées dont il est parlé à la section 2

PAIEMENT DU PRIX.

Le prix des baux se paie :

Par année, dans les cantons d'Ay, Vitry (excepté la ville), Marson, Epernay (excepté la ville) et Sézanne.

Par semestre, à Cormicy, du canton de Bourgogne, et dans la ville de Vitry.

Par trimestre, dans les cantons de Beine, Bourgogne, et dans les villes de Reims, Châlons et Epernay.

Les autres cantons n'ont donné aucun renseignement sur les époques de paiement.

Art 1758. C. N. Aucun usage particulier.

§ 2.

TACITE RÉCONDUCTION 1738, 1759.

La tacite réconduction, même après un bail écrit, ne se fait que pour la durée d'un bail non écrit; ainsi pour une maison, un an, avec averti de trois mois, dans les cantons d'Ay, Bourgogne, Reims, Verzy, Ville-en-Tardenois, Sainte-Ménehould, Heiltz-le-Maurupt, Saint-Remy-en-Bouzemont, Thiéblemont, Vitry, Marson, Montmort, Sézanne.

Les autres cantons sont muets sur cette question.

§ 3.

RÉPARATIONS LOCATIVES. 1754.

Dans les cantons de Beine et de Bourgogne, les locataires ne paient ni contributions ni réparations locatives; sauf à Bourgogne, les carreaux cassés et les clefs.

L'article 1754 est exécuté dans les cantons de Châtillon, Fismes, Verzy, Ville-en-Tardenois, Dommartin-sur-Yèvre, Châlons, Avize, Montmort et Sézanne.

Dans Heiltz-le-Maurupt, le propriétaire fournit les matériaux nécessaires et le locataire paie la main-d'œuvre.

Dans les cantons de Saint-Remy-en-Bouzemont et Thiéblemont, outre les charges de l'article 1754, le locataire de trois ans doit renduire et blanchir les plafonds et les murs; il est chargé de l'entretien des lattis et de la réparation des toitures; mais, pour ces réparations, le propriétaire fournit les matériaux et le locataire paie la main-d'œuvre.

Dans le canton de Vitry, les réparations locatives paraissent se borner, pour les locations d'un an, à renduire et blanchir; pour les locations de trois ans à retenir en

outre les toitures. Le propriétaire fournit les matériaux, le locataire paie la main-d'œuvre. Ces réparations ne comprennent ni les peintures ni les papiers de tenture.

Tous les autres cantons sont muets sur cet article.

SECTION 2.

Baux à ferme.

§ 1er.

DURÉE DES BAUX. — ENTRÉE EN JOUISSANCE. — ÉPOQUE DES CONGÉS.

DURÉE DES BAUX.

Dans les trois cantons de Reims, les locations de biens ruraux, de même que les époques de congé, sont constamment réglées par les conventions des parties, et, sur ce point, la commission cantonale n'a pu recueillir aucun usage, soit pour Reims, soit pour les communes rurales.

L'article 1774 est exécuté dans le département, sauf dans le canton de Dommartin-sur-Yèvre, où les terres, divisées en trois soles, sont réputées affermées pour trois, six ou neuf années, avec congé de trois mois.

L'entrée en jouissance des baux des terres assolées est fixée au 23 avril (saint Georges), sauf Esternay où le bail commence du 1er mars au 23 avril ; mais partout le fermier entrant prend les jachères, les prés et les chenevières, les jardins et les clos.

Les *mars* sont faits par le fermier sortant, qui récolte tous les grains de l'année et la première coupe des prairies artificielles, qui se trouvent dans la sole des froments de l'année.

Les baux d'un an, pour granges et bâtiments ruraux, commencent, dans le canton de Châtillon, au 24 juin. Il en est de même à Marson pour les granges et prés.

Les baux sont d'un an à Châtillon, pour prés, vergers, vignes, enclos et terres non assolées; à Marson, pour jardins et chenevières. Tous ces baux commencent le 11 novembre.

A Châtillon, les baux des caves et celliers commencent au 1er octobre.

A Vitry et canton, le bail d'un an, d'une chenevière et d'un jardin commence au 1er mars, celui d'une vigne au 1er janvier.

PAIEMENT DU PRIX.

Le prix des baux se paie, à Dommartin-sur-Yèvre, moitié le 11 novembre, moitié à Noël, 25 décembre.

A Ville-sur-Tourbe et Marson, le 11 novembre.

A Epernay, en deux termes (les échéances ne sont pas indiquées).

CONGÉS.

Le congé des baux d'un an se donne trois mois avant l'expiration de l'année, dans le canton de Châtillon. Il n'y a pas besoin de congé dans les cantons de Reims et Avize.

Les baux à ferme, avec une seule période de trois ans, se résolvent par un congé donné avant l'expiration de la troisième année, savoir :

Trois mois, dans les cantons d'Heiltz-le-Maurupt, St-Remy-en-Bouzemont, Sompuis, Thiéblemont, Dormans.

Trois mois, dans la commune de Courtisols (canton de Marson), même pour toute espèce de bail.

Trois mois, dans le canton d'Esternay, pour une maison de manouvrier.

Six mois, dans le canton de Montmirail, pour une maison de manouvrier.

Dans les cantons, où l'expression en est admise, on entend, par *maison de manouvrier,* une maison avec un lot de terre assolée ne dépassant pas ordinairement dix hectares en étendue.

Six mois, dans les cantons de Ville-sur-Tourbe et Fère-Champenoise.

Un an, dans les cantons de Châtillon, Ville-en-Tardenois, Avize, Epernay, Montmirail, pour une ferme.

Les baux qui ont plusieurs périodes de trois années chacune, se résolvent par un congé donné, savoir :

Dans les cantons de Beine et de Châtillon, trois ans d'avance.

Dans le canton de Sainte-Ménehould, avant l'expiration de la première ou de la seconde période (on n'indique pas de terme avant cette expiration, d'ou il faut conclure que le congé de la veille est suffisant).

Dans le canton d'Anglure six mois, avant l'expiration de la première ou de la seconde période.

Dans le canton de Dormans, trois mois avant l'expiration d'une période triennale.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

§ 2.

TACITE RÉCONDUCTION 1774.

Peu de cantons ont traité de la tacite réconduction des biens ruraux. Il est évident que les articles 1737, 1738 et 1739 y sont applicables, et que si, à l'expiration d'un premier bail, la jouissance a continué au sû du proprié-

taire, un nouveau bail, verbal, est intervenu dans les termes de l'article 1774, C. N.

Dans le canton de Vitry, il faut que le preneur ait été laissé en jouissance paisible et non équivoque, au moins un mois après le 23 avril.

Dans le canton de Thiéblemont on suit l'article 1774.

§ 3.

ENTRETIEN. — RÉPARATIONS.

ENTRETIEN.

Pour apprécier les charges du fermier, en ce qui concerne l'entretien de la ferme, et notamment le fumage des terres, il faut distinguer :

S'il y a une maison de ferme et un faire-valoir complet, le fermier doit à la terre de la ferme toutes les pailles, tous les fumiers qui résultent de l'exploitation. Il ne doit pas confondre les pailles et les fumiers qui sont le produit de ses propriétés, ou plutôt il ne doit pas avoir de propriétés.

S'il n'y a pas d'exploitation complète, avec maison de ferme, ou, s'il peut arriver une confusion entre les produits de la ferme et les produits des propriétés du fermier, ce dernier est obligé de fumer les terres de la ferme, savoir :

Dans le canton de Beine, tous les neuf ans, et dans les communes de Nauroy, Prunay et Prosne, du même canton, tous les seize ans. (On transcrit ici ce texte, qui ne donne pas d'autres explications.)

Dans le canton de Dommartin-sur-Yèvre, pour les communes d'Eclaires, les Charmontois et Belval, le fermier doit

fumer toutes les terres en jachères, à raison de quinze voitures à trois chevaux par hectare; pour les communes d'Ante, Sivry-sur-Ante, le Vieil-Dampierre, la Neuville-aux-Bois, Givry, le Châtellier, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Contault, Noirlieu, Epense et Dampierre-le-Château, le tiers des terres en jachères, par trente voitures de fumier par hectare. Dans les autres communes, dites terres de Champagne, il n'y a pas ordinairement de terres affermées.

Dans le canton de Ville-sur-Tourbe, la quantité varie et n'est pas indiquée. Quant à la commune chef-lieu, treize voitures à quatre chevaux par hectare.

Dans le canton de Sainte-Ménehould, il doit fumer, chaque année, le tiers de chaque sole, en sorte que, dans l'espace de neuf ans, toute la terre soit fumée.

Au canton de Marson, dans les communes sur la rive droite de la Marne, depuis Omey jusqu'à Sarry, presque toutes les terres reçoivent alternativement des engrais, à l'exception de celles de la dernière classe, où le fermier doit en fumer, tous les ans, au moins la neuvième partie. Dans les communes qui s'étendent le long de la Moivre, le fermier n'est obligé qu'au fumage des terres de première et de seconde classe. A Courtisols, il n'est astreint qu'au fumage des chenevières et closeaux.

Dans le canton d'Epernay, le fermier doit fumer annuellement le neuvième des terres.

Dans le canton d'Esternay, le fermier n'est tenu à aucun assolement, seulement dans la dernière année du bail il ne peut semer plus d'un tiers des champs en blé et plus d'un tiers en avoine ou menus grains. Il ne peut vendre ni paille ni fumier.

Le locataire d'une maison de manouvrier peut disposer, à son profit, à la fin du bail, de tous les fumiers, pailles et fourrages, attendu qu'il ne lui en est pas donné en entrant.

Il doit tenir les prés en bonne nature de fauche.

Il ne peut tondre les haies et tocards qu'une fois pendant le cours d'un bail de six ans, et deux fois si le bail dure neuf ou douze ans.

RÉPARATIONS.

Quant aux *réparations locatives,* elles sont dues pour les baux à ferme comme pour les baux des maisons.

Dans le canton d'Ay on applique les dispositions de l'article 1754.

Dans Bourgogne, sauf les carreaux cassés et les clefs, les locataires ne font pas de réparations.

Dans Châtillon, Verzy et Fismes, on exécute les articles 1754 et 1755, C. N.

Dans le canton de Fismes, pour les usines, on suit les règles tracées par Desgodets, commenté par Lepage.

Dommartin-sur-Yèvre : le fermier doit retenir les couvertures tous les quatre ans, à la condition, par le propriétaire, de payer au fermier les matériaux, dont le transport et la mise en œuvre, doivent être faits par et aux frais du locataire ou fermier; recrépir et blanchir, à la chaux, les murailles intérieures et extérieures, dans toute leur étendue; remplacer tous les pavés et carreaux cassés des chambres; curer les fossés, tous les trois ans; faire tous les transports de matériaux et payer la main-d'œuvre et la nourriture des ouvriers pour les grosses réparations faites par le proprié-

taire; le tout en sus des réparations indiquées par les articles 1754 et 1755.

Heiltz-le-Maurupt, articles 1754, 1755. Le propriétaire fournit les matériaux nécessaires et le locataire paie la main-d'œuvre.

Saint-Remy-en-Bouzemont, art. 1754, 1755. Les locataires et fermiers, dont la durée des baux est au moins de trois années, sont, en outre, tenus de blanchir les plafonds et les murs, de réparer les toitures et d'entretenir les lattis. Le propriétaire doit fournir tous les matériaux nécessaires pour ces sortes de réparations, de manière que les locataires et fermiers ne soient tenus que du prix de la main-d'œuvre.

Thiéblemont, art. 1754, 1755. Il faut y ajouter l'obligation de blanchir les plafonds et les murs des corridors, et de réparer les toitures au moins une fois en trois ans, en faisant ce qu'on appelle retenir les toits.

Vitry. Les réparations locatives consistent à retenir les toitures, pour les locations de trois ans; renduire et blanchir, pour les locations d'un an. Le propriétaire fournit les matériaux et les locataires paient la main-d'œuvre; elles ne comprennent ni la peinture, ni les papiers de tentures.

Montmort, art. 1754, 1755. Sézanne de même.

§ 4.

OBLIGATIONS DES FERMIERS ENTRANTS ET SORTANTS. ART 1777

Au canton d'Esternay, le fermier n'est tenu à aucun assolement; toutefois, lors de la dernière année de son bail, il ne peut semer plus d'un tiers des champs en blé, et plus d'un tiers en avoine ou menus grains.

Partout ailleurs, le fermier ne peut déroyer, c'est-à-dire changer la sole, sans une autorisation du propriétaire.

Sauf quelques nuances et quelques développements dans les droits respectifs des fermiers entrant et sortant, les principes de l'article 1777 sont partout observés.

Dans le canton de Vitry-le-François, c'est le fermier sortant qui doit se gêner pour livrer la place au fermier entrant; partout ailleurs le fermier entrant n'a droit qu'à la place indispensable à sa famille et à ses bestiaux, à l'effet de faire les labours et semences des terres en jachères et la récolte des prés. Le fermier sortant doit laisser tout ce qui n'a pas été consommé par ses bestiaux, en paille, et tous les fumiers que, pendant l'année de l'entrée de son successeur il n'a pas répandus sur les terres dont la récolte lui appartient encore (1).

SECTION 3.

Location d'usines

Dans le canton de Châtillon, ordinairement le propriétaire d'un moulin fournit au locataire, sauf estimation, les objets ci-après :

Une masse, une pince, un ciseau à piper et à dépiper, six marteaux à rhabiller, un treuil et une corde pour lever les meules, les bluteaux nécessaires à l'exploitation, une paire de balances et ses poids.

Le locataire doit rendre ces objets en bon état. Il n'existe pas d'autre usine dans le canton.

---

(1) Pour plus de détails, voir la note C à l'appendice, pour les cantons de Châtillon, Esternay, Fismes, Dommartin-sur-Yèvre, Vitry-le-François, Montmort et Sézanne.

SECTION 4.

Du bail d'ouvrage et d'industrie.

1779, 1780.

Les domestiques attachés à la personne sont loués à l'année, mais ils peuvent quitter ou être renvoyés après un averti de huit jours. Cet usage est presque universel dans le département. Quand on leur donne des arrhes au moment de la location, on applique les dispositions de l'article 1590. L'usage du denier à Dieu est plus répandu. Cet usage est établi à Dommartin-sur-Yèvre, Esternay, Vertus, Vitry. Il l'est à Marson, même pour les domestiques de culture, qui se dégagent de leur service, à toute époque de l'année, en rendant le double.

Le denier à Dieu, à Reims, n'est acquis au domestique, qu'après six mois de service.

Il est d'usage à Vertus, en concurrence avec les arrhes, c'est-à-dire que les deux modes d'engagements sont usités.

Quant aux domestiques de culture, dans les cantons de Beine, Châtillon (1), Fismes, Ville-en-Tardenois, Dommartin-sur-Yèvre, Sainte-Ménehould, Saint-Remy-en-Bouzemont, Thiéblemont, Vitry-le-François, Châlons, Marson, Vertus, Anglure, Avize et Esternay, l'engagement est d'un an, du 11 novembre au 11 novembre; si les domestiques de culture demandent à sortir avant l'année, ou s'ils se conduisent de manière à être renvoyés avant cette échéance, il leur est retenu, sur leurs gages, un tiers des

(1) *Voir* la Note D à l'appendice.

mois d'hiver, qui se comptent du 11 novembre au 11 février.

La commission du canton de Ville-en-Tardenois énonce le fait d'une manière plus large; elle dit: si le domestique de culture sort après l'hiver, on ne lui paie que deux mois sur trois.

Les bergers sont aussi loués à l'année; mais l'année va de la saint Jean à la saint Jean, avec un averti de trois mois.

Le tâcheron des vignes est loué pour tous les travaux de l'année, à l'exception du provignage et de la vendange qui sont payés à part. Les travaux des vignes à Vertus et Avize, commencent en février et se terminent en novembre; Châtillon ajoute (1), ce qui paraît être commun à tous les autres cantons viticoles: le tâcheron ne répand pas les terres et les fumiers que le propriétaire fait conduire dans ses vignes; les échalas sont rendus sur place et fournis par le propriétaire, mais le tâcheron en arme les ceps et les met en tas après la récolte. Le propriétaire fournit la paille pour lier les vignes.

Dans le canton de Vertus le sarment appartient au tâcheron.

Dans les communes rurales du canton de Reims, les domestiques sont loués au mois, avec averti réciproque d'un mois.

Dans les fabriques de porcelaine établies à Retourne-Loup (canton d'Esternay), que le congé soit donné par le maître ou par l'ouvrier, le délai d'avertissement est de quinze jours.

L'apprenti qui entre dans une fabrique sans qu'il soit

(1) Châtillon, *voir* note E; à l'appendice.

fait de convention, et c'est le cas le plus fréquent, y passe trois années, sans pouvoir la quitter pour une autre. Il travaille à ses pièces, qui lui sont payées, tantôt le même prix qu'à l'ouvrier, tantôt les deux tiers de ce prix, suivant les dispositions et l'aptitude qu'il montre.

Mais il ne peut exiger le prix d'ouvrier qu'après trois ans.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 8.

PARCOURS ET VAINE PATURE.

Décret des 28 septembre, 6 octobre 1791, titre Ier section IV articles 2, 3 et suivants.

SECTION 1re.

Du parcours.

La servitude réciproque de *parcours* de commune à commune a été supprimée dans toute l'étendue de l'ancienne province de Champagne, par un édit de Henri IV, par un autre édit de Louis XV, du mois de mars 1769, art. 5, et un arrêt du Parlement du 5 avril 1788.

Le parcours, tel qu'il est défini par l'art. 2 section IV du décret du 28 septembre-6 octobre 1791 (Code rural), existe dans tout le canton de Bourgogne et dans quelques communes du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont. (1).

---

(1) La servitude réciproque de paroisse à paroisse, connue sous le nom de *parcours*, et qui entraîne avec elle le droit de vaine pâture, continuera provisoirement d'avoir lieu, avec les restrictions

Dans le canton de Montmirail, il n'existe pas, mais, par tolérance, on laisse les habitants de certains écarts, éloignés de leurs communes, user de la *vaine pâture* sur le territoire de la commune la plus voisine, et réciproquement.

Une rédaction peu précise ne permet pas de savoir, si le parcours s'exerce dans le canton de Montmort.

Voici le texte de la commission de Montmort :

« La vaine pâture, avec le parcours, existe sur toutes les » communes du canton, par suite d'un usage local immé- » morial. »

Il est à remarquer que plusieurs commissions, sans se préoccuper de la signification légale qui différencie le *parcours* de la *vaine pâture*, ont indifféremment employé les deux expressions en parlant de cette dernière.

SECTION 2.

De la vaine pâture.

§ 1er.

GROS BÉTAIL ET MOUTONS.

A l'exception des cantons de Ville-en-Tardenois, Heiltz-le-Maurupt et Suippes, pour lesquels les commissions sont restées muettes sur l'usage de la vaine pâture, cet usage est admis dans tout le département, et presque partout depuis un temps immémorial.

---

déterminées à la présente section, lorsque cette servitude sera fondée sur un titre ou sur une possession autorisée par les lois et les coutumes ; à tous autres égards, elle est abolie. *Code rural*, *section 4*, *article* 2.

Il est réglementé, pour toutes les contrées soumises à la coutume de Vitry, par l'article 122 de cette coutume, commentée par Salligny. Cet article interdit aux moutons la vaine pâture dans les prés naturels.

Les moutons sont exclus des prés naturels, lesquels sont abandonnés seulement à la dépaissance de l'espèce bovine, dans les cantons d'Ay, de Fismes, Dommartin-sur-Yèvre, Sainte-Ménehould, Ville-sur-Tourbe, Vitry, Ecury, Marson, Vertus, Anglure, Avize (seulement dans les communes de Oiry, Plivot et Monthelon), Dormans, Epernay, Esternay, Montmirail, Montmort et Sézanne. La vaine pâture commence aussitôt la première coupe, dans les prés qui ne sont pas à regain, et aussitôt la seconde coupe, dans les autres; elle dure généralement jusqu'au 15 ou 25 mars.

Dans quelques communes du canton de Vitry, non indiquées, dans le canton de Marson, excepté la commune d'Omey, qui est régie par la coutume de Vitry, dans les cantons de Vertus, d'Ecury et d'Anglure, et dans deux ou trois communes du canton de Dormans (non indiquées), les moutons entrent dans les prés, après la Toussaint, ou à la Saint-Martin, lorsque les bêtes de l'espèce bovine n'y sont plus admises, et celà jusque vers la mi-mars.

Dans le canton de Sainte-Ménehould, les *bestiaux (sic)* pâturent dans les prés non clos, depuis l'enlèvement des récoltes, jusqu'au 25 mars. Il y a dans quelques communes de ce canton, des prés non clos, affranchis de la vaine pâture par un simple arrêté du maire. L'expression de *bestiaux*, n'indique pas suffisamment si ce ne sont que les bêtes à cornes et les chevaux, mais ce dernier sens paraît devoir être admis.

Dans le canton de Châtillon-sur-Marne, les prés naturels et artificiels sont dispensés de la vaine pâture.

Dans le canton de Châlons, les moutons y sont admis, en concurrence avec les bœufs, jusqu'au premier dimanche de carême.

Dans le canton de Fère-Champenoise, la vaine pâture n'est ouverte, sur les prés naturels, que du 1er octobre jusqu'au 1er mars (on ne dit pas si les moutons y sont admis).

Dans presque tous les cantons, il y a des réglements spéciaux pour la plupart des communes du canton. Dans les cantons d'Ay, Dommartin-sur-Yèvre, Ecury-sur-Coole et Sézanne, le nombre de têtes de bêtes ovines par hectare est fixé à deux, avec leur suivant; dans les cantons de Ville-en-Tardenois, Thiéblemont et Vitry, à trois, avec leur suivant; dans le canton de Fismes, de quatre à cinq.

§ 2.

ANIMAUX DIVERS.

PIGEONS.

Dans quelques communes, des cantons de Sainte-Ménehould, Saint-Remy-en-Bouzemont et Thiéblemont, les maires, au moment des semailles et des moissons, prennent des arrêtés pour enjoindre d'enfermer les pigeons.

Mais ces arrêtés sont à peu près inutiles, parce que les communes voisines peuvent n'en pas prendre de semblables.

La commission de Vitry rappelle que, pendant les époques fixées par la loi des 4 et 12 août 1789, il est permis quand les semailles et les moissons sont ouvertes effectivement, de tuer les pigeons sur son terrain, mais non de s'en emparer.

OIES. — DINDONS.

Les oies et les dindons ont généralement des terrains qui leur sont limités; notamment dans les cantons de Vitry, Châlons et Epernay. Dans le canton d'Ecury, ils vont dans les jachères et dans une partie de la prairie communale. Dans le canton de Montmirail, les oies sont admises dans les abreuvoirs à chevaux et à vaches.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 9.

BAN DE VENDANGE.

Décret des 28 septembre, 6 octobre 1791, titre Ier, sect. V, art. 2. — 475 C. Pén.

Il ne se publie aucun ban de vendange dans les cantons de Châtillon, Châlons et Epernay. Chacun est libre de vendanger lorsqu'il le juge opportun.

Il se publie un ban de vendange:

Dans le canton de Fismes, pour Fismes, Hermonville et quelques autres communes non indiquées;

Dans le canton de Saint-Remy-en-Bouzemont, pour un très petit nombre de communes non indiquées;

Dans le canton de Thiéblemont, pour quelques localités non indiquées;

Dans le canton de Vitry;

Dans le canton d'Esternay, pour les trois communes viticoles : Béthon, Chantemerle et Montgenost;

Et dans le canton de Sézanne; dans ce dernier canton le même arrêté fixe l'heure où commencera et finira la vendange de chaque jour.

CHAPITRE 10.

GLANAGE, RATELAGE ET GRAPILLAGE.

Décret des 28 septembre, 6 octobre 1791. — Titre 2 de la Police rurale, art. 21.

1° GLANAGE.

Le *glanage* est permis dans les cantons suivants, dans les termes de la loi, et sauf quelques modifications qui seront indiquées :

Bourgogne.

Châtillon, dans les blés, orges et seigles ; ni avant le lever, ni après le coucher du soleil.

Fismes.

Reims ; — à Cormontreuil quarante-huit heures, après l'enlèvement de la récolte.

Verzy.

Dommartin-sur-Yèvre, vingt-quatre heures après l'enlèvement de la récolte ; et seulement trois jours après la récolte, dans les communes de Charmontois, Belval, Eclaires et Le Chemin.

Saint-Remy-en-Bouzemont.

Thiéblemont.

Vitry.

Châlons.

Ecury-sur-Coole, lorsque la moisson est mise en tas.

Vertus.

Montmort.

Sézanne.

2° RATELAGE.

Le *ratelage* ne se fait généralement que dans les prés naturels; il n'est indiqué dans les procès-verbaux des commissions que pour les cantons de Saint-Remy-en-Bouzemont, Vitry-le-François dans lequel il ne peut s'exercer qu'avec des rateaux de bois.

Écury-sur-Coole, après la mise en tas.

Sézanne; dans ce dernier canton, il s'exerce aussi pour les menus grains.

Il est interdit dans les communes rurales du canton de Reims.

3° GRAPILLAGE.

Le *grapillage,* à l'exception du canton de Sainte-Ménehould, où il s'applique aux fruits abandonnés ou que l'on a omis de cueillir dans les nombreuses plantations d'arbres fruitiers faites en plein champ, ne s'entend que du raisin oublié dans les vignes.

Il s'exerce dans les cantons suivants :

Châtillon, il est réglé par un arrêté municipal.

Reims, dans les communes de Taissy et Cormontreuil, seules communes viticoles du canton, aussitôt après le départ des vendangeurs.

Verzy ; — il est diversement réglementé par des arrêtés pris par les maires des communes viticoles.

Saint-Remy-en-Bouzemont, après avis publié par le maire.

Thiéblemont, après autorisation du maire.

Il en est de même dans ce canton pour l'entrée des chasseurs dans les vignes.

Vitry.

Sézanne, après permission, donnée par le ban de vendange.

Le grapillage ne s'exerce pas dans le canton de Vertus.

4° CHAUMAGE.

Le *chaumage*, ou extraction des chaumes après l'enlèvement de la récolte, est usité dans quelques localités du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont, mais il est nuisible à l'agriculture.

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 11.

USAGES DIVERS.

1° TERMES, TALUS OU HORLES.

Dans les cantons de Beine et de Vertus, ils appartiennent en entier au terrain supérieur.

Dans le canton de Fismes, pour un mètre, au terrain supérieur et pour le surplus au terrain inférieur.

Dans le canton de Vitry, généralement l'usage admet la présomption de propriété d'un terme ou terrain incliné, en faveur de l'héritage supérieur.

Dans le canton de Châlons, ils appartenaient, avant le cadastre, pour deux tiers au terrain supérieur, pour un tiers au terrain inférieur. Le cadastre a tout attribué au terrain supérieur et on paraît avoir suivi cette règle sans réclamation.

2° BORNES.

Dans les trois cantons de Reims, les bornes se placent à cheval sur les propriétés dont elles font la démarcation, et aux extrêmes limites de ces propriétés. On enterre ordinairement, sous la pierre qui fait borne, quelques fragments de cailloux ou de charbon; c'est ce que l'on appelle des *témoins*.

Dans le canton de Sainte-Ménehould, on trace, entre les deux propriétés limitrophes, une raie de terre, qui reste inculte, et que l'on appelle *vive raie*. Le plus souvent, des bornes sont plantées sur cette *vive raie*.

Dans le canton de Thiéblemont, lorsque des champs touchent, par bout, au flanc d'un autre champ, la borne, qui devrait être plantée sur la limite de cette rencontre, l'est, à une certaine distance, pour éviter le dérangement qu'elle pourrait éprouver par le passage des chevaux et de la charrue, lorsqu'ils tournent sur le champ pris en flanc. L'usage n'a pas déterminé cette distance.

3° TOURNIÈRE, BEUSSANT OU ROGNANT.

Le champ, au flanc duquel, comme il est dit à l'article précédent, vient toucher le bout d'un autre champ, s'appelle *tournière*, parce qu'il doit recevoir, lorsqu'ils tournent, les chevaux et les instruments aratoires du propriétaire aboutissant. On lui donne aussi les noms de *beussant* ou *rognant*.

Cette servitude est compensée, dans le canton de Dommartin-sur-Yèvre, par l'abandon d'une *largeur (sic)* de deux mètres soixante-dix-sept centimètres de terrain, pris sur les parcelles aboutissantes.

L'expression *largeur* est ici évidemment inexacte, c'est sur la longueur de l'aboutissant qu'il faut prendre les deux mètres soixante-dix-sept centimètres à partir de la *tournière,* qui se trouve alors élargie d'autant.

Le propriétaire du *beussant* a toujours le droit de se rédimer de la servitude, en remettant, aux aboutissants, le terrain susdit.

A Saint-Mard-sur-le-Mont et Noirlieu (canton de Dommartin), le droit de tournière a été rédimé, par l'abandon du terrain, lors du cadastre de 1834 et 1835.

Dans le canton de Thiéblemont, c'est la *perche de souffrance,* que reçoit la tournière sur l'aboutissant, c'est-à-dire une longueur de trois mètres soixante centimètres.

Dans le canton de Vitry, les aboutissants laissent à la tournière deux mètres soixante-dix-sept centimètres, dans les mauvais terrains, et moitié dans les bons.

Pour le canton de Sainte-Ménehould, il est écrit au procès-verbal de la commission cantonale : « Usage, dit droit » de tournière, suivant lequel, les cultivateurs foulent ré» ciproquement les extrémités des champs limitrophes, » pour donner les labours et retourner leurs charrues; » l'étendue du terrain assujéti à ce droit est de quarante» deux *centiares (sic)* environ. »

4° BOUTANTS OU CHAMPS COUPÉS.

On appelle ainsi un champ, qui avait originairement une grande longueur, et qui, dans les partages entre copropriétaires, a été coupé en travers, *en selle* comme on dit dans quelques pays, au lieu de l'être en long, pour opérer la division. Alors les deux bouts se touchent. Lorsque la limite n'est pas, entre ces bouts, marquée

par des bornes, il est, dans le canton de Thiéblemont, un usage généralement reçu et qui est respecté par tous : le maire de la commune fait publier qu'à un jour indiqué, un cultivateur choisi par lui, et sous sa surveillance, se rendra dans la campagne pour y fixer le point de séparation des boutants. A cet effet, ce cultivateur va tracer, si c'est avant les semailles, un sillon; si c'est après les semailles, un sentier foulé avec les pieds qui sert de limite à chacun.

5° ARPENTAGE.

Dans le canton de Beine, les chemins d'exploitation sont compris, lors des arpentages, dans la contenance exprimée à l'arpentage.

6° ENCLAVES.

Art. 682 et suivants.

Dans le canton de Thiéblemont, l'usage constant et général, pour les champs cultivés en pleine campagne, entre héritages non clos de fossés défensables, est d'accorder réciproquement passage l'un sur l'autre, en respectant les cultures, pour toutes les opérations des champs, charrois de fumier, rentrage des récoltes, etc., sans qu'il soit accordé ni réclamé aucune indemnité pour ce simple passage. Dans un pays ou la culture est aussi divisée que dans le Perthois, l'exploitation serait impossible, si l'on ne jouissait de cette faculté réciproque (1).

---

(1) Voir procès-verbal du 3 mai 1856. Appendice note B.

7° ENLÈVEMENT DE TERRE OU GAZON.

Art. 479, C. pén.

Il est un usage général qui, dans le canton de Vitry, autorise l'enlèvement, sur les chemins publics ou sur les terrains communaux, des gazons, terre, pierres ou autres matériaux, sauf règlement de l'autorité locale; mais sur les terrains communaux et pour les constructions particulières des habitants seulement.

8° VIABILITÉ DES CHEMINS NON CLASSÉS.

Décret du 28 septembre, 6 octobre 1791, tit. II, art. 41.

Dans le canton de Vitry, on estime que les chemins ruraux, non classés, ne sont conservés à la circulation, que pour les besoins de l'agriculture; qu'en conséquence, les communes ne sont pas tenues à l'entretien de leur viabilité, et, par suite, ne sont pas responsables du dégât qu'un voyageur aurait fait sur un champ voisin, pour éviter les dangers du chemin.

9° TOUR D'ÉCHELLE.

Ce que l'on appelle le tour d'échelle, est le droit appartenant à un propriétaire de bâtiments, joignant, sans moyens, un terrain non couvert de construction, de placer, sur ce terrain, une échelle pour faire des réparations à ses bâtiments.

Ce droit n'existe pas, sans titre, dans les trois cantons de Reims, non plus que dans celui d'Ecury-sur-Coole et de Marson.

Toutefois, la commission de Reims parle de ce tour d'échelle pour constater que, quand un titre l'établit sans le

régler, le tour d'échelle comporte un passage de un mètre sur le voisin, à partir du pied du mur. Usage commun aux trois cantons de Reims.

Il existe, dans les cantons de Dommartin et Vitry; mais, dans le premier de ces deux cantons, il ne fait aucun obstacle à ce que le propriétaire du terrain y établisse des constructions (1). Dans le second, il s'exerce, sauf indemnité.

10° CHUTE D'EAU.

Dans quelques communes du canton d'Ecury (non désignées) les propriétaires construisent sur la limite de leurs propriétés, et la barbe du toit s'avance sur le terrain du voisin, mais les eaux doivent être ramenées sur le terrain du constructeur, au moyen de chanlattes.

11° FRUITS DES BRANCHES PENDANTES SUR LE VOISIN.

Dans le canton de Vitry, le propriétaire qui souffre que les branches pendantes d'un arbre fruitier, planté sur un terrain voisin, s'étendent sur son propre terrain, n'a pas droit de récolter les fruits de ces branches.

Dans le canton de Vertus, il en est de même, il a droit aux fruits qui tombent sur son terrain, et le propriétaire de l'arbre peut faire sa récolte, mais sans entrer sur le terrain qui ne lui appartient pas.

12° COUPES DE BOIS.

Dans le canton d'Esternay, la coupe d'une partie de bois commence au 11 novembre, et les ventes doivent être en-

---

(1) Il est probable qu'il en est de même partout. (*Note de la commission centrale*).

tièrement vidées le 15 avril de la deuxième année, environ dix-huit mois après.

Dans le canton de Montmort, l'ouvrier de l'exploitation a pour profit le dépotage du bois taillis à dix ou quinze centimètres de hauteur, le bois mort et la brousse; pour la futaie il a les brisures et les racines.

13° MEUNERIE.

Dans le canton de Montmort, les meuniers perçoivent, comme droit, le treizième en détail, et le seizième en gros.

14° VENTE AU NOMBRE, A LA MESURE ET AU POIDS.

Partout la livraison des denrées et autres marchandises qui se vendaient au nombre et à la mesure tend à se règler au poids.

Au nombre :

Dans le canton de Beine, l'acheteur de *cent moutons* reçoit quatre moutons en sus par cent, plus dix à vingt centimes par tête pour son berger.

Dans les cantons de Châlons, Vertus et Avize, les *pailles, foins et fourrages*, vendus au cent de bottes, se livrent avec quatre au cent.

Les quatre au cent, dans le canton d'Avize, ne sont dus que quand la vente est faite hors des marchés.

Les quatre au cent sont également dus, mais seulement dans le canton de Châlons, pour les fagots de bois à brûler.

Dans le canton de Montmort, les quatre au cent ne sont fournis que pour les bottes de fourrage.

Les quatre au cent ne peuvent plus être exigés dans le canton de Sézanne, pour paille, foin et fourrage.

Dans le canton de Châlons, il n'est pas dû de quatre au cent, pour les bottes d'ozier destiné à l'industrie. La botte *d'osier blanc* doit avoir un mètre de tour, au pied de la botte, être liée au métier et remplie à la main. La botte *d'osier noir,* un mètre à un mètre quinze centimètres de tour au pied, et être liée seulement à l'aide du pied.

A la mesure :

Dans le canton de Verzy, au moment de la vendange, il se fait une vente considérable de *raisin* à la *mesure* d'un *hectolitre;* mais le vase ne porte aucun signe qui justifie sa capacité.

Dans le canton de Vertus, *le vin* est livré en fûts de deux hectolitres. Lorsqu'il s'agit de vin blanc de commerce, il est acheté à l'hectolitre, et le vendeur et l'acheteur en vérifient l'exactitude, et se font réciproquement compte des différences. (Cet usage est commun à tous les pays vignobles.)

Dans les cantons de Vertus et Montmort, le froment, le seigle et l'orge se mesurent sur le fer avec un rouleau de bois, l'avoine, en rasant un peu plus légèrement, ou râclant avec la main.

Sur le marché de Sézanne, toutes les graines se mesurent sur le fer, quand elles se mesurent.

Dans le canton de Vertus, la vente est faite à la mesure; les frais de mesurage sont à la charge du vendeur.

Dans le canton d'Avize, le vendeur de vins doit au commissionnaire qui en a procuré la vente, un franc par hec-

tolitre, lorsqu'il est livré en fût, deux centimes et demi par bouteille, lorsqu'il est vendu en bouteilles.

Dans le canton de Montmort, le *son* se vend à la *boisselée*, qui consiste en une double livraison de la mesure.

Au poids :

Le commerce en gros n'achète plus qu'au poids.

La vente du raisin, pour le vin de Champagne, commence à se faire au poids, dans plusieurs vignobles. La maison Jacquesson, de Châlons, ne l'achète qu'au poids.

Dans le canton de Beine, les pailles, foins et fourrages se vendent au poids net.

Dans les cantons de Beine et de Vertus, le vendeur de la *laine* donne à l'acheteur une bonification de deux pour cent sur le poids. Cette bonification, dans le canton de Beine, est de quatre pour cent entre fabricants.

Dans le canton de Montmort, les bouchers, lorsqu'ils achètent un *porc au poids,* se font livrer en sus une certaine quantité de viande (non déterminée par la commission cantonale); c'est ce qu'ils appellent le *droit de corde.*

(*Voir* chap. 12. — Vœux.)

CHAPITRE 12.

VŒUX DIVERS.

Beaucoup de commissions ont émis des vœux, qui doivent être ici consignés comme renseignements utiles, et aussi comme l'expression des besoins reconnus par l'expérience.

Pour plus de clarté, les voici classés dans l'ordre des chapitres de ce résumé.

Il est bien entendu qu'en indiquant le chef-lieu de canton, c'est le vœu de la commission de ce canton qui est rapporté.

SUPPRESSION DES USAGES.

Partout il y a une tendance bien prononcée pour la suppression des usages; toutes les fois que des dispositions législatives se sont placées en concurrence avec eux, ces derniers ont disparu et on s'est soumis à la loi.

La commission de *Montmirail* estime que, si des dispositions législatives régissaient ce qui est encore livré à l'application de certains usages, on accepterait ces dispositions avec reconnaissance.

Elle émet donc le vœu de la suppression totale de ces vieux usages, et de leur remplacement par des règles générales.

SAPINS. — (CHAP. 1er.)

Sompuis désirerait que la coupe des bois de pins ou de sapins fut législativement réglementée.

DES EAUX. — (CHAP. 2.)

Saint-Remy-en-Bouzemont sollicite un réglement qui fixe, pour les étangs, la hauteur des barreaux de décharge, de manière que les propriétés voisines ne puissent souffrir d'inondations.

Avize. Il serait à désirer qu'il intervînt des règlements sur l'usage et l'emploi des cours d'eau qui traversent un héritage ou qui le bordent.

Montmirail. Qu'il intervînt une loi, qui obligeat les propriétaires d'entretenir constamment, en suivant la pente naturelle du sol, un fossé ou rigole, pour l'écoulement des eaux pluviales, afin d'éviter la submersion du sol et la perte de la totalité des récoltes où passent ces eaux.

DISTANCE DES PLANTATIONS. — (CHAP. 4.)

Châtillon émet le vœu que les arbres à haute tige et notamment les peupliers, dont les racines et l'ombre s'étendent à vingt mètres au moins, soient plantés à une distance assez grande pour ne pas nuire aux voisins.

Saint-Remy-en-Bouzemont et *Thiéblemont* désireraient que l'on ne pût planter la vigne, qui touche un champ en culture, qu'à la distance de cinquante centimètres, comme les haies.

Avize. L'expérience a démontré que les distances prescrites par l'article 671, pour les arbres à haute ou à basse tige, sont insuffisantes; que leur voisinage, même à ces distances, est désastreux pour les vignes et même pour les empouilles des terres; que le voisinage des prairies artificielles, sans autre distance que celle déterminée par l'usage, est généralement funeste aux vignes.

CONSTRUCTIONS. — (CHAP. 5.)

Verzy. Il serait désirable que l'on réglementât législativement et d'une manière uniforme, les constructions indiquées en l'article 674, C. N., en supprimant le renvoi aux usages.

BAUX A FERME. — (CHAP. 7, SECT. 2.)

Saint-Remy-en-Bouzemont. Lorsqu'une ferme est divisée par sole et pourvue d'une habitation, il serait utile que le congé fut donné au moins un an avant l'expiration du bail.

Montmirail exprime le vœu :

1° Que pour éviter tout procès ultérieur, on n'énonçat dans les baux (et aussi à plus forte raison dans les ventes) des quantités différentes de celles des titres, qu'après un arpentage et un abornement contradictoires avec les voisins.

2° Que la première coupe des prairies artificielles qui peut appartenir au fermier sortant, fut rédimée par un prix fixé à l'avance ou à dire d'expert, afin que ce qui vient de la terre, suivant le bon principe d'agriculture, retournât à la terre qui l'a produit.

DOMESTIQUES. — CHAP. 7, SECT. 4.)

Châtillon émet le vœu que :

1° Les domestiques et ouvriers soient munis de livrets;

2° Le maître soit obligé de tenir un registre, sur lequel il inscrirait régulièrement les conditions du louage ou de l'entreprise ; l'époque de l'entrée et de la sortie du domestique ou de l'ouvrier; la quotité de ses gages; les paiements par à-comptes ou par anticipation faits pendant le cours de l'année ou de l'entreprise.

Fismes, Saint-Remy-en-Bouzemont, Thiéblemont, demandent aussi, dans l'intérêt de l'agriculture, que l'obligation d'un livret soit imposée à tous les domestiques, bergers et autres ouvriers agricoles.

PARCOURS. — VAINE PATURE. — (CHAP. 8.)

Châtillon sollicite la suppression du parcours et de la vaine pâture.

Montmirail désirerait que les Préfets fussent autorisés, sur la demande des conseils municipaux, à déterminer des cantonnements, même des sous-cantonnements, au profit des écarts de communes éloignées, sur les communes limitrophes de ces écarts.

Saint-Remy-en-Bouzemont et *Thiéblemont,* qu'un règlement général obligeât les propriétaires de *pigeons* à les tenir enfermés pendant les semailles et les moissons.

Montmirail, que les oies et les canards fussent cantonnés et ne pussent aller dans les abreuvoirs des chevaux et des vaches.

GLANAGE, RATELAGE ET GRAPILLAGE. — (CHAP. 10.)

Saint-Remy, Vitry et *Thiéblemont* expriment le vœu :

Que le glanage soit interdit à toute personne valide, âgée de plus de treize ans, selon Saint-Remy, de quinze ans selon Vitry et Thiéblemont, ou de moins de soixante ans.

Saint-Remy sollicite la suppression de l'extraction du chaume, extraction qui fait un tort considérable à l'agriculture, et, quant au ratelage, il sollicite des mesures sévères contre ceux qui l'exercent, en suivant les voitures des moissonneurs et avant l'enlèvement du foin.

Verzy. Il est reconnu que le grapillage cause un tort énorme, très préjudiciable à la propriété elle-même de la vigne, par le piétinement du sol, le bris des ceps et échalas, sans profit pour les grapilleurs et sans même compenser

la perte de leur temps. La commission émet le vœu que le grapillage soit aboli.

USAGES DIVERS. — (CHAP. 11.)

Thiéblemont demande que toutes les bornes, même celles d'aboutissants sur tournières, soient placées à l'extrême limite de chaque champ.

Verzy. Que les vases qui servent à la livraison du raisin soient, comme toutes les autres mesures, soumis à la vérification avec estampille.

VOYAGEURS LOGÉS PAR CHARITÉ.

Châtillon émet le vœu que les fermiers et propriétaires, qui, par humanité, logent gratuitement les voyageurs pauvres et les indigents, soient invités, dans l'intérêt de la sécurité publique, et pour faciliter l'arrestation des malfaiteurs, à tenir un registre semblable à celui des hôteliers.

APPENDICE.

Note A.

Noms de MM. les Juges de paix qui ont présidé les commissions cantonales et de MM. les secrétaires.

Reims.

Ay. — M. Hébert. — Pas de secrétaire.

Beine. — M. Pichon. — M. Thomas de Revoye, notaire à Pontfaverger.

Bourgogne. — M. Robinet. — Pas de secrétaire.

Chatillon. — M. Camus. — M. Masson, notaire à Châtillon.

Fismes. — M. Marigues. — M. Brûlé, ancien notaire, membre du Conseil général, à Fismes.

Reims (3 cantons). — M. Langlois, 1er; M. Lambert, 2e; M. Gros, 3e. — M. Charpentier-Courtin, membre du Conseil général, vice-président; M. Rome, avoué, secrétaire; M. Gros, vice-secrétaire.

Verzy. — M. Testart. — Pas de secrétaire.

Ville-en-Tardenois. — M. Lucas. — Pas de secrétaire.

Sainte-Ménehould.

Dommartin-sur-Yèvre. — M. Lambert. — M. Girod-Fournier, notaire à Epense.

Sainte-Ménehould. — M. Fossart. — M. Coubard, notaire à Sainte-Ménehould.

Ville-sur-Tourbe. — M. Marchand. — M. Thierry, notaire à Vienne-le-Château.

Vitry-le-François.

Heiltz-le-Maurupt. — M. Martinet. — M. Ducrocq, notaire à Heiltz-le-Maurupt.

Saint-Remy-en-Bouzemont. — M. le baron de Bouvet, suppléant du

juge de paix, maire de la commune, membre du Conseil d'arrondissement. — Pas de secrétaire.

SOMPUIS. — M. Procquez. — Pas de secrétaire.

THIÉBLEMONT. — M. de Rossi. — Pas de secrétaire.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — M. Oudard. — M. Piat, ancien huissier à Vitry.

Châlons.

CHALONS. — M. Royer-Museux. — M. J. Lamairesse, maire de Saint-Martin-sur-le-Pré.

ECURY-SUR-COOLE. — M. Lecointe-Bession. — Pas de secrétaire.

MARSON. — M. Mulard. — Pas de secrétaire. — M. Ponsard, du Conseil général, membre de la Société d'agriculture, fait un rapport sur la vaine pâture; M. Lemaire, notaire à Pogny, sur les anciens usages de louage.

SUIPPES. — M. Chevalier. — Pas de secrétaire.

VERTUS. — M de Fouchères. — M. Cordier, notaire à Villeseneux.

Epernay.

ANGLURE. — M. Maitre. — M. Blanchain, huissier à Marcilly.

AVIZE. — M. Lebrun. — M. Liebart, propriétaire, suppléant du juge de paix, demeurant à Charost.

DORMANS. — M. Leclerc. — M. Piot, notaire à Dormans.

EPERNAY. — M. Gallois. — M. Jémot, notaire à Epernay.

ESTERNAY. — M. Crançon. — Pas de secrétaire.

FÈRE-CHAMPENOISE. — M. Maitre. — M. Remy, huissier à Fère-Champenoise.

MONTMIRAIL. — M. Grandjean. — M. Thienot, notaire à Montmirail.

MONTMORT. — M. Hémart. — Pas de secrétaire.

SÉZANNE. — M. Huguier. — Pas de secrétaire.

NOTE B.

Procès-verbaux de la commission centrale.

AUJOURD'HUI lundi, onze février mil huit cent cinquante-six, heure de midi,

En la Chambre du conseil du Tribunal civil de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne,

Où étaient :

MM. Douet-d'Arcq, président dudit Tribunal, chevalier de la Légion d'honneur;

Durand, procureur impérial près le même Tribunal;

Royer-Museux, juge de paix du canton de Châlons-sur-Marne;

Caquot, 1er juge suppléant audit Tribunal, notaire honoraire;

Sellier, 2e juge suppléant audit Tribunal, avocat, chevalier de la Légion d'honneur;

Bornot, avoué près ledit Tribunal.

M. Doüet-d'Arcq a donné lecture d'un lettre de M. le Préfet de la Marne, du 4 février 1856, ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» Le 5 juillet 1850, M. le Ministre, qui dirigeait alors le département de l'agriculture et du commerce, invita les préfets à lui faire connaître si, conformément aux prescriptions d'une circulaire antérieure du Ministre de l'intérieur, les usages locaux avaient été recueillis dans les localités placées sous leur administration.

» Quelques préfets ayant seuls adressé à l'administration centrale des copies ou exemplaires des travaux exécutés ou des publications faites, M. le Ministre actuel de l'agriculture et du commerce a pensé qu'il serait utile de reprendre cette grande enquête, qui peut donner au Gouvernement des indications précieuses sur les besoins de l'industrie agricole.

» En conséquence, Son Excellence m'a chargé de prendre les dispositions nécessaires pour faire constater et recueillir, dans le département, tous les usages locaux, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi et auxquels les applications qui en sont faites dans quelques localités, ou dans la plupart d'entre elles, donnent un véritable caractère de généralité.

» Conformément à ces dispositions, j'ai formé dans chaque canton une commission, présidée par MM. les Juges de paix, et composée d'un membre du Conseil général, d'un membre de la Chambre consultative d'agriculture, et de deux ou trois autres membres choisis parmi les officiers ministériels, exerçant dans la localité, et les cultivateurs les plus instruits.

» Ces commissions ayant toutes terminé leur travail, je dois, en

» exécution de la même circulaire, le faire vérifier par une commis-
» sion centrale établie au chef-lieu de la préfecture.

» C'est cette commission que j'ai instituée par l'arrêté dont j'ai » l'honneur de vous adresser une ampliation; je vous prie de vouloir » bien en accepter la présidence.

» Je vous serai reconnaissant, M. le Président, de la réunir et de » me faire parvenir son travail dans le plus court délai possible.

» M. le Ministre attache la plus grande importance à cette me- » sure, et je compte sur votre zèle éclairé, et sur celui des autres » membres de la commission pour répondre aux intentions de Son » Excellence.

» Agréez, M. le Président, etc. »

Suit la teneur de l'arrêté de M. le Préfet :

« Préfecture de la Marne,

» Nous, Maître des Requêtes, Préfet du département de la Marne,

» Vu la circulaire de S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du » commerce et des travaux publics, du 15 février 1855, qui prescrit » la formation, au chef-lieu du département, d'une commission » centrale à l'effet, par elle, de vérifier et recueillir les documents » fournis par les commissions cantonales, concernant les usages » locaux encore en vigueur.

» Arrêtons :

» Sont désignés, pour faire partie de la commission centrale, char- » gée de recueillir et vérifier les documents fournis par les com- » missions cantonales, concernant les usages locaux encore en » vigueur,

» Messieurs :

» Le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de Châlons ;
» Bouland, juge d'instruction ;
» Bertrand-Lemaire, juge audit Tribunal ;
» Le Procureur impérial ;
» Le Juge de paix du canton de Châlons ;
» Caquot, }
» Sellier, } jurisconsultes.
» Bornot, }

» Châlons, le 4 février 1856.

» *Signé* CHASSAIGNE. »

Ces lectures faites, M. le Président dépose sur le bureau les procès-verbaux originaux des trente commissions cantonales ; celle de Reims ayant été chargée des trois cantons qui composent la ville et ses accessoires.

Il invite les membres présents de la commission centrale à se constituer.

Appel fait de ces membres, et l'absence de MM. Bouland et Bertrand-Lemaire étant constatée, les six membres présents ont nommé pour leur secrétaire M. Caquot, qui a accepté.

La commission ainsi constituée sous la présidence de M. le Président du Tribunal, examen sommaire a été fait des trente procès-verbaux sus-énoncés.

Le secrétaire a été chargé d'en faire le dépouillement et d'y établir un classement qui permit de réunir, autant que possible, sous des titres généraux, les différents usages relevés dans chaque canton.

La séance est levée, et la commission s'ajourne à une époque qui sera ultérieurement fixée par M. le Président.

AUJOURD'HUI jeudi vingt-et-un février mil huit cent cinquante-six, deux heures de relevée,

Les huit membres composant la commission départementale ci-dessus énoncée, réunis en la Chambre du conseil du Tribunal civil, sur la convocation et sous la présidence de M. Doüet-d'Arcq.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé et signé par les membres qui y avaient assisté.

Il communique à la commission le projet de son travail d'ensemble, et les principales divisions qu'il compte adopter, sous lesquelles viendront se classer les usages souvent semblables, quelquefois divers, qui régissent les mêmes matières dans tout le département.

La commission approuve ces projets et s'ajourne à l'époque où le travail complet pourra lui être soumis.

AUJOURD'HUI mercredi vingt-trois avril mil huit cent cinquante-six, heure de trois de relevée, sur la convocation de M. le Président, tous les membres de la commission étant présents, sous la présidence de M. Doüet-d'Arcq, en la Chambre du conseil du Tribunal civil.

Lecture, adoption et signature du procès-verbal de la dernière séance.

M. Caquot donne un sommaire de son travail qu'il a divisé en douze chapitres, dont le septième est subdivisé en quatre sections, savoir :

Chapitre 1er. — De l'usufruit.
Chapitre 2. — Usage des eaux courantes.
Chapitre 3. — Clôtures, haies et fossés.
Chapitre 4. — Distance des plantations.
Chapitre 5. — Constructions et voisins.
Chapitre 6. — Vices rédhibitoires.
Chapitre 7. — Baux.
Sect. 1re. — Baux à loyer.
Sect. 2. — Baux à Ferme.
Sect. 3. — Locations d'usines.
Sect. 4. — Bail d'ouvrage, ouvriers.
Chapitre 8. — Parcours et vaine pâture.
Chapitre 9. — Ban de Vendanges.
Chapitre 10. — Glanage et grapillage.
Chapitre 11. — Usages divers suppléant au silence de la loi.
Chapitre 12. — Vœux divers.

Sous chacun de ces chapitres, sont réunis les usages constatés isolément par les commissions cantonales, de manière à en présenter un ensemble pour tout le département.

Les membres de la commission expriment le désir de vérifier par eux-mêmes l'exactitude du travail. Il est convenu que tous les matériaux seront remis à chacun d'eux, tour à tour, et que dans une réunion, qui sera ultérieurement indiquée, l'ensemble et les détails seront discutés.

La séance est levée.

AUJOURD'HUI trois mai mil huit cent cinquante-six, le samedi, heure de deux de relevée, en la Chambre du conseil du Tribunal civil ;

Tous les membres de la commission sont réunis, sous la présidence de M. le Président du Tribunal. M. Caquot tient la plume.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance ; le procès-verbal est approuvé et signé.

M. le Président dépose sur le bureau toutes les pièces, dont la commission est saisie, ainsi que le rapport de M. Caquot; chaque membre déclare avoir fait du tout un examen approfondi.

La discussion est ouverte.

Quelques membres demandent que l'on supprime de ce travail l'énonciation, que les usages ont disparu, ou n'existent pas dans certaines localités et que les règles de la loi y sont suivies. Ils pensent que le ministre ne demandant la constatation que des usages encore en vigueur, et des localités qui les ont conservés, il suffit de se borner à ces indications, et que l'absence d'indication suffira pour constater que la loi est exécutée partout où des usages ne seront pas signalés.

On fait observer que la conséquence indiquée n'est pas toujours et partout exacte : qu'il y a des commissions qui ont passé sous silence les matières sur lesquelles pouvaient exister des usages ; que l'absence ou la suppression d'usages est un fait utile à constater pour éviter toute incertitude.

La commission adopte ce dernier avis et maintient les énonciations attaquées.

En ce qui touche les baux de maisons ou appartements dans Châlons; on fait remarquer que la commission cantonale de Châlons s'est occupée des délais de congés, et n'a rien dit de la durée des baux eux-mêmes.

M. le Juge de paix du canton de Châlons, qui fait partie de la commission départementale, explique qu'il n'y a pas d'usage pour la durée des baux, et qu'il faut donner congé dans les délais indiqués au procès-verbal de la commission.

La commission fait en conséquence constater ce fait dans son travail d'ensemble.

Le travail d'ensemble énonçait que la loi du 20 mai 1838, concernant les vices rédhibitoires, avait abrogé les dispositions de l'article 1643 du C. N. — M. le Procureur impérial fait observer que cette énonciation est trop générale, parce que l'article 1648 s'applique à toute espèce de chose vendue, tandis que la loi du 20 mai 1838 ne réglemente que la vente des animaux domestiques.

Une rectification dans ce sens est faite en ces termes :

« Des trente commissions cantonales, celles d'Ay et Châlons sont
» les seules qui se soient occupées de cette matière (les vices rédhi-
» bitoires) elles disent : Art. 1648, sur le délai dans lequel doit

» s'exercer l'action pour cause de vice rédhibitoire, il n'y a pas d'u-
» sage, mais la loi du 20 mai 1838 règle ce point pour les ventes et
» échanges des animaux domestiques. »

La commission regrette que certaines commissions aient assimilé l'expression de *parcours* à celle de *vaine pâture*, ce qui jette quelque obscurité dans l'énoncé des usages. L'expression légale de *parcours* désigne la servitude que quelques communes pouvaient avoir sur les communes voisines pour y conduire leurs troupeaux; celle de *vaine pâture* s'applique au droit que peut avoir chaque habitant d'une commune, de faire pâturer ses bestiaux sur les terres libres de récoltes, situées sur tout le territoire de la commune, quelqu'en soit le propriétaire.

La commission du canton de Thiéblemont, à l'occasion des articles 682 et suivants, du C. N., déclare que, *nonobstant* les dispositions de ces articles, les propriétaires traversent réciproquement les terrains d'autrui, sans que personne songe à demander une indemnité pour l'exercice de cet usage

La commission départementale remarque que ces articles ne présentent aucune alternative, et qu'un usage ne peut s'établir *nonobstant une loi.*

Tout en estimant que cet usage de bon voisinage doit être relevé, elle en fait supprimer *le nonobstant.*

A l'égard des livrets que sollicitent les commissions de Châtillon, Fismes, Saint-Remy-en-Bouzemont et Thiéblemont, pour les domestiques et ouvriers d'agriculture, M. le Procureur impérial pense qu'il faudrait, par une disposition législative, faire appliquer à ces sortes de travailleurs les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers, édictées par la loi du 22 germinal an XI, titre 3, par la loi du 25 avril, 8 et 14 mai 1851, et par la loi du 22 juin 1854.

La commission départementale, après avoir arrêté ces diverses modifications ou énonciations au travail d'ensemble, s'ajourne pour en réviser la rédaction, et l'arrêter définitivement, à une séance qui sera ultérieurement convoquée par M. le Président.

La séance est levée.

ET CEJOURD'HUI lundi vingt-six mai mil huit cent cinquante-six, heure de midi, en la Chambre du conseil du Tribunal, sur la convocation de M. le Président.

Tous les membres de la commission départementale présents, M. le Président étant au fauteuil,

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé et signé.

Une nouvelle lecture du travail d'ensemble est donnée, quant aux parties qui avaient dû éprouver certaines modifications arrêtées en la précédente délibération, la rédaction en est approuvée.

La commission fait observer ici, avant de clore ses délibérations, que dans beaucoup de procès-verbaux, lorsqu'il y a, dans certaines communes du même canton, des divergences d'usage, on a omis d'indiquer les différentes communes dans lesquelles ces divergences se font remarquer, ce qui enlève nécessairement au travail la certitude et la fixité désirables, et que cette incertitude a dû passer dans le travail d'ensemble.

Sous le mérite de cette observation, la commission arrête définitivement et unanimement le résumé des usages encore en vigueur dans le département de la Marne.

Ce résumé est écrit sur seize feuillets, cotés et paraphés du secrétaire, il contient douze renvois sur ses marges, et la rature de six lignes et cinquante-trois mots nuls.

Il est clos à la date de cejourd'hui, signé de tous les membres de la commission et demeuré annexé à ces présentes (1).

La commission exprime le désir que M. le Préfet, avant d'envoyer les pièces à S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, veuille bien remettre à M. le Président, pour les archives du Tribunal, une copie certifiée de lui, tant des présents procès-verbaux que du travail qui y est annexé.

Elle vote des remercîments à son secrétaire qui, par son ordre, les constate ici respectueusement.

Ces présentes et leur annexe, ainsi que toutes les pièces communiquées par M. le Préfet, sont remises à M. le Président.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait et clos en la Chambre du conseil, les jour, mois et an que dessus, et tous les membres de la commission départementale ont signé, lecture faite.

---

(1) A *l'original* de ces présentes.

Sur l'original des *usages*, etc., est écrit :

Clos et arrêté définitivement en commission départementale, à Châlons-sur-Marne, le 26 mai 1856.

En foi de quoi tous les membres de la commission ont signé, lecture faite.

NOTE C.

Fermiers entrant et sortant. — 1777, 1778.

Quelques commissions sont entrées dans certains détails qu'il est bon de signaler ici :

CHATILLON (*Reims*). — 1777.

Le fermier prend possession le 23 avril.

Il a droit à toutes les jachères, aux prairies naturelles et à celles artificielles qui sont dans la sole des jachères.

Les jachères comprennent, en général, le tiers de toutes les terres louées.

Elles sont remises en chaume de terres empouillées en mars.

Dans le corps de ferme, le fermier entrant a droit, suivant l'importance de l'habitation, a une place au feu, une écurie proportionnée au nombre de chevaux nécessaires à l'exploitation des terres en jachères, une place dans la cour et sous les hangars, pour y déposer ses instruments et ustensiles aratoires ; les greniers à foin lui sont remis; la chambre à four et le four sont communs, ainsi que le jardin potager, entre le fermier entrant et le fermier sortant. Le fermier entrant a droit, du jour de son entrée, aux vergers et aux fruits des arbres. Tous les fumiers lui appartiennent à partir du 11 novembre qui a précédé son entrée dans la ferme, et il doit les conduire sur les terres.

Il peut, à partir de cette époque :

1° Conduire les fumiers sur les terres composant la sole des versennes, et, s'il use de cette faculté, il a droit à un logement pour lui, ses domestiques et ses chevaux, dans les bâtiments de la ferme.

2° Labourer et cultiver les terres composant ladite sole des jachères. Dans ce dernier cas, il a aussi droit au logement dont il vient d'être parlé.

Le fermier entrant amène son troupeau le 23 avril, pour exercer le droit de parcours et de vaine pâture.

A compter de cette époque, le fermier sortant ne peut plus faire pâturer son troupeau sur aucune des terres de la ferme qui sont dans les jachères, mais il peut les faire pâturer dans les prairies artificielles qui lui appartiennent. Il peut conserver son troupeau à l'écurie, si les bâtiments le permettent; dans le cas contraire, il loue un bâtiment s'il le juge à propos.

Aussitôt l'enlèvement des récoltes, le fermier entrant est mis en possession de toutes les terres de la ferme, et le droit de parcours lui appartient en totalité.

Le fermier sortant ne conserve plus alors que le droit de battre les grains récoltés, et de consommer les pailles, s'il n'y a rien de contraire dans le bail.

Le battage et la consommation doivent être terminés le 23 avril qui suit la dernière récolte. Si, à cette époque, il reste des foins, ils appartiennent au fermier sortant, qui en dispose à sa volonté. Ce dernier peut aussi enlever les menus et menues-pailles.

Les pailles et autres fourrages et consommations de toute espèce, qui, à la même époque, existent dans les bâtiments, appartiennent au fermier entrant.

Pendant tout le temps que le fermier sortant habite la ferme, il a droit à la totalité des pailles et fourrages, et ne peut être contraint d'en céder à son successeur. Il peut tout faire consommer s'il le juge convenable.

Le fermier sortant peut céder son droit aux consommations, soit à son successeur, soit à un étranger, mais à la charge de faire ces consommations dans le corps de ferme.

Tous les fumiers et les pailles restent à la ferme, et le fermier ne peut en céder et vendre aucune partie, sous tel prétexte que ce soit.

Le fermier entrant a droit de semer des graines de luzerne, trèfle et sainfoin dans les soles des blés et des mars que son prédécesseur récoltera pour la dernière fois; à la charge d'une indemnité s'il y a lieu.

Le fermier ne peut mettre son troupeau dans les prés naturels que jusqu'au 1er décembre.

Les prestations ne sont dues par le fermier entrant qu'à partir du 1er janvier qui suit la dernière récolte de son prédécesseur.

ESTERNAY (*Epernay*).

Le fermier ne peut vendre ni paille, ni fumier, et selon quelques membres, le fermier n'a pas non plus le droit de disposer des foins des prairies artificielles, qu'il est tenu de faire consommer dans la ferme, par le principe que tout ce qui sort de la terre en paille et fourrage y doit rester.

Il doit laisser, en sortant, les foins non consommés, provenant des prairies artificielles, mais il peut emmener les foins par lui recueillis sur les prés naturels, comme il peut les vendre dans le cours de son bail.

Les pailles de la dernière récolte de menus grains appartiennent au fermier entrant.

Le locataire d'une maison de manouvrier ou d'un lot de terre, peut disposer des pailles, fumiers et fourrages, et les emmener à la fin de son bail, attendu qu'il ne lui en est donné ni laissé à son entrée.

On entend par maison de manouvrier, celle dont il dépend une ou plusieurs pièces de terre ne dépassant pas ordinairement dix hectares en étendue.

Le fermier sortant qui n'a pas emblavé le tiers des terres dont il jouit, a la faculté, soit de semer des menus grains pour compléter sa sole, soit de récolter, comme équivalent, la première coupe de luzerne ou autre herbe artificielle qui se serait trouvée dans la sole des blés.

Ainsi, de trente hectares, il n'en a mis en blé que huit hectares, s'il ne sème pas de menus grains, il a droit dans les herbes artificielles à la première coupe de deux hectares.

S'il a suivi un assolement, nulle difficulté. Il récolte la pièce d'herbe artificielle qui aurait dû faire partie de la sole des blés; mais, s'il n'y a pas d'assolement, il ne peut choisir; il ne fauche ni la meilleure ni la plus mauvaise, ou il prend par égale portion dans toutes.

Le fermier entrant récolte la seconde coupe. Pour ne pas lui préjudicier, le fermier sortant ne peut retarder indéfiniment, sous quelque prétexte que ce soit, la coupe à laquelle il a droit et qui doit être achevée avant le 1er juillet.

La seconde coupe remplace la paille pour le fermier entrant.

Que l'exploitation soit cédée, non par un fermier, mais par un propriétaire, la règle est la même.

Le fermier sortant ne peut battre les blés que successivement et sans discontinuation, de telle sorte qu'il n'y a pas plus d'un tiers de la récolte battue avant le 11 novembre, des deux tiers au 1er février, et que le battage du dernier tiers se prolonge jusqu'au 1er mai suivant.

Les pailles doivent être bien liées.

Le fermier sortant ne peut occuper, pour mettre sa dernière récolte à couvert, que les deux tiers des bâtiments d'exploitation servant à cet objet, l'autre tiers reste à la disposition du fermier entrant pour loger ses menus grains.

Lors du battage, le fermier sortant jouit des granges quatre jours par semaine, le fermier entrant deux jours.

Les fermiers ou locataires sont astreints à entretenir les prés en bonne nature de fauche, c'est-a-dire à étaupiner et à en arracher les ronces et arbustes nuisibles.

Les haies et tocarts ou arbres étêtés, qui se trouvent dedans, sont tondus par le fermier une fois pendant le cours d'un bail de six ans, et deux fois si le bail a une durée de neuf ou douze années.

Même règle à l'égard des tocards de saule et des peupliers auxquels on doit laisser deux ou trois couronnes lorsqu'on les élague.

Fismes (*Reims*).

Pour les logements, on se conforme aux réglements tracés par la loi (1777, 1778).

Le fermier sortant conserve le logement principal qu'il rend plus tard, à son successeur, quand il ne lui reste plus que des consommations à faire.

A défaut de conventions :

1° Le fermier sortant a droit à la consommation des pailles et fourrages; le fermier entrant doit apporter ses vivres.

2° Le fermier entrant ne peut mener son troupeau qu'à la saint Georges (23 avril) sur la sole des versennes. Le fermier sortant conserve le sien sur les deux dernières soles, jusqu'à la même époque de l'année suivante.

5° Le fermier est censé avoir reçu en entrant les engrais des deux

dernières années, il doit en sortant les laisser à son successeur, sans indemnité.

4° Et, s'il s'agit d'un lot de terre sans corps de bâtiments, l'usage est de laisser au fermier entrant des fumiers en quantité suffisante pour amender le tiers des deux premières soles du fermier entrant, lequel doit venir prendre lesdits fumiers dans le cours du prédécesseur.

Les progrès de l'agriculture nécessiteront bientôt, sans doute, une modification à la proportion du tiers sus-indiqué.

Dommartin-sur-Yèvre (*Sainte-Ménehould*).

Le fermier entrant a droit, concurremment avec le fermier sortant, à l'habitation et au logement pour lui, sa famille, ses serviteurs, son bétail et son attirail de culture, dans les bâtiments de la ferme, et pour y rentrer les foins naturels et artificiels dès la première année.

Le fermier sortant y a droit aussi, pour les récoltes restant à faire et pour la consommation des fourrages, jusqu'au 23 avril suivant, mais il doit laisser à sa sortie les engrais de l'année et les pailles et fourrages non consommés, et en quantité suffisante pour les bestiaux du fermier entrant.

Vitry-le-François.

Le droit de jouissance du fermier sortant expire le 23 avril. C'est donc lui qui doit se gêner, s'il est nécessaire, et laisser le logement convenable à celui qui lui succède, et cette règle est consacrée par l'usage.

Non seulement le logement personnel et l'aménagement de ses meubles. mais aussi celui de ses bestiaux.

Le fermier sortant ne peut emporter les menues pailles et palmies en sac et en serpillières; il doit les laisser dans la ferme.

(La commission cantonale ajoute en note : « La jurisprudence du » Tribunal civil de Vitry-le-François est contraire à cet usage. »)

S'il est impossible de vérifier si le fermier sortant a ou non trouvé des pailles et des fumiers, la présomption est qu'il les a reçues lorsqu'il existe une maison fermière, et il doit laisser les pailles de la dernière récolte et les fumiers de l'avant dernière récolte.

Le fermier entrant peut fumer les jachères qui lui sont abandon-

nées, avec le fumier déjà produit, quoique le bail précédent ne soit pas encore expiré ; mais il ne peut en faire l'enlèvement que deux mois seulement avant l'expiration de ce bail.

La tonte des saules, des peupliers, etc., doit être faite par le fermier sortant, le 25 mars au plus tard, à moins d'impossibilité résultant de force majeure ; le terme expiré, le droit est perdu.

Lorsque des prairies artificielles ont été industriées sur les terrains en versets, le fermier sortant n'a droit a aucune indemnité quand il a fait une récolte de ces prairies.

Dans le cas contraire, le propriétaire ou le fermier entrant, qui profite de l'ensemencement, doit le prix de la semence.

Montmort (*Epernay*).

Le fermier sortant est obligé, pour la consommation des pailles, de ne battre sa récolte que, un tiers à l'époque des semences, un tiers au 24 décembre et le dernier tiers au 24 juin.

Sézanne (*Epernay*).

A l'expiration du bail d'une ferme, voici comment, d'après l'usage, les choses se passent entre le fermier entrant et le fermier sortant :

Tandis que le premier entre immédiatement en jouissance de tous les bâtiments, qu'il garnit de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation, le second les quitte, en enlève tout ce qui lui appartient, même les foins qui n'ont pas été consommés, et n'y laisse que les pailles, les menues pailles et les fumiers.

Quant est venu le moment de la récolte restant à faire par le fermier sortant, il lui est fourni, pendant la moisson, un logement convenable, dans la ferme, pour lui et ses chevaux qu'il nourrit à ses frais.

Tous les grains de cette récolte sont rentrés, engrangés et battus dans la ferme ; et, dans l'intérêt de la conservation des pailles, ils ne peuvent être battus que dans une certaine mesure et dans le cours de périodes de temps que l'usage a ainsi fixés : un tiers de la récolte à la Saint-Martin, un tiers de la Saint-Martin à Noël, et le dernier tiers de Noël à Pâques.

Cet usage est quelquefois modifié par des conventions écrites ou verbales ; mais, dans l'absence de ces conventions, il est fidèlement suivi par ceux qui y sont soumis et entre lesquels il ne fait jamais naître de contestation.

NOTE D.

Ouvriers et tâcherons.

CHATILLON (*Reims*).

Le maître qui, sans motifs légitimes, congédie un domestique attaché à la culture, avant l'expiration de l'année, lui doit des dommages intérêts.

Les ouvriers se louent ordinairement à la journée ; cependant certains travaux se font à la tâche ou à l'entreprise, et, dans ce cas, l'ouvrier est engagé pour tous les travaux de son entreprise ; s'il n'exécute pas son engagement, il doit des dommages intérêts.

Les travaux qui se font à la tâche ou à l'entreprise sont principalement :

Le sciage et le fauchage des récoltes de toute nature ;

Le battage des grains ;

La tonte des moutons ;

L'exploitation des vignes.

Quant au sciage et au fauchage, le prix s'en règle à raison de *tant* par hectare et varie suivant les difficultés de l'opération.

Les moissonneurs de blé sont tenus de la mise en gerbes et en tas, et, au besoin, de retourner les javelles autant de fois qu'il est nécessaire pour la conservation du grain. Ils sont en outre tenus de la mise en javelles, en gerbes et en tas de pareille quantité de terrain empouillé en avoine, qu'ils ont moissonné de blé. Pour les travaux concernant les avoines, ils n'ont droit qu'à la nourriture. Ils ne sont pas chargés de retourner les javelles d'avoine.

Les liens sont fournis par le propriétaire des récoltes.

Les faucheurs ne sont tenus ni de répandre ni de faner le foin.

Quant *au battage des grains :*

L'ouvrier est tenu de battre et de vanner tout le produit de la récolte.

Il est chargé de botteler la paille, de mettre le blé en sacs et de le conduire au grenier.

Quant à la *tonte des moutons*, elle se fait pour tout le troupeau à *tant* par tête.

Note E.

Exploitation des vignes.

Chatillon (*Reims*).

Pour l'exploitation des vignes, appartenant à des personnes ne cultivant pas par elles-mêmes, l'ouvrier est chargé de tous les travaux à l'exception du provignage.

Il doit les faire en temps et saisons convenables.

Il ne répand pas les terres et les fumiers que le propriétaire fait conduire dans ses vignes.

Il ne fait pas les vendanges.

Les échalas sont fournis et rendus sur place par le propriétaire, mais le tâcheron en arme les ceps et les met en tas après la récolte.

Le propriétaire fournit la paille pour lier les vignes.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 30 août 1855 au 31 décembre 1856.

1° Ouvrages adressés par LL. EE. MM. les Ministres.

Concours universel d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles Français et étrangers, à Paris, en 1856.

Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, à Valenciennes, en 1856, les 14 et 15 mai.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey.

Descriptions des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le règne de la loi du 5 juillet 1844 (tomes 20, 21, 22, 23).

Catalogue des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1854, et du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, pris sous l'empire de la loi de 1790 (84e et 85e vol.).

Plusieurs exemplaires d'une circulaire relative au concours universel de 1857.

Plusieurs exemplaires de l'arrêté pris relativement à ce concours.

Lettre de M. H. Bourdon, avec tableau indicatif et plan des environs de Paris, pour la solution de la question du commerce des viandes.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Volume v, cahiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

2° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. ALIÈS. — Des mesures à prendre pour diminuer autant que possible les cas de rage.

Etudes sur les eaux minérales, en général, et sur celles de Luxeuil en particulier.

Possibilité d'amoindrir considérablement les ravages du Choléra.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Le Dormois.

DE BARTHÉLEMY (Edouard). — Essai sur les monuments du Roussillon (département des Pyrénées-Orientales).

BERTIN (Amédée). — Le *Credo* agricole. — La vie à bon marché. — Du fumier.

BORDEAUX (Raymond). — Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux. — Excursion dans la vallée d'Orbec. — Notice biographique sur M. Charles Bourdon archéologue.

DE BRYAS. — Exposé des travaux de drainage et de dessèchement exécutés dans sa propriété du Taillan.

BROCHART. — De la culture de la pomme de terre.

DE CAUMONT. — Rapport verbal fait à la Société française, pour la conservation et la description des monuments historiques, dans la séance du 21 novembre 1854. — Définitions de quelques termes d'architecture.

CAP. — Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences.

CHAUBRY DE TRONCENORD. — Rapport au Conseil général du département de la Marne sur les monuments historiques départementaux.

CHOUSSY. — Essai sur l'invraisemblance du règne simultané de Louis III et de Carloman, pendant l'année 879.

COMARMOND. — Description du Musée lapidaire de Lyon.

DAGONET (H.). — Rapport médical sur l'asile de Stéphansfeld, pour l'année 1856.

DEMILLY aîné. — La gale des poules sur le cheval. — Observations sur les Sociétés vétérinaires. — Mémoires sur la contracture pelvienne comparée à la paraplégie sur le cheval. — Nouvelles objections en faveur de la contracture pelvienne sur le cheval.

Le baron DOYEN. — Rapport sur les travaux de la Société académique de l'Aube, au congrès des délégués des Sociétés savantes.

ENDRÈS. — Raccordements à tangentes inégales par deux arcs de cercle comprenant, comme cas particulier, le tracé de l'avant-bec d'un pont biais.

GEORGES (l'abbé Etienne). — Vie de Jean Gerson (manuscrit). — Hasting, chef des Normands (820—890 après J.-C.).

GOMART (Ch.). — Documents inédits pour servir à l'histoire de Saint-Quentin. — Notice sur la fête de l'arquebuse à Saint-Quentin, en 1774. — Esquisse sur l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin. — Le château de Ham et ses prisonniers. — Moyens de développer la culture du lin en France.

GRESLOT. — L'agriculture perfectionnée,

Herpin. — Etudes médicales, scientifiques et statistiques sur les principales eaux minérales de France.

Jacquesson (Ernest). — Voyage en Egypte et en Palestine.

Joux. — Traité pratique de l'art de drainer.

Lambardi. — Mémoire sur la maladie de la vigne, adressé à l'Empereur. — Suite au mémoire précédent.

Laurent. — Annuaire du département de la Marne pour 1856.

Leckman. — Lecroart. — Boulangerie des familles. — Faire le pain chez soi.

Lesguillon. — La musique, poëme lyrique.

Longpérier. — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France.

Millon. — Sur le blé dur d'Afrique.

Moreau de Jonnès. — La France avant ses habitants.

Morière. — Rapport sur l'exposition d'instruments aratoires et de produits agricoles. — Note sur un dépôt de grès situé dans la commune de Sainte-Opportune. — Promenade de la Société Linnéenne de Normandie entre la Houblonnière et Lisieux, et à Arromanchet. — Considérations sur la maladie de la pomme de terre, etc. — Utilité de la race ovine, etc. — Quelques réflexions à propos de la plantation du blé en ligne. — Notes sur les tourbes ou compost du Bessin. — Résumé des conférences agricoles sur le drainage, faites dans les cantons ruraux du Calvados. — Résumé des conférences agricoles sur les fumiers. — Résumé des conférences agricoles sur la préparation et la conservation du cidre. — Le département du Calvados à l'exposition universelle de Paris en 1855.

D'OTREPPE DE BOUVETTE. — Improvisation patriotique. — Causeries d'un antiquaire. — Essai de tablettes liégeoises. — De l'esprit et du cœur. — Discours pour l'inauguration de la nouvelle salle de la Société libre de l'émulation de Liége.

PORQUET. — Essai sur le crédit foncier.

PLONQUET. — Essai sur la topographie médicale du canton d'Ay, second et dernier vol.

RENDU. — Rapport à Son Exc. le Ministre de l'agriculture sur la pomme de terre Chardon.

REMY. — Quatre numéros du journal l'Echo du Pacifique, contenant son voyage aux Mormons.

SAVY. — Rapport de l'agent-voyer en chef sur les chemins vicinaux. — Situation du service au 1er juillet 1856.

SÉGALAS. — De la lithotritie.

SELLIER. — Discours d'ouverture au Congrès archéologique de France (session de 1855). — Mémoire sur la 25e question posée par le congrès archéologique de France (22e session), question ainsi posée : Châlons a-t-elle été réellement la capitale de la Champagne?

SELLIER (A.). — Supplément à l'exposé des motifs qui ont servi de base aux études sur le blé noir, la pousse des cheveux, etc.

VAN DER STRATEN PONTHOZ. — Etat, progrès, avenir du drainage en France.

VINCENT. — Sur la théorie de la gamme et des accords.

DU VIVIER DE STREEL (l'abbé), curé de Saint-Jean, à Liège, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Croix-de-Fer. — Quelques découvertes dans l'ancienne chapelle des Bénéficiers de la collégiale de Saint-Jean, à Liège. — Poésies Wallonnes. — La Cinéïde, poëme héroïque.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AGEN. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tome 8, 1re partie.

AMIENS. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Tome 5 (années 1853-1854-1855-1856).

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, arts et belles-lettres de la Somme (année 1855-1856, 2e livraison).

Bulletin de la Société d'horticulture de la Somme (n° 8).

ANGERS. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (26e année).

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire (nos 41 et 42).

Compte rendu des produits vinicoles de Maine-et-Loire.

ANGOULÊME. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente (nos 2, 3, 4 et 5 de 1855).

ANVERS. — Grand festival à l'occasion du 25e anniversaire de l'inauguration de S. M.

Concours des jardiniers-fleuristes.

Bulletin de la Société royale d'horticulture et d'agriculture (mars 1855 et mars 1856).

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (2e série, 7e volume, 1855).

BORDEAUX. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde (2e trim. 1855, 1er et 2e trim. 1856), et exposition d'automne les 24, 25 et 26 septembre 1856, à l'établissement de Plaisance.

Le Moniteur des comices (1er novembre 1855).

Annales de la Société d'horticulture de la Gironde (nos 1, 2, 3, 4 et 5 de 1856).

BOULOGNE. — Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer (séance semestrielle du 10 novembre 1855, séance du 29 mars 1856).

BOURG — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain.

Journal de la Société d'horticulture de l'Ain.

BOURGES. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher (nos 61 et 62, et table du tome 9. Tome 10., no 64).

BREST. — Bulletin de la Société d'agriculture de Brest (années 1854, 1855).

CAEN. — Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques (tome VIII, 1856).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (année 1856).

Extrait des séances de la Société d'agriculture et du commerce de Caen (année 1854-1855).

Mémoires de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche (années 1854-1855-1856).

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Caen (année 1855, et 21e exposition des fleurs, fruits, légumes, objets d'arts, etc.).

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin du Comice agricole du département de la Marne (novembre et décembre 1855, année 1856).

CHARTRES. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir (septembre 1854 et mai 1855).

Etat des produits agricoles, groupés par le Comice agricole de la Marne, à l'exposition universelle de Paris en 1856.

CHATEAUROUX. — Ephémérides de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Chateauroux (1re partie de 1855).

CHATEAU-THIERRY. — Bulletin du Comice agricole de Château-Thierry.

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont (tome 28, année 1855).

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (d'octobre 1855 à octobre 1856).

CLERMONT-SUR-OISE. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont-sur-Oise (d'octobre 1855 à juillet 1856, octobre et novembre 1856.

COMPIÈGNE. — Journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne (de novembre à mai 1856, juillet et septembre 1856).

DIJON. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (années 1854 et 1855).

Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or (d'août 1855 à août 1856).

DOUAI. — Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture et centrale du département du Nord (de mai à juillet 1856).

DRAGUIGNAN. — Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var (23e année).

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (tome 1er, janvier, avril et juillet 1856).

DUNKERQUE. — Annales du Comité flamand de France (1855.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, belles-lettres, etc. (1855).

EPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges (tome 8, 3e cahier; tome 9, 1er cahier, 1855).

EVREUX. — Recueil des travaux de la Société libre d'agri-

culture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (3e série, tome 3, année 1854).

GISORS. — Bulletin du Comice agricole de Gisors (nos 7, 8 et 9).

GRENOBLE. — Le Sud-Est, journal agricole et horticole, publié sous le patronage de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble (de novembre 1855 à novembre 1856).

Almanach agricole de la Société d'agriculture de Grenoble.

LAON. — Bulletin de la Société académique de Laon (tome 5, année 1856).

LAROCHELLE. — Annales de la Société d'agriculture de Larochelle (n° 20, année 1855).

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1855; 1er fascicule des mémoires, 1er et 2e trimestres de 1856).

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

LIÈGE. — Société royale d'horticulture, d'agriculture et de la grande harmonie de Liège. Exposition de fleurs de mars 1856. Exposition de fleurs, fruits, légumes, instruments aratoires des 1, 2, 3 et 4 novembre 1855.

Sociétés d'horticulture réunies de Liège. Grand festival horticole en l'honneur du 25e anniversaire de l'inauguration du roi.

LILLE. — Archives de l'agriculture du nord de la France, publiées par le Comice agricole de Lille (janvier, février, mars, avril, juillet, septembre, octobre 1856).

Mémoires de la Société impériale des sciences, agriculture et arts du département du Nord (supplément à l'année 1853, et table générale de la 1re série).

Limoges. — L'agriculteur du centre, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne (tome 7, nos 3, 4 et 5).

Lyon. — Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du Rhône (janvier, février, mai, juin, juillet, août, septembre 1856).

Macon. — Journal de la Société d'horticulture de Macon (juillet 1856).

Marseille. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône (septembre 1855, juin, juillet, août, septembre, octobre 1856).

Bulletin de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône (année 1854, nos 1, 2, 3, 4 et 5).

Meaux. — Annales de la Société d'horticulture de Meaux (no 9, 1853, 1854-1855).

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux (Comice de Dammartin, 22 juin 1856).

Mende. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (de juin 1855 à octobre 1856).

Metz. — Journal de la Société d'horticulture de la Moselle (d'avril 1855 à septembre 1856).

Montauban. — Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne (tome 27; nos 1, 2, 3 et 4).

Moulins. — Annales de la Société d'horticulture de l'Allier (janvier 1856).

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (3e trimestre de 1855, 1er et 2e trimestre de 1856).

Mulhouse. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (nos 132, 133, 134, 136.

Nancy. — Mémoires de l'Académie Stanislas (année 1855). Nancy 1856.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy 1842).

Nantes. — Almanach ou annuaire de l'horticulteur Nantais, publié sous les auspices de la Société d'horticulture de Nantes pour 1857. — Exposition les 10, 11, 12, 13 mai 1856.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1er et 2e semestre de 1854, 1er et 2e semestre de 1855).

Nismes. — Mémoires de l'Académie du Gard (1854-1855).

Compte rendu de l'Académie du Gard (août 1856).

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, (3e et 4e trimestre 1855; tome 2, atlas; 1er et 2e trimestre de 1856).

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (octobre et décembre 1855, avril et septembre 1856).

Paris. — Société impériale et centrale d'agriculture. Bulletin des séances (tome 11, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7).

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture (de septembre 1855 à novembre 1856).

Société de la morale chrétienne (tome 5, no 6; tome 6, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6).

Bulletin de la Société centrale d'agriculture (octobre, novembre, décembre 1855).

Poitiers. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (nos 36, 37, 38, 39, 40, et séance publique).

Rochefort. — Travaux de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de Rochefort (1854-1855).

Rouen. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique du département de la Seine-Inférieure (6e, 7e, 8e, 9e bulletins de 1855; 1er, 2e, 3e, 4e, 6e et 7e bulletins de 1856).

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (1er et 2e trimestres de 1856).

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure (année 1855-1856).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (année 1854-1855).

SAINT-ETIENNE. — Bulletin publié par la Société industrielle et agricole de l'arrondissement de Saint-Etienne (1855).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Bulletin de la Société d'horticulture de Saint-Germain (janvier 1856)

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Omer (de janvier 1855 à juin 1856).

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens (1853 et 1854).

TOULOUSE. — Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (tome 5).

Société d'agriculture de Toulouse. Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France (octobre et novembre 1855, de janvier à novembre 1856).

Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var (24e année).

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (3e et 4e trimestre 1854).

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (de juillet à décembre 1854, de juillet 1855 à juin 1856).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (1855; 1er, 2e, 3e trimestre 1856).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube (nos 35 et 36, 37 et 38).

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, publiée sous le patronage de la Société

impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (octobre et novembre 1855; janvier, février, avril, mai 1856; fin du tome 7; et d'août 1856 à novembre 1856).

VALOGNES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Valognes (n° 8 de 1856).

4° Ouvrages reçus par abonnement.

1. — Journal d'Agriculture pratique;
2. — Bulletin de la Société d'encouragement;
3. — Comptes-rendus de l'Académie des sciences;
4. — Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger;
5. — Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France;
6. — Archives des missions scientifiques;
7. — Bulletin monumental;
8. — Moniteur des comices;
9. — Congrès archéologique et scientifique;
10. — Journal de la Marne.

III.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, fondée le 1er fructidor an VI (18 août 1798), succédait à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons, instituée par lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois d'août 1775, registrées au Parlement de Paris le 8 mars 1776.

L'Académie de Châlons ne discontinua ses travaux que vers la fin de 1792.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 15 août 1856.

Président-né.

M. LE PRÉFET du département (*).

Composition du bureau pour 1856-1857.

MM. CAQUOT, *président.*
COPIN ✻, *vice-président.*

(*) Lorsqu'en l'an VII de la république, furent créées les préfectures, les consuls mirent à la tête du département de la Marne,

M. BOURGEOIS DE JESSAINT, installé le 24 germinal an VIII (29 mars 1800), créé pair de France en 1838.

M. BOURLON DE SARTY, son petit fils, qui lui a succédé, le 1er novembre 1838, a cessé ses fonctions le 1er mars 1848 et a été remplacé par

M. LECUREUX, qui, d'abord commissaire du gouvernement provisoire et ensuite préfet du département, l'a administré jusqu'au 19 novembre 1848. Il a eu pour successeur immédiat

M. CAYLUS, qui a rempli les fonctions de préfet du 20 novembre au 15 décembre 1848. Il a présidé la séance publique du 23 novembre 1848. Après lui,

M. BOSELLI a été nommé préfet de la Marne par arrêté du président de la république, du 31 décembre de la même année. Puis remplacé par

M. CHASSAIGNE GOYON, suivant décret impérial en date du 4 mars 1853.

DEBACQ, *secrétaire.*
FAURE, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✱, membre de l'Académie des sciences, sénateur.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET, O. ✱, archevêque de Reims, sénateur (1840).

M. le comte DE DAMPIERRE, G. O. ✱, général de division, ancien membre du Comité de cavalerie au ministère de la guerre, ancien inspecteur général, à Hans, arrondissement de Sainte-Ménehould [Marne] (1846).

M. DOZON ✱, ancien conseiller à la Cour impériale de Paris (1847, membre correspondant dès 1833).

M. GAYOT (Eugène) ✱, ancien inspecteur général des haras (1847).

M. BOURLON DE SARTY ✱, ancien préfet de la Marne (titulaire en 1839, honoraire en 1849).

M. DE CAUMONT ✱, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen (15 novembre 1854).

M. le marquis de LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (Gaétan), G. O. ✱, ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris (15 décembre 1854).

M. MONTAUD, O. ✱, conseiller d'État, président du Conseil général de la Marne (1856).

M. le général de division HERBILLON, G. ✱ (1856).

Membres honoraires résidants.

S. E. Mgr Monyer de Prilly, O. ☼, évêque de Châlons.

M. Grandamy, avocat, ancien membre du Conseil général,

M. Prin ☼, docteur en médecine à Châlons (titulaire résidant 1er février 1820, honoraire 3 novembre 1851).

M. Gayot du Fresnay ☼, médecin-vétérinaire du département, à Châlons (titulaire résidant 5 septembre 1831, honoraire 3 novembre 1851).

M. Delacroix, docteur en chirurgie, à Châlons (titulaire résidant 15 juillet 1833, honoraire 1er mars 1855).

Membres titulaires résidants.

MM.

Caquot, notaire honoraire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

Garinet, conseiller honoraire de préfecture (2 mai 1826).

Joppé, bibliothécaire (1er juin 1826).

Copin ☼, conseiller de préfecture (1er février 1827).

Maupassant, principal du collége (1er février 1830).

Salle, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

Drouet, greffier en chef du tribunal civil (15 mai 1835).

Perrier (Joseph) ☼, négociant, ancien président du tribunal de commerce, maire de la ville de Châlons (15 mars 1836).

Picot, mécanicien (3 janvier 1837).

Perrier (Eugène), négociant, membre de la chambre de commerce (15 novembre 1837).

Marson, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

Royer, receveur de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

FAURE (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

SELLIER ✱, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne (15 novembre 1843).

DUGUET, maître de poste (1er février 1844).

BOULARD ✱, capitaine en retraite (15 janvier 1845, membre correspondant en 1838).

MOHEN, docteur en médecine, inspecteur des enfants trouvés (2 octobre 1848).

DEBACQ, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

SAVY, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

MALENFANT, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé MUSART ✱, chanoine de la cathédrale (15 juin 1850).

DORIN, docteur en médecine (15 juillet 1850).

BARBAT, imprimeur lithographe (1er mars 1854).

DEMAICHE, inspecteur de l'Académie de Paris, chargé de la direction de l'instruction dans le département de la Marne (1er décembre 1854).

GUY, ingénieur des travaux de l'école impériale d'arts et métiers (16 août 1856).

Membres titulaires non résidants.

MM.

GILLET ✱, président honoraire du tribunal civil. à Vitry-le-François (1834).

Le comte DE LAMBERTYE, propriétaire à Chaltrait (membre correspondant en 1838, titulaire en 1843).

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, propriétaire, à Cernon (membre correspondant en 1845, titulaire en 1847).

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims (1847).

LANDOUZY ✱, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims (membre correspondant en 1840, titulaire en 1847).

FRÉROT, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne (membre correspondant en 1838, titulaire en 1847).

PICART ✱, juge, membre du Conseil général, président du Comice agricole, à Sainte-Ménehould (membre correspondant en 1846, titulaire en 1847)

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne (1847).

PERRIER (Charles), négociant, maire d'Épernay, membre du Conseil général (membre correspondant en 1848, titulaire en 1855).

CHAUBRY, baron de TRONCENORD ✱, ancien conseiller à la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général, à Congy [Marne], (membre correspondant en 1850 titulaire en 1847).

Le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait [Marne] (membre correspondant en 1838, titulaire en 1855).

HAUDOS ✱, membre du Conseil général, maire de Loisy-sur-Marne, près Vitry-le-François, député au corps législatif (membre correspondant en 1851, titulaire en 1855).

WILLIAME, membre du Conseil général (membre correspondant en 1838, titulaire en 1855).

NITOT ✱, membre du Conseil général, maire d'Ay (membre correspondant en 1843, titulaire en 1855).

LAPOULLE, membre du Conseil général, maire de Witry-lez-Reims (membre correspondant en 1846, titulaire en 1855).

LAMAIRESSE (Jules), maire de Saint-Martin-sur-le-Pré (membre correspondant en 1852, titulaire 1er décembre 1854).

Membres correspondants.

MM.

Aliès ✻, docteur médecin, inspecteur des bains de mer, à Trouville, à Luxeuil [Haute-Saône] (1856).

Andrieux, propriétaire, à Pouillon [Marne] (1819).

Anot de Maizières, ancien inspecteur d'Académie, à Versailles (1820).

Aubert (l'abbé), curé de Juvigny (1854).

Aubriet, docteur en médecine, à Vertus.

Baltet-Petit, pépiniériste, à Troyes (1834).

Barthelemy (Anatole de), sous-préfet à Belfort (1854).

Barthelemy (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat à Paris (membre titulaire 1er mars 1854, correspondant en mars 1855).

Battelier, propriétaire cultivateur, membre du Comice agricole, au Meixthiercelin [Marne] (1856).

Baudesson, médecin-vétérinaire, à Reims (1852).

Bautain (l'abbé) ✻, vicaire général de Mgr l'archevêque de Paris (1828).

Mme Bayle-Mouillard (Elisabeth Celnard), à Paris (1839).

Becquey ✻, ancien préfet, à Vertus (1836).

Bégin ✻, docteur médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris (1823).

Bellin (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon (1847).

Belly (de), naturaliste, à Beaurieux [Aisne] (1834).

Béranger, ancien rédacteur de l'*Industriel*, homme de lettres, à Reims (1838).

Bérès (Emile), propriétaire, à Paris (1833).

Bitterlin, docteur médecin, à Vitry-le-François (1854).

Blanchard, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand (1845).

Blavier, ingénieur en chef des mines (1817).

BOITEL, curé-doyen de Montmirail [Marne] (1850).

BONNEVILLE ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris (1845).

BOSELLI, O. ✻, ancien préfet de la Marne, préfet du Loiret (titulaire en 1850, correspondant en 1853).

BOSSIN, pépiniériste, à Paris (1854).

BOUQUET, instituteur, à Poix [Marne] (1847).

BOUVART, à Charleville (1850).

BRESSON (Jacques), négociant, à Paris (1840).

BRIQUET ✻, docteur médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris (1848).

BRIÈRE (DE), archéologue, à Paris (1841).

BRULÉ, notaire à Fismes, membre du Conseil général (1846).

BRYAS (le marquis DE), O. ✻, ancien maire de Bordeaux (1855).

BUVIGNER (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomatique, à Verdun (1847).

CANARD, propriétaire à Jonchery-sur-Suippes (1829).

CAP, pharmacien, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

CARL (l'abbé), directeur du collége de Juilly (1825).

CATALAN, professeur de mathématiques, à Paris (1838).

CHAIX-D'EST-ANGE, O. ✻, avocat, ancien député de la Marne, à Paris (1846).

CHANLAIRE, professeur de rhétorique, au lycée d'Avignon (1824).

CHARPENTIER-COURTIN ✻, membre du Conseil général de la Marne, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims (1851).

CHARPENTIER, instituteur, à Reims (1842).

CHATEL (Victor), agriculteur, à Vire [Calvados] (1854).

CHAULMET, médecin, à Troyes, présentement à l'Isle-Bourbon (1834).

Chevillion, docteur médecin, à Vitry-le-François (1838).

Clément aîné, propriétaire, à Fismes (1829).

Collard-Descherres, capitaine en retraite (1834).

Comarmond ✻ (le docteur), conservateur des Musées archéologiques de Lyon, à Lyon (1836).

Comte (Achille), professeur d'histoire naturelle, à Paris (1847).

Contant, notaire, à Reims, membre de l'Académie impériale de Reims (1840).

Cordier (l'abbé), curé de Martigny [Aisne] (1855).

Croissant, O. ✻, premier avocat général près la Cour impériale, à Paris (1838).

Dagonet (Henri), médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld [Bas-Rhin] (1849).

Debacq aîné, ancien notaire, à Paris (1850).

De Chalmaison, à Paris (1847).

De Chevigné (le comte) ✻, ancien colonel de la garde nationale de Reims, à Boursault, près Epernay.

Decorde, conseiller à la Cour impériale, à Rouen (1841).

Décoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne (1849).

Delafond professeur à l'école d'Alfort (1852).

Deleau, docteur en médecine, à Paris (1823).

De Linas, membre de l'Académie d'Arras.

Demilly, médecin-vétérinaire, à Reims (1836).

De Montureux (A.), propriétaire, à Arracourt [Meurthe] (1833).

Dérodé (Emile), avocat à Reims, membre de l'Académie impériale de Reims (1854).

De Saint-Marceaux, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne, à Reims.

De Sauville ✻, ancien sous-préfet, à Versailles (1850).

Des Étangs (Stanislas), botaniste, à Troyes (1842).

Devergie aîné, docteur en médecine, à Paris (1841).

De Vroil (Jules), avocat, à Paris (1845).

D'Hombres-Firmas, géologue, à Alais (Gard) (1845).

Didron ✻, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris (1843).

Dinet-Peuvrel, négociant, maire d'Avize, ancien président du tribunal de commerce d'Épernay (1848).

Disaut, ancien sous-préfet, à Sainte-Ménehould (1845).

Drouet (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

D'Ottreppe de Bouvette, secrétaire général de la Société d'émulation de Liége (18[illegible]6).

Egron, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye (1841).

Endrès, ingénieur des ponts et chaussées, au Mans (1848).

Etienne-Gallois, homme de lettres, bibliothécaire-adjoint du Sénat, à Paris (1845).

Faille ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai (1846).

Failly, ancien inspecteur des douanes, à Paris (1819).

Férat ✻, docteur en médecine, ancien médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains, à Bourbonne [Haute-Marne] (1841).

Fleury (Henri) O. ✻, chef de la division du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris (1836).

Forneron ✻, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris (1852).

Fosséyeux, inspecteur de l'instruction primaire, à Troyes (1840).

Gallois (l'abbé), curé desservant, à Bussy-Lettrée (1820).

Gasc, chef d'institution, à Paris.

Gascheau, professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences de Toulouse (membre titulaire en 1827, correspondant en 1828).

Gascheau jeune, propriétaire, à Oger (titulaire le 16 janvier 1832, correspondant en octobre 1853),

Gaubert ✻, chef de bataillon du génie, à Hagueneau (1839).

Gayot (Amédée), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Aube, membre de l'Institut des provinces, à Troyes (1856).

Georges, curé-desservant, à Trannes [Aube] (1853).

Gérardot (A.-J.), cultivateur, à Potangis (1839).

Géruzez ✻, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris (1840).

Gibon (Alexandre) ✻, professeur de philosophie au lycée Napoléon, ancien membre titulaire, à Paris

Gibon (Joseph), chef d'institution, à Paris (1823).

Girardin, professeur de chimie, à Rouen (1847).

Giraud de Saint-Fargeau, homme de lettres, à Paris (1833).

Gomart (Charles), secrétaire du Comice agricole de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, membre de l'Institut des provinces (1856).

Greslot, propriétaire à Plichancourt [Marne] (1856).

Guyot, docteur en médecine, à Sillery [Marne] (1855).

Havard, ancien notaire, à Paris (1845).

Hémart (Émile), juge de paix, à Montmort (1846).

Hélie (Faustin), G. ✻, conseiller à la Cour de cassation, à Paris (1834).

Henriot fils, propriétaire, à Reims (1847).

Henriot (Étienne), propriétaire, à Reims (1847).

Herpin, chimiste, à Paris.

Hyver, ancien magistrat, à Orléans (1830).

Jamin, propriétaire, à Bourg-la-Reine (1854).

Jolly ✻, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris (1819).

JOLLY (Jules), substitut de M. le Procureur impérial, près le tribunal civil de la Seine, à Paris (1839).

JOURDIER (A.), publiciste, à Versailles (1855).

LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims (1829).

LAMAIRESSE (Eugène), ingénieur hydraulique du département de l'Ain, à Bourg (1853).

LASSAIGNE, professeur de physique, de chimie et de pharmacie, à l'École vétérinaire d'Alfort.

LE BRUN, juge de paix, à Avize (1829).

LE BRUN ✻, inspecteur général des Écoles d'arts et métiers, à Paris (titulaire, 1er décembre 1840, 2 janvier 1847, correspondant 1er janvier 1855).

LÉGER, docteur en médecine, à Paris (1828).

LEROUX ✻, pharmacien, à Vitry-le-François (1834).

LEROY-MABILLE, propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

LINAS, de l'Académie d'Arras, à Arras (1853).

LOUIS-PERRIER, avocat, adjoint au maire, à Epernay (1841).

MACQUART, naturaliste, à Lille (1841).

MAIRE, horticulteur, à Paris (1843).

MAILLET, ancien avoué, secrétaire du bureau de bienfaisance, à Reims (1847).

MALDAN, docteur en médecine, à Reims (1842).

MARTIN, docteur en médecine, à Lyon (1841).

MASSON, ancien sous-préfet, à Lectoure [Gers] (1839).

MATERNE, censeur au lycée Saint-Louis, à Paris (titulaire en 1836, membre correspondant octobre 1840).

MATHIEU, docteur médecin, à Vitry-en-Perthois (1853).

MAURY, négociant, à Villefranche [Haute-Garonne] (1853).

MENCHE DE LOISNE, sous-préfet, à Boulogne-sur-Mer (1839).

MILLON (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger (1842).

MOET DE LA FORTE MAISON, archéologue, à Rennes (1846).

MOREAU DE JONNÈS, O. ✻, correspondant de l'Académie

des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris (1839).

MORIÈRE, professeur d'agriculture, à Caen (1856).

NANCEY aîné, juge au tribunal civil, à Troyes (titulaire en 1847, membre correspondant en 1849).

NANCEY jeune, avocat, à Melun (1847).

NIBOYET (Mme Eugénie), secrétaire général du Comité de bienfaisance, membre de la Société de la morale chrétienne, à Paris (1839).

NICOT, ancien recteur de l'Académie de Nîmes, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Nîmes (1831).

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

ODART (le comte), propriétaire, à la Dorée [Indre-et-Loire] (1855).

OUDART, négociant, à Gênes.

PAGÉSY DE BOURDELIAC ☼, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier (1833).

PARIS (Louis) ☼, ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris (1834).

PATIN, docteur en médecine, à Troyes (1836).

PEIN (Louis), avoué, à Verdun (1845).

PÉRINET, juge suppléant, à Vitry (1855).

PERROT, ancien principal du collége, à Phalsbourg (1838).

PHILIPPE, docteur en médecine, membre de l'Académie impériale de Reims (1843).

POISSON ☼, ancien sous-préfet, à Paris (1836).

PONSARD, membre du Conseil général, président du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons, à Omey (1850).

RAISON, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon (titulaire en 1827, correspondant 1833).

RAYMOND-BORDEAUX, docteur en droit, à Évreux, un des secrétaires généraux de l'Institut des provinces (1856).

REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

REMY père, instituteur et botaniste, à Livry [Marne] (1843).

REMY (Jules), botaniste, voyageur, à Paris (1846).

RENARD, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond.

RICHON, officier de santé, à Saint-Amand (1852).

RIOCOURT (le comte de), à Vitry-la-Ville (1855).

ROBELIN, juge, à Charolles (titulaire en 1836, correspondant en 1840).

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay (1834).

ROUX-FERRAND ✱, sous-préfet, à Epernay (1854).

RUINARD DE BRIMONT (Henri), propriétaire, à Brimont [Marne] (1851).

SALLERON ✱, chirurgien-major de première classe, à Alger (1833).

SÉGALAS, O. ✱, docteur-médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, et de la Commission départementale de la Seine, à Paris (1839).

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes (1835).

SIMONNET, conducteur des ponts et chaussées, à Reims (1842).

SIRET, pharmacien, à Provins (1814).

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Paris (1841).

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux (1840).

TESTU (Léon), principal du collége, à Montargis (1839).

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry-le-François, (1850).

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris (1851).

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris (1851).

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon (1841).

TITON, docteur en médecine, à Soudron, actuellement à Châlons (1855.

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon (1838).

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François (1838).

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon (1842).

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay (1848).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac [Dordogne] (1841).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt [Pas-de-Calais] (1838).

VINCENT ✱, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathémathiques spéciales, à Paris (1825).

WAN DER STRATEN PONTHOZ, membre de l'Académie de Metz et de l'Institut des provinces, à Metz (1856).

WARMÉE, docteur en médecine, à Beauvais.

WERLÉ ✱, négociant, maire de Reims, membre du Conseil général de la Marne, à Reims (1855).

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris (1849).

NÉCROLOGIE.

M. Le Comte de DAMPIERRE.

Ce volume était sous presse lorsque, le 24 décembre 1856, mourait à Paris M. le comte de Dampierre, baron de Hans, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., général de division.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, le comptait au nombre de ses membres honoraires.

Conformément au vœu du général, ses restes mortels ont été déposés, à Châlons, dans la sépulture de famille où l'ont précédé sa mère, sa femme et sa fille.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 décembre. Les honneurs dûs à son grade et au rang qu'il occupait dans la Légion d'honneur lui ont été rendus. Le service funèbre a été célébré dans l'église Saint-Jean, qui était la paroisse de Mme de Dampierre, mère du général. Le deuil était conduit par M. de Dampierre, son fils, chef d'escadron au 8e lanciers, et M. le comte de Riocourt, capitaine d'artillerie, son gendre. Les coins du poêle étaient portés par M. le préfet, M. le général commandant la subdivision de la Marne, M. l'intendant militaire et M. le chef d'état-major de la 4e division militaire.

Sur sa tombe, au nom de la Société Académique de la Marne, M. Caquot a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Nous venons ici saluer de nos derniers adieux le chef d'une des plus nobles familles de la Champagne, dont les

aïeux ont tenu l'épée, dont le père, le comte de Dampierre a été tué près de la voiture qui ramenait de Varennes (1) un roi... qui devait être un saint.

Le jeune Philippe-Auguste-Henri Duval, comte de Dampierre, né à Hans en 1786 (2), avait cinq ans à peine; ce souvenir toutefois ne s'est pas un instant effacé de sa mémoire et de son cœur. Heureux âge qui lui fit pardonner et son nom et sa race, qui lui permit de grandir sur le sol de la patrie! toute sa vie s'en ressentira, car toute sa vie a été dévouée à la France.

En 1804, il entrait à l'école militaire de Fontainebleau; en 1806, il était sous-lieutenant au 17e dragons; régiment dont Châlons gardera le souvenir; il lui doit un vénérable prélat (3). Un ordre porté par le jeune officier avec une témérité toute française le signale à l'armée. L'Empereur récompense le brave et le décore. Décoré par l'Empereur, à vingt-et-un ans, sur le champ de bataille de Friedland (4), triple honneur, qui d'emblée le fait *passer* vieux soldat. Puis viennent toutes les campagnes de l'Empire; après elles, les combats si vifs, si émouvants de l'Algérie. Avec eux les grades dûs à la bravoure, au sang froid, à la tactique militaire. En 1839, il commandait à la Maison-Carrée, poste militaire important, en face d'Abd-el-Kader, sans cesse sur le qui vive. Il est averti que sa femme est gravement malade, le ministre autorise son retour en France; il comprend que sa présence est indispensable à

---

(1) 22 juin 1791

(2) Le 3 juin.

(3) Mgr de Prilly, évêque de Châlons, était capitaine au 17e dragons.

(4) 14 juin 1807.

la tête de ses braves; l'honneur du soldat fait taire la douleur de l'époux; il attend son successeur pour lui remettre son commandement, après que les plus grandes difficultés ont disparu. Il part alors... il part; mais il arrive trop tard! Mme la comtesse de Dampierre n'est plus! Il n'arrive que pour recevoir le dernier soupir de sa jeune fille, et pour les accompagner toutes deux ici, où il vient aujourd'hui se reposer près d'elles.

D'autres diront ses faits d'armes, son grade de général de brigade en 1825, de général de division en 1841, ses insignes de grand officier de la Légion d'honneur, de chevalier de Saint-Louis, les rubans que les nations étrangères venaient unir, sur sa noble poitrine, aux rubans français; digne témoignage d'estime et de reconnaissance pour tant de services rendus.

Pour moi, Messieurs, qui parle ici au nom de la Société Académique de la Marne, dont M. le comte de Dampierre était membre honoraire, je ne veux, sous le glorieux harnois du général, je ne veux voir que l'honnête homme, l'homme d'un dévouement à toute épreuve, d'une bienveillance antique, d'une politesse exquise, le vieux noble vivant noblement dans son domaine, sur ses terres, au milieu de cultivateurs qui ne sont plus ses vassaux, mais qui sont encore ses obligés. Il est le protecteur-né de tout ce qui a besoin d'appui, l'exemple de tout ce qui est bon et utile, la providence des malheureux.

Adieu, Monsieur le comte! reposez en paix! votre vie a été pleine, votre mort édifiante comme votre vie; aussi, Dieu vous a donné un de ces bonheurs qu'il accorde quelquefois à ceux qu'il aime: Vous avez vu votre race vous remplaçant au chemin de l'honneur, votre nom respecté par l'ennemi et entouré de sollicitudes descendues d'un

trône, où l'on se souvient des Ségur (1), où l'on connaît les Dampierre

Adieu donc, reposez dans la paix du Seigneur, — votre famille n'est pas éteinte, et la France n'oublie pas !

---

(1) La mère de M. le général de Dampierre était une Ségur.

FIN.

ERRATUM.

Page 144, 5e ligne de la note,

Au lieu de : *ad sarreni castrum.*

Lisez : *ac sarreni castrum.*

TABLE DES MATIÈRES.

I.

SÉANCE PUBLIQUE.

II.

TRAVAUX DIVERS.

III.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE A CHALONS, LE 25 AOUT 1857.

CHALONS,

LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue d'Orfeuil, 14—16.

I.

SÉANCE PUBLIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville,

LE 25 AOUT 1857.

M. LE PRÉFET, président-né de la Société, appelé à Paris par une affaire urgente et imprévue, n'a pu assister à la séance; il en a témoigné son regret, et a prié M. le vice-président de dire aux lauréats que, présent ou absent, il n'en applaudissait pas moins à leur succès.

M. COPIN, vice-président, a ouvert la séance par une allocution qui a vivement ému l'assistance. Il a exprimé le profond regret avec lequel il prenait au fauteuil la place de M. CAQUOT, président, dont la voix, toujours écoutée avec bonheur, faisait défaut et ne devait plus se faire entendre à ses collègues, à ses amis, puisqu'une douloureuse maladie venait de lui imposer le silence de la mort.

Un deuil si récent ne laissait ni le temps, ni le calme

nécessaires pour parler convenablement de l'honorable membre de la Société qui, pendant un si grand nombre d'années, a partagé activement et bien souvent a dirigé ses travaux littéraires, ou ses investigations, dans l'intérêt de l'agriculture. Bien moins encore pouvait-il être question de suppléer au discours qu'eût prononcé M. CAQUOT, et qui, comme toujours, eût provoqué les plus légitimes applaudissements.

Telles sont les idées que, d'un accent pénétré, M. le vice-président a développées, et qui ont été accueillies avec une vive sympathie.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Pendant l'année 1856-1857,

Par M. DEBACQ, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Il n'y a pas bien longtemps encore, la plupart des Sociétés savantes étaient des réunions d'hommes que l'amour des lettres, des sciences et des arts avait formées. Ces esprits d'élite ne rendaient compte qu'à eux-mêmes des travaux qui étaient le but de leur association, et trouvaient dans leurs communications réciproques un délassement aux sérieuses exigences, soit de fonctions publiques, soit d'une profession quelconque, ou une diversion à des occupations que rien ne commandait. Mais tout change. Dans notre pays l'instruction s'est répandue. Dès lors les Sociétés savantes ont dû se produire au dehors. Leur activité a donc tendu de plus en plus vers l'utile, vers l'utile qui a mille formes. Aujourd'hui, il serait assez rare de voir des hommes associer leurs moyens d'action

sans avouer le but d'utilité. Quant à vous, Messieurs, dont je vois la devise reparaître si souvent, soit dans le discours annuel de votre président, soit dans le compte-rendu de votre secrétaire, il est constant que vous avez toujours tenu à honneur d'y être fidèles. Le digne président, que la mort vient de vous enlever, dans son discours d'ouverture en 1838, disait de votre compagnie : « *l'utile,* voilà son modeste domaine. » J'aime cette devise, Messieurs, quand sous le manteau de la modestie, on emploie tant de moyens de justifier une espérance qu'on avait légitimement fait naître. En effet, non-seulement, vous ouvrez des concours à un grand nombre de mérites, mais vous accueillez tout ce qui, en dehors de ces concours, est bon et estimable, et vous le faites connaître par le moyen qui convient le mieux. L'échange de vos mémoires avec ceux d'autres Sociétés savantes répand jusque dans des contrées éloignées les procédés heureux, les méthodes, les innovations nouvelles. Vos nombreux correspondants, dans toute la France, vous envoient, soit leurs œuvres, soit leurs excellentes observations sur ce qui s'est produit autour d'eux. Ainsi, pendant que vous faites rayonner sur tout le sol de notre belle patrie les progrès accomplis dans le département, vous recevez et portez à la connaissance de vos concitoyens les conquêtes faites au loin par le génie de l'homme. Telle est votre mission, que vous avez à cœur de remplir. Mais est-il toujours possible de constater le bien qui est fait ? Le mal se produit ordinairement avec violence ; ses ravages sont rapides. Delà l'effet qui en résulte. Mais le bien ne se fait sentir qu'à la longue, insensiblement. On ne le voit pas venir. Aussi, quand ses effets sont accomplis, en jouissons-nous souvent sans reconnaissance, parce qu'il nous en coûterait de rechercher les mille petites causes inces-

santes qui l'ont amené. Ce compte-rendu ne peut être que l'exposé de quelques-unes de ces causes.

Dès les premières séances de cette année, M. le Préfet vous a envoyé des exemplaires d'une communication faite par M. Dugrip, du Mans, à la Société centrale d'agriculture de Paris, sur la culture d'une pomme de terre, dite Chardon. Ce tubercule peut devenir une importante ressource en présence de la maladie de la pomme de terre; il peut en être une dans toutes les circonstances. Vous vous êtes associés avec empressement à la pensée de M. le Préfet, en jugeant utile de favoriser dans le département de la Marne la culture de cette plante alimentaire. Vous avez demandé à M. Dugrip un hectolitre des tubercules qu'il se plait à propager. Vous les avez distribués à différents jardiniers, en leur remettant les instructions que vous teniez de la sollicitude de M. le Préfet. Vous ne saurez que plus tard si cette culture dans le département de la Marne est une heureuse innovation; M. Sellier vous a cependant déjà annoncé que les 40 pommes de terre, de cette espèce, plantées par lui en avaient produit 570, toutes belles, grosses et saines, mais d'une qualité très ordinaire.

L'agriculture s'est encore inquiétée, cette année, de la maladie de la vigne et même de celle de la pomme de terre. Vous avez reçu avec reconnaissance les communitions, sous ce double rapport, de MM. Leroy-Mabille et Victor Châtel, et vous n'avez jamais manqué de leur donner immédiatement toute la publicité possible.

Dans le mois de novembre dernier, M. Sellier a déposé sur votre bureau, de la part de M. de Caumont, un échantillon de blé d'Australie. MM. Duguet et Sellier en ont fait

semer dans leurs propriétés. Les premiers résultats obtenus par M. Duguet sont les suivants : Un décilitre de ce blé semé dans 50 centiares a produit quatre gerbes du poids ordinaire. Au battage ces quatre gerbes ont produit quatorze litres d'un grain blanc, bien formé, mais cependant plus petit que celui semé. Sa paille est fine, blanche, de très bonne qualité. L'épi n'était pas aussi gros que ceux des diverses espèces de froment, telles que le froment de Saumur, le blé Hickling, et le blé rouge de Picardie. M. Duguet conserve pour un nouvel essai le produit de ces quatre gerbes.

M. Sellier a déposé sur votre bureau une gerbe et du blé battu provenant de la récolte de 30 ares. La quantité semée par lui dans un terrain, dont un tiers était en recassis, s'élevait à 150 litres; il n'en a obtenu que 248 gerbes, qui ont produit de très beau blé, dont la paille est mangée avidement par les bestiaux; il tiendra de ce grain à la disposition des personnes qui voudraient le propager dans nos contrées.

Vous aviez déjà, il y a plusieurs années, fait l'essai du chanvre du Piémont dans les terres de Champagne. Ce chanvre beaucoup plus haut, beaucoup plus fort que le nôtre, donne une matière textile plus grosse, et ne pourrait servir à fabriquer des toiles fines. En outre, il a promptement dégénéré dans notre pays, soit que le sol et le climat ne lui conviennent pas, soit que les individus de cette plante à fleurs pourvues de pistils aient été fécondés à distance par le pollen du chanvre de France à fleurs mâles, soit enfin que les conditions de culture qui lui sont nécessaires n'aient pas été bien observées. Cependant un premier insuccès ne doit pas décourager. Votre correspondant, M. Oudart, de Gênes, vous a envoyé des graines de cette plante; vous les avez confiées à MM. les présidents

du Comice central de la Marne, et du Comice de Sainte-Ménehould, ainsi qu'à divers agriculteurs.

L'an dernier à son retour de Paris, où il avait siégé, à titre de votre délégué, au Congrès des Sociétés savantes, M. Sellier, d'après une proposition faite par lui dans cette réunion, vous a engagés à rédiger un *Manuel d'agriculture*. Une commission a été nommée pour poser les bases de conseils simples à répandre dans la campagne. Cette commission a prié deux de ses membres de faire un travail préliminaire. Par leurs soins un questionnaire a été imprimé, répandu à un assez grand nombre d'exemplaires. Des réponses vous ont été déjà adressées; vous en attendez d'autres pour mettre fin à cette œuvre.

Le progrès des arts mécaniques, en simplifiant bien des procédés de fabrication, a permis de diminuer le prix de vente. Les paillassons, que les jardiniers emploient pour éviter, au retour du printemps, que l'abaissement de température, dû au rayonnement calorifique, ne nuise aux jeunes pousses et aux fleurs, ont profité de cet avantage. M. Duguet vous a fait connaître ceux que M. Ganneron, concessionnaire du brevet de M. le docteur Guyot, vend à un prix très modique. MM. Duguet et Sellier, par l'exemple, en étendront l'usage dans le département.

L'un de vos correspondants, M. Morière, professeur d'agriculture à Caen, vous a envoyé plusieurs publications sur lesquelles M. Jules Lamairesse vous a fait un rapport. Après avoir jeté un coup-d'œil sur les richesses du Calvados, « toute culture, si intelligente qu'elle soit, dit votre
» rapporteur, est susceptible de progrès et d'améliorations.
» Nul doute que le Conseil général du Calvados n'ait voulu
» favoriser ce progrès en choisissant un professeur spécia-

» lement chargé de visiter alternativement tous les can-
» tons agricoles et d'y répandre les idées d'amélioration,
» soit par des conférences, soit par des publications élé-
» mentaires. La lecture des petits traités de M. Morière
» vous dira s'il a compris sa mission. » Il me paraît impossible, Messieurs, d'analyser ce rapport. Il devrait être transcrit en entier. A propos du drainage, M. Lamairesse nous apprend que, dans le Calvados, où plus de 100,000 hectares peuvent être drainés avec succès, l'impulsion a été donnée, dès 1851, par M. de Caumont, notre honorable collègue. En parlant des fumiers, je ne puis m'empêcher de répéter le conseil de M. Morière, si connu, et si peu pratiqué : évitez qu'ils soient desséchés outre mesure en été, submergés par les eaux pluviales en hiver; utilisez les purins qui le plus souvent ne servent qu'à engraisser les chemins, et à corrompre les mares voisines. L'emploi des urines a enrichi la Flandre, et la disposition des étables, au point de vue de la production des fumiers, a été avantageusement appréciée en Belgique.

Rien n'est contagieux comme l'exemple, dit M. Lamairesse au sujet du drainage. La citation suivante prise au même rapport ne peut donc être qu'utile : « Un cultivateur
» des environs de Châlons fit, il y a quelques années, l'ac-
» quisition, moyennant 70 francs l'hectare, de pâtis com-
» munaux qui n'avaient jamais produit que quelques her-
» bes chétives. En 1854, il mit pour 800 francs de fumier
» sur un seul hectare de ces terres qu'il ensemença en
» froment. La dépense, y compris l'acquisition du sol,
» revenait à 1,000 francs. En 1855, il eut une récolte ex-
» ceptionnelle, dont la valeur s'élevait à 1,200 francs. Il
» laissa reposer sa terre en 1856, et, cette année, on ne
» trouverait peut-être pas dans toute la Champagne un
» seigle mieux préparé que celui qui forme l'emblavure de

» cette même terre. Sans fumier, il n'eût pas donné le » double de sa semence en avoine. »

Ainsi, M. Lamairesse, en vous faisant une analyse très instructive des écrits d'un de vos laborieux correspondants, ajoute aux faits intéressants qui vous viennent de Normandie ses excellentes observations.

La culture du blé donne à M. Morière l'occasion de préconiser les semoirs mécaniques, qui avec moins de semence donnent plus de produits que le procédé ancien de semer à la volée. Des nombres disent aussi tout l'avantage des semis en ligne. Mais M. Lamairesse remarque que ce procédé demande trop de temps, trop de main-d'œuvre. Il me semble que ce passage du rapport porte à faire des vœux pour qu'un semoir mécanique puisse régulariser l'opération à ce point que la semence soit répandue sur le sol comme l'aurait fait un semis en ligne. Que les agriculteurs jugent ce qu'on peut faire, et que l'industrie continue à leur prêter son concours.

Des détails sur le bétail, sur la race ovine en particulier, laissent voir combien il y a à étudier pour l'agriculteur ami de son art, et font naître le désir de lire l'ouvrage de M. Morière.

Depuis un demi-siècle l'esprit de l'homme en France a tenté des essais dans tous les genres. Le rapport du sol a eu son succès. L'ensemencement en céréales des terres crayeuses de la Champagne, possédant à peine quelques centimètres de terre végétale, est une hardiesse heureuse, entreprise dans ces dernières années, après une autre tentative qu'on devait presque regarder comme un acte déraisonnable, il y a quarante ans. Je veux parler des plantations de pins.

M. l'abbé Gallois, curé de Bussy-Lettrée, votre correspondant, vous a envoyé cette année un mémoire sur le

pin sylvestre. La lecture d'un rapport de M. Lamairesse sur ce travail a attiré votre attention dans l'une de vos séances ordinaires.

M. l'abbé Gallois se félicite d'avoir aidé l'un des premiers à la transformation des plaines stériles de la haute Champagne, en créant des bois d'arbres verts dont les détritus semblent offrir par leur décomposition un véritable engrais. Il donne pour leur culture des conseils que sa longue expérience lui a suggérés, indique trois insectes qui font beaucoup de mal à ces plantations, et propose d'attirer et de retenir certains oiseaux qui leur font la guerre.

« Le pin sylvestre languit, dit votre correspondant, » quand il est trop écourté. Il vit autant et peut-être plus » par ses feuilles que par ses racines. Il convient au sur- » plus de ménager beaucoup d'ombre pour garantir le sol » des sécheresses, accélérer la décomposition des détritus, » et favoriser la multiplication d'un nombre considérable » de petits animaux qui travaillent sous terre, qui la met- » tent pour ainsi dire en culture, et la rendent susceptible » de recevoir toutes les influences de l'atmosphère. »

Par quel phénomène, Messieurs, une plantation peut-elle rendre un sol fertile? Les arbres qui vont y croître ne demanderont-ils pas leur nourriture à la terre, et leurs détritus ne seront-ils pas une partie de ce qu'ils ont pris au sol? Mais, M. Gallois vous l'a dit, le pin se nourrit autant, peut-être plus par ses feuilles que par ses racines. La terre, fouillée par une foule de petits animaux, est rendue susceptible de recevoir toutes les influences de l'atmosphère. Ainsi, nous pouvons une fois de plus, à l'occasion du mémoire que vous avez reçu de Bussy-Lettrée, et des plantations heureuses de la haute Champagne, admirer ce grand jeu de la nature. Les gaz de l'atmosphère, et des corps apportés de bien loin par les cou-

rants d'air deviendront solides dans l'arbre et dans le sol. La vapeur d'eau sera le dissolvant, qui commencera l'action chimique. Des animaux, apportés par l'air peut-être, retenus par la végétation, la végétation elle-même seront les forces qui produiront la réaction; et un sol aride finira par se couvrir d'une terre végétale.

Vous vous ressouvenez, Messieurs, que l'an dernier vous avez fait imprimer un rapport de M. Lamairesse sur le parti si avantageux qu'aux environs de Vienne l'industrie a su tirer du pin noir d'Autriche. Cette année M. Charpentier-Courtin fils aîné vous a adressé une traduction d'un ouvrage allemand, relatif à la culture de ce pin, qu'il a faite avec M. le docteur Leuchsenring. Cette traduction, accompagnée d'un exposé des motifs de la traduction d'ouvrages forestiers allemands et de la nécessité de l'introduction en Champagne de cinq nouvelles espèces de pins, notamment du pin noir d'Autriche, n'a pu être confiée à un commissaire que dans ces derniers temps.

Vous devez encore à M. Lamairesse un rapport sur une notice de M. Brochart, instituteur à Chaltrait, relative à la culture de la pomme de terre. Des soins bien entendus qui rendent le sol pénétrable à l'air, et à l'aide desquels on évite l'action délétère des eaux surabondantes, une fumure complète tous les ans permettent à M. Brochart d'alterner sans interruption la récolte des pommes de terre et des navets, et la récolte du froment, sur les deux moitiés d'une terre de 15 ares. Chaque année ce champ produit de 13 à 15 hectolitres de pommes de terre bien saines, et environ 175 litres de froment. Cependant, M. Lamairesse n'engage pas les cultivateurs à suivre cette méthode. La

pomme de terre, et surtout le navet, sont des plantes essentiellement épuisantes. Un essai analogue a été fait dans le Wurtemberg où un cultivateur planta trente-deux fois de suite des pommes de terre dans le même champ fumé tous les ans ; mais en dernier lieu elles ne devenaient pas plus grosses que des noix.

L'essai de M. Brochart, et la lucidité avec laquelle il a exposé sa méthode lui ont mérité les félicitations de votre rapporteur. Vous avez, dans le courant de l'année, élu M. Brochart membre correspondant.

L'un de nos collègues, dont les communications vous présentent toujours le plus vif intérêt, vous a fait part, le 20 janvier dernier, d'une connexion de faits qui vous ont paru dignes d'être suivis avec attention. M. de Lambertye, qui s'adonne à Chaltrait à la culture forcée de la vigne, a observé attentivement depuis 1854 la marche comparée de la floraison de la vigne forcée, et de la floraison à l'air libre dans le vignoble. Depuis cette époque, le plus parfait accord s'est manifesté entre les résultats obtenus en serre, et la montre en pleine terre quelques mois plus tard. Il y a plus, en 1856, M. de Lambertye avait remarqué que sur ses treilles, en hiver, les grappes naissaient très haut par les bourgeons, dans l'aisselle de la cinquième ou sixième feuille. Pareil phénomène s'est produit dans les vignes. L'habile naturaliste de Chaltrait vous disait alors : « Au 14 janvier, ma vigne forcée commençait à fleurir. On a compté 300 belles grappes. Elles se présentent haut à l'aisselle, rarement de la quatrième feuille, plus habituellement de la cinquième et sixième. » Il ajoutait : « Mon opinion est, au 20 janvier, que la floraison de la vigne, dans le département de la Marne, sera suffisamment belle. » Vous savez, Messieurs, quelle a été la montre au printemps dernier.

Que les plantes, que les animaux soient au grand air, ou à l'abri de la température, de l'humidité, de tous les accidents météorologiques extérieurs, il y a dans leur végétation, probablement dans leur vie, une marche commune. Quelle est donc cette action occulte qui exerce sur eux son influence prépondérante? Vous verrez là, Messieurs, un objet de recherches pour la science. Que les savants accumulent faits sur faits, qu'ils élargissent tous les jours le vaste champ de la science, qu'on admire tous les secrets que le génie de l'homme a surpris à la nature, et il ne faudra pas beaucoup de réflexion pour reconnaître que l'énorme faisceau des connaissances humaines n'est rien par rapport à ce qu'il peut être. Il n'y aura pas une génération qui puisse dire des générations passées, ce qu'Alexandre, de Macédoine, disait de Philippe : « Mon père ne me laissera rien à faire. » Que la noble émulation des savants soit donc stimulée !

J'ai déjà eu occasion, dans cette séance, de prononcer le nom de M. Morière. Un rapport de M. Eugène Perrier sur un nouvel ouvrage de votre correspondant : *Le département du Calvados à l'Exposition universelle de Paris en* 1855, me donnera occasion de vous dire encore un mot du professeur distingué d'agriculture de Caen. Un livre ayant le titre que je viens de citer doit parler de bien des choses. Les détails dont M. Eugène Perrier vous a entretenus sur l'agriculture dans le Calvados, sur son bétail qui entre pour plus d'un quart dans l'alimentation de Paris ; sur ses beurres dont la production n'est pas absorbée par l'approvisionnement de la capitale; sur ses volailles qui font l'objet d'un commerce important; sur sa magnifique race de chevaux, employés d'abord pour l'agriculture, vendus ensuite pour les besoins de l'armée; les nombres que votre rapporteur cite à propos du tissage

du coton et du commerce des dentelles de Falaise et d'autres villes du Calvados, à propos des toiles cretonnes, et des grosses laines de Lisieux, ont captivé votre attention. Vous n'avez pas appris ce que l'activité intelligente d'une des circonscriptions de la France produit de richesses et de bien-être, sans désirer que le département de la Marne, déjà tant en progrès, se fasse connaître plus honorablement encore par ses produits agricoles et manufacturiers.

Votre correspondant, M. Greslot, qui l'an dernier vous a envoyé une brochure sur l'apiculture, vous donne encore cette année, dans un mémoire manuscrit, des détails sur la construction de la ruche de son invention. M. l'abbé Aubert, dans le rapport qu'il vous a fait, vous apprend qu'un métier mécanique allemand a été imaginé pour faire la partie cylindrique de la ruche, et que M. Greslot a complété l'invention allemande en y adjoignant deux machines très simples destinées à faire la partie bombée. On pourrait donc aujourd'hui fabriquer promptement, solidement et à bon marché, le laboratoire des abeilles.

Il n'y a que les hommes versés dans les hautes études dont les pensées s'étendent aux grandes choses; il n'y a qu'eux qui réalisent de grands travaux. Mais le plus souvent ils peuvent bien peu, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes; il faut ce concours de circonstances qui naissent lentement de causes accumulées, produites le plus ordinairement par l'énergie, l'intelligence, la persévérance des populations et des gouvernements des grandes nations. Aussi, est-ce une gloire pour notre pays qu'un Français soit à la tête de l'entreprise du percement de l'isthme de Suez. C'est déjà un honneur d'avoir pu appartenir à l'expédition qui, sous la direction de M. de Lesseps,

a été étudier le terrain compris entre le golfe de Péluse et le nord de la mer Rouge. Notre jeune compatriote, M. Ernest Jacquesson, est parti pour l'Égypte dans ces favorables conditions. Il a montré qu'il était digne de cet honneur. Homme sérieux, malgré son âge, et non touriste léger qui va chercher des impressions fugitives, il a pris des notes sur ce qu'il a vu ; il a fait un livre, et vous en a offert un exemplaire. Vous devez à M. Caquot un rapport sur cet ouvrage où le lecteur suit avec intérêt M. Jacquesson au Caire, sur le Nil, à la cataracte d'Aboukir, aux Pyramides, au désert, à Jérusalem. En résumé, dit M. Caquot, en terminant son rapport, l'opuscule de M. Jacquesson aura toujours une valeur, non-seulement pour nous Champenois, auxquels il paraît plus spécialement adressé, mais encore pour toutes les personnes qui aiment la bonne foi dans un écrivain, la facilité, l'élégante simplicité dans le style, l'intérêt et quelquefois l'imprévu dans l'ouvrage.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne avait chargé de la représenter cette année, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, MM. Sellier, Le Brun, Chaubry de Troncenord, de Mellet, Debacq. Un résumé des travaux de notre Société rédigé par son président M. Caquot, et un rapport de M. Debacq sur la traduction en français de l'ouvrage de M. Grove intitulé : *Corrélation des forces physiques,* ont été lus à ce Congrès, dont la session a duré du 12 au 23 avril. M. Sellier, qui, dans cette réunion, a présidé chaque jour une partie des séances, vous a lu, à son retour, l'intéressant compte-rendu des travaux de cette association temporaire, dont les membres viennent de tous les points de la France s'entretenir de questions scientifiques, agricoles, indus-

trielles et littéraires. Je n'ai pas à vous parler de cette œuvre que vous avez déjà livrée à la publicité.

L'an dernier, votre correspondant, M. Jules Remy, vous avait envoyé une relation de son voyage chez les Mormons. Cette année, par l'intermédiaire de M. de Lambertye, il vous a fait part de son ascension sur le Chimborazo. Les ascensions de cette sorte ne sont pas des parties de plaisirs, mais des voyages pénibles et très dangereux. Ce n'est donc pas sans applaudir à son courage que vous avez, pour ainsi dire, vu votre collègue et son compagnon de voyage, M. Brenchley, luttant contre la tempête, loin de tout secours, au milieu des neiges qui couvrent ces plateaux arides.

Un de vos correspondants, M. Cap, a réuni en un volume plusieurs notices biographiques où il retrace la vie et expose les travaux de savants dont les efforts ont contribué aux progrès des sciences : « Les investigations patientes et multipliées qu'a nécessitées chacune de ces monographies font le plus grand honneur à leur rédacteur. Le style élégant et toujours correct, l'expression imagée et souvent pittoresque, et l'agencement quelquefois dramatique des faits qu'il raconte font de ce livre une œuvre littéraire. » Telle est la phrase par laquelle M. Faure résume le rapport qu'il vous a fait de l'ouvrage de M. Cap.

Vous devez encore à M. Faure un rapport sur le traité des eaux minérales et thermales dont M. Herpin, votre correspondant, vous a fait hommage. L'importance de l'ouvrage qu'il analyse, les détails dans lesquels entre M. Faure, les renseignements particuliers qu'il vous donne sur les eaux de Sermaize, vous ont engagés à voter l'im-

pression du travail de votre collègue dans votre publication annuelle.

Le savant ouvrage de M. le docteur Aliès sur les eaux minérales en général, et sur celles de Luxeuil en particulier, a été l'objet d'un autre rapport, dont nous sommes aussi redevables à M. Faure.

M. Louis Bertrand, docteur en médecine, l'un de vos concitoyens, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Du Suicide*, couronné par l'Académie impériale de médecine, et sur lequel M. Copin vous a lu un rapport remarquable par l'exactitude de l'analyse, et la sage mesure des appréciations. La Société, sans adopter toutes les opinions exprimées par M. le docteur Bertrand, s'est plu à reconnaître que son livre renferme un grand nombre d'observations intéressantes, et qu'il atteste de la part de l'auteur des connaissances variées, une étude approfondie du sujet, et un laborieux esprit d'investigation.

Vous avez soumis à l'examen de M. Salle l'histoire intéressante d'une grossesse extra-utérine dont votre correspondant, M. Chevillion, vous a adressé la relation. Après six ans, le kyste renfermant l'enfant mort s'est fait jour à l'extérieur. Des fragments osseux sont sortis par une plaie qui s'était formée spontanément. M. Chevillion, en venant en aide à ce travail de la nature, a contribué puissamment à l'heureuse guérison d'une affection dont l'issue est ordinairement funeste.

Deux opuscules que votre correspondant, M. Demilly, vous a offerts ont été la cause d'un rapport dû à la plume de M. Salle. L'un de ces ouvrages traite de la gale de la poule sur les chevaux, l'autre de la contracture pelvienne du cheval. « M. Demilly, dit votre rapporteur, à propos de

la deuxième question, fait voir avec beaucoup de clarté ce qui distingue cette maladie de la paralysie. Il démontre qu'elle en diffère par ses causes, ses symptômes, sa terminaison, et les lésions pathologiques observées après la mort, et il soutient son opinion avec la plus énergique conviction. »

M. Debacq vous a fait une lecture sur l'influence de la lune sur la pluie. Dans ce travail, en grande partie tiré de la notice de M. Arago, insérée dans l'Annuaire du bureau des longitudes pour 1833, votre collègue a eu pour but d'exposer ce qu'on sait aujourd'hui de cette influence au sujet de laquelle les habitudes populaires et une croyance générale ont établi un préjugé complétement faux. On voit avec peine, chez une nation aussi éclairée que la France, une opinion, que rien ne justifie, s'enraciner aussi profondément.

Une notice sur les fourneanx économiques fondés à Paris par l'administration et les bureaux de bienfaisance vous a été offerte par son auteur, M. Klein ; elle a été une occasion pour M. Droüet d'établir un parallèle entre ces fourneaux et celui qui fonctionne à Châlons depuis bientôt trois ans. Les frais d'établissement, le choix et la disposition du local, la nature et la préparation des aliments, les frais d'exploitation, le prix de vente, les frais généraux, l'organisation et les détails du service, les heures de distribution y sont indiqués ou soumis à une estimation exacte. M. Droüet rapporte aussi que M. Klein, administrateur et ordonnateur d'un des bureaux de bienfaisance de Paris, voulant favoriser chez les ouvriers la création et la conservation d'économies, projeta un établissement qui pût se suffire à lui-même sans subvention, ni cotisation, et construisit, à

Chaillot, dans la maison des Filles de la Sagesse, un fourneau qui après quelques mois d'exploitation produisit un excédant de recettes relativement considérable. Il y a peut-être là, Messieurs, une pensée à laquelle il serait utile de s'arrêter.

Dans un catalogue de librairie, M. Caquot avait appris que la lettre autographe, par laquelle Royer-Collard, l'une des illustrations du département de la Marne, remerciait, en 1815, notre Société de l'avoir élu membre honoraire non résidant, était tombée dans le domaine public. Des démarches ont été faites, et vous devez à la libéralité de M. Danton, inspecteur de l'Académie de Paris, qui s'en était rendu acquéreur, d'être rentrés en possession de cette précieuse lettre.

Votre collègue, M. Chaubry de Troncenord, membre du Conseil général de la Marne, est venu lire, dans une séance ordinaire, un travail très intéressant sur les graveurs de la Champagne; vous en avez voté l'insertion dans votre publication de cette année.

Parmi vos travaux littéraires, je dois citer une lecture que M. Salle vous a faite sur les événements dont Châlons a été le théâtre dans les dernières années du règne de Napoléon Ier. Vous avez été étonnés de la fidélité avec laquelle la mémoire de M. Salle l'a servi dans une foule de détails, et vous avez écouté avec le plus grand intérêt un récit toujours clair, net et entraînant qui vous faisait assister à toutes les péripéties par lesquelles Châlons a passé dans ces temps.

La Cinéïde, poëme héroï-comique, dont l'auteur, M. Ch.

du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean à Liége, vous a fait hommage, a été confiée à l'examen de M. Royer. « Le » poëme de la Cinéïde, dit votre rapporteur, quant à sa » structure, et à ses moyens d'action, est une œuvre clas- » sique appartenant à ce genre propre à l'Italie, dont le » chef-d'œuvre est l'*Orlando furioso* et à la suite duquel » viennent la *Sécchia rapita,* le *Richardetto,* etc., » et plus loin : « le poëme est bien conduit, l'ordonnance en est » heureuse; on y rencontre d'éminentes qualités littéraires, » une grande clarté d'exposition, une facilité de vers et de » rimes qui dénote chez l'auteur une organisation poéti- » que, un style flexible et varié, etc. » Je ne peux, Messieurs, résumer l'analyse de M. Royer, qui présente un intérêt constamment soutenu malgré son étendue.

J'aurais désiré rappeler un long rapport de M. Garinet sur un volume publié par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, mais ce travail passe succinctement en revue tous les sujets traités dans le volume, et ne paraît pas susceptible d'analyse. Je me bornerai à vous dire, Messieurs, que M. Garinet, en mentionnant les recherches de M. l'abbé Darras sur les patrons des diocèses de Soissons et Laon, ajoute qu'un travail semblable, entrepris dans chacun des diocèses de France sur les monuments, éclairerait beaucoup de points obscurs et controversés, et qu'en énonçant que la Société académique de Soissons s'occupe de réunir toutes les médailles et monnaies frappées à Soissons, l'une des plus anciennes villes des Gaules, notre collègue fait sentir que cette Société mérite bien de la ville où elle réside. Je vous rappellerai enfin que ce rapport, en passant en revue les travaux d'une année, nous fait reconnaître que cette Société savante tient tout ce que promet son nom.

Votre collègue, M. Materne, dont le talent comme traducteur est connu, vous a offert les nouvelles de Wilhelm Hauff qu'il a traduites de l'allemand. Dans le rapport qu'il vous en fait, M. Royer vous dit que le style facile de M. Materne, la phrase bien liée, les expressions naturelles ou piquantes se sont trouvées sous la plume du traducteur, sans laisser jamais sentir la difficulté si connue de rendre dans sa propre langue les pensées exprimées dans une autre avec des tours et des figures souvent si différentes.

M. Charles Perrier, de Châlons, vous a fait hommage d'une notice biographique sur le chevalier Delatouche, peintre distingué, né et mort à Châlons dans le siècle dernier. Notre jeune compatriote, qui s'occupe depuis plusieurs années de critique en matière de beaux arts, et qui s'est fait connaître déjà par plusieurs articles, publiés dans le journal l'*Artiste,* sur l'exposition de Munich de 1854 et sur l'Exposition universelle de 1855, a eu la bonne pensée de faire des recherches sur la vie et les œuvres d'un homme qui a illustré le chef-lieu du département de la Marne.

L'étude des lettres et des manuscrits de Delatouche, que notre Société possède, et que M. Charles Perrier a consultés, révèle le talent, comme critique savant et ingénieux, comme écrivain pur, correct et original, de l'artiste du XVIIIe siècle, dont Châlons ne possède plus qu'une œuvre d'art remarquable.

Le manuscrit de notre collègue, M. de Mellet, sur l'église d'Épernay a été renvoyé à M. Musart, dont le jugement a été favorable à l'ouvrage. Vous regrettez que son étendue ne vous permette pas de le publier dans vos mémoires.

Ce n'est ni le lieu ni le temps de parler de tous les bons ouvrages que vous avez reçus. Mais quelques rapports verbaux de M. Salle permettront de dire que les ouvrages, qui vous ont été envoyés par M. le docteur Aliès, non-seulement témoignent de l'étendue de ses connaissances, mais aussi des bonnes qualités de son esprit. Partout à la justesse avec laquelle les questions sont vues se joignent la modestie, une observation parfaite des convenances, une grande habitude du bon ton. Vous vous êtes adjoint M. Aliès comme membre correspondant.

Vous avez remercié M. Gayet d'Épernay pour l'envoi qu'il vous a fait d'éphémérides de la Marne.

Vous avez reçu avec reconnaissance les différents manuscrits de votre correspondant, M. de Montureux, qui est infatigable tant qu'il y a quelque chose à dire ou à écrire dans un but d'utilité.

Vous avez perdu cette année M. le comte de Dampierre, membre honoraire non résidant; M. Caquot, membre titulaire et président de la Société, et M. d'Hombres-Firmas, membre correspondant.

Une notice biographique sur M. le général de Dampierre, vous sera lue, dans cette séance, par M. le capitaine Boulard, né à Hans, patrie du général. Je n'aurai donc à rappeler la mémoire que de MM. Caquot et d'Hombres-Firmas.

Charles-Marie Caquot, né à Châlons en 1789, fit ses études de grammaire et de belles-lettres, d'abord à l'école centrale, puis à l'école secondaire de sa ville natale, et alla en 1806

étudier le droit à Paris où il débuta dans la carrière du barreau. De retour dans sa famille, il devint bientôt titulaire de l'étude de notaire de Courtisols qu'il ne conserva que jusqu'en 1823, époque à laquelle il prit possession de celle de son père à Châlons. Pendant les vingt-huit ans qu'il fut officier ministériel, il fut pénétré de l'importance des devoirs que lui imposait sa charge. On pourrait retrouver, dans le rapport qu'il vous fit en 1849 d'un écrit de M. Curyale Fabre, notaire à Clermont-Ferrand, sur l'origine et l'institution du notariat, des paroles qui résument toute la pensée de notre collègue : « Nous voyons, dit-il, le notaire imbu de la dignité que lui imprime cette magistrature volontaire, devenir le conseil assidu, le confident discret des populations. Il vit au milieu d'elles, il leur sert de lien et d'interprète. Issu le plus souvent des degrés inférieurs, il monte sans vanité comme sans faiblesse aux plus élevés; il redescend aux plus infimes avec dévouement et cordialité, ami des uns, protecteur des autres, respecté de tous. »

S'il avait considéré le notariat comme une magistrature, on conçoit que M. Caquot désirât appartenir au tribunal civil de Châlons. Il était déjà depuis dix-neuf ans juge suppléant, lorsqu'en 1852 il se démit de sa charge de notaire en faveur de son gendre, M. Jolly. Il s'acquitta toujours de ses fonctions judiciaires avec zèle et intégrité. On admira que, jusque dans ses derniers temps, malgré la douloureuse affection qui l'a emporté, il siégeât des heures entières, sans paraître occupé de son mal. C'est que l'amour du devoir l'absorbait tout entier, et qu'en lui l'activité intellectuelle réagissait heureusement sur l'organisation physique.

L'homme actif et d'un esprit élevé ne peut pas borner ses occupations aux exigences de sa position sociale. Aussi M. Caquot trouva souvent dans la littérature, quelquefois dans les arts, de nobles délassements. Sa bibliothèque, l'une

des plus remarquables de notre ville, ne fut pas chez lui un vain objet de luxe. La vivacité de sa pensée, le coloris et l'élégance de son style attestent qu'il vivait au milieu de nos bons auteurs. La tournure de son esprit, la société des littérateurs en renom qu'il fréquenta à Paris, son assiduité à suivre les cours du collége de France, non-seulement ont dû former ses mœurs littéraires, mais aussi lui ont donné cette urbanité, ce poli de formes et de manières qui sera toujours le premier ornement de l'homme placé dans une position élevée.

Il a toujours été un des membres les plus zélés de la Société d'agriculture, commerce sciences et arts de la Marne, depuis son entrée, en septembre 1818, dans cette Compagnie. Il en signait les procès-verbaux comme vice-secrétaire en 1819, était nommé secrétaire en novembre de la même année, et a été élu quatre fois président. Il aurait pu jouir du repos depuis longtemps, comme membre honoraire résidant; il préféra rester membre actif. De Paris où la maladie le retenait, il communiquait, il y a quelques jours à peine, si souvent avec nous, que s'il ne dirigeait plus nos travaux, on peut assurément dire qu'il y participait encore.

L'amitié de ceux de nous qui ont vécu dans son intimité depuis la jeunesse, son activité infatigable au sein de notre Compagnie pendant trente-neuf ans, nos sentiments de vive sympathie et de respectueuse considération nous ont portés à décider unanimement qu'une notice serait faite pour honorer la mémoire de M. Caquot. Plusieurs d'entre vous seront jaloux d'en être chargés; mais le temps a manqué absolument; et j'ai dû, dans cette solennité, prononcer seulement quelques paroles en témoignage de la haute estime en laquelle vous tenez l'homme à jamais regrettable que nous pleurons.

Le 7 mars 1857 ont eu lieu, à Alais (Gard), les obsèques de M. le baron d'Hombres-Firmas, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de l'Académie des sciences (section d'économie rurale). Pendant plusieurs années, il avait fréquenté les Congrès scientifiques de la France, de l'Italie, de l'Allemagne. Quand M. Dumas, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, reconstitua le Conseil général de l'agriculture en 1849, il l'y appela pour représenter le département du Gard. Jusques dans ces dernières années, M. d'Hombres correspondait avec les nombreuses Sociétés savantes dont il faisait partie. Vous vous rappelez le mémoire sur le noyer et les effets de ses ombrages, qu'il vous envoya dès 1845, peu de temps après son élection comme membre correspondant. En 1855, il communiquait encore avec vous et vous adressait son mémoire sur le *rhinocéros minutus* de Saint-Martin-d'Arches près d'Alais. Aussi vous pouviez dire de lui ce que M. Dumas en disait à l'Institut : « M. d'Hombres est un correspondant qui correspond. » Travailleur infatigable, il a dû puiser dans l'amour de l'étude, jeune bien des satisfactions, plus âgé de grandes consolations.

Regretté, honoré dans la cité où il a laissé à tous l'exemple d'une carrière de quatre-vingts ans toute consacrée aux choses sérieuses, il vivra longtemps dans la mémoire de sa famille, de ses amis, de ses concitoyens. Membre correspondant de votre Société, je peux dire qu'il jouissait aussi auprès de vous, Messieurs, de ce titre de concitoyen ; et vous, non plus, vous n'oublierez pas celui à qui vous accordez en ce moment les derniers hommages de la confraternité.

Pendant cette année académique, vous avez conféré le

titre de membre honoraire non résidant à notre illustre concitoyen, le vainqueur de Zaatcha et de Traktir, M. le général de division HERBILLON,

Et vous avez ajouté à la liste de vos associés correspondants les noms de

MM. GRESLOT, propriétaire cultivateur à Plichancourt.
MORIÈRE, professeur d'agriculture à Caen.
ALIÈS, docteur en médecine, inspecteur des bains de mer de Trouville.
PLONQUET, médecin à Ay.
CH. DU VIVIER DE STREEL, curé de St-Jean à Liége.
Amédée BERTIN, ancien sous-préfet de Fougères.
HÉBERT, juge de paix à Ay.
PICHON, —— à Beine.
ROBINET, —— à Bourgogne.
CAMUS, —— à Châtillon.
MARIGUES, —— à Fismes.
MARÉCHAUX, —— à Verzy.
THÉVARD, —— à St-Remy-en-Bouzemont.
HUGUIER, —— à Sézanne.
Ernest BERTRAND, juge d'instruction au tribunal civil de la Seine.
BROCHART, instituteur à Chaltrait.
Comte DE VIGNERAL, président du Comice agricole de Putanges (Orne).
TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale de Douai.
VAN HOOREBEKE, avocat à Gand.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS (1).

Une médaille de 300 francs avait été offerte au meilleur mémoire sur la question suivante :

La moralité s'est-elle affaiblie dans les campagnes depuis 1789? et, en cas d'affirmative, indiquer les causes de cet affaiblissement et les moyens d'y remédier.

Trois mémoires ont été adressés sur cette question. La Commission (1) chargée de les examiner a jugé que le mémoire N° 1 devait être écarté du concours. Tout en reconnaissant qu'il renferme quelques bons passages et qu'il est écrit avec vigueur, elle y a vu des lacunes, des hors-d'œuvre, des exagérations, des opinions fausses et dangereuses, qui ne lui ont pas permis de songer un instant à le proposer pour une récompense.

Le mémoire N° 2 a été conçu dans un meilleur esprit. L'auteur a embrassé toute la question et en a traité successivement toutes les parties, mais il ne les a traitées ni assez profondément ni assez complétement. Il a fait un discours plutôt qu'un mémoire. Son style correct, littéraire, supérieur à celui des deux autres mémoires, a moins de nerf que celui du mémoire N° 1, et moins de substance que celui du N° 3. La Commission n'a pas pensé que le prix pût être décerné à l'auteur du mémoire N° 2; mais

---

(1) *Commission :* MM. Copin, *président;* Debacq, *secrétaire;* Gabinet; Joppé; Maupassant; Salle; Eugène Perrier; Savy; Musart; Demaiche. — M. Demaiche, *rapporteur.*



elle a proposé, pour reconnaître le mérite réel de son travail, de lui accorder une mention honorable.

Le mémoire N° 3 a été travaillé avec soin. C'est une étude consciencieuse et approfondie qui a dû coûter du temps à son auteur. Il s'y trouve cependant des lacunes, quelques hors-d'œuvre et des idées tout au moins singulières. Le style en est solide et nourri, sans être toujours assez littéraire et assez correct.

La Commission a donc été d'avis que ce mémoire, malgré tout ce qu'il a de bon, n'avait pas non plus mérité le prix; mais comme il est arrivé plus près du but que les autres, elle a pensé qu'il serait juste d'en récompenser l'auteur par une médaille d'argent de 1re classe.

Les diverses propositions de la Commission ont été adoptées par la Société. En conséquence, le mémoire N° 1 qui avait pour épigraphe ces mots : *O rus!* a été écarté du concours.

Une mention honorable a été décernée à l'auteur du mémoire N° 2, ayant pour épigraphe : *La moralité baisse chez un peuple, à mesure que le flot de l'incrédulité monte.*

Le mémoire N° 3, ayant pour épigraphe : *Que la vérité arrive au pouvoir de toutes parts, par toutes les voies possibles : tous nous la lui devons; c'est un devoir d'honnête homme que nul ne peut répudier* (paroles tirées d'un discours de M. Caquot), a mérité à son auteur une médaille d'argent de 1re classe.

DEUXIÈME CONCOURS (1).

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

§ 1er.

Une médaille d'or de 300 francs à la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.

Un seul mémoire vous a été présenté.

Il est regrettable, Messieurs, que le temps à consacrer à cette séance, et l'usage que vous vous êtes imposé ne permettent pas de lire le rapport de votre Commission; il en résulte pour votre secrétaire le devoir d'en présenter un résumé succinct. Il lui sera impossible dès lors d'en faire saisir toute la valeur. Après avoir fait comprendre l'importance du travail auquel l'auteur du mémoire devait se livrer, M. Sellier, rapporteur, entre dans quelques détails historiques très intéressants sur l'origine de l'église Notre Dame, qui n'était autrefois qu'une simple chapelle établie sur l'emplacement d'un temple payen, et donnée en 665 ou 666 au chapitre de Saint-Étienne, par Arnulphe, ou Arnould, 22e évêque de Châlons, mais dont l'existence, selon toute vraisemblance, remonte aux premiers temps de l'établissement du Christianisme à Châlons. Cette église était située autrefois hors des murs de la ville, mais votre Commission n'a pu admettre, avec l'auteur du mémoire, qu'elle y ait été renfermée vers la fin du xe siècle, car, dans une transaction passée le 24 mai 1114, entre le chapitre de Saint-Étienne et les chanoines de Notre-Dame, cette

---

(1) *Commission :* MM. Copin, *président;* Debacq, *secrétaire ;* Drouet; Eugène Perrier ; Sellier ; Musart ; Barbat. — M. Sellier, *rapporteur.*

dernière église est ainsi désignée : « *Ecclesia sanctæ Ma-*
» *riæ quæ est in suburbio Cathalaunis quod vulgò dicitur*
» *in valle.* » Votre rapporteur a regretté que la Charte de 1322, qui constate la consécration de l'église après son entière reconstruction, ait été inéxactement ou incorrectement traduite par l'auteur du mémoire, et qu'une confusion ait été établie par lui entre la simple bénédiction et la consécration des édifices destinés au culte ; il a exposé ensuite que l'usage, suivant lequel la procession de Notre-Dame, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, s'arrête devant l'une des maisons de la rue Grande-Étape, n'avait pas l'origine que lui suppose le candidat du 2me concours.

Passant à la description de l'église, le rapport vous a fait observer que cette description n'est pour ainsi dire que la reproduction de celle qu'on trouve dans une brochure publiée à Châlons en août 1852. Votre Commission s'est en conséquence demandé si un ouvrage, déjà livré à la publicité, pouvait être admis à l'un de vos concours ; mais elle ne s'est pas arrêtée à cette considération ; elle a voulu examiner en elle-même cette partie du mémoire, et y a signalé des inexactitudes et des omissions très nombreuses, parmi lesquelles je ne citerai que : 1° l'omission relative aux beaux vitraux et aux pierres tombales dont l'auteur renvoie, contre toute convenance, la description à un travail particulier, qui aurait dû être fait pour vous ; 2° celle qui s'applique au transept nord, dont la belle restauration n'a pas été mentionnée, non plus que le pignon qui, à cet endroit, a été si heureusement substitué à l'ancienne croupe ; 3° le silence gardé par l'auteur sur les dimensions de l'église en longueur, en largeur et en élévation, sur la construction, comme maçonnerie, comme charpente, comme plomberie, et sur les peintures qui recouvraient autrefois la couverture ; 4° son laconisme au sujet de la description du chevet intérieur et extérieur, dont il ne fait

ressortir ni la beauté, ni la richesse; 5° l'absence de toute description, à défaut de dessins, des chapiteaux si variés qu'on rencontre dans toutes les parties de l'édifice; 6° des erreurs dans le nombre des magnifiques arcatures aveugles qui entourent le sanctuaire et les chapelles absidales; 7° l'appréciation inexacte du mérite d'un assez grand nombre de clés de voûte; 8° l'erreur dans le plan de l'église qui figure six contreforts avec arcs-boutants au nord, tandis qu'il n'en existe que trois, et que le mémoire est muet sur les élégants arcs-boutants du chevet; 9° le reproche de confusion adressé mal à propos à l'ensemble de la construction de l'église, lorsqu'au contraire tout y est admirablement coordonné et qu'on n'y voit rien, dans les lignes, qui ne soit d'une grande pureté, rien de disparate, rien qui choque l'œil.

Les conclusions de votre Commission ont donc été que l'église Notre-Dame, cette perle de notre écrin monumental, ce magnifique édifice qui fait l'orgueil de notre ville et l'admiration des étrangers, et dont la réputation est devenue européenne, n'avait été ni complètement ni exactement décrite, et que l'auteur du mémoire n'avait pas mérité la récompense énoncée en votre programme. Vous avez partagé son avis.

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs au meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.

Cette seconde question n'a pas été traitée plus heureusement que la précédente. Un seul candidat s'est présenté, et a donné à l'œuvre qu'il vous a soumise le titre de *Recherches historiques et archéologiques sur le Mont-Aimé en Champagne.*

L'auteur, suivant le même rapporteur, ne s'assujettit pas assez aux recherches sérieuses, et substitue trop souvent son imagination à la vérité des faits.

Des légendes, plus ou moins contestables, sont rapportées par lui comme des données historiques, et il les puise dans des auteurs peu dignes de foi. C'est ainsi que l'intervention de saint Alpin auprès d'Attila a été copiée presque textuellement dans les *Annales ecclésiastiques* du père Rapine, sans même que l'auteur ait indiqué la source où il avait puisé. Ajoutez à cela des étymologies plus que hasardées; la supposition d'un établissement romain que rien ne justifie; des faits invraisemblables; des exagérations évidentes, telles que celle qui, contre toutes les traditions, fait assister sept cent mille personnes, au lieu de cent mille, à l'horrible exécution de 185 Manichéens, qui eut lieu, sur le Mont-Aimé, le 12 mai 1239; un commentaire, tout d'imagination, de l'histoire de Champagne par Baugier; une erreur de date au sujet de l'écroulement total, en 1790, de la tour du Mont-Aimé, dont un arrêté du département, en date du 29 brumaire an VI, prescrivait la conservation, et dont plusieurs de nous peuvent se souvenir qu'il existait encore une partie importante en 1804; tous ces motifs ont déterminé votre Commission à exprimer l'avis que le mémoire, dans lequel se rencontrent d'ailleurs de nombreuses négligences de style, ne pouvait être considéré comme une œuvre archéologique et historique digne d'être récompensée. Vous avez adopté le rapport de votre Commission.

TROISIÈME CONCOURS.

INSTRUCTION AGRICOLE (1).

§ 1er.

Une médaille d'or de 300 francs au meilleur *Manuel d'agriculture applicable aux diverses parties du département de la Marne.*

Un seul mémoire vous a été présenté.

Je vous demanderai, Messieurs, la permission de ne pas entrer dans les appréciations critiques du rapport de M. Lamairesse, mais d'en citer seulement le résumé ;

« Ce Manuel a nécessité à son auteur des recherches considérables et un travail prolongé. Il embrasse à peu près toutes les matières agricoles et a été consciencieusement élaboré. Il renferme des parties convenablement traitées, et, si d'autres péchent par défaut de méthode, il serait assez facile d'y apporter des modifications. Avec quelques additions et quelques retranchements, on en ferait un bon livre.

« L'objection la plus grave qu'on pourrait faire à ce Manuel d'agriculture, c'est que l'auteur a trop généralisé, surtout en ce qui concerne la connaissance des sols. Vous avez voulu surtout un Manuel départemental, et, il faut le dire, celui qui vous a été présenté n'atteint pas complètement le but. Il ne vous initie pas assez aux pratiques qui établissent les différences entre les habitudes agricoles des diverses contrées du département de la Marne. »

---

(1) *Commission :* MM. Copin, *président*, Debacq, *secrétaire*, Salle, Perrier (Joseph), Royer, Faure, Sellier, Duguet, Boulard, Lamairesse. — Lamairesse *rapporteur*.



Par ces raisons votre Commission n'a pas cru devoir accorder le prix. Elle vous a proposé, et vous avez accepté, de décerner à l'auteur une médaille d'or de 100 francs.

§ 2.

Une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aurait ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auraient été enseignées avec le plus de succès.

Aucun candidat ne s'est présenté.

QUATRIÈME CONCOURS.

AGRICULTURE PRATIQUE.

Des médailles d'or, de vermeil ou d'argent, aux propriétaires, fermiers ou gérants, qui auraient apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles ou viticoles.

Ces récompenses pouvaient s'appliquer spécialement au résultat de récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, au drainage, à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole : sylviculture, sériculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc., chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

Un propriétaire, cultivateur de vignes, M. Claude Chapron, vous a présenté ses titres à ce concours. Il possède cinq pièces de vignes; trois sont situées à Saint-Quentin-les-Marais, et ont été visitées par MM. Thiébault et Périnet; elles sont cultivées avec soin et ne le cèdent en rien à celles qui sont le mieux conduites, quoique les vigne-

rons de ce pays soient stimulés par une véritable émulation. Elles sont disposées en rayons alignés, méthode qui commence a se propager dans le vignoble de ce pays. Vos commissaires (1) reconnaissent à M. Chapron le mérite d'avoir donné l'impulsion à Saint-Quentin, qui aujourd'hui est au premier rang parmi les communes environnantes pour la bonne tenue et la culture des vignes. Vous avez, sur leur proposition, décidé qu'une médaille d'argent sera accordée à M. CHAPRON.

CINQUIÈME CONCOURS.

HORTICULTURE.

§ 1er.

Une médaille de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifierait avoir introduit dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite.

Une demande vous a été faite par M. Tritant (Jean-Baptiste), domicilié à Béru, arrondissement de Reims. Vous avez nommé commissaires MM. Lapoulle et Charpentier-Courtin, qui se sont transportés à Béru, ont constaté les droits du candidat, et vous ont adressé un rapport.

La superficie du terrain cultivé par M. Tritant, qui en est locataire pour dix ans, est de 33 ares. Le bail court depuis trois ans. La préparation du terrain a eu lieu dans l'automne de 1853. C'était une friche inculte, terre desséchée dans les grandes chaleurs, pâtis humide le reste de l'année. Il a fallu 4 chevaux pour défoncer le sol de

(1) *Commissaires :* MM. CHEVILLON, THIÉBAUT, PÉRINET.

0^m, 22 à 0^m, 25, avant les gelées. Ameubli, calciné, il a été pioché au hoyau, puis mélangé de sable, et il présente aujourd'hui 0^m, 35 de terre végétale.

Il y a 300 pommiers qui, après deux ans de greffe, ont 2 mètres.

La pépinière comprend 10,660 sujets ainsi divisés :

Poiriers 53 espèces. — Pommiers 45.—Fruits à noyaux 24.

Les débouchés de M. Tritant sont assez nombreux, et comprennent, dit-il, une quinzaine de communes.

Vos commissaires ont jugé que M. Tritant était digne d'une récompense, et vous lui avez accordé une médaille d'argent.

§ 2.

Une médaille de 100 francs, offerte par un membre de la Société, au jardinier travaillant avec ses propres ressources, qui, dans le département de la Marne, se serait fait remarquer par la meilleure culture maraîchère ou autre.

Des médailles d'argent ou de bronze pouvaient être accordées pour la même cause.

« En ne décernant pas encore, l'année dernière, la médaille d'or offerte depuis trois ans par l'un de vos collègues, vous aviez surtout en vue d'entretenir l'émulation que les nombreuses visites de votre Commission (1) avaient excitée parmi les jardiniers maraîchers; et, en ajoutant à cette haute distinction des distinctions inférieures et graduées pour ceux qui se feraient remarquer par l'intelligence de leur culture, par la précocité, l'abondance et la beauté de leurs produits, vous vous êtes

---

(1) *Commission :* MM. Sellier, *président*, Royer, Mohen, Dorin. — M. Royer, *rapporteur*.

proposé de rendre plus générale cette émulation et de provoquer ainsi de nouveaux progrès. Votre attente n'a point été trompée. Dans les visites de cette année, votre Commission a trouvé des terrains plus complètement occupés, des jardins augmentés et quelques-uns doublés d'étendue, des cultures plus propres et plus soignées, le nombre de châssis accru de 1100 dans les seules communes de Châlons et de Saint-Memmie, qui sont toujours à la tête des communes du département pour l'importance et la perfection du jardinage maraîcher, de primeur, comme de pleine terre. »

Tel est le commencement (auquel je n'ai pas pu retrancher un mot malgré mon désir d'être court) du rapport de M. Royer. Mais il me sera impossible de rappeler tous les détails importants qui suivent. Les envois que M. Luce vous a faits, le 20 avril, de pois nains Gonthier, et de carottes courtes de Hollande; le 3 juin, d'un melon petit prescot; le 23 mai, de haricots plantés en place le 15 mars avec chicorée demi-fine d'été; et le 29 mai de deux échantillons de carottes provenant de semis faits le 19 février, l'un sur couche et sous châssis à la manière accoutumée, l'autre sur un dessous de couche de l'année précédente sans nouveau fumage, l'un et l'autre avec radis; sa belle culture de melons, etc., ont excité l'admiration de votre Commission, qui vous a proposé de décerner à ce jardinier la médaille d'or. Vous vous êtes empressés d'adopter la proposition de votre Commission.

La beauté ou l'augmentation de culture, ou toutes deux, remarquées par votre Commission chez MM. Laurent (Alex), Létrillard (Auguste), Marcoux, que vous avez récompensés l'an dernier, vous ont engagés, sur la proposition contenue dans le rapport, à accorder à ces intelligents et zélés cultivateurs un rappel de médaille d'argent, et un nou-

veau volume traitant de la culture des jardins. Vous avez appris avec plaisir qu'ils avaient lu et prêté celui qu'ils avaient déjà reçu de vous, et qu'ils en avaient tiré un profit bien entendu.

Parmi celles qui n'ont pas été récompensées en 1856, les cultures de MM. Chabrot père, Depoix, Machet-Depoix, Jeanson, se recommandent également par la propreté, le bel état de végétation, la production du terrain. Vous leur avez accordé à chacun une médaille d'argent et un manuel de culture maraîchère, de *Moreau et Daverne.*

M. Champy, dont la culture de pleine terre est remarquablement tenue, et aussi bonne que possible avec le peu de ressources dont il peut user, recevra une médaille de bronze et un Manuel de culture maraîchère.

L'un des membres de votre Commission, M. Dorin, s'est transporté à Reims. Parmi les jardiniers de cette ville, M. Cagnard est le seul qui fasse des melons et des légumes de primeurs. Son jardin est de 50 ares. Sa culture est la mieux entendue de toutes celles de la ville. Vous avez vu en lui l'homme qui s'est mis à la tête de la culture maraîchère de sa circonscription, et lui avez accordé une médaille d'argent et le même Manuel de culture.

Une Commission, composée de MM. Royer, Thiébault et Richon, s'est transportée à Saint-Jean-sur-Moivre, pour visiter la plantation de cerisiers de M. Martin. Cette plantation existe depuis huit ou dix ans, sur une étendue de 4 hectares. La portion plantée la première sur deux rangs contient 50 cerisiers, dits cerise aigre. Leur têtes sont élevées de 1 mètre à peine et assez bien formées. La végétation est faible. La floraison a été belle, les froids d'avril l'ont toute détruite. Les cerisiers alternent avec des saules que M. Martin détruira, quand leurs racines tou-

cheront celles des cerisiers. Il sème du seigle tous les trois ans. Il a déjà 4,000 pieds d'arbres. M. Martin, planteur infatigable, âgé de soixante ans, n'a pas reçu d'instruction en arboriculture, mais l'expérience lui a profité. Ses dernières plantations sont les meilleures. Sur les conclusions de votre Commission, vous avez accordé à M. Martin une médaille de bronze et un Traité d'arboriculture.

MM. Périnet et Thiébault ont exploré une autre plantation d'arbres fruitiers, faite par M. Adnet (Jean-Pierre), à Bassu. Dans un terrain escarpé et presque dépourvu de terre végétale, M. Adnet a pratiqué des trous de 0^{m},50 de profondeur, sur une surface carrée de 2 mètres de côté, y a transporté des boues, des immondices recueillies dans le village, y a planté 34 arbres sur deux rangs, et a ensuite comblé les trous avec de la mauvaise terre. Au bout de deux ans, ces arbres, poiriers, pruniers, cerisiers, abricotiers, avaient réussi; alors il a formé sept autres lignes sur lesquelles il n'a pu mettre d'immondices, mais seulement un peu de bonne terre. Ses arbres sont bien venants, sans présenter des bourgeons aussi vigoureux que dans une terre profonde. L'écorce est lisse, le corps est sain. « Si M. Adnet, dit le rapport de vos commissaires, à l'aide des soins qu'il donne à sa plantation, parvient à la maintenir dans l'état de prospérité que nous avons constaté, on ne saurait trop encourager par une récompense ses intelligents efforts. »

Vous avez considéré, Messieurs, cette observation de vos commissaires comme l'expression d'un doute sur l'avenir de cette plantation. D'ailleurs elle vous a paru d'une date trop récente, pour que, dans les conditions particulières où elle se trouve, vous puissiez fonder des espérances certaines sur son avenir. Vous avez craint, en

récompensant peut-être un peu précipitamment des efforts d'ailleurs très louables, de porter d'autres planteurs à s'engager trop tôt dans une voie dont on ne connaît pas encore très bien l'issue. Vous avez donc réservé les droits de M. Adnet; mais, dès aujourd'hui, vous avez voulu faire savoir que l'activité de M. Adnet avait acquis vos suffrages, et vous lui avez accordé une mention honorable, et un *Traité d'arboriculture.*

§ 4.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifierait avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière. — Une distinction pouvait aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aurait paru la plus avancée.

M. Bonhomme, jardinier de M. de Lambertye, présente les titres suivants à la première partie de ce paragraphe. De juin 1854 à novembre 1855, il a formé un élève, Eugène Lacroix, de Saint-Martin, qui a pu à cette dernière date entrer comme jardinier chef chez M. le comte de Bigny (département du Cher). Du 1er novembre 1855 au 1er avril 1857, il a rendu M. Roger, fils du jardinier de M. de Riocour, capable de se passer d'une direction. Enfin, par ses soins, de mars 1855 à mai 1857, il a mis M. Arthur Oudiné en mesure d'être le jardinier en chef de M. de Mareuil, à Ay. Vous avez accordé à M. Bonhomme une médaille d'argent et le *Traité d'arboriculture de d'Albret.*

SIXIÈME CONCOURS.

VITICULTURE.

Une prime de 100 francs au vigneron qui dans le cours

de l'année, aurait apporté le plus d'intelligence et de soin dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

Aucun candidat ne s'est présenté.

SEPTIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent aux communes qui, dans chaque arrondissement du département de la Marne, justifieraient avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Vous avez, sur un rapport qui fera partie de vos publications, accordé des médailles d'argent, à chacune des communes de : Pévy, arrondissement de Reims ; La Neuville-au-Pont, arrondissement de Sainte-Ménehould ; Lisse, arrondissement de Vitry-le-François ; Livry-sur-Vesle, arrondissement de Châlons; et La Chapelle-sur-Orbais, arrondissement d'Épernay.

HUITIÈME CONCOURS.

ARTS MÉCANIQUES.

Une médaille d'argent :

1° Au fabricant de poterie de terre, ou fabricant de briques et de tuiles qui justifierait avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables;

2° Au fabricant de poterie de grès propre spécialement aux usages les plus ordinaires.

Aucun candidat ne s'est présenté.

On vous avait cependant proposé de récompenser les bons et fidèles services de la De Buffet, ouvrière mouleuse,

attachée depuis plus de trente ans à la tuilerie exploitée aujourd'hui par M. Lambin, d'Avize. Vous avez nommé un commissaire, M. Le Brun, qui s'est enquis de l'exactitude des faits, et a soumis à la Commission un rapport favorable. Malheureusement il n'était fait mention d'aucun travail industriel, et, en récompensant cette ouvrière si digne d'ailleurs d'une distinction honorable, vous seriez sortis du programme de vos concours, et vous ne seriez pas restés fidèles à vos antécédents. Vous avez jugé à regret que vous deviez vous abstenir.

NEUVIÈME CONCOURS.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou constructeur qui aurait contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

§ 2.

La même récompense pouvait être accordée au propriétaire qui dans les villes aurait construit des habitations saines et commodes destinées aux familles peu aisées.

Aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits à la récompense du neuvième concours.

DIXIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE (1).

Des médailles aux cultivateurs, commerçants, artistes ou à tous autres, dont les travaux paraîtraient dignes d'être encouragés.

Votre Commission du dixième concours s'est transportée chez Mme Delcroix, boulangère à Châlons, chez laquelle fonctionnent depuis quatre ans un four et un pétrin du système Rolland; elle vous a soumis son rapport. Je ne rappellerai pas la description de l'appareil. Il suffira de dire que la fournée complète est de 145 kilogrammes de pain blanc ou de 195 kilogrammes de méteil; que le poids total du pain préparé est de 700 kilogrammes par jour en moyenne; qu'on fait cinq à six fournées. On peut aller jusqu'à neuf ou dix, qui est le chiffre atteint le vendredi et le samedi.

Il y a à Châlons quatre pétrins mécaniques; celui de Mme Delcroix, système Rolland, est le plus simple et fonctionne à la satisfaction de la maison qui l'emploie. Il est inutile d'insister sur l'avantage bien reconnu des pétrins mécaniques au point de vue du rendement et de la propreté. Mme Delcroix n'a pas reculé devant une dépense d'installation de 9,765 francs. Mais aussi cette boulangerie, qui a toujours été prospère, a une réputation méritée. Elle obtient une régularité de cuisson incontestable, une économie de temps, de main-d'œuvre et de combustible.

---

(1) *Commission :* MM. COPIN, *président*, DEBACQ, *secrétaire*, PICOT, FAURE, MARSON, SAVY, MALENFANT, BARBAT, GUY. — M. GUY, *rapporteur*.

Vous avez su gré, Messieurs, à Mme Delcroix d'avoir montré qu'elle prend au sérieux son utile et importante industrie, et de n'avoir pas reculé devant une dépense considérable pour améliorer sa fabrication; vous avez voulu lui accorder une distinction pour avoir introduit dans notre ville un mode rationnel, qui peut, dans un moment donné, rendre d'importants services par une rapide et abondante production. Vous avez accordé à Mme Delcroix une médaille d'argent.

D'autres candidats ont aussi présenté leurs droits aux récompenses promises par votre dixième concours.

M. Dolaincourt, mécanicien à Sapignicourt, construit des machines à battre les céréales. Un membre de la Commission, M. Guy, qui s'est transporté chez lui, avec M. Sellier, et qui a visité, jusque dans la Haute-Marne, plusieurs machines confectionnées par ce fabricant, vous a présenté son rapport. La machine de M. Dolaincourt est d'un bon modèle; elle est exécutée avec beaucoup d'intelligence et de soins dans tous ses détails; elle fonctionne bien, avec légèreté, et par là même donne un produit satisfaisant. Le manège est également bien construit et bien monté.

Des expériences comparatives avec les machines fournies par les constructeurs habiles n'ont pu être faites par défaut de temps. Vous avez désiré, Messieurs, ainsi que votre Commission, être mis en mesure d'établir votre jugement sous ce dernier rapport; mais comme vous reconnaissez déjà un mérite d'exécution incontestable à la machine qui vous a été présentée, vous avez voulu dès cette année accorder, comme encouragement, une médaille de bronze à M. Dolaincourt, en réservant ses droits à une plus haute distinction.

C'est également parce que votre Commission n'a pas eu

le temps de s'éclairer suffisamment sur les améliorations apportées par M. Caillez à sa machine à rincer les bouteilles, et parce que, d'autre part, l'expérience tout à fait en grand, qui se fait au camp de Châlons, permettra d'apprécier absolument et par comparaison les modes de forage et de tubage de puits employés par MM. Caillez et Goulet, que vous avez désiré attendre et réserver les droits de M. Caillez.

M. Navlet (Gustave), l'un des fils de notre compatriote, et le frère de deux peintres, dont l'un s'est perfectionné sous les auspices de la ville de Châlons, dans l'atelier de M. Abel de Pujol, vient de rentrer dans nos murs, après avoir terminé à Paris des études de sculpture que son inspiration seule lui avait fait commencer à Châlons. Il vous a témoigné le désir d'exposer à votre séance publique une statue de petite dimension représentant Jésus au Temple. Vous êtes trop désireux de favoriser les arts pour avoir refusé une demande si modeste. On peut remarquer le travail artistique de M. Navlet (Gustave), dans la salle qui précède celle où nous sommes réunis.

Ces dernières paroles me font sortir des limites dans lesquelles je devais rester, puisque M. Navlet ne se présente à aucun concours. Mais j'ai cru donner là encore un bon encouragement, et vous m'excuserez, Messieurs, de terminer ce compte-rendu par un acte utile.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE GÉNÉRAL

COMTE AUGUSTE-PHILIPPE-HENRY DE DAMPIERRE,

Par M. le capitaine BOULARD,

Membre titulaire.

Messieurs,

En prononçant au mois de décembre dernier, sur la tombe de M. le général comte de Dampierre, les paroles si dignes et si bien senties que vous n'avez point oubliées, M. Caquot, notre regrettable président, se proposait déjà de les compléter par une Notice dans laquelle il aurait retracé, avec le talent et le cœur que vous lui connaissiez,

---

Pour les notes *voir* à la fin de la Notice.

tout le bien qu'il y avait à dire sur la vie du général, votre collègue, et sur sa famille. Malheureusement, la mort vous l'a aussi ravi, et la tâche qu'il s'était imposée et que vous nous avez fait l'honneur de nous confier, ne sera qu'imparfaitement remplie.—Nous avions hâte de vous le dire, Messieurs; nous ne pouvons avoir la prétention de suppléer à la voix si écoutée de M. Caquot. Aussi, notre impuissance nous effraierait véritablement, si nous ne nous sentions encouragé par votre bienveillance et par un grand désir de faire connaître la vie de celui que vous avez admis, en 1847, au nombre de vos membres honoraires non-résidants.

La famille du Val (1) de Dampierre est, suivant Caumartin, originaire d'Écosse (2). Son chef, Guillaume du Val, fuyant la persécution dont les catholiques étaient l'objet, lors du schisme d'Henri VIII, l'amena en France, et elle se fixa d'abord en Normandie. Elle prit du service sous François Ier. Étienne, fils de Guillaume, fut seigneur de Mondreville, maître de l'hôtel et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, et de Henry III; conseiller d'État, ambassadeur près de l'empereur Maximilien et des princes d'Allemagne. Il demeurait à Caen, où il a laissé des souvenirs; le nom de *Maison du Val*, que porte encore l'hôtel-de-ville, prouve sa grande fortune (3), son dévouement à la chose publique et son goût éclairé pour les arts. Son épouse était Louise de *Malherbe* de Saint-Aignan, parente du *poète*. C'est sans doute par suite de cette alliance,

que la ville de Caen lui doit « le rétablissement du palinod,
» concours de poésie en l'honneur de la Vierge Marie (4),
» jeux floraux du nord, qui affermit la gloire littéraire de
» Caen. Il avait alors stipulé pour lui et ses héritiers la
» qualité de princes-nés du palinod. Ce titre passa à d'au-
» tres dans la suite, lorsque de nouvelles rentes et de nou-
» veaux prix eurent été fondés; mais le nom de du Val resta
» sur les volumes publiés chaque année, et ses armoiries,
» sur une *lame d'argent,* étaient données à l'un des vain-
» queurs (5). »

Du mariage d'Étienne du Val et de Louise de Malherbe, naquit Jacques, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre, conducteur et commissaire général des reîtres, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et gouverneur de Sainte-Ménehould. Récemment, vous avez pu lire, dans le journal de la Marne, des lettres datées des 3 juin et 24 juillet 1576, etc., par lui adressées au conseil municipal de la ville de Châlons (6). Sa femme, Anne de Bossut, de la maison d'Hénin-Liétard, lui apporta le comté de Dampierre-le-Château (7), la baronie de Hans, avec les seigneuries de Sommebionne et de Maigneux.

Fidèle aux traditions de sa famille, Jacques embrassa avec ferveur le parti des Guises contre les protestants et fut un des conseillers les plus intimes du Balafré, qu'il venait de quitter, au moment où le duc fut assassiné à Blois, le 23 décembre 1588 (8).

Les représailles qui suivirent la mort de son protecteur amenèrent l'incendie de son château et de tout le village, appelé alors *Hans-le-Grand,* dont les restes d'une belle église attestent seuls aujourd'hui l'ancienne importance. Des remparts, situés au nord-ouest du village, indiquaient encore, dans notre enfance, qu'il avait dû être le théâtre de quelque action de guerre, à une époque plus ou moins reculée. Le lieu, quelque peu éloigné du village, où se trouvait le château détruit, se nomme le *Vieux Château,* le *Vieux Jardin.* Une butte, assez élevée, distante du village actuel d'environ 1,000 mètres, se nomme la *Justice* (9).

Il y avait encore à Hans un autre château, appartenant au roi, et qui était la résidence de campagne du gouverneur de la ville de Sainte-Ménehould, alors fortifiée, ou du moins défendue par un château fort. Celui de Hans était un grand carré, entouré de fossés larges et profonds, avec pont-levis, que nous avons vu encore dans notre jeunesse. La famille de Dampierre, étant rentrée en faveur, obtint de la munificence de Louis XIII, ce château, qu'elle a toujours habité depuis.

Ce fut à l'époque où vivait Jacques, que le nom de terre de *Mondreville* fut remplacé par celui de *Dampierre*, qui n'a plus cessé d'être porté. Quoi qu'il en soit, la disgrâce dans laquelle était tombé le chef de cette famille, à cette époque mémorable de l'histoire de notre pays, décida trois de ses fils à aller servir l'empereur d'Allemagne dans

la double guerre qu'il avait à soutenir contre les protestants révoltés, et contre le sultan Soliman II qui, profitant de ces déchirements, inondait la Hongrie et l'Autriche de 300 mille combattants. L'aîné, Henry de Dampierre, reçut le commandement d'une des deux armées impériales, se couvrit de gloire par ses brillants faits d'armes, et sauva Ferdinand II, assiégé dans Vienne, en entrant, à la tête de ses cuirassiers, dans cette capitale; sans l'arrivée de ce secours, l'empereur était perdu (10). En récompense de ses éminents services, Henry devint chambellan de l'empereur, conseiller de guerre, gouverneur de la Moravie, et, par brevet du 11 avril 1620, général en chef de toute la cavalerie impériale. Le 9 octobre suivant, il fut tué au siége de Presbourg. Son cœur, son bâton de maréchal et son cheval de bataille, ainsi que son portrait, furent remis avec honneur, sur la frontière, à un détachement de troupes françaises, qui les ramena à Hans (11). Le cœur fut déposé dans le caveau de ses ancêtres. Son frère cadet, Henry-Guillaume, ou Guillaume-Henry, fut tué en Hongrie, général-major. Le troisième, Jacques, revenu en France, après avoir également servi en Hongrie, fut pourvu, par lettres-patentes du 10 février 1618, de la charge de colonel de mille chevau-légers, entretenus pour le service de Louis XIII. Le plus jeune, Étienne, comte de Dampierre, après la mort de ses aînés, décédés sans avoir laissé d'enfants, fut gentilhomme de la chambre du roi et mestre-de-camp d'un régiment entretenu pour le service

de sa Majesté. De son mariage avec Marie de Beaufort (en Artois), il eut 1° Jacques, cornette au régiment de Beauveau, tué jeune à la bataille de Rethel; 2° Marie-Anne, dite Melle de Dampierre, née en 1627, au château de Hans, qui se dévoua entièrement aux pauvres et qui laissa à ceux de cette commune un monument éternel de sa bienfaisance, en leur léguant la partie de ses biens dont elle pouvait disposer. Elle vint à Châlons pour le soulagement et la conversion des prisonniers hollandais, qui y furent amenés en 1674, après la bataille de Senef. Victime de son zèle, en cette circonstance, elle y mourut le 4 novembre de la même année.

« Sa mère était déjà regardée, dit l'abbé Carron (Bruxelles, » 1684), comme l'ange consolateur des indigents qui vi- » vaient dans ses terres. La vie de sa fille, ajoute-t-il, ré- » pondit parfaitement aux soins d'une si bonne mère : elle » hérita de ses vertus. Sa vie entière ne fut qu'un acte » permanent de la charité la plus tendre, la plus ingé- » nieuse, la plus admirable. »

Voici à quelles fins était fait le legs à la commune de Hans :

1° Pour assurer aux pauvres malades les secours gratuits de la médecine;

2° Pour leur fournir des secours en nature;

3° Pour faire sonner la retraite, à huit heures du soir, durant l'automne et l'hiver.

Quelle sollicitude, Messieurs, pour les voyageurs, dans un pays entièrement dénudé, et dans un temps où nul chemin n'était tracé ! Ceux-là aussi, en marchant vers le clocher du village, bénissaient le nom de Melle de Dampierre.

La tradition nomme Melle Marie-Anne de Dampierre *la Sainte*, nom glorieux et significatif, qui résume admirablement toutes ses vertus, et qui nous explique les efforts vraiment héroïques de sa charité.

De ce mariage d'Étienne, comte de Dampierre, avec Marie de Beaufort de Mondicourt, est encore issu, Henry, (marié à Claude-Charlotte de Galéan) colonel du régiment de Dampierre-Infanterie, qui fut le premier brigadier de cette arme et tué, en 1669 (12), d'un coup de canon, au siége de Candie, dans une sortie où il commandait les gentilhommes volontaires (13). Ce fut de son vivant, en 1653, que Louis XIV, séjourna au château de Hans, pendant le siége de Sainte-Ménehould contre le prince de Condé. Le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques II, vint rejoindre le roi à Hans (14).

Lorsque, plus tard, Louis XIV apprit la mort glorieuse du comte de Dampierre, qui avait été son hôte, il nomma son fils, âgé de quatre ans (15) seulement, colonel du régiment que son père avait commandé. Ce dernier épousa Louise de Baussancourt, et eut pour fils Henry, chevalier de

Saint-Louis, élevé au grade de brigadier des armées du roi, après avoir commandé le régiment de Dampierre-Cavalerie. Henry prit pour femme Marie-Claude de Barbin de Broyes, dont il eut 1° Anne-Elzéar, page du roi, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis; 2° Charles-Antoine-Henry, qui entra dans les ordres, devint vicaire-général à Paris en 1789, fut incarcéré sous la terreur, et, sorti de prison après le 9 thermidor, administra secrètement le diocèse, en l'absence de l'archevêque, au milieu de tous les dangers de l'époque. Il est encore, dans notre ville, des personnes qui le connurent et qui surent quelles furent sa bienfaisance et la dignité de sa conduite en ces temps difficiles. Au concordat, en 1802, il fut nommé à l'évêché de Clermont en Auvergne, où il fit aux pauvres tout le bien qu'il put, et où il mourut, très vénéré, à un âge avancé, après trente-et-un ans d'épiscopat (16). Le nom de l'évêque de Dampierre, vivra longtemps dans le souvenir des populations de l'Auvergne.

Anne-Elzéar fut le père de Auguste-Philippe-Henry, qui devint général de division de cavalerie, inspecteur-général et membre du comité de cette arme, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne.

Auguste-Philippe-Henry, naquit le 3 juin 1786, au château de Hans. Sa mère, Rosalie-Aglaé de Ségur, était fille du comte Nicolas de Ségur-Cabanac.

Le maréchal de Ségur fut parrain du jeune de Dampierre, auquel il donna son prénom de *Philippe* (17).

Tout souriait, Messieurs, au jeune comte de Dampierre, à son entrée dans la vie : naissance, fortune, nobles alliances, tout ce qui fonde les grandes espérances et appuie les heureux présages se trouvait réuni autour de son berceau ; mais, déjà à l'horizon commençaient à poindre de terribles orages, qui, chaque jour s'amoncelaient et devenaient plus menaçants. Cinq ans plus tard, un roi juste, éclairé, l'un des plus honnêtes hommes de son temps, animé des intentions les plus pures et d'un ardent amour pour son peuple, n'a plus aucun espoir de ramener les esprits abusés, de calmer les passions soulevées et d'arrêter le torrent qui doit renverser son trône et l'engloutir sous ses ruines. Ne se trouvant plus en sûreté dans son royaume, il croit devoir en sortir.

Louis XVI quitte Paris ; il est arrêté à Varennes, dans la soirée du 21 juin 1791. La nouvelle s'en répand dans les campagnes environnantes, avec la rapidité de l'éclair. Aussitôt, une masse immense de peuple accourt des villes et des villages à proximité de la route que le roi avait parcourue. Le comte Anne-Elzéar de Dampierre, lui aussi, s'émeut, quitte son château, se rend à Sainte-Ménehould et annonce qu'il ira rejoindre le roi. En vain, des amis s'efforcent de le détourner d'une démarche qui peut lui coûter la vie. Leurs observations ne produisent aucun effet sur son esprit. On enferme son cheval et on prend toutes sortes de mesures

pour l'empêcher de mettre à exécution son noble dessein. Le roi, ramené vers Châlons, traversait Sainte-Ménehould. Le comte de Dampierre bondit, se dégage de tous les obstacles, ressaisit son cheval, se met en selle, et, fendant la foule menaçante dont le roi est escorté, parvient à rejoindre la voiture, à 1,500 mètres environ de la ville. Il touche à la voiture du roi, mais à peine lui a-t-il exprimé ses regrets de le voir dans une position si critique, qu'entraîné tout-à-coup par la foule devenue plus compacte et plus furieuse, il est forcé de s'éloigner; il se résigne à quitter la route. A quelques pas de là, son cheval, dont les flancs sont criblés de balles, tombe sous lui. Au même instant le cavalier, atteint à son tour, tombe lui-même, percé de balles. Des furieux se jettent sur son corps et lui tirent des coups de fusil; des coups de baïonnette et de sabre lui sont également portés après sa mort. Son corps, mutilé et méconnaissable, recueilli par des personnes dévouées fut transporté dans le cimetière de Chaudefontaine, où il fut inhumé le lendemain, 23 juin. Le comte de Dampierre était âgé de quarante-six ans (18). Il laissait deux enfants : le jeune Auguste-Philippe-Henry de Dampierre, âgé de cinq ans, et une fille plus jeune encore (19). Le fils, par un sentiment de piété filiale, a acheté le pré dans lequel son père fut assassiné. L'usufruit en est donné aux pauvres de Chaudefontaine. Un monument y sera élevé lorsqu'il ne restera de cet événement tragique que le souvenir.

N'allez pas croire, Messieurs, que le jeune de Dampierre tiendra rigueur à la patrie lorsque le temps sera venu pour lui de la défendre. Non, le sang bouillonnant qui portait son père à dire, au péril de sa vie, à un roi malheureux, son dévouement et ses respectueuses sympathies, le même sang coule dans les veines du fils, et il aura le même empressement, il mettra la même ardeur à voler aux armes, aussitôt que l'âge le lui aura permis.

Un an après le malheureux événement, dont nous venons de vous faire le récit, le château de Hans devait être saccagé et pillé par les Prussiens. Séparée de 4 kilomètres à peine (nord-est) du champ de bataille de Valmy, la famille de Dampierre ne pouvait échapper à ce nouveau malheur. Le château de Hans fut la dernière étape de l'invasion, et le duc de Brunswick, dont il devint le quartier-général, y signa l'ordre de retraite de son armée (20). Suivant la tradition locale, le roi de Prusse y aurait également passé la nuit le lendemain de la bataille (21), et séjourné jusque vers la fin du mois. Le village de Hans fut occupé, soit par les Prussiens, soit par les Français, du 15 septembre au soir au 1er octobre 1792 (22), et il ne resta absolument rien à ses habitants. Quant au château, il fut aussi complètement dévasté et pillé (23). Les soldats prussiens firent la guerre à tout, même aux meubles qu'ils brisèrent et aux portraits qu'ils emportèrent. Il en fut ainsi de celui de Louis XIV, donné par lui-même, après son séjour au château, et de celui de

Henry de Dampierre, mort général en chef de la cavalerie autrichienne.

Le 16 novembre 1804, au soir, le jeune Dampierre partit de Hans, accompagné de l'homme qui se trouvait aux côtés de son père, lorsqu'il fut assassiné, et entra à l'École militaire de Fontainebleau, commandée alors par le général Bellavène. Les lettres que cet officier général écrivit à Mme de Dampierre, ainsi que ses notes, lui donnèrent une grande satisfaction. L'élève de Dampierre se faisait remarquer, non-seulement par son travail, mais aussi par une conduite à laquelle on ne trouvait que des éloges à donner. Il fut grenadier tout le temps qu'il resta à l'École, c'est-à-dire, classé parmi les élèves d'élite.

Sorti de l'École le 28 avril 1806, sous-lieutenant au 17e régiment de dragons, il rejoint immédiatement à la grande armée, le corps du maréchal Bernadotte. Un an après, il reçoit, sur le champ de bataille de Friédland, où il est atteint par un boulet à la cuisse droite, la croix de la Légion-d'Honneur; il est fait lieutenant le 25 du même mois; adjudant-major le 29 décembre; et, deux ans plus tard, en 1809, il est promu capitaine.

Si ce rapide avancement s'explique, en partie, par les combats de géants que livrait alors l'armée française, commandée par l'un des plus grands capitaines que le monde ait connus, il était dû aussi à la distinction avec laquelle il fit les campagnes de 1806 et de 1807, en Prusse

et en Pologne, et à sa brillante conduite à la bataille que nous venons de rappeler.

En 1808, lorsque commença la guerre d'Espagne, plusieurs régiments de dragons y furent envoyés; le sien fut du nombre et servit successivement sous les ordres des maréchaux Soult et Suchet, pendant les campagnes de 1808 à 1812, soit en Espagne, soit en Portugal, où il trouva de nouveau l'occasion de se signaler dans la plupart des batailles ou combats : à Albuéra il eut un cheval tué sous lui.

Il fit, en Allemagne, la campagne de 1813 et se distingua au combat de Neuss, le 3 décembre, où il eut encore un cheval tué sous lui. Il fit aussi celle de 1814 en France. On sait que pendant ces deux dernières campagnes, la cavalerie diminuée, affaiblie, ne pouvait que difficilement répondre au besoin des fâcheuses circonstances où se trouvait l'armée française. Le concours des cuirassiers et des régiments de dragons, de ceux venus d'Espagne surtout, était bien souvent réclamé. C'est vous dire que celui où servait le capitaine de Dampierre assistait à toutes les grandes batailles, et à la plupart des rencontres avec l'ennemi qui comptait, lui, cinq ou six fois plus de cavalerie que n'en avaient les Français.

C'est après cette dernière campagne, le 16 septembre 1814, qu'il fut promu d'emblée dans le même régiment au grade de major, qui répondait alors à celui de lieutenant-colonel. L'absence de loi, sur la matière, permettait, en

faveur de sujets distingués, cette sorte d'avancement. C'est donc à ce titre que le capitaine de Dampierre devint major, sans avoir passé par le grade intermédiaire de chef d'escadron.

A la réorganisation de l'armée, fin de 1815, il fut placé le 2 novembre dans son emploi de lieutenant-colonel au 1er régiment de hussards (du Jura), et désigné plus tard par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, comme très propre à celui d'aide-major, et ensuite de lieutenant-commandant des gardes-du-corps de Monsieur, ce qui lui donnait le grade de colonel. Peu de temps après il fut fait chevalier de Saint-Louis; trois ans plus tard, officier de la Légion-d'Honneur.

Le choix de M. de Dampierre, pour l'emploi auquel il était appelé par l'un des ministres de la guerre réputés les plus capables en fait d'organisation, s'explique et par ses brillants services et par sa naissance; il s'agissait en effet de donner à des jeunes gens de famille, ayant le rang d'officier, de bonnes habitudes de service et surtout de discipline. La plupart n'avaient jamais servi avant d'être admis dans ce corps.

Lorsque, en 1824, Monsieur, comte d'Artois, monta sur le trône, sous le nom de Charles X, ses propres gardes restèrent les siens, comme roi, sous le nom de compagnie de Rivière, et avec le titre de 5e compagnie des gardes-du-corps du roi. M. de Dampierre devint, par le fait de cette assimilation, maréchal-de-camp. Cette dernière com-

pagnie ayant été versée dans les quatre autres, en 1826, il fut mis en disponibilité, par suppression d'emploi, en même temps que d'autres officiers supérieurs de la compagnie supprimée. Le roi le nomma gentilhomme honoraire de sa chambre.

C'est dans cette position de disponibilité qu'il se trouvait lorsqu'éclata la révolution de 1830. Fidèle aux traditions de famille, il fit alors ce que doit faire tout militaire homme de cœur en ces moments où le sort de la patrie paraît être mis en jeu; il se rendit près du roi et lui offrit ses services. Nous savons qu'à Rambouillet, il se trouvait être le seul officier général dans une position analogue à la sienne (24).

Le roi se décida à quitter la France et prit la route de Cherbourg. A son arrivée à Dreux, il manda le général de Dampierre qu'il connaissait personnellement et qu'il affectionnait comme ayant été à même de l'apprécier durant les dix années qu'il avait été lieutenant-commandant de ses gardes. Il le remercia de cette dernière preuve de dévouement, l'engagea à se rendre à Paris et à se présenter de sa part à M. le duc d'Orléans, nommé par lui lieutenant-général du royaume.

Cette mission remplie, le général de Dampièrre se retira dans sa terre, où il s'occupa de travaux agricoles propres à l'améliorer. Il ordonnait, dirigeait et suivait, comme un simple laboureur, toutes les opérations de ses cultures et savait s'en rendre un compte exact. Scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs militaires, il l'était

également dans ceux qu'il s'était imposés comme agriculteur. Vous le voyez, Messieurs; par son amour des champs et ses pratiques agricoles, le général de Dampierre devait vous appartenir, aussi bien que par d'autres titres.

Le roi Charles X étant mort, il songe à reprendre du service et va, en 1837, commander, aux Pyrénées-Orientales, une brigade d'infanterie de la division active, sous les ordres du général Castellane. C'est dans ce commandement, en 1838, qu'il est fait commandeur de la Légion-d'Honneur. Peu de temps après, il sollicite et obtient d'être mis à la disposition du gouverneur-général de l'Algérie, maréchal Vallée. Au mois de juillet de cette même année, il est nommé inspecteur des troupes de cavalerie de cette colonie. En novembre, il est investi du commandement de la 2e brigade de la division d'Alger, et se signale dans les diverses expéditions contre les Arabes, entre autres à celle de Médéah, au combat des Oliviers, le 20 mai 1840, expédition dans laquelle il commande l'arrière-garde et où il est blessé à l'épaule. Promu au grade de général de division, en 1841, il devient inspecteur-général de cavalerie et membre du comité de l'arme, en 1845. En 1848, il partage, avec un très grand nombre de ses camarades, les honneurs de la mise à la retraite....... pour cause de suspicion d'incivisme. Relevé de cette position, en 1849, il est de nouveau inspecteur-général. Élevé au grade de grand officier de la Légion-d'Honneur

en 1851, il est admis dans le cadre de réserve à la fin de 1852. Sa carrière militaire était terminée : il comptait quarante-sept ans de service, quinze campagnes de guerre, trois blessures et deux chevaux tués sous lui (25).

Les habitudes de circonspection que le jeune de Dampierre avait dû prendre de bonne heure; les sages conseils d'une mère aussi ferme que bonne; le désir constant de se placer sous tous les rapports à la hauteur de son nom, avaient développé en lui des qualités qui expliquent parfaitement sa vie : volonté ferme et patiente, amour du devoir poussé jusqu'au scrupule; culte de l'honneur, avec ses délicatesses et ses dévouements; et, malgré ces grandes qualités, une réserve, une modestie, une crainte de se mettre en évidence, qui semblait être le fond de son caractère.

Nous venons de parler de la religion du devoir qu'il professait au plus haut degré. Deux exemples, seuls, pris dans sa vie militaire suffiront, pour l'établir: deux fois, de 1806 à 1813, son régiment passe sur la route de Sainte-Ménehould, à 4 kilom. de la demeure de sa mère. Combien de temps y restera-t-il? la nuit, à peine: la première fois, c'était le 15 octobre 1808; son corps se rendait à l'armée d'Espagne; il était bien heureux de se retrouver avec sa mère, il comptait deux ans et quelques mois de service seulement; il était adjudant-major et décoré, décoré sur le champ de bataille de Friedland! il avait assisté à d'autres batailles, où il avait également couru des dan-

gers; que de choses il avait à raconter ! le lendemain, cependant, à l'heure du départ, il était à son rang! La deuxième fois, en 1813, après cinq années d'absence, il se conduisit de la même manière.

Comme homme politique, il était, avant tout, l'homme de son temps, mais nous pouvons affirmer que sa pensée intime était celle qui s'est manifestée au 10 décembre 1848. Un principe avait été rejeté; il voulait qu'au moins une idée d'ordre, grande et forte, représentée par un nom glorieux, prévalût au milieu de cette tempête des passions les plus funestes.

Aussi, songea-t-on, en 1849, dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, et sur quelques autres points du département, à produire sa candidature à l'assemblée législative, mais il fallut, pour vaincre ses habitudes de modestie et son éloignement prononcé à se mettre en évidence, lui parler du danger de la situation. Cette considération seule le décida : sa circulaire nous le montre par-dessus tout dévoué à son pays. « J'en appelle, dit-il, au souvenir de » ceux de mes compatriotes qui ont pu me suivre au mi- » lieu des vissicitudes politiques éprouvées par la France » depuis quarante ans ; ils affirmeront qu'aucun esprit de » parti n'a jamais affaibli en moi le sentiment de l'amour » de la patrie. »

Le duc de Montebello, fils du maréchal Lannes, que le général de Dampierre regardait comme le Montmorency du premier empire, et d'autres noms, encore, aussi rassu-

rants pour la sécurité de la société, ayant été portés sur la liste des candidats, il s'empressa de faire connaître, par une lettre insérée dans les journaux, le motif de son désistement.

Heureux d'être rentré dans ses habitudes de réserve, le général de Dampierre, qui n'avait été mu par aucune pensée d'ambition, s'occupa de nouveau de ses travaux favoris, d'agriculture et d'étude; fit du bien tant qu'il vécut, et continua à obliger tous ceux qui venaient à lui. C'était surtout dans les temps calamiteux, dans les circonstances difficiles que le général de Dampierre mettait de l'empressement, de l'ardeur même, à obliger et à se dévouer.

Sous ce rapport, Messieurs, et sous celui de la bienfaisance, le général de Dampierre était de sa race; il suivait les beaux exemples que lui avaient laissés ses ancêtres. C'est ainsi qu'il a continué la pieuse pensée de son arrière-grande-tante, Melle Marie-Anne de Dampierre, en y ajoutant, suivant les besoins du temps. Il a fait établir, à ses frais, il y a quarante-cinq ans, les constructions nécessaires à la culture des terres données par elle à la commune de Hans, et formant un corps d'exploitation, sous la dénomination *de Ferme de l'Hôpital.*

Le comte de Dampierre, baron de Hans, est mort à Paris, le 24 décembre 1856; et, suivant son vœu, ses restes mortels ont été ramenés à Châlons et déposés dans la sépulture de famille, où l'ont précédé, sa mère, sa femme et

sa fille. Il était comme l'a dit M. Caquot, portant en votre nom la parole sur sa tombe « le protecteur-né de tout ce » qui avait besoin d'appui, l'exemple de tout ce qui est » bon et utile, la Providence des malheureux. »

Il est consolant pour nous, Messieurs, qui sommes également né à Hans, de penser qu'il laisse un fils (26) qui marche sur ses traces. Heureux les pères qui ont pu se voir revivre dans leurs enfants ! Le général de Dampierre a eu ce bonheur. Ce fils, à qui nous demandons pardon de la liberté que nous prenons de vous entretenir de sa personne, s'est montré digne de son père. Rentrant des prisons de Russie, lors de la dernière guerre, il n'a voulu rester que deux heures avec lui, avant de retourner reprendre son poste d'officier d'ordonnance près de l'un des généraux qui ont le plus contribué à la prise de Sébastopol (27).

Vous avez d'ailleurs pensé, Messieurs, que parmi les titres qu'avait à votre attention la famille de votre ancien collègue, il en était un tout particulier, celui de *s'être montrée attachée au sol qui a nourri ses ancêtres.*

NOTES.

(1) Les pierres tombales de l'église de Hans constatent que, depuis près de deux cents ans, le nom de cette famille s'écrivait du Valk ou du Walk.

(2) Caumartin. *Généalogie produite au mois de mars* 1669. — « Du » Val, comtes de Dampierre en Champagne, originaires d'Ecosse. »
« Estienne du Val, seigneur de Mondreville, successivement » maistre d'hôtel des rois Charles IX et Henry III, gentilhomme » ordinaire de la chambre, conseiller d'Etat et envoyé vers les princes » d'Allemagne, et fils de Guillaume du Val, venu d'Ecosse au service » de François 1er, etc. »
Président d'Hozier. Nobiliaire de la Champagne, par *Caumartin*.
Extrait de l'Armorial général de France, page 242, art. 24.
Dictionnaire de la noblesse, page 487.

(3) Discours de Monseigneur l'évêque de Caen, le 23 avril 1857, à l'occasion de l'inauguration du canal de cette ville à la mer.

(4) Immaculée Conception.

(5) Précis de l'histoire et des monuments de Caen, par Trébutien. — Bulletin monumental de la société française pour la conservation des monuments nationaux, à l'article Caen, à propos d'Etienne du Vál. — Archives du Calvados.

(6) Journal de la Marne, du 2 avril 1857, n° 5539.

(7) C'est de ce Château que partit Renard de Dampierre, qui commandait les croisés, envoyés en Palestine par Thibault, comte de Champagne. — Mémoires historiques de la Champagne, par Baugier. — Histoire de la ville de Sainte-Ménehould et de ses environs, par Claude Buirette. — Croisades, par Michaud.

(8) Essais historiques, par Châteaubriand. — Duchés de Lorraine et de Bar, par Bégin. — Histoire de Lorraine. — Digot, et histoire de tous les peuples, par L. Gaudeau. -- Histoire générale des temps modernes, par F. Ragon, 5e édition, tome 2, pages 345 à 354.

(9) Tout porte à croire que ce village eut autrefois une certaine importance. L'histoire de la ville de Provins par Bourquelot; et Itier, dans son histoire civile, disent que le seigneur de Hans (Henry de Hans), *seigneur puissant dans sa contrée*, fut, en 1267, détenu dans un cachot de la tour de Provins, par ordre de Thibault, comte de Champagne. Ce village a donné le jour à l'un des anciens évêques du diocèse, connu sous le nom de *Pierre de Hans*, qui fut le 61e évêque. Elu en 1247, il est mort le 17 novembre 1261. Il avait succédé à Geoffroy de Grandpré, son parent.

L'évêque Pierre de Hans reçut de grandes marques de considération du roi saint Louis. C'est lui qui, étant allé à Rome, obtint une parcelle du chef de saint Etienne, martyr, qu'il rapporta pour être

déposée dans la cathédrale de Châlons. — *Manuscrit du bénédictin dom Jean-François, déposé à la bibliothèque de la ville de Châlons.*

Dans un mémoire imprimé en 1755, et présenté à la 5[e] chambre des requêtes, on y lit que, en 1392, le chatel de Hans et ses dépendances appartenaient à Henry, sire de Hans des Armoises, et qu'en 1507, messire Jacques de Grandpré était comte de Dampierre, baron de Hans. — En 1573, c'était Nicolas de Bossut qui était comte de Dampierre, baron de Hans et de Basoche. C'est de ce dernier que sont venues ces terres, à la famille du Val de Mondreville, par mariage, qui les possède encore aujourd'hui sous le nom de *Dampierre*.

(10) Guerre de trente ans. Schiller. — Histoire de Bavière ; Leblanc. — Moreri. — Histoire de la maison d'Autriche de William-Cok. — *Laurea austriaca* de *Julius-Bellus*. — Histoire générale des temps modernes, par F. Ragon, 5[e] édition, tome 2, pages 345 à 354. Les services rendus à l'empereur dans cette circonstance mémorable furent tellement appréciés par lui que le colonel de ce régiment obtint, ce que l'on nous assure subsister encore, le privilége d'entrer à toute heure chez le souverain sans être annoncé. (*Mémoires du prince de Ligne.*)

(11) Papiers de famille, et Annuaire de la Marne, 1814. Hubert.

(12) Histoire de l'infanterie française, par Louis de Suzanne. — Mémoires du duc de Navailles ; Histoire de Venise, Daru. — Henry de Dampierre avait eu pour parrain le prince Henry de Lorraine.

(13) Le 25 juin.

(14) Mémoires de ce prince.

(15) Par commission du 30 septembre même année 1669. Registre de naissances de la famille.

(16) A près de quatre-vingt sept ans, étant né le 18 août 1746 et mort le 8 juin 1833. — Il avait été nommé à l'archevêché de Bourges; mais l'attachement qu'il portait à ses diocésains ne lui permit pas d'accepter. Rien n'est plus simple et plus touchant que la lettre qu'il écrivit à cette occasion au grand aumônier de France. (*Biographie universelle de Michaud.* — *Mémoires de madame de Créqui.*)

(17) Il était lui-même filleul du Régent, d'où lui venait son prénom de *Philippe.* Le maréchal de Ségur, n'étant encore que lieutenant-général, avait été ministre de la guerre, de 1780 à 1787.

(18) Il avait rejoint le cortége au pont Sainte-Catherine, à deux ou trois cents mètres de Sainte-Ménehould, à hauteur du chemin de la ferme, dite des marécages, mais ce n'est que de l'autre côté de la Grèverie qu'il put atteindre la voiture du Roi, près d'un petit ruisseau qui coule au pied de cette colline. Sa montre brisée par les balles, et son portefeuille ensanglanté furent remis à sa jeune et malheureuse veuve. — Biographie universelle de Michaud. — Thiers. — M. de Lamartine. — M. de Valory. — Acte de notoriété en la justice de paix du canton de Sainte-Ménehould, du 28 décembre 1827. — Dires de nos père et mère dans notre enfance, ainsi que d'un grand nombre de contemporains de cette malheureuse éqoque, qui ont vu commettre cet assassinat.

(19) Mariée à M. Casimir de Chamisso, de Villers-en-Argonne, et morte en 1819 sans postérité.

(20) Mémoires d'un homme d'état.

(21) La bataille eut lieu le 20 septembre 1792 (un jeudi).

(22) Les Français arrivèrent à Hans le 15 septembre au soir, et ils y restèrent jusqu'au 20, au matin, jour de la bataille ; les Prussiens y restèrent onze jours, du 20 au 30 septembre dans la nuit.

(23) Un état établi par la municipalité de Hans, le 27 novembre 1792, évalue la perte éprouvée dans le château à 33,491 francs 31 centimes.

(24) C'est-à-dire, ceux qui n'étaient pas tenus de se trouver à Rambouillet, par leurs fonctions ou par leur service.

(25) Les principales batailles auxquelles il avait assisté sont : Iéna, Friedland, la Corogne, Albuèra, Leipsick, Hanau, Lubeck, Spandau, Arcis-sur-Aube, etc. — Il a servi sous les ordres des maréchaux Bernadotte, Victor, Mortier, Bessières, Soult, Oudinot, Ney, Macdonald ; des généraux de cavalerie d'Arrighi, duc de Padoue, Lahoussaye et Digeon, du temps du premier empire ; de Puységur, d'Escars, de Rivière, sous la restauration ; Castellane et Pelleport (infanterie) aux Pyrénées ; et en Afrique, sous le maréchal Vallée, après 1830.

(26) De son mariage avec Melle Ambroisine-Gabrielle-Sophie de Barbançois, morte le 2 juillet 1840, quelques jours après le décès de sa fille Gabrielle-Caroline-Sophie ; il eut encore 1° Henry, son fils aîné, mort à vingt-neuf ans, en Afrique, lieutenant au 1er régiment

de spahis, 2° et M[me] Marie Gabrielle, comtesse de Riocour. — La famille de Barbançois est également fort ancienne ; elle marque dès 1348 ; en 1621, un membre est fait maréchal de camp des armées, et en 1651, un autre est nommé mestre de camp de cavalerie, maître d'hôtel du roi, gentilhomme de la chambre.

(27) M. Maurice-Henry de Dampierre a fait la campagne de Crimée à l'état-major du général Bosquet, près duquel il se trouvait lorsque le général fut blessé à Malakoff.

RÉSULTAT

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

M. le VICE-PRÉSIDENT proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

I.

La Société avait mis au concours cette question :

« La moralité s'est-elle affaiblie dans les campagnes depuis » 1789? En cas d'affirmative, quelles sont les causes de cet » affaiblissement ; quels seraient les moyens d'y remédier? »

Le prix n'a pas été décerné.

Une médaille d'argent de 1re classe est accordée au mémoire N° 3 portant cette épigraphe :

« Que la vérité arrive au pouvoir de toutes parts, par toutes » les voies possibles : tous nous la lui devons ; c'est un devoir » d'honnête homme que nul ne peut répudier. »

L'auteur de ce mémoire est M. BOUQUET, instituteur à Poix.

Une mention honorable est décernée au mémoire N° 2 sur lequel était inscrite cette épigraphe :

« La moralité baisse chez un peuple, à mesure que le flot de » l'incrédulité monte. »

L'auteur de ce second mémoire a exprimé le désir de garder l'anonyme.

II.

Histoire, archéologie.

Aucun prix n'a été mérité.

III.

Instruction agricole.

Une médaille d'or de 300 francs avait été promise au meilleur *Manuel d'agriculture applicable aux diverses parties du département de la Marne.*

Le prix n'a pas été décerné.

M. BOUQUET, instituteur à Poix, auteur du seul travail qui ait été présenté à la Société, a obtenu une médaille d'or de 100 francs.

IV.

Agriculture pratique

Une médaille d'argent est décernée à M. Claude CHAPRON, de Saint-Quentin-les-Marais, pour l'impulsion qu'il a donnée à la culture et la bonne tenue des vignes.

V.

Horticulture.

Une médaille d'argent est décernée à M. TRITANT (J.-B.), pour sa pépinière d'arbres fruitiers, à Béru.

Une médaille d'or de 100 francs à M. LUCE, jardinier à Châlons, pour sa grande exploitation maraîchère de primeur et de pleine terre.

Un rappel de médaille d'argent de 1re classe à M. LAU-

RENT (Alex), jardinier à Châlons, pour l'extension donnée à sa culture maraîchère de primeur et de pleine terre.

Un rappel de médailles d'argent à MM. MARCOUX ET LÉTRILLARD (Auguste), jardiniers à Saint-Memmie et à Châlons, pour la même cause.

Des médailles d'argent à MM. CHABROT père, jardinier à Châlons; DEPOIX, jardinier à Châlons; MACHET-DEPOIX, jardinier à Châlons; JEANSON, jardinier à Saint-Memmie; CAGNARD, jardinier à Reims, pour leur culture maraîchère soignée de primeur et de pleine terre.

Une médaille de bronze à M. CHAMPY, jardinier à Châlons, pour sa bonne culture maraîchère.

Une médaille de bronze à M. MARTIN, de Saint-Jean-sur-Moivre, pour sa plantation de cerisiers.

Une mention honorable à M. ADNET, de Bassu, pour sa plantation d'arbres fruitiers.

Une médaille d'argent à M. BONHOMME, de Chaltrait, pour avoir formé de bons élèves jardiniers.

Les lauréats de ce concours ont reçu en outre divers traités d'horticulture.

VII.

Chemins vicinaux.

Des médailles d'argent sont décernées à chacune des communes suivantes :

Commune de Pévy, arrondissement de Reims, M. LANDRIEUX, maire.

Commune de La Neuville-au-Pont, arrondissement de Sainte-Ménehould, M. AUMIGNON, maire.

Commune de Lisse, arrondissement de Vitry-le-François, M. Gelot, maire.

Commune de Livry-sur-Vesle, arrondissement de Châlons, M. Saucourt, maire.

Commune de La Chapelle-sur-Orbais, arrondissement d'Épernay, M. Collard, maire.

X.

Objets divers d'utilité publique.

Une médaille d'argent est décernée à Mme Ve Delcroix, boulangère, pour l'introduction à Châlons du four et du pétrin du système Rolland, qui fonctionne avec succès depuis plus de trois ans.

Une médaille de bronze à M. Dolaincourt, à Sapignicourt, pour une machine à battre les grains.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

CONCOURS OUVERTS POUR 1858.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1858, savoir :

Premier Concours.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelle doit être dans l'avenir l'influence de la facilité de locomotion résultant de l'établissement des chemins de fer sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations? Quelle doit être cette influence sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux, ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie?

Deuxième Concours.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

§ 1er.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur de la meilleure *Monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.*

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur du meilleur *Travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.*

Troisième Concours.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil ou d'argent, aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations *agricoles, viticoles ou horticoles.*

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, aux assainissements, au drainage, à la mise en valeur des terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole : sylviculture, sériculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc., chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une *pépinière d'arbres fruitiers* présentant déjà des garanties de réussite.

§ 3.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des *primeurs ou produits remarquables*, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 4.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir *formé un bon élève* dans la culture maraîchère ou fruitière. — Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 5.

Une prime de 100 francs, ou une médaille d'argent: 1° au vigneron qui aura le *mieux entretenu les vignes confiées à ses soins;*

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la *destruction des insectes nuisibles à la vigne.*

Quatrième Concours.

INSTRUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE.

Une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une *école d'adultes*, dans laquelle des notions *d'agriculture ou d'horticulture*, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième Concours.

ART CÉRAMIQUE.

Une médaille d'argent:

1° Au fabricant de poterie de terre, ou fabricant de briques et de tuiles, qui justifiera avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables.

2° Au fabricant de poterie de grès propre spécialement aux usages les plus ordinaires.

La Société appelle l'attention des fabricants sur les points suivants : Choix judicieux des matières ; — usage des meilleurs procédés et emploi des machines pour la préparation des pâtes et le moulage des pierres ; — application de vernis durs et résistants, inattaquables aux acides et ne tressaillant pas aux brusques variations des températures ; — construction bien entendue des fours, et dispositions propres à utiliser la chaleur perdue.

La Société tiendra compte de la qualité des échantillons qui lui seront présentés, des quantités produites annuellement, et des prix auxquels les objets fabriqués seront livrés au commerce.

Septième Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou constructeur, qui aura contribué à donner aux *habitations et bâtiments ruraux* les dispositions les plus convenables, sous le double rapport de *l'hygiène et des besoins des localités*.

§ 2.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des *habitations saines et commodes, destinées aux familles peu aisées.*

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles aux cultivateurs, commerçants, artistes, ou à toutes autres personnes, dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Les mémoires et autres documents relatifs aux divers concours devront être adressés, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 15 *juillet* 1858, *terme de rigueur.*

CONCOURS OUVERT POUR 1859.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1859, une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« *Déterminer quelles étaient, en* 1789, *les formes et* » *les règles de l'administration de la Justice dans les di-* » *verses parties de la province de Champagne.*

» *Les concurrents établiront la comparaison entre l'état* » *ancien et l'état actuel.* »

Les manuscrits, sur ce concours, devront être adressés (franco), au secrétaire de la Société, avant le 15 juillet 1859.

Les auteurs des divers travaux envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

I.

TRAVAUX DIVERS.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RELATIF AUX CHEMINS VICINAUX,

Par M. SAVY, membre titulaire.

MESSIEURS,

Les communes n'ont plus, comme précédemment, l'habitude de se présenter aux concours que vous ouvrez pour les travaux d'amélioration des chemins vicinaux; elles savent que MM. les agents-voyers dressent les états des travaux qui s'effectuent dans toutes les communes du département, et que votre Société trouve là tous les renseignements dont elle peut avoir besoin. C'est, en effet, dans ces états que votre Commission du septième concours a cherché quelles étaient les communes qui avaient fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de leurs chemins; elle n'a pas cru devoir s'arrêter à une année seulement, cela lui eût paru insuffisant, mais à l'ensemble des trois dernières années (1854, 1855 et 1856).

Conformément à votre usage, elle s'est arrêtée à la dé-

signation d'une commune seulement par arrondissement, et elle a fixé principalement son choix sur celles dont les sacrifices consistent en souscriptions des habitants, ou en impositions extraordinaires votées par les Conseils municipaux.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

***Commune de Pévy.* — Population : 419 habitants. — M. Landrieux, maire.**

Cette commune vote toujours annuellement trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux en addition au principal des quatre contributions directes, c'est-à-dire le maximum auquel les communes peuvent être astreintes d'après la loi du 21 mai 1836. Ces ressources se sont élevées, pendant les années 1854, 1855 et 1856, à 3,964 fr. 54 cent. Elle a en outre employé sur ses chemins vicinaux 770 fr. de subvention de l'État, 3,512 fr. 79 cent. sur ses revenus, et 1,000 fr. provenant d'une imposition extraordinaire qu'elle a prise à sa charge pendant deux ans à raison de 16 centimes par an. Elle a ainsi augmenté de 95 pour 100 le maximum des ressources que lui imposait la loi.

Les travaux qu'elle a fait exécuter avec ces ressources consistent en terrassement et construction de chaussées empierrées, sur les chemins qui la conduisent à Jonchery, Prouilly et Hermonville. Les travaux commencés sur le chemin d'Hermonville présentent des difficultés auxquelles elle ne s'attendait pas, par la présence, dans les déblais, de bancs de pierres qui ne peuvent être extraits qu'au moyen de la poudre. Mais le zèle du maire et des habitants ne se ralentira pas par cet obstacle; ils feront tous

les sacrifices possibles pour le vaincre, et y seront encore encouragés par la récompense que, sans doute, vous leur décernerez.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Commune de La Neuville-au-Pont. — **Population : 1,243 habitants. — M. Aumignon, maire.**

Outre les trois journées et les 5 centimes qu'elle vote annuellement et dont la valeur s'est élevée, pour les trois années 1854, 1855 et 1856, à 6,694 francs, la commune de La Neuville-au-Pont a fourni sur ses revenus un contingent de 2,208 francs au chemin de grande communication n° 2, de Sainte-Ménehould à Vouziers, et employé, sur ses chemins vicinaux, 1,150 francs provenant de subvention de l'État, et 4,950 francs de ses revenus ordinaires. Elle a ainsi augmenté de 91 pour 100 les ressources produites par les trois journées et les 5 centimes.

Les travaux qu'elle a exécutés consistent en terrassements et en construction de chaussées sur les chemins de Moiremont, Maffrécourt, Courtémont, Braux-Saint-Remy et Vienne-la-Ville. Elle fait tous ses efforts pour rendre viables ces chemins, dont le sol profondément argileux rendait impraticables les communications en hiver.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Commune de Lisse. — **Population : 267 habitants. — M. Gélot, maire.**

Le montant du rôle de cette commune s'est élevé, pour les trois dernières années, et pour trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux, à 4,212 francs 55 centimes. A cela elle a ajouté 100 francs de subvention de l'État,

100 francs sur ses revenus, et 950 francs d'imposition extraordinaire représentant, pour les deux dernières années, 16 centimes un tiers en addition au principal des quatre contributions directes; les habitants ont fait en outre des travaux volontaires pour 674 francs 10 centimes. Ces sacrifices ont élevé de 40 pour 100 le produit des trois journées et des 5 centimes spéciaux.

Les travaux faits avec ces ressources consistent dans l'entretien des chemins construits, le paiement du salaire d'un cantonnier, la restauration d'un aqueduc et la construction d'une chaussée en crayon et gravier sur 510 mètres de longueur ; ces travaux ont eu lieu sur les chemins de Bassu, Coupéville et Bassuet.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Commune de Livry-sur-Vesle. — Population : 272 habitants. — M. Saucourt, maire

Cette commune a senti la nécessité de se relier par le chemin le plus court à la route impériale nº 44, de Châlons à Cambrai. Pour cela, il lui faut faire des efforts auxquels l'a amené son maire dévoué et intelligent. Le rôle des trois journées et des 5 centimes ne s'élève annuellement qu'à 939 francs, soit, pour trois ans, 2,817 francs. A défaut de revenus, les habitants ont suppléé au peu d'importance des ressources que le Conseil municipal pouvait voter, par une souscription volontaire s'élevant à 2,272 fr. 76 cent., dont 591 francs 50 centimes en exécution de travaux, et 1,681 francs 26 centimes en argent. Cela a élevé de 81 pour 100 les ressources légales. Encore deux années d'efforts, et, par son exemple, M. le maire les fera porter à trois, s'il le faut ; et la commune de Livry sera reliée, par

un bon et excellent chemin, à la route de Châlons à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Commune de La Chapelle-sur-Orbais. — **Population : 147 habitants. — M. Collard, maire.**

Le montant des trois journées et des 5 centimes de cette commune, pour les années 1854, 1855 et 1856, s'est élevé à 3,609 francs. Outre cette somme, la commune de La Chapelle a dépensé sur ses chemins 650 francs provenant de subventions de l'État, 2,151 francs pris sur les revenus et sur la vente de terrains communaux; et les habitants ont ouvert une souscription volontaire en argent qui s'est élevée à 1,202 francs. Toutes les ressources supplémentaires ont ainsi élevé de 78 pour 100 celles auxquelles la commune pouvait se restreindre.

Les travaux faits consistent en terrassements, construction de chaussées et de quatre aqueducs, et dans l'entretien de 2,500 mètres de chaussées déjà exécutées; ils ont eu lieu sur les chemins d'Orbais, de Champaubert et de Fromentières.

En présence de ces résultats dont vous apprécierez, Messieurs, toute l'importance, votre Commission a l'honneur de vous proposer de décerner une médaille d'argent à chacune des communes de Pévy, La Neuville-au-Pont, Lisse, Livry-sur-Vesle et La Chapelle-sur-Orbais.

NOTICE

SUR

LES ARTISTES GRAVEURS DE LA CHAMPAGNE,

Lue dans la séance du 1er juillet 1857,

Par M. le baron CHAUBRY DE TRONCENORD,

Membre titulaire non résidant.

De tous les arts d'imitation, il n'y en a aucun dont l'utilité soit aussi généralement reconnue que celui de la gravure.

MESSIEURS,

Le souvenir du bienveillant accueil que vous avez fait à mon faible travail sur les peintres-verriers champenois, m'a engagé à rechercher de nouveau d'autres célébrités locales dans les arts; je me suis arrêté à vos artistes graveurs, d'abord à cause de l'utilité de la gravure généralement reconnue, utilité qui s'applique à tous les autres arts, et qui chaque jour s'étend et s'adapte de plus en plus à toutes les industries; j'ai été déterminé ensuite par le mérite de quelques-uns de vos graveurs, Nanteuil entre autres, dont la célébrité suffirait pour établir le succès de vos compatriotes dans l'art de la gravure.

Je viens donc vous faire connaître, mais en famille seu-

lement, et par une simple lecture, le résultat de mes investigations historiques, avec la pensée de les continuer.

Dans tous les temps, les nations les plus civilisées ont cultivé la gravure, et nul peuple de l'antiquité n'a excellé dans cet art autant que les Grecs. La pureté de style et le fini des sujets historiques et mythologiques, qui sont parvenus jusqu'à nous, font encore, malgré le progrès de bien de siècles, l'admiration de toutes les personnes de savoir et de goût. Mais je ne viens pas vous entretenir du genre de gravure que les Grecs avaient jadis porté au dernier degré de perfection sur les pierres fines, sur les cristaux et autres matières dures, dont les précieux et antiques monuments sont conservés avec soin dans nos musées publics et dans quelques collections particulières. Ce peuple si avancé dans les arts, ami du beau en toutes choses, qui, outre ses édifices incomparables et ses chefs-d'œuvre de sculpture, nous a laissé également des monnaies des plus remarquables, des médailles d'une exécution supérieure, ainsi que des pierres fines du travail le plus achevé, n'a jamais tenté de reproduire par la gravure des morceaux de peinture. Cette découverte précieuse était réservée aux modernes. Cependant, il paraît prouvé que la gravure sur bois a été pratiquée de temps immémorial par les Chinois. Le dépôt de la guerre possède des épreuves, d'une époque très reculée, dont l'origine chinoise ne peut être contestée. Ces épreuves remontent au xe siècle, d'après plusieurs écrivains.

Au moyen-âge, dans notre patrie et dans d'autres états de l'Europe lá gravure apparaît sous le nom de nielle ou de niellure (de *nigellum*). Ce sont les orfèvres qui cultivaient cette industrie recommandable. Les Marseillais paraissent avoir gravé en nielle avec un véritable succès, sous les rois de la première race, au dire de plusieurs auteurs. Du

temps de Clotaire II et de Dagobert Ier, il n'est pas contesté que les nielles aient été en grand honneur; on décorait ainsi les vases sacrés.—On peut citer à une date précise, qu'un document précieux conservé à travers les âges rend incontestable, des vases sacrés de l'époque de Dagobert Ier. Ce document encore existant est un testament en latin, d'un abbé nommé Léodebod, de l'an 646, par lequel il légua au monastère de Fleury-sur-Loire, près Sully (aujourd'hui Saint-Benoist), deux coupes d'argent doré ornées de nielles. (*Quæ habent in medio crucis niellatus.* Texte du testament. — *Moreri.*)

C'est donc sous Clovis II, peu après la mort de Dagobert et du vivant de saint Eloi, que ce testament fut fait. L'orfévrerie religieuse était déjà perfectionnée, et l'emploi de la niellure très fréquent pour l'ornementation des calices, des reliquaires et aussi des poignées d'épées.

Saint Eloi, ce prélat distingué à des titres divers, plus connu aujourd'hui comme orfèvre que comme évêque, qui fut le conseil et l'ami de Clotaire II et de Dagobert Ier son successeur, outre son habileté en orfévrerie religieuse, se distingua comme prédicateur, comme négociateur habile. Plus avancé que son époque, il n'est connu du vulgaire que par une chanson ridicule, qui en fait seulement un grossier forgeron, oubliant ses vertus, l'estime générale dont il était entouré et les services rendus à l'État. Maître de la monnaie du royaume, on a conservé des pièces d'argent sur lesquelles son nom est inscrit en toutes lettres. (Leblanc, *Histoire des Monnaies.*)

Au point de vue des arts, le seul qui nous occupe, on peut citer les nombreuses châsses exécutées par saint Eloi; je me contenterai d'en mentionner deux seulement, celle de Sainte-Geneviève et celle de Saint-Grégoire de Tours, ornée de pierres précieuses, dont Dagobert avait fait tous

frais. (*La vie des Saints et le président Hénault.*) Rien cependant dans mes recherches n'a pu me donner à penser qu'il eût jamais travaillé en nielles. Plusieurs de ses œuvres avaient échappé aux ravages des siècles ; elles ont péri, en 1793, sous les coups des démolisseurs de toutes nos institutions anciennes, qui ont d'abord pillé les trésors de toutes nos églises.

A l'égard des procédés employés pour la gravure des nielles pendant les siècles antérieurs au XIIe, ils sont décrits dans le savant ouvrage du moine Théophile, qui donne dans plusieurs chapitres des détails aussi étendus qu'intéressants, en homme qui possédait à fond la théorie et la pratique.

En peu de mots, voici le moyen qui était employé. On dessinait sur un fond d'or ou d'argent, à l'aide d'un burin, et l'on faisait pénétrer dans les traits creusés un mélange de plomb, de cuivre et d'argent fondu au soufre. L'effet de cette application d'une matière noirâtre sur un fond clair est à peu près le même que celui d'un dessin formé par le crayon noir (*nigellum*) sur une surface blanche. Aussi les nielles ont-elles été la cause et l'origine de la gravure moderne, qui a pour but de reproduire sur le papier ou sur des étoffes, le dessin gravé d'abord sur une planche de cuivre, d'acier, ou tout autre métal (1).

Les nielles, malgré la faveur dont elles jouirent fort longtemps, avaient été abandonnées pendant près de trois cents ans, lorsqu'au XVe siècle, peu après la découverte de l'imprimerie, elles donnèrent lieu à l'invention de la gravure.

---

(1) Depuis peu on a gravé sur le zinc ; l'avantage qui en résulte a été signalé en 1857 au Congrès des délégués des Sociétés savantes; c'est de pouvoir tirer un nombre considérable d'épreuves sans fatiguer la planche.

C'est à Florence, où les arts étaient en grand honneur, où des orfévres distingués n'avaient jamais cessé de s'occuper de la niellure, que Thomasso, dit Masso Finiguerra, élève de Ghiberti, fit cette découverte si précieuse, à laquelle, ainsi que cela arrive fort souvent, le hasard eut aussi quelque part.

On sait la date, 1452; on connaît le sujet orné de nielles qui fut l'occasion d'une épreuve sur papier de ce premier ouvrage de Finiguerra. Cette épreuve curieuse a de plus le mérite d'être unique; seule elle a échappé au ravage des temps; elle fut retrouvée par l'abbé Zani, habile connaisseur Florentin venu à Paris en 1797. — Quant au sujet de l'ouvrage, c'est la représentation du couronnement de la Vierge, gravée sur une planche métallique destinée à recevoir le baiser de paix dans les cérémonies religieuses. C'était une paix, selon l'expression consacrée.

Après avoir terminé son ouvrage, voulant juger de l'effet qu'il produirait, Masso Finiguerra prit une empreinte avec de l'argile, coula des épreuves en soufre sur cette argile, avec du noir de fumée, dans les sillons du soufre, puis pressa le tout ainsi préparé sur un papier humecté, en y passant un fort rouleau; la gravure était reproduite. Les modernes, dès ce moment, furent en possession d'un art qui avait manqué à l'antiquité.

Tels sont, avec plus de détails, les faits rapportés par les auteurs qui ont écrit sur l'invention de la gravure en estampes, ou pour estampes, comme on disait à l'origine. J'en ai fait une analyse fort abrégée, mon but principal n'étant pas l'histoire de cette branche des arts libéraux.

Après Finiguerra, la gravure se répandit, se perfectionna et se popularisa; elle devint le moyen le plus certain de conserver à la postérité les traits des personnages illustres, la représentation la plus exacte d'un édifice, sans

parler des autres usages nombreux auxquels elle a été appliquée depuis. Les nielles avaient été une simple industrie, la gravure devint dès l'origine un art aussi utile qu'honorable. Des dessinateurs et des peintres distingués y consacrèrent leur temps et leurs talents; je n'en citerai que trois de cette époque. Ce sont : Buccio Baldini, élève de l'inventeur, et Andrea Mantegue en Italie, et en Allemagne, dans la ville de Nuremberg, l'illustre Albert Durer. Ils y excellèrent bientôt, et sont encore aujourd'hui cités comme des modèles.

En 1500, la gravure à l'eau forte vint à son tour faciliter l'expression du clair obscur, et en 1626 un étranger, du nom de Hostman, fut le premier qui imprima des estampes de différentes couleurs, genre de gravure perfectionné plus tard par Leblond, et dont l'utilité est signalée pour la représentation parfaitement exacte des plantes, des fruits et des fleurs, et plus encore pour faciliter les études anatomiques.

Avant de vous parler de vos artistes graveurs, et pour compléter ce que j'ai dit des nielles, j'aurais tort de ne pas ajouter rapidement que la niellure fut, à l'époque où Finiguerra fit cette belle découverte, remise en grand honneur et en vogue par un célèbre artiste florentin, venu en France à la demande du Roi chevalier, surnommé le père des lettres, qui fut aussi le protecteur des sciences et des arts.

Vous devinez, Messieurs, que je veux parler de Benvenuto Cellini, dont le mérite et la réputation ne sont ignorés de personne; il fut peintre, sculpteur et graveur, et toujours remarquable dans ses œuvres diverses.

A la mort de Cellini, les nielles rentrèrent de nouveau dans l'oubli presque partout jusqu'au commencement du siècle actuel. Vers 1830, des orfèvres parisiens, Mantion et

Wagner, originaires du royaume de Prusse, fort distingués l'un et l'autre et pleins de goût, opérèrent en société la résurrection de la niellure en France. Connaissant l'empressement avec lequel le public parisien recherchait les tabatières et autres objets niellés, improprement désignés sous le nom de platine, qui s'exportaient de Toula en Russie à des prix fort élevés, à cause des droits considérables de douane, ils entreprirent sur une grande échelle la niellure des tabatières, des boîtes de montre, des pommes de cannes, et autres objets d'or, d'argent et de platine. Je possède un carnet de cartes de visite sorti de leurs mains, et j'ai vu dans leurs ateliers un grand nombre de coffrets, de tabatières et de bijoux des plus soignés. Mais la mode inconstante ne recherche plus la niellure, malgré la diminution de prix.

« **Par la mode surtout la France est toujours Reine.** » *Delille.*

Il est bien temps d'arriver à la nomenclature des graveurs champenois, sans distinguer toutefois les différents genres, ni les procédés divers, soit au burin, soit à l'eau forte. Je ne distinguerai pas davantage les graveurs sur bois des graveurs sur métal, et je ne dirai rien des procédés mixtes qu'un homme de l'art seul pourrait expliquer en toute connaissance avec quelque intérêt.

Le plus ancien des graveurs français, qui figure dans les ouvrages spéciaux passés sous mes yeux, se nommait Bernard Milnet; le lieu de sa naissance est resté inconnu; si l'on en croit les auteurs qui l'ont placé en tête de la nomenclature, il était le contemporain de Masso Finiguerra, car ils lui attribuent une œuvre de 1454. Mais je dois faire remarquer que ces écrivains disent qu'il gravait sur bois.

Le premier graveur champenois, d'après l'ordre des

dates, est le deuxième de la liste générale de tous les artistes français; il se nommait J. Duvet, né à Langres en 1485. On cite de lui une œuvre en quarante-cinq pièces, parmi lesquelles on remarque le mariage d'Adam et d'Ève, célébré par le Père éternel en habits sacerdotaux. L'originalité de cet ouvrage a sans doute contribué à faire parvenir son nom à la postérité. Je n'ai pu me procurer d'autres détails sur sa vie et ses travaux.

Après Duvet, il s'est écoulé un long espace de temps sans que la Champagne ait produit un artiste graveur, et ce n'est qu'en 1542 que naquit à Troyes Philippe Thomassin, dont le nom est resté véritablement célèbre. Après avoir appris les principes du dessin dans son pays natal, il voyagea en Italie, et se forma sous la direction des grands maîtres du XVIe siècle. Lorsqu'il se fut perfectionné dans la peinture, il s'occupa sérieusement de la gravure à laquelle il se consacra exclusivement. Marié à Rome, il y composa en 1600 un recueil des portraits des souverains les plus marquants, qu'il dédia à Henri IV, puis il grava les grands capitaines des XVe et XVIe siècles au nombre de 100, d'après les portraits originaux, avec un texte latin sur les actions de ces illustres guerriers. — Philippe Thomassin grava aussi quelques sujets religieux; enfin, il eut la gloire de former trois élèves qui devinrent l'honneur de son art, Dorigny, Callot et Cochin, premier du nom comme graveur, fils de Pierre, peintre-verrier de Troyes. Thomassin mourut en 1612 laissant un fils et un petit-fils, qui suivirent les traces de leur père et le surpassèrent en mérite. Ces deux artistes, étant nés à Paris, n'appartiennent à la Champagne que par leur origine.

Nous arrivons à l'époque où la gravure prend un nouvel essort, où les artistes deviennent plus nombreux et se succèdent presque sans interruption.

En 1560, naquit à Langres J. Boillot, qui fut plus tard un graveur habile, un très bon architecte et un ingénieur distingué. On lui attribue un grand nombre de portraits, ou *pourtraitz*, comme on était dans l'usage d'orthographier à cette époque. De plus, il a laissé des gravures d'ornements d'architecture imprimées, en 1592, in-f°, et des modèles d'instruments de guerre, imprimés en 1598, in-4°.

Peu d'années après Boillot, apparaît un autre graveur que tous les auteurs déclarent être Champenois, mais nul ne nous fait connaître le lieu de sa naissance. Connu sous le surnom de le Lorrain, il s'appelait Claude Gelée; il mourut à Rome, en 1680, laissant de bons tableaux à l'huile et des gravures, dont la plupart sont d'après ses propres tableaux, entre autres le débarquement de Cléopâtre, gravure à l'eau forte. La vie de Claude Gelée fut très agitée et longtemps malheureuse. Ne faisant nul progrès à l'école, il en fut retiré par ses parents qui le placèrent chez un pâtissier où il n'apprit point cet état; il se fit soldat et alla en Italie, où ses dispositions se manifestèrent après un assez long séjour et de profondes études; c'est très tardivement qu'il s'adonna à la gravure moderne.

Nicolas Cochin, fils de Jacques Cochin, peintre-verrier à Troyes, est partout désigné comme l'élève de Philippe Thomassin dont j'ai déjà parlé. On ne dit point la date de sa naissance qui eut lieu à Troyes; il se distingua vers le milieu du XVIIe siècle par des estampes de sa composition, dans le goût de Callot. Ses descendants se fixèrent à Paris, où ils s'illustrèrent dans la gravure; il est à remarquer que cette famille, pendant quatre générations successives, a cultivé les arts avec un succès véritable et toujours en progrès.

J'arrive, Messieurs, à des artistes dont les noms sont

encore plus connus, à Mignard, à Nanteuil; je suis, autant que possible, l'ordre chronologique; c'est donc à Mignard à passer le premier. Né à Troyes, en 1608, Nicolas Mignard, dit d'Avignon, est le frère de Pierre, dit le Romain, l'un des grands peintres du grand siècle. Le père de Mignard était un gentilhomme retiré du service. Le goût du fils pour le dessin et la peinture se révéla de fort bonne heure, ainsi que chez son frère, qui dès l'âge de douze ans faisait des portraits très ressemblants, au lieu d'étudier le latin, selon les vues du père de famille, qui le destinait à la médecine. Nicolas, après un assez long séjour à Avignon, s'était marié dans cette ville jadis papale, alors fort riche en tableaux religieux, où le vice-légat du souverain Pontife protégait les artistes qui venaient s'y fixer.

Comme peintre d'histoire, Nicolas Mignard fut employé à la décoration du palais des Tuileries, et, malgré la supériorité du talent de son frère, les connaisseurs de toutes les époques ont toujours proclamé dans ses compositions les qualités d'un artiste instruit et distingué, dont la place honorable est marquée parmi les bons peintres de l'école française. Comme graveur, on a souvent cité de lui avec éloge cinq estampes à l'eau forte, d'après Annibal Carrache. Il mourut à Avignon, dans la famille de sa femme, en 1668. On a gravé d'après lui une foule de portraits, notamment celui du comte d'Harcourt, qui lui avait fait beaucoup d'honneur dans son temps.

Je viens à présent vous parler d'un artiste né dans ce département; son nom et son mérite sont connus de tous, c'est l'illustre Nanteuil. Robert Nanteuil vint au monde, en 1630, dans la ville de Reims, où sa famille était établie; son père, marchand peu à l'aise, lui donna toute l'éducation que comportait sa médiocre fortune. Le goût du jeune Nanteuil pour le dessin se révéla dès sa première jeunesse; bientôt après il eut la passion de la

gravure. C'était encore dessiner, mais c'était dessiner sur l'airain, dessiner pour la postérité. Sans doute il avait l'inspiration que ses œuvres ne devaient point périr.

Partout et sans cesse Nanteuil avait à la main un crayon ou un burin; aussi se trouva-t-il en mesure de graver lui-même, tout jeune, la thèse qu'il soutint en philosophie.

En peu de temps Nanteuil se fit une réputation dans le dessin et la gravure des portraits, genre auquel il se consacra exclusivement. Le nombre des portraits gravés qu'il a laissés à sa mort n'est pas moindre de 280, d'après plusieurs de ses biographes. Tous les personnages marquants de son époque s'adressèrent à lui, et je puis signaler, parmi les plus distingués, les portraits du duc d'Orléans, du cardinal de Mazarin, du maréchal de Turenne et de la Reine mère. Quelques personnes mettent en première ligne, comme un chef-d'œuvre, celui de M. de Pomponne. Louis XIV admit sept fois a l'honneur de faire son portrait Nanteuil, qui le représenta dans des attitudes et des costumes différents; il exécuta aussi le portrait du grand roi de grandeur naturelle et en pied, dans une gravure que nul ouvrage n'a surpassé par la délicatesse du burin et le fini de tous les détails les plus minutieux.

Le grand duc de Toscane, qui protégeait tous les talents de l'Italie et de l'Europe entière, voulant honorer celui de Nanteuil, demanda à Nanteuil lui-même de lui faire son portrait, qu'il plaça aussitôt à Florence dans la galerie des graveurs illustres.

Cet éminent artiste avait surtout le rare bonheur de saisir la physionomie de ses sujets avec une exactitude extrême, en les flattant sans nuire à la ressemblance parfaite. C'est ce qui arriva pour le portrait au pastel de Melle de Scudéry. En réponse à l'envoi de ce portrait, cette femme célèbre lui adressa le quatrain suivant :

Nanteuil en faisant mon image,
A de son art divin signalé le pouvoir ;
Je hais mes traits dans mon miroir,
Je les aime dans son ouvrage.

Ce célèbre graveur est trop connu pour que je m'étende davantage sur son mérite incontesté, et sur les faveurs dont il fut l'objet; je dirai seulement qu'une charge de dessinateur et graveur du cabinet du roi fut créée pour Nanteuil, avec un traitement de 1,000 livres. Sa mort arriva en 1678, à l'âge de quarante-huit ans seulement.

On s'accorde à reconnaître qu'il était naturellement éloquent, vif dans ses expressions, et qu'il faisait avec facilité des vers que trouvèrent bons les contemporains de cette époque, qui vit paraître *Phèdre* et *Athalie*, le *Lutrin* et l'*Art poétique*.

Un homme de lettres, dont le nom m'est inconnu, dans une pièce de vers consacrée aux célébrités de cette province, a terminé l'une de ses strophes par les vers suivants :

La gravure n'a plus d'écucil
Pour Cochin que les amours suivent ;
Et, grâce au burin de Nanteuil,
Que de grands hommes se survivent !

Nanteuil fut célèbre de son vivant, Nanteuil a illustré son pays et son nom; ce nom, il est inscrit au temple de mémoire depuis cent quatre-vingts ans, et cependant nul souvenir public, dans sa ville natale, n'a consacré la gloire de Nanteuil, dont un souverain étranger n'attendit pas la mort pour placer son image dans le palais qu'il habitait. Je m'étonne et je m'afflige de cet oubli, mais cependant j'espère; la ville de Reims, qui élève à Colbert un monument, ne peut longtemps oublier le compatriote et con-

temporain du grand ministre, Nanteuil l'éminent artiste, l'honneur de la gravure moderne.

L'ordre des dates me rappelle dans la patrie de Mignard et de son frère, de Girardon, et d'un grand nombre de peintres-verriers, et qui compte aussi plusieurs graveurs en réputation. De 1633 à 1682, on trouve L. Cossin, graveur à Troyes, où vivait à la même époque Bazin, autre artiste à qui l'on doit de nombreuses épreuves de sujets de dévotion, et quelques portraits estimés. Ce graveur a donné son nom au format Bazin encore en usage de nos jours.

En 1649, la ville de Langres vit naître Jacques Blondeau, qui plus tard devint un graveur distingué; il a laissé de nombreuses estampes représentant les tableaux de Cortonne; il mourut à trente-huit ans, en l'année 1687.

C'est encore à Langres que vit le jour l'artiste estimable et renommé dont j'ai à présent à vous entretenir, mais, avant de vous dire ce que je sais sur son compte, permettez-moi quelques mots sur cette cité, importante déjà avant la conquête romaine, et que l'on désignait par trois épithètes *Nobilis, magna* et *famosa.*

Cette cité épiscopale paraît avoir de tout temps cultivé les arts, à en juger par les découvertes des statues, portiques, vases, urnes et tombeaux trouvés à plusieurs époques dans l'intérieur de ses murs, et notamment de 1670 à 1673 (1). Au point de vue qui m'occupe, elle a été signalée par plusieurs auteurs comme ayant cultivé la gravure moderne dès son origine; aussi trouve-t-on son nom à côté des autres cités qui ont eu les succès les plus marqués. Ces villes sont Paris, Abbeville, Lyon, Nancy, Arles et Langres, l'ancienne capitale des *Lingones*, qui se distinguèrent par le mérite des graveurs auxquels elles donnè-

(1) Baugier.

rent naissance, et *formèrent comme des centres où l'art se localisa*. Ces dernières paroles donnent à penser que la ville de Langres avait eu une sorte d'école de graveurs, et qu'elle en a produit d'autres que ceux qui me sont connus. Ce sera de ma part l'objet de nouvelles recherches.

Langres qui déjà avait produit J. Duvet, J. Boillot, et Jacques Blondeau, donna le jour, en 1673, à Claude Gillot, qui fut l'élève de Jean-Baptiste Cornelle et le maître de Watteau, et qui mourut en 1712.

On s'accorde généralement à trouver dans ses œuvres de l'esprit et de la finesse; il a représenté nombre de figures grotesques, des faunes et des satyres, et a en outre beaucoup travaillé, en peinture, à des décorations d'opéra. La critique lui reproche un défaut de correction dans ses dessins. Claude Gillot a gravé d'après plusieurs procédés, tantôt au burin, tantôt à l'eau forte; il devint membre de l'Académie de peinture en 1715; on a beaucoup gravé d'après ses dessins (1).

En approchant de la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, le goût des arts s'était répandu; celui de la gravure était devenu général; le nombre des graveurs se multiplia davantage; presque chaque ville de la province de Champagne fournit des graveurs; tous ont laissé des traces de leur passage.

Louis de Châtillon reçut l'existence, en 1690, dans la ville de Sainte-Ménehould. Bon graveur et peintre en émail, son nom figure honorablement sur les listes de ces artistes cultivant ces deux genres différents. Châtillon gravait d'ha-

---

(1) La famille Gillot n'est point éteinte. M. Pernot, peintre paysagiste, qui a pris part au Congrès de Châlons, en 1855, a épousé une D^lle^ Gillot, de Langres.

bitude au burin, mais il faisait un fréquent usage de l'eau-forte, afin, dit-on, d'avancer son ouvrage. C'est à l'aide de ces deux moyens réunis qu'il exécuta son estampe fort estimée : *Les Parques filant la destinée de Marie de Médicis*, d'après Rubens, et les *Sept sacrements* du Poussin.

Comme peintre en émail, on a conservé, au Musée du Louvre, plusieurs portraits de Louis de Châtillon, l'un des derniers peintres en réputation de cette époque touchant à la décadence de ce genre, qui a été remplacé en grande partie par la peinture sur porcelaine.

Paul-Ponce-Antoine Robert fut à la fois peintre d'histoire et graveur. Après avoir étudié à Reims, sous Tisserand, il alla s'établir à Rome, où il dessina toutes les productions des grands maîtres de l'Italie; il en rapporta une collection précieuse de calques et d'esquisses de tout genre et de toute nature. Cet artiste était né à Séry, près Rethel; il mourut, en 1733, âgé de quarante-six ans environ. Pendant plusieurs années Ponce-Antoine Robert tint école à Paris; il fut enterré aux Capucins du Marais, sa paroisse, où l'on voyait de lui trois grands tableaux à l'huile fort estimés.

J. Belmont suivit de très près Châtillon; sa naissance est indiquée, en 1696, dans la ville de Troyes. Ses épreuves des châteaux de Piémont ont toujours été cités avec éloge.

Quentin-Pierre Chédel, élève de Cars, deuxième du nom, fut un excellent graveur de paysages et de petits sujets grotesques; il vit le jour à Châlons, en 1705, où il travailla jusqu'au moment où sa réputation le fit appeler à Paris. Après un assez long séjour dans la capitale, l'amour de la patrie locale le fit revenir au lieu de sa naissance; il y termina sa carrière en 1762.

Vous le voyez, Messieurs, votre ancienne province, votre

chef-lieu de préfecture et d'autres villes du département, comptent des artistes graveurs, dont les noms méritent de ne point tomber dans l'oubli ; tous assurément n'ont pas les mêmes titres à la célébrité, à l'illustration, et plusieurs de ceux dont j'ai encore à vous entretenir, ne figurent point sur les listes des graveurs français dans les ouvrages spéciaux ; mais tous ils ont été des hommes utiles, ils ont bien mérité de leurs concitoyens. C'est, selon moi, aux Sociétés académiques, surtout aux Sociétés polymathiques, comme la vôtre, à conserver dans leurs archives le souvenir de tous les compatriotes dont la vie a été employée à honorer le pays, dont les travaux témoignent du goût de ses habitants pour les beaux-arts. Par ces considérations, je crois de mon devoir en ce moment de vous signaler quelques hommes dont les veilles et les efforts ont été consacrés à l'art de la gravure.

J'arrive tout de suite à des Châlonnais placés honorablement dans l'opinion publique et les arts depuis deux cents ans. Je veux parler de la famille Warin, descendant de Jean Warin, habile graveur de médailles dans la ville de Liége, auquel on doit un grand nombre de belles estampes, et que Louis XIII appela, à cause de son mérite, pour lui confier la charge de garde des monnaies du royaume. Joseph et Jean-Baptiste Warin, ses descendants, nés à Châlons vers le milieu du siècle dernier, étaient fils d'un graveur sur métaux établi dans cette ville ; après avoir reçu les premières leçons de leur père, ils se perfectionnèrent à Paris, et publièrent pour leur début un plan de Châlons, qui leur valut une récompense du Conseil de ville. Puis, toujours en commun, ils gravèrent des estampes estimées, représentant le sacre de Louis XV, qui leur attirèrent les compliments flatteurs du monarque et de sa cour, et leur méritèrent une médaille de la ville de Reims. Rentrés dans leur pays natal, en 1771, ils exécutèrent en société

l'estampe de l'ancien hôtel-de-ville que l'on allait démolir. Aujourd'hui les deux petits-fils de l'un de ces artistes, fixés à Paris, s'occupent toujours de l'art qui a illustré leur nom; ils travaillent avec soin à faire des modèles de toutes sortes destinés à l'industrie (1).

Je puis encore citer quatre graveurs de cette province, qui se nomment de Longueil, Tavernier, Geoffroy et Duchemin. Un mot rapide sur chacun d'eux.

De Longueil est fort connu; il était né à Givet, le 16 novembre 1730; deux gravures fort belles, de lui, dites le *Bon Ménage,* sont très répandues; on cite et l'on estime ses *batailles de la Chine,* d'après Cochin, ainsi que sa *Halte,* d'après Van-Ostade.

Tavernier vit le jour dans les Ardennes, en 1787; il se forma sans maître et par son seul travail; une *Circassienne au bain,* exposée en 1819, copiée de Blondel; un *Narcisse* et le portrait du Titien sont les ouvrages qui lui font le plus d'honneur.

Jean Geoffroy, de Joinville, reçut l'existence en 1793; élève de Thouvenin, il a beaucoup gravé d'après Déveria.

Enfin Duchemin, qui vivait au XVIe siècle à Provins, s'est occupé toute sa vie de la gravure de la musique; il a laissé plusieurs messes composées par les grands maîtres, et un bon recueil de chansons.

Outre les nombreux artistes que je viens de passer en revue, vous remarquerez que la Champagne a été le pays d'origine de plusieurs autres, dont les pères avaient été attirés à Paris par leur réputation; les diverses générations des Thomassin, les fils et petit-fils de Cochin, étaient toutes

---

(1) Les descendants de cette famille, actuellement existant, de même que leur père et leur aïeul, écrivaient leur nom : *Varin.*

issues de familles Champenoises, fixées à Troyes et illustrées dans les arts avant d'aller habiter Paris; c'est à Troyes qu'elles avaient été initiées à la gravure par les soins de leurs auteurs.

Châlons pourrait peut-être, avec plus de raison encore, revendiquer deux graveurs célèbres, qui sont nés en Lorraine; l'un et l'autre descendaient de Claude Henriet, l'auteur des verrières de votre Cathédrale. Le premier est son fils Israël Henriet, dont je ne conteste point la naissance à Nancy; mais, s'il était Lorrain par le fait de sa naissance, il n'était pas moins né de père et mère Châlonnais; c'est à Châlons qu'il reçut les principes du dessin; c'est dans cette ville qu'il commença sa réputation en prêtant son concours à son père dans les travaux exécutés aux vitraux de la cathédrale; ce n'est que plus tard qu'il se consacra tout entier à la gravure, à l'école de Callot, l'ami de son père et le sien.

Le deuxième artiste dont il est question possédait un mérite proclamé par tous ceux qui ont écrit sur les arts d'imitation. C'est Israël Silvestre, petit-fils du même Claude Henriet, neveu et filleul d'Israël Henriet, qui fut son maître et son guide. Né à Nancy, en 1621, il mourut à Paris en 1691. Célèbre par le goût, la finesse et l'intelligence qu'il mettait dans toutes ses compositions, il a d'abord gravé de nombreux paysages. Louis XIV l'honora de sa bienveillance; il le choisit pour graver ses châteaux royaux et ses parcs, puis toutes les villes conquises sous son règne; il le nomma maître de dessin du Dauphin et le gratifia d'une pension et d'un logement au Louvre. Ses enfants succédèrent à une partie de ces faveurs et s'occupèrent de l'art qui avait illustré leur père.

Dans un écrit de l'abbé de Marolles, intitulé : *les Peintres et les Graveurs*, on trouve un nommé Poinsard, Châlonnais,

sur la liste des graveurs; je n'ai pu découvrir aucun renseignement sur ses ouvrages, ni sur son existence.

En terminant, Messieurs, je ne dois point oublier que la patrie de Chédel et des frères Warin, toujours amie des arts, a continué à cultiver la gravure. N'avons nous pas un collègue parmi nous dont les travaux ordinaires, utiles quoique modestes, ne l'empêchent pas de se livrer à d'autres travaux plus distingués, qui lui ont mérité des récompenses flatteuses aux expositions générales de Londres et de Paris; et plus récemment, dans ce même édifice, la Société française pour la conservation des monuments ne lui a-t-elle pas décerné une médaille d'honneur pour la gravure des pierres tombales de ce diocèse (1)?

Tel est le résultat de mes investigations; je vous le livre avec empressement, quoi qu'il soit assurément incomplet; mais vous avez compris mon but et toute ma pensée, Messieurs, et déjà par votre concours j'ai obtenu quelques renseignements sur des artistes qui m'étaient inconnus. Vous partagerez donc mon espérance, c'est de vous voir en possession d'une nomenclature exacte de tous les Champenois qui, par leurs travaux dans les différentes branches des beaux-arts, ont honoré leur pays et leur nom. Déjà vous savez combien cette ancienne province est riche en peintres-verriers et en graveurs; elle a produit de grands peintres d'histoire et des architectes renommés; si les sculpteurs sont en plus petit nombre, personne n'ignore que la ville de Troyes pleure encore un homme d'un beau talent, moissonné fort jeune, et placé généralement à la tête des sculpteurs de notre époque (2), et que cette même ville se

(1) **M. Barbat, membre de la Société académique de la Marne.**

(2) **Simard, qui s'est tué en descendant imprudemment d'un omnibus en mouvement.**

glorifie avec juste raison, d'avoir été le berceau du Phidias moderne, selon l'expression de Boileau, dont il avait fait le buste, et qui termine son éloge par ce vers connu de tout le monde.

« De Girardon toujours on vantera l'ouvrage. »

Je forme donc le vœu, à l'égard de tous et de chacun de ces compatriotes, qu'il se présente un homme, qui en se rappelant le vieux dicton latin : « *Dignum laude virum* » *musa vetat mori* » vous parle de leur mérite et de leurs œuvres, avec les connaissances qu'exigerait un pareil sujet.

Notre ancienne législation concédait aux graveurs certains priviléges, dans le but d'encourager les artistes, mais ces avantages, moins considérables que ceux accordés aux peintres-verriers, ne présentent point d'intérêt à être recherchés aujourd'hui. Les graveurs, d'après les lois et ordonnances anciennes, avaient été garantis de l'exercice d'une profession libre, ne pouvant être réduits en maîtrise, ni en corps de métier. Un arrêt du Conseil, en date du 26 mai 1660, avait réglé à nouveau cette matière, après des débats qu'il serait sans intérêt de rappeler de nos jours. Aujourd'hui l'article 13, § 3, de la loi du 25 avril 1844 déclare non assujétis à la patente les peintres et les graveurs qui ne vendent que le produit de leur art.

NOTICE

SUR

LA SOURCE MINÉRALE DE SERMAIZE (MARNE)

ET

RAPPORT

Sur un ouvrage de M. le docteur J.-Ch. HERPIN (de Metz), intitulé :

ÉTUDES MÉDICALES, SCIENTIFIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES PRINCIPALES SOURCES D'EAUX MINÉRALES DE FRANCE, D'ANGLETERRE ET D'ALLEMAGNE,

Lus dans la séance du 15 novembre 1857,

Par M. HIPPOLYTE FAURE, membre titulaire.

MESSIEURS,

Parmi les moyens dont la thérapeutique dispose pour le soulagement des malades, l'usage des eaux minérales est un des plus efficaces, et l'on peut croire qu'il est appelé à devenir de jour en jour plus fréquent.

La facilité des communications, la rapidité avec laquelle s'opèrent les déplacements, l'élévation de l'aisance générale, augmentent chaque année le chiffre des personnes qui profitent de ce mode de traitement.

Mais dans le nombre si considérable de sources qui,

8

soit en France, soit à l'étranger, jouissent d'une certaine réputation, il est difficile de faire un choix, et les diverses monographies qui ont été publiées sur chacune d'elles, ne sont guère propres à éclairer le médecin et le malade qui veulent avoir une opinion fondée. En effet, à part certaines sources dont la spécificité est depuis longtemps constatée, la plupart des eaux minérales, préconisées quelquefois sans mesure dans ces monographies, semblent jouir de propriétés assez étendues pour guérir toutes les maladies que contiendrait le cadre nosologique le plus complet. Ensuite, à ne considérer que la composition purement chimique du plus grand nombre des sources, celles-ci ne diffèrent souvent entre elles que par quelques grammes ou quelques centigrammes de substances très-répandues dans la nature, et que nous ingérons chaque jour en bien plus grande quantité dans nos aliments. Aussi ne peut-on s'empêcher de douter, quand on voit les ouvrages spéciaux à chaque localité annoncer que des malades atteints d'affections fort différentes, sont assurés de trouver, dans l'usage de la source vantée, du soulagement, quelquefois même une guérison complète. Et cependant est-il permis de penser que tant de médecins honorables et distingués voudraient attacher leur nom à des réclames qui ne reposeraient pas sur des faits certains et bien observés ; et faut-il croire que tant de malades qui vont prendre les eaux, qui y retournent par reconnaissance, disent-ils, parce qu'ils leur doivent la santé, seraient tous dupes de leur crédulité et de leurs illusions ?

C'est pour éclairer cette question que M. le docteur J.-Ch. Herpin (de Metz) a consacré huit années à visiter les sources les plus renommées de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, à recueillir des renseignements complets

sur tout ce qui concerne la constitution physique et chimique des eaux minérales, à réunir des documents statistiques sur leur action et leur efficacité, sur les principaux établissements et leur administration, sur le nombre de personnes fréquentant les sources et sur les résultats obtenus. Tous ces travaux sont consignés dans un volume qui a pour titre : *Études médicales, scientifiques et statistiques, sur les principales sources d'eaux minérales de France, d'Angleterre et d'Allemagne.*

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, M. le docteur Herpin qui, depuis longtemps, appartient à votre Société, à titre de membre correspondant, vous a fait hommage de cet ouvrage, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Il ne sera pas facile, Messieurs, de vous faire une analyse à la fois complète et succincte de ce livre, qui n'est lui-même pour la plus grande partie qu'une espèce de résumé, dont presque tous les faits sont présentés sous forme de tableaux. Ceux-ci sont disposés de manière à permettre au lecteur de comparer entre elles les principales sources minérales sous leurs divers aspects, et surtout sous le rapport de leur composition chimique. Ainsi, pour chacune des substances dont l'analyse démontre la présence dans les eaux minérales, l'auteur a dressé un tableau où se trouve indiquée, dans un ordre décroissant, la proportion de cette matière existant dans chaque source et ramenée par le calcul à un poids uniforme. Ces tableaux sont accompagnés de développements sur l'action propre à chaque substance, et sur les modifications que sa présence doit apporter dans les effets que l'on attend de l'usage de l'eau minérale.

Voici, sous la forme la plus abrégée, les points principaux traités dans le volume qui nous occupe :

Distribution géographique des sources minérales d'Europe. — Eaux minérales de la France. — Classification par départements. — Aperçu géographique et géognostique des eaux minérales de la France. — Législation, administration et exploitation des établissements d'eaux thermales. — Climatologie. — Altitude. — Orientation. — Météorologie. — Étude des sources minérales en général. — Origine et produits solides des sources. — Température. — Volume d'eau fourni. — Propriétés physiques des eaux. — Éléments ou principes minéralisateurs. — Bases. — Potasse. — Soude. — Magnésie. — Chlore. — Chlorures. — Soufre. — Sulfates. — Sulfures. — Acide sulfhydrique. — Acide carbonique. — Carbonates. — Fer. — Arsenic. — Iode. — Brôme. — Gaz. — Substances organiques contenues dans les eaux. — Analyse chimique des eaux minérales. — Effets généraux des eaux minérales sur l'économie. — Action physique ou mécanique des eaux. — Action chimique ou médicamenteuse. — Action hygiénique. — Eaux sulfatées. — Chlorurées. — Carbonatées. — Sulfureuses. — Ferrugineuses. — Eaux carbogazeuses. — Eaux minérales légères. — Eaux minérales transportées. — Modification artificielle des eaux minérales. — Choix des eaux minérales.

Le volume renferme ensuite une série de huit tableaux comparatifs, dans lesquels les sources minérales sont classées d'après les analogies de leur composition et de leur thermalité. En regard du nom de chacune, on lit l'indication de la température de la source, de la quantité totale des principes fixes que contient l'eau minérale, et de la proportion des sels qui la caractérisent. Enfin, l'ouvrage est complété par deux grands tableaux synoptiques des principes médicamenteux ou éléments contenus dans un kilogramme des eaux minérales étudiées par l'auteur : le

premier est consacré aux sources de la France, le second à celles de l'étranger.

En vous donnant, Messieurs, cette longue nomenclature, j'ai voulu vous faire jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'ouvrage, et sur le plan adopté par l'auteur; tout à l'heure je m'arrêterai sur quelques-uns de ses chapitres.

Dans l'examen auquel je me suis livré de l'œuvre de M. le docteur Herpin, j'ai beaucoup regretté, et j'ajouterai même que mon patriotisme local a souffert de ne pas trouver sur ses tableaux le nom de la source de Sermaize (1).

L'eau minérale de Sermaize, par ses propriétés bien constatées, par la facilité avec laquelle il est possible de s'y rendre de tous les points rapprochés du chemin de fer de l'Est, enfin par les dépenses modérées que son usage occasionne, est appelée à rendre d'éminents services aux malades de notre département et de ceux qui nous avoisinent. C'est pourquoi j'ai pensé qu'une notice sur cette source pouvait bien être insérée dans ce rapport et fixer un instant l'attention de la Société, et qu'en passant en revue les chapitres les plus importants de M. le docteur Herpin, il ne serait pas inutile d'indiquer la place que l'eau de Sermaize y aurait occupée si elle eut été comprise au nombre des sources qui ont fait le sujet des études de l'auteur.

(1) Sermaize est un bourg de plus de 2,000 mille habitants, situé sur la Saulx et la Lanne, à l'extrémité Sud-est du département de la Marne, dans l'arrondissement de Vitry-le-François, sur la lisière de la Meuse et tout près de la Haute-Marne. Sermaize, avec une station du chemin de fer de l'Est, se trouve à 26 kilomètres Est de Vitry-le-François, 56 kil. Sud-est de Châlons, 86 kil. d'Épernay, 98 kil. de Reims, 32 kil. Sud de Sainte-Ménehould, 22 kil. Ouest de Bar-le-Duc, 12 kil. Nord de Saint-Dizier et 232 kil. de Paris.



La connaissance des propriétés thérapeutiques de la source de Sermaize remonte à une époque fort éloignée. On dit qu'on a trouvé, dans les environs de la fontaine, des objets, des armes et même des médailles d'origine romaine. Dans un ouvrage sur les eaux minérales d'Attancourt et de Sermaize, publié en 1696 par Edme Baugier, médecin de Châlons, celles-ci, auxquelles l'auteur n'a consacré que quelques lignes, sont indiquées comme propres à combattre la gravelle et les coliques néphrétiques.

En 1805, l'eau de Sermaize a été analysée par MM. Tisset et Legrand, pharmaciens de Châlons et membres de cette Compagnie (1). Je crois devoir reproduire ici textuellement les conclusions de leur travail.

« CONCLUSIONS GÉNÉRALES :

» Il résulte de cette analyse que 12 pintes d'eau minérale de Sermaize, prises à la fontaine le 10 thermidor
» an XIII, ont fourni :

» 1° Sulfate de magnésie (2 gros 42 grains). 186 grains.
» 2° Sulfate de chaux.................... 54 grains.
» 3° Carbonate de chaux................. 8 grains.
» 4° Alumine.......................... 12 grains.
» 5° Fer..................... quantité inappréciable.

(1) L'analyse de MM. Tisset et Legrand a été imprimée, sur une demi feuille in-4°, chez Bouchard et Martin, imprimeurs de la Préfecture, place du Marché, à Châlons. Elle a été approuvée par le Jury médical du département de la Marne, composé alors de MM. Chaussier, professeur de l'École de Médecine de Paris, commissaire du gouvernement, président du Jury; Auger, docteur en médecine à Châlons; Navier, docteur en médecine à Reims; Dagonet et Tisset, pharmaciens à Châlons; Perreau et Siret, pharmaciens à Reims. Ce document est fort rare; le seul exemplaire que j'aie pu consulter appartient aux archives du département de la Marne.

» Ainsi chaque pinte contient :

» 1° Sulfate de magnésie	15 grains 1/2.
» 2° Sulfate de chaux	4 grains 1/2.
» 3° Carbonate de chaux	2/3 de grain.
» 4° Alumine	1 grain.
» 5° Fer	quantité inappréciable.
» Total	21 grains 2/3.

Disons en passant qu'eu égard aux procédés analytiques qui étaient alors en usage, ces résultats sont fort remarquables.

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Mosnier la communication d'une analyse des eaux de la source de Sermaize, faite le 25 juin 1818 par M. Lefébure, pharmacien major. Ce travail est inséré (1), dans le *Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, publié en 1822 par M. le docteur Fournier-Pescay, secrétaire du Conseil de santé.

Quoique cette analyse présente des différences avec la précédente et avec celles qui ont été faites depuis, j'en transcris ici les résultats :

« Acide carbonique libre, quantité indéterminée, mais » peu considérable.

» Fer oxydé	4 grains.
» Carbonate de chaux	8 grains.
» Sulfate magnésien	40 grains.
» Muriate magnésien	20 grains.
» Total des matières contenues dans » 60 onces d'eau »	72 grains.

(1) T. XI. P 375.

Examinée à diverses reprises par le Jury médical de la Marne (1), la source de Sermaize a été, en 1851, le sujet d'une étude remarquable due à la collaboration de M. Calloud, pharmacien à Vitry, pour la partie chimique, et de notre collègue M. le docteur Chevillion pour la partie clinique.

Enfin, en 1852, elle a été de nouveau soumise à l'analyse chimique par M. Ossian Henry, membre de l'Académie de médecine et chef des travaux chimiques de cette assemblée (2).

Je mets en regard les résultats presque concordants auxquels sont arrivés MM. Calloud et Ossian Henry.

(1) Une commission nommée par M. Bourlon de Sarty, préfet de la Marne, et composée de MM. Prin, docteur en médecine, Leroux, Malval et Faure, pharmaciens, tous quatre membres du Jury médical, commission à laquelle s'était joint M. Calloud, pharmacien, fit à la source même, en 1844, une analyse qualitative de l'eau minérale de Sermaize. Cette analyse fut le point de départ du travail de M. Calloud.

(2) La notice de MM. Chevillion et Calloud et le mémoire de M. Ossian Henry n'existent pas à la Bibliothèque de la ville de Châlons, et je ne les ai pas trouvés non plus chez les libraires de Châlons et de Vitry. Je fais mes remerciments à M. le docteur Chevillion qui a bien voulu me confier ces deux ouvrages.

» **Composition chimique de l'eau minérale de Sermaize.**

» Eau carbonatée, calcaire, alcaline et ferrugineuse.

» Pour 1,000 *grammes* (1 litre).

» **Analyse de M. Henry :**

» Azote avec traces d'oxigène		*Indéter.*
» Acide carbonique libre		*A peine.*
» Bi-carbonates	de chaux	0,5700
	de magnésie	0,0400
	de strontiane	*Traces.*
	de soude	0,0200
» Sulfates	de magnésie	0,6800
	de soude / de chaux	0,1200
» Chlorures	de calcium / de magnésie	0,0400
» Iodure alcalin ou terreux		*Sensible.*
» Silicates	d'alumine / de chaux	0,0500
» Oxide de fer crénaté		0,0130
» Manganèse		*Fort sensible.*
» Sel de potasse		*Indice.*
» Matière organique, des traces		*Indéter.*
Total		1g5330

» **Analyse de M. Calloud :**

» Azote et oxigène		*Indéterminé.*
» Acide carbonique libre, pur.		*Id.*
» Bi-carbonates	de chaux	0,4800
	de magnésie	0,0077
	de strontiane	0,0200
» Sulfates	de magnésie	0,7000
	de soude	0,0450
	de chaux	0,0850
» Chlorure de magnésium		0,0100
» Iodure alcalin		*Traces.*
» Silice		0,0100
» Phosphate d'alumine		*Traces.*
» Oxide fer (carbonate ferreux)		0,0101
» Matière organique, environ		0.1100
Total		1g5578

Revenons, Messieurs, à l'ouvrage de M. le docteur Herpin.

Je ne vous entretiendrai pas de la distribution géographique et géognostique des sources de la France. Une récente statistique en porte le nombre à 864, dont la majeure partie appartient au système des Pyrénées ou des montagnes centrales de l'Auvergne ou des Vosges. En 1852, 140 établissements, en y comprenant ceux des bains de mer, possédaient des médecins inspecteurs nommés par le gouvernement. Pour 92 établissements, le nombre des personnes qui en cette même année ont fait usage des eaux s'élève à 93,256. La ferme ou la régie des eaux a produit la somme de 959,438 fr. On évalue à 28,000,000 fr.

le mouvement de numéraire occasionné par la fréquentation des eaux, et à celle de 13,600,000 fr. la somme laissée dans les localités où des sources minérales sont exploitées.

Le département de la Marne figure dans le tableau général comme possédant 12 sources minérales. La statistique de M. Chalette en indique seulement 8, qui sont situées dans les localités suivantes : Ambonnay, Béru, Boursault, Hermonville, Reims, Rosnay, Sermaize et Vitry-le-François. Suivant le même auteur, 6 de ces sources contiennent du fer. Ces renseignements sont eux-mêmes extraits de la description topographique du département de la Marne, rédigée par la Société d'agriculture en l'an x, et publiée sous les auspices de M. de Jessaint, déjà préfet de la Marne.

La source de Sermaize émerge du terrain néocomien qui ne se rencontre qu'au Sud-est de notre département. Ce terrain est caractérisé par des argiles et des sables de diverses nuances, et par la présence du fer hydraté oolitique qui s'y trouve en quantité assez abondante pour pouvoir être exploité industriellement.

Dans le choix d'une source minérale, il n'est pas sans importance de tenir compte des diverses conditions climatologiques et météorologiques de la localité à laquelle on veut donner la préférence. La température moyenne et ses variations, le degré d'humidité ou de sécheresse, l'orientation, l'exposition, la direction dominante des vents, et surtout l'altitude doivent être étudiés avec attention.

La Marne, à son embouchure dans la Seine, est élevée de 31^{m} au-dessus du niveau de la mer. Cette élévation est de 69^{m} à Épernay, de 78^{m} à Châlons, de 92^{m} à Vitry, de 135^{m} à Saint-Dizier. A Sermaize, cette élévation est de 115^{m} dans le village ; la colline au Nord de la source, sur le versant

de laquelle s'écoule l'eau minérale est à 152m au-dessus du niveau de la mer, et l'autre colline qui la domine au Sud est à 196m.

Le petit vallon dans lequel est située la fontaine de Sermaize est principalement ouvert aux vents de l'ouest; quand la pluie y dure quelques jours, la température s'y abaisse considérablement, et l'atmosphère reste saturée d'humidité. Ces deux effets sont dus à la nature argileuse du sol qui retient avec force les eaux pluviales. Aussi je n'hésite pas à penser que c'est surtout dans les mois les plus chauds et les plus secs que cette source doit avoir le plus d'efficacité, et que la saison des eaux doit y commencer au plus tôt vers le 1er juin pour finir de bonne heure, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre. Ces conditions démontrent en outre la nécessité pour les malades de se pourvoir, même en été, de vêtements chauds dans lesquels la laine doit dominer, et de se munir de chaussures fortes et imperméables à l'humidité.

Quel que soit le point d'émergence des sources minérales, il n'est pas facile d'avoir des données positives sur leur origine, quoique leur composition chimique doive être en rapport avec la nature du terrain qu'elles traversent avant d'arriver à la surface du sol. Le degré de chaleur que possèdent quelques-unes d'entre elles permet de penser qu'elles doivent avoir parcouru des couches terrestres situées à une grande profondeur.

La différence de température qu'elles présentent les a fait diviser en deux classes: les eaux chaudes ou thermales, c'est-à-dire dont la température est plus élevée que celle du lieu d'où elles surgissent, et les eaux froides.

Pour quelques sources de la France, cette température s'élève beaucoup: elle est de + 81° à Chaudes-Aigues (Cantal); + 70° à Plombières (Vosges); + 63° à Luxeuil (Haute-

Saône); + 59° à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). La source de Sermaize est froide; sa température, en été comme en hiver, est de + 11°, 5; elle vient se placer entre l'eau de Pougues (Nièvre), qui marque + 12° et celle de Soultzbach (Haut-Rhin), qui marque + 10°. Il n'y a que les eaux de Saint-Pardoux (Allier) et celles de Forges (Seine-Inférieure), qui soient indiquées comme plus froides: toutes deux ne marquent que + 7°.

Le volume d'eau fourni par les sources présente de grandes différences; pour quelques-unes il est très-considérable. Les sources d'Olette (Pyrénées-Orientales), versent en vingt-quatre heures 1,800 mètres cubes d'eau sulfureuse; celles de Bourbon-l'Archambault (Allier), les surpassent encore, elles fournissent 2,400 mètres cubes. La source de Sermaize donne par jour 33,696 litres, et se place entre celle de Cusset (Allier), qui fournit 51,000 litres et celle de Forges qui donne 32,400 litres de liquide.

Ce volume d'eau fourni par la fontaine de Sermaize, qu'elle soit employée en bains, ou en boissons, pourrait alimenter un établissement important.

Cette eau entraîne en dissolution, dans les vingt-quatre heures, une proportion de matière saline qui est représentée par plus de 52 kilog., soit par année 19,160 kilog. Le poids de la matière saline que les eaux minérales amènent à la surface de la terre peut atteindre un chiffre énorme. A Carlsbad (Bohême), on a calculé que les sources produisent chaque année 8,000,000 kilogrammes de substances salines, dans lesquelles le sulfate de soude seul figure pour la moitié.

Les propriétés physiques des eaux minérales sont en rapport avec les éléments qui les caractérisent: leur odeur, leur saveur, les altérations qu'elles éprouvent à l'air dépendent de leur constitution chimique.

L'eau de Sermaize est incolore et inodore à sa sortie de la source, elle est fraîche et sa saveur très faiblement styptique et atramentaire n'inspire aucune répulsion. Examinée au-dessus du bassin d'où elle sort, elle présente à la surface une fort légère pellicule irisée, et elle laisse déposer en s'écoulant une trace très visible de substance ochracée.

La quantité de matière saline qu'elle contient par litre est de gr. 1,5578 suivant M. Calloud; de gr. 1,5330 suivant M. O. Henry. L'eau de la Méditerrannée renferme par kilogramme gr. 40 de sel; l'Océan gr. 34; la source d'Hauterive, à Vichy, contient gr. 8,85; celle de la Grande-Grille, dans la même localité, gr. 6,70; l'eau de Bourbonne-les-Bains gr. 8; l'eau de Soultzbach contient gr. 1,66; celle de Sermaize viendrait ensuite gr. 1,55; puis celle du Mont-Dore (Puy-de-Dôme), qui renferme gr. 1,52.

Le nombre des éléments minéralisateurs est assez grand; quelques-uns ne se rencontrent dans les eaux que par exception, d'autres figurent en diverses proportions dans toutes les analyses, et c'est à leur présence que l'on a toujours attribué les propriétés médicinales des sources. Parmi ces éléments on remarque des bases alcalines, terreuses ou métalliques, la soude, la magnésie, la chaux, l'oxyde de fer, l'oxyde de manganèse; des corps simples électro-négatifs, l'arsenic, le soufre, le chlore, l'iode; des acides, l'acide carbonique, l'acide sulfurique, l'acide sulfhydrique. Enfin, il faut y joindre l'existence bien constatée d'une matière organique qu'on retrouve dans la plupart des eaux minérales et qui a reçu les noms de glairine, barégine, sulfuraire. Suivant M. Henry, le fer qui existe dans la source de Sermaize, y serait en combinaison avec un acide organique, l'acide crénique.

L'orifice des sources est souvent tapissé de conferves ou

de plantes aquatiques; il en est de même de celle de Sermaize. Est-ce au contact de cette végétation et à une excrétion des plantes qu'il faut attribuer la substance organique que renferme l'eau?

Je ne puis, Messieurs, exposer en détail les développements intéressants auxquels s'est livré M. le docteur Herpin sur chacun des principes qui entrent dans la composition des sources minérales, soit pour faire connaître les propriétés physiques et chimiques de chacun d'eux, soit pour bien préciser leur rôle dans la constitution de l'eau et leur part d'influence sur l'économie et sur la santé. Cependant j'ai indiqué dans le tableau qui suit la place que ses éléments minéralisateurs eussent assignée à la source de Sermaize, si elle eut été comprise au nombre de celles sur lesquelles se sont portées les investigations de l'auteur.

TABLEAU indiquant la proportion des principes minéralisateurs de l'eau de Sermaize comparés avec ceux des sources de la France qui figurent sur les tableaux de M. le docteur Herpin (de Metz).

INDICATION DES TABLEAUX DE M. LE DOCTEUR HERPIN.	SOURCES PLUS RICHES.		SOURCE DE SERMAIZE.		SOURCES PLUS PAUVRES.	
Température	Pougues (Nièvre)	12°		11°,5	Soultzbach (Haut-Rhin)	10°
Volume d'eau fourni en 24 heures	Cusset (Allier). litr.	51,000		33,696	Forges (Seine-Inférieure). lit.	32,400
Poids total des substances salines	Soultzbach. gr.	1,66	(1) gr.	1,55	Mont-Dore (Puy-de-Dôme). gr.	1,52
Sels sodiques, sulfates, chlorures, carbonat.	Saint-Pardoux (Allier)	0,065		0,0625	Seine	0,062
Sels de magnésie, id. id. id.	Cambo (Basses-Pyrénées)	0,74		0,729	Allevard (Isère)	0,59
Sels calciques, id. id. id.	Cusset (hôpital)	0,66		0,62	Sail-sous-Couzan (Loire)	0,60
Sulfates de soude, de magnésie et de chaux réunis	Balaruc (Hérault)	0,85		0,815	Vic-sur-Cère (Cantal)	0,74
Sulfate de soude	Bagnères-de-Luchon (H.-Garonne)	0,063		0,052	Enghien (Seine-et-Oise)	0,050
Sulfate de magnésie	Uriage (Isère)	1,24		0,69	Allevard	0,52
Sulfate de chaux	Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées)	0,103		0,072	La Bourboule (Puy-de-Dôme)	0,046
Chlorures de sodium, de magnésium et de calcium réunis	Evaux (Creuse)	0,18		0,025	»	»
Chlorure de sodium	»	»		»	»	»
Chlorure de magnésium	Cusset (hôpital)	0,02	(2)	0,015	Camarès (Aveyron)	0,01
Chlorure de calcium	Forges	0,02	(3)	0,02	Camarès et Capvern (H.-Pyrénées)	0,01
Carbonates et bi-carbonates de soude, de magnésie et de chaux réunis	Bilazai (Deux-Sèvres)	0,66		0,369	Soultz-les-Bains (Bas-Rhin)	0,43
Bi-carbonate de soude	Saint-Pardoux	0,02	(4)	0,02	»	»
Bi-carbonate de magnésie	Saint-Pardoux	0,028		0,024	Bilazai	0,024
Bi-carbonate de chaux	Vichy (hôpital) [Allier]	0,57		0,525	Bourbon-l'Archambault (Allier)	0,50
Soufre et sulfures	»	»		»	»	»
Sels de fer	Pougues	0,020	(5)	0,0130	»	»

(1) Les quantités qui sont portées dans le tableau sont la moyenne des deux analyses de MM. O. Henry et Calloud.
(2) Il y a une assez grande différence pour les chlorures dans les deux analyses.
(3) Moitié du double chlorure de magnésium et de calcium obtenu par M. O. Henry.
(4) Trouvé par M. O. Henry seul.
(5) Quantité obtenue par M. O. Henry.

M. le docteur Herpin appelle eaux carbogazeuses celles qui laissent échapper une certaine quantité d'acide carbonique libre, et dont ce gaz est l'élément caractéristique. Nous avons vu, pour l'eau de Sermaize, que les sels dont cet acide fait partie y existent à l'état de bicarbonate, et c'est à leur décomposition qu'on doit attribuer l'acide carbonique qui semble s'y trouver à l'état libre.

Il ne me paraît pas utile d'indiquer les applications thérapeutiques de l'eau Sermaize; elles ont été complètement exposées dans la notice de MM. Chevillion et Calloud. Ces applications se déduisent, d'ailleurs, de l'examen des principes minéralisateurs de la source, dans lesquels nous voyons figurer des bicarbonates de chaux, de magnésie, de soude, des sulfates, des chlorures des mêmes bases, un peu d'iodure alcalin, une quantité d'oxyde de fer minime, à la vérité, mais qui suffit pour donner à cette source les bienfaisantes propriétés de ce métal, lequel, suivant la belle expression de Boerhaave, renferme quelque chose de divin: *In ferro est aliquid divinum*. C'est en considération des éléments minéralisateurs qui la constituent, que M. Ossian Henry désigne l'eau minérale de Sermaize par le nom de: *Eau carbonatée ferrugineuse, alcalino-terreuse*. Peut-être, en tenant compte de la proportion des sulfates qu'elle renferme, eut-il été préférable de lui donner la désignation suivante : *Eau sulfatée, carbonatée ferrugineuse, alcalino-terreuse?* (1)

La source de Sermaize est appelée dans la contrée *Fontaine des Sarrasins ;* elle est située à 1 kilomètre environ du village ; on y arrive, soit par une belle route qui

---

(1) Plusieurs traités de matière médicale, et notamment celui de Schwilgué, classent à tort la source de Sermaize parmi les eaux minérales ferrugineuses contenant du sulfate de fer.

monte vers le sommet de la colline d'où sort l'eau minérale, soit par un petit sentier longeant le ruisseau qui reçoit le trop plein de la fontaine. Le vallon presque entouré de bois, dans lequel on se trouve, est un site des plus attrayants, et les différents points de vue qu'on découvre des hauteurs environnantes offrent aux yeux le panorama le plus varié et le plus agréable. Est-il besoin de faire remarquer que cette promenade obligée est pour la plupart des malades une excellente condition.

Il y a quelques années, la source exposée à toutes les intempéries, à toutes les souillures de l'atmosphère sortait d'un bassin circulaire assez semblable à l'orifice d'un puits; à quelque distance se trouvait un bâtiment en mauvais état où les buveurs pouvaient se réfugier pendant le mauvais temps. Aujourd'hui que la source est exploitée, la vieille construction a disparu et la fontaine est abritée par un pavillon élégant situé au milieu d'un jardin dessiné avec goût. L'eau est captée au moyen de siphons qui vont la prendre au fond du bassin près de son point d'émergence, de sorte qu'au moment où les buveurs en font usage, elle n'a point subi le contact de l'air. De chaque côté ont été élevés deux bâtiments ; l'un, vers lequel s'écoule l'excédant de la source, est pourvu de tous les appareils propres à donner des bains ou des douches; dans l'autre, se trouvent des salles d'attente, des salons où les malades peuvent se procurer la distraction de la lecture ou de la musique.

Malgré sa légère saveur, l'eau de Sermaize n'offre au palais rien de désagréable ; sa limpidité, sa fraîcheur la rendent appétissante, et l'on peut sans dégoût en boire en peu de temps un volume considérable. Dans une exploration de cette source, faite l'année dernière avec mon confrère et ami M. Regnauld, nous avons voulu voir quelle quantité on pourrait prendre dans un espace de

temps limité. Pour ma part, pendant les cinq quarts d'heure environ que nous avons mis à visiter l'établissement et les jardins, j'ai pu boire, sans efforts et sans en être incommodé, treize verres d'eau, représentant à peu près quatre litres de liquide.

Quoique la source de Sermaize soit depuis longtemps fréquentée, et que dans ces dernières années on ait commencé à l'exploiter régulièrement, son existence est à peu près ignorée au-delà d'un rayon assez restreint. Mais j'ai la confiance que cet établissement prendra quelque jour plus de développement ; il suffira que l'eau de Sermaize et ses bienfaisantes propriétés soient mieux connues et mieux appréciées. Je vous ai signalé brièvement les améliorations dont la fontaine et ses alentours ont été l'objet; le bourg de Sermaize s'est ressenti aussi de cette tendance vers le progrès : les rues y sont plus propres, les habitations mieux tenues. Il y a dix ans, les hôtels n'étaient encore que des auberges; aujourd'hui, ils offrent déjà plus de confortable, et il ne faudrait que peu d'efforts pour les mettre au niveau de ce qui existe dans des localités thermales plus renommées. Les habitants sont affables ; ils accueillent cordialement les étrangers. Les familles qui sont dans l'aisance ne craignent pas d'ouvrir leurs maisons anx malades et au besoin de les prendre en pension. Ajoutons que le séjour à Sermaize nécessite une dépense minime que peuvent supporter les positions de fortune même les plus modestes.

J'ai cru devoir entrer, Messieurs, dans tous ces détails sur la source minérale de Sermaize, parce que rien de ce qui peut intéresser une localité de notre département ne vous trouve indifférents. Je reprends l'examen de l'œuvre de M. le docteur Herpin.

Si l'on veut étudier les effets généraux que l'usage des

eaux minérales doit produire sur l'économie, il faut considérer leur action comme étant tout à la fois : 1° physique ou mécanique ; 2° chimique ou médicamenteuse ; 3° hygiénique.

Les eaux minérales sont administrées aux malades, soit à l'intérieur en boissons par l'estomac, ou en inhalations de gaz ou de vapeurs minérales par les organes de la respiration, soit à l'extérieur en bains par immersion, en douches, ou en bains de vapeurs (étuves). Dans ces conditions on doit en absorber une assez grande proportion, et cette quantité a été évaluée en moyenne à 2 kilogrammes par personne et par jour.

La fraîcheur de l'eau, sa pureté, les gaz qu'elle laisse échapper, la rendent agréable à boire et permettent d'en consommer beaucoup. Dans les sources thermales, la chaleur propre de l'eau ne s'oppose pas à ce qu'on en boive une quantité assez forte, et il est à remarquer qu'outre ses autres propriétés, cette température a pour effet d'empêcher le liquide de surcharger l'estomac, ce qui n'arriverait pas avec de l'eau ordinaire artificiellement chauffée. La saveur salée et l'odeur quelquefois sulfureuse de l'eau minérale ne sont pas des obstacles pour les malades qui s'y habituent facilement, surtout lorsque l'eau convenablement captée et soustraite au contact de l'air n'a subi encore aucune altération.

La température de l'eau, l'acide carbonique et les sels qui la minéralisent en facilitent singulièrement la digestion, tandis que le chlorure de sodium et le fer, qu'elle contient presque toujours, s'opposent à ce qu'elle exerce sur les organes une action trop débilitante : aussi est-on surpris des quantités quelquefois prodigieuses que certains buveurs peuvent ingérer.

Administrée à l'extérieur, et à une chaleur modérée,

l'eau thermale agit comme antiphlogistique et résolutive, elle humecte et imbibe les tissus, et pénètre par absorption à travers les pores de la peau : à une température plus élevée, son action est plutôt excitante, et elle produit sur toute la surface du corps une révulsion le plus souvent salutaire au malade.

Introduite dans le tube digestif, l'eau minérale est absorbée par les vaisseaux veineux. Sous la double influence de la température due à la thermalité, et de la moindre pression résultant d'une situation élevée au-dessus du niveau de la mer, le système vasculaire tout entier se trouve dans un état de dilatation qui rend sa pénétration plus facile, et favorise l'action des contractions du cœur. L'eau mélangée au sang le rend plus fluide, et peut arriver ainsi jusqu'aux organes les plus profonds et jusqu'aux vaisseaux les plus déliés. Dans ce parcours, elle dissout et entraîne les principes viciés ou morbides qu'elle rencontre sur son passage, et, reprise par les organes d'excrétion, elle les rejette au dehors, soit par des déjections alvines plus fréquentes, soit par des urines plus copieuses, soit enfin par une transpiration plus abondante.

Il faut remarquer que cette propriété dissolvante de l'eau minérale est considérée ici comme indépendante des principes chimiques qui la constituent, et c'est ce qui explique comment des eaux qui ne renferment que des quantités de sel presque insignifiantes guérissent des maladies de nature souvent opposée, et présentent des résultats aussi avantageux que des sources plus chargées de matières médicamenteuses, surtout lorsque ces eaux légères peuvent être prises facilement en quantité un peu considérable.

Je ne veux pas entrer dans la discussion à laquelle se livre l'auteur pour démontrer les effets dus à l'action purement physique, dynamique ou mécanique de l'eau mi-

nérale, action à laquelle, dit-il, on n'a pas attaché jusqu'ici une importance assez grande.

Mais il faut bien reconnaître aussi, et c'est d'ailleurs l'opinion de M. docteur Herpin, que l'influence propre aux principes chimiques ou médicamenteux contenus dans l'eau vient s'ajouter à l'action physique de ce liquide.

Quelque minimes que soient les quantités pondérables de matières dont la chimie démontre la présence dans une eau minérale, il est bien évident qu'entraînées avec celle-ci dans le torrent de la circulation, elles doivent avoir une action spéciale sur les organes avec lesquels elles sont mises en contact, et, qu'après un usage continué pendant quelque temps, les produits des secrétions devront en éprouver naturellement des changements sensibles. Il est facile d'ailleurs de constater ce fait : ainsi on retrouve dans le sang et dans les excrétions la trace des principes minéralisateurs des eaux. Quelques verres d'eau de Vichy pris à l'intérieur, un bain d'une demi-heure dans la même eau, suffisent pour exercer sur les liquides de l'économie une influence marquée, et pour les faire passer de l'état neutre ou acide à l'état alcalin. Par cette espèce d'opération chimique, les organes de secrétion et d'excrétion sont excités d'une manière particulière, et les produits de ces organes se trouvent aussi modifiés et améliorés.

Pour ne point donner trop de développement à ce rapport, je ne puis qu'esquisser en peu de mots les propriétés les plus saillantes, attribuées par M. le docteur Herpin à chaque groupe d'eaux minérales.

Les eaux sulfatées ont en général une action relâchante et même purgative; elles produisent sur la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins une stimulation qui se manifeste surtout par des évacuations séreuses; elles possèdent la propriété de résoudre les engorgements des

viscères abdominaux, et, tout en expulsant au dehors les principes morbides de l'économie, elles attirent vers l'intestin une sorte de fluxion dérivative, dont les salutaires effets se font sentir dans les maladies de la tête et de la poitrine.

L'action des eaux chlorurées se porte principalement sur le système lymphatique et glandulaire, et cette action est plutôt résolutive que purgative. C'est en augmentant la fluidité du sang, en s'opposant à la coagulation de la fibrine et de l'albumine, qu'elles pénétrent jusque dans les vaisseaux les plus tenus et qu'elles provoquent la résolution des engorgements lymphatiques; elles ont sur les membranes muqueuses une influence fortifiante qui modifie favorablement les secrétions, et par cette propriété elles activent et favorisent la digestion.

Les iodures, les brômures qui accompagnent ordinairement les chlorures augmentent la propriété résolutive de ces eaux, et leur donnent une vertu non contestée dans les maladies scrofuleuses.

Les eaux carbonatées qui sont caractérisées le plus ordinairement par des bicarbonates de soude, de chaux ou de magnésie, sont indiquées dans toutes les affections qui dépendent d'une quantité trop abondante d'acides dans l'économie. Leur action consiste à neutraliser ces acides et à favoriser leur élimination. Aussi sont-elles principalement propres à combattre la goutte, le rhumatisme, la gravelle, les scrofules et même la tuberculisation. Les eaux d'Ems (Nassau), celles du Mont-Dore, paraissent jouir contre cette dernière affection si redoutable, d'une réputation méritée. Les eaux carbonatées sont conseillées surtout lorsqu'on veut obtenir la dissolution des calculs, et dans ces circonstances leur usage est souvent utile. L'acide carbonique qu'elles recèlent, dégagé par les acides

de l'organisme, agit sur les membranes muqueuses comme un léger stimulant qui favorise l'absorption et la digestion de l'eau minérale.

Les eaux sulfureuses doivent leurs propriétés à la présence de l'acide sulfhydrique libre, ou à celle d'un sulfure alcalin. L'action du soufre, dans ces deux cas, se manifeste par une excitation générale qui se fait sentir dans tout l'organisme. Mais cette stimulation plus rapidement produite dans le premier cas, surtout lorsqu'elle est due à une inhalation des vapeurs minérales, n'est pas moins efficace dans le second, que l'absorption se fasse par ingestion dans l'estomac ou par immersion. Cette excitation, lorsqu'elle est favorisée par la thermalité, a le plus souvent pour effet de faire affluer vers la muqueuse intestinale et vers la surface cutanée les produits viciés qui souillent l'économie, et d'en favoriser l'expulsion. Par cette influence elles modifient heureusement les affections particulières à la peau et elles en déterminent la guérison. Enfin elles sont souvent employées avec succès contre les les affections rhumatismales, arthritiques et rachitiques, et elles ont été préconisées pour combattre les intoxications mercurielles ou saturnines.

Les eaux sulfureuses sont presque toujours accompagnées d'une matière organique à laquelle on a donné les noms de glairine, barégine, sulfuraire, et dont les propriétés médicinales ne sont pas bien connues.

« Le fer, dit M. le docteur Herpin, est le quinquina du » règne minéral; c'est un des agents toniques, corrobo- » rants et stomachiques par excellence; c'est l'un des » principes essentiels et constituants du sang lui-même; » il active la circulation; il favorise la nutrition et l'assi- » milation; il améliore la qualité des fluides de l'écono- » mie; en un mot, il donne la force et la vie à tous nos » organes. »

Ces propriétés si bien décrites du précieux métal montrent assez celles des eaux minérales dont le fer est l'élément caractéristique. De toutes les eaux ferrugineuses, les plus usitées sont celles où le fer est dissous par l'acide crénique, ou à la faveur d'un excès d'acide carbonique; elles ont une vertu spéciale dans toutes les affections qui dépendent d'un état anémique ou chlorotique, et il est remarquable que les bons effets qu'elles produisent sont indépendants de la quantité de fer qu'elles introduisent dans l'économie. L'action de ce métal se porte surtout sur le sang; c'est en modifiant la composition de ce fluide, en aidant à la multiplication des globules qu'il renferme, en augmentant sa plasticité, que le fer donne du ton, de la force à tous les organes débilités, et qu'il rend ainsi au malade l'énergie et la santé. Toutefois, à ces propriétés particulières au fer vient se joindre l'action des autres principes minéralisateurs qui l'accompagnent, et dans le choix d'une source ferrugineuse, il est indispensable de ne pas l'oublier.

Parmi les eaux minérales, il en est un assez grand nombre où les substances salines existent en très-minime quantité. M. le docteur Herpin appelle eaux minérales légères celles qui, par litre, ne donnent à l'analyse que 1 gramme de principes fixes. Les eaux de Néris (Allier), Bains (Voges), Aix (Bouches-du-Rhône), Dax (Landes), Plombières, figurent dans cette classe, et pourtant des faits nombreux de guérison attestent chaque année leur efficacité. Comme ces eaux sont peu chargées de principes minéralisateurs, leur action est plutôt physique et mécanique que chimique; cette action est aussi plus fugace et moins persistante que celle des eaux plus riches en sels; elles ne modifient pas profondément, comme celles-ci, la composition des fluides et des solides de l'organisme; elles ont

plutôt une propriété diluente et dissolvante. Prises à l'intérieur, elles ne provoquent guère d'évacuations alvines; c'est ordinairement sur l'appareil urinaire que se manifeste leur action, et c'est par cet organe qu'elles éliminent les principes viciés qu'elles font disparaître de l'économie. L'emploi de ces eaux est indiqué surtout contre les maladies gastro-intestinales, contre celles des membranes muqueuses ou du système glandulaire, et enfin contre les affections rhumatismales et goutteuses.

Ici M. le docteur Herpin exprime la pensée que les eaux minérales légères pourraient servir de véhicule à des principes salins plus actifs que l'on ajouterait à ces eaux. Plus loin, il conseille de modifier, suivant les circonstances, la composition des eaux naturelles, de manière à augmenter certaines de leurs propriétés et à leur en donner de nouvelles.

Je ne saurais partager cette opinion. Sans doute, un médecin éclairé pourra toujours, dans certains cas spéciaux, prescrire un traitement qui servira d'adjuvant ou de correctif à l'administration d'une eau minérale; mais ces occasions doivent être très-bornées. Presque tous les médecins qui s'occupent de la thérapeutique hydrominérale sont d'avis qu'il convient au contraire, lorsqu'on commence à prendre les eaux, de cesser toute espèce de traitement. La chimie pharmaceutique pourra produire des combinaisons bien calculées, des mélanges ingénieux qui approcheront de très-près de la composition d'une eau minérale; quel est le praticien qui pourra affirmer que la préparation artificielle remplacera complètement l'eau naturelle? Qui peut prévoir les modifications que l'addition d'un sel pourra faire naître dans l'agencement encore bien inconnu de tous les principes réunis qui constituent une eau minérale? Dans l'emploi de ces eaux, il ne faut pas

craindre d'écouter les enseignements de la tradition et d'un empirisme éclairé, et il faut mettre une grande réserve dans la recherche des innovations. Car si la chimie, par ses analyses, constate la présence d'un certain nombre de principes actifs dans les eaux minérales, elle n'est pas encore arrivée à nous éclairer d'une manière absolue sur leur constitution intime. C'est pourquoi l'on peut bien appliquer à ces précieux agents cette formule : *sint ut sunt, aut non sint.*

Si j'ai pu différer un instant d'opinion avec M. le docteur Herpin, je me hâte d'ajouter que je partage entièrement ses idées sur l'emploi des eaux minérales loin de la source. Je reconnais que certaines eaux convenablement recueillies et conservées peuvent être administrées utilement comme des médicaments altérants; mais elles n'ont sur l'économie qu'une action assez lente, et leur efficacité pour devenir sensible, exige un emploi longtemps prolongé. Un grand nombre d'ailleurs n'est pas susceptible de conservation. L'eau minérale de Sermaize, par exemple, quoique puisée avec les plus grandes précautions, est dans ce cas : le peu de fer qu'elle contient est précipité par l'acide tannique du bouchon de liège, et les sulfates, décomposés et réduits par la matière organique, lui font contracter en peu de temps une odeur et une saveur hépatiques très manifestes.

C'est donc à la source même qu'il faut aller prendre les eaux ; là aussi se réunissent toutes les conditions propres à rendre plus certaine leur action considérée au point de vue hygiénique.

L'air pur et salubre de la campagne ; l'influence d'une lumière vive au lieu d'appartements toujours fermés aux rayons du soleil ; les émanations balsamiques et résineuses des forêts remplaçant les miasmes putrides qui s'élèvent

constamment du sein des villes populeuses; des promenades à cheval ou à pied, qui favorisent l'assimilation et la transpiration; un régime sain et fortifiant qui vient réparer les forces que le traitement enlève à l'organisme; une vie calme et tranquille, loin du souci des affaires et des préoccupations; un repos moral et intellectuel; des distractions agréables, une société choisie que l'on aborde sans préventions et sans les mille petites rancunes cachées des relations ordinaires; telles sont les circonstances accessoires qui s'ajoutent à l'action physique et médicamenteuse des eaux, et qui concourent à rendre si éminemment favorable à la santé le séjour dans les localités thermales.

Et puis ne faut-il pas admettre qu'une source minérale est une arme puissante entre les mains d'un praticien habitué depuis longues années à son emploi? et, comme on apporte à suivre la direction qu'il indique, à écouter les conseils qu'il donne, une soumission plus complète qu'on ne le fait toujours chez soi avec son médecin ordinaire, on peut compter aussi sur un succès plus assuré. Cet ensemble de conditions permet de considérer le traitement hydrominéral comme prolongeant et pour ainsi dire rajeunissant la vie.

Ces bienfaisantes propriétés des thermes sont rendues plus évidentes encore par les résultats statistiques généraux du traitement des maladies par les eaux minérales. Les renseignements recueillis, tant en France qu'à l'étranger, par M. le docteur Herpin, démontrent que sur un nombre total de 17,748 malades, on trouve :

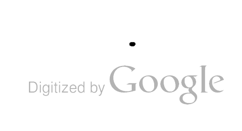
		P. CENT.
Guérisons immédiates ou consécutives.	5,270	27,96
Améliorations ou soulagement........	8,777	49,17
Guérisons et améliorations ensemble..	14,047	77,13
Résultats nuls........................	3,701	22,87
TOTAL.........	17,748	

J'arrive enfin, Messieurs, au terme de mon travail. Pendant que je vous entretenais des propriétés thérapeutiques des principaux groupes d'eaux minérales, vous avez dû prévoir que ces classifications ne peuvent avoir rien d'absolu. Ainsi des eaux, qui sont caractérisées par des sulfates de soude ou de magnésie, pourront bien renfermer encore des carbonates, des bicarbonates ou des chlorures des mêmes bases; on pourra y reconnaître l'existence d'un peu de fer ou d'un sulfure alcalin, et il est bien certain que, dans l'appréciation de leur mode d'action probable, dans le choix qu'on voudra faire d'une eau minérale, il faudra tenir compte de la présence de tous ces éléments. Or, ce qui fait à mes yeux le principal mérite de l'ouvrage de M. Herpin, c'est que l'étude qu'il a faite des propriétés spéciales à chaque principe minéralisateur et ensuite à chaque groupe d'eaux minérales, et les nombreux tableaux qu'il a intercalés dans son ouvrage, rendent ce choix et cette appréciation faciles, et pour les gens de l'art, et pour les gens du monde.

Si je me suis plu à vous faire, Messieurs, une analyse peut-être un peu trop longue du livre de M. le docteur Herpin, c'est que les notions qu'il expose peuvent trouver chaque jour leur application, et que j'aurais voulu pouvoir les indiquer toutes. Pour réunir tant de faits, tant de chiffres, il a fallu une somme considérable de recherches, et il n'a pas fallu moins de travail pour les coordonner et les résumer dans un cadre aussi resserré.

Les généralités sur les eaux minérales, les détails sur leur exploitation, les notions relatives à la géologie, à la climatologie et à la thermalité des sources, l'étude des effets généraux des eaux minérales, et surtout de leur action physique, la critique de l'emploi des eaux transportées, voilà les chapitres sur lesquels l'attention du lecteur s'arrêtera avec le plus de plaisir.

Ceux de nos collègues qui pratiquent une des branches de l'art de guérir auront la satisfaction de puiser dans cet ouvrage une foule de renseignements utiles et indispensables à leur profession ; les autres, entraînés par le style plein de chaleur dont s'est servi l'auteur et par l'intérêt qu'il a su répandre sur toutes les parties de son œuvre, n'éprouveront pas moins de jouissance à sa lecture. Ceux qui doutent encore de l'efficacité des eaux reconnaîtront combien sont puissantes les ressources de la thérapeutique hydrominérale; tous pourront répéter avec l'auteur cette citation empruntée à M. le docteur Patissier : « *Les eaux* » *guérissent quelquefois, soulagent souvent, consolent* » *toujours.* »


Digitized by Google

ASCENSION DU PICHINCHA.

NOTES D'UN VOYAGEUR

Lues, dans la séance du 1er décembre 1857,

Par M. JULES REMY, membre correspondant.

MESSIEURS,

Parmi les merveilles que la nature offre aux contemplations de l'homme, il en est de trois sortes que leur sublime grandeur place au-dessus de toutes les autres; ce sont les volcans, qui vomissent le feu concentré dans les entrailles de la terre; l'Océan, tantôt calme et uni comme une glace, tantôt agité et sillonné de flots furieux; et les montagnes équatoriales, dont les sommets couronnés de frimas éternels s'élancent dans les airs jusque par delà les nuages. Il n'est pas, en effet, d'émotions comparables à celles que chacun de ces tableaux inspire au spectateur, et l'on peut dire avec justesse que, pour l'homme qui n'a point été à

même de les entrevoir, il existe des jouissances dont son imagination ne saurait lui former une idée. Les eaux de l'Océan, soulevées en vagues gigantesques, menaçantes comme autant de cataractes du Niagara qui se poursuivraient pour se combattre, tiennent dans un recueillement solennel les marins les plus aguerris. Une montagne colossale, dont la cîme altière se perd dans les nues, transporte notre âme dans les régions inconnues de l'immensité. Le feu qui jaillit ou découle d'un cratère nous révèle des forces invisibles et mystérieuses.

Quand une montagne dépasse les proportions ordinaires et renferme en même temps un volcan, elle nous présente un double élément d'admiration. Le *Pichincha,* au sein de la Cordillère des Andes, se trouve dans ces conditions remarquables. Élevée de 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, cette montagne est le siége d'un vaste foyer volcanique, où se sont manifestés à différentes reprises des phénomènes terribles, qui ont répandu la consternation et la mort dans la ville de Quito. L'histoire nous a transmis les époques de quatre éruptions principales depuis la conquête par les Espagnols : celles de 1539, 1577, 1587 et 1660. La dernière de ces éruptions fut accompagnée de bruits si formidables que les animaux sauvages, dans leur épouvante, cherchèrent un refuge au milieu des hommes et s'introduisirent dans les maisons comme des moutons apprivoisés (1). Le souvenir des désastres que causa l'action violente du cratère s'est transmis de génération en génération, et sert bien souvent encore de texte aux entretiens du peuple.

---

(1) Despavoridas aun las fieras de las selvas y montes, se vieron en esta ocasion obligadas a buscar refugio entre los hombres, metiendose como mansos corderos en las casas de los poblados.
Velasco, hist. de Quito, 2, page 65.

L'intérêt qui s'attache aux lieux témoins d'un fait acquis à l'histoire, joint au désir plus louable d'étudier l'état actuel du cratère, nous fit entreprendre, à M. Brenchley et à moi, l'ascension du Pichincha, qu'avaient accomplie au milieu du siècle dernier et au commencement de celui-ci, MM. de la Condamine (1) et de Humboldt.

---

(1) Nous croyons devoir reproduire ici l'inscription précieuse que MM. de la Condamine, Pierre Bouguer et Louis Godin, membres de l'Académie des sciences de Paris, ont laissée à Quito pour perpétuer la mémoire de leurs travaux scientifiques en Equateur. Cette inscription peu connue est gravée sur une plaque de cuivre enchâssée dans une muraille de l'ancien établissement des Jésuites, devenu aujourd'hui l'Université de Quito.

Observationibus
Ludovici Godin, Pet. Buguer, Car. Mariæ de la Condamine,
E Regiâ Parisiensi scientiarum Academiâ,
Inventa sunt, Quiti;

Latitudo hujusce templi, australis Grad. O. Min. 13 sec. 18. Longit.ᵒ occid.ˢ ab Observ.ᵒ Reg.ᵒ Paris. Grad. 81. Min. 22.

Declinatio Acûs Magneticæ à Boreâ ad Orientem, exeunte Ann. 1736. Grad. 8. Min. 45: 1742. Grad. 8. Min. 20.

Inclinatio ejusdem infrà Horizontem, parte boreali, Conchæ A.ᵒ 1739. Gr. 12. Quiti 1741. Gr. 15.

Altitudines suprà libellam maris, geometricé collectæ, in hexapedis parisiensibus:

Spectabiliorum, nive perenni, hujus provinciæ montium, quorum plerique flammas evomuerunt,

Cotacache, 2567; Cayambur, 3028; Antisana, 3016; Cotopaxi, 2952; Tunguragua, 2623; Sangay etiamn.ᶜ ardent.ⁱˢ, 2678; Chimborasso, 3220; Ilinissa, 2717:

Soli quitensis, in foro majori, 1462; Crucis in proximo Pichincha montis vertice conspicuæ, 2042:

Acutioris ac lapidei cacuminis nive plerumque operti, 2432, ut et nivis infimæ permanentis in montibus niveis;

Le 1er octobre 1856, à deux heures de l'après midi, nous

Media elevatio Mercurii in Barometro suspensi, in zonâ torridâ eaque parum variabilis

In orâ maritimâ, pollicum 28, linearum 0; Quiti, 20p 0l. 1/4; in Pichincha ad crucem, 17p 7l; ad nivem, 16p 0l.

Spiritus vini, qui in thermometro Reaumuriano, a partibus 1000 incipiente gelu, ad 1080 partes in aquâ fervente intumescit,

Dilatatio : Quiti a partibus 1008 ad partes 1018; juxtà mare a 1017 ad 1029 : in fastigio Pichincha a 995 ad 1012.

Soni velocitas unius minutæ secundi intervallo Hexapedm 175

Penduli simplicis Æquinoctialis, unius minutæ secundi temporis medii, in altitudine soli quitensis, Archetypus

---

(Mensuræ naturalis exemplar, utinam et universalis!)

Æqualis $\frac{5079}{10000}$ Hexapodæ; seu pedibus 3, pollicibus 0, lineis 6 $\frac{83}{100}$, major in proximo maris littore $\frac{27}{100}$ lin : minor in apice Pichincha $\frac{16}{100}$ lin.

Refractio astronomica horizontalis, sub Æquatore media; juxtà mare, 27m; ad nivem Chimborasso, 19' 51; unde ex aliis observ• Quiti 22' 50".

Limborum inferiorum solis, in Tropicis Dec. 1736 et Junii 1737; distantia instrumento dodecapedali observata; 47g 28m 36 sec.

Ex quâ positis diametris solis, 32m 37• et 31m 33"•; refractione in 66 grad. altitudinis 015; parallaxi vero 4' 40",

Eruitur obliquitas Eclipticæ circà Æquin. Martii 1737; Gr. 23, Min. 28, Sec. 28.

Stellæ trium in Baltheo Orionis mediæ (Bayero E) declinatio australis, Julio 1737, Gr. 1, Min. 23, Sec. 40.

Ex Arcû Grad 3 1/2 reipsâ dimenso, gradus Meridiani, Latitudinis primus, ad libellam maris redactus, Hexappm 56650.

Quorum memoriam

Ad Physices, Astronomiæ, Geographiæ, Nauticæ incrementa

Hoc marmore parieti templi collegii Max. Quitensis S. J. affixo, hujus et posteri ævi utilitati V. D. C.

Ipsissimi observatores Anno Christi 1745.

partîmes du village de Chillogallo où nous avions établi notre centre d'explorations, à deux lieues de Quito et vers le sud de cette capitale. Deux hommes seulement nous accompagnaient au départ : Juan, fils d'un médecin anglais établi dans le pays, et Ignatio, notre cuisinier. Nous étions montés sur des bidets indiens, que nous avions loués pour épargner à nos propres chevaux les fatigues d'une course trop pénible et trop dangereuse pour des animaux de prix. L'état chétif de nos montures et le costume local dont nous étions affublés, donnaient à notre petit groupe l'apparence d'une véritable mascarade. Juan, qui se flattait de pouvoir nous guider au début du voyage, nous fit engager dans une de ces crevasses si communes aux environs de Quito, et qui se trouva par malheur aboutir à un vallon sans issue. Nous étions égarés. Pour nous remettre sur le vrai chemin, nous eûmes à contourner une colline et à en gravir une autre fort abrupte. Pendant que nous franchissions cette montée difficile, nous prîmes quelque distraction en tuant des tourterelles que nous destinions à notre repas du soir. Parvenus au sommet de la colline, nous retrouvâmes le chemin de Lloa, village aux environs duquel il entrait dans nos projets de passer la nuit.

Nous chevauchions au milieu d'un bois, dans le creux d'un ravin pavé, dont les escarpements étaient recouverts d'une végétation variée et attrayante. C'étaient de jolies petites Orchidées, des Barnadesia épineuses, des Composées frutescentes, des Swertia, des Fougères, des Duranta odorantes, etc., etc. Nous avions à nos pieds la pittoresque vallée de Lloa, et, devant nous, le sommet du Pichincha, que le soleil de midi avait dégarni de sa neige matinale. Quoique sinueuse et adoucie par de nombreux zigzags, la descente ne laissait pas d'être rapide. Nous rencontrâmes à mi-côte notre excellent chasseur d'oiseaux, Vicente, qui

revenait d'une expédition contre les colibris, et que nous décidâmes à retourner sur ses pas pour nous accompagner. Nous fîmes une courte halte à la Capilla del Cinte, chapelle élevée au milieu des bois par la dévotion des premiers espagnols en l'honneur de la Vierge protectrice des accouchements. Les bons habitants des Cordillères, dont la simplicité superstitieuse confond les images avec les saints qu'elles figurent, vantent la statue de la vierge del Cinte comme très puissante et fertile en miracles.

Notre visite à la chapelle terminée, nous reprîmes notre marche. Après une assez longue descente, nous eûmes à traverser à gué une rivière limpide, qui coule au milieu des forêts équatoriales. Une allée ombreuse nous conduisit de là jusqu'au village de Lloa, où nous nous arrêtâmes un instant pour prendre des vivres et nous adjoindre un nouveau guide, du nom de Ventura. De Lloa nous nous engageâmes dans un ravin fleuri, où des merles, des tourterelles et des oiseaux-mouches prenaient leurs ébats aux dernières lueurs du jour. Bientôt des champs cultivés et les beuglements du bétail nous annoncèrent le voisinage d'une ferme. C'était l'*hacienda* des religieuses de la Conception de Quito. Nous y arrivâmes à six heures du soir. Une vieille masure démantelée, sale et sans meubles, conservant encore des restes d'une ancienne splendeur, nous offrait un abri suffisant contre l'humidité de la nuit. Nous y établissons nos quartiers. On nous prépare un souper de *locro* et de *sancochado* (1), plats nationaux des indiens mé-

(1) Le *locro* est une macédoine de pommes de terre, d'Arracacha (tubercules de l'A. esculenta, de la famille des ombellifères), d'Yucca (tubercules d'une Liliacée), de maïs, d'Oca (Oxalis à tubercules savoureux), d'oignons rouges et d'œufs. — Le *sancochado* est un consommé de porc et de bœuf, dans lequel on fait entrer de la farine de maïs.

tis. Pendant que nos gens s'occupent de cuisine, à la nuit close, notre attention est éveillée par les cris d'hommes et les aboiements de chiens qui s'efforçaient d'effrayer un lion rôdeur qu'on avait vu se précipiter du côté de la ferme, où il venait chercher à ravir quelque brebis au troupeau. Nous nous mettons à sa poursuite, mais favorisé par l'obscurité et par la rapidité de sa fuite à travers les bois, il échappe facilement à nos armes, sans lâcher le mouton qu'il étreignait dans ses puissantes mâchoires. Les lions sont rares dans la vallée. On ne les voit jamais dans le jour, ce n'est qu'à la faveur des ténèbres qu'ils sortent des bois et se hasardent vers les fermes pour enlever quelque pécore. Quoiqu'ils soient assez gros et assez forts, il paraît qu'ils n'attaquent jamais l'homme, et l'on prétend qu'on les éloigne facilement en les effarouchant par des cris. Les chiens, que la subtilité de leur flair avertit de leur approche, fuient devant eux la queue basse, sans jamais oser leur faire la poursuite.

Après l'émotion passagère causée par l'apparition du lion, nous restons quelque temps dehors, heureux de contempler le sommet du Pichincha, que les ombres de la nuit semblent rapprocher de nous. La vallée dans laquelle nous sommes campés est à un peu moins de 10,000 pieds audessus de la mer. D'un sol riche mais mal cultivé, elle est environnée de tous côtés par de hautes montagnes couvertes de forêts. Des indiens civilisés, parlant la langue quichua et entendant quelques mots d'espagnol, habitent cette contrée. Ils sont doux, inoffensifs et respectueux comme des esclaves envers les gens de race blanche. Leur civilisation est à peu près au niveau de celle de nos paysans bretons, avec lesquels ils ont plus d'un point de ressemblance, surtout en ce qui concerne l'abus des boissons fermentées; mais leur morale est plus relâchée, bien qu'ils

soient plus superstitieux. La commune de Lloa renferme environ 1,500 habitants disséminés dans la vallée.

Notre repas se fit longtemps attendre. Quand nous l'eûmes pris, nous nous étendîmes sur les dalles inégales d'un hangar, et nous endormîmes au chant monotone des psalmodies quiténiennes.

Le lendemain, 2 octobre, nous jouîmes dès le matin d'une belle vue de la vallée, malgré quelques nuages qui se montraient à l'horizon. Une brise folle n'ajoutait pas de rigueur à l'atmosphère dont la température, à cinq heures, était de 5, 1. La lenteur de nos domestiques à préparer le déjeûner et à rassembler les chevaux, retarda notre départ de deux heures. Ayant arrêté nos plans de façon à revenir pour la nuit, nous laissons à l'hacienda nos lits de camp et nos bagages inutiles. A huit heures, toute notre caravane est à cheval, et nous nous mettons gaîment à gravir le Pichincha. En partant, nous traversons un champ de blé et prenons un sentier à gauche pour pénétrer dans le *monte*, mot espagnol qui désigne un bois sur une montagne. La végétation est belle dans ce bois. Nous y admirons de grandes Lobéliacées, un Loranthus dont les fleurs d'un beau rouge ornent les branches des Composées arborescentes sur lesquelles se développe ce parasite ; des Viscum, des Mélastomacées, des Orchidées épiphytes chargées de brillantes et bizarres corolles, des Tillandsia, des Berberis, des Monina, des Rubus, des Ranunculus, un Geum, une Potentille, des Mousses, des Lichens, des Fougères, et une grande variété d'arbres. Quoique vigoureuse et diversifiée, cette végétation ne conserve presque plus rien des formes tropicales. C'est une Flore intermédiaire, dans laquelle deux zônes se confondent avant de se séparer nettement. Nous voyons aux Composées et aux Rosacées arborescentes se mêler des Composées herbacées. Nous constatons

l'absence absolue des Aroïdées, si communes dans les forêts des régions inférieures; mais en revanche nous découvrons une foule de plantes grimpantes, des Aristotelia ornées de parasites, des Thibaudia et autres Ericacées chargées de corolles lustrées comme une cire. Nos gens nous font remarquer un grand arbre qu'ils appellent Olivier, et qui n'a rien de commun avec notre arbre d'Europe. De gros oiseaux bleus chantent dans l'épaisseur du bois. Nous tuons quelques oiseaux-mouches à l'aide de la sarbacane (bodoquera). Le chemin est mauvais, coupé de trous profonds et souvent embarrassé par des éboulements et des troncs d'arbres, ce qui nous oblige de temps en temps à descendre de cheval. Le plaisir de rencontrer à chaque pas des végétaux inconnus, nous fait oublier les fatigues de notre marche.

Bientôt nous avons franchi la limite supérieure du *monte*, et nous pénétrons dans la région des *paramos:* c'est ainsi que les Espagnols désignent la zône formée par des prairies naturelles, qu'on rencontre au-dessus des bois dans la chaîne des Cordillères. Cette région nous présente, sur un tapis de graminées, des Lupinus, des Castilleja, des Scrophulariées, une espèce de Monina différente de celle des bois, etc., etc. Nous apercevons quelques condors qui volent à des hauteurs prodigieuses. Un des ces oiseaux, qui se tient en observation sur un rocher, tombe sous nos balles. Le condor est le plus grand et le plus fort des oiseaux de l'Amérique. Il dépasse souvent quinze pieds d'envergûre, et son corps, quand il s'est repu, devient si lourd que l'animal est obligé de courir pendant longtemps avant de pouvoir prendre son vol. La remarque de ce fait a donné naissance aux moyens de chasse employés contre cet oiseau, et voici entre autres méthodes celle que l'on a adoptée dans le pays. On conduit un bœuf sur les paramos, et là on le

tue pour abandonner son cadavre à la décomposition dans un endroit peu éloigné d'un rocher ou de tout autre abri, derrière lequel des chasseurs à cheval peuvent dissimuler leur présence. Attirés par l'appât de la curée, les condors s'approchent de la carcasse avec prudence d'abord, puis, trouvant bientôt de la sécurité dans la satisfaction de leur gloutonnerie, ils se repaissent grassement, si bien que lorsque les chevaux sont lancés sur eux, leurs aîles refusent de soulever leurs corps appesantis. Ils fuient en courant, et quand les chevaux, toujours au galop, sont près de les atteindre, ils s'arrêtent, se retournent et se rendent au chasseur en déployant leurs aîles à demi, comme un vaincu qui rend les armes. C'est ainsi qu'on chasse en Equateur, et c'est aussi à peu près la manière du Chili, où le condor est devenu un symbole national, comme l'aigle chez nous.

Tout en suivant des regards les condors, nous continuions notre ascension du Pichincha dont le sommet paraissait déjà fort rapproché. Nous étions parvenus à une hauteur remarquable, d'où, en jetant nos yeux en arrière, nous pouvions contempler un superbe tableau. Les hautes cîmes de la Cordillère des Andes se dessinaient clairement dans le lointain, et nous charmaient par leur magnificence. C'étaient l'immense Cotopaxi, toujours fumant; le Sincholahua, le dôme imposant de l'Antisana; le Cayambe, resplendissant de neige dans la ligne même de l'équateur (1); le Rumina-

(1) Le sommet du Cayambe offre cette particularité remarquable d'être exactement coupé par la ligne équinoxiale. On voit au pied de la montagne, au village de Yaruqui, situé également sous la ligne, deux pyramides élevées par La Condamine et ses compagnons, pour marquer le point précis qui a servi de base fondamentale à leurs opérations géométriques. Ce monument, renversé par l'ordre des rois d'Espagne peu de temps après son érection, a été rétabli

hui, célèbre dans l'histoire par ses éruptions terribles;

---

cent ans plus tard par les soins du président de la république de l'Equateur, et porte ces deux inscriptions :

« Los academicos franceses, los senores Louis Godin, Pedro Bouguer y Carlos Maria de La Condamine, mandados por Luis XV, Rey de Francia y bajo el ministerio del Sor Maurepas, levantaron estas piramides en el mes de noviembre de 1736; fueron destruidas por orden de los Reyes de Espana ; y restablecidas cien anos despues en noviembre de 1836 en los mismos puntos determinados por los academicos de Francia, de orden de Excmo. Sor Vicente Rocafuerte, presidente de la républica del Ecuador, siendo ministro de relaciones exteriores el honorable S^or^ général Antonio Morales. En este mismo tiempo se hallaba ocupado el trono de Francia por S. M. Luis-Felipe, rey de los Franceses, el presidente de su consejo de ministros era el Sor Thiers, y se hallaba en la capital de Quito el S^or^ don Juan Bautista W. de Mendeville, consul de Francia en la republica del Ecuador. Esta plancha fué tirada y grabada en la casa de moneda de Quito el 20 de noviembre de 1836, siendo primer director de ella el Sor Alberto Zalazza ; y fué colocada en la basa de esta piramide el 25 del mismo mes de noviembre y del mismo ano de 1836. »

GEMINAM PYRAMIDEM
MONUMENTUM DOCTRINÆ SIMUL ET GRANDE ADJUMENTUM
OLIM INJURIA TEMPORUM EVERSAM
VICENTIUS ROCAFUERTE
REIPUBLICÆ EQUATORIALIS PRÆSES
RESTITUIT
GLORIOSÆQUE INSTAURATIONIS LITTERIS CONSIGNANDÆ
ANNUENTE CONSORTIUM
LUDOVICO PHILIPPO I REGE FRANCORUM ORNARI CONJUNCTIS UTRIUSQUE
GENTIS INSIGNIBUS JUSSIT CURAVIT.
ANNO MDCCCXXXVI.

(Cette inscription latine fut envoyée de Paris, en 1841, par l'Institut de France).

sur un arrière plan, entre le Cotopaxi et le Sincholahua, la pointe d'un pic neigeux, probablement le Quelendana ; et enfin le cordon de montagnes que forme le rameau oriental des Andes. Les grondements fréquents du Cotopaxi, saisissent à chaque instant nos âmes d'une voluptueuse frayeur, à laquelle nos gens, bien qu'ils y soient accoutumés dès l'enfance, ne restent pas insensibles. On croirait entendre de violentes canonnades. Qu'elles sont puissantes les sensations que nous donne la nature par ces explosions des forces souterraines ! Le souvenir seul de ces émotions nous transporte encore.

Après nous être livrés un moment à l'admiration de ce magnifique spectacle, nous continuâmes notre ascension. Nous eûmes à longer et à traverser un torrent qui murmurait sous terre dans le lit d'un ravin étroit et tortueux. Une vache enclavée dans la crevasse où elle était tombée, et d'où elle n'avait pu sortir, tant elle était pressée entre les deux rives, y avait trouvé la mort. Déjà les condors l'ont sentie, et on les voit voler en groupes plus pressés dans les environs. Le gazon du *paramo* est devenu plus humble. Nous récoltons des Lycopodes, un Gunnera, de petites Composées, des Ombellifères, un Plantago, des Crucifères en coussinet, un très petit Lupinus, un Astragalus, un Geranium, etc. Laissant nos montures à la garde de nos hommes, nous escaladons une crête de rochers qui se trouvent à notre gauche. Nous trouvons sur cette éminence une Lobéliacéé à fleurs roses, une Liliacée élégante et d'autres Monocotylées, une Labiatiflore d'un beau bleu, des Arabis, des Fougères, un Gnaphalium et d'autres Composées, des Scrophulariées à fleurs jaunes, un Ephedra, un Baccharis à rameaux aplatis par la disposition imbriquée des feuilles. Revenus à nos chevaux, nous reprenons notre route à travers une plaine où paissent des bœufs, et où nous récol-

tons quelques plantes andines et une belle Gentiane. Pour arriver à l'*arenal*, dernière région avant celle des neiges éternelles, il nous reste à franchir une côte rapide, tapissée de quelques herbes et de Composées buissonnantes. C'est là que fait sa première apparition un Lupinus que les botanistes n'on point encore décrit, et qui est sans contredit l'espèce la plus remarquable du genre, par la disposition fasciculée des fleurs, qui donne à la tige l'aspect d'une quenouille.

Parvenus sur le sommet de la colline, nous nous retournons pour jeter de nouveau nos regards sur les montagnes, dont la vue est incomparablement plus magnifique que vers le point où nous l'avons premièrement signalée. Les parties saillantes se détachent plus nettement, elles ont grandi, tandis que les plaines et les vallées ont pris de l'ampleur et de l'étendue. En face d'une scène aussi grandiose, l'âme s'anéantit, se fond, comme pour rentrer dans le sein du créateur de toutes choses.

Sur la limite qui sépare les *paramos* de l'*arenal*, nous voyons une Gentiane à grandes fleurs, et un Sida touffu, chargé de larges corolles bleues qui le font ressembler à une Pulsatille. A peine avons-nous fait quelques pas sur l'arenal, région distincte des autres par son sol sablonneux, que nos gens se déclarent fatigués et manifestent le désir de camper ou au moins de se décharger d'une partie des bagages. Juan et Vicente paraissant plus affaiblis que les autres, nous les laissons au camp en leur confiant la garde des animaux, et nous continuons notre ascension à pied. Pour la première fois nous apercevons le Culcitium à gros capitules, fort belle plante particulière à ces hautes régions, et qui nous rappelle par sa station et par sa famille le superbe Argyrophytum des montagnes havaiiennes. Nous voyons aussi une Orchidée très répandue (Altenstcinia), mais

dont la floraison est passée; puis une Composée acaule, à belles fleurs jaunes; des Graminées, des Crucifères, un Sida, un Lycopode, un Luzula, et bientôt la végétation devient très rare, circonstance qu'il faut attribuer à la nature du sol, qui ne présente plus qu'un amas de pumites. Le terrain escarpé que nous gravissons pour atteindre le sommet de la montagne, est mouvant et labouré de petits sillons rameux, qui doivent leur formation à la fonte quotidienne des neiges. Notre tâche devient très difficile. Nous enfonçons jusqu'à mi-jambes dans le sol ponceux, et notre marche est ralentie de moitié par les reculades que nous faisons à chaque pas. La végétation a presque entièrement disparu, nous apercevons cependant encore de loin en loin quelques pieds de Culcitium.

A une heure de l'après midi, j'arrive, un peu au-dessous du sommet du Rucu-Pichincha, à l'endroit où se trouve un petit rocher arrondi, isolé, qu'on découvre de très loin. Là, l'immense cratère se déroule à mes yeux dans toute son étendue. Sa forme est celle d'une coupe dont les bords irréguliers s'abaissent à l'ouest pour se prolonger en une galerie étroite, profonde, conduisant à un autre cratère dont cette galerie n'est séparée que par une muraille de rochers. Le cratère oriental, celui dont nous nous occupons, a plus de 2,300 pieds de diamètre, sur une profondeur à peu près égale. Le bord en est fort mince, escarpé sur les deux parois, mais plus particulièrement sur la paroi intérieure. Une couche de neige déposée sous forme de grêlons sur une épaisseur de quatre pouces, recouvre les bords de la coupe. Promenant mes regards sur les contours de l'abîme et les plongeant dans le fond, je distingue facilement, vers le centre, un petit banc de soufre dans le voisinage d'une bouche qui jette continuellement un peu de fumée, sans toutefois laisser voir de feu. Par rapport à

moi, la cheminée fumante est à l'ouest, le Cotopaxi restant au sud-est.

La paroi intérieure du cratère est formée de sable dans lequel se trouvent agglomérés des pierres et des rochers de toutes les dimensions, qui se détachent sans cesse pour rouler en bondissant jusqu'au fond du gouffre. Ces éboulements multipliés tendent non seulement à combler ces vastes profondeurs, mais aussi à diminuer l'élévation de la montagne, On conçoit très bien qu'à cause de ces pluies incessantes de projectiles, la descente soit impossible, même sans parler de la perpendicularité des escarpements sablonneux,dans lesquels le pied s'enfonce et ne se fixe pas.

Quelques touffes de Culcitium et deux espèces de Graminées croissent sur les bords supérieurs du cratère, dans la neige. Les scories qu'on rencontre à la surface, sont assez denses et pesantes.

A une heure, une folle brise soufflant de l'ouest, le thermomètre accusait 4,0 à six pieds au-dessus de la neige.

Tandis que j'étais occupé à faire des observations météorologiques, à mesurer la température de la neige et de l'air ambiant, les vapeurs d'acide sulfureux chassées vers moi par la direction du vent étaient fort sensibles à l'odorat, quoiqu'elles parussent peu denses et qu'elles eussent eu à franchir une distance en ligne droite de plusieurs milliers de pieds pour arriver jusqu'à ma station. Une belle mer de nuages blancs se tenait suspendue à mes pieds vers l'ouest, avec tout le prestige qui accompagne ordinairement la vue de cet océan aérien. Le ciel, au-dessus de ma tête, était d'azur tendre, avec quelques taches blanches formées par des nuages. Mes oreilles étaient sans cesse frappées par le fracas des explosions du Cotopaxi, qui formaient une musique parfaitement en harmonie avec le spectacle qui s'offrait à mes yeux.

M. Brenchley, retardé dans l'ascension par l'examen des amas de scories, n'arrive sur le sommet que quelque minutes après moi. A la vue de la fumée et du soufre, se rappelant les délicieuses études que nous avions faites pendant plusieurs mois sur les volcans de Havaii, il se trouve frappé comme de vertige, et sans entendre mes observations, il s'éloigne à la hâte, dans le dessein de chercher un point praticable pour la descente. Me fiant à sa prudence, et de plus habitué à le voir se séparer de moi pour se livrer à ses études favorites de géologie, je ne m'inquiète pas autrement de lui, et continue mes travaux. Je m'avance sur le point culminant de la montagne, en suivant la crête du cratère, à gauche. A peine parvenu au point le plus élevé, j'aperçois M. Brenchley à une distance d'environ trois kilomètres, debout sur les bords de l'abîme, et paraissant toujours fixer les yeux sur le foyer central. Puis bientôt il contourne un rocher dont la masse le cache à ma vue. Persuadé que mon ami a renoncé à son projet de descente dans le cratère, je me livre tranquillement à l'étude sur le sommet absolu du Pichincha. J'allume ma bouilloire à alcool, et constate que le thermomètre plongé dans l'eau bouillante accuse 84,0. De nombreux oiseaux-mouches voltigent bruyamment autour de la cîme de la montagne. Au-dessous de moi, je vois planer quelques papillons vulgaires. Les plantes qui croissent aux dernières limites de la végétation, un peu au-dessous du sommet, sont quelques Lichens, deux ou trois Mousses appliquées aux rochers, et plus bas, dans les anfractuosités, deux Graminées, un Luzula, un Culcitium isolé, et un petit Arabis formant une touffe compacte.

Ma respiration est libre, facile, heureuse, et je n'éprouve aucun symptôme de malaise, fait important à noter, car il confirme mes observations précédentes, tout en combat-

tant celles d'autres voyageurs qui avaient établi qu'à ces hauteurs la diminution de la colonne atmosphérique cause des troubles graves dans divers organes (1).

Ma série d'observations hypsométriques terminée, je cherche des yeux la position de M. Brenchley; mais ne l'apercevant pas, je le suppose caché par quelque rocher, et, de plus en plus convaincu qu'il a abandonné son audacieux projet, je prends le parti de retourner au campement par la route que j'avais suivie en montant. Des deux domestiques qui m'avaient accompagné, l'un avait renoncé, à cause de la fatigue, à atteindre le sommet; l'autre s'était endormi à l'abri d'un rocher. La descente, moins fatigante que l'ascension pour les genoux, l'était bien plus pour les pieds sur une pente rapide semée de cailloux mouvants. Rentré au campement, je trouvai le reste de nos gens accroupis derrière nos selles et grelottant, pendant que les chevaux paissaient en liberté les rares touffes de gazon.

En attendant le retour de M. Brenchley que j'espère voir

---

(1) Nous ne connaissons que le Cerro de Pasco, montagne du Pérou, célèbre par les mines d'argent qu'on y exploite, où les phénomènes morbides qui se manifestent dans l'organisme animal soient constants et universels. Là, on est pris infailliblement d'une affection singulière, le *soroche*, qui a beaucoup d'analogie avec le mal de mer par les nausées, les étourdissements et la débilité douloureuse de presque tous les organes. Les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs, sont tout aussi bien que l'homme soumis à l'influence particulière de ces lieux. Mais si l'on observe que le Cerro de Pasco n'est qu'à 10,000 pieds environ au-dessus de l'Océan, et que, après avoir marché de sept à huit lieues, l'état normal de santé renaît subitement, quoique l'on soit alors à une altitude beaucoup plus considérable ; on est bien forcé d'admettre que la pression atmosphérique n'entre pour rien dans les causes du soroche, qu'on doit peut-être attribuer aux émanations du sol.

d'un moment à l'autre imiter mon mouvement de retraite, j'herborise sur l'*arenal*. Le Culcitium à gros capitules me paraît être la plante phanérogame qui atteint la plus grande altitude absolue. D'autres espèces du même genre, plus petites et moins lanugineuses, se montrent plus bas, ainsi qu'un Lycopode. L'Altensteinia est excessivement commune sur la partie inférieure de l'arenal, avant d'arriver au *paramo;* mais ses épis trapus et ensablés sont dans un état trop avancé pour m'en laisser voir les fleurs.

Revenu un instant au camp pour prendre ma part d'un repas de viande séchée au soleil, je m'en éloigne de nouveau et emploie le reste du jour à ramasser des plantes sur les hauteurs opposées au Pichincha Mozo. La belle mer de nuages blancs qui s'étend toujours à mes pieds et me cache l'Océan Pacifique, distrait mon esprit des inquiétudes que l'absence prolongée de M. Brenchley commence à me faire sentir. Des buissons de Chuquiragua, groupés par cantonnements, attirent les oiseaux-mouches qui en sucent les fleurs tout en agitant rapidement leurs aîles gracieuses et mignonnes. Le Lupin en quenouille se montre assez commun. Je vois, dans une crevasse où l'humidité est entretenue par la neige, une jolie petite Composée à fleurs blanches, formant de gros coussins spongieux par le rapprochement de ses rameaux feuillus, disposition qu'affecte également une petite Ombellifère. Une sorte de Sphœria blanche, rameuse, couvre de grands espaces sur le gazon.

Rappelé de nouveau au campement, par le désir d'avoir des nouvelles de M. Brenchley, j'y trouve Ventura qui, impatienté de l'attendre sur la crête du cratère, est revenu tristement, après avoir vu mon ami, lancé malgré ses avertissements sur la pente du précipice, disparaître sous une grêle de pierres. Un frisson me saisit. Tous mes gens, s'abandonnant au découragement, déclarent qu'une fois

tombé dans le gouffre, on ne peut en remonter. Mes inquiétudes sont cependant un peu tempérées par la confiance que j'ai dans la force et la dextérité de M. Brenchley, mais son absence ne laisse pas de m'agiter. Mes pieds étant trop ensanglantés pour me permettre de faire une seconde ascension sur des pierres anguleuses, j'envoie Ventura, Vicente et Ignatio sur les bords du cratère, avec l'ordre de pousser des cris et de jeter un flacon de genièvre et de la viande sèche au fond de l'abîme, dans le cas où mon ami n'en serait pas sorti. Pendant ce temps, je me hâte de ramasser des bouses de vaches et des rameaux de Chuguiragua pour faire un feu. Mes éclaireurs ne reviennent qu'à la nuit sombre, rapportant qu'ils ont vu les traces de M. Brenchley sur le sable du fond du cratère, mais qu'ils n'ont pas aperçu autre chose et qu'il n'a point été répondu à leurs cris. Ces traces, de pas empreintes dans le fond, me prouvent que mon pauvre compagnon est arrivé vivant jusqu'au bas, et me laissent un peu d'espoir; mais j'ai des craintes au sujet de la possibilité de sortir de ce vaste sépulcre. Peut-être, en voulant remonter, mon ami a-t-il été blessé par quelque pierre ricochant du sommet. A minuit, mes inquiétudes, auxquelles jusque là s'étaient mêlés des sentiments de colère contre l'imprudence de M. Brenchley, deviennent mortelles. Je vois sa désolante situation dans toute son horreur et je n'ai plus l'affreux courage de lui en vouloir : je le plains de toute la force de mon affection en songeant à mille moyens extravagants de salut. Pour lui indiquer la position de mes quartiers, dans le cas où il aurait pu s'évader de son enfer, j'entretiens un feu aussi grand que possible. Mes gens, transis et mourant de fatigue, se prennent à dormir, entassés les uns sur les autres autour de mon brandon, et dans un voisinage si immédiat qu'Ignatio brûle son chapeau, Juan ses souliers, les autres

leurs ponchos. Il fait très froid ; nous n'avons rien pour nous couvrir, rien à manger que quelques biscuits, rien à boire qu'un peu de genièvre, et il faut garder religieusement tout cela pour M. Brenchley qui, s'il nous revient, en aura plus besoin que nous.

Toute la nuit je veille afin de ne pas laisser mourir mon feu. Toute sorte de pensées m'assiégent. Je me reproche même de fumer mon tabac, cette panacée du voyageur, en songeant que mon compagnon n'en a sur lui que de quoi charger une pipe. Le ciel est très clair partout; et cependant, à l'horizon, vers le nord-est et au-dessus des montagnes, des éclairs lointains lancent fréquemment des lueurs. Ni les grondements du Cotopaxi, ni les étoiles filantes, ni le froid qui me gèle le dos, tandis que mes pieds brûlent, ne peuvent m'arracher à mes inquiétudes. Aurais-je perdu pour toujours mon meilleur ami, mon compagnon d'infortune et de bonheur sur tant de terres lointaines ? N'aurais-je pas dû me jeter à ses genoux pour le supplier de ne point s'engager dans une entreprise aussi périlleuse ? Mais il n'a point voulu m'entendre ! N'est-il pas en ce moment tombé au pied de quelque rocher avec un membre cassé et sans secours ? Nuit affreuse que celle-là, dans laquelle les misères morales s'unirent pour moi aux misères matérielles !

Quand le jour parut, vers cinq heures, le thermomètre était remonté à 2,5, quoique la gelée couvrît partout le sol autour de notre campement. Le temps était beau, et cependant les inquiétudes de la nuit me laissaient fatigué, mal à l'aise, la tête lourde, vacillante, comme celle d'un homme ivre. Malgré les quelques lueurs d'espérance que j'avais encore en sa bonne étoile et en la mienne, M. Brenchley, par son absence si longue, me laissait à la merci de mille fantômes horribles. Secouant l'abattement dans lequel j'étais plongé, je me hâte d'arrêter un plan de salut,

en recourant à tous les moyens humains pour sauver mon ami, s'il peut être sauvé. Faire le tour du cratère pour tâcher de découvrir mon infortuné compagnon, et envoyer chercher du secours à Quito, telle fut la résolution à laquelle je m'arrêtai. Mes hommes m'ayant fait comprendre que leur appel aux gens de Quito resterait sans résultat parcequ'on n'attacherait pas d'importance à leur parole, je me chargeai de cette partie de mon plan. Après avoir expédié Ventura et Juan avec ce qui nous restait de genièvre et de biscuit, leur ayant enjoint de suivre tous les contours du cratère et de plonger leurs regards de tous côtés; après avoir ordonné à Ignatio de garder notre campement et d'y entretenir de la fumée, je partis pour Lloa, à cinq heures un quart, accompagné de Vicente. Pour ne pas perdre de temps à chercher nos chevaux qui s'étaient éloignés à perte de vue, nous allons à pied. Comme j'avais, au début, trop précipité ma marche sur une pente fort rapide, j'en éprouvai bientôt une fatigue désespérante. La gelée se montrait partout sur le *paramo* et nous trouvions de la glace sur les bords des ruisseaux. Les rayons de rose du soleil levant, jetaient un éclat magique sur les colosses neigeux des Andes. Les brillantes couleurs de feu, de pourpre, d'azur et d'argent, qui se fondaient admirablement sur un horizon immense et fait à ravir, changeaient à chaque instant de nuance, et modifiaient sans cesse le tableau imposant que la nature offrait aux regards. Le cône majestueux du Cotopaxi, tout étincelant de neige, lançait par saccades d'épouvantables tourbillons de cendres et de fumée noires, qui s'élevaient à des hauteurs prodigieuses en groupes fantasques et variables. Sur les bords du chemin, c'étaient des perdrix qui gloussaient dans l'épaisseur des herbes, c'était un gros renard à long poil qui se laissait surprendre et qui fuyait sous les grands arbres; c'était

enfin le gazouillement de mille oiseaux. Mais toutes ces caresses que la nature semblait prodiguer à dessein pour me charmer, loin de me distraire de mes angoisses, ne me les faisaient sentir que plus amèrement. Hélas ! pensais-je, mon pauvre ami ne doit-il plus partager avec moi le bonheur que nous avons tant de fois goûté en contemplant les œuvres de Dieu ? La fatigue cependant me donnait de la fiévre, j'éprouvais de la peine à me soutenir. Un instant de repos me rendit si non de la force, au moins du courage. Quelques plantes qui m'avaient échappé en montant, frappent mes regards. Une jolie petite espèce grimpante, dont les rameaux sont chargés de baies arrondies et d'un rouge ravissant, tapisse les escarpements qui encaissent un cours d'eau. Une grande et belle Composée à fleurs blanches s'élève à plus de trente pieds en se soutenant aux branches des arbres. De beaux Fuchsias ligneux, étalant de longues corolles écarlates et roses, se montrent de temps en temps au milieu des bois.

A huit heures moins un quart, nous arrivons à l'*hacienda de la Conception*. Là les choses ne marchèrent point aussi vite que je l'avais espéré. Il fallut insister vivement pour décider les gens à se rendre sur les sommets glacés du volcan. A la fin, je réussis à enrôler cinq hommes qui partirent vers onze heures, sous la conduite de Vicente, emportant des vivres et des cordages. Des ordres leur furent donnés de se diviser en deux bandes, et de faire le plus tôt possible le tour du cratère en regardant partout et en poussant des cris. Ils devaient se partager les vivres, afin de secourir mon ami dès que l'un ou l'autre le rencontrerait, et au besoin ils devaient lui jeter des provisions dans l'abîme, si par malheur il n'avait pu encore remonter.

Quand cette première expédition s'est mise en marche, je continue ma course vers Chillogallo pour engager

d'autres hommes. Sur la route je loue un cheval pour reposer mes pieds endoloris, que ne protégaient plus des chaussures en lambeaux; puis, impatienté de sa lenteur, j'abandonne ma monture au hasard. Arrivé à notre habitation de Chillogallo à deux heures, je dépêche immédiatement à Quito, vers le Dr Jameson, le Sor Cueva et un français de nos amis, M. Réné. Aussitôt que la nouvelle de la perte de M. Brenchley s'est répandue dans la commune, les habitants s'empressent autour de moi pour déplorer mon malheur. Beaucoup s'écrient en pleurant : « *Pobre Sor Julio Grande, tan caritativo!* Pauvre M. Brenchley, il était si charitable ! » Plusieurs s'offrent d'aller à la recherche de mon ami dès le lendemain matin, et deux d'entre eux, Evaristo et Benoncio, partent sur-le-champ. Tout le village est en émoi. La nouvelle s'est transmise de bouche en bouche, et on n'entend plus qu'un concert général de regrets et de lamentations.

Cet attachement, que mon ami avait su inspirer en si peu de temps à ce bon peuple, me réchauffait le cœur et me rendait du courage. Le Dr Ramon d'Acosta, curé du village, prend part au deuil de ses paroissiens. Il cherche à réveiller mon espérance, en m'assurant qu'il priera pour M. Brenchley cette nuit et le lendemain à la messe, et de plus il déclare qu'il est tout prêt à descendre dans le cratère pour lui porter les dernières consolations de la Foi. Religion puissante, celle qui sait inspirer un dévouement aussi sublime et aussi désintéressé !

Au milieu de cette sympathie d'un peuple étranger, je suis si touché que je me prends à pleurer à chaudes larmes. M. Réné accourt à la nuit tombante. Il a su apprécier le beau caractère de M. Brenchley, et il ne peut retenir ses sanglots. Le Sor Cueva, l'homme qui connait le mieux le Pichincha et ses alentours, arrive un peu plus tard, et le

Dr Jameson fait annoncer qu'il partira au premier signal pour porter les secours de son art. Nous sommes tous prêts, mais il faut modérer notre impatience et attendre le jour, à cause des nombreuses crevasses que la nuit ne nous permettrait pas d'éviter.

Les pleurs soulagent et donnent, avec de la résignation, un courage nouveau. Tout le monde jure de sauver mon ami, s'il en est encore temps. Puisse-t-il avoir été épargné par les pierres roulantes ! Je craindrais alors moins pour lui, car sa force herculéenne et son énergie le mettent au-dessus de quelques jours de jeûne et de fatigues. Il n'y a que quarante-huit heures qu'il n'a point mangé, et je l'ai vu supporter la faim et la soif pendant quatre jours. Ces considérations, qui ne nous aveuglent pas toutefois, ont la vertu d'un baume bienfaisant. Notre plan est arrêté. Tandis que nous irons nous-mêmes fouiller l'abîme où M. Cueva s'engage à nous faire descendre au moyen de cordes, nous ferons partir vingt hommes avec des vivres dans toutes les directions, pour chercher M. Brenchley, dans le cas où il se serait égaré dans les montagnes après être sorti du cratère. Nos mesures sont si bien prises que nous devons retrouver mon ami avant trente-six heures, à moins que, sorti du cratère par une dépression qu'il peut avoir rencontrée, il ne se soit égaré dans l'Esmeralda ; mais encore, dans cette supposition, il arriverait en moins de quatre jours dans un lieu habité.

Le 4 octobre, à trois heures du matin, sans avoir dormi un instant, nous achevons nos préparatifs. Notre cavalcade se met en route à cinq heures, au point du jour. MM. Cueva, Réné, Estrella et d'autres m'accompagnent. Montés sur d'excellents chevaux que nous devons changer à Lloa pour en prendre de meilleurs encore, nous escaladons la première montagne au galop. Réduites promptement par une

course rapide, nos montures laissent tourner leurs selles, et quelques cavaliers se trouvent désarçonnés; mais on a bientôt réparé ce petit accident. Nous bénissons le ciel de nous avoir donné un temps magnifique, et nous augurons bien de cette faveur précieuse.

Arrivés sur la cîme des hauteurs qui séparent la vallée de Lloa de celle de Chillogallo, nous rencontrons un indien qui nous glace le sang, en nous rapportant que les hommes que j'avais envoyés la veille au Pichincha sont revenus dans la nuit, sans avoir trouvé la moindre trace de mon ami. Cette triste nouvelle me fait fondre en larmes, et pendant longtemps je suis incapable de proférer une parole.

Mais au bas de la descente, un autre indien nous annonce que M. Brenchley est rentré dans la nuit à l'*hacienda de la Conception*. J'étais balloté entre la crainte et l'espérance, quand un troisième indien vient bientôt confirmer l'heureuse nouvelle. Ce sont alors des larmes de joie que je verse comme un enfant, sans songer si l'on peut les reprocher à l'homme comme une faiblesse. Nous nous lançons à bride abattue. Les hurrahs de la population de Lloa, partout sur notre passage, retentissent à nos oreilles. Nous rencontrons Ventura, et comme si je me croyais le jouet d'un rêve, je m'arrête pour lui demander en tremblant où est mon ami. A l'*hacienda*, me répond-il. Sans en vouloir entendre davantage, je reprends le galop, dépassant bientôt tous mes compagnons. A mon entrée dans la cour de l'*hacienda*, je me trouve face à face avec Juan qui, d'un air triomphant, m'annonce qu'il a eu le bonheur d'offrir la première goutte de genièvre à mon ami. Il est six heures et demie. M. Brenchley, tout brisé de fatigue, est encore étendu sur sa peau de buffle, mais il ne dort plus. Je tombe dans ses bras et nous sommes quelque temps sans pouvoir échanger un mot. Avec quel bonheur je le revois intact!

Les reproches que je m'étais promis de lui faire sur son imprudence s'évanouissent dans le torrent de ma joie. Ses yeux sont tout mouillés, et bien qu'il s'efforce de rire, je comprends aisément que lui-même a eu dans le cratère, si non du désespoir, au moins de terribles inquiétudes. Après les premières émotions, il me raconta ses travaux et ses angoisses. Voici en substance le récit qu'il me fit.

Il avait suivi les bords du cratère sur une distance d'un mille environ, avant de trouver un endroit accessible à la descente. Fasciné par le foyer de vapeurs, qui l'attirait d'une manière irrésistible, il n'avait remarqué les éboulements que lorsqu'il était lancé sur la pente. Mais une fois engagé, les escarpements étaient trop abruptes pour lui permettre de remonter. Il glissait avec une effrayante rapidité au milieu d'un bombardement de rochers par lesquels il pensa vingt fois être écrasé. Cependant il était parvenu sans accident jusqu'au fond de l'abîme, d'où il contempla avec effroi le chemin qu'il venait de parcourir si miraculeusement. Puis oubliant bientôt ses dangers, il s'était mis gaiement à explorer le banc de soufre et la fumarolle qu'on aperçoit du sommet, et il avait constaté qu'il n'y a ni feu ni laves de formation récente. Comprenant bien qu'il ne pouvait remonter par l'endroit qui avait servi à sa descente, il avait employé plusieurs heures à chercher une autre issue. Mourant de soif et d'épuisement, il avait trouvé un peu de soulagement en portant à sa bouche des mousses humides. Le soir venu, comme il lui répugnait de passer la nuit dans le cratère, il s'était engagé par la passe qui lui avait paru la moins dangereuse, à l'extrémité diamétralement opposée au point de descente. Il avait exécuté son ascension en s'accrochant aux angles des rochers, ce qui lui avait horriblement fatigué les bras, au point que plusieurs fois il avait pensé tomber dans

l'abîme, tant ses muscles étaient relâchés et paraissaient impuissants à supporter le poids de son corps. Quoique plus rares en cet endroit, les éboulements avaient lieu assez fréquemment, et il s'était vu menacé par une grosse pierre bondissante, qu'il n'avait évitée qu'en jetant sa tête de côté, heureux d'en être quitte pour une légère contusion à la tempe gauche.

> .... *Facilis descensus Averni;*
> ....
> *Sed revocare gradum, superasque evadere ad oras,*
> *Hoc opus, hic labor est.*

Ayant à la fin gagné le bord supérieur du cratère, il s'était senti trop épuisé pour chercher un endroit plus propice au sommeil, et s'était étendu sur un rocher du sommet, près d'un banc de neige. Trempé de sueur à la suite d'un exercice aussi long et aussi violent, il s'était trouvé glacé pendant deux heures, grelottant sous son unique paletot, sans gants comme sans couverture contre le froid, et sans tabac pour tromper sa faim et sa soif. Il avait fini cependant par s'endormir d'un sommeil qui dura jusqu'au jour, alors qu'il fut réveillé par les ébats bruyants des oiseaux-mouches. S'étant mis en route au lever du soleil, il avait contourné le cratère à pas pressés sur des masses rocailleuses, pour tâcher de gagner l'endroit où nous étions campés. Vers midi, il avait été rencontré par un détachement des gens que j'avais envoyés à sa recherche, et ce fut alors seulement qu'il put prendre un peu de force dans les aliments qu'ils lui portaient. Dévoré d'une soif ardente, contusionné aux bras et aux jambes, le genièvre lui fit grand bien. Empressé de venir mettre un terme à mes ininquiétudes, il avait précipité sa marche, et était arrivé au camp à deux heures. Ayant trouvé là des gens affamés, il tua, selon l'avis que je lui avais fait donner, un bœuf de

la terre de M. Nunez, qui fut estimé à 10 piastres (50 francs) par les témoins, et qui servit à réparer les forces affaiblies. Ensuite, les chevaux n'étant pas visibles à l'horizon, on s'était mis en route à pied pour descendre. Les hommes avaient chargé sur leurs épaules les bagages et le reste du bœuf. La nuit surprit la troupe au milieu des bois, où chacun fit plusieurs chutes peu graves dans des chemins pleins de trous que l'obscurité dérobait à la vue. A huit heures du soir, on était arrivé à l'*hacienda*.

Après le récit de M. Brenchley, nous nous occupons, en attendant le déjeûner qu'on nous prépare, lui à chasser, moi à herboriser. Je récolte un Physalis à fleurs blanchâtres, légèrement tubuleuses, et une grande Labiée haute de quinze à vingt pieds. Mon ami tue des tourterelles et des colibris.

Quoique abattu par deux jours de fatigues et d'insomnie, la joie triomphe de mon état de faiblesse. Mes forces, sous une influence morale puissante, sont revenues comme par enchantement. Je paie nos gens, je partage les débris du bœuf entre les membres de l'expédition, et j'ordonne de rappeler les éclaireurs qui avaient été détachés sur toutes les parties de la montagne. Après déjeûner, vers dix heures, nous nous mettons en route pour Chillogallo, fiers comme des héros après un combat victorieux. Le sommet du Pichincha se couvre de nuages, l'horizon s'assombrit, un orage nous menace. Tombent à présent toutes les cataractes du ciel, notre égoïsme s'en inquiète peu : nos tribulations sont passées ! Arrivés à la case de Santa Anna, le tonnerre gronde, le nuage crève et la pluie coule à flots. Nous nous abritons sous un toit en auvent, bénissant la providence de ne pas nous avoir envoyé cette ondée dans la journée de la veille. A une heure, lorsque la pluie a diminué, nous reprenons notre marche par des chemins glissants,

qu'une descente rapide rend fort dangereux. Les chevaux, roulant sur eux-mêmes, entraînent les cavaliers dans leur chûte, mais, fort heureusement, sans accidents graves.

A deux heures, nous entrons à Chillogallo. La population, d'un mouvement spontané, s'est portée sur les bords du ruisseau à la rencontre de mon ami, qu'elle couvre de fleurs au moment de son passage. Ces bonnes gens distribuent avec prodigalité l'*aguardiente* et la *chicha*, boisson fermentée faite de maïs. Un flot de peuple nous accompagne jusqu'à notre habitation. Le curé et le Dr Jameson, qui étaient allés au-devant de nous par un chemin de traverse, nous rejoignent bientôt. En présence du bonheur que nous avons de ramener M. Brenchley, ils avouent hautement les inquiétudes qui les dévoraient. « Je vous avais bien dit, s'écrie le pieux curé, que l'offrande généreuse que M. Brenchley a faite dimanche dernier, à l'intention des âmes du purgatoire, lui porterait bonheur, et nous le ramènerait sain et sauf ! » Le maire et les notables du pays viennent nous complimenter. On distribue de l'eau-de-vie à la foule qui remplit notre maison. L'air retentit de nombreux vivats en l'honneur des *senores Julios* (1), nom sous lequel nous étions connus dans le pays. On renonce à tout travail : c'est une fête universelle. Hommes, femmes, enfants, tout le monde envahit notre domicile ou se presse aux alentours. Beaucoup d'indiens, par leur ivresse, ajoutent encore au pittoresque d'une manifestation qui se prolonge une partie de la nuit. Avant de congédier cette foule, je prends la parole pour la remercier, et je témoigne surtout

(1) Pendant six mois que dura notre voyage en Equateur, on ne nous donna jamais d'autre nom. M. Brenchley était *el segnor Julio Grande*, et moi *el segnor Julio Chico*.



ma gratitude au Sor Cueva pour son empressement désintéressé à m'assister. Cet honorable caballero répond à ma harangue par un discours dans lequel il dit « qu'il se trouve fier d'être l'ami des français, parce qu'ils sont catholiques, et parce que la France, qu'il suppose commencer dans le voisinage du Cap Horn, est reliée à son pays par la Cordillère des Andes. »

Ainsi se termina pour nous cette journée mémorable dans les annales de nos voyages.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OEUVRES

DU CHEVALIER DELATOUCHE,

Mort à Châlons, le 5 avril 1781,

Par M. CHARLES PERRIER, de Châlons,

Membre correspondant.

Le temps est aux monographies. A Paris comme dans les provinces, on fouille, on compulse les archives; chaque pays fait l'inventaire de ses richesses; les vieilles renommées sont discutées; les célébrités oubliées sont de nouveau mises en relief, et tel qui dormait dans un oubli profond se voit tout à coup tiré des ténèbres. Le cri : réveille-toi, Lazare ! retentit de tous côtés. En effet, de toutes parts les vieux morts se réveillent, non sans gloire pour la ville qui les a vus naître et sans profit pour ceux qui ont eu le courage ou la puissance de les arracher à leurs tombeaux.

Pour moi, en essayant de remettre en honneur la mé-

moire du chevalier Delatouche, mon intention n'a point été de chercher à recueillir une partie de la gloire qui est due à ce grand artiste. Je n'ai voulu que remplir un pieux devoir en rappelant tous ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens. On en jugera en lisant plusieurs de ses lettres dont j'aurais pu me borner à donner la substance. J'ai pensé qu'on me saurait gré de ne pas me substituer à lui. Par la lecture de sa correspondance autant que par la contemplation de ses œuvres, le lecteur pourra facilement suppléer à l'insuffisance de l'auteur.

Au commencement du siècle, le nom de l'artiste dont nous allons nous occuper était encore dans toutes les bouches. Aujourd'hui, personne ne songe plus à lui, et la raison en est simple : Paris absorbe tout ; Paris a toujours été le centre où toute gloire aspire à converger, parce que toute gloire en rayonne. C'est là que tout talent nouvellement éclos porte les yeux, parce que toute statue y trouve un piédestal. Être célèbre à Paris, c'est être célèbre dans le monde entier. Chacun le sait et chacun veut en profiter. Heureux ceux qui peuvent s'y élever. Malheur à celui que sa destinée condamne à la stérile admiration de sa ville natale ou de sa province. Une célébrité locale est si peu de chose pour un artiste ! Pendant sa vie, l'estime de ses compatriotes ne le met pas à l'abri de l'envie. Il a tous les déboires de la célébrité sans avoir aucune de ses jouissances. Sa réputation, qui ne peut suffire à une ambition légitime, est juste assez grande pour lui attirer des ennemis : triste résultat de longs et souvent de bien pénibles efforts. Il meurt, l'envie s'arrête au seuil de sa tombe, mais ce n'est que pour faire place à l'oubli.

Tel a été le sort du chevalier Delatouche. Son talent, confiné dans une ville de province, a eu assez de puissance pour enfanter des chefs-d'œuvre. Des récompenses hono-

rifiques viennent l'y trouver; sa modestie s'en contente. Quelques années plus tard, la renommée, qu'il n'a pas enviée, l'abandonne. Son nom, donné par hasard à une rue, ne réveille plus aucun souvenir. C'est à peine si de rares érudits se souviennent que ce nom a été célèbre; et son buste, inauguré avec quelque solennité, n'est plus qu'un monument qui atteste le peu de solidité des gloires provinciales.

La date de la naissance de Delatouche, et la plus grande partie de son existence, nous sont inconnues. A peine est-on sûr que ce soit bien Châlons qui lui ait donné le jour. Ce n'est donc pas, à proprement parler, sa biographie que je vais essayer de tracer, mais bien plutôt une appréciation de son caractère et de ses ouvrages. J'ai divisé mon travail en trois parties. Dans la première, je parlerai de sa vie privée; dans la seconde, de ses idées sur l'éducation, la philosophie, la religion, la littérature, et de ses essais poétiques et littéraires; enfin, dans la troisième, j'analyserai les canons de Notre-Dame et je développerai ses sentiments en matière d'art et ses opinions sur la peinture au XVIII[e] siècle. Heureux si, par une étude consciencieuse, je puis arriver à donner sur un homme, à tous égards aussi distingué et d'un esprit aussi éminent, une idée qui soit à la hauteur de son mérite.

I.

En 1844, M. Bigault de Fouchères, notaire à Vassy, qui venait de recueillir dans les papiers de sa famille une certaine quantité de pièces autographes du chevalier Dela

touche, s'empressa d'en faire hommage à la Société d'agriculture de Châlons, dans l'espoir que ces pièces pourraient contribuer à faire mieux connaître la vie et les talents d'un homme que la ville de Châlons s'honore de compter au nombre de ses enfants.

Ce dépôt, qui nous est précieux à plus d'un titre, n'a pas eu, jusqu'ici, les honneurs de la publicité. La série de documents qu'il renferme était trop incomplète pour pouvoir, sans danger, passer sous les yeux d'un public auquel les œuvres de Delatouche étaient presque totalement inconnues. Elle pouvait même donner une très-fausse idée de son talent et permettre aux indifférents et aux indiscrets de critiquer, avec plus ou moins de fondement, quelques poésies fugitives, qui n'étaient nullement destinées à paraître au grand jour. Quant à ses œuvres comme dessinateur et comme peintre, les lettres de Delatouche n'avaient absolument rien à nous apprendre. Trop modeste pour parler de lui, trop revenu des vanités du monde et trop convaincu du néant de la gloire pour faire un retour sur son passé, il semble avoir pris pour devise cette maxime qu'on s'étonne de rencontrer sous sa plume : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.*

Ces pièces vont cependant nous être d'un grand secours. Si elles ne nous apprennent pas que Delatouche fut un des meilleurs peintres et un des dessinateurs les plus éminents du XVIIIe siècle, ce que nous savons déjà outre mesure, elles vont nous montrer, dans l'homme que nous cherchons à connaître, un caractère si noble et si élevé, une telle grandeur d'âme, une telle résignation dans les souffrances et dans les revers, qu'à ce titre seul, et pour l'enseignement qu'elles renferment, elles mériteraient d'échapper à l'oubli auquel leur auteur s'était volontairement condamné. Mais pour offrir à ceux qui voudront les consulter un intérêt plus

grand encore, il était nécessaire de savoir que celui qui parlait et qui pensait ainsi était de ceux qui avaient le plus de droits à aspirer à une haute et légitime fortune, et c'est pourquoi j'ai fait suivre l'étude de sa vie, de ses opinions et de son caractère privé, d'une appréciation aussi fidèle que possible de celles de ses œuvres que le temps n'a pas détruites ou dispersées.

Les quinze lettres qui composent la correspondance du chevalier Delatouche, adressées pour la plupart à M. Tirant de Flavigny, comprennent une période de huit années (1766-1774). A cette époque, Delatouche n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. C'était la pensée encore vive survivant à la puissance qui crée; c'était l'âme survivant au corps. Une maladie cruelle, dont les attaques multipliées lui avaient en grande partie ravi l'usage de la parole, l'avait contraint, depuis longtemps, à déposer son crayon et ses pinceaux. Cet état d'inaction, si pénible d'ordinaire à un artiste, ne lui était pas insupportable. Comme un laboureur qui, après une journée bien remplie, attend avec calme le repos nécessaire à ses membres fatigués par un travail pénible, il voyait, sans inquiétude, s'approcher à grands pas le terme de son existence. Pour Delatouche, peintre souvent inspiré et philosophe chrétien, le déclin de la vie n'était que le soir d'un beau jour.

« Il y a dans votre concert ambulant, écrit-il à un peintre, des figurines aussi spirituelles, aussi jolies que dans le groupe que vous m'avez laissé en partant. Ne me fîtes-vous pas alors entendre, Monsieur, que vous prendriez des vacances? Cependant vous travaillez comme un perdu. Que ne puis-je en faire autant! Mais mon temps est passé — mon timbre est cassé, je vais finir ma carrière. — Encore un peu de patience et je vous souhaiterai le bonsoir. »

On voit, à cette gaîté douce et mélancolique, que ce n'était

pas la vie qu'il regrettait ; encore moins, comme nous le verrons tout à l'heure, les fumées importunes de la gloire. Ce qu'il regrettait, c'était l'art dont il avait été toute sa vie un des adeptes les plus sérieux et les plus fervents.

Delatouche habitait, sur la paroisse Notre-Dame, une maison située dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Il s'y était créé une petite retraite conforme à ses goûts et à ses habitudes de silence et de méditation. L'auteur de Saint François anachorète se comparait volontiers à un ermite que l'étendue d'un désert sépare du reste de la société. L'isolement presque complet dans lequel il vivait lui était moins à charge que le bruit et les tracasseries d'un monde auquel, plus que jamais, il voulait rester étranger. Un cercle d'amis, peu nombreux mais éprouvés, égayait d'ailleurs sa solitude, et quand leur entretien venait à lui faire défaut, il prenait la plume. Les lettres qu'il écrivit alors pourraient presque à elles seules donner une idée de son talent. Les sentiments élevés, les tours ingénieux, la pureté de goût, la science profonde, l'observation judicieuse, et, enfin, la délicatesse et la fermeté de style qu'on y rencontre, se retrouvent au même degré dans les œuvres de son pinceau et de sa plume. Toujours au courant de l'état des lettres et des arts, non seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Allemagne, il partageait volontiers sa science avec ses amis, et assaisonnait ses remarques de critiques fines et mesurées et de citations latines, presque toutes tirées de l'Écriture sainte, dont l'érudition n'avait rien de pédantesque ni de fastidieux. Il est facile de voir, au ton de sa correspondance et au soin qu'il y apportait, combien les épanchements familiers avaient de charme pour lui. En effet, le commerce intellectuel est la plus grande ressource des esprits élevés. L'homme qui sait penser et qui sait écrire n'est jamais seul.

Soit que Delatouche fût le dernier membre de sa famille,

soit qu'il ait eu des raisons pour s'en éloigner, jamais il ne fait allusion dans ses lettres à aucun de ses parents. La seule personne qui le touche de près et dont il fasse mention est une demoiselle Milson qui paraît avoir été installée chez lui en qualité de dame de compagnie, et dont les soins affectueux et intelligents eurent plus d'une fois le pouvoir de le tirer, suivant ses propres expressions, *du pot au noir*. Quant à ses concitoyens, la plupart d'entre eux l'avaient déjà oublié. Qui se soucie d'un vieillard décrépit, caduc, paralytique, tel qu'il se peint lui-même à nos yeux? Ajoutons qu'il prenait plus de soin de les éviter que de les attirer dans sa retraite.

« Ce jour (le jour de l'an), que le train du monde me rendait redoutable, ne l'est pas tant que je pensais. J'y suis tout à fait isolé, et je profite de la solitude dont je jouis pour m'entretenir avec vous, Monsieur, non plus comme je le voudrais, mais comme je le pourrai. Je vous écris comme Protogène peignait devant le siége de Rhodes, c'est-à-dire, sous le glaive. Partant, je ne peux guère me flatter de vous exprimer tels qu'ils sont dans mon cœur, ni les vœux que je fais pour votre parfaite prospérité, ni la vivacité de ma reconnaissance, déterminée plus que jamais par le tendre intérêt que vous prenez aux misères de ma décrépitude, ni l'ardeur avec laquelle je souhaite qu'en dépit de mes défauts tant naturels qu'accidentels, délais, lenteurs, négligences, etc., rien ne vous empêche de m'honorer de votre confiance, rien ne me prive des communications de votre belle âme. »

On trouverait, au besoin, le secret de cette retraite obstinée où vécut jusqu'à sa mort le chevalier Delatouche dans le dédain que professait cette intelligence d'élite pour toutes les banalités de la vie mondaine, et dans la crainte que lui inspirait le commerce habituel des importuns, des envieux et des sots. On jugera, par l'extrait suivant d'une

lettre adressée à M. d'Anthenay, de l'extrême importance que lui-même attachait à n'être entouré que de personnes dont l'esprit et le cœur fussent à la hauteur de ses idées et de ses sentiments.

« Vous êtes donc maintenant amplement dédommagé des rigueurs de la saison, des mauvais chemins, des lenteurs de la voiture, des mauvais propos de vos compagnons de voyage, du désagrément des mauvais gîtes? Mais voici, direz-vous, des visites onéreuses, des conversations insipides, des repas fastidieux, des questions qui reviennent sans cesse, et qui toujours amènent les mêmes réponses; enfin, où je croyais trouver de l'humanité, de l'urbanité, des attentions, des complaisances, on me fait essuyer des froideurs, des fadeurs, en un mot ce qui caractérise le mieux le haut, le moyen et le bas *don Quichotisme*. Cela n'est que trop vrai; j'en gémis moins pour vous, Monsieur, que pour les personnes qui vraisemblablement attachent à ces misères des idées de décence, de bienséance, peut-être même de grandeur et de dignité. Si vous me demandiez pourquoi je n'en gémis pas plutôt pour vous qui êtes la partie lésée, je vous répondrais que vous avez à tout cela des correctifs et des compensations. — Où donc? Dans des conversations substantielles avec une dame qu'un poids de plus de quatre-vingts ans n'empêche pas de parcourir le Lycée, l'Aréopage, le Parnasse, et toutes les régions dont ses semblables connaissent à peine le nom. » (1)

Les lettres du chevalier Delatouche sont toutes moins longues que substantielles; elles sont en général d'un style net et fortement accusé qui ne se ressent en aucune sorte de l'afféterie du XVIIIe siècle. On sent que Bernis et

(1) 14 janvier 1769.

Dorat n'étaient pas plus ses auteurs favoris que Watteau et Lancret n'avaient été ses maîtres. La langue des bergeries lui était absolument étrangère. Nourri de la lecture et de la méditation des poètes et des prosateurs du siècle précédent, il n'approuvait pas plus la littérature que la philosophie de son temps, et, tout en restant au courant de leur marche et de leurs progrès, il savait se tenir en garde contre elles et ne leur faire aucune concession. Comme l'auteur n'aborde que des sujets sérieux, instructifs et moraux, dont il ne parle qu'avec une entière connaissance de cause, il en résulte que toute sa correspondance est du plus haut intérêt. Toutes ses lettres se lisent couramment, sans fatigue et sans ennui; il n'en est pas une qui soit complètement insignifiante, pas une dont il n'y ait quelque profit à tirer. Ses connaissances, aussi étendues que variées, lui permettent d'approfondir tous les sujets qui se pressent sous sa plume. Malheureument, il se rejette trop souvent sur le mauvais état de sa santé, sur l'influence funeste de la saison, sur la difficulté qu'il éprouve à mettre ses idées sur le papier, pour ne traiter qu'un des côtés de la question et quelquefois pour s'arrêter court au moment où de nouveaux développements seraient nécessaires pour compléter une pensée ingénieuse ou profonde. Il donne lui-même, en plusieurs endroits, la raison de ces défaillances subites et inattendues qu'il regrette presque autant que le lecteur.

« On peut, à me voir, non seulement s'imaginer, mais encore se persuader, que j'ai du loisir de reste; point du tout, je n'en ai pas à suffisance. L'état de maladie habituelle assujettit l'homme à des contre temps, à des contradictions, à des variations, des agitations et même des vexations qui souvent lui laissent à peine le temps de se reconnaître. D'ailleurs, il faut convenir que, dans la plus profonde et la plus douce solitude, le défaut de santé est,

à certains égards, plus contraire aux opérations de l'esprit que la dissipation du grand monde, ou le tumulte ou l'embarras des affaires. Concluez de là, Monsieur, que souvent j'ai occasion de dire : *Venerunt filii ad partum, verùm non erat virtus pariendi.* »

Avant de nous éloigner de sa vie privée pour étudier plus à fond les sentiments et les opinions de Delatouche sur la philosophie, sur l'éducation, sur la poésie et enfin sur la peinture, on me saura gré d'insister davantage sur la modestie et le complet détachement de toutes choses qui le caractérisent, en citant presque en entier, la lettre dans laquelle il se rejette sur son obscurité pour refuser la dédicace d'un ouvrage de M. de Flavigny.

« Le désir que vous avez, Monsieur, (1) que j'accepte la dédicace que vous me proposez dans votre lettre du 5 du courant, me flatte d'autant plus qu'il naît de ce que j'ai toujours ambitionné de votre part, j'entends l'estime, l'amitié, la confiance, enfin la persuasion que vos qualités naturelles et acquises m'intéressaient à votre bonheur de la manière la plus affective et la plus effective. Mais il y a déjà longtemps que je me compte au rang des morts et que je ne crains rien tant que ce qui serait contraire à la solitude, au silence, à l'obscurité de mon tombeau. Je vous déclare qu'à ces égards ma crainte est telle que les seuls mots : *Public, publicité, célébrité* même, me font frémir. Partant, gardez-vous bien, Monsieur, d'insister sur une demande à laquelle je ne pourrais rien répondre, sinon en réaggravant ce que je viens de dire. Je suis fâché de ne pas vous avoir mis plus tôt au fait de ma façon de penser, lorsqu'étant au Hâvre vous me fîtes la même proposition. J'y souffrais impatiemment votre séjour. Je sentais com-

(1) Lettre du 10 août 1770.

bien vos talents avaient besoin de culture, et je voyais trop clairement qu'il vous serait impossible d'y trouver rien d'analogue à ce besoin. L'incertitude, l'inquiétude et leur cortège tumultueux me donnaient de l'humeur. Ce n'était donc pas sans raison que je craignais d'y tremper ma plume. D'ailleurs, la lecture des *Nuits d'Young* me faisait sentir la nécessité de laisser, à mon âge, échapper de mes mains les hochets de l'humanité, et j'entendais alors retentir à l'oreille de mon cœur : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* »

« Il me semblait que, par mon silence, je vous déciderais, mieux encore que par un discours que vous auriez peut-être pris pour une modestie de convention, de commande, d'appareil, de cérémonie, de bienséance et rien de plus..... Je crois, Monsieur, que mon expérience m'autorise à vous avertir qu'on doit faire l'attention la plus sérieuse à la manière dont on se manifeste au monde pour la première fois. D'une première démarche dépend presque toujours le bon ou le mauvais succès de toutes celles qu'on fait sous les yeux de ce despote. Ne le connaissez vous pas assez pour observer qu'il ne pardonne jamais rien à ceux qui débutent par le mépris de ses lois? Quelle idée se ferait-il de votre taille avantageuse, s'il vous voyait entrer dans le temple de l'honneur, non par la grande porte qui vous est ouverte, mais par le guichet le moins connu? Que penserait-il de votre discernement, de votre goût, en vous voyant placer, dans la salle, au lieu d'un lustre ou d'un candélabre, une lampe faite, tout au plus, pour éclairer un boudoir ou un bouge, enfin, préférer un vieil ermite maléficié à tant et tant de distributeurs du crédit, des grâces et de la renommée? »

II.

Il est rare qu'un homme véritablement doué concentre toutes ses facultés sur un objet unique. En eût-il, d'ailleurs, la volonté, mille autres objets éloignés, en apparence, du but qu'il se propose, sauraient bien détourner momentanément à leur profit une intelligence dont la haute portée produit ses effets sur tout ce qui l'environne. Cette remarque est de celles qui se présentent le plus naturellement à la pensée quand on parcourt avec quelque attention la correspondance du chevalier Delatouche. Il semble qu'aucun genre de travail, de méditation poétique et de spéculation philosophique ne lui ait été étranger. Quelque sujet qu'il effleure, il ne le quitte pas sans y laisser la trace de son passage, signalée par une vive lumière. Cet esprit, d'un caractère si élevé et volontiers communicatif, déborde non seulement en traits piquants et ingénieux, mais en aperçus d'une haute portée et d'un enseignement profond. Chacune de ses lettres renferme en outre, soit une pensée consolante, soit une exhortation sincère, soit un avis salutaire, qui contribue encore à en rehausser tout l'intérêt et le prix.

On ne lira pas sans plaisir et sans profit les conseils qu'il donne à un de ses amis sur l'éducation d'un enfant dans la lettre adressée à M. d'Anthenay :

« Je suis tout étonné de me trouver une plume en main... Il est bon de vous prévenir que le dernier jour de l'an passé j'ai été assailli de la même manière que je le fus le 31 juillet. Les alarmes ont été si vives que je n'en suis pas remis. De façon qu'il ne m'est pas possible d'écrire au

cher abbé comme il conviendrait, eu égard aux circonstances. Dites-lui, je vous en supplie, après l'avoir embrassé pour l'amour de moi, que je le porte dans mon cœur et que ses peines sont les miennes. Il faut qu'il ménage ses yeux et que, pour le plus grand bien de son élève, il donne beaucoup plus à l'observation et à la réflexion qu'à la lecture. Ce qui lui importe quant à présent le plus, c'est de découvrir d'où vient l'abstraction ou la distraction de l'enfant. Si la cause en était physique, il ne faudrait en quelque sorte penser sérieusement à rien, sinon à l'amuser. Si elle était morale, il faudrait principalement s'appliquer à porter et à fixer son attention, d'abord sur quelque chose de son goût et de son âge, ensuite sur quelque objet qui lui en fît insensiblement dépasser la sphère. Ceci voudrait être développé, mais je ne suis pas en état de fournir à notre digne ami des arguments, quoique je sente très-vivement la nécessité de le mettre à même de soutenir thèse pour éclairer les prétentions aveugles soit de la tendresse, soit de la vanité maternelle. »

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que la philosophie du XVIIIe siècle n'était aucunement celle du chevalier Delatouche. Il se raillait assez volontiers de ce qu'il appelait la *diderotique* sagesse. Démolir le passé à grands coups de pioche révolutionnaire et anti-religieuse, sans avoir rien de précis à mettre à la place, paraissait une entreprise insensée à cet esprit essentiellement positif et *réaliste,* comme il le dit lui-même, mais en donnant à ce mot un autre sens que celui dans lequel on l'entend aujourd'hui : « Vous n'étiez pas obligé de savoir alors combien je suis *réaliste* et combien je fais peu de cas des spéculations, des démonstrations philosophiques que la pratique n'accompagne point. » Bon chrétien et catholique exclusif, il n'appartenait à aucune secte, et la religion faisant le fondement unique de ses consolations en ce

monde, aussi bien que de ses espérances futures, il avait aussi peu d'estime pour le théisme de Voltaire que pour le panthéisme d'Helvétius et de d'Holbach :—« L'abbé Colet me dit hier que vous nous seriez rendu avant la fin du mois; je m'en réjouis fort. Alors, nous deviserons sur le fait de la curiosité philosophique proprement dite, et nous disserterons, à profit, sur la prétendue philosophie du siècle. Je vous avoue que je ne prends pas peu de plaisir à voir que vous n'en avez pas très-bonne opinion. »

Un jour il écrit à M. de Flavigny : « Avec vous, Monsieur, je ne fais pas scrupule d'être *latitudinaire;* avec d'autres, ce n'est pas cela, je suis *religieux* de la plus stricte observance. » Quoiqu'il fasse profession de tolérantisme dans cette lettre, il n'en est pas moins très-orthodoxe et n'accepte qu'avec répugnance la morale qui vient d'un ministre protestant. Voici ce que je trouve dans la même lettre dans laquelle il recommande à M. de Flavigny l'achat de plusieurs livres d'art et de religion : « A l'article *Heilige Reden, oder Predigten,* j'ai lu: Sterne, in-8°, 3 *Bœnde, Zurich* 1769.... et j'ai dit : Sont-ce les sermons de Laurent Sterne, prébendé d'York, auteur de Tristram Shandy et du Voyage sentimental (nous avons une traduction française de ce dernier)? Ce serait, en ce cas, un ouvrage qui, par son originalité, sa singularité, si vous le voulez, par sa noble extravagance, mériterait votre attention. Autrement, prenez que je n'ai rien dit. Il serait également désagréable, et pour vous et pour moi, de vous constituer en dépense pour un livre composé par quelque ministre, soit calviniste, soit luthérien, et qui vous serait insipide, quand même il ne serait pas mauvais (1). »

La lecture qu'il aimait passionnément l'aidait à sup-

---

(1) Du 1er au 5 janvier 1771.

porter doucement le poids des longues soirées et des longs jours. Il lisait beaucoup et comme on lisait autrefois, c'est à-dire, longtemps, longuement et avec fruit. En même temps, il aimait à se rendre compte de ce qu'il avait lu et faire participer ses amis au profit qu'il tirait de ses lectures. Quelquefois même, quand ses forces défaillantes le lui permettaient, il traduisait en croquis ingénieux les sensations agréables qu'elles lui avaient fait éprouver.

Il y a, dans toute la correspondance de cet aimable vieillard, un charme si suave et en même temps si mélancolique, un tel parfum d'amitié, de sérénité, de confiance en Dieu que, plus j'avance, plus j'éprouve le besoin de citer de longs passages de ces lettres si calmes et si touchantes qu'on croit, en les lisant, entendre le dernier chant du cygne.

« Les apostilles que vous souhaitez aux estampes préliminaires des quatre chants du poème (les quatre parties du jour de Zacharie) m'ont donné, me donnent et me donneront tant de besogne que, dans mon état actuel, j'entreprendrais inutilement de vous en donner une juste idée. Espérons, Monsieur, qu'un jour viendra que nous chanterons : *Hiems transiit, imber abiit et recessit; flores apparuerunt in terrâ nostrâ :* Dieu veuille que ce soit à l'unisson. L'amitié ne néglige rien; elle fait attention à tout; il n'est rien de petit pour elle, la moindre chose qui porte l'empreinte du cœur lui devient extrêmement chère. Aussi tire-t-elle de ce que dessus les augures les plus flatteurs pour se persuader que des inclinations, des vues et des goûts sympathiques affermiront de plus en plus les fondements sur lesquels porte notre correspondance. Je n'ai pu encore jouir de la lecture des odes sacrées de Mme Karchinn que vous avez traduites; mais, à la seule inspection du titre, mon cœur a tressailli de joie, d'autant que c'était mon vœu que de telles pièces obtinssent votre

prédilection.... Louons et bénissons Dieu de ce qu'il nous accorde des secours qui nous aident à mieux porter le poids des mauvais jours et à nous tirer de quantité de pas que les intempéries du siècle rendent à chaque heure, pour ainsi dire, ou plus difficiles ou plus dangereux (1).

Une chose digne de remarque et qui prouve bien le peu de cas que faisait Delatouche de la littérature française au XVIIIe siècle, littérature qui était assurément ou trop frivole, ou d'une philosophie trop hasardée pour être en harmonie avec ses goûts sérieux et austères, c'est que parmi les nombreux ouvrages qu'il analyse, ou dont il recommande l'achat ou la lecture à son principal correspondant, tous appartiennent à la littérature anglaise, italienne et surtout allemande. Il paraît avoir été très-versé dans l'étude de ces trois langues, et principalement de la dernière. L'auteur dont le nom et les œuvres reviennent le plus souvent sous sa plume est Mme Karchinn, poète philosophe dont il a lui-même traduit plusieurs passages avec beaucoup de netteté et de correction. Cette traduction qui fait partie de sa correspondance montre, par le choix des morceaux qu'elle renferme, combien l'esprit du vieillard était alors tourné du côté des choses métaphysiques et religieuses. On peut faire la même remarque à propos d'un livre qu'il se rappelait avoir vu dans sa jeunesse et qu'il désirait vivement retrouver : *Le Triomphe de la Mort,* sans nom d'auteur. Cet empressement d'un homme qui était au moins septuagénaire à s'entourer des livres les plus propres à lui rappeler que l'existence ne tardera pas à lui échapper, est, chez lui, un trait caractéristique qui vaut la peine d'être noté.

Ce serait, je crois, rendre un mauvais service à la mé-

---

(1) Du 11 janvier 1771.

moire du chevalier Delatouche de publier *in extenso* les poésies religieuses qui accompagnent ses lettres et la traduction des œuvres de Mme Karchinn; outre qu'elles n'ont pas été destinées à voir le jour, on peut affirmer que les idées qu'elles expriment perdent considérablement à passer, de sa prose colorée, correcte, nerveuse et vigoureusement trempée, dans des vers qui trahissent les efforts, la gêne et le travail pénible d'une vieillesse caduque. Elles perdent surtout beaucoup de leur élévation, en raison de la perfection et de la souplesse qu'exige le style lyrique. Il est rare que, parvenu à un âge avancé, l'homme qui ne s'y est pas exercé dans sa jeunesse, réussisse dans la poésie; il faut se résigner à en abandonner le culte à ceux dont l'inspiration est encore dans toute sa fleur, dont la veine, fraîchement éclose, entr'ouvre à peine les trésors de sa fécondité et qui ont, pour dorer, pour illuminer et pour justifier leurs transports, le prisme éblouissant de toutes les illusions de la jeunesse.

Quoiqu'il fut moins versé dans la culture de la poésie que dans celle de tous les arts du dessin, Delatouche savait néanmoins mieux que personne, quelles qualités sont indispensables au style poétique. Il n'en ignorait ni les difficultés, ni les exigences, ni les ressources. Le fragment qu'on va lire en fait foi. Je regrette de ne pouvoir reproduire en entier la lettre qui le contient, non seulement à cause de son mérite et du charme qui en ressort, mais parce qu'elle exprime fidèlement une partie de ses idées sur une matière qui est, du reste, inépuisable. Cette lettre est adressée à M. Tirant de Flavigny.

« Craignez, Monsieur, craignez que votre facilité ne vous fasse les mêmes illusions qu'elle a faites à tant d'autres; qu'elle ne vous rende insensiblement l'incorrection habituelle, et, par conséquent, moins glorieuse la surprenante fécondité de votre veine. Apprenez, Monsieur, à

rimer difficilement. Imposez-vous l'étroite obligation de ne point admettre d'expression qui ne soit tirée des trésors de notre langue, ni d'*inversions,* ni de tours que sa pureté, sa délicatesse, j'ajouterais volontiers que ses scru pules même, n'allouent ou ne tolèrent tout au moins. Avec de telles précautions, j'ose vous promettre les succès les plus heureux. En même temps, j'ose vous prier de ne communiquer votre poème à personne, à moins que vous ne trouviez quelqu'un qui s'intéresse à la gloire de vos muses autant que moi. »

Outre ses petits poèmes religieux et philosophiques, Delatouche a produit plusieurs ouvrages en prose dont la mention se trouve dans une note qu'une main étrangère a glissée dans sa correspondance ; je la copie textuellement :

« Jacques-Ignace de La Touche-Loisy, chevalier de St-Lazare, né à Châlons-sur-Marne, a donné : Relation de l'entrée de M. de Choiseul, évêque de Châlons. — Avis salutaires d'un philosophe. — Retraite d'un pénitent. — Fruits de la retraite. — Étrennes du temps. — Explications des figures symboliques. — Consolations chrétiennes, etc. »

Le mot *a donné* est malheureusement fort vague. Signifie-t-il qu'il a fait imprimer et publier les œuvres dont il est question ? Je serais assez disposé à le croire. Mais, comme elles sont aujourd'hui introuvables, il nous importe assez peu de savoir si elles ont péri imprimées ou manuscrites. En tout cas, les différentes lettres que nous avons parcourues jusqu'ici peuvent nous renseigner approximativement sur la valeur de ce qu'il ne nous est pas donné de lire. L'une d'elles nous fait même entendre que les *Avis salutaires* ont vu le jour : « Je ne peux assez vous remercier des œuvres mêlées de Mme Karchinn, par la raison que rien ne me donne tant à penser que son caractère poétique et philosophique. J'attends, des Joyeusetés de Rabener, instruction, diversion et consolation ; et, sur ce, je

vous demande la continuation de votre bienveillance et de vos bons offices. En même temps, je vous prie d'accepter un exemplaire des *Avis salutaires* qui me tomba pour ainsi dire du ciel, il y a environ quinze jours, et de le conserver comme un gage du parfait dévouement, etc. »

III.

Les canons de l'église de Notre-Dame-en-Vaux, exposés sur le maître-autel aux jours de fêtes solennelles, sont, à peu de chose près, tout ce qui nous reste des œuvres dues au pinceau du chevalier Delatouche. Tous ses autres dessins, aquarelles et gravures ont été dispersés quand les tableaux qui composaient l'ancien Musée de la ville de Châlons furent rendus aux églises ou à leurs premiers propriétaires. A ce titre, ils méritent une analyse et une description particulières.

Le canon de gauche, où le prêtre lit l'évangile de saint Jean, représente l'apôtre favori contemplant au fond du désert les visions sublimes de l'Apocalypse. Devant lui le ciel est en feu, l'éclair de la colère divine resplendit à l'horizon; cependant, ce ne sont pas les quatre cavaliers vengeurs qui lui apparaissent, car son front rayonne d'extase et ses yeux, qui planent dans les sphères éthérées, semblent apercevoir un rayon de la Jérusalem céleste. Assis dans une caverne, il tient à la main la plume qui doit écrire les redoutables mystères, et les deux anges qui planent au-dessus de sa tête sont comme les messagers du souffle du Très-Haut.

Ce premier sujet est traité avec une grande délicatesse

et une rare perfection. Les plis de la tunique de l'apôtre sont habilement tracés; sa main droite et son pied sont d'un dessin exquis. Les deux têtes d'anges, du haut, ont une grande ressemblance avec les chérubins rêveurs de la madone de saint Sixte. Aux quatre coins de l'évangile sont placés les attributs des quatre évangélistes : l'aigle, l'ange, le bœuf et le lion. Les ornements qui les relient entre eux et les guirlandes de fleurs qui en forment le cadre, tout en ayant le caractère du XVIIIe siècle, n'ont rien ni de coquet ni de profane. Ils prouvent, à part un mérite plus sérieux, un très-grand talent d'ornemaniste.

Le principal sujet du canon de droite a l'apparence de ces riches enluminures des myssels bysantins, dont la célèbre collection du château d'Heidelberg a servi de litière aux chevaux des Impériaux pendant la guerre de Trente ans. Il représente le baptême de Jésus-Christ dans les eaux du Jourdain. C'est une charmante miniature d'un genre plus mou et plus relâché que le reste de la composition. Le petit paysage qu'on entrevoit, ainsi que les deux anges qui tiennent les vêtements du Christ sur la rive opposée du fleuve, sont traités avec un soin et une habileté très-remarquables.

Le grand canon, destiné à occuper le centre de l'autel, est composé de plusieurs tableaux relatifs à la consécration eucharistique qui, tous, méritent d'être examinés à part. L'exécution y est encore plus soignée, si cela est possible, que dans les deux autres.

Celui du haut nous montre les splendeurs éternelles de l'Empyrée. L'Agneau pascal repose sur le livre aux sept sceaux dans une gloire formée par un groupe d'archanges et de séraphins qui reçoivent de lui la lumière. Ces anges, de formes et d'attitudes diverses, expriment tous, par leurs poses et leurs physionomies, des sentiments différents : l'adoration, la prière, la béatitude, l'extase, l'humilité. La

candeur de l'ange féminin qui se tient à droite, son ingénuité, sa simplicité, ses grâces naïves le feraient prendre au besoin pour la douce et chaste pastourelle, héroïne de Vaucouleurs. Le côté scabreux de cette composition, c'est qu'au sentiment tout idéal qu'inspire la beauté de ses personnages divins, il était bien difficile de ne pas mêler, en une certaine mesure, une idée de volupté : la foi sincère et le recueillement de l'artiste ont facilement surmonté cet écueil.

Les deux médaillons en manière de grisailles qui entourent l'Agneau pascal représentent : l'un, la Cène du Sauveur avec ses apôtres, — fondement des agapes chrétiennes ; — l'autre, le grand-prêtre Melchisédech, roi de Salem, offrant le pain et le vin à Abraham après sa victoire sur Chodorlaomar, roi des Élamites, — origine des sacrifices judaïques. — Abraham, dans ce médaillon, tend les bras pour recevoir les présents sacrés en échange desquels il apporte la dîme des dépouilles arrachées à l'ennemi ; on voit par ce geste que l'auteur n'a point accepté l'interprétation des Pères de l'Église suivant laquelle le grand-prêtre aurait simplement offert, en son nom, le pain et le vin à Jéhovah. Mais le choix de Melchisédech, pour ce symbole anti-eucharistique, est trop significatif pour ne pas être remarqué. En effet, Melchisédech, ce personnage si obscur de l'Ancien Testament, qui a occasionné au moyen-âge tant de controverses et même de sectes et d'hérésies, est caractéristique. Origène le prend pour un ange ; d'autres pour le Saint-Esprit ; mais tous les commentateurs s'accordent à voir en lui et en ses successeurs les représentants du Messie qui devait établir sur la terre un nouveau sacerdoce et un sacrifice sous de nouvelles espèces. Aussi l'opposent-ils à Aaron et aux prêtres de son ordre, dont le sacrifice est purement judaïque. Telle est la si-

gnification de ce psaume de David, qu'on récite souvent sans en comprendre le sens figuré : *Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech*. C'est ainsi qu'en toute circonstance l'érudition profonde et la foi ardente de Delatouche en faisaient un savant, un artiste et un chrétien, digne, en tout point, des brefs de congratulation qui lui furent envoyés de Rome.

Au dessous de la représentation mystique de l'Empyrée se tiennent les figures symboliques des trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces trois figures de formes austères sont admirablement belles, mais d'une beauté grave et raphaëlesque qui n'a rien de commun avec les fadeurs mythologiques et les enfantillages religieux de Boucher. Il semble qu'elles aient été créées au siècle où le Poussin retraçait, avec son pinceau magistral et de son style grandiose, les mystères sacrés de l'Eucharistie, au siècle où Lesueur peignait, daus le silence d'un couvent, la vie monastique de saint-Bruno. Le visage de la Charité est véritablement inspiré ; l'extase de sainte Thérèse est empreinte sur cette physionomie toute divine. Je n'en dirai pas autant de celui de la Foi dont la couleur est un peu terne et dont le dessin a trop de lourdeur. Celui de l'Espérance, appuyée sur son ancre, a infiniment plus de noblesse et de pureté.

De chaque côté des Vertus théologales est placé un groupe de deux autres figures symboliques, qu'on pourrait prendre, à première vue, pour les quatre Vertus cardinales. Mais, d'après leurs gestes et leurs expressions, on peut juger que telle n'a pas été la pensée de l'artiste. Les figures de gauche désignent peut-être la Tempérance et la Prudence ; mais il est difficile de croire que celles de droite soient la personnification de la Force et de la Justice. L'une d'elles porte, sur ses genoux, l'Agneau pascal ; l'autre, le visage baigné de larmes, tient à la main l'ins-

trument de pénitence inventé par saint Césaire d'Arles pour la *discipline* des cloîtres et des couvents. L'une est la Douceur ou la Patience, l'autre la Mortification. Le peintre a certainement voulu représenter les vertus les plus nécessaires, selon lui, pour approcher dignement de la table de l'Eucharistie.

Quelle qu'ait été l'intention de l'auteur, ces quatre figures ne sont pas moins remarquables que les trois précédentes. On sent, je le répète, que ce n'était point à l'école frivole et séduisante de Watteau, mais à la forte école du Poussin, que le peintre s'était formé. Avec autant de sobriété, de pureté, de goût, de simplicité, d'élévation, il a, selon la mesure de son génie, plus de charme, de grâce et d'éclat. Les mains, les bras et les épaules de ses anges et de ses personnages symboliques, dessinés avec une grande perfection, ont cette ampleur de formes qu'on remarque, si j'ose me servir d'une comparaison aussi profane, dans toutes les divinités grecques du siècle de Périclès.

Dans les ornements de cette vaste et belle composition, on retrouve les emblêmes des sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle alliance, de la religion hébraïque et du culte catholique. D'un côté les clés de saint Pierre, l'ostensoir, l'hostie, la croix à triple branche et la tiare à triple couronne; puis, le bénitier, l'encensoir et l'autel; de l'autre, le chandelier à sept branches, le vase des ablutions, le bouc émissaire, les pains de proposition et l'arche d'alliance, dont les anges, courbés par l'adoration et vus à profil perdu, offrent une grande difficulté de dessin heureusement vaincue.

Les trois canons, exécutés entièrement de la main de Delatouche, ont été dessinés à la plume et à l'encre de Chine, à la manière correcte et minutieuse des peintres-graveurs; les personnages et les attributs ont été ensuite recouverts d'une légère teinte d'aquarelle, et les figures,

les mains, en général toutes les parties nues, ont été peintes à part à la gouache. Toutes les personnes qui ont vu ces peintures ont été vivement frappées du sentiment religieux qui y est empreint et ne les ont pas quittées sans une émotion profonde. Quant à moi, je ne crains pas d'avouer que l'impression que ce chef-d'œuvre a produite sur moi est de celles qu'on ne ressent qu'en présence des œuvres des maîtres véritablement inspirés. On en peut dire ce que Delatouche disait d'un ouvrage assurément moins recommandable, qu'il plaît moins encore aux yeux du corps qu'à ceux de l'esprit et du cœur.

La main qui a écrit la lettre des canons n'est pas celle qui a tracé les figures. La même main étrangère a écrit derrière le grand canon ces mots qui méritent d'être transcrits ici, ne fut-ce que comme renseignement historique :

« Extrait du livre des Conclusions de Messieurs les chanoines-curés de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, le 4 août 1752.

» Pour donner à la postérité un témoignage authentique de leur juste reconnaissance, Messieurs ont ordonné qu'au dos de ce canon serait écrit ce qui suit :

» Ce canon a été inventé, dessiné et peint par messire Jacques-Ignace Delatouche, chevalier, seigneur de Loisy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, des académies de Marseille et de Padoue.

» Cet ouvrage est autant l'expression du sentiment que la production de l'art et du génie. Le spectacle des sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle Alliance; l'accord heureux des attributs de l'un et de l'autre sacerdoce; le caractère des Vertus personnifiées qui désignent les fruits de l'Eucharistie et les dispositions pour y participer; la beauté de l'invention, la correction du dessin, l'éclat et la

vivacité du coloris, la grandeur du sujet, tout annonce la piété éminente et les talents rares de l'auteur.

» C'est par cet art, qui élève l'esprit après l'avoir frappé d'admiration, qu'il a voulu inspirer les sentiments de respect et d'amour dont lui-même était pénétré pour les saints mystères.

» Il offrit et consacra ce canon à l'église de Notre-Dame, sa paroisse, le 4 août 1752. »

Dans ses correspondances, Delatouche évite toujours de se mettre en avant. Adresse-t-il des conseils à un peintre, ses avis se fondent uniquement sur le sens commun ou sur ses connaissances théoriques. Jamais il ne se donne pour modèle. Cependant, d'après ces conseils mêmes, on peut facilement deviner quelles étaient selon lui les qualités indispensables à un artiste vraiment digne de ce nom, et quelles étaient, par conséquent, celles qu'il s'était principalement efforcé d'acquérir. En effet, la facilité, la liberté, la fermeté, la légèreté, la finesse, les tours heureux, l'harmonie, la propreté, le goût qu'il remarque et qu'il admire par dessus tout dans l'œuvre d'un peintre de ses amis (1) et, peut-être, de ses élèves, sont précisément les qualités qui vous frappent quand on étudie de près les canons du maître-autel de Notre-Dame-en-Vaux, un de ses principaux ouvrages.

Pour se faire une idée exacte de la valeur artistique de Delatouche et du mérite qu'il a eu à se maintenir ferme et inébranlable dans les principes qu'il avait adoptés, il faut avant tout se rendre compte de l'état de la peinture au moment où il peignait et au moment où il écrivait. D'après le ton de sa correspondance et la date de sa mort, on peut faire remonter sa naissance aux dernières années

(1) Lettre du 18 octobre 1763, sans adresse.

du XVIIe siècle. J'ignore quel fut son maître, j'ignore si le voyage de Rome, imposé alors, comme aujourd'hui, à tout débutant sincère, a pu contribuer à le mettre dans la bonne voie et à lui imprimer dès sa jeunesse la direction qu'il a toujours suivie. Mais, à l'époque où il commença à manier le crayon et sans doute aussi le pinceau, le célèbre Watteau était déjà dans toute la splendeur de sa gloire. Wattean, coloriste exquis, avait fait, de concert avec son collaborateur Claude Audran, ornemaniste distingué, de sérieuses études sur les œuvres de Rubens et de Van-Dyck, qui décoraient alors la fameuse galerie du Luxembourg. Dessinateur correct et excessivement spirituel, il eut pu avoir sur l'école française la plus salutaire influence, si le goût dominant de l'époque n'avait été accepté par lui sans réserve. Car il y a, entre Watteau et David, cette différence que l'un a subi son siècle, tandis que l'autre a imposé à l'Europe ses goûts et son école.

Quoique mort dès 1721, Watteau continue à vivre dans ses successeurs, et les saines traditions du Poussin, de Lesueur, de Philippe de Champagne, déjà mises de côté de son vivant, ne tardent pas à se dissiper entièrement. Bientôt après apparaissent Marivaux, que Laharpe appelle le créateur d'une nouvelle famille d'arlequins; puis Florian et Gessner, dont les pastorales ne sont nullement de la famille de celles de Théocrite et de Virgile. Ce genre de poésie, qui était alors en honneur à la Cour et à la ville, a son analogue dans les œuvres de Watteau et de ses successeurs. Avec eux la peinture devient la peinture de trumeaux, d'alcôves et de décors d'opéra. Elle se fait, peu à peu, la très-humble servante des caprices et des arabesques du genre rococo et de l'architecture Pompadour. Digne interprète des mœurs et des goûts dominants, elle orne le boudoir des Ninons de vierges qui, selon la remarque de Victor Hugo, empruntent leurs attitudes à

Vénus, et d'anges auxquels il ne manque que le carquois et les flèches pour ressembler à de petits Cupidons.

Après Watteau, ses élèves et imitateurs, Lancret et Pater, continuent son école et ramassent, avec Boucher, les bribes de son héritage. Le coloris terne de Boucher et son peu d'expression durent faire regretter Watteau; mais comme on est toujours pressé de remplacer ce qu'on a perdu, et comme les bergeries et les scènes pornographiques que Boucher affectionnait spécialement l'emportaient en licence sur les productions de Watteau, il ne tarda pas à faire fortune à la Cour. Il fut nommé premier peintre du roi, en remplacement de Carl Vanloo, qui succédait lui-même à Coypel. Avec lui, le genre devint de plus en plus pastoral. Aux pantalonnades de la comédie italienne, à Cassandre, à Scaramouche, à Colombine succédèrent la houlette et les pipeaux de Colas, de Lise et de Lubin. Le style d'opéra comique fit fureur. Les paysans enrubannés régnèrent en maîtres dans les petites maisons des grands seigneurs et dans les hôtels des rustres qui se piquaient aussi de galanterie, depuis que la banque de Law les avait métamorphosés en Turcarets.

Au milieu de ce libertinage de style, de pensée et de mœurs, on voit cependant apparaître quelques artistes sérieux qui ne sacrifient pas la dignité de l'art au plaisir des yeux et des sens. Aussi, la postérité a-t-elle réservé une place distinguée dans son estime à des peintres tels que Vernet, Greuze et Chardin. Mais ils sont rares, isolés et peu secondés. Parcourez les salons de Diderot, vous verrez que, si Greuze se présente pour peindre la famille de La Rochefoucauld, des experts tels que M. Watelet et M. de Mérigny lui feront préférer Roslin. Quant aux académiciens de Saint-Luc, ils n'étaient pas infiniment supérieurs, pour l'exécution et pour le goût, aux peintres-barbouilleurs d'enseignes du Pont-Neuf.

Enfin, en 1771, l'année même d'où sont datées la plupart des lettres du chevalier Delatouche, Boucher meurt, et la réaction moderne s'avance à grands pas.

A en juger par les canons du maître-autel de Notre-Dame de Châlons, il est facile de voir que, si le XVIIIe siècle a imprimé sur son œuvre son cachet irrécusable, le peintre ne subit du moins que très-faiblement l'influence de Watteau et de son école. Son style est beaucoup plus simple, plus naturel, plus digne et plus réservé; il en a l'élégance et le charme séduisant, sans en avoir la mollesse, la fadeur et la grâce efféminée; et il a de plus la candeur et la pureté dont ni Boucher, ni les autres ne se doutaient ou ne se souciaient. Où avait-il puisé ces préceptes salutaires? On l'ignore, et ses lettres ne nous tirent pas d'embarras; mais peut-être les magnifiques estampes de son compatriote Nanteuil, natif de Reims, et la peinture mâle et vigoureuse de Desportes, né à Champigneul, avaient-elles eu autant d'action sur la direction de ses instincts et de ses penchants, que ses conseils eurent d'autorité sur les deux graveurs châlonnais, Chédel et Varin. On sait que la gravure du saint François, de Delatouche, a signalé le début et les premiers succès de Varin.

Delatouche avait eu, dès son enfance, une vocation irrésistible pour la peinture. Lui-même prend soin de nous donner à cet égard de précieux renseignements. « Il ne suffirait pas, dit-il, d'entendre parfaitement la langue dans laquelle Winckelmann écrivait, si l'on n'avait au moins reçu les prémices de l'esprit qui l'animait. A cette occasion, ne pourrait-on pas dire : *Sedibus æthereis spiritus ipse venit?* Rien du tout ne contribue de nos jours ni à l'exciter, ni à l'entretenir, soit au commencement, soit dans le progrès de nos études. Cent et cent fois j'ai remarqué qu'un esprit contraire ne cherchait qu'à l'étouffer. A moins que cet esprit ne nous soit donné d'en haut,

nous ne pouvons le recevoir aujourd'hui de personne. Comme depuis la petite pointe du jour de mon adolescence, jusqu'à la nuit close de ma vieillesse, je n'ai cessé d'attirer cet esprit, comme l'amour inné des arts m'en a beaucoup facilité les communications; enfin, comme le bonheur de ne tenir à rien dans ce bas monde m'a mis au dessus d'une infinité de préjugés d'état, de parti, d'école, d'atelier et de bienséances pédantesques, j'ai porté mes excursions philosophiquement pittoresques, tantôt jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, tantôt dans les plus profondes, les plus solitaires, les plus obscures vallées du pays perdu de l'imagerie. »

Quand il fut à même de se connaître et d'apprécier à leur juste valeur, autant que sa modestie le lui permettait, les qualités qui le distinguaient, il ne dut pas tarder à s'apercevoir de ce qui lui manquait et de ce qui lui manquerait toujours pour accommoder ses talents au goût du siècle, et pour lutter de dépravation avec ceux qui étaient déjà lancés dans la carrière. Ce fut sans doute ce qui le retint d'aller chercher à Paris une réputation qui fût à la hauteur de son mérite. En effet, quels succès pouvait briguer, à la cour du Régent ou de Louis XV, un artiste qui ne peignait presque que sous l'influence des idées religieuses. Le sombre oratoire de Mme de Maintenon était depuis longtemps désert, et la Pompadour n'eût pas facilement accordé ses royales faveurs à un peintre dont les mœurs étaient plus austères que celles d'un *cloîtrier*. Quant au public, on peut dire qu'il partageait, à peu de chose près, la manière de voir de la séduisante marquise, née Poisson.

Cet état de choses le chagrinait beaucoup: « Toutes ces pièces sont pleines de sens, dit-il, à propos des estampes satyriques de Rabener, et méritent une singulière attention. Je voudrais avoir lieu de me récrier sur l'exécution; jamais elle n'a été au-dessus du médiocre, lors même que

les planches moins fatiguées, moins usées, pouvaient avoir le mérite d'une belle épreuve. Elles n'ont donc absolument rien qui flatte les yeux du corps, mais je les crois bien plus propres à éclairer ceux de l'esprit que les frontispices, vignettes, fleurons, culs de lampe des Baisers de M. Dorat. Ce sont, j'en conviens, des chefs-d'œuvre et de dessin et de gravure dont autre chose ne peut résulter que de tristes réflexions sur l'abus, sur la profanation des talents, et sur l'extrême dépravation du goût moderne en matière de mœurs. »

Les mêmes remarques, les mêmes plaintes se retrouvent dans ses vers :

Au goût des peintres créateurs,
De frivoles décorateurs
Nous préférons l'enluminure ;
Et des pompons et des joujoux
Font plus d'impression sur nous
Que les trésors de la nature.

Diderot, qui pourtant n'appartenait pas à la réforme, sentait bien qu'il était impossible à un artiste sérieux de trouver sa vie véritable à Paris. Le mal y allait toujours en empirant. « Si Mengs fait des prodiges, dit-il, c'est qu'il s'est expatrié jeune, c'est qu'il est à Rome, c'est qu'il n'en est pas sorti. » En effet, Mengs avait quitté la France qui n'avait rien à lui apprendre ; Vien allait être nommé directeur de l'école de Rome, et le futur peintre des Horaces, né en 1748, en attendant qu'il allat l'y rejoindre, décorait les salons de l'hôtel que Ledoux avait bâti pour Mlle Guimard. Cependant, comme je l'ai dit, la réforme s'avançait à grands pas. Leroux d'Agincourt en France, Hamilton en Italie, et en Allemagne Heyne, Winckelmann, Tischbein, Lessing, Hagedorn, en préparaient la venue. En 1768, date de la seconde lettre de Delatouche, Winckelmann avait été as-

sassiné, dans un auberge de Trieste, par un aventurier nommé Arcangeli, qui avait attiré sa confiance en feignant de partager son amour pour l'antiquité. Mais ses œuvres parlaient pour lui et son histoire de l'art était dans toutes les mains.

Il en fut de cette révolution purement artistique ce qui en arriva pour la révolution française. Excellentes dans leurs principes, elles furent poussées à l'excès et produisirent de détestables résultats. Mais Delatouche, mort en 1781, ne pouvait prévoir quelle en serait la fin. Aussi le voyons-nous rechercher avec ardeur les moyens de se mettre au courant des idées nouvelles. Sachant que M. de Flavigny se dispose à partir pour l'Allemagne, il lui envoie un long mémoire dans lequel il lui recommande de se procurer, outre quelques ouvrages de littérature, tout ce qui a été récemment publié sur l'art et sur la peinture en particulier. Il lui recommande surtout le *Versuch einer Allegorie* de Winckelmann, dédié à l'académie des sciences de Gœttingue, et qui avait paru à Dresde en 1766 chez Walther; le *Livre des plaisirs terrestres en Dieu, dans des considérations poétiques sur les merveilles de la nature,* par Broscher, *in-8o, Tübingen*; les premières productions de Herder et de Wieland, *Zurich*; les écrits de Guillaume Hogarth sur les déviations de la Beauté; l'explication des Allégories de Raphaël Mengs, dans la Bibliothèque impériale de Vienne; la réflexion de Hagedorn sur la peinture; le *Laocoon* de Lessing et une foule d'autres ouvrages qui nous sont moins connus.

L'état de l'art en Allemagne le préoccupe vivement. « Quand la *Watteaumanie* s'empara de l'école française, l'école allemande s'en ressentit. Bientôt après, les formes rocaillées, baroques, bizarres, de sens de travers, prirent le dessus. Les dessins de Jérémie Waschmuth, d'Habermann, de Cuvilliers, de Nilson, ont fait le procès aux ornements du

nom de Pleffel.... Je voudrais savoir encore ce que Wagner grave à Venise, Heumann à Nuremberg, Redinger, Waschmuth, Nilson à Augsbourg. Redinger peint et grave les animaux d'une manière qui lui est propre. On dit que son atelier et la galerie qui renferme ses modèles et ses études anatomiques sont ce qu'on peut voir de plus curieux. Waschmuth et Nilson ont l'esprit inventif et l'exécution brillante, comme il appert par le nombre de compositions gracieuses, piquantes, intéressantes que l'un et l'autre ont gravées d'après leurs propres dessins. Informez-vous, Monsieur, de tout ce qui regarde les littérateurs allemands qui se sont signalés dans ces derniers temps par des productions originales. Rassemblez tout ce que vous pourrez recueillir de leur naissance, de leur éducation, de leurs mœurs, de leurs aventures, de leurs émules, de leurs critiques, de leurs contradicteurs; de ce qu'ont fait ceux qui vivent encore, et de ce qu'ont ou gagné ou perdu à leur mort ceux qui ne sont plus. »

Quoique parvenu à un âge fort avancé, Delatouche s'occupait d'un travail considérable sur l'imagerie, science qui touche de près à son art, et avec lequel on la confond d'autant plus volontiers qu'elle est à peu près inconnue ou délaissée aujourd'hui. Elle a principalement pour objet les dessins et les estampes naïves et populaires, et, en remontant plus haut, cette partie de l'art bysantin qu'on a cru nécessaire de baptiser du nom un peu prétentieux d'iconographie. Delatouche s'en était occupé toute sa vie et il regrettait vivement que ses recherches ne fussent pas plus secondées par les goûts de l'époque. « Sommé et interpellé de dire vérité, j'affirmerais que depuis cinquante ans, à peine ai-je trouvé deux hommes qui eussent connaissance de ses véritables richesses. Loin de là, j'ai eu souvent le crève-cœur de les entendre traiter par aucuns de ceux que je regardais comme des oracles de spécieuses bagatelles et

d'importantes frivolités..... J'ai fait à cet égard ce que Poussin disait avoir fait pour la perfection, *je n'ai rien négligé*. En telle sorte que, par le bénéfice du temps, j'ai rassemblé grand nombre de remarques, d'observations, de considérations, de réflexions, d'explications, de descriptions, de projets et de plans sur toutes les parties *du monde symbolique*. Tout cela est prêt à s'en aller *in invisibilio* avec la carcasse de l'auteur, et c'est ce qui le détermine à chercher, sous vos auspices, quelque moyen de disputer au gouffre du trépas les débris de mon dernier naufrage. »

Si je ne craignais d'allonger indéfiniment cette notice déjà trop étendue, je reproduirais dans tous leurs détails ses réflexions piquantes, ses critiques fines et ingénieuses sur les principaux imagiers et ouvrages d'imagerie de l'école allemande et, en particulier, sur Daniel Herz, fondateur de l'Académie franciscienne d'Augsbourg, « compositeur tantôt sage, tantôt extravagant, dessinateur facile, correct, élégant, puis tout à coup indécis, incorrect et mesquin, chez lequel on trouve toutes les attentions, toutes les recherches, toutes les finesses, toutes les hardiesses des plus habiles graveurs-auteurs, jointes à toutes les négligences, les inégalités, les incorrections des graveurs simplement copistes. » Mais cela nous mènerait trop loin. J'espère avoir donné du genre de talent et des idées de Delatouche, en matière d'art, un aperçu assez complet pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister davantage.

Delatouche n'admettait pas que, dans la pratique de l'art, un peintre dût abandonner rien aux caprices du hasard. Une dernière citation va nous montrer le fruit qu'il avait tiré tant de ses propres méditations que de la lecture de l'anecdote racontée par Hagedorn au sujet de Percellis (1).

(1) Voici l'anecdote : Je regrette d'être obligé de suppléer par ma mémoire au manque du texte.



« Nous remarquons dans ce petit ouvrage de la facilité... du goût, j'ajouterais de belles formes, n'était cette momie égyptienne ou cette statue terminée en gaine qui se trouve absolument déplacée au pied de la grande fabrique, et qui d'ailleurs est traitée de façon qu'on ne sait trop ce qu'elle représente. Cette figure est sans doute venue d'elle-même au bout de la plume et vous l'avez mise où elle est sans trop savoir pourquoi. Je vous le pardonne d'autant moins, Monsieur, que vous êtes fait exprès pour penser et pour exprimer vos pensées de manière à vous faire honneur, pourvu néanmoins que vous preniez les mesures et les moyens qui doivent contribuer le mieux à rendre glorieuse la fécondité de votre veine pittoresque. »

J'ai vainement cherché, dans les *Salons* de Diderot et dans les écrits contemporains, quelque chose qui eût rapport aux œuvres du chevalier Delatouche. Il est peu probable qu'il ait soumis ses productions à l'appréciation du public parisien dans les expositions périodiques du Pa-

---

Percellis, peintre de marine, et deux paysagistes dont les noms m'échappent, luttaient à qui produirait le meilleur tableau dans un temps limité. Le premier paysagiste se mit aussitôt à l'œuvre, plaçant çà et là au hasard du pinceau un personnage, un rocher ou un arbre. En un clin-d'œil le tableau fut fait. Le second commença par jeter sur la toile toutes les couleurs de sa palette, puis de ce chaos informe il dégagea rapidement un à un tous les objets principaux et tous les accessoires, et son tableau fut jugé supérieur au premier. Cependant Percellis réfléchissait profondément. L'heure s'écoulait rapidement, et il ne s'était pas encore mis à l'œuvre. Tout à coup il saisit sa palette et d'un trait il trace, aux yeux des juges émerveillés, une marine d'un effet merveilleux. D'une voix unanime on déclara que la marine de Percellis était infiniment supérieure aux paysages de ses rivaux, parce que la pensée qui avait présidée à son œuvre avait été lentement élaborée, et qu'en l'exécutant il s'en était remis moins aux inspirations du hasard qu'à celles de son propre génie.

lais-Royal, surtout à l'époque où écrivait Diderot. Il n'est même pas certain qu'il ait transporté ses compositions sur la toile, et je crois bien, quant à moi, que le saint François reproduit par la gravure de Varin, était non pas une peinture à l'huile, mais une simple aquarelle ou un dessin. En tous cas, il est hors de doute que sa réputation avait franchi les limites de sa province. Il avait reçu du Pape des brefs de congratulation pour les canons qu'il avait exécutés pour l'église de Saint-Jean-de-Latran et qui sont, soit la reproduction, soit le pendant de ceux qu'il offrit à Notre-Dame de Châlons, en 1752. De son côté, Louis XV le créa chevalier de Saint-Michel, dignité fort appréciée des artistes de ce temps, quoi qu'elle n'ait pas consolé Vanloo du peu de succès de son tableau des *Grâces enchaînées par l'Amour*. Certes, il avait fallu produire des chefs-d'œuvre pour attirer de telles faveurs sur la tête d'un peintre aussi modeste, aussi peu ambitieux et surtout aussi mauvais courtisan de la fortune et de la gloire.

Nous avons vu avec quelle patience, quel courage, quelle résignation, quelle confiance dans les décrets de la Providence, Delatouche supportait les maux, les ennuis, les souffrances et les tribulations de la vieillesse. Une seule fois, en songeant à ce qu'il a été, et à l'abandon dans lequel le place l'ingratitude de ses concitoyens, il laisse un grain d'amertume se mêler à ses regrets.

« Compatriotes, concitoyens, amis, frères, à plus d'un égard j'avais lieu de me flatter que votre présence éclairerait mes derniers pas dans la plus pénible des carrières de la vie.... Plus je considère combien nous pouvions nous être agréables, utiles et mêmes nécessaires, plus je me sens accablé du poids de votre absence.... plus les efforts que je fais pour le soulever sont grands, plus me convainquent-ils de mon extrême faiblesse. Que produisent-ils, en effet, sinon l'affliction la plus amère !... Il est vrai que je

porte les yeux de mon âme jusqu'aux décrets de la Providence, et alors j'admire, j'adore, et j'espère qu'une si grande privation dans un si grand besoin me sera méritoire. » (1)

Il est impossible de lire ces lignes à la fois si simples, si nobles et si touchantes, sans que les larmes viennent aux yeux.

A partir du 29 juillet 1774, date de la dernière lettre, la correspondance entre Delatouche et M. de Flavigny est interrompue. Seulement, à la date du 8 février 1780, c'est-à-dire six ans plus tard, on trouve sur une feuille de papier isolée ces quelques notes tirées des versets de l'Ecriture, écrites et datées : SUB FLAGELLO :

Expectabam bona et venerunt mihi mala.
Prestolabar lucem et eruperunt tenebræ.
Versa est in lucem cythara mea,
Et organum meum in vocem flentium. — JOB.
Conclusit Dominus semitas meas lapidibus quadris,
Dominus semitas meas subvertit. — JÉRÉMIE.
Miseremini mei ! miseremini mei !
Saltem vos, amici mei,
Quia manus Domini tetigit me. — JOB.
Sit nomen Domini benedictum.

Le 5 avril 1781, Delatouche accablé d'infirmités, d'années et de chagrin, rendit son âme à Dieu. Ses obsèques eurent lieu à l'église Notre-Dame, et tout porte à croire que ceux de ses compatriotes que le spectacle de sa décrépitude avait éloignés de lui se firent un devoir d'y assister. Le monument qu'on lui éleva dans une des chapelles du transsept n'existe plus aujourd'hui.

(1) Lettre du 10 janvier 1772.

En l'an IX de la république, on se ressouvint de Delatouche. « Après la distribution des prix (1), dit l'*Annuaire de la Marne,* le Préfet, accompagné du cortége qui l'avait amené, s'est rendu dans la salle du Musée de peinture, où le buste couronné de M. Delatouche était exposé aux yeux de ses concitoyens, au milieu de ses œuvres dont la salle était décorée ; là, le citoyen Varin, élève de ce célèbre graveur, a payé à sa mémoire le juste tribut de sa reconnaissance en prononçant un éloge qui a été entendu avec le plus vif intérêt par l'assemblée....

« Propager la réputation d'un homme distingué par de grands talents, célébrer ses études, ses travaux, c'est, en quelque sorte, participer à sa gloire. Le citoyen Varin, conservateur du Musée, aspirant à cet honneur, désire rendre hommage à un savant aussi respectable que vertueux, M. Delatouche, dont les ouvrages attestent une connaissance profonde de l'histoire de la poésie et de la peinture ; qui porta l'art du dessin à un degré éminent, et dont le crayon, tour à tour noble, gracieux et pittoresque, ne fut étranger à aucun genre ; qui fut l'ami des arts, le père et le maître des artistes ; à qui les Chédel doivent la touche savante, spirituelle et originale qui caractérise leurs gravures ; les Cayeux, les Pariset, les Ledieu, et nombre d'autres, leurs succès ; et le citoyen Varin, les préceptes les plus importants et les plus utiles sur la gravure.

» Pour donner à cet acte de reconnaissance tout l'intérêt et toute la publicité qui doivent en faire le mérite, le citoyen Varin a exposé partie de l'œuvre gravée et des dessins de cet artiste inimitable, dans le local de l'École

(1) De l'Ecole centrale.

centrale, pendant les jours d'exercice, de distribution des prix et jours complémentaires, de deux heures jusqu'à six. »

Toutes ces œuvres, qui auraient pour nous tant de prix, ont disparu, et nul n'a songé à en suivre la trace.

Le portrait de Delatouche, peint sur son lit de mort, et après son décès, par un artiste inconnu, orna longtemps la galerie qui surmonte le grand escalier de l'hôtel-de-ville. Il a été remplacé depuis par une grisaille de fraîche date, sans expression et sans physionomie. Son buste, conservé religieusement, fait partie de l'école communale de dessin, et les enfants qui la fréquentent savent à peine que ces traits calmes et cette figure austère sont ceux d'un homme qui fut jadis aussi distingué par ses talents que par ses vertus.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ

Du 31 décembre 1856 au 31 décembre 1857.

1° Ouvrages adressés par LL. EE. MM. les Ministres.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, pris sous le régime de la loi de 1791, tomes 86, 87.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tomes 24, 25, 26; table générale des 20 premiers volumes.

2° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Bellin-Gaspard. — La Silhouette du jour.

Bertin (Amédée). — Infériorité de la France en agriculture. — Réforme agricole. — Credo agricole.

Bossin. — Histoire et culture de la reine-marguerite, grosse pivoine, bombée, etc. — Bibliothèque de l'horticulteur et de l'amateur. — Instruction pratique sur la plantation de l'asperge.

Bordeaux (Raymond). — Notice sur Delarue, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Eure. — Philosophie de la procédure civile.

MM. Bourgogne père. — Considérations générales appliquées à l'hygiène publique et privée pendant le cours d'une épidémie du choléra asiatique. — Réponse au rapport de M. Dehous sur le mémoire intitulé : Considérations générales appliquées, etc.

Catalan. — Manuel des candidats à l'école polytechnique, tome 1er.

Challe. — Le Congrès archéologique de Moulins, extrait de l'Annuaire de l'Yonne. — Notice biographique sur M. Benoit-Frédéric, baron de Varanges. — Origines historiques attribuées à Auxerre. — Auxerre il y a cent ans. — La cathédrale d'Auxerre. — Le collége d'Auxerre. — Jehan Regnier, poëte Auxerrois du xve siècle. — Odoranne de Sens, écrivain et artiste du xie siècle. — Vallery.

Chatel (Victor). — Projet d'enquête sur la culture de l'Igname de Chine et du riz sec. — Maladie des végétaux. — Nouvelles observations sur l'utilité de la conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture.

Charpentier-Courtin fils aîné. — Exposé des motifs de la traduction d'ouvrages forestiers allemands, et de la nécessité de l'introduction en Champagne de cinq nouvelles espèces de pins. — Prairies artificielles en Champagne. — Cours de culture de M. Decaisne à Paris. — Du reboisement ou de la plantation des pins en Sologne et en Champagne, et de la production de résine du pin noir d'Autriche dans la vallée de Viertel.

Chevalier. — Appréciation philosophique et littéraire de la médecine dévoilée.

MM. CHEVILLION. — Histoire d'une grossesse extra-utérine, datant de six ans, guérie au moyen de la gastrotomie.

COCHEREAU-VERGER. — Notice sur la viticulture dans l'arrondissement de Montargis.

CORNET (l'abbé). — Rapport au nom d'une commission spéciale sur un nouveau moyen de cultiver la vigne, tenté à Villenauxe, par M. Gentil-Jacob.

CORBLET (l'abbé). — Rapport à l'association des inventeurs et des artistes sur l'échelle mobile, et le traité de l'art musical.

CORRARD DE BRABAN. — Les rues de Troyes anciennes et modernes.

DUGRIP (du Mans). — Pomme de terre Chardon.

GAYET. — Ephémérides de la Marne.

JORDAO. — Dissertaçao inaugural.

KLEIN. — Notice sur les fournaux économiques.

LAMBERTIE (DE). — Analyse des articles de M. Dubreuil sur l'arboriculture, publiés en 1856, dans la Revue horticole.

LANDOUZY. — De la respiration tubaire et amphorique dans la pleurésie, et des indications de la thoracenthèse.

LE-ROY-MABILLE — De la maladie de la vigne, expliquée par la théorie de Rosier et de Bosc, sur la taille et l'ébourgeonnement.

LEUCHSENRING. — Rapports à l'Académie impériale de Reims sur l'introduction et la culture du pin noir d'Autriche dans les plaines stériles de la Champagne.

LEUCHSENZING et CHARPENTIER-COURTIN fils aîné. — Description abrégée du pin noir d'Autriche, et de

sa grande utilité sous les rapports forestier et agricole, par Cuno Otto, comte d'Uxkull-Gyllenband, traduite de l'Allemand.

LONGUEMAR (de). — Etudes sur la circulation naturelle des eaux superficielles et souterraines dans le département de la Vienne.

MALINGRE. — Résultats pratiques des machines à moissonner et à faucher.

MATERNE. — Nouvelles de Wilhelm-Hauff, traduites de l'Allemand.

MELLET (de). — De la peinture chrétienne.

MONTUREUX (de). — Sur l'importation faite et à faire d'une race bovine de taille inférieure dans nos départements du nord-est.

OTREPPE DE BOUVETTE (d'). — Impressions d'un touriste dans le monde moral. — Exposé sommaire de quelques succès éclatants obtenus dans la province. — Musée provincial à Liège. — Où est le bonheur? — Abnégation et dévouement.

PERRIER (Charles), de Châlons. — L'art français au salon de 1857. — Notice historique sur le chevalier Delatouche.

PIGEORY (Félix). — Revue des beaux-arts, année 1857.

SAVY. — Rapport de l'agent-voyer en chef sur la situation du service des chemins vicinaux, le 1er juillet 1857, fait à M. le Préfet de la Marne.

SÉGUIER (marquis de Saint-Brisson). — Essai sur le polythéisme. — Dissertation sur le fragment de Longin contenu dans la rhétorique d'Apsine.

SELLIER. — Rapport fait au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, sur les travaux et les publications académiques des provinces.

MM. THIRAULT. — Encore quelques mots sur la maladie de la vigne.

VALLARINO-CADET. — Réflexions sur la crise financière qui se produit actuellement en Europe.

VAN-HOOREBEKE. — Suite au nobiliaire de Gand.

VIGNERAL (comte de). — De l'enseignement primaire dans les campagnes.

Un vigneron d'Ay. — Essai sur la destruction de la pyrale.

VILMORIN-ANDRIEUX. — Calendrier des semis et plantations à faire de février à décembre.

3° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AGEN. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tome 8, 2e partie.

AIX. — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix. — Séance publique annuelle. Tome 7, année 1857.

ALGER. — Société d'agriculture (1857, no 2).

AMIENS. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1856, no 7; 1857, nos 1, 2, 3, 4).

Société d'agriculture de la Somme (1857 : 1er, 2e, 3e, 4e trimestres). — Programme d'exposition d'horticulture, les 28, 29, 30 mars 1858.

ANGERS. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (5 vol., no 43).

Bulletin de la Société industrielle d'Angers (1856).

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (1er vol., nos 1, 2).

ANGOULÊME. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente (septembre et octobre 1856; de janvier à octobre 1857).

Anvers. — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers (Exposition de fleurs; exposition automnale, août 1857; concours des jardiniers fleuristes).

Annales de l'Académie archéologique de Belgique (tome 14, 4e livraison).

Arras. — Bulletin agricole publié par la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais (1857).

Avesnes. — Société archéologique d'Avesnes. — Notice sur le chapitre de Saint-Nicolas.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Beaune (1857, no 2).

Auxerre. — Bulletin de la Société centrale de l'Yonne, pour l'encouragement de l'agriculture (1857).

Besançon. — Journal de la Société d'agriculture et d'arboriculture du Doubs (1857, nos 1, 6, 7, 8).

Béziers. — Société archéologique de Béziers. — Compte rendu de la séance publique, tenue le 21 mai 1857.

Bordeaux. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde (3e et 4e trimestre de 1856, 3e et 4e trimestre de 1857).

Annales de la Société d'horticulture de la Gironde (nos 3, 4, 5 de 1856; nos 3 et 4 de 1857; deux programmes de concours).

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain (1857, nos 3, 4 et 5; 6, 7 et 8; 9, 10 et 11; 12).

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher (tome 10, nos 64, 65, 66).

Mémoires de la Commission historique du Cher (année 1852, nos 1 et 2; année 1854, no 3; année 1856, no 4).

Caen. — Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'association Normande (1857).

Société centrale d'horticulture de Caen. — Rapports présentés en 1855-56 et 1856-57.

CHALONS-SUR-MARNE. — Le Cultivateur de la Champagne (de juin 1856 à décembre 1857).

CHALON-SUR-SAONE. — Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (tome 3e, 2e partie).

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (de décembre 1856 à décembre 1857).

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne (tome 29, 1856).

CLERMONT-SUR-OISE. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (année 1857).

COMPIÈGNE. — Journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne (nos 36 à 41).

DIJON. — Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or (1856; 1858, no 1).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (année 1856). — Atlas : description d'un nouveau genre d'édenté fossile).

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or (tome 5, 1re livraison).

DOUAI. — Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai (d'octobre 1856 à mai 1857).

Procès-verbal de la séance publique et solennelle, tenue à Douai le 13 septembre 1857, par la Société impériale d'agriculture de Douai, et centrale du nord, et le Comice agricole de l'arrondissement.

DÔLE. — Revue agricole publiée par la Société d'agriculture de l'arrondissemement de Dôle (17e année, no 1).

Draguignan. — Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (octobre 1856; janvier, avril mai et juin 1857).

Bulletin agricole du Var publié par la Société d'agriculture et de commerce du Var (de janvier à décembre 1857).

Dunkerque. — Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (1855; année 1856-1857).

Epinal. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges (année 1856).

Grenoble. — Almanach du Sud-Est pour l'année 1858, publié par la Société d'agriculture de Grenoble.

Bulletin de l'Académie delphinale (tome 4).

Guéret. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (tome 2).

Laon. — Bulletin de la Société académique de Laon (tome 6, année 1857).

La Rochelle. — Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle (1856, n° 21).

Le Havre. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses (1855-56).

Le Mans. — Réglement de la Société d'agriculture de la Sarthe.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1857, 2e trimestre).

Le Puy. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (tome 19, 1854).

Liége. — Exposition de fleurs les 14, 15 et 16 juin 1857, par la Société royale d'horticulture, d'agriculture et de la grande harmonie de Liége.

LILLE. — Archives de l'agriculture du nord, publiées par le Comice agricole de Lille (année 1857, nos de 1 à 10).

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des prix à décerner en 1858.

LIMOGES. — Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne (tome 7, no 6; tome 8, nos 1, 2, 3, 7, 8, 9).

LYON. — Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du département du Rhône (année 1856, octobre, novembre, décembre; 1857, nos 1, 2 et 3; 4, 5 et 6).

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Macon (1857, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6).

Annales de l'Académie de Macon (1857, tomes 2 et 3).

MARSEILLE. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône (année 1856; novembre, décembre 1857).

MEAUX. — Annales de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux (année 1856, no 10).

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (année 1857).

METZ. — Journal de la Société d'horticulture du département de la Moselle (novembre, décembre 1856; 3e et 4e trimestres de 1857).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle (8e cahier).

MONTAUBAN. — Recueil agronomique publié par la Société des Sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne (tome 38, année 1857).

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (5e et 6e livraisons de 1848; 3e et 4e trimestres de 1856; 1er et 2e trimestres de 1857).

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier (octobre 1856; nos 1, 2, 3 et 4 de 1857).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (nos de 137 à 142).

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (1856).

Almanach ou annuaire de l'horticulculteur nantais pour 1858 ; discours prononcé par M. Chaigneau, président, à l'exposition d'octobre 1857 ; programme de l'exposition de camélias et de bruyères de mars 1858, envoyés par la Société nantaise d'horticulture.

NEVERS. — Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts (1er volume; 2e volume, nos 1, 2, 3, 4 et 5).

NISMES. — Société d'agriculture du Gard (décembre 1857).

Mémoires de l'Académie du Gard (1856-57).

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard et séance publique du Conseil général et du Conseil municipal le 29 août 1857.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (4e trimestre 1856; table analytique des quatre premiers volumes; nos 1, 2, 3 et 4 de 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (nos 26 et 27).

PARIS. — Compte rendu mensuel de la Société impériale et centrale d'agriculture (tome 12; nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8; Séance générale du 19 avril 1857).

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture (décembre 1856, et année 1857).

Journal de la Société de la morale chrétienne (tome 7; nos 1, 2, 3, 4, 5, 6).

Annuaire de l'Athénée des beaux arts, sciences et belles-lettres de Paris (année 1857).

Revue des beaux arts (année 1857).

Annuaire de l'Institut des provinces (année 1857).

Congrès scientifique de France; 22e session tenue au Puy en septembre 1855.

Poitiers. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (année 1856).

Reims. — Travaux de l'Académie impériale de Reims (année 1855-56; nos 1, 2, 3, 4.)

Rouen. — Extrait des travaux de la Societé centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure (3e et 4e trimestres de 1856; 1er trimestre de 1857).

Programme des prix à décerner en 1857-58.

Excursion agricole à Jersey, par MM. Morière et Girardin.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure (1856, 6e cahier; 1857, 1er cahier).

Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure (1856; 8e bulletin, année 1857).

Rapport sur l'exposition universelle de 1855, publié par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (année 1855-56).

Saint-Etienne. — Bulletin de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne (1856; 1857, de janvier à juin).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye (tome 1 ; mai, juin, juillet).

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Omer (1856, nos 7 et 8 ; 1857, nos 10 et 11).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (1856, nos 1—12 ; 1857, nos 1—12).

SOISSONS. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (tomes 9 et 10).

STRASBOURG. — Mémoires de la Société du muséum d'histoire naturelle (4e vol., 2e et 3e livraisons).

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Arriège (décembre 1856, année 1857).

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France (tome 7, 1er, 2e, 3e, 4e livraisons).

TOURS. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (année 1856).

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (années 1855 et 1856).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (2e trimestre de 1856 ; 1er, 2e, 3e trimestres de 1857).

VALCONGRAIN. — Concours du 18 octobre 1857, à Hamars, publié par le Comice communal agricole et horticole de Valcongrain.

VALENCE. — Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valence (juillet, août, septembre de 1857).

Valenciennes. — Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, publiée sous le patronage de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (de août à décembre 1856; de janvier à novembre 1857).

Valognes. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Valognes (1856, nº 8).

Programme de l'exposition de la Société d'horticulture de Valognes, fixée aux 7, 8 et 9 août 1858.

Versailles. — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (tomes 1, 2, 3, 4).

4° Ouvrages reçus par abonnement.

1. — Journal d'Agriculture pratique;
2. — Bulletin de la Société d'encouragement;
3. — Comptes rendus de l'Académie des sciences;
4. — Revue des Société savantes de France et de l'étranger;
5. Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France;
6. — Archives des missions scientifiques;
7. — Bulletin monumental;
8. — Moniteur des comices;
9. — Congrès archéologique et scientifique;
10. — Journal de la Marne.

Composition du bureau de la Société pour l'année 1857—1858.

MM. SALLE, *président.*
SELLIER, *vice-président.*
DEBACQ, *secrétaire.*
FAURE, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, *trésorier.*

TABLE DES MATIÈRES.

I.

SÉANCE PUBLIQUE.

II.

TRAVAUX DIVERS.

CHALONS-SUR-MARNE. — IMPRIMERIE E. LAURENT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE A CHALONS LE 26 AOUT 1858.



CHALONS-SUR-MARNE,

E. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue d'Orfeuil, 14-16.

I.

SÉANCE PUBLIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Tenue à Châlons, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville

LE 26 AOUT 1858.

Son Excellence le Ministre de la Justice, président du Conseil général, occupe le fauteuil.

A ses côtés, sont placés M. le PRÉFET du département, président-né, Mgr l'EVÊQUE de Médéa, et le bureau de la Société.

M. le général PARCHAPPE, M. HAUDOS et M. CARTERET, députés du département au Corps législatif, assistent à la séance.

M. SALLE, président annuel, ouvre la séance par la lecture d'un discours.

M. DEBACQ, secrétaire, donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société dans le cours de cette année.

M. FAURE lit un rapport sur le premier concours.

M. Eugène PERRIER lit une notice biographique sur M. Caquot.

M. le SECRÉTAIRE lit un apologue en vers de M. Profillet, membre titulaire, absent.

M. le PRÉSIDENT proclame le résultat des concours.

M. le PRÉFET termine la séance par une allocution adressée à la Société.

Après la séance, en présence des lauréats et des membres de la Société réunis, M. le PRÉFET porte un toast à LL. MM. l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial.

M. le PRÉSIDENT en porte un à Son Excellence le Ministre de la Justice.

En y répondant, M. le GARDE DES SCEAUX rappelle les bons souvenirs qu'il a conservés de son séjour dans notre ville au début de sa carrière ; il se félicite des nouveaux liens qui le rattachent à notre pays comme Président du Conseil général, et il exprime le désir de faire partie de la Société d'agriculture.

Des toasts sont encore portés par les membres du bureau :

A M. le Préfet,

Aux membres du Conseil général.

M. le PRÉFET en porte un dernier aux lauréats de la Société qui viennent de recevoir des récompenses.

DISCOURS

DE

M. SALLE, *président annuel.*

MESSIEURS,

Une voix plus imposante que la mienne devrait se faire entendre, aujourd'hui, dans cette enceinte. Si les choses avaient suivi leur cours régulier, ce serait notre regrettable collègue, M. Sellier, qui devrait présider cette solennité; mais il avait, à diverses reprises, dirigé vos travaux avec tant de zèle et d'intelligence, que vous aviez jugé convenable de faire fléchir légèrement la règle établie, afin de réserver son expérience et son infatigable activité pour l'époque où le concours régional qui doit avoir lieu dans notre ville, donnerait plus d'importance à la réunion de notre Société. La Providence a déjoué vos calculs; la voix du collègue que nous aimions à entendre est éteinte à tout jamais; il laisse au milieu de nous un grand vide, que je sens plus que tout autre, en me trouvant privé des conseils et du concours actif qui m'avaient

fait accepter la présidence à laquelle m'ont appelé vos suffrages.

Si nous détournons notre pensée des hommes qui passent sur cette terre, après une carrière plus ou moins bien remplie, plus ou moins utile, pour la reporter sur les choses qui restent et qui survivent aux générations, il est consolant de voir que tout ne périt pas avec les individus, et que souvent, dans les sphères les plus modestes, l'homme laborieux, en accomplissant simplement les devoirs de sa position, a contribué à l'œuvre du progrès et a laissé quelque chose à l'avenir. Ce concours de toute une génération, ces efforts multiples, inaperçus d'abord, s'ajoutent à ce qu'avaient laissé les générations précédentes et avec le temps se manifestent par de grands résultats. Ce que l'on voit dans les arts, dans les professions industrielles, s'observe aussi dans l'agriculture, et c'est le spectacle que présente celle de nos contrées.

En jetant un regard en arrière, ce n'est pas sans un sentiment de satisfaction, auquel peut se mêler une légitime fierté, que nous voyons les progrès accomplis dans notre pays. Aujourd'hui le ciel est propice, de bonnes récoltes ont ramené l'abondance, les substances alimentaires ou du moins la plus importante de toutes, le pain, est revenu à son prix normal : mais, dans ces derniers temps, où l'intempérie des saisons avait fait manquer les récoltes trois années de suite, nous avons vu notre pays, dont le nom seul autrefois était synonime de stérilité, donner des produits assez abondants, non seulement pour alimenter largement sa population, mais encore pour fournir aux besoins des contrées voisines. Pendant ces trois années, le commerce a trouvé, dans les greniers de nos campagnes, des ressources précieuses qui n'étaient pas épuisées au moment où une bonne récolte a fait cesser la disette et qui auraient été d'une grande importance si une nouvelle

année calamiteuse était venue s'ajouter à celles que nous venions de passer.

Aussi, loin de déverser le blâme sur les honorables cultivateurs qui avaient fait ces réserves, je voudrais combattre, de toutes mes forces, les préjugés qui dominent dans les masses populaires contre ces spéculateurs que l'on a l'habitude de flétrir sous le nom d'accapareurs. Ils rendent de grands services, et, par leur action collective, ils créent, à leurs risques et périls, ces greniers d'abondance que tant de personnes demandent au gouvernement, qui ne suffirait pas à leur établissement, malgré les immenses ressources dont il dispose. Sans doute, ceux qui conservaient leurs blés pensaient à leurs intérêts : si le ciel nous eut encore affligés d'une mauvaise année, ils auraient servi le pays tout en réalisant de beaux bénéfices; l'année ayant été bonne, ils ont essuyé des pertes; c'est la chance des opérations commerciales ; mais ils ont encore été utiles, car ces blés, au moment où ils ont été retenus, n'ont que très faiblement élevé les prix, et quand, la récolte ayant été reconnue bonne, ils ont été présentés sur le marché, ils ont contribué puissamment à l'abaissement rapide des prix.

En tous cas, cette réserve était la preuve incontestable de l'aisance qui régnait dans nos campagnes. Oui, cette Champagne pouilleuse, autrefois si aride, est devenue un riche pays, et ses habitants, jadis si pauvres, sont arrivés à une fortune moyenne qui pourrait être enviée par les possesseurs des régions les plus favorisées. Cette transformation est due à des causes multiples, parmi lesquelles il faut compter une bonne organisation sociale, des lois protectrices qui assurent à chacun sa propriété et le fruit de son travail, l'amélioration des procédés de culture, l'introduction des prairies artificielles et des racines fouragères, et, par suite, l'augmentation du bétail; mais cette prospé-

rité est due avant tout et par-dessus tout, au travail opiniâtre et incessant de nos cultivateurs. Le sol est divisé entre un grand nombre de propriétaires qui ne possèdent que ce qu'une famille peut raisonnablement cultiver; et les personnes qui voient les hommes et les choses de près, ne craignent pas d'affirmer que l'esprit de propriété donne des forces incalculables, qui doublent la masse des labeurs que l'on obtiendrait d'un même nombre de bras mercenaires, et qui font produire à la terre tout ce qu'une pratique sagement entendue peut en tirer. C'est donc à ces habitudes laborieuses, réunies à l'esprit d'ordre, d'économie et de conduite que nos cultivateurs doivent leur prospérité et les moyens de fertiliser leurs terres, d'étendre leurs cultures, de doubler, de tripler l'héritage de leurs pères, et d'assurer à leurs enfants, assez souvent de la fortune, et presque toujours une existence honnête, aisée et indépendante.

Mais, en préparant, par leur travail, le bonheur et la prospérité de leurs familles, les laboureurs font encore la puissance et la grandeur de leur pays. C'est de leurs succès que dépendent le bien-être ou les souffrances d'un grand nombre de leurs concitoyens; c'est à l'abondance plus ou moins grande des produits de leurs champs que tient la langueur ou la prospérité de l'Etat, et c'est souvent du sein de leurs sillons que sortent l'ordre et le calme des populations. De tous temps, les utiles travaux des champs ont donné une grande importance aux cultivateurs; mais, dans ces dernières années, leur position, dans la hiérarchie sociale, s'est encore élevée pour atteindre la hauteur des corporations les plus influentes de la société.

Ainsi naguère l'industrie étalait ses merveilles et ses richesses dans les salles de l'Exposition universelle, et, en soutenant son antique supériorité sur certains points, montrait les progrès qu'elle avait faits sur tous les autres.

Dans le même temps, notre armée élevait encore le nom Français, et trouvait le moyen d'ajouter un nouveau rayon de gloire à l'auréole si brillante laissée par nos ancêtres et surtout par nos pères dans les luttes de la Révolution et de l'Empire. Dans une de ses célèbres proclamations, Napoléon Ier avait dit que la bravoure n'était que la seconde qualité du soldat; la première étant la patience à supporter les fatigues et les privations. Dans cette Crimée lointaine et inhospitalière, en supportant, sans murmures, des maux inouïs, en accomplissant des devoirs auprès desquels les combats et les dangers n'étaient qu'un jeu, nos soldats ont prouvé qu'ils possédaient la première qualité à un aussi haut degré que la seconde.

D'autre part, nos marins faisaient oublier les désastres du commencement du siècle. Nos flottes, refaites par quarante ans de paix et la prévoyance active des divers gouvernements qui ont dominé en France, se montraient comme au temps de Louis XIV et de Louis XVI; et les dignes successeurs de Tourville et de Duquesne, de Suffren et de d'Estaing prouvaient à tous, en présence de notre puissante alliée, à Sébastopol comme à Kimburn, à Bommarsund comme à Sweaborg, que notre marine ne reconnaissait pas de supérieure.

Tandis que l'industrie, l'armée, la marine travaillaient à l'envi à élever le nom français, nos humbles cultivateurs de la Champagne, après avoir nourri le pays, contribuaient à sa grandeur d'une autre manière. L'Empereur, se fiant au patriotisme du peuple français, lui demanda directement les moyens de soutenir cette guerre politique mais légitime, entreprise par les sentiments les plus honorables, la justice et la défense du faible. Les habitants de nos campagnes s'empressèrent de répondre à son appel, et, en confiant à l'Etat, le fruit de leur travail et de leurs économies, ils contribuèrent, pour une bonne part,

à cet emprunt national, et rivalisèrent avec les capitalistes. Dans nos sociétés modernes, l'argent est une puissance, et cette manifestation de richesse n'a pas moins contribué que la puissance militaire et la puissance maritime à la grandeur de la France et à la position élevée qu'elle a prise en Europe dans ces derniers temps. Les cultivateurs de nos contrées peuvent, à juste titre, revendiquer une partie de l'honneur de cette manisfestation de puissance financière.

Mais, dans les choses de ce monde, le mal est souvent proche du bien, et l'abus suit de près l'usage des meilleures choses. Il serait bien déplorable que nos laborieux campagnards, se laissant entraîner par les idées du jour, se livrassent à cette passion des jeux de bourse, et à ces spéculations aléatoires qui ont tourné tant de têtes depuis quelques années. Ce serait encore très fâcheux si, séduits seulement par la commodité du placement et l'avantage de tirer, sans peine, des caisses de l'Etat, un intérêt que la terre ne rend pas sans labeurs, ils venaient à préférer cet emploi de leurs fonds à l'augmentation de leur fortune territoriale. Ce serait un immense malheur et pour eux et pour la France. Pour eux, parce que, dans toute espèce de jeu, il n'y a pas de chances de gain sans qu'il y ait de chances de perte; et comme, le plus souvent, les bénéfices excitent la passion, développent une ambition illimitée, et font croire que la fortune sera toujours souriante, bercé par l'espérance, on dissipe légèrement ses bénéfices, et, quand la fortune devient adverse, n'ayant pas ménagé de ressources pour parer ses coups, la ruine arrive à grands pas; car, rarement on a la force ou la possibilité de s'arrêter sur le bord de l'abîme. En admettant que le cultivateur ne se lance pas dans cette carrière dangereuse qui fait plus de victimes que d'heureux, et qu'il se borne à un placement simple et régulier, il aurait encore à perdre parce qu'il est

dans la nature de l'homme de s'attacher à ce qu'il possède en raison de la peine qu'il a eu à l'acquérir; l'argent qui se gagne facilement se dépense de même, et les fonds placés ne fructifient pas comme s'ils étaient confiés à la terre. Oui, la terre est le véritable placement des économies de l'agriculteur; c'est toujours la propriété qui laisse le plus de sécurité, et celle qui peut le plus défier les révolutions; elle attache l'homme à son pays natal, elle lui donne de l'occupation, elle le pousse, l'excite au travail et le récompense par ses produits. La vue de son domaine agrandi, des récoltes améliorées par ses soins et son intelligence, lui fait oublier ses peines, et le remplit de la plus douce satisfaction.

Si, par un de ces travers, je dirais presque une de ces maladies d'esprit qui travaillent de loin en loin les sociétés, la culture de la terre était abandonnée, ou simplement négligée, bientôt l'ensemble de la production diminuerait, et il en résulterait un immense dommage pour le pays. Pâturage et labourage sont les mamelles de l'Etat, a dit un ancien. Des champs bien cultivés sont la base la plus sûre de la prospérité des empires. Aussi les voit-on s'affaiblir et se dégrader rapidement aussitôt que cette culture est délaissée, quelle que soit la cause qui ait produit cet abandon. Que sont actuellement ces contrées orientales si favorisées du ciel, et si prospères autrefois? Le sabre, la barbarie de farouches oppresseurs ont fait fuir les cultivateurs, et, de riches et populeuses qu'elles étaient, elles sont devenues pauvres et désertes. Qu'est devenue l'Espagne dont la population a abandonné la culture de la terre pour courir après l'or de l'Amérique? Toutes les richesses du Pérou n'ont pu la préserver de la décadence.

Non, non, les laborieux habitants de nos campagnes sont trop pénétrés de l'importance de leur utile et honorable profession, pour ne pas y rester attachés énergiquement;

ils conserveront les éminentes qualités qu'ils tiennent de leurs pères, et, tout en introduisant dans leurs habitudes de famille, les améliorations et le bien-être commandés par les progrès de la civilisation, ils auront la même ardeur au travail et la même persistance à lutter avec les éléments, pour tirer du sol tout ce qu'il peut fournir.

Combien de progrès ne reste-t-il pas à faire, pour porter notre agriculture à sa perfection? progrès indiqués par quelques pays voisins, progrès rendus nécessaires par les besoins d'une population toujours croissante. S'il est vrai, comme on le dit souvent, que l'agriculture en France est arrêtée par le défaut de capitaux, et qu'il ne lui faut que de l'argent pour prendre un rapide essor et rivaliser avec celle de la Belgique et de l'Angleterre, quel emploi plus utile et plus profitable, le cultivateur peut-il faire des économies réalisées, que leur application au développement des méthodes sagement progressives? Cet emploi ne peut pas être atteint par les reproches que l'on adresse aux institutions de crédit. Des hommes sages et prudents prétendent que ces institutions offrent des facilités dangereuses, séduisent les esprits ardents et aventureux, et leur donnent les moyens de se lancer, inconsidérément, dans des essais d'amélioration pas assez étudiés ou mal combinés, au bout desquels ils ne trouvent que des déceptions et des pertes sensibles. Ils soutiennent encore que la plupart des cultivateurs n'empruntent pas pour fertiliser leurs terres, mais plutôt pour satisfaire leur amour-propre ou leur ambition: celui-ci pour bâtir une maison plus élégante; celui-là pour acheter un champ qu'il convoite ou qu'il dispute à son voisin; les uns et les autres se grèvent d'intérêts bien plus onéreux pour le cultivateur que pour le commerçant ou l'industriel dont les opérations marchent plus rapidement et se renouvellent plus souvent. Ces hommes, peut-être un peu timorés, prétendent que

cette carrière des emprunts est pleine de dangers, et que le plus souvent, elle est désastreuse et aboutit à la ruine de ceux qui y ont recours ; tandis que le cultivateur qui suit les errèments de ses pères, en employant tous les ans ses économies à améliorer ses terres ou à les augmenter dans la portée de ses moyens, s'agrandit lentement, mais marche sûrement dans la voie du progrès, et, avec le temps, arrive sans secousses et sans chances contraires, à une prospérité honorable.

Cependant cette opinion, généralement vraie, ne doit pas être trop absolue, car il y a des circonstances dans lesquelles les institutions de crédit peuvent être fort utiles ; c'est dans les travaux qui exigent le concours d'un certain nombre de propriétaires peu disposés, dans l'état actuel de nos mœurs, à se lier par l'association. Par exemple, une compagnie de crédit foncier qui se chargerait de l'irrigation de toute une vallée, en demandant, pendant un certain nombre d'années, l'excédant des produits résultant de son travail, rendrait un grand service et enrichirait l'avenir sans exiger aucun sacrifice du présent.

Dans notre département, l'agriculture est entrée, depuis longtemps, dans la voie des améliorations, elle y persiste et ne recule devant aucun essai raisonnable. Sans aucun doute, elle mettra à profit les enseignements que lui prépare le chef de l'État. L'Empereur, dans sa bienveillante sollicitude pour les intérêts agricoles, a voulu faire pour nous ce qu'il avait déjà fait pour la Sologne et pour les Landes, autres contrées déshéritées du ciel. Il a établi, dans nos plaines crayeuses, des fermes qui doivent devenir des établissements modèles ; il y a réuni des bestiaux de diverses contrées ; très certainement, il fera essayer bientôt la culture de toutes les plantes qui ont quelques chances de réussir dans ces terrains. Parmi ces essais, quelques-uns seront heureux, et ceux qui échoueront ne

porteront pas atteinte à la fortune du propriétaire. Soyons bien convaincus que nos intelligents cultivateurs ont l'œil fixé sur les fermes impériales; ils auront bientôt discerné ce qu'il y a de bon à imiter; ils auront bientôt reconnu, entre les vaches bretonnes, suisses ou normandes, l'espèce la plus avantageuse, celle qui, pour une quantité déterminée de matières alimentaires, donne le plus de lait, le plus de viande, le plus d'engrais, et ils en feront leur profit. Qu'ils travaillent donc à l'envi à donner plus de produits, plus de grains, plus de fourrage, plus de viande surtout. La France compte sur eux et son espoir ne sera pas trompé.

Quand à nous, Messieurs, continuons notre modeste rôle, en répandant toutes les connaissances utiles, en encourageant tous les efforts et en proclamant tous les succès, nous resterons fidèles à notre devise : l'*utilité publique*.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Pendant l'année 1857-1858,

Par M. Debacq, *secrétaire.*

Messieurs,

Vos travaux de cette année ne le cèdent en rien à ceux des années passées, ni par l'intérêt des sujets, ni par l'importance des résultats. Dans le résumé que je vais avoir l'honneur de vous en faire, je tendrai constamment vers un double but : je m'efforcerai d'être complet afin de constater ce que je viens d'avancer, et d'être concis, afin de ne pas dépasser, de resserrer même, s'il est possible, les limites étroites dans lesquelles il est désirable de rester.

TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Le 22 octobre 1857, vous receviez une brochure intitulée : *Essai sur la destruction de la pyrale.* Son auteur,

M. Trubert-Grillat, d'Ay, la faisait accompagner d'une lettre dans laquelle il réclamait de votre Société la nomination d'une commission chargée d'étudier la question, et s'estimait heureux s'il parvenait à provoquer des recherches au sujet d'un fléau très redouté dans le vignoble.

Le 16 avril 1858, votre correspondant, M. Vautrin de Lamotte, vous apprenait que jamais, même en 1779, on n'avait vu tant de larves de la pyrale. Vous n'aviez pas besoin de vous rappeler les remarquables travaux d'un de vos anciens collègues, M. Dagonet, sur les insectes nuisibles à la vigne, et sur la pyrale en particulier, pour vous croire obligés de faire tout ce qui était possible en pareille circonstance. Vous avez prié M. Vautrin de vous informer de la marche du fléau. En juin et en juillet, vous receviez de nouveaux détails de votre associé. Vers ce même temps, M. Debacq indiquait à M. Vautrin la marche à suivre pour faire récompenser par votre Société le zèle des vignerons destructeurs des œufs de la pyrale. M. Royer, peu de jours après, lisait à l'une de vos séances un rapport sur une brochure que M. Vautrin venait de vous envoyer ; puis vous nommiez une commission dans les communes où sévissait le fléau; enfin, sous l'approbation de M. le Préfet, vous faisiez au zèle des travailleurs un appel qui fut entendu, comme nous aurons l'occasion de le dire dans la partie de cet exposé où nous avons à parler des concours.

Dans une autre circonstance, vous avez témoigné aussi tout votre zèle pour l'intérêt des populations du département. Paris absorbe tout. Les animaux de boucherie lui viennent de toute distance, de la France et de l'étranger; une circonférence de plus de 200 kilomètres de rayon lui fournit les fruits de la terre ; et voilà qu'aujourd'hui il vient

demander à notre département, non plus seulement les productions du sol et ce liquide mousseux que la Champagne seule a le privilége de fournir au monde, mais l'eau elle-même qu'on retrouve partout. D'après un projet, l'eau de la Somme-Soude serait transportée à 160 kilomètres pour ajouter à l'alimentation de l'immense métropole. L'industrie, l'agriculture surtout s'en sont émus. M. Savy, membre titulaire, a rédigé un mémoire dans lequel il constate par des chiffres, fondés sur une étude antérieure, que la Bièvre et l'Yvette, à quelques kilomètres de Paris, apporteraient à la capitale, avec un quart seulement de frais, une quantité suffisante d'une bonne eau. Vous avez pensé que ces vues pourraient être de quelque poids dans les décisions du gouvernement de l'Empereur, et vous auriez prié M. le Préfet de vouloir bien les soumettre à Sa Majesté, si vous n'aviez appris que ce magistrat s'était déjà empressé de le faire, et que le Conseil général de la Marne avait entretenu l'Empereur de ce projet.

Pour donner une idée de cet important mémoire, j'en transcris les conclusions :

« Outre l'avantage de ne pas priver d'eau une contrée » qui en a absolument besoin, il résulte de l'analyse des » projets de dérivation de l'Yvette, de la Bièvre et de la » Somme-Soude, et des observations qui précèdent, que :

» 1° La dérivation de l'Yvette et de la Bièvre prise à » Saint-Remy et au Petit-Bièvres, donnerait pour le service » intérieur des maisons de Paris, y compris le débit de l'a» queduc d'Arcueil, 29 litres 4/10 par jour et par habitant » pour une population de 1,000,000, et 19 litres 6/100 pour » une population de 1,500,000 ;

» 2° L'eau de cette dérivation arriverait à 6 mètres 81 cen» timètres plus haut que le sommet des quartiers les plus

» élevés de Paris, ce qui permettrait d'en distribuer jusqu'au » premier étage des maisons placées sur ces sommets;

» 3° Il y aurait lieu de faire constater par une commis- » sion de chimistes si la qualité de ces eaux peut les rendre » impotables ou nuisibles à la santé;

» 4° Ce projet donnerait une économie de 16,500,000 fr. » sur celui de la Somme-Soude;

» 5° L'eau nécessaire à l'arrosage et au lavage des rues, » égoûts, etc., pourrait être prise comme aujourd'hui, au » canal de l'Ourcq, au puits de Grenelle, et aux sources de » Belleville et des prés Saint-Gervais. Les points de la rive » droite de la Seine, supérieurs à une altitude de 49 mètres » 49 centimètres, et ceux de la rive gauche, supérieurs à » 47 mètres 49 centimètres, seraient desservis par une ma- » chine à vapeur ;

» 6° Le peu d'étendue de la dérivation de l'Yvette et de » la Bièvre (un cinquième seulement de la dérivation de la » Somme-Soude) exigerait moins de chômages, de répara- » tions et de dépenses d'entretien, et surtout une plus facile » surveillance, ce qui peut être considéré comme un point » important. »

La Société impériale et centrale d'agriculture vous a adressé une demande au sujet de la grêle. Elle attache de l'importance à connaître l'étendue et la gravité des dégâts dans les diverses contrées atteintes par le météore, et les circonstances qui l'ont accompagné.

Vous avez compris toute l'importance de cette question et au point de vue scientifique et au point de vue agricole. Vous avez nommé une commission qui a rédigé un questionnaire, vous l'avez fait imprimer au nombre de 700 exemplaires, vous l'avez envoyé à tous les maires des communes du département. Le concours bienveillant que vous a accordé

M. le Préfet vous a permis d'obtenir des réponses assez promptes. La commission s'occupe en ce moment de les coordonner de manière à permettre de suivre la marche du fléau sur la carte. Ce travail serait terminé si nous n'attendions pas encore les réponses de 35 communes.

L'an dernier, M. Oudart de Gênes, votre correspondant, vous envoyait de la graine de chanvre du Piémont. Quoique l'introduction de cette culture dans notre pays ait déjà été tentée sans succès, vous encouragiez une nouvelle tentative parmi les agriculteurs auxquels vous avez confié ce chenevis. Je citerai M. Gilet, de Vraux. Il a obtenu l'an dernier des tiges d'environ 4 mètres de hauteur, et de 0m 02 centimètres de diamètre. Il avait accepté d'ensemencer cette année de la graine qu'il a récoltée et de continuer l'expérience plusieurs années, s'il était nécessaire, afin de s'assurer jusqu'à quel point cette plante peut conserver dans notre pays tout le développement qu'elle obtient sous le ciel du Piémont. Malheureusement, dès cette seconde année, cette cannabinée exotique a déjà dégénéré.

A l'une des séances de l'année académique 1855-56, M. Lamairesse vous lisait un rapport sur la laine végétale extraite des feuilles aciculaires du pin noir d'Autriche. Plus tard, vous insériez ce rapport dans votre publication annuelle. On y lisait, non sans admiration, tous les usages de cette laine, tous les autres produits auxquels sa fabrication donne lieu, et aussi l'espérance exprimée par M. Lamairesse que cette fabrication trouvera un marché très étendu dès qu'elle sera connue. Est-ce cette dernière raison qui a engagé l'année suivante, M. Charpentier-Courtin fils aîné, de Reims, à vous faire part de ses travaux relatifs à la culture de plusieurs espèces de pins ? A Modlin,

commune de Bétheny, M. Charpentier fils aîné contribue de tous ses efforts à multiplier le pin de Corse, le laricio de Calabre, le pin des Pyrennées, le pin de Tauride, et surtout le pin noir d'Autriche. Il a reçu de plusieurs sylviculteurs nationaux ou étrangers les renseignements les plus séduisants qui stimulent son zèle. De plus, conjointement avec M. le docteur Lenchsenring, il a traduit un ouvrage allemand relatif à cette culture, et vous a offert un exemplaire de cette traduction. Dans le rapport qu'il vous a fait sur cette traduction et sur plusieurs brochures que M. Charpentier fils vous a offertes, M. de Pinteville n'ose pas s'engager sur l'avenir de cette culture, mais il dit : « Des essais » quelconques de culture, lorsqu'ils sont dirigés par des » hommes aussi actifs, aussi persévérants, aussi habiles que » MM. Charpentier, ont par cela seul de grandes chances de » succès. » Et il termine en disant : « Ce que je puis vous assu- » rer, c'est que tous les encouragements que vous voudrez » bien décerner à M. Charpentier-Courtin seront on ne peut » mieux placés. »

Vous savez, Messieurs, que M. Charpentier-Courtin père est votre correspondant depuis 1851, vous avez conféré le même titre à M. Charpentier fils aîné depuis la lecture du rapport de M. de Pinteville.

L'année dernière, en vous parlant du rendement du blé d'Australie ensemencé par M. Duguet, je terminai par ces mots : M. Duguet conserve pour un nouvel essai le produit de 4 gerbes. Aujourd'hui votre collègue vous transmet les renseignements suivants : La pièce de terre ensemencée comporte 1 hectare 11 ares 34 centiares ; elle a donné 925 gerbes, bien que quelques parties du sol n'aient pas été complètement garnies. — Le rendement au battage a été de 29 hectolitres 33 centilitres ; ce qui donne à l'hectare un

produit de 26 hectolitres 30 centilitres. — Le grain ordinaire n'a pas été suffisamment battu pour qu'on puisse établir une comparaison sérieuse. Toutefois le blé barbu du pays n'a donné qu'un rendement de 24 hectolitres 7 litres à l'hectare. — Le poids du blé blanc est de 78 kilogrammes 67 grammes l'hectolitre, celui du blé ordinaire n'est que de 74 kilogrammes 67 grammes.

Messieurs, depuis quelques années, vous avez joint aux médailles accordées comme primes à l'arboriculture, quelques ouvrages très estimés qui traitent de cette science. Vous avez eu occasion de reconnaître que ces livres avaient été lus et prêtés, que ces lectures avaient été profitables; vous avez voulu avancer plus encore dans cette voie, et vous avez donné des livres élémentaires à des jardiniers moins initiés dans les secrets de leur art. Il est donc bon de connaître les ouvrages qu'il convient le plus de répandre. Le rapport que vous devez à M. Dorin sur le traité pratique du jardinier, par M. Lesueur, est fait dans ce but et se termine, après une analyse complète de l'ouvrage, par ces mots : « J'avais l'honneur de proposer à la Société, vu la modicité de son prix, son utilité incontestable pour certains arboriculteurs, d'en faire acheter plusieurs exemplaires qu'elle distribuerait comme guide et encouragement aux jardiniers studieux et capables de persévérance dans la voie d'amélioration horticole. » Bien entendu, vous avez accueilli cette proposition.

Deux brochures de M. Jules Ray, de Troyes, l'une, concernant certains animaux réputés nuisibles, et l'autre, relative à l'acclimatation en France de la caille de Virginie; deux autres brochures de M. Victor Chatel, sur la maladie

des végétaux et sur l'utilité de la conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture, et un volume des annales de la Société d'agriculture de la Gironde ont été analysées par M. Dorin.

Ce dernier volume et une brochure de chacun des deux auteurs cités, traitent à peu près le même sujet : la nécessité de détruire un nombre considérable d'insectes nuisibles aux productions de la terre. Les deux premiers donnent le même remède : la conservation des oiseaux insectivores. M. Jules Ray s'attache à prouver l'utilité en ce sens de la taupe, de la musaraigne, du hérisson, du hibou, de la chouette, du crapaud, et propose, en outre, d'acclimater en France la caille de Virginie qui dévore beaucoup d'insectes. Votre rapporteur analyse assez longuement le travail inséré dans les annales de la Société de la Gironde. 1,400 espèces d'insectes font la guerre aux plantes; 40 espèces d'oiseaux insectivores sont cités par cette compagnie comme importants à conserver. Votre rapporteur en porterait le nombre facilement jusqu'à 200; mais il voudrait qu'on s'en tînt exactement à ceux qui se nourrissent d'insectes nuisibles; il rayerait donc le grimpereau, le pic, le torcol, la huppe, les bécasses et bécassines, les grues, les hérons, les cigognes, et voudrait y voir figurer les faucons.

La question des engrais est trop importante pour ne pas mentionner ici les résultats que le même rapporteur emprunte à la Société d'agriculture de la Gironde. Une expérience faite sur une pièce de terre de grande étendue présentant une parfaite égalité de nature de terrain et de fertilité, a donné les résultats suivants :

Le prix de vente de la paille et du froment récoltés sur un hectare de terrain, a été de :

304^{f}	57^{c}	quand on a employé	le guano,
304	88	——	l'engrais Thomasson,
327	25	——	le lupin enterré vert,
133	25	——	le fumier d'étable,
206	»	——	l'engrais Boffe,
90	»	——	l'engrais Javelle.

Je disais que la question des engrais est très importante. Aussi ne sera-t-on pas étonné que le rapport dont je viens de vous entretenir ait été précédé d'une lecture faite à l'une de vos séances ordinaires par M. Eugène Perrier sur le guano du Pérou. Si nous ne devions pas resserrer le plus possible le cadre de cet exposé, je rappellerais les règles à suivre dans son emploi; je rappellerais qu'il est prudent de ne pas confondre le guano du Pérou avec d'autres, soit artificiels, soit naturels d'autres provenances; je rappellerais qu'il peut être employé sur presque toutes les terres, et que les cultivateurs de la Champagne, pour qui le mémoire de M. Perrier a été composé, sont engagés à en faire désormais un plus grand emploi que par le passé.

L'engraissement du bétail, qui intéresse si directement l'alimentation de l'homme, est une question à laquelle vous ne pouvez rester indifférents. Vous avez reçu avec reconnaissance et avez renvoyé à un commissaire, M. Boulard, le volume que M. Eugène Gayot, membre honoraire non résidant, vous a offert dernièrement, et qui a pour titre: *le bétail gras et les concours des animaux de boucherie*. Cet ouvrage, vous dit votre rapporteur, dont l'auteur approuve la marche suivie par l'administration depuis le commencement des concours de boucherie, il y a 15 ans, est marqué au coin de l'observation la plus judicieuse, et par lui-même est tout un enseignement.

MM. Machet frères vous ont présenté un échantillon des groseilles rouges, dites Versaillaises, remarquables par leur grosseur et la longueur de la grappe. Vous avez trouvé que, sous le rapport de la saveur, elles étaient peut-être inférieures aux groseilles ordinaires. Vous avez désiré savoir si elles seraient avantageuses pour les sirops. M. Faure a ramené à l'état sirupeux ce qui vous restait de l'échantillon offert, d'une part, et une égale quantité de groseilles ordinaires, de l'autre ; il vous a présenté deux flacons de ces deux préparations, accompagnés d'une note écrite sur les moyens, d'ailleurs identiques, employés pour obtenir les deux sirops. Vous avez donné encore sous cette forme la préférence au fruit le plus anciennement connu. L'espèce nouvelle ne doit pas cependant être rejetée. Si vous ne la considérez pas comme un progrès en horticulture, il n'en est pas moins vrai qu'elle flattera l'œil sur les tables servies avec élégance.

Pouvons-nous, Messieurs, terminer le compte-rendu de ce qui a été fait au sein de notre Société en vue de la culture de la terre sans parler de la faucheuse construite par M. Picot? Elle n'a pu être terminée que très tard ; et, dans la seule expérience à laquelle elle a été soumise, une barre de fonte a été brisée, ce qui a empêché de juger tout ce qu'on en pouvait attendre. Le jeu du levier qui donne à la scie son mouvement de va et vient est fondé sur le même principe que celui qui, dans le télégraphe électrique, interrompt et rétablit le courant. Il est remarquable que M. Picot ne connaissait pas cette ingénieuse disposition ; mais, l'eût-il connue, nous ne pourrions que le féliciter d'en avoir fait une aussi heureuse application.

N'oublions pas, pendant que nous parlons de M. Picot,

de dire un mot de sa machine à plier les étoffes, inventée il y a 20 ans, à l'occasion d'un concours de la Société industrielle de Mulhouse. Elle vient d'être réclamée de nouveau par la ville de Reims, à la disposition de laquelle M. Picot la tient après l'avoir fait fonctionner en présence de M. le Préfet, de M. le général Richard, et d'une commission nommée par vous.

Vous receviez avez intérêt, les années précédentes, les détails que M. J. Remy vous envoyait des différents pays où il recueillait des notes précieuses au point de vue scientifique. Cette année, vous avez vu votre correspondant siéger au milieu de vous. Le récit de son voyage de sept ans, la lecture des notes sur Havaï, la narration, mêlée d'études botaniques, de son ascension avec M. Brenchley sur le Pichincha, ont captivé votre attention à trois séances ordinaires consécutives. Si vous avez regretté que le désir de faire de nouvelles explorations scientifiques vous ait privé d'une collaboration importante, du moins vous gardez l'espoir de recevoir incessamment communication des nombreuses richesses scientifiques conquises par votre correspondant dans son premier et long voyage, et celles plus nouvelles qu'il vient d'acquérir en Algérie.

Vous avez, cette année, délégué au congrès des sociétés savantes, MM. Eugène Gayot, membre honoraire non résidant, Chaubry de Troncenord, de Mellet, membres titulaires non résidants, Garinet, Debacq, membres titulaires résidants. M. Debacq a lu devant cette assemblée le résumé des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, et a présenté deux mémoires, l'un de M. Duguet, l'autre de M. Savy, tous deux membres titu-

laires de votre Société académique, et retenus à Châlons à l'époque fixée. Le mémoire de M. Savy traitait du moyen de prévenir les inondations dans les pays de montagnes; celui de M. Duguet passait en revue les progrès de l'agriculture dans notre département. Devant cette assemblée nombreuse, où se traitent en si peu de temps tant de questions pleines du plus haut intérêt, où, au milieu de ces débats oraux si vifs, une lecture trouve trop difficilement à s'intercaler, MM. Garinet et Debacq ont plus d'une fois regretté que leurs honorables collègues, auteurs des deux mémoires, n'aient pas été présents pour prendre la parole. Quoiqu'il en soit, ces deux travaux trouveront leur place dans la publication annuelle de l'Institut des provinces, et la distinction dont l'habile directeur de cette institution, M. de Caumont, a honoré la Société de la Marne, en appelant l'un de ses délégués à la présidence de plusieurs séances, presque tous à faire partie du bureau une ou plusieurs fois, vous prouve que vous tenez un bon rang dans les réunions académiques des départements.

Mais revenons à notre vie intime, si je puis m'exprimer ainsi.

Vous vous rappelez cette lecture faite par M. Gayot du Fresnay a l'une de vos séances ordinaires, lecture où l'autorité de la science, celle d'une longue expérience courageusement acquise donnait tant de vigueur à la voix du digne octogénaire, rappelant la foule de circonstances où il aurait eu infailliblement le farcin, si cette maladie était transmissible du cheval à l'homme. — Personne n'ignore que, sur le champ de bataille, tous les enfants de la France font noblement leur devoir sans craindre le péril ; mais on n'a peut-être pas assez arrêté son attention sur cette autre

pensée, que pour les médecins et les vétérinaires de l'armée, le péril du champ de bataille n'est pas le seul; tous les jours, même en temps de paix, le danger est souvent bien grand pour les plus courageux.

Un de vos correspondants, M. le docteur Remy, de Châtillon-sur-Marne, vous a envoyé un volume intitulé : *Flore de la Champagne,* sur lequel M. Royer vous a fait un rapport. M. Royer a fait une étude sérieuse d'un ouvrage qui a occupé son auteur plus de 40 ans: « Il sera toujours, vous dit-il, pour quiconque voudra herboriser dans la Champagne, un document utile, presqu'indispensable. »

En 1846, M. de Lambertye, membre titulaire non résidant, a publié sous vos auspices un ouvrage avec une carte botanique intitulé : *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne.* Pour ne faire qu'un faisceau des travaux qui vous sont présentés sur ce sujet, M. Royer n'a pas hésité à faire la comparaison de ces deux livres, genre par genre, et presque espèce par espèce.

Le catalogue contient 1,197 espèces ou variétés appartenant à 455 genres. La Société a depuis publié 35 espèces nouvelles et augmenté de 6 le nombre des genres. Quatre de ces genres représentés dans la Marne, chacun par une seule espèce d'une origine douteuse, manquent dans la Flore de M. Remy qui, par contre, signale 16 genres nouveaux renfermant plusieurs espèces. La plupart de ces genres sont inscrits dans la Flore de la Meuse.

M. Remy vous a donné 418 espèces cryptogames appartenant à 57 genres. C'est le premier essai publié sur cette difficile partie de la botanique du département. « Vous féliciterez M. le docteur Remy, dit M. Royer, en terminant, » d'avoir, à son âge, mené à bonne fin une si laborieuse

» entreprise. » Son imprimeur, M. Luton, de Reims, mérite aussi des éloges pour la correction et la clarté de l'impression.

Votre correspondant, M. Richon, qui continue à explorer comme botaniste l'arrondisssement de Vitry, vous a envoyé cette année sept plantes nouvelles pour la Flore particulière de cet arrondissement, dont trois manquent au catalogue publié par vous; les quatre autres y sont indiquées comme très rares dans le département; toutes sont comprises dans la Flore de la Champagne de M. le docteur Remy (1).

M. le docteur Gama, qui a été longtemps à la tête de la médecine militaire, comme premier professeur à l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce, a adressé à votre Société un volume, sur l'utilité des citernes, dont M. Salle vous a rendu compte. Votre rapporteur, sans partager la chaleur que M. Gama met dans le développement de son idée, reconnaît comme parfaitement démontré que la pluie donne l'eau la plus pure, la plus aérée, la meilleure pour boire et pour tous les usages, qu'elle est la seule ressource de beau-

(1) Liste des plantes trouvées en 1858 par M. Richon.

Ornithopus perpusillus, terrain sablonneux à Sermaize. RRR.

Helosciadium repens, lieux humides à Heiltz-l'Évêque. RRR.

Buplevrum tenuifolium, Sermaize, près de la fontaine (manque au catalogue).

Potamogeton pectinatum, dans la Chée, à Heiltz-le-Maurupt. RRR.

Ruscus aculeatus, bois de Cheminon (manque au catalogue).

Mentha Sylvestris, bords de la Chée. RRR.

Nayas Major, dans la Marne, à Ablancourt (manque au catalogue).

Lepidium ruderale, trouvée par M. Siméon, dans une rue de Châlons (manque au catalogue).

coup de villes, qu'elle se conserve longtemps sans s'altérer dans les citernes bien construites; qu'enfin les citernes pourront encore rendre des services dans les localités traversées par des rivières. — M. Gama a fait un travail utile qu'il ferait bien de répandre, et vous l'avez remercié de son intéressante communication.

M. Eugène Perrier me donne occasion de prononcer le nom de Mulhouse, dont on ne peut parler sans admirer l'importance que ce chef-lieu, naguères de canton, aujourd'hui d'arrondissement, doit à son active intelligence. Je ne peux analyser le rapport de M. Eugène Perrier sur les bulletins de la Société industrielle de la ville du monde où il se fait le plus de toiles peintes : je rappellerai seulement les ingénieuses recherches de M. Cailletet relatives à l'action du brôme sur les corps gras, qui, si elles n'ont pas donné la solution d'un problème posé par cette réunion de savants praticiens sur la pureté des huiles, n'en offrent pas moins beaucoup d'intérêt, et conduiront très probablement à de nouvelles découvertes. Je regrette de ne pouvoir vous parler du reste du rapport, où tout est intéressant, comme tout ce qui se trouve dans les bulletins que nous envoie Mulhouse, est clairement décrit, comme le fait toujours l'auteur du rapport.

Vous devez aussi à M. Eugène Perrier un autre rapport sur un volume des travaux de l'académie de Reims. Cette fois la ville industrielle nous présente une œuvre littéraire très intéressante, la biographie, par M. Henri, d'un bourgeois artisan de Reims, Jean Pussot. « Cette curieuse étude » nous fait pénétrer dans la vie intime de ces maîtres ou- » vriers des siècles précédents, dont l'intelligence et le » savoir nous sont déjà révélés par les grandes œuvres » qu'ils nous ont laissées, et qui sont si vivantes encore au

» milieu de nous. Elle nous fait connaître leur vie labo-
» rieuse, leurs habitudes simples et austères, et, en même
» temps, la considération, l'importance même dont ils jouis-
» saient dans la commune. » Ces paroles appartiennent au rapport qui donne des détails historiques, présente des réflexions philosophiques.

Le nom de M. Sellier se retrouvait presque partout dans le compte rendu, soit des travaux de l'année, soit surtout des concours où il figurait toujours comme commissaire, presque toujours comme rapporteur. Nous n'aurons à parler cette année que d'une de ses œuvres.

Vers la fin de janvier, M. Sellier, retenu chez lui par une indisposition, remettait à notre président, M. Salle, un rapport qu'il avait écrit sur l'ouvrage de M. Profillet, intitulé : *De la vie et des œuvres de François Villon.* Cette lecture ne put être faite et fut renvoyée à la séance suivante. Nous espérions donc entendre la voix de son auteur ; espérance vaine. Le dernier travail de M. Sellier pour la Société ne fut pas lu par lui. Ces quelques réflexions me font un devoir, pour ne pas abuser du temps que vous voulez bien m'accorder, de ne dire qu'un mot de cette longue et intéressante analyse. Je rapporterai seulement la conclusion du rapport sur ce mémoire. Ainsi vous entendrez M. Sellier une dernière fois : « Telle est, Messieurs, dit votre rappor-
» teur, le jugement porté sur Villon par son biographe. Per-
» mettez-moi, après avoir parlé de son étrange fortune, de
» féliciter sa mémoire, d'avoir trouvé en M. Profillet, un
» appréciateur aussi juste qu'éclairé. Le talent avec lequel
» notre futur collègue a exposé une vie et des œuvres qui
» méritaient d'être arrachées à l'oubli, a fixé sa place dans
» votre sein, et vous vous honorerez en l'inscrivant au
» nombre de vos membres titulaires. »

M. Legoff vous a présenté sur le panthéisme un mémoire dont M. Royer a fait l'analyse : *Le panthéisme peut-il se concilier avec les idées de liberté, d'humanité, de fraternité et de progrès qu'il a prises pour soutien? ou bien ces idées, loin de sortir de la doctrine de Spinosa et de Hégel, ne lui sont-elles pas profondément incompatibles et contraires?* Tel est le texte choisi par M. Legoff qui, après une discussion approfondie, remarquable par son style élevé et vigoureux, conclut dans le sens de la seconde assertion. « Les considérations dans lesquelles est » entré l'auteur, dit M. Royer, témoignent d'une grande » connaissance des questions agitées au sein de la philo- » sophie moderne, de vues sages et élevées, d'un talent » remarquable de dialectique et d'exposition..... » Puis, après avoir affirmé que ce travail est digne des grandes revues philosophiques et littéraires, M. Royer ajoute: « Son » auteur, qui n'est pas moins littérateur que philosophe, » sera un membre utile de votre Société, un collaborateur » actif de vos travaux. » Plus tard, M. Legoff lisait lui-même, à l'une de vos séances ordinaires, un complément de ce premier travail. A la lecture de la seconde partie, vous avez reconnu par vous-mêmes les qualités constatées par M. Royer peu de temps auparavant dans la première. Aussi, lorsque M. Legoff, vous faisant un rapport sur un volume des mémoires de l'Académie impériale des arts et belles lettres de Caen, a passé rapidement sur plusieurs sujets, pour développer plus à son aise l'analyse de questions philosophiques, vous avez applaudi votre nouveau collègue.

Dans un rapport sur les annales (année 1857) de la Société académique de Nantes, M. Mohen vous a fait con-

naître les travaux littéraires auxquels il a applaudi, et a cité les travaux scientifiques de cette compagnie. Vous avez entendu avec intérêt surtout son analyse de l'étude sur saint Ambroise, par M. l'abbé Fournier.

M. le marquis de Larochefoucault-Liancourt, membre honoraire non résidant, vous a fait hommage de deux volumes. L'un est une traduction en vers des satires de Perse et de Sulpicia, l'autre a pour titre : *Études morales* de Racine. M. Maupassant, après avoir rappelé quelques souvenirs flatteurs, parle de la traduction, dit qu'elle ne manque ni d'élégance, ni de netteté, que l'auteur s'est toujours attaché à faire saillir le trait. Votre rapporteur réclame cependant plus de temps qu'il n'en avait jusqu'à cette séance, pour juger de la fidélité de la traduction.

M. Profillet, après avoir dit l'intérêt qu'il attache à connaître la vie intime des grands écrivains, loue MM. Walkenaer, Taschereau, Daunou, Berryat-Saint-Prix, d'avoir donné des détails intéressants sur la carrière poétique de Lafontaine, de Molière, de Corneille, de Boileau, et remercie M. de Larochefoucauld d'avoir réuni avec un soin minutieux et scrupuleux d'excellents matériaux qui serviront à faire complètement la biographie de Racine.

Vous avez remercié M. de Larochefoucauld de ses deux excellents ouvrages.

M. Guerard vous a offert un exemplaire de sa *Géographie synoptique de la France et de ses colonies*, et un autre de sa publication plus récente, intitulée : *Camp de Châlons, Attila et Napoléon III*. Vous avez renvoyé ces deux ouvrages à M. Garinet, et entendu le rapport favorable qui vous en a été fait.

Vous devez aussi à M. Garinet 1° l'analyse des 2e et 3e trimestres 1857 des mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Ce remarquable volume contient les discours de M. le Préfet de Seine-et-Oise, de MM. les Présidents annuels, et les rapports de M. Anquetil, secrétaire perpétuel, sur les travaux de la Société, pour les années 1850, 51, 52, 53, et des mémoires des hommes distingués qui composent cette compagnie. Si une analyse a l'inconvénient d'enlever aux travaux de l'esprit leur couleur et leur charme, elle a l'avantage d'exciter la curiosité, d'engager à lire d'excellents morceaux qu'on aurait laissés passer inaperçus. Comme moi, Messieurs, vous avez consacré quelque temps à la lecture de ce volume. Vous avez pu remarquer entr'autres le discours de M. Rigault, toujours entraînant par la justesse et la force de ses raisons, l'attrait et la clarté de son style.

M. Garinet a lu à l'une de vos dernières séances un travail qui lui est propre sur la classification à donner aux monuments celtiques, et trois rapports sur deux ouvrages de M. Trémolière, l'un, le *Druidisme*, l'autre composé de deux parties : *Monuments celtiques en général et en particulier ceux du département de la Marne.*

M. de Chaubry, dans la séance du congrès scientifique tenu à Châlons le 23 mai 1855, a présenté une note sur ceux de ces monuments découverts dernièrement à Congy. De plus amples renseignements lui ont été demandés. Ce sont ces renseignements surtout que donne M. Trémolière dans la partie de son manuscrit où il n'explore que le département de la Marne. On comprend donc que votre rapporteur termine son analyse en disant : *L'étude de M. Trémolière, sur les monuments celtiques de notre département, n'est pas complète, mais il est facile de la compléter, et*

alors nous aurons un travail pouvant utilement servir à la description de tous les monuments celtiques qui se trouvent en France, et dont le ministre de l'instruction publique a ordonné la recherche, la description et la classification. L'expression de l'idée que je viens de rapporter ne s'oppose nullement à ce que M. Garinet accorde des éloges à l'érudition de M. Trémolière, à ses curieuses recherches en général, et aux détails qu'il donne sur les quatre monuments trouvés à Congy.

Une polémique a été soulevée dans ces derniers temps entre des savants sur un mémoire de M. Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs. Ce mémoire plaçait au pied du Jura, l'Alésia, jusqu'alors reconnu en Auxois par les géographes et les antiquaires. M. Rossignol a combattu M. Delacroix avec une puissance de parole et une autorité d'arguments qui lui a mérité une médaille d'or accordée par l'Institut de France. Cette polémique développée dans une des publications que vous recevez, a été pour M. Garinet, l'occasion de faire des recherches sur ce sujet, et d'écrire une analyse critique dont il vous a fait lecture. Des citations qu'il vous fait de passages tirés des écrits du comte Turpin de Crissé, du savant religieux Dom Jourdain, de l'ordre de Saint-Benoist, des commentaires mêmes de César, précédent l'analyse des débats. Ce n'est pas sans intérêt que vous avez assisté à la lutte dont M. Garinet vous a développé les péripéties. Des noms très distingués dans la littérature et l'archéologie ne sont pas d'accord sur la signification d'un passage des commentaires de César. Des traductions faites par les uns sont regardées comme défectueuses par les autres, comme si cette œuvre célèbre des temps anciens était chose nouvelle. Quoiqu'il en soit, la discussion suivie et souvent éclairée par M. Garinet, a eu pour vous le charme d'une question parfaitement élucidée.

Ce travail de M. Garinet, auquel son auteur, entraîné par

ses études favorites de l'histoire, a donné des développements qui lui sont propres, peut nous servir de transition, autant qu'on peut en mettre dans un compte rendu de travaux divers, entre l'exposé des rapports et celui des œuvres littéraires lues par leurs auteurs à des séances ordinaires.

Vous avez entendu avec plaisir plusieurs pièces de vers lues par M. Mohen.

M. Profillet, depuis quelques mois seulement votre collègue, vous a fait aussi des lectures où l'élégance du style, le pétillant d'un esprit toujours soutenu, se réunissaient pour faire de sujets heureusement choisis d'agréables délassements. La pièce de vers, intitulée : *Le 14 janvier*, où il s'adresse à un enfant, a la grâce du jeune âge, quoi qu'empreinte de la teinte sombre que le terrible attentat a jetée dans toutes les âmes; *L'œil et la main*, fable en vers, élégante et spirituelle, dont la lecture sera faite à cette séance; *Les littérateurs champenois célèbres*, morceau écrit en prose, qui a été le sujet de deux lectures, où si souvent une réflexion pleine de finesse est jetée comme par hasard, ont prouvé que M. Sellier avait justement apprécié notre nouveau collègue.

Une lettre de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique à M. le Recteur de l'Académie de Paris, vous a été transmise par M. De Maiche, Inspecteur d'académie, en résidence à Châlons. Cette lettre rappelle d'abord la pensée conçue par l'Empereur d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules, et pose ensuite plusieurs vastes et difficiles questions à traiter. Vous êtes désireux

d'apporter votre pierre à la construction du gigantesque édifice. Des matériaux sont déjà recueillis. M. Savy présentera avant peu de temps un travail sur les voies romaines qui traversent le département de la Marne. D'autres, nous l'espérons, suivront ce bon exemple.

NÉCROLOGIE.

Messieurs, tous les ans, nous rendons ici un dernier honneur à ceux de nos collègues que le Tout-Puissant a rappelés à lui pendant l'année. Cette tâche, grande déjà les deux années dernières, a grandi encore aujourd'hui, et par l'importance d'un des membres que vous venez de perdre, et par le grand respect que vous devez à un autre qui fut un des sociétaires dès la création, en 1797. Si l'intention suffisait, votre secrétaire, pénétré d'un profond regret, s'applaudirait cependant d'avoir à parler en votre nom.

L'année dernière, un deuil récent attristait la solennité de notre séance publique: nous venions de perdre notre président, M. Caquot, et nous honorions sa mémoire en rappelant sommairement ses titres à notre affection, à notre estime, à notre respect. Ces quelques paroles devaient précéder une notice détaillée sur les travaux académiques et sur les principales circonstances qui ont mis en relief les qualités morales et intellectuelles de notre honorable doyen. M. Sellier, qui ne reculait devant aucun labeur, qui était toujours disposé à rendre justice et honneur au mérite, venait d'accepter cette noble tâche, lorsqu'une longue et douloureuse maladie le força d'interrompre ses travaux. Il croyait, hélas! que ce n'était que pour un temps très court; nous-mêmes, confiants dans sa

force et dans le nombre peu avancé de ses années, nous l'avons espéré. Mais l'homme ne connaît pas les décrets de la Providence. C'en est fait; nous n'entrendrons plus, ni dans nos séances particulières qu'il animait, ni dans cette solennité où il a eu si souvent la parole, cet homme, vraiment remarquable, dont Châlons reconnaissant conservera la mémoire.

Remi-Etienne Sellier, né à Sarry en 1798, d'abord élève distingué de notre collége, sut bientôt, comme avoué, fixer honorablement sa place parmi les membres du barreau de Châlons. Laborieux, doué d'une grande facilité, i se démit, en avril 1841, de ses fonctions d'avoué, non pour se reposer, mais pour donner une plus libre carrière à son esprit, une plus grande activité à son intelligence. Déjà juge suppléant par ordonnance royale du 4 février 1839, il conserva ces honorables fonctions jusqu'à sa mort, sans cesser de prendre place à la défense, dans les affaires où son appui était réclamé.

Dès lors, il ne plaida pas seulement à Châlons; Vitry, Ste-Ménehould, Epernay, Reims, Laon, Soissons, Auxerre, Amiens et bien d'autres villes, applaudirent tour-à-tour à sa facile élocution, constatèrent sa promptitude à saisir les affaires, et, comme conséquence inévitable, sa clarté à les exposer. En 1847, un avoué à la cour royale d'Orléans, me disait : vous avez un homme distingué à Châlons, M. Sellier. Ce jugement est celui, était-il ajouté, de notre premier avocat. Messieurs, ce jugement, prononcé par la bouche la plus éloquente d'une des villes importantes de France, est assurément d'un grand poids.

M. Sellier n'était pas homme à s'en tenir à un seul ordre de travaux; membre du conseil municipal dès l'année 1836, soit comme conseiller, soit comme adjoint au maire, il ne fut étranger à aucune des questions soulevées dans l'intérêt

de ses concitoyens. Fallait-il un homme zélé, qui allât soutenir au dehors les intérêts de Châlons? On le trouvait toujours prompt à offrir ses intelligents services. Lors de la création du chemin de fer de Paris à Strasbourg, trois tracés étaient présentés au Gouvernement; un seul passait par notre ville. M. Sellier fit entendre sa parole dans les centres de population qui avaient le même intérêt que notre pays; il développa, auprès des hommes appelés à décider la question, les raisons qui militaient en faveur du tracé par la vallée de la Marne; et aujourd'hui Châlons jouit de l'avantage incalculable d'être relié directement par une voie ferrée, à la capitale de l'Empire français d'un côté, à l'Allemagne de l'autre.

Entr'autres démarches faites par M. Sellier dans ces circonstances, j'en citerai une seule. Il se présenta devant le Conseil général de Seine-et-Oise, à Versailles, dans cette ville où tout est grand, où les hommes s'inspirent et des merveilles de Paris et des merveilles créées par Louis XIV; il plaida, devant cette imposante réunion, la cause du tracé par la vallée de la Marne. Quand il se retira, le conseil était convaincu. Plus tard, l'un des hommes qu'il avait captivés, le bâtonnier de l'ordre des avocats, fit auprès d'un membre titulaire de notre Société les plus grands éloges de l'habile représentant des intérêts de notre cité.

A Orléans, à Versailles, ce n'est qu'un même jugement.

Vers la fin de l'année 1843 seulement, M. Sellier aspira à devenir votre collaborateur; son nom ne cessa dès lors d'occuper une place importante dans vos annales. Dès l'année suivante, il était un de vos délégués au Congrès central d'agriculture. Une nouvelle année ne se terminait pas, qu'il était votre secrétaire; mais vous aviez hâte de lui confier la direction de vos travaux. A peine avait-il terminé son second compte rendu, que vous l'avez nommé

vice-président, seule voie, selon votre règlement qui, deux ans plus tard, conduit à la présidence. En 1854, au moment où il quittait le fauteuil, il fut réélu vice-président, témoignage honorable que notre Société n'avait peut-être encore accordé à aucun de ses membres. Enfin, il était pour la troisième fois votre vice-président au commencement de cette année académique.

Il y aurait beaucoup à dire du membre du Conseil général; mais, après l'éloge que M. Nitot, son collègue et son ami, prononçait naguères sur sa tombe, il convient de s'abstenir.

Membre du Conseil académique, quand il y eut un chef-lieu d'académie à Reims, du Conseil départemental de l'instruction publique, depuis cette époque, longtemps auparavant et toujours depuis, du bureau d'administration du collége, et de plusieurs autres commissions constituées au chef-lieu du département, il se montra partout administrateur actif et habile, par conséquent parfaitement instruit des matières sur lesquelles il y avait une opinion à émettre, un parti à prendre. Il n'entra pas non plus dans une compagnie savante, sans y prendre de suite une place distinguée, dans l'Institut des provinces, tout aussi bien que dans plusieurs autres Sociétés françaises et étrangères. Il fut un des secrétaires généraux du Congrès des délégués des Sociétés savantes, où son absence fut remarquée cette année. Plusieurs membres, M. de Caumont le premier, lui ont écrit à cette occasion des lettres pleines du plus affectueux intérêt.

Tant de mérites divers, de fonctions honorifiques remplies avec dévouement, de services rendus à son pays, ont attiré l'attention du Gouvernement, qui, en conférant à notre collègue le titre de chevalier de la Légion d'honneur, prouva en 1850 comme toujours, qu'il sait distinguer les hautes intelligences.

Les dons de l'esprit développés par le travail sont pour l'homme qui en est doué un puissant levier à l'aide duquel il peut ébranler bien des masses, changer la face de bien des choses dans ce monde; force terrible quand elle est au service des mauvaises passions, dons précieux du ciel quand ils sont alliés aux excellentes qualités du cœur que M. Sellier possédait.

Doux, conciliant, d'un commerce facile et agréable, il aimait à obliger. Il apportait à faire le bien, le zèle que nous lui connaissions à mettre au jour les productions de l'esprit. Beaucoup en ont fait la douce expérience. Plusieurs dans ce moment, sans nul doute, m'approuvent du fond du cœur.

Le 10 juillet dernier fut un jour de deuil public, comme il ne s'en rencontre que de loin en loin dans notre cité. Ce concours extraordinaire de citoyens de toutes classes, a prouvé que l'influence heureuse de M. Sellier s'était fait sentir partout. Si le vide qu'il laisse se traduit par de vifs regrets, du moins il reste la certitude que son souvenir vivra longtemps dans les cœurs généreux, et l'espérance qu'il a trouvé dans un autre monde, la récompense du bien qu'il a fait ici-bas.

Constantin-Victor Grandami, né à Damery en 1766, terminait en décembre 1857 une longue existence dont les dernières années ont été nécessairement accordées au repos. L'homme qui était lancé dans la carrière en 1789, qui a vu les évènements se dérouler depuis cette époque, qui, comme bien d'autres, n'a pas pu, malgré son désir, rester dans l'ombre pendant les mauvaises années de la Révolution, qui a accepté des fonctions publiques, dès que

l'ordre s'est rétabli, qui, beaucoup plus tard, dans des temps où l'on ne savait pas ce que ménageait l'avenir, a accepté d'être placé à la tête de la municipalité d'un chef-lieu de département, qui, quoique membre honoraire de la Société d'agriculture de la Marne, en 1831, après de longues années d'activité, acceptait les fonctions de trésorier de cette compagnie, et les continuait jusqu'en 1844, qui, deux ans plus tard, remplissait encore de hautes fonctions honorifiques dans l'administration départementale, cet homme avait bien acquis, à l'âge de 80 ans, le droit de passer dans le repos, les années que Dieu lui accordait encore ici bas.

Mais vous ne pouvez vous rappeler aujourd'hui, sans lui accorder une haute reconnaissance, que M. Grandami a été pendant cinquante ans membre actif de votre Société.

En ouvrant le premier registre de vos procès-verbaux, nous voyons à la première page que, le 9 thermidor an VI, l'administration centrale du département de la Marne fait un appel à plusieurs citoyens pour former une société libre qui consacre ses travaux et ses lumières à l'amélioration, dans le département, de toutes les branches de l'agriculture et du commerce, et à la propagation de l'amour des lettres et des sciences.

Parmi les noms des hommes convoqués et qui ont répondu à l'appel de l'autorité, on lit celui de M. Grandami, alors professeur de législation à l'école centrale. En 1814, nous voyons M. Grandami vice-président, secrétaire en 1815; plus tard il continue, en dehors du bureau, à prendre une part active à l'œuvre commune. Nous remarquons, entr'autres, son rapport, en 1816, sur les mémoires qui concouraient pour le prix offert par votre compagnie au meilleur travail sur cette question : « Moyens mis en usage » par Henri IV, pour réunir les esprits longtemps divisés

» par les discordes civiles. » En 1827, rapporteur du premier concours, M. Grandami démontre la supériorité de la morale de l'Evangile sur celle des philosophes anciens et modernes.

Souvent membre de la commission du premier concours, c'est-à-dire du concours sur une question littéraire et morale, il en est le rapporteur deux fois, alors que la lutte est importante, et par le sujet présenté, et par les hommes qui entrent dans la lice. M. Grandami exprimait le jugement de la commission, en 1816, sur le mémoire de M. Amédée de Pastoret, et, en 1827, sur celui de M. Bautain.

Après de longues années d'activité, il est inscrit sur la liste des membres honoraires résidants ; mais, habitué à prendre part aux travaux de la Société, il ne peut se résigner au repos, et exerce encore, permettez-moi de le répéter, de 1830 à 1846, c'est-à-dire pendant seize ans, les fonctions de trésorier.

J'ai eu l'honneur, il y a deux ans, de visiter M. Grandami dans sa retraite. Ses facultés s'affaiblissaient. Il s'occupait à peine du présent, mais il vivait du passé. Il parlait de votre Société avec plaisir ; ses traits prenaient une expression de bonheur en rappelant quelques-uns de ses travaux, en nommant quelques-uns de ses collègues, et en témoignant sa haute estime pour les hommes qui avaient été ses collaborateurs, et pour ceux qui aujourd'hui continuaient l'œuvre fondée en 1798.

D'un caractère qui réclamait la tranquillité, il a dû recueillir continuellement ses forces, et s'en servir quelquefois pour parer aux coups qui menaçaient chacun dans ces temps de lutte. N'est-ce pas ainsi que nous devons expliquer la prudence et la fermeté qui paraissent distinguer son caractère. Il fut toujours homme droit et équi-

table. Il n'est parvenu jusqu'à nous aucune parole défavorable à l'avoué, au membre du Conseil général de la Marne, à l'homme qui, pendant quatre ou cinq ans, a soutenu, à la tête du conseil municipal, les intérêts de la ville de Châlons. La congrégation de Notre-Dame, une réunion de femmes animée du zèle religieux, consacrant tous ses instants à Dieu et aux bonnes œuvres, n'ayant ni l'aptitude, ni le loisir de défendre elle-même ses intérets, l'avait choisi pour diriger ses affaires temporelles. Ne voyez-vous pas là un bel éloge de la droiture de ses principes? Aussi notre collègue, respecté de tous, laisse-t-il une mémoire intacte et honorée.

Emmanuel-Jean Failly, né à Châlons, quitta de bonne heure sa ville natale pour entrer dans l'administration des douanes, où il parvint à la position élevée d'inspecteur principal. Il fut élu membre correspondant de la Société d'agriculture dès 1819; mais, plus artiste que littérateur ou savant, il eut peu de relations avec nous. Il s'occupa surtout d'une collection d'objets d'arts. A Metz, à Lyon, et en dernier lieu à Paris, où il se retira, lorsque l'âge l'obligea à prendre sa retraite, il fit preuve du même goût artistique. Ses belles statues d'ivoire, ses tableaux sur quelques uns desquels on lisait le nom de Greuse, ses magnifiques camées grecs et égyptiens, attiraient l'attention des visiteurs, au nombre desquels M. Failly eut l'honneur de compter plusieurs princes étrangers, et, parmi nos compatriotes, le prince Napoléon. Aussi, Messieurs, vous avez reconnu que celui qui avait bien mérité des arts n'avait pas démérité de vous.

En novembre 1856, M. le docteur Ambroise Comarmond,

conservateur des Musées archéologiques de Lyon, vous faisait hommage, au nom de la seconde ville de l'Empire, du 1er volume d'un magnifique ouvrage in-4°, dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Description du Musée lapidaire de Lyon*. M. Musart vous a fait un rapport sur ce 1er volume, et vous vous êtes empressés de vous adjoindre M. Comarmond comme membre correspondant. Pouviez-vous penser alors que vous ne confériez au laborieux archéologue qu'un titre honorifique, que vous ne rencontreriez pas en lui un zélé collaborateur? Cependant, Messieurs, à peine votre correspondant vous avait-il donné le droit de réclamer le concours de ses lumières, que Celui qui règle tout ici-bas le rappelait à lui. M. Comarmond ne vous initiera plus aux faits remarquables que la science ou les arts accompliront dans la cité la plus importante du Sud-Est de la France. Je me trompe, Messieurs, vous recevrez encore, j'en ai l'espérance, le 2e volume, aujourd'hui sous presse, du beau travail de votre très regrettable collègue. La ville de Lyon, qui a noblement compris et accompli un devoir, en s'imposant l'obligation d'imprimer cet ouvrage, et en priant l'auteur d'en faire hommage à plusieurs Sociétés savantes, ne voudra pas priver votre bibliothèque du second volume. Bientôt donc vous le recevrez comme un suprême adieu de notre correspondant. Alors il nous restera le regret de penser que désormais vous ne profiterez plus des productions de cette active intelligence.

NOUVEAUX MEMBRES ÉLUS.

Vous vous êtes adjoint pendant cette année académique,

Comme membre honoraire non résidant :

M. Nicot, recteur honoraire, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîsmes, membre correspondant de votre Société depuis 1831.

Comme membres titulaires résidants :

MM. Profillet, professeur du collége ;
Legoff, *idem;*
Titon, docteur en médecine, membre correspondant depuis 1855.

Comme membres correspondants :

MM. Carteret, membre du Conseil général de la Marne, député au Corps législatif ;
Arbeaumont (Magloire), pépiniériste à Vitry-le-François ;
Marcel Canat, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ;
Challe, sous-directeur régional, à Auxerre, de l'Institut des provinces ;
Charles Perrier, de Châlons, homme de lettres ;
Tremolière, de Congy, homme de lettres ;
Brenchley, compagnon de voyages de M. J. Remy ;
Jules Ray, membre résidant et archiviste de la Société académique de l'Aube ;
Charpentier-Courtin fils (A.), de Reims, arboriculteur ;
Guerard, professeur du collége de Vitry-le-François.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

Vous aviez promis une médaille de 300 francs au meilleur mémoire sur cette question :

Quelle doit être dans l'avenir l'influence de la facilité de locomotion, résultant de l'établissement des chemins de fer, sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations? Quelle doit être cette influence sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux, ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie?

Vous avez décidé, Messieurs, que le rapport fait par M. Faure, au nom de la commission du premier concours, serait lu à cette séance ; je m'en tiendrai donc à dire que, des trois mémoires présentés, aucun ne vous a paru avoir mérité la récompense promise, quoique tous trois soient dignes d'éloges. Deux surtout sont remarquables, l'un par l'examen approfondi de la question, l'autre par l'élévation de la pensée et l'élégance du style. Vous avez décerné une médaille de 100 francs et une mention honorable.

DEUXIÈME CONCOURS.

Votre deuxième concours promettait une médaille d'or de 300 francs à l'auteur de la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons, et une médaille d'or de 100 francs à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.

Aucun mémoire ne vous a été présenté.

TROISIÈME CONCOURS.

Votre troisième concours s'adresse directement à toutes les branches de l'agriculture pratique. Depuis longtemps vous vous étiez attachés à récompenser les grandes exploitations agricoles. Vous avez vu avec satisfaction que l'élan était imprimé dans ce sens ; aussi, sans renoncer à décerner des récompenses aux grands propriétaires qui s'en rendront dignes, avez-vous tourné vos vues d'un autre côté. Les jardiniers-maraîchers ont redoublé d'efforts et d'émulation, depuis que votre programme s'est adressé à eux. Aujourd'hui, les pépiniéristes d'arbres fruitiers réclament vos récompenses ; les propriétaires de vignes, sur votre appel, vous ont recommandé leurs vignerons. Ainsi vous aurez stimulé la culture de la terre sous quelque forme qu'elle se produise.

Mais, outre ces résultats que vous avez poursuivis et atteints, résultats que l'ordre ordinaire des choses vous présentait, vous en avez obtenu un autre qui, à mon avis, vous fait plus d'honneur, parce que tout y était imprévu et insolite ; et que vous pouviez ne pas être disposés à prendre l'initiative sur un point où des esprits clairvoyants, des hommes intéressés à la question, croyaient qu'il n'y avait rien à faire. Je parle de la destruction de la *pyrale,* ce fléau dévastateur qui vient de loin en loin ruiner les vignes d'Ay et de Mareuil.

Dans ces derniers temps, M. Nitot, membre du Conseil général de la Marne, et membre titulaire non-résidant de votre Société, après avoir entendu M. Royer, après avoir vu que le procédé pratiqué par M. Vautrin, avec un zèle récompensé aujourd'hui par le succès et l'approbation générale, était celui que prescrivait M. Audouin dans son

magnifique ouvrage sur les insectes nuisibles à la vigne, M. Nitot, qui d'abord avait reculé devant la puissance du fléau, a compris immédiatement que le succès était possible; il a encouragé M. Vautrin, et a secondé merveilleusement votre Société. Pendant que d'une main M. Nitot montrait les affiches revêtues de l'approbation de M. le Préfet, affiches que vous avez fait placarder dans les communes infestées, de l'autre il poussait les travailleurs à la destruction des œufs imperceptibles. Joignant l'exemple au précepte, il agissait dans ses propres vignes, et a terminé cette œuvre par le rapport qui vous a permis de décerner les récompenses méritées. Noblesse oblige, selon l'ancien dicton; ce qui veut dire que les hommes haut placés peuvent beaucoup en bien ou en mal. Ils doivent être vigilants à faire le bien. M. Nitot n'a pas failli à sa mission. La récompense qu'il en recevra sera vos remerciments, Messieurs, et la conscience d'un devoir généreusement accompli.

Les trois premières récompenses à décerner appartiennent sans conteste à MM. Vautrin de Lamotte, Vramant et Dueil, tous trois d'Ay. Leurs droits reposent sur des observations intelligentes des mœurs de l'insecte, sur l'activité développée pour le détruire, sur les moyens employés pour donner le bon exemple, et engager les populations à le suivre. M. Dueil a fait détruire les œufs de la pyrale dans ses vignes, qu'il avait précédemment fait éverrer, en marchant lui-même à la tête de ses ouvriers.

M. Vramant a combattu de toutes ses forces les ravages de la pyrale. Il à fait bécher, l'hiver, plusieurs de ses pièces de vignes qui avaient beaucoup souffert l'année précédente; il y a semé du sel marin, de la chaux vive en poudre; a trempé les échalas dans un bain d'eau bouillante; et, depuis le printemps, a fait éverrer à diverses reprises; mais il n'a pas éponté.

Ces deux Messieurs ont agi pour détruire la pyrale; ils n'ont pas craint de faire des frais, surtout M. Vramant; ils ont donné le bon exemple.

M. Vautrin a étudié les mœurs de la pyrale. Sans avoir lu l'ouvrage de M. Audouin, il s'est trouvé d'accord avec cet entomologiste distingué sur les moyens de destruction à employer. Quand il a cru avoir trouvé ce qu'il y avait à faire, il lui a donné tous les moyens de publicité. Il a imprimé une brochure, il l'a répandue autant que possible. Son zèle a été si loin qu'il a réclamé l'intervention de l'autorité; il s'est aussi adressé à vous. Certes personne n'a fait uue propagande plus active. Vous savez aussi avec quel zèle il a éponté.

En lui décernant une médaille d'or, vous avez été heureux que votre jugement s'accordât avec celui de M. le Préfet, toujours prompt à saisir où sont les intérêts des populations, et ardent à les favoriser.

Vous avez applaudi aussi au zèle de MM. Vramant et Dueil, et leur avez décerné, au premier une médaille de vermeil, au deuxième une médaille d'argent.

Dans les circonstances où se trouvaient MM. Vramant, Vautrin et Deuil, on aime à trouver autour de soi des bras prêts à vous seconder. MM. Lefèvre-Tourte (Adolphe), sur le territoire de Cumières; Batillier, Deremarque-Debaune, Testard, sur le territoire d'Ay, ont parfaitement secondé MM. Nitot, Vautrin et Vramant. Vous leur avez décerné des médailles de bronze, et vous avez accordé en outre une prime de 30 francs à M. Deremarque-Debaune.

MM. Lelong (Louis-Christophe), et Pissot-Fallet, propriétaires-vignerons, qui ont suivi avec beaucoup de soins et de persévérance l'exemple donné pour éponter, recevront également des médailles de bronze.

4

Vous regrettez, Messieurs, que les communes de Mareuil, Dizy et Cumières, attaquées aussi par la pyrale, se soient montrées moins zélées (1).

MM. Philippe et Arbeaumont (Magloire), qui tiennent à Vitry des pépinières d'arbres fruitiers, sont arrivés à force de constance et d'intelligence, après des essais infructueux et désastreux, à posséder des pépinières où l'on voit 30,000 arbres à fruits, et plus de 100,000 tiges d'arbres ou plantes d'agrément. Dans un terrain ayant deux et trois mètres de terre végétale, ils ont vu se dessécher, sans en connaître la cause, des poiriers sur lesquels ils fondaient de grandes espérances. Une première déception fut suivie d'une seconde, la seconde d'une troisième. Ils furent obligés de sacrifier 25,000 pieds de poirier. Ils ne craignirent pas ensuite d'aller chercher, jusque sur le terroir de Chatelraout, le sol sur lequel ils assirent une nouvelle pépinière de poiriers. Pendant deux ans, deux fois la semaine, MM. Philippe et Arbeaumont quittaient Vitry à trois heures du matin et rentraient à dix heures du soir.

Il m'est impossible, Messieurs, d'entrer dans tous les détails du rapport qui vous a été soumis. Il suffit de dire que vous avez reconnu tout le mérite des deux associés, et que vous avez accordé avec empressement la médaille d'or proposée par votre commission (2).

Messieurs, des demandes vous ont été adressées pour des vignerons qui avaient bien entretenu les vignes confiées à leurs soins. Vous avez nommé des commissions chargées

(1) La commission chargée de désigner à la Société d'agriculture les personnes qui se sont fait remarquer pour la destruction de la pyrale, est composée de MM. Nitot, Vautrin de Lamotte, Vramant, Billecart, maire de Mareuil, Herbelet, maire de Dizy, Geoffroy, maire de Cumières, Paris, Jules Chevalier.

(2) Commission : MM. Royer, Périnet, Thiébault; M. Thiébault, rapporteur.

de constater les droits des candidats, et vous avez été heureux d'avoir à récompenser.

Je ne puis analyser les deux rapports que vous ont adressés vos deux commissions. Je dirai seulement que M. Bocquet, vigneron de M. Duguet, à Cramant, dont les vignes sont parfaitement tenues, et M. Legendre-Beaufort, vigneron de M. Ernest Irroy, à Bouzy, dont les vignes de différents âges sont toutes en très bon état, recevront chacun une médaille d'argent que vous leur avez décernée.

M. Lécossois-Létrillard, jardinier à Châlons, qui a élevé depuis peu un long mur, qui l'a garni de pêchers en espalier conduits en cordons obliques, et a fait preuve d'entente de la culture de cet arbre fruitier, vous a paru mériter une médaille de bronze.

Enfin M. Rochet (Arsène), de Vraux, qui élague les arbres avec soin et intelligence, recevra une médaille de bronze. On voit si souvent des ouvriers négligents couper maladroitement, casser quelquefois les branches, déterminer des espèces de cancers dans les nœuds, que vous n'avez pas cru inutile de récompenser un ouvrier intelligent et soigneux.

Une de vos commissions s'est transportée chez M. Pilloy, régisseur d'une belle pépinière à Serzy, et vous a adressé son rapport. Cette pépinière est en très bon état; mais elle n'est plantée que depuis trois ans; les greffes ont un ou deux ans. M. Pilloy n'est dans notre département que depuis quatre étés. Vous avez pensé que vous deviez réserver les droits de ce candidat.

QUATRIÈME CONCOURS.

Vous promettez une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aurait ouvert, avec l'approbation de l'autorité,

une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture ou d'horticulture, applicables à la localité, auraient été enseignées avec le plus de succès.

Aucun candidat ne s'est présenté.

CINQUIÈME CONCOURS.

Chemins vicinaux.

Il y a trente ans, dit M. Savy en commençant son rapport sur ce concours, votre Société décidait que des médailles seraient décernées aux communes qui entretiendraient le mieux leurs chemins vicinaux.

En 1831, vous mettiez au concours la question suivante : *De quelles améliorations serait susceptible la législation sur la construction et l'entretien des chemins vicinaux?* et vous reçûtes de M. Tourneux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, un remarquable mémoire, suivi d'un projet de loi en 186 articles. Ainsi, ajoute le rapport, notre Société avait devancé pour ces chemins les bonnes dispositions que devait inaugurer six ans plus tard une de nos meilleurs lois d'intérêt public. J'ajouterai, Messieurs, que le zèle de M. l'Agent-Voyer en chef de la Marne a fort heureusement continué, sous l'inspiration de MM. les Préfets et celle du Conseil général, ce que vous aviez si bien commencé. Serez-vous surpris, après cela, de lire dans le rapport de Son Excellence le Ministre de l'intérieur, à l'Empereur, sur le service des chemins vicinaux : La Marne est en France le premier département qui aura terminé ses chemins de grande communication.

Mais nous devons nous en tenir à parler des chemins vicinaux. « L'importance d'un service, dit votre rapporteur, se révèle habituellement par le chiffre de sa dépense...... Dans le département de la Marne, l'impor-

» tance du service vicinal est telle que, depuis la loi créa-
» trice du 31 mai 1836 jusqu'en 1857 (vingt années), il a
» été fait pour 24,840,274 francs de travaux sur les che-
» mins vicinaux............ 2,699 kilomètres sont venus
» établir des communications qui étaient presque impra-
» ticables pendant une grande partie de l'année. »

Sur les 1,863 aqueducs et pontceaux de moins de cinq mètres d'ouverture, et les 192 ponts de cinq mètres d'ouverture et au-dessus, construits, restaurés ou entretenus, il se trouve plusieurs ponts jetés sur les principaux cours d'eau, pour remplacer des gués dangereux, ou établir, entre les localités situées sur les deux rives, des communications jusqu'alors inconnues.

Ceci dit, vous ne pouvez qu'avoir la plus grande confiance dans les travaux accomplis pour l'amélioration des chemins vicinaux dans notre département; et la commune que vous récompensez étant, dans chaque arrondissement, celle dont les droits sont les mieux établis par le rapport de M. l'Agent-Voyer en chef à M. le Préfet, aucune erreur ne peut s'être introduite dans votre décision. Permettez-moi donc de m'en tenir à nommer les cinq communes qui recevront une médaille d'argent.

Arrondissement de Reims. — Commune de Chigny. — Population : 552 habitants. — M. Poisson, maire.

Arrondissement de Ste-Ménehould. — Commune de Voilemont. — Population : 169 habitants. — M. Godart, maire.

Arrondissement de Vitry-le-François. — Commune d'Etrepy. — Population : 310 h. — M. Davy de Chavigné, maire.

Arrondissement de Châlons. — Commune de Rouffy. — Population : 96 habitants. — M. Brouard, maire.

Arrondissement d'Epernay.— Commune de Fèrebrianges. — Population : 392 habitants. — M. Evrard, maire.

SIXIÈME CONCOURS.

Votre sixième concours tendait à encourager l'art céramique. Aucun candidat ne s'est présenté.

SEPTIÈME CONCOURS.

Les dispositions les plus convenables à donner aux constructions rurales, sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités, celles à donner dans les villes, sous le rapport de la salubrité et de la commodité, aux habitations destinées aux familles peu aisées, appellent depuis longtemps votre attention, et vous leur promettez une médaille d'or.

Aucun constructeur n'a fait valoir ses droits.

HUITIÈME CONCOURS.

Objets divers d'utilité publique.

M. Desaint, d'Epernay, a construit, il y a plusieurs années, une machine à ficeler les bouteilles à vin de Champagne, qui lui a mérité de votre part une médaille d'argent. L'inventeur se présente de nouveau devant vous avec un perfectionnement apporté à sa machine. La Commission (1) que vous avez priée de constater les nouveaux droits de M. Desaint, vous a adressé un rapport où elle décrit la disposition qui permet aujourd'hui de ficeler 2,000 bouteilles pendant le temps qu'on en ficelait 1,500. On peut employer du fil de fer plus fort, ce qui assure aux agraffes une durée de plusieurs années. Vous avez été d'avis, avec votre commission, d'accorder une médaille de bronze à M. Desaint.

(1) COMMISSION : MM. Charles Perrier, Louis-Perrier, Nitot, Dinet; M. Louis, rapporteur.

M. Courtois, avec qui la ville d'Epernay a fait un bail de dix-huit ans pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville, a employé avec beaucoup de succès pour l'agriculture ces produits jusqu'alors abandonnés. Il s'est présenté à vous muni des certificats les plus avantageux, signés par des noms dans lesquels vous aviez le plus de confiance. Cependant les engrais ont été depuis quelque temps le sujet de spéculations frauduleuses. Ils ont eu aussi quelquefois le grave inconvénient d'activer la végétation un ou deux ans, et d'être ensuite inactifs ou nuisibles. Vous voulez donc apporter la plus grande circonspection à récompenser de telles préparations. Vous avez nommé une commission (1) dont le rapport a été tout-à-fait d'accord avec les nombreux certificats présentés. Aussi, quoiqu'il n'y ait que trois ans, d'après les différents certificats, que ces engrais sont mis en usage, il ne vous parait pas douteux que leur préparateur soit digne d'être encouragé. Vous lui avez décerné une médaille d'argent.

Une autre demande vous a été faite dans le même genre par M. Benoni Lelaurain, de Boult-sur-Suippe; mais la commission n'a pas pu se transporter sur les lieux. Vous avez réservé pour l'année prochaine les droits de M. Le laurain.

Tel est, Messieurs, le résumé que j'avais à vous présenter. La proposition que Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique vous a faite de coopérer à un grand travail national, les propositions renvoyées à votre Société

(1) Commission : MM. Charles Perrier d'Epernay, Louis-Perrier, Nitot, Dinet.

de temps à autre par M. le Préfet, exprimant chaque fois le désir de connaître ce que vous aurez statué, prouvent que l'autorité supérieure s'intéresse à vos travaux, sont un gage précieux de sa sollicitude, et un stimulant honorable. Je serai heureux si cet exposé succinct fait assez voir que vous avez cette année dignement rempli votre mission.

RAPPORT

SUR LE PREMIER CONCOURS.

« *Quelle doit être dans l'avenir l'influence de*
» *la facilité de locomotion résultant de l'établis-*
» *sement des chemins de fer sur les mœurs, les*
» *manières et les habitudes des nations? Quelle*
» *doit être cette influence sur les sentiments qui*
» *unissent les hommes entre eux, ou qui les atta-*
» *chent à leur famille et à leur patrie?* » *



Messieurs,

Quand on considère les grandes découvertes scientifiques qui ont marqué la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, quand on examine les nombreuses applications qu'elles ont fait naître, l'esprit reste comme ébloui à la vue de tant de prodiges, de tant de merveilles. Or, parmi ces

* *Commission :* MM. Salle, président, Joppé, Maupassant, E. Perrier, Faure, Debacq, secrétaire. — M. Faure, rapporteur.

applications, en est-il de plus importante et dont l'influence doive être plus féconde en résultats que la facilité de communication donnée aux nations et aux individus par toutes sortes de moyens, et principalement par l'établissement des chemins de fer.

Quoiqu'un petit nombre d'années nous sépare du moment où cette immense entreprise a débuté, déjà la France se couvre du réseau qui doit rattacher les uns aux autres tous ses départements, déjà aussi les conséquences économiques de ce nouveau mode de circulation se font sentir partout. Ce n'est pas sans douleurs que s'établit cette grande modification de nos habitudes, et bon nombre de positions s'en trouvent atteintes.

Et pourtant une facilité plus complète apportée aux affaires et aux relations commerciales, une économie marquée et plus de célérité dans le transport des matières premières et des produits, une sorte de nivellement de tous les objets nécessaires à l'existence, voilà des résultats qui peuvent faire espérer pour tout le monde une plus grande somme de jouissances et de bien-être.

Toutefois, en considérant comme acquis ces résultats purement matériels, ne doit-on pas se demander aussi quelles seront les conséquences morales de l'établissement des chemins de fer? L'homme, dans un avenir éloigné, sera-t-il plus religieux, sera-t-il plus dévoué à ses semblables, sera-t-il plus attaché à sa famille et à sa patrie?

Si nous nous arrêtons un instant sur ce dernier sentiment, ne nous sera-t-il pas permis d'éprouver pour les générations futures quelques appréhensions? En effet, la possibilité de changer facilement de résidence pourra éloigner plus souvent les uns des autres les membres d'une même famille allant chercher loin de leur pays une position plus favorable. Alors des relations nouvelles seront créées, mais elles ne seront plus fondées ni sur une amitié déjà ancienne,

ni sur une éducation commune. L'homme ainsi transplanté devra s'attacher à un sol nouveau pour lequel le sentiment du patriotisme local pourra bien n'être pas aussi ardent que celui qui l'attachait au sol natal où se concentrait pour lui le cercle de ses amitiés et les souvenirs de son enfance. Or, si cette action doit progresser pendant une longue série d'années, aura-t-elle pour résultat d'augmenter ou de diminuer l'amour de la patrie ainsi que les affections et le dévouement aux individus? N'est-il pas à craindre que ce morcellement des familles, des amis, ne donne pour base aux relations de la vie qu'un attachement précaire fondé sur l'intérêt ou le besoin, attachement aussi facilement rompu que formé, et qu'il ne fasse naître plus tard dans les masses un sentiment d'individualisme exagéré aboutissant forcément à un égoïsme brutal.

Telles sont, Messieurs, les réflexions qui vous inspiraient lorsque vous avez choisi le sujet de votre premier concours, et que vous avez demandé :

Quelle doit être dans l'avenir l'influence de la facilité de locomotion résultant de l'établissement des chemins de fer sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations? Quelle doit être cette influence sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux, ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie?

Trois mémoires vous ont été adressés. Pour vous les faire connaître, je vais vous donner une courte analyse de chacun d'eux.

Le mémoire n° 2 porte pour épigraphe cette phrase de Fénelon : *Tout le genre humain n'est qu'une grande famille dispersée sur la surface de toute la terre; tous les hommes sont frères et doivent s'aimer comme tels.*

Après avoir jeté un coup-d'œil sur les principales applications scientifiques de notre temps, l'auteur proclame que notre siècle est aussi une grande époque; il félicite les in-

génieurs et les savants de leurs efforts et de leurs talents, et il annonce qu'il va traiter la question posée par la Société.

Le genre humain, dit-il dans sa première partie, est une grande famille dont tous les membres, quelquefois divisés, tendent partout à se rapprocher ; c'est sous l'influence de ce principe, conforme à la doctrine prêchée par le Christ, que chaque siècle travaille à l'avancement de la civilisation ; c'est à la même influence que sont dus les progrès de la navigation et tous les efforts tentés pour l'établissement des nouvelles voies de communication. Cette facilité donnée aux voyageurs de visiter toutes les nations ne doit-elle pas favoriser la tendance du genre humain vers la fraternité, pour arriver dans l'avenir à la pacification générale ? Les grands événements survenus en France depuis soixante ans sont pour l'auteur une confirmation de cette opinion, et il ajoute que si, dans une occasion récente, notre patrie a dû tirer l'épée du fourreau, elle n'en est pas moins aujourd'hui à la tête des nations industrielles qui veulent la paix, la paix universelle à l'ombre de laquelle il est possible d'appliquer au bien-être social les recherches et les travaux des savants.

Une transition, dans laquelle l'auteur rappelle tout ce qu'il a dit dans la première partie, est le début de la seconde. Il énumère longuement tous les hommes illustres qui vivaient sous Périclès, Auguste, Léon X et Louis XIV, et il trouve que notre époque, essentiellement artistique et industrielle, n'est pas inférieure à ces grands siècles si renommés. Il développe avec complaisance cette opinion, il félicite les savants de leurs travaux, il proclame la supériorité des découvertes modernes et les avantages du progrès industriel qu'il attribue aux expositions. Il fait voir que ce progrès met à la disposition d'un plus grand nombre d'individus tous les objets que recherche le luxe dont il si-

gnale du reste les dangers. C'est par la persévérance dans cette voie que les guerres seront rendues impossibles. Ici l'auteur parle successivement de la conquête de l'Algérie, de l'affranchissement des noirs, de l'instruction à donner aux peuples, et il termine sa seconde partie en voyant dans les rapports plus fréquents des nations la possibilité d'établir un langage universel.

Au commencement de la troisième partie, il fait remarquer que les chemins de fer rapprochent des villes les habitants des campagnes, et comme les petits se modèlent toujours sur les grands, de même les villages subiront l'influence des mœurs des grandes villes. Appliquant aux nations cette idée de la puissance de l'exemple, il voit les petits États suivre les tendances des grands peuples, et plus tard constituer en Europe une nation unique, de même que s'est constituée l'unité de la France par la réunion de toutes ses provinces.

Quant aux sentiments qui unissent les hommes entre eux, l'influence des chemins de fer ne peut que leur être favorable. L'homme est dominé par deux principes, dont l'un purement matériel le fixe à la terre par ses appétits et ses besoins, l'autre moral et intellectuel le rattache à Dieu, et c'est ce princique qui donne naissance à toutes ses vertus, l'amour, la reconnaissance, l'amour paternel, le dévouement, l'amour de la patrie. L'auteur pense que le progrès de la civilisation, loin de nuire à tous ces sentiments, doit les développer encore davantage. Puis, par une sorte de contradiction, consacrant ses dernières pages à signaler les avantages résultant de la facilité de voyager, il termine en proclamant que la patrie est partout où se rencontrent des membres de la grande famille humaine, partout où l'on trouve le bien-être et le bonheur.

Il m'était difficile, Messieurs, de vous analyser ce volumineux mémoire qui n'est qu'une longue dissertation

parfois un peu déclamatoire et dans laquelle on cherche avec peine ce qui peut avoir trait au sujet que vous aviez proposé. Dans tout le cours de son travail, l'auteur qui, du reste, a prévu cette critique, l'auteur, dis-je, est d'un optimisme affirmatif à l'appui duquel il n'apporte aucune preuve, et votre Commission n'a pu trouver dans cet ouvrage une réponse à votre question.

L'homme s'agite, mais Dieu le mène, telle est l'épigraphe du mémoire n° 1er.

Ce mémoire commence par des aperçus historiques que nous allons indiquer. Ce n'est point par une route dépourvue d'obstacles et d'écueils que l'humanité poursuit ses destinées; des influences tantôt morales, tantôt matérielles, modifient sa marche et lui présentent quelquefois en même temps des dangers qui la menacent et des ressources inattendues qui la sauvent. Parmi les grands événements qui depuis l'ère chrétienne ont bouleversé l'humanité, il faut citer en première ligne l'invasion des barbares au sein de l'empire romain. Au moment où la société chrétienne cherchait à se former, il fallut compter avec cet élément nouveau et ce n'est qu'après un travail de six siècles que pût se dégager une société pure de tous les alliages de la tradition payenne. C'était le moment où les moines, confinés dans leurs monastères, passaient leur vie à copier les manuscrits, trésors de l'antiquité; c'était aussi celui où, par l'absence des communications et des relations internationales, chaque peuplade semblait vivre isolée, alors qu'un seul lien, celui de la foi chrétienne, unissait d'une manière peu apparente toutes ces influences locales.

Cependant, au milieu de cet isolement, la société du moyen-âge apprend tout à coup qu'elle est menacée par les sectateurs de Mahomet, et à l'instant elle se lève pour défendre son existence contre les efforts de ces nouveaux

barbares. L'influence des croisades sur la société occidentale fut immense; elle donna au commerce, à l'industrie, à la navigation un développement considérable que vint accroître encore dans les siècles suivants la découverte de l'Amérique.

Quelques années avant ce grand événement, l'invention de l'imprimerie avait ouvert à l'esprit humain un nouvel horizon. Dès-lors, les questions religieuses ou philosophiques, scientifiques ou littéraires, cessèrent d'être le partage de quelques érudits, et la foule put recevoir les impressions de toutes les idées bonnes ou mauvaises qui germaient dans les esprits.

Cette époque fut aussi celle où commença le grand mouvement de la réforme, et la nouvelle invention, mise au service des sectes protestantes, ne tarda pas à leur servir d'instrument pour propager leurs doctrines et pour les aider à soutenir des luttes passionnées, souvent ensanglantées, et dont l'ardeur ne s'apaisa que sous le règne de Louis XIV.

Mais à cette époque si éminemment spiritualiste succède le XVIIIe siècle, siècle de critique et de philosophie, où tout est analysé et contesté, où l'esprit humain, que des tendances matérialistes semblent envahir, n'admet plus que ce qui est démontré. C'est à ce moment que les sciences d'observation reçurent un grand élan, élan que la révolution française contribua à populariser, et auquel nous devons les progrès des sciences mathématiques, physiques et chimiques et toutes les applications industrielles dont nous recueillons les avantageux résultats. Dès-lors les chemins de fer, la vapeur, la télégraphie électrique, le daguérréotype et tant d'autres inventions vinrent procurer aux arts, à l'industrie, d'immenses ressources et des richeses incalculables.

En présence de cette situation nouvelle, sous l'influence

des facilités données aux moyens de communication, quelles modifications doivent subir dans l'avenir les mœurs des nations? Et d'abord, il faut remarquer que le résultat des progrès apportés à la locomotion, c'est de favoriser dans les faits l'exécution de l'idée qui domine dans les esprits. Or, le génie du mal, plus actif que celui du bien, et de plus, aidé par les passions de l'homme, s'empare de tout ce qui peut tourner à son profit, et si les tendances de la société sont funestes, c'est pour les favoriser qu'il se servira des facilités nouvelles données à la locomotion. Deux tendances principales caractérisent l'époque actuelle : l'amour de la jouissance, comme but, l'amour de l'argent comme moyen d'atteindre ce but. Le rôle des chemins de fer sera de donner encore plus d'essor à ces dispositions. C'est ainsi que les populations rurales, jusqu'alors paisibles, quitteront leurs villages pour aller chercher les plaisirs nombreux et variés qu'elles trouveront au sein des grandes villes. De là, abandon de la vie et de la simplicité agricole ou dégoût des habitudes et des travaux de l'agriculture. Cette émigration sera donc nécessairement fatale aux mœurs des habitants des campagnes.

Les mœurs des grandes villes n'y gagneront pas non plus, car l'industrie s'appliquera tout à la fois à créer des besoins nouveaux et à les satisfaire. Les hommes ne se contenteront plus du nécessaire, il leur faudra le superflu; et ces nouveaux appétits, toujours à demi-satisfaits, seront une source continuelle de malaise au grand détriment de la sécurité publique.

Il résultera donc de ces progrès de l'industrie et de ces facilités nouvelles données aux voyages une modification dans les manières et dans les habitudes des nations. La société, considérée extérieurement, semblera avoir suivi une marche ascendante; mais ces nouveaux besoins amèneront de nouvelles douleurs, ce développement des ri-

chesses et de l'aisance ne sera que superficiel, et les peuples n'y auront trouvé ni le bonheur ni la paix.

Le commerce et l'industrie sont des éléments de progrès, sans doute, mais ils n'en sont que des éléments secondaires, car la première cause du progrès c'est le sens moral, et l'auteur ne croit pas que la moralité des nations ait profité ou doive profiter de l'établissement des chemins de fer.

Examinons maintenant quelle sera l'influence des nouveaux moyens de locomotion sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux ou qui les attachent à leur patrie.

Assurément les habitants d'une contrée jusque-là isolée se trouveront sollicités à se rapprocher des grands centres de population, ils rompront de vieilles amitiés, et les liens de famille se trouveront affaiblis. Mais n'y aura-t-il pas une compensation dans cette facilité de communication qui permettra de conserver des relations que la distance autrefois aurait pour toujours interrompues?

D'un autre côté, les coutumes diverses tendront à disparaître, et si l'attachement à la cité, à la province, semble diminuer, il se portera sur un espace plus étendu à cause de la communauté d'usage, de sentiments et de croyances qui ne manquera pas de s'établir.

Les nationalités elles-mêmes perdront les préjugés qui les séparent, la paix y gagnera, les souverains seront intéressés à la conserver, et les nations de l'Europe ne feront plus qu'une seule famille.

Cependant, dit l'auteur, un grand danger menace encore la tranquillité des peuples : c'est le socialisme qui persistera longtemps à vouloir attaquer la société.

Les chemins de fer pourront donner aux chefs du socialisme les moyens de s'entendre et de se coaliser, mais il faut reconnaître que les gens de bien qui défendent l'ordre social profiteront des mêmes avantages. Ainsi, par une réaction salutaire, les chemins de fer aideront à la

propagation des principes moraux et sociaux, et ils transporteront la foule partout où se fera entendre la voix de la vérité.

Après avoir signalé les dangers de notre époque, l'auteur croit devoir indiquer le remède et il pense qu'il y a urgence de moraliser les classes ouvrières. Il propose des associations d'ouvriers placées sous le patronage de la religion et de l'État, s'engageant au repos du dimanche, veillant à l'éducation de la famille et à la tempérance des membres qui les composeraient. Il pense que le principe chrétien seul est assez fort pour agir sur les grands centres de population et pour ramener au bien les masses égarées, que seul il peut réparer ce que la philosophie a détruit et divisé, et que seul aussi il peut être un obstacle puissant contre les efforts du socialisme.

Enfin, l'auteur termine son mémoire en glorifiant les inventions modernes si elles sont mises au service de la vérité et des principes conservateurs de toute société, mais en déclarant que cette même société marchera sûrement à sa ruine, si elle s'aveugle sur les périls qui la menacent.

L'auteur du mémoire n° 1 est assurément un homme de talent, son travail est d'un bout à l'autre correct et élégant. On peut lui reprocher de n'avoir pas rattaché plus intimement à son sujet les grands évènements qu'il rappelle en commençant. La partie de son travail où il examine sous le rapport moral les conséquences probables de l'établissement des chemins de fer sur les mœurs des individus, sur leurs manières et leurs habitudes est particulièrement bien traitée, mais il aurait pu donner plus de développement à tout ce qui a trait aux sentiments qui unissent les hommes entre eux ou qui les attachent à la patrie.

Nous pensons que l'auteur s'exagère les dangers du socialisme, car ceux qui prêchent ses doctrines impraticables ne sont pas même d'accord. Le socialisme est

tout au plus un drapeau derrière lequel s'abritent des mécontents et il s'en trouvera toujours sous tous les régimes. D'ailleurs celles des idées sociales qui sont susceptibles d'application sont déjà entrées dans le domaine des faits ou s'y fixeront d'elles-mêmes. Les sociétés de secours mutuels ne sont-elles pas dans ce cas?

Quant aux moyens proposés pour élever le niveau de la moralité, ils ne sont pas nouveaux. Est-ce que la chaire catholique n'a pas toujours des voix éloquentes pour prêcher les doctrines religieuses? Est-ce que les auditeurs ne se pressent pas toujours nombreux, suspendus aux paroles des hommes de talent qui répandent ces doctrines? Et puis faut-il donc toujours accuser la philosophie de tout ce qui est opposé à la morale et à la religion, et n'est-ce pas au contraire en faisant appel tout à la fois à la raison et à la vérité religieuse qu'on peut espérer rattacher les masses à tous les principes qui sont le fondement des sociétés?

Votre commission a vu dans le mémoire nº 1 un travail plein de mérite dans la forme, souvent entraînant par le style et juste dans les idées, mais elle n'a pas pensé que ce mémoire put être considéré comme une réponse complète à la question posée par la Société.

L'auteur du mémoire nº 3 a choisi pour épigraphe cette phrase tirée dé la Genèse : *Dieu les bénit, et il leur dit : Remplissez la terre et vous l'assujétissez.*

Il est une opinion assez généralement répandue, dit l'auteur à son début, c'est que la facilité de voyager tend à détacher l'homme de son pays et de sa patrie et à relâcher le lien social. Aussitôt qu'une voie ferrée est établie, n'arrive-t-il pas, en effet, que les habitants des villes et des villages qu'elle traverse, s'élancent à l'envi vers les villes voisines ou vers la capitale, pour obéir à l'instinct de curiosité qui les pousse. Il semble qu'émerveillés des

grandes choses qu'ils auront contemplées, ils prendront en dégoût la vie simple qu'ils auront menée jusqu'alors, et qu'entraînés par le désir de voir, ils iront engloutir leur modeste fortune ou le salaire de leur travail journalier dans les dépenses occasionnées par la manie des voyages.

La création des chemins de fer en accélérant le mouvement de circulation de la société, aura-t-elle pour effet d'affaiblir l'esprit de sociabilité? L'homme entraîné chaque jour vers de nouvelles affections, passera-t-il sur la terre sans s'attacher à rien? Les esprits qui sont émus de ces craintes s'abusent sur l'avenir. La fièvre de circulation que fait naître la nouveauté des chemins de fer ne tardera pas à se calmer, et bientôt notre génération sera appelée à jouir des bienfaits de cette locomotion sans avoir à redouter les dangers que nous venons de signaler.

Les rapports de l'homme à l'homme étant devenus plus faciles, doit-il s'en suivre un affaiblissement des bons sentiments qui doivent les unir? Evidemment non. Que deux hommes ayant un fonds d'honnêteté égal se trouvent placés dans des conditions différentes, l'un ayant avec la société des rapports fréquents, l'autre vivant dans l'isolement, quel sera le meilleur, quel sera le plus sociable? ce sera certainement le premier. La fréquentation de la société développe les idées, les connaissances et les sentiments; la discussion, le frottement, adoucissent ce que les caractères ou les opinions peuvent avoir de trop absolu.

N'est-ce pas dans les localités isolées, dans les centres de population peu considérable où les relations sociales sont restreintes, que prennent surtout naissance les petites rivalités, les petites rancunes qui souvent ne tardent pas à engendrer des haines trop sérieuses?

Les relations multipliées par la locomotion auront donc cet effet pour l'homme d'adoucir ses mœurs, d'éclairer

son intelligence et de redresser son jugement, donc aussi l'influence des chemins de fer aura, sous le point de vue de la sociabilité, des résultats favorables.

Quelle sera maintenant cette influence sur les liens de la famille? On paraît craindre que le besoin, que le désir de voyager ne détache les uns des autres les membres d'une même famille, et qu'une fois séparés ils n'oublient les sentiments d'affection qui les unissaient. Mais, répond l'auteur, les militaires, les fonctionnaires qui voyagent ou qui ont voyagé beaucoup, sont-ils devenus mauvais fils, mauvais époux ou mauvais pères? Si la facilité de locomotion disperse les membres d'une famille, elle rendra aussi leurs relations plus faciles et plus fréquentes. Ne voit-on pas souvent des frères désunis pour des causes quelquefois bien futiles, lorsque des rapports journaliers les font se rencontrer à chaque instant? A l'abri de ce danger, les parents vivant éloignés éprouveront à se revoir une satisfaction, un bonheur sans mélange, et c'est à tort que l'on craindrait de voir la création des chemins de fer affaiblir les liens qui unissent les familles.

L'amour de la patrie doit-il être diminué par suite des facilités données à la locomotion?

Aimer sa patrie, c'est se soumettre à ses lois, travailler à sa prospérité, la soutenir dans le péril et donner pour la défendre tout son concours dans la mesure de ses forces. Mais cet amour de la patrie n'est pas le même chez tous les individus, les uns n'aiment la patrie que pour eux-mêmes et pour les avantages qu'elle leur procure, et ce n'est qu'à regret qu'au profit de la chose publique, ils s'imposent quelques sacrifices. Pour d'autres, la patrie, c'est le village, le département où ils sont nés et où ils résident. Mais le bon citoyen doit embrasser dans sa pensée et dans son amour toute l'étendue de son pays.

A l'époque où le serf était attaché à la terre, le seigneur

à son château, le patriotisme était restreint; plus tard, avec l'établissement des voies de communication, les hommes purent se faire une idée plus juste, plus étendue de la patrie. Alors cessèrent les luttes de seigneur à seigneur, de provinces à provinces qui avaient ensanglanté le sol, et parmi les causes de cette pacification, l'établissement des moyens de circulation ne fut pas une des moins puissantes.

A-t-on remarqué que le développement donné dans ces derniers temps aux nombreuses routes et aux chemins dont le réseau couvre aujourd'hui la France, ait affaibli le sentiment patriotique? Et ne peut-on pas admettre que le citoyen qui, à l'aide des chemins des fer, aura pu apprécier la grandeur et la force du pays en visitant ses localités les plus importantes, n'aura pas pour sa patrie un amour plus profond et plus éclairé?

Pour rechercher quelle sera l'influence des facilités de locomotion sur les mœurs des nations, l'auteur rappelle quelle a été l'influence du christianisme sur les divers peuples qui ont subi son action. Ce principe, un dans son essence et dans sa morale, n'a-t-il pas présenté dans son application une évidente variété appropriée au caractère de chaque peuple? Il en sera de même de l'influence des chemins de fer sur les nations. Les mœurs, les manières, les habitudes tendront à devenir uniformes tout en présentant une certaine variété. Ainsi Paris et Marseille auront des rapports plus fréquents, la Provence et la Normandie échangeront leurs produits, toutes les localités tendront à fusionner leurs mœurs, leurs manières, leurs habitudes, mais chacune conservera son caractère propre, en rapport avec son sol, son climat et ses produits naturels. Par la facilité des communications, l'action centrale sera accrue et se fera sentir plus fortement dans toutes les parties de l'empire, mais aussi l'action des points extrêmes sur le centre suivra la même progression.

Ce n'est pas aux chemins de fer qu'il faut attribuer la cause de la dépopulation des campagnes, puisqu'on s'en plaignait déjà avant leur création. Les causes de cette dépopulation sont ailleurs et elles sont nombreuses.

Les voies de fer appelleront peut-être les populations vers les grands centres, mais en même temps elles permettront à certaines industries de se déplacer et de s'éloigner des villes où elles s'exerçaient naguère. N'en avons nous pas des exemples sous les yeux ?

Ainsi l'influence des chemins de fer sur les mœurs sera favorable, elle tendra à généraliser les coutumes, les habitudes, à faciliter les échanges, tout en conservant dans les caractères une certaine variété.

Et si nous voyons les nouveaux moyens de locomotion exercer sur les nations civilisées une action si marquée, quelle sera cette action sur les peuples qui n'ont pas encore reçu les lumières de la civilisation ?

L'Arabe, par exemple, ne sera-t-il pas vivement ému en voyant passer sous ses yeux ces puissantes locomotives traînant la foule à leur suite ou transportant des masses énormes de produits, ne sera-t-il pas disposé à reconnaître la supériorité de notre civilisation et à s'en rapprocher peu à peu ?

Si nous tournons nos regards vers la Russie, nous apercevrons encore dans l'avenir de profondes modifications. Là se trouvent des contrées d'une vaste étendue, des climats différents et des productions variées; là le sol appartient au seigneur, et le paysan est attaché au sol. Les moyens de circulation sont difficiles, et les moyens d'échanges presque nuls. Il est impossible que la création des chemins de fer ne donne pas au commerce et à l'industrie une impulsion et un développement immenses, source de richesses pour le pays et de bien-être pour les habitants. Alors les mœurs participeront à ce mouvement

dans l'avenir, la condition du paysan tendra à se rapprocher de celle des classes supérieures, et comme le servage est un obstacle au développement industriel et social, il finira par disparaître, et déjà nous voyons le gouvernement russe travailler à la transformation pacifique de la condition sociale des paysans. N'est-il pas évident encore ici que l'influence des chemins de fer sera favorable aux mœurs de l'empire moscovite ?

Deux contrées éloignées de nous, l'Inde et la Chine, occupent en ce moment l'attention publique. Il ne paraît pas que la révolte actuelle doive faire perdre aux Anglais l'empire de l'Inde. Mais si leur administration a pu être un bienfait pour ces contrées, les évènements actuels doivent leur faire sentir combien il est important pour le maintien de leur domination, d'entrer encore plus avant dans la voie du progrès. Les Indous sont caractérisés surtout par une certaine indolence mêlée de fanatisme, et c'est à grande peine que l'administration anglaise a pu les faire renoncer à quelques-unes de leurs cruelles coutumes, aussi doit-elle persévérer et ajouter encore aux améliorations qu'elle a introduites dans cet immense empire. Parmi ces améliorations, l'établissement des chemins de fer devra tenir le premier rang, si l'on veut obtenir dans les mœurs civiles et religieuses des peuplades de l'Inde, des modifications qui les rapprochent de la civilisation occidentale.

L'influence de la vapeur et des chemins de fer ne sera pas moins puissante sur la Chine. Ce vaste empire, persuadé de la valeur et de la supériorité de sa civilisation, a toujours opposé à l'esprit d'entreprise des étrangers, une barrière infranchissable qui devra cesser bientôt si les efforts tentés pour la briser sont persévérants. Sans doute, les générations actuelles repousseront encore longtemps les idées et les habitudes européennes, mais celles qui les

suivront en seront pénétrées peu à peu, et, grâce aux prodiges de nos arts et de notre industrie, finiront par accepter les mœurs de l'occident et par se les approprier en partie.

Faut-il croire pourtant que le globe va se couvrir instantanément de chemins de fer et que la condition sociale de tous ses habitants va s'en trouver de suite améliorée? Ce ne peut être que l'œuvre de l'avenir. Assurément, l'influence des chemins de fer sur les mœurs des peuples doit être salutaire, mais il n'y en aura pas moins encore longtemps entre les nations des rivalités et des luttes. Cependant les guerres tendront à devenir moins fréquentes, moins cruelles, ainsi que nous pouvons déjà le remarquer de nos jours.

Après avoir démontré que la création des chemins de fer doit avoir sur les mœurs des nations une influence salutaire et les conduire dans une voie d'amélioration morale, après avoir prouvé que cette influence aurait pour résultat un développement normal des sentiments d'union, d'amour de la famille et de la patrie, l'auteur ne croit pas que les chemins de fer, comme tous les instruments mis dans la main de l'homme, ne puissent avoir leurs dangers et leurs inconvénients ; ils pourront être pour les nations un moyen de trouble, soit qu'un gouvernement, soit qu'une société veuille abuser de l'emploi de ces puissants moteurs. Mais l'humanité doit-elle se laisser décourager parceque des instruments précieux présentent des dangers, et n'est-ce pas une raison, au contraire, de travailler à perfectionner et l'instrument et l'ouvrier ?

Croire que l'humanité, au lieu de marcher dans la voie du bien, doit rétrograder dans la route du mal, n'est-ce pas douter de la Providence, et ne vaut-il pas mieux, dit l'auteur en terminant, avoir confiance en l'avenir et penser que la vapeur appliquée à la locomotion est un levier

puissant mis entre les mains de l'homme pour le bonheur et le progrès de l'humanité.

Malgré de légères incorrections, le mémoire n° 3 est généralement bien écrit, et il se lit d'un bout à l'autre avec plaisir. La plupart des appréciations qu'il renferme s'appuient tout à la fois sur des raisonnements développés avec beaucoup de talent, et sur des faits et des preuves dont la valeur ne saurait être contestée. Aussi il a paru à votre commission que ce travail répondait mieux que les autres à la question posée par la Société. En examinant l'influence des chemins de fer sur les mœurs des nations, l'auteur s'est occupé principalement des rapports sociaux, et on peut remarquer qu'il n'a pas assez étudié cette partie de la question sous le point de vue moral.

Si la récompense promise par la Société eût dû être accordée à l'élégance et à la correction du style, nul doute qu'elle n'eût été acquise au mémoire n° 1, mais votre commission n'a pas trouvé que le sujet que vous aviez proposé fût traité dans cet ouvrage d'une manière aussi complète que dans le mémoire n° 3. Elle a regretté que les quelques critiques que nous venons d'énoncer, ne lui eussent pas permis de vous proposer de décerner à l'auteur de ce dernier travail le prix que vous aviez offert. Mais elle a pensé également que la Société ne devait pas accueillir ces ouvrages, recommandables tous deux à des titres divers, sans donner aux auteurs un témoignage de sympathie et d'encouragement.

C'est pourquoi votre commission vous propose de décider

1° Que le prix ne sera pas décerné,

2° Qu'une médaille d'or de 100 fr. sera accordée à titre d'encouragement à l'auteur du mémoire n° 3, portant pour épigraphe cette phrase : *Dieu les bénit, et il leur dit : Remplissez la terre et vous l'assujétissez*, et une mention ho-

norable à l'auteur du mémoire n° 1, portant cette épigraphe : *L'homme s'agite, mais Dieu le mene.*

3° Que le sujet sera retiré du concours.

Tel est, Messieurs, le résultat de votre premier concours ; sans doute, vous n'avez pas la satisfaction de décerner toute entière la récompense promise au vainqueur, mais vous n'avez pas à regretter non plus d'avoir appelé sur l'intéressante question que vous aviez posée, les méditations des érudits et des penseurs. Les deux remarquables mémoires auxquels votre commission a donné la préférence se complètent l'un par l'autre ; tous deux serviront à dissiper les appréhensions, les alarmes que nous formulions au commencement de ce rapport.

Oui ! la création des chemins de fer aura sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations une influence salutaire, et les sentiments qui unissent les hommes entre-eux ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie n'en seront point affaiblis.

Et vous aussi, Messieurs, vous reconnaissez que cette facilité de locomotion et de déplacement présentera des dangers, mais vous ne pensez pas pour cela que l'humanité doive reculer et renoncer à l'usage de ces nouveaux modes de communication. A côté des moyens que propose l'auteur du mémoire n° 1, ne convient-il pas de faire concourir la puissance de l'éducation. Que les maîtres dévoués qui dirigent nos écoles primaires et nos établissements d'instruction secondaire, tout en accordant une large place à l'étude des sciences, s'efforcent constamment de développer dans leurs élèves les sentiments moraux qui sont le principe et la base de toute société bien organisée. C'est dans l'enseignement de l'histoire, dans l'étude des littératures ancienne et moderne, qu'il est facile de trouver et de faire ressortir de grands exemples de justice et de

loyauté, de dévouement et d'amour pour la patrie, et de flétrir comme des vices ou comme des crimes, l'injustice et la trahison, la dûreté de cœur et l'égoïsme. Et comme tous ces sentiments auront été profondément gravés dans le cœur des jeunes générations, notre pays n'aura jamais à craindre les atteintes de l'individualisme.

La France peut-elle avoir à redouter ce danger ? N'a-t-elle pas toujours conservé cet esprit de générosité que l'on peut appeler l'esprit français ? Aussi voyez-la trouver dans les applications scientifiques et dans les sentiments moraux, cette puissance qui la met au premier rang des nations, qui lui permet de faire triompher partout, au-dedans comme au-dehors, une politique pacifique, loyale et désintéressée, et de favoriser dans les masses une distribution plus large des lumières et du bien-être, enfin, qui lui fait prêter le concours de ses forces pour ouvrir de nouvelles routes, de nouvelles contrées à l'esprit de progrès et de civilisation. C'est en persévérant dans ces tendances que notre patrie, sous l'impulsion d'un gouvernement éclairé et généreux, tout en élevant l'édifice de sa propre gloire, continuera de travailler pour le bonheur du genre humain.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. CAQUOT,

Par M. Eugène PERRIER,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Le 11 août 1857, notre excellent collègue, M. Caquot, était enlevé aux vives affections de sa famille et de ses amis, par une de ces douloureuses maladies qu'amènent trop souvent la passion et les excès de l'étude. Ce jour-là, la ville de Châlons perdit un de ses meilleurs citoyens. Notre compagnie perdit son doyen, un de ses membres les plus actifs et un guide toujours sûr. Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir, quelques instants, de cet homme laborieux, de cet homme de bien, dont la parole sage et élégante, dont la physionomie bienveillante et empreinte de cette vieille urbanité qui se perd tous les jours, vivront longtemps dans vos souvenirs.

Charles-Marie Caquot, naquit à Châlons en 1789.

Il fit toutes ses humanités à l'école centrale et ensuite

au collége de Châlons. Il eut pour professeurs MM. Périn et Joppé père, deux hommes dont on ne peut prononcer les noms encore aujourd'hui sans éveiller dans bien des cœurs de vifs sentiments de vénération et de reconnaissance. Les leçons de tels maîtres, favorisées par les heureuses dispositions de l'élève, inspirèrent de bonne heure à celui-ci l'amour des belles-lettres et développèrent chez lui cette pureté de goût et cette rectitude de jugement qu'on retrouve dans tout ce qui est sorti de sa plume. MM. Périn et Joppé ne se bornaient pas à inculquer à leurs disciples le culte de ce qui est beau. S'associant à l'œuvre paternelle, ils s'attachaient encore à former, à élever chez eux tous les bons sentiments. Sous ce rapport encore, la vie entière de M. Caquot dit assez combien fut féconde l'impression qu'il reçut de leurs enseignements.

Après le collége, après ce premier pas dans la vie qu'il signale par de brillants succès, succès les plus doux pour le cœur de l'homme, nous voyons le jeune Caquot suivant les cours de l'école de droit, assiduement, sérieusement, apprenant avec ardeur, sur ces bancs et dans l'étude du praticien, la science difficile des lois et se préparant ainsi à la carrière qu'il veut embrasser et qu'il doit parcourir avec une grande et rare distinction.

Parmi les délassements et les distractions de nature bien diverse que Paris offre aux jeunes gens, notre compatriote a fait son choix. Il aime toujours avec passion les arts, la littérature, les vers surtout. Ces nobles goûts auront seuls toutes les heures dont il peut disposer. L'époque de son séjour à Paris se prête heureusement à ses dispositions. La volonté de l'Empereur faisait revivre alors le culte des lettres et des arts. Des écrivains et des artistes nombreux répondaient avec empressement à l'appel du Maître, et devaient ajouter un nouveau lustre à ce régime si glo-

rieux déjà à tant de titres. M. Caquot suivait ce mouvement avec curiosité, avec amour. Il était assidu aux cours brillants de Delille et d'Andrieux. Il eut le bonheur d'entendre et d'applaudir les derniers vers qui sortirent de la bouche du chantre de l'Imagination, et de prendre part à la touchante manifestation de reconnaissance dont l'aimable vieillard fut l'objet en quittant sa chaire et qui devait précéder de si peu ses derniers moments.

Les manières distinguées de M. Caquot, son aménité, son instruction lui avaient ouvert de nombreux salons. Il était reçu dans l'intimité de Picard, d'Alexandre Duval, de Luce de Lancival et d'autres écrivains célèbres. L'influence de ce monde illustre devait nécessairement réagir sur une vive imagination qui ne demandait qu'à produire. M. Caquot écrivit beaucoup de vers durant son séjour à Paris. C'était un délassement qui semble bien permis, même au palais. Cependant notre jeune avocat avait un tel respect pour sa robe, qu'il fut longtemps sans rien publier sous son véritable nom. Presque tout ce qu'il écrivit parut sous le pseudonyme de Charles de Sainte-Marie. De 1806 à 1812, il publia dans l'almanach des Muses et dans d'autres recueils littéraires, un grand nombre de pièces fugitives et de jolies fables. Il affectionnait surtout le genre épique malgré ses difficultés, et ce fut celui où il réussit le mieux. En 1811, il envoya au concours de poésie de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, un poëme intitulé : *La Mort de Zacharie.* Le sujet était heureusement choisi. Le sacrilège et l'ingratitude de Joas mettant à mort Zacharie, le saint prophète qui vient au nom de Dieu lui reprocher ses égarements, Zacharie, le petit-fils du grand-prêtre Joad, qui lui a sauvé la vie, à qui il doit son trône; il y avait là de belles situations que l'auteur sut exploiter habilement. Son œuvre se distingue par de nobles pensées et par un style toujours pur, souvent élevé. On voit qu'il



s'est attaché à imiter le vers simple et majestueux d'Athalie, et l'on peut dire qu'il a suivi son modèle avec bonheur. Le mérite du poëme de *la Mort de Zacharie* fut apprécié et fut récompensé par la seconde palme du concours.

La même année, la Société philotechnique de Paris avait offert un prix à la meilleure composition poétique sur *la mort du Tasse*. Le poëme que M. Caquot écrivit sur ce sujet obtint l'accessit. Le Tasse expirant au milieu de l'appareil de son triomphe, au moment de recevoir la couronne que Rome lui prépare si magnifiquement, c'était encore un bien beau texte. Sous le rapport du plan, l'œuvre de M. Caquot est inférieure à la précédente, mais de même que dans celle-ci, les vers ont du mouvement, de la chaleur et une précision élégante. Vous en jugerez, Messieurs, par cette courte citation :

Cependant l'heure approche ; un murmure confus
Précède les honneurs si longtemps attendus.
Le signal est donné ; le cortége s'avance ;
On demande Le Tasse, on attend en silence :
Nulle voix ne répond à la voix des honneurs.
On s'étonne, on s'alarme, on appelle, ô douleurs !
Un cri ! Le Tasse est mort !... Dieu, que tout est frivole !
La gloire ! les lauriers ! l'encens du Capitole !
Vaine fumée, hélas ! flottant au gré du sort
Et que disperse au loin le souffle de la mort !

Deux autres compositions poétiques de notre collègue, l'une intitulée *saint Louis*, l'autre, *Jeanne d'Arc au siége d'Orléans*, sont remarquables aussi par de bons vers et surtout par de patriotiques pensées.

Le dernier poëme que M. Caquot a fait imprimer a pour titre : *l'Exilé*. L'auteur a su être neuf et touchant dans sa peinture des douleurs de l'exil, douleurs admirablement résumées dans l'épigraphe de son poëme, ce magnifique début d'une ode divine qui remue si profondément l'âme !

Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus dum recordaremur tui Sion!

Si les limites de cette lecture ne s'y opposaient pas, je pourrais, Messieurs, vous intéresser vivement en vous offrant l'analyse de l'épopée remarquable de notre collègue et en vous en citant de nombreux passages. Je me bornerai à quelques vers.

Un chevalier français de la race des Coucy, est banni par son souverain. Sur la terre d'exil il exprime ainsi sa plainte!

Non, non, ô belle France, ô ma noble patrie,
Pays où croît la gloire, où naissent les hauts faits,
Où comme un fleuve pur, l'abondance et la paix
Font partout circuler la liberté chérie.
Séjour aimé des cieux, jamais on ne t'oublie!

Lorsque des vents glacés, jouet capricieux,
La feuille pâle et solitaire,
Vole, roule au milieu des bois silencieux,
Tombe, tombe, et de mort vient parler à la terre;
Alors des noirs frimats présagent les rigueurs;
L'essaim craintif des oiseaux voyageurs,
D'un long et triste adieu saluent la patrie;
Troupe exilée, errante colonie,
S'envole et va chercher un climat lointain,
Le printemps, la verdure, un ciel pur et serein.
Hélas! ce ciel n'est pas celui de la patrie.
Sous ces bosquets touffus ils n'ont point vu le jour;
Le printemps est pour eux sans fleurs et sans amour;
Tout leur rappelle et rien ne leur rend la patrie;
Sur le sol étranger chacun reste muet;
Pour eux le plaisir même est encore un regret.
Eh moi! sur la rive étrangère,
Assis, muet et solitaire,
Je me prends à pleurer!
Heureux du moins, pour eux finiront les orages;
Un jour, ils reverront les paternels rivages,
Sur l'aile des zéphirs, bientôt ils vont rentrer

Dans ce nid suspendu qui berça leur enfance !
 Avec eux vole l'espérance !.....
Pour moi plus de beaux jours ! pour moi plus de printemps !
Les noirs orages, les autans
 Sans cesse grondent sur ma tête.
Le toit de mes aïeux, pour moi, n'a plus de fête !

Sauf quelques légères taches, n'est-ce pas là, Messieurs, de la véritable poésie?

Les essais littéraires de M. Caquot étaient encourageants. Le séjour de Paris, le monde d'élite qu'il fréquentait lui offraient bien des charmes. Avec ses heureuses facultés, avec le patronage qui ne lui aurait pas manqué, M. Caquot pouvait réussir dans la carrière littéraire et s'y faire un nom. La perspective qu'il avait devant lui avait de quoi le séduire. Pourtant la raison, avec ses promesses moins brillantes mais sûres, fut seule écoutée. Au jour marqué, M. Caquot quitte Paris sans regarder derrière lui. C'est dans une simple étude de campagne qu'il va commencer ce sévère labeur de notariat auquel il s'est voué. Pour un autre que lui, la transition eut été bien dure. Mais des amis nombreux et choisis l'ont suivi. Ce sont ses livres ; avec eux, il ne sera jamais seul !

Et puis, dans cet horizon nouveau qui s'ouvre devant notre jeune compatriote, là où tout au premier aspect paraît désert et morne, son intelligence avide trouvera bientôt de nombreux sujets d'observation. C'est au milieu d'une contrée des plus arides, c'est à Courtisols qu'il s'est établi. Il est frappé aussitôt par le spectacle de cette lutte incessante de l'homme aux prises avec la nature. Il prend intérêt à cette population énergique, persévérante, qui force un sol ingrat à lui donner en abondance tous les produits des sols les plus riches. Les vers de Delille lui ont déjà fait aimer les travaux des champs. Il en connaîtra bientôt la pratique. Il apprend, à la meilleure des écoles, la véritable

science agronomique dont il aura tant de fois l'occasion de parler dans la suite. Son remarquable bon sens saisit d'autres grandes leçons au contact de ces laboureurs de la Champagne, économes, patients, prodigues de leurs sueurs, avares de leur temps. Un jour, lorsqu'il verra de hardis réformateurs dérouler leurs plans pour une organisation nouvelle du travail agricole, il sourira en pensant que le secret de l'aisance du laboureur est trouvé depuis longtemps en Champagne et que ce secret est tout entier dans ces deux vers de Lafontaine, un Champenois aussi :

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fonds qui manque le moins.

En 1823, M. Caquot revint se fixer entièrement à Châlons et prit possession de l'étude de son père qu'il conserva jusqu'en 1852.

Remarquable à bien des titres, la vie de M. Caquot l'est surtout dans le simple et long exercice de sa profession. C'était bien le notaire par excellence qui, par la manière dont il envisage et remplit ses fonctions, sait les élever au rang d'une sorte de magistrature. A la science d'un praticien consommé, il joignait le sentiment profond de ses obligations et une excessive délicatesse. C'est assez dire à quel point il poussait le dévouement pour les intérêts qui lui étaient confiés, l'attention à ce que rien n'en fut compromis, le soin avec lequel tous les actes de son étude, même les moindres, étaient préparés et rédigés. On sait aussi combien étaient grandes sa bienveillance et son affabilité dans ses rapports avec tout le monde, avec les étrangers comme avec ses clients, avec ses clients pauvres comme avec les riches.

Les qualités éminentes que le public avait promptement reconnues chez M. Caquot, devaient bientôt lui mériter la meilleure récompense qu'il pouvait désirer. Dès 1833, il

fut appelé à siéger au tribunal civil comme juge suppléant. M. Caquot avait tout ce qu'il fallait pour occuper une place plus élevée dans la magistrature, et il l'eut certainement obtenue s'il eut voulu quitter plutôt l'état honorable dans lequel il avait passé une grande partie de sa vie; mais il aimait cet état et la considération qu'il avait su y acquérir pouvait suffire à son ambition. Ai-je besoin de dire, Messieurs, combien dans son modeste poste judiciaire, M. Caquot apporta de zèle et de lumières? Qu'il me suffise d'invoquer le témoignage rendu à ses qualités et à ses services par le magistrat distingué et cher à notre ville qui présida le tribunal civil de Châlons pendant vingt-huit ans. Vous vous rappelez la touchante attention avec laquelle M. Douët-d'Arcq voulut rendre public l'adieu bien senti qu'il n'avait pu adresser à son collègue et à son ami, auprès de sa tombe.

Dès que M. Caquot rentra dans son pays natal, notre compagnie s'empressa de lui ouvrir ses rangs. Il fut élu membre titulaire en 1818, et dès 1819, il remplissait les fonctions de secrétaire. Il fut ainsi associé durant quarante ans aux travaux de la Société, et il fut appelé quatre fois à l'honneur de la présider. Loin de faiblir, comme il arrive trop naturellement, son attachement à notre œuvre augmentait avec l'âge. Lorsqu'en 1852, il céda son étude à son gendre, M. Jolly, ce fut la Société qui eut la meilleure part des loisirs que lui faisait la retraite, et il dirigeait encore nos travaux dans les derniers temps de sa vie alors que la maladie et la douleur semblaient devoir l'accabler. Cette coopération si active et si intelligente de notre collègue, contribua certainement beaucoup à imprimer aux travaux de la Société académique de la Marne une direction toujours utile et à augmenter le relief dont elle jouit dans le pays. M. Caquot s'intéressait à tous les progrès; aussi, il n'est pas une seule des matières dont s'occupe la

Société sur laquelle nous n'ayons de lui quelque travail. Je voudrais tout citer. Je rappellerai seulement pour les choses d'intérêt matériel :

Ses nombreux écrits sur les cultures forestières en général et les plantations de pins dont il s'occupait spécialement;

Ses rapports remarquables au sujet des questions mises au concours par la Société, notamment :

En 1824, sur les moyens d'utiliser les loisirs du soldat français en temps de paix;

En 1842, sur les moyens d'élever l'agriculture au rang de puissance industrielle et commerciale;

Je rappellerai encore ses divers rapports sur l'abaissement des droits de douane à l'importation des laines et du bétail de l'étranger, rapports dont les conclusions libérales ont devancé de bien des années les réformes que le gouvernement de l'Empereur devait mettre en pratique;

Son travail de 1850 sur le crédit foncier où il démontre si bien l'inanité de cette panacée sur laquelle tant de monde fondait l'espoir de l'amélioration de l'agriculture et du sort du laboureur;

Son traité lu en 1856 sur les usages locaux du département de la Marne;

Sa lecture sur l'origine et l'institution du notariat;

Ses observations sur l'état de l'agriculture à Courtisols, sur les mœurs, les usages et le langage si singulier des habitants de cette commune.

Dans les objets d'économie sociale, j'indiquerai les lectures qu'il a faites :

Sur les moyens de réprimer la mendicité;

Sur la Société de secours mutuels de Bordeaux, établie depuis de longues années;

Sur l'état de la justice criminelle en France, à propos d'un ouvrage d'un de nos collègues et de notre ancien concitoyen, M. Nancey;

Sur un ouvrage de M. Blanqui, de l'Institut, relatif à l'amélioration du sort des classes laborieuses en France;

Sur les Sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite;

Sur l'histoire des progrès de la civilisation en Europe, par M. Roux-Ferrand;

Son rapport sur le concours ouvert par la Société en 1843, sur la question de l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse.

En fait de travaux purement littéraires, j'ai de nouveau l'embarras du choix. Je vous parlerai seulement de deux de ses plus récentes lectures dont les gracieux détails vous sont encore présents; l'une à propos d'un travail sur Mme Récamier, auquel il sut ajouter beaucoup de choses nouvelles et de particularités intéressantes que le séjour à Châlons de cette femme célèbre lui avait fait connaître.

Dans sa seconde lecture, notre collègue parlait de la poésie au XVIe siècle et de Malherbe. C'était un sujet qui lui était bien familier. Le poète aussi était une de ses prédilections. M. Caquot ne pouvait ainsi qu'être heureusement inspiré. Son travail écrit avec cette manière élégante et cette pureté de style dont il avait le secret, est un des plus délicieux morceaux qu'il nous ait laissés.

Je ne dois pas oublier les notices biographiques qu'il a consacrées à deux de nos collègues, hommes de bien l'un et l'autre; la première, à M. l'abbé Lambert, curé de Saint-Alpin, dont le dévouement courageux lors du bombardement de Châlons en 1814, a rendu le nom inséparable de notre histoire locale; l'autre, à M. Louis Becquey, qui a laissé des souvenirs illustres dans le corps des ponts et

chaussées dont il eut la direction générale et dans nos assemblées représentatives sous le Directoire, l'Empire et la Restauration.

Parmi les discours remarquables que M. Caquot prononça dans nos séances publiques, il en est un que je me plais surtout à rapporter, car c'est un des actes les plus honorables de sa vie. Notre collègue présidait la Société à l'époque de 1848. Les circonstances étaient bien graves. La Révolution qui surprit la France n'avait pas seulement changé la forme du gouvernement. Elle avait apporté avec elle des théories subversives, des principes funestes contre lesquels il ne fallait pas moins que l'effort énergique et simultané de tout ce qui avait quelque autorité et quelque influence dans le pays. Le président de notre Compagnie comprit qu'il convenait bien à une institution comme la nôtre, de faire une manifestation solennelle en faveur de ces lois de la société et de la famille qui venaient d'être si audacieusement attaquées et que tant d'outrages et de dangers menaçaient encore. Le discours que M. Caquot prononça dans la séance publique de 1848, fut tout entier consacré à ces grands intérêts. M. Caquot parla sans passion, mais sans ménagement, avec son talent habituel et mieux encore avec cette éloquence du bon sens qui lui était propre aussi. Permettez-moi de vous lire les derniers mots de ce discours qui reflétait si bien les sentiments et les aspirations de notre pays.

« La nation veut l'ordre, disait M. Caquot, elle attend » de l'ordre seul les progrès raisonnables que chaque » siècle enserre dans les plis de son manteau et qui sur » ses pas, à leur temps, naissent sans troubles et sans » efforts.

» La nation attend avec impatience le retour du crédit » que ne ramèneront, ni les impôts progressifs, ni le pa-

» pier monnaie, ni le vote imprudent de dépenses sans
» recettes pour y satisfaire. La nation a besoin de confiance;
» un fait unique peut seul la faire naître à l'instant.

» Que l'homme éminent quel qu'il soit à qui sera confié
» l'honneur insigne de présider aux destinées de la France,
» porté qu'il sera par le suffrage universel au-dessus de
» toutes les sphères où s'agittent les partis, se dégage de
» leurs décevants systèmes, de leurs formidables expé-
» riences, qu'il marche à la tête de la civilisation, ame-
» nant avec elle son cortége fidèle, le respect de la pro-
» priété, l'intérêt de la famille, l'ordre dans la liberté,
» l'agriculture, les arts, les sciences, l'industrie, la gloire,
» la société polie, les mœurs élégantes, tout ce qui con-
» stitue la nationalité française.

» Il sera grand alors, il sera fort, car derrière lui se
» pressera la France entière. »

Les paroles prophétiques de M. Caquot tiendront une place mémorable dans les annales de notre Compagnie, je dirai plus, dans les annales de notre ville où se sont produits, à des époques difficiles, tant d'actes de sagesse et de patriotisme.

Dans la lutte contre les mauvaises tendances de l'époque, notre concitoyen s'était ainsi posé nettement au premier rang des défenseurs de la société menacée. Aussi, lors des élections pour l'assemblée législative en mai 1849, il fut naturellement désigné pour diriger l'œuvre du Comité électoral conservateur.

Le département avait donné depuis six ans des preuves trop nombreuses de son bon esprit et de son admirable instinct pour qu'on put craindre des choix mauvais, si au nouvel appel qui lui était fait, il répondait avec autant de spontanéité que dans les précédents comices. Mais on avait à craindre la fatigue, l'incurie ou la division des conservateurs, quand d'autre part la propagande socialiste re-

doublait d'audace et d'activité. M. Caquot accepta la mission difficile qui lui était confiée. L'impulsion du Comité qu'il dirigea avec le zèle et l'habileté qu'on attendait de lui contribua au nouveau succès que la cause de l'ordre obtint dans notre département.

Après avoir parcouru avec vous, Messieurs, cettte existence dévouée à l'utilité publique et à tous les véritables progrès, ai-je besoin de faire ressortir un trait bien frappant du caractère de M. Caquot. Je veux parler de l'absence chez lui de toute ambition personnelle. Je ne prétends certes pas blâmer ce moteur puissant de l'activité humaine. Mais il n'est pas moins à remarquer que son impulsion ne se montre nulle part dans tout le bien que M. Caquot put accomplir.

M. Caquot pouvait prétendre à de hautes distinctions. Il se contenta de celle qui l'avait appelé à siéger au conseil municipal. Il en fit partie depuis 1830 jusqu'en 1854. Vous savez, Messieurs, quel appui éclairé et désintéressé il apporta aux diverses administrations qui se succédèrent durant cette période; vous savez combien il était dévoué aux intérêts de la ville. Dans tous les moments difficiles, M. Caquot était à son poste l'un des premiers. Sa coopération était réclamée et ne faisait jamais défaut quand des questions de quelque importance étaient soumises au conseil. Je regrette de ne pouvoir pas énoncer tous les travaux auxquels il prit part, tous les rapports qu'il a laissés et qui seront souvent consultés avec fruit.

Par l'élévation de son caractère, par son mérite, M. Caquot était un de ces hommes qui honorent autant la distinction dont ils sont l'objet qu'ils en sont honorés. Et cependant, faut-il le dire, il devait se faire qu'un jour tous ses titres à la confiance de son pays seraient oubliés et que tant de services rendus seraient méconnus ! Aux élections de 1854, M. Caquot ne fut pas renommé. Le bruit courut qu'il était

opposé à un établissement désiré par la population; c'en fut assez pour égarer l'opinion. D'un mot, M. Caquot aurait pu ramener les suffrages à lui; il ne voulut pas descendre à cette explication. Il fut péniblement affecté de l'acte injustifiable de ses concitoyens, mais on ne l'entendit jamais proférer à leur égard une seule parole amère!

Les dernières années de la vie de notre collègue furent ainsi consacrées tout entières aux charmes de son intérieur, à ses livres, à ses curieuses et savantes collections, au plaisir qu'il éprouvait à diriger nos travaux. Sa longue et intelligente pratique du notariat lui avait fourni l'occasion d'approfondir d'intéressantes questions de jurisprudence. Il utilisa encore les heures de la retraite en publiant dans des recueils de jurisprudence le résultat de ses observations. Son travail sur *les reprises de la femme sous le régime de la communauté* lui valut surtout des témoignages flatteurs de nos premiers jurisconsultes, et il put voir la doctrine qu'il soutenait sur cette matière sanctionnée par des arrêts récents de la Cour de cassation.

Mais un soin plus grave l'occupait encore. De bonne heure, il avait bien compris que les rêves de la terre qui passent si vite ne peuvent pas être toute la destinée de l'homme. Il s'attacha de jour en jour plus intimement à la religion qu'il avait eu le bonheur et la sagesse de vénérer constamment même au milieu des étourdissements de la jeunesse. La religion éclaira de toute sa lumière ses dernières etudes et ses dernières pensées. Ses consolations l'aidèrent à supporter les douleurs d'une cruelle maladie. Et quand approcha l'heure suprême, en présence des divines espérances, il put se séparer avec moins de regret des êtres chéris au milieu desquels il goûtait les meilleures joies qu'on peut trouver sur la terre.

L'ŒIL ET LA MAIN,

FABLE

Par M. Profillet.

Consilio manuque.
Figaro.

Vous souvient-il, Messieurs, que l'autre soir,
Lorsque chacun regagnait son manoir,
Et que là-haut Phébé la blonde,
Comme une belle à son miroir,
A travers son éventail noir,
Faisait l'œil en coulisse à notre pauvre monde,
Deux hommes, vis-à-vis, passaient sur le trottoir?
L'un d'eux qui s'en allait, le râteau sur l'épaule,
Eh! mais, dit-il, c'est assez drôle.
D'où sortent ces gens là? — C'est de nous, s'il vous plait,
Messieurs, que cet homme parlait.
Eh! ne le sais tu pas? — Non. — La demande est belle!
C'est la Société d'agriculture. — Quoi!
Prétends-tu te railler de moi?
Çà, des agriculteurs! Ils font donc, par ma foi,
L'agriculture à la chandelle.
La méthode en est fort nouvelle.
A la prochaine occasion,
S'ils font bien, et sans plus attendre,
Je conseille à ces gens de prendre

Un bon brevet d'invention.
— Le conseil est plein de prudence,
Lui répartit son compagnon;
Mais il ne faut juger de rien sur l'apparence ;
Cher, tu fais tort toi-même à ton intelligence;
Ces gens là ne sont pas si bêtes que tu pense;
— Je répète, Messieurs, leurs propos tout au long. —
Et pour prouver, dit-il, ce que j'avance,
Je m'en vais te bailler une comparaison
Ingénieuse autant que délicate :
Dis-moi, sur son fumier, quand tu vois un dindon,
Au noir plumage, à l'aigrette écarlate,
Qui va, qui vient, qui becquette et qui gratte,
En dindon bien appris
Et d'esprits,
De cœur surtout, et d'âme point ingrate,
Est-ce à ses yeux, est-ce à sa patte
Qu'il est reconnaissant du grain
Par lui trouvé sur son chemin?
— C'est à ses yeux. — Eh bien! c'est justement tout comme.
Puisqu'il faut un guide à la main,
Laisse-toi guider, mon bonhomme.
Un bon bras a besoin d'un bon conseil. Crois-moi,
Et tout en ira mieux. A chacun son emploi,
C'est encor le meilleur en somme,
Et, sans aller le dire à Rome,
Bêche pour eux, mon cher; ils y verront pour toi.

RÉSULTAT

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

M. le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

Premier Concours.

La Société avait mis au concours cette question :

Quelle doit être dans l'avenir l'influence de la facilité de locomotion résultant de l'établissement des chemins de fer sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations ? Quelle doit être cette influence sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux, ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie ?

Une médaille d'or a été accordée au mémoire n° 3 portant pour épigraphe :

Dieu les bénit et il leur dit : remplissez la terre et vous l'assujettissez.

L'auteur de ce mémoire est M. Charles Gillet, de Châlons.

Une mention honorable a été donnée au mémoire n° 1 portant pour épigraphe :

L'homme s'agite et Dieu le mène.

L'auteur est M. Maréchaux, juge de paix à Verzy.

Troisième Concours.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

Pour récompenser les efforts faits pour détruire la *pyrale* de la vigne, la Société a accordé :

Une médaille d'or à M. Vautrin-Delamotte, d'Ay.
—— de vermeil à M. Vramant, d'Ay.
—— d'argent à M. Deuil, d'Ay.
—— de bronze à M. Pissot-Fallet, d'Ay.
—— —— à M. Batillier (Alphonse), d'Ay.
—— —— à M. Testard (L.-Henri), d'Ay.
—— —— à M. Deremarque de Baume, d'Ay (prime).
—— —— à M. Lelong (Louis-Chr.), d'Ay.
—— —— à M. Lefèvre-Tourte, de Cumières.

Une médaille d'or a été décernée à MM. Magloire Arbeaumont et Philippe, de Vitry-le-François, pour leurs belles pépinières.

Une médaille d'argent à M. Benoni-Bocquet, de Cramant, pour le bon entretien des vignes confiées à ses soins.

Une médaille d'argent à M. Legendre-Beaufort, de Bouzy, pour le bon entretien des vignes qui lui sont confiées.

Une médaille de bronze à M. Lécossois-Létrillard, de Châlons, pour une plantation de pêchers.

Une médaille de bronze à M. Arsène Rochet, pour les soins et l'intelligence qu'il apporte dans l'élagage des arbres.

Cinquième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent sont accordées :

A la commune de Chigny, arrondissement de Reims. — M. Poisson, maire.

A la commune de Voilemont, arrondissement de Sainte-Ménehould. — M. Godart, maire.

A la commune d'Etrepy, arrondissement de Vitry. — M. Davy de Chavigné, maire.

A la commune de Rouffy, arrondissement de Châlons. — M. Bernard, maire.

A la commune de Fèrebriange, arrondissement d'Epernay. — M. Evrard, maire.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Une médaille d'argent est décernée à M. Courtois, d'Epernay, pour la préparation de ses engrais.

Une médaille de bronze est accordée à M. Desaint, d'Epernay, pour le perfectionnement apporté à sa machine à ficeler.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1859.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1859 une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« *Déterminer quelles étaient, en* 1789, *les formes et » les règles de l'administration de la Justice dans les di- » verses parties de la province de Champagne.*

» *Les concurrents établiront la comparaison entre l'état » ancien et l'état actuel.* »

Deuxième Concours.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Qu'elles ont été les causes de l'élévation du prix de la viande de boucherie et quels seraient les moyens de le ramener à un taux modéré?

Les auteurs des divers travaux envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

Troisième Concours.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

§ 1er.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur de la meilleure *Monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.*

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur du meilleur *Travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.*

Quatrième Concours

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations *agricoles, viticoles ou horticoles.*

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, aux assainissements, au drainage, à la mise en valeur des terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole : sylviculture, sériculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc., chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une *pépinière d'arbres fruitiers* présentant déjà des garanties de réussite.

§ 3.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des *primeurs ou produits remarquables,* soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 4.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir *formé un bon élève* dans la culture maraîchère ou fruitière. — Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 5.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le *mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ;*

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la *destruction des insectes nuisibles à la vigne.*

Cinquième Concours.

INSTRUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE.

Une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une *école d'adultes,* dans laquelle des notions *d'agriculture ou d'horticulture,* applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Septième Concours.

ART CÉRAMIQUE.

Une médaille d'argent :

1° Au fabricant de poterie de terre, ou fabricant de briques et de tuiles, qui justifiera avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables.

2° Au fabricant de poterie de grès propre spécialement aux usages les plus ordinaires.

La Société appelle l'attention des fabricants sur les points suivants : Choix judicieux des matières ; — usage des meilleurs procédés et emploi des machines pour la préparation des pâtes et le moulage des pierres ; — application de vernis durs et résistants, inattaquables aux acides et ne tressaillant pas aux brusques variations des températures ; — construction bien entendue des fours, et dispositions propres à utiliser la chaleur perdue.

La Société tiendra compte de la qualité des échantillons qui lui seront présentés, des quantités produites annuellement, et des prix auxquels les objets fabriqués seront livrés au commerce.

Huitième Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou constructeur, qui aura contribué à donner aux *habitations ou bâtiments ruraux* les dispositions les plus convenables, sous le double rapport de *l'hygiène et des besoins des localités.*

§ 2.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des *habitations saines et commodes, destinées aux familles peu aisées.*

Neuvième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles aux cultivateurs, commerçants, artistes, ou à toutes autres personnes, dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Les mémoires et autres documents relatifs aux divers concours devront être adressés, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 15 *juillet* 1859, *terme de rigueur.*

II.

TRAVAUX DIVERS.

II.

TRAVAUX DIVERS.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE DE M. LOUIS-PERRIER

SUR L'HISTOIRE

DES

VINS DE CHAMPAGNE.

COMMISSION :
MM. JOPPÉ, MAUPASSANT, ROYER, FAURE, SALLE, rapporteur.



SUR LE VIN DE CHAMPAGNE.

Tel est le titre sous lequel M. LOUIS-PERRIER a adressé à la Société d'agriculture ses recherches sur l'histoire de ce produit de notre sol. Les principales sources où il a puisé ses documents sont : *l'Agriculture et la Maison rustique de MM. Etienne et Jean Liébaut, publié en* 1658; *un mémoire sur la manière de cultiver la vigne et de faire le vin de Champagne, édité en* 1718*; *les ouvrages de Bertin du Rocheret, lieutenant criminel à Epernay, et*

* Des recherches postérieures à l'envoi de son mémoire ont fait connaître à M. Louis. que l'auteur de cet ouvrage était un officier du roi nommé Bidet, qui possédait un vendangeoir à Ay.



propriétaire de vignes, né en 1693 *et mort en* 1762, *et la correspondance du père de ce magistrat qui étoit, en même temps propriétaire de vignes et commerçant en vins, etc.* Par ses recherches, M. Louis fait connaître ce qu'étaient les produits de nos vignes dans les temps anciens; il indique l'origine des vins blancs et des vins mousseux ; il nous initie aux premières préparations qu'on leur a fait subir ; enfin il s'étend beaucoup sur la valeur, le prix et le commerce de ces vins dans le cours du siècle dernier. Les détails dans lesquels il entre sont très curieux, et pour vous faire convenablement apprécier la valeur de cet intéressant travail, je ne vois rien de mieux que de vous en donner de nombreuses citations.

« La Champagne est connue depuis longtemps par ses » vins, puisque le pape Urbain II, qui fut élu en 1088 et » mourut le 29 juillet 1099, préférait le vin d'Ay à tous » les vins du monde. Il était né à Châtillon-sur-Marne, » et ses souvenirs du pays natal pouvaient avoir quelqu'influence sur cette prédilection. Mais on ne peut en dire autant de l'empereur Sigismond « qui, venant en France, » en 1410, a voulu passer par Ay, pour goûter le vin » du crû sur les lieux et dans la ville même ; ni de Léon X, » de Charles-Quint, de François Ier, de Henri VIII et de » Charles IX, qui avaient tous leur propre maison à Ay, » pour y faire plus curieusement leur provision. Parmi » les plus grandes affaires du monde qu'eurent à démêler » ces grands princes, avoir du vin d'Ay ne fut pas un des » moindres de leurs soins. »

A cette époque, qu'était ce vin? La réponse à cette question se trouve dans le mémoire imprimé en 1658, qui dit que « *le vin de Champagne se fait avec plus de* » *soin et de propreté que tous les autres vins du royaume,* » *que aucun est gris, presque blanc, autre flave, ou fauve,*

» *ou jaunâtre, ou entre blanc et roux comme couleur de*
» *miel; autre rouge; autre vermeil, noir ou couvert.*

» Après ces distinctions, les auteurs les appliquant aux
» produits des divers vignobles, s'expriment ainsi sur le
» vin d'Ay, qui parait avoir été le terroir le mieux connu.
» *Les vins d'Ay sont clairets et fauvelets, subtils, délicats*
» *et d'un goût fort agréable au palais; par ces causes,*
» *souhaités pour la bouche des rois, princes et grands*
» *seigneurs, et cependant oligophores, c'est-à-dire si déli-*
» *cats qu'ils ne portent l'eau qu'en fort petite quantité.*
» Ainsi les vins que l'on faisait alors à Ay étaient un peu
» colorés, *fauvelets.* » Au commencement de ce siècle, quelques vignobles, entre autres Trépail, livraient encore à la consommation de ces vins gris, pelures d'ognon, réunissant toutes les qualités appréciées deux siècles auparavant; il n'y a pas plus de quarante ans que ce genre de produit a disparu, absorbé par les besoins nés de l'extension du commerce des vins de Champagne.

« D'après le mémoire de 1718, ce serait vers l'an 1670
» qu'on aurait vu paraître en Champagne le vin blanc, et
» pour l'amener à l'incolorité on prenait des soins exces-
» sifs. *On commence à vendanger une demi-heure après*
» *le lever du soleil, et si le soleil est sans nuage et qu'il*
» *soit un peu ardent, sur les neuf ou dix heures on cesse*
» *de vendanger et on fait son sac qui est une cuvée;*
» *parceque, passé cette heure le raisin étant échauffé, le*
» *vin serait coloré ou teint de rouge et demeurerait trop*
» *foncé; dans ces occasions, on prend un plus grand*
» *nombre de vendangeurs, afin de cueillir un sac dans*
» *deux ou trois heures. Si le temps se couvre on peut*
» *vendanger toute la journée, parceque tout le jour le*
» *raisin se conserve dans sa fraicheur sur la souche. La*
» *grande attention doit être de presser les vendangeurs*
» *et les pressureurs, afin que le raisin ne soit ni foulé ni*

» *échauffé quand on le pressure; il faut faire en sorte* » *que le raisin ait encore sa fleur sous le pressoir. Quand* » *les pressoirs sont près des vignes, il est plus aisé d'em-* » *pêcher que le vin ait de la couleur, parcequ'on y* » *porte doucement et proprement les raisins en peu de* » *temps. C'est un principe certain que quand les raisins* » *sont coupés, plutôt ils sont pressurés et plus le vin est* » *blanc et délicat.*

» Plus loin, le même mémoire, en parlant de la diffi- » culté de faire des vins tout-à-fait blancs avec des raisins » noirs, dit que ces vins *auront un peu de couleur, mais* » *ils n'en seront que plus exquis, comme ceux que l'on* » *faisait il y a cinquante ans en Champagne, qui dans* » *le fond sont meilleurs au goût et plus favorables à la* » *santé que les vins tout-à-fait blancs qui ne peuvent se* » *servir qu'à la fin des repas.* Soit que cette dernière ob- » servation ait été reconnue exacte, soit parceque on se » lasse de tout et qu'on veut du changement, on a fait du » vin rosé, et ce vin rosé, vers le milieu du siècle dernier » se vendait à Ay de 300 à 500 livres la queue (deux pièces » de 180 à 190 litres chacune).

» La date que ce mémoire assigne à la confection des » vins blancs en Champagne, qui répond aux beaux » temps du règne de Louis XIV, coïncide bien avec la tra- » dition qui attribue cette innovation à Dom. Perignon, » religieux de l'abbaye d'Hautvillers, né à Sainte-Méne- » hould, et décédé à Hautvillers en 1715, âgé de soixante- » dix-sept ans, après avoir été procureur de son abbaye » pendant quarante-sept ans. Il parait que ce bénédictin » avait tenu secret son talent de travailler le vin et ce » n'est qu'à la fin de ses jours qu'il instruisit un frère » Philippe, qui a été à la tête des vins d'Hautvilliers pen- » dant cinquante ans. A ce frère Philippe a succédé un

» frère Lemoine, et ce frère croyant mourir a confié ces » secrets à Dom. Grossard, dernier procureur de l'abbaye » d'Hautvillers, qui a fait connaitre ces détails dans une » lettre adressée à M. d'Herbès d'Ay, le 25 octobre 1821.

» A la même époque, le frère Jean Oudart, religieux » convert bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre de Châ- » lons, qui résida toute sa vie dans leur maison de Pierry, » se fit une réputation égale à celle de Dom. Pérignon » par sa façon de faire le vin. La cuvée provenant d'une » contrée de leurs vignes, appelée le clos Saint-Pierre, » était fort recherchée et livrée à un prix élevé. Dans » quelques cas, ce produit est désigné sous le nom de vin » de Messieurs de Châlons.

» Nous savons à quelle époque nos raisins se sont » convertis en vins blancs, et nous apprendrons encore, » dans le mémoire déjà cité, quand ces vins, d'abord » tranquilles, sont devenus mousseux.

» *Depuis plus de vingt ans,* dit ce mémoire de 1718, » *le goût des Français s'est déterminé au vin mousseux;* » *on l'a aimé, pour ainsi dire, jusqu'à la fureur. On a* » *commencé seulement d'en revenir un peu dans les* » *trois dernières années.* Ces indications nous apprennent » que le vin mousseux aurait été connu en Champagne » seulement vers la fin du 17e siècle ; comme il arrive en » toutes choses, la nouveauté a été fort bien accueillie, » cette mousse a fait fureur. Est-ce le hazard qui a fait » reconnaître la propriété qu'a le vin blanc de produire » du gaz qui, en se développant, augmente son volume » et le fait sortir avec impétuosité du flacon qui le ren- » ferme, ou bien quelque producteur a-t-il découvert *a* » *priori* que dans une circonstance donnée, il devait ob- » tenir cette modification au vin qu'il avait extrait de sa » récolte. L'auteur du mémoire qui nous a renseigné jus- » qu'à présent n'en dit rien. »

Il est peu probable que la mousse n'ait pas été connue de temps immémorial, puisque les vins de l'année mis en flacon, au printemps, moussent presque toujours. Des milliers de consommateurs pressés de boire leur vin ont dû l'apprendre à leurs dépens, car cette fermentation enlève à la liqueur les qualités qu'elle avait et la rend à peine potable. On peut croire que lorsqu'on s'est mis à faire du vin blanc, dans quelques années heureuses, la fermentation en bouteille avait donné au vin du gaz, sans lui ôter tous ses autres mérites. Ce liquide mousseux ayant plu aux consommateurs, l'industrie a cherché les moyens de satisfaire le goût du public. Elle s'est évertuée à conserver au liquide son arôme, son parfum et sa vinosité, en le rendant mousseux et pétillant ; c'était un problème difficile puisqu'il n'est pas encore complètement résolu aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, voici ce que l'on en pensait au commencement du 18e siècle :

« *Les sentiments ont été fort partagés sur les principes » de ce vin mousseux, les uns ont cru que c'était la force » des drogues qu'on y mettait qui le faisait mousser si » fortement; d'autres ont attribué la mousse à la verdeur » des vins, parceque la plupart de ceux qui moussent » sont extrêmement verts ; d'autres ont attribué cet effet » à la lune, suivant le temps qu'on met les vins en » flacons.*

» *Il est vrai qu'il y a des marchands de vin qui, voyant » la fureur qu'on avait pour ces vins mousseux, y ont » mis souvent de l'alun, de l'esprit de vin, de la fiente de » pigeons et bien d'autres drogues pour les faire mousser » extraordinairement. Mais on a une expérience certaine » que le vin mousse, lorsqu'il est mis en flacons, depuis » la récolte jusqu'au mois de mai. Il y en a qui prétendent*

» *que plus on est près de la récolte qui a produit le vin*
» *quand on le met en flacons, plus il mousse. Plusieurs*
» *ne conviennent pas de ce principe; il n'y en a pas de*
» *plus certain, qu'il n'est aucun temps de l'année ou le*
» *vin mousse plus qu'à la fin du deuxième quartier de la*
» *lune de mars, ce qui se trouve toujours dans la semaine*
» *sainte; il ne faut point d'artifice, on sera toujours sûr*
» *d'avoir un vin parfaitement mousseux, lorsqu'on le*
» *mettra en flacons depuis le* 10 *jusqu'au* 14 *de la lune*
» *de mars. On en a une expérience si notoire qu'on n'en*
» *saurait douter. Mais comme les vins, surtout ceux de*
» *montagne, ne sont pas ordinairement faits dans la*
» *semaine sainte, qu'ils ont encore trop de vert, trop de*
» *dureté, si l'année a été froide et humide, ou trop de*
» *liqueur si l'année a été chaude, le parti le plus sûr et*
» *le plus avantageux pour avoir du vin exquis et qui*
» *mousse parfaitement est de ne le mettre en bouteille*
» *qu'à la sève d'août; c'est encore une expérience assurée*
» *qu'il mousse excessivement lorsqu'il est mis en flacons*
» *depuis le* 10 *jusqu'au* 14 *de la lune d'août, et comme*
» *il a perdu de son vert ou de sa liqueur, on est assuré*
» *d'avoir dans les flacons le vin le plus mur et le plus*
» *mousseux.*

» Le mémoire de 1718 entre dans quelques détails sur
» le travail des vins. D'abord pour les clarifier il dit que
» *l'on se sert de la colle de poisson, le poids d'un écu d'or*
» *par pièce* (3 *gr.* 40); *quelques-uns y ajoutent une cho-*
» *pine ou une pinte, ou d'esprit de vin ou d'excellente*
» *eau-de-vie.* Ce sont encore les mêmes procédés qui sont
» employés aujourd'hui. Voici ce que ce même mémoire
» dit du soutirage : *rien n'est plus curieux que le secret*
» *qu'on a imaginé en Champagne pour soutirer les vins*
» *sans déplacer les tonneaux,* et il décrit les instruments
» et l'opération. On se servait d'un tuyau de cuir de quatre

» ou cinq pieds, aux extrémités duquel étaient adaptées
» solidement deux canelles en bois; ces canelles étaient
» enfoncées dans de grosses fontaines en métal placées
» aux tonneaux vide et plein. En ouvrant les fontaines,
» le liquide cherchant à prendre son niveau passait de la
» pièce pleine dans la pièce vide jusqu'à ce que toutes
» deux soient à demi remplies. Ensuite avec un gros
» soufflet, d'un mètre de long, adapté à la bonde de la
» pièce pleine à l'aide d'un tuyau en cuir garni d'une
» soupape, on forçait le vin à passer dans l'autre pièce.

» Après le soutirage il est question d'un léger souffrage
» et puis de la mise en flacons. D'après le père Grossart,
» c'est à Dom. Perignon qu'on doit l'usage du liége. *Avant*
» *lui, on se servait de chanvre imbibé d'huile pour bou-*
» *cher les bouteilles; on liait le bouchon avec le goulot*
» *avec une forte ficelle,* mais il n'est pas question de fil
» de fer dans les mémoires ni dans les lettres qui toutes
» sont antérieures à 1760. »

Il n'est pas hors de propos de rechercher si dès lors, on employait quelques préparations pour améliorer les vins.

Nous avons déjà vu que pour obtenir de la mousse, certains marchands introduisaient dans le vin des ingrédients divers qui ne servaient à rien.

« Bertin du Rocheret fils avait annoncé à la table qui
» précède un volume écrit en 1741, *Un secret pour la*
» *mousse du vin;* mais une main coupable nous a privés
» de la connaissance de ce prétendu secret. Il eut été inté-
» ressant de connaître ce que le père et le fils qui s'occu-
» paient tant de la production des vins avaient appris par
» une expérience de quarante ans.

» Le mémoire déjà tant cité de 1718 indique ce que fai-
» sait le père Perignon pour améliorer le vin de son ab-
» baye. *Jamais homme, dit-il, n'a été plus habile à faire*

» *le vin, c'est lui qui a mis en grande réputation le vin*
» *de cette abbaye; une personne assez digne de foi a pré-*
» *tendu que ce père lui avait confié son secret peu de*
» *jours avant sa mort; quelle que peine qu'on ait à le*
» *croire, on donne ici ce secret tel que cette personne dit*
» *l'avoir écrit sous ce religieux comme il était sur sa fin.*
» *Dans environ une chopine de vin, il faut faire dissoudre*
» *une livre de sucre candi, y jeter cinq à six pêches sépa-*
» *rées de leur noyau, pour environ quatre sols de canelle*
» *pulvérisée, une noix muscade aussi en poudre; après*
» *que le tout est bien mêlé et dissous, on ajoute un demi-*
» *septier de bonne eau-de-vie brûlée, on passe la colature*
» *à travers un linge fin et bien net, on jette la liqueur,*
» *non le marc, dans la pièce de vin, ce qui le rend déli-*
» *cat et friand.*

Ce fait se trouverait confirmé dans une lettre de Saint-Évremont au comte d'Olonne, deux célèbres gourmets du temps, dans laquelle il dit : « *Si vous me demandez le-*
» *quel je préfère de tous les vins, sans me laisser aller à*
» *des modes de goût qu'introduisent de faux délicats, je*
» *vous dirai que le bon vin d'Ay est le plus naturel de*
» *tous les vins; le plus sain, le plus épuré de toute sen-*
» *teur de terroir, de l'agrément le plus exquis par son*
» *goût de* PÊCHE *qui lui est particulier, le premier, à*
» *mon avis, de tous les goûts.*

» Cependant le père Grossart, dans sa lettre déjà citée, à
« M. d'Herbes, dit positivement : *Je vous déclare que ja-*
» *mais nous ne mettions de sucre dans nos vins, ce que*
» *vous pourrez attester quand vous vous trouverez dans*
» *des compagnies où on en parlera.* Le père Perignon a
» trouvé le secret de faire les vins mousseux et non mous-
» seux et en outre le moyen de l'éclaircir sans être obligé
» de dépoter les bouteilles. C'était dans le mariage des

» vins que consistait leur bonté, et Dom. Perignon, sur la
» fin de ses jours, étant aveugle, se faisait apporter des
» raisins des diverses contrées, les reconnaissait, et disait :
» il faut marier le vin de telle vigne avec celui de telle
» autre. »

Le secret consistait donc à faire des coupages avec intelligence comme on les pratique maintenant. Quand au sucre, ne peut-on pas mettre en doute la véracité du père Grossart? En se rappelant que cette addition de sucre qui se fait partout aujourd'hui, était niée, il y a cinquante ans, par tout le monde. J'ai souvent entendu raconter à un vieux négociant de notre ville qui avait fait un grand commerce de sucre, qu'il avait passé bien des nuits pour expédier clandestinement du sucre candi dans les vignobles, parce que tous les marchands de vin attachaient la plus grande importance à tenir secret l'emploi de ce sucre destiné à l'amélioration des vins qu'ils proclamaient très haut, naturels et purs de tout mélange.

M. Louis parle aussi des moyens employés dans le siècle dernier contre la graisse, la jaunisse et l'aigreur des vins. Il pense que le père Grossart, pour avoir des vins clairs, ne connaissait que l'ancienne méthode, celle de transvaser, et qu'il ignorait en 1821 que l'on ne dépotait plus et que l'on procédait à la clarification par le dégorgeage.

Mais on connaissait depuis longtemps l'effet de la glace pour faire ressortir toutes les qualités du vin. Dans une lettre des chevaliers de l'arquebuse de Reims, convoquant leurs confrères pour le 15 juin 1687, il est dit « *que les*
» *chaleurs de la saison ne vous rebuttent point... outre*
» *qu'il est glorieux à des combattants d'être couverts de*
» *poussière et de sueur, nous chercherons tous les moyens*
» *pour en adoucir les incommodités, nous avons conservé*
» *les glaces de l'hiver pour modérer les ardeurs de l'été,*

» *nos vins, également frais et délicieux, pourront vous* » *désaltérer avec plaisir.* »

Pour frapper le vin de glace, voici les règles indiquées par le mémoire de 1718 : « *Il faut le sortir de la cave un* » *demi-quart d'heure avant de le boire, le mettre dans* » *un sceau avec deux ou trois livres de glace, déboucher* » *le flacon et remettre légèrement le bouchon dessus,* » *sans quoi le vin ferait casser le flacon. On trouve dans* » *le vin tout ce qu'il y a de bon et un goût même déli-* » *cieux, quand il est un peu frappé de glace, mais il ne* » *faut pas qu'il le soit trop ou trop peu.* »

Cette méthode ne paraît autre que celle qui se suit encore, on n'a pas jugé à propos d'y rien changer.

Le commerce des vins de Champagne qui a pris tant d'extension depuis vingt-cinq ans, paraît avoir été très borné dans le siècle dernier. Il avait rencontré un premier obstacle dans la répulsion dont le vin mousseux était l'objet de la part des amateurs de bons vins les plus distingués, soit acheteurs, soit vendeurs. Si l'abbé Bignon écrit, *moins le vin sera mousseux et étincelant, plus il aura de vertus balsamiques et plus j'en ferai cas.* Si le maréchal de Montesquiou demandait du vin à 600 livres la queue, *qu'il serait bien dommage de tirer en mousseux,* et se contente pour du mousseux de vin à 180 livres la queue. Si le maréchal d'Artaignan écrivait *qu'il se souciait fort peu du moussage et qu'il voulait un vin clair, fin, avec beaucoup de parfum de Champagne.* Le vendeur Bertin du Rocheret leur répondait que *le moussage otait aux bons vins ce qu'ils avaient de meilleur, qu'il ne donnait quelque mérite qu'aux petits vins, et que la mousse était le propre de la bière, du chocolat et de la crême fouettée.* Probablement le chocolat figure là comme un aliment nouveau qui commençait à devenir à la mode,

et Bertin du Rocheret en pensait ce que Mme de Sévigné pensait du café. Le père et le fils ne se contentaient pas d'attaquer le vin mousseux dans leur correspondance, ils répondaient encore par des boutades en vers aux éloges qu'en faisaient certains poètes; ils n'étaient pas désarmés par les lettres et la visite de Voltaire et du duc de Richelieu qui n'étaient pas de leur avis. « Mais ils avaient beau » dire, en vers comme en prose, la mousse faisait son che- » min, elle était admise dans les fêtes, c'était elle qui les » égayait; le vin mousseux était le vin de la jeunesse et la » prédilection dont il était l'objet allait jusqu'à la fureur. »

Les conséquences de cette prédilection ne tardèrent pas à se développer: les vins qui prenaient plus facilement la mousse furent recherchés. Dans un journal daté de 1744, un adversaire de cette boisson s'exprimait ainsi : *Avize est un bourg assez considérable, extrêmement augmenté depuis douze ou quinze ans environ, par la frénétique invention des vins mousseux. Il était encore pauvre en* 1715; *les vignes, presque toutes plantées de ceps blancs, ne produisaient qu'un vin maigre et d'un gout rêche qui le faisait réputer un des moindres du pays. Aussi ne se vendait-il ordinairement que* 25 *à* 30 *livres la queue : mais depuis la manie du saute-bouchon, cette abominable boisson, devenue encore plus rebutante par un acide insupportable, se vend jusqu'à* 300 *livres, et l'arpent de vigne dont on ne voulait point à* 150 *livres, a été porté jusqu'à* 3,000 *livres. Aussi, Avize est-il orné, depuis quelque temps, d'une quantité de belles maisons de vendange qui en ont absolument changé la face.*

Si le vin mousseux a été pour Avize une source de prospérité, ce n'est pas à dire, qu'avant cette découverte, d'autres vignobles de la Champagne ne vendaient pas leurs produits très avantageusement. Non, un tableau dressé

d'après le journal de M. Bertin du Rocheret, lieutenant-criminel à Epernay, et la correspondance de son père, prouve le contraire. Une lettre imprimée en 1706 dit *que depuis vingt ans (de* 1686 *à* 1706*) les meilleures cuvées de Champagne ne se sont pas vendues moins de* 400 *livres la queue, et il est arrivé plus d'une fois que le prix a été porté jusqu'à* 1,000 *livres.*

Le tableau qui comprend environ une période de 40 années à partir de 1711, en laissant d'assez nombreuses lacunes, donne les résultats suivants : Pour Ay, les prix varient de 200 livres à 600 livres la queue (la queue représente environ 380 litres), la moyenne des prix est de 400 livres; pour Hautvillers, les prix sont entre 400 livres et 1,000 livres, en moyenne 616 livres; pour Pierry, les prix varient de 350 livres à 700 livres, et la moyenne est de 500 livres; pour Sillery, les prix étant de 370 livres à 1,500 livres, la moyenne est de 604 livres. Si l'on considère que ce sont des prix fixés après la vendange et si l'on se reporte à la valeur de l'argent à cette époque, on reconnaîtra qu'il fallait que les vins de Champagne en cercle fussent bien recherchés pour être payés des prix si exorbitants, et de nos jours on ne voit pas le vin le plus parfait se vendre jusqu'à 400 francs l'hectolitre. On comprend la rivalité qui existait entre le Bourgogne et le Champagne et l'ardeur avec laquelle les champions des deux contrées, écrivains, gourmets, poètes, négociants, défendaient leurs produits. M. Louis cite beaucoup de vers et de lettres pour faire connaître ces débats.

Le prix des vins en bouteille ou des vins mousseux varie de 25 sous à 3 livres, probablement suivant la qualité des années, mais il ne suit pas de progression, car il est de 50 sous en 1754, comme en 1726, en 1734 et en 1742. Le vin mousseux eut des adversaires encore plus ardents

que les autres vins de Champagne. Celui-ci n'avait à se défendre que contre les attaques des partisans du Bourgogne. Mais le mousseux avait pour détracteurs non-seulement les étrangers et les plus habiles gourmets, quelquefois ses producteurs, mais encore les médecins qui voulaient le faire passer pour une liqueur dangereuse capable de causer la pierre, la gravelle, la goutte et le rhumatisme. Le mousseux trouva un défenseur dans un de nos compatriotes, M. Navier* qui soutint, en 1777, une thèse inaugurale sur les vertus du vin de Champagne et proclama qu'il pouvait être employé avec succès dans les fièvres putrides et autres maladies de même nature. Cette thèse fut imprimée l'année suivante sur la recommandation de M. Rouillé-d'Orfeuil, intendant de la Champagne, *comme pouvant contribuer à faire connaître davantage le mérite d'une des productions les plus précieuses dont l'auteur de la nature nous ait enrichis et à étendre le commerce de la province qu'il administrait.*

« En 1777, le commerce avait grandi, mais quelsqu'aient » été les progrès de la chimie que vantait alors le docteur » Navier, les consommateurs du vin de Champagne n'y » avaient rien gagné. Il faut arriver au commencement de » ce siècle pour trouver de l'amélioration. Les conseils de » Chaptal furent suivis en cachette par quelques vigne- » rons qui soutenaient toujours que la Providence seule les » avait favorisés. Pour nous renseigner sur cette phase » de l'histoire du vin de Champagne, il existe un docu- » ment imprimé en thermidor an IX (août 1801), c'est une » lettre adressée par M. Perrier, ancien religieux de Pré- » montré, à M. Cadet Devaux, en voici des extraits :

» *Un des services les plus signalés qu'ait rendu à nos can-* » *tons la nouvelle doctrine œnologique, c'est d'avoir déve-*

* M. Navier était né à Châlons en 1751, est mort à Reims en 1828.

» *loppé la nature du sucre et d'avoir fixé la manière*
» *de l'employer. On ne voyait guère dans cette substance*
» *qu'un moyen de suppléer ou d'ajouter à l'agrément du*
» *vin. Dans cette opinion, on n'ajoutait le sucre au vin*
» *qu'après la fermentation première et toujours le plus*
» *tard possible, en se fondant sur cet adage que la mousse*
» *corrode le sucre. L'année dernière* (1800), *une expérience*
» *décisive vint éclairer les esprits. Les demandes innom-*
» *brables faites pendant les vendanges, firent penser que*
» *la vente serait rapide, et pour gagner du temps, on*
» *se décida à ajouter le sucre pendant la fermentation*
» *première. Les résultats allèrent beaucoup au de-là des*
» *espérances qu'on avait conçues, et à Ay surtout, les*
» *vins de la seconde classe (vins de vignerons), s'élevèrent*
» *à un prix jusqu'alors ignoré dans les fastes de notre*
» *agriculture.*

» M. Cadet Devaux fait ensuite cette observation qui
» confirme la distinction établie dans la lettre de M. Per-
» rier sur la différence des effets du sucre ajouté au vin
» avant ou après la fermentation. *Le vin mousseux con-*
» *tient peu d'esprit, beaucoup de gaz; sa verdeur, son*
» *piquant ne se corrigent que par l'addition du sucre,*
» *mais comme cette addition se fait postérieurement à la*
» *fermentation, le sucre n'ajoute point, ou très peu à la*
» *spirituosité de ce vin; c'est du vin sucré.*

» L'abbé Perrier ajoute encore, *on a établi que le véhi-*
» *cule de la fermentation était plus abondant dans le*
» *raisin blanc que dans le noir. Ce principe est encore*
» *consacré par l'expérience constante des cantons ou s'ob-*
» *tiennent les vins mousseux, à Avize, par exemple, le vin*
» *est si effervescent que dans des années désastreuses,*
» *non encore loin de nos souvenirs, plus des* 17/20 *des*
» *bouteilles ont succombé à l'effort du fluide impétueux.*
» *On reproche des qualités contraires aux vins d'Ay qui*

» *ne s'obtiennent que des raisins noirs. Ces vins étaient*
» *traités séparément, ce n'est que depuis quelque temps*
» *qu'on suit l'indication de la nature en les alliant. Cou-*
» *ronnées des plus heureux succès, les nouvelles doctrines*
» *ont tellement fixé les idées sur ce point, qu'on ne doute*
» *pas qu'on ne parvienne bientôt à soumettre aux lois*
» *d'une théorie rigoureuse, l'examen et la solution d'une*
» *question intéressant singulièrement l'œnologie champe-*
» *noise qui semblait être jusqu'alors le domaine d'une di-*
» *vination empyrique, celle de savoir si tel vin moussera*
» PEU, BEAUCOUP *ou* POINT.

» Ainsi, ce savant religieux que la Révolution avait ra-
» mené dans sa famille, s'occupant de l'étude du vin, avait
» déjà entrevu la possibilité de diriger la mousse, » mais la solution de ce problème s'est fait attendre près d'un demi siècle, et elle est due à notre collègue M. François, elle est sortie du sein de la Société d'agriculture de la Marne.

M. Louis termine ici ses intéressantes recherches et s'en tient à l'étude de documents anciens qui sont venus à sa connaissance. Il aurait pu compléter son travail en parlant des progrès de cette industrie dans ces derniers temps. Pour remplir cette lacune qu'il a bien voulu laisser, je me permettrai d'ajouter quelques mots sur les découvertes importantes émanées de notre Société.

Le 16 novembre 1829, M. François lisait à la Société un mémoire sur la cause de la graisse des vins et sur les moyens de la détruire et de la prévenir. La commission, chargée d'examiner ce travail, après avoir consacré six mois à répéter et à varier ses expériences, à la suite de deux rapports très étendus et très bien faits de M. Dagonet, conclut à l'unanimité que les recherches de M. François ont le double mérite 1° *d'avoir découvert dans le vin,*

après certains accidents de la fermentation, une substance ignorée jusqu'ici (la gliadine) dont la connaissance amènera d'heureuses modifications dans les travaux multipliés que nos vins réclament; 2° d'avoir trouvé contre l'altération du vin que détermine cette substance, un agent qui la précipite complètement, sans nuire aux qualités naturelles du vin et dont l'usage déjà très répandu témoigne du service rendu par notre collègue à l'industrie la plus fructueuse de ce département.

Près de trente ans se sont écoulés depuis la publication de ce rapport et l'expérience a sanctionné ses conclusions. Le tanin est devenu d'un usage général et on n'a plus à redouter la graisse des vins. C'était un service immense rendu au commerce, mais M. François ne s'est pas arrêté là, en continuant ses recherches et ses expériences sur les vins il est arrivé à des résultats encore plus importants.

Pour bien apprécier la valeur des travaux de M. François, il faut connaître la situation de l'industrie des vins de Champagne, il y a une vingtaine d'années, et pour faire connaître cette situation, je ne puis rien de mieux que de citer un passage de l'intéressant essai sur l'histoire des vins de la Champagne, de M. Max-Sutaine, imprimé dans les mémoires de l'académie de Reims en 1845.

« Nous sommes fondés à croire que le vin réellement et » franchement mousseux ne remonte guère au de-là du » XVIIIe siècle, et que vers le milieu de ce même siècle, » il n'était encore qu'une exception connue seulement de » quelques amateurs riches et privilégiés.

» On ne se livra d'abord à la fabrication des vins mousseux qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection, quoique la mousse fut en général plus faible que » celle qu'on exige aujourd'hui; cependant comme son » plus ou moins d'intensité dépendait du hasard et qu'on

» ne connaissait alors aucun moyen de régulariser sa » marche, elle acquérait parfois une violence qui venait » déjouer tous les calculs des spéculateurs. La casse rava- » geait les caves, et nos pères, voyant leurs espérances de » fortune s'envoler avec les éclats de leurs flacons muti- » lés, ne recommençaient qu'avec timidité et pour ainsi » dire en tremblant, de nouvelles opérations.

» De là sans doute le peu d'extension que prit d'abord » le commerce du Champagne mousseux qui, jusqu'à la » fin du siècle dernier, céda le pas aux vins rouges et » blancs en cercles.

» En 1780, un négociant d'Epernay tira 5 à 6,000 bou- » teilles, et l'importance de ce tirage fut remarquée. « En 1787, une des premières maisons de la même ville » et de toute la Champagne, ôse risquer une opération de » 50,000 bouteilles; cela parut prodigieux et l'on ne com- » prenait pas qu'il fut possible de trouver des débouchés » pour une quantité aussi considérable. On était loin de » prévoir alors que le Champagne deviendrait, quelques » années plus tard, le plus populaire, le plus connu de » tous les vins de luxe, et que l'on en tirerait annuelle- » ment treize à quatorze millions de bouteilles.

» Nous parlions tout-à-l'heure de la casse, dont les ra- » vages durent souvent effrayer nos aïeux. On cite à Eper- » nay l'année 1776, comme ayant été des plus désastreuses » sous ce rapport. Malgré les efforts tentés depuis quel- » ques temps pour régulariser les opérations, sommes- » nous plus heureux aujourd'hui ? nous n'ôsons en vérité » nous prononcer pour l'affirmative.

» On a bien fait des essais sur les causes et la marche » de la fermentation; des hommes studieux au nombre » desquels nous devons citer M. François, de Châlons-sur- » Marne, ont cherché à déterminer les proportions dans

» lesquelles les principes constitutifs du vin devaient être
» combinés pour obtenir une belle mousse, sans excès de
» casse ; les verreries à bouteilles ont fait des progrès in-
» contestables ; nous sommes, en un mot, plus avancés
» sans doute qu'il y a un siècle, et cependant pouvons-
» nous compter d'une manière certaine, positive, sur la
» réussite de nos tirages ? Les plus habiles voient fréquem-
» ment leurs combinaisons, leurs calculs déjoués par le
» hasard ; souvent la cuvée sur laquelle reposaient leurs
» espérances, en apparence les mieux fondées, est cruelle-
» ment décimée par la *casse* ou ne *mousse* pas du tout.

» Parmi les années qui donnèrent un démenti cruel à
» toutes les combinaisons, nous nous contenterons de citer
» la plus récente, celle de 1842 ; longtemps les spécula-
» teurs garderont le souvenir de la *casse,* qui, cette an-
» née, a décimé leurs caves.

» Espérons qu'enfin la science sera plus heureuse un
» jour et qu'elle finira par découvrir des régulateurs, par
» indiquer des données plus précises, qui permettront de
» laisser au hasard une moins large part dans les tirages
» des vins mousseux. »

Dans le moment où ces lignes étaient imprimées, ces espérances se réalisaient et cette année 1842 était le triomphe de M. François. La mort avait enlevé notre estimable collègue à ses travaux, mais il avait laissé des expériences nombreuses, des données assez précises et des instruments assez exacts qui ont été utilisés par ses successeurs. Les idées de M. François, plus connues et mieux appréciées ici qu'à Reims, ont donné les résultats les plus avantageux, et ces idées n'étaient pas un secret, elles étaient dans le domaine public, elles appartenaient à tout le monde. Un pharmacien de notre ville, aussi modeste qu'habile et consciencieux qui, sur la demande des

commerçants et des spéculateurs, avait essayé beaucoup de vins avec les instruments et d'après les procédés de M. François, répétait à tout venant, que les vins de cette année (1842) étaient dans des conditions exceptionnelles, que tous ceux qui ne prendraient pas les précautions convenables, à l'époque du tirage, éprouveraient de grandes pertes, et il indiquait les moyens que la science, la théorie pure pouvaient conseiller. Ses avis ont été écoutés, et tandis qu'à Reims il y avait des casses désastreuses, à Châlons on avait des cuvées délicieuses et une mousse parfaite avec une casse qui restait au-dessous de 10 %. Une des maisons les plus importantes de notre ville a obtenu des résultats excellents avec une casse de 4 % (1).

(1) L'été de 1842 avait été chaud et très favorable à la vigne, et le raisin cueilli en parfaite maturité avait donné un liquide chargé de principes sucrés. Dans les premiers jours du mois de novembre, une gelée assez forte et assez soutenue avait brusquement arrêté la fermentation, en se faisant sentir dans les celliers où se trouvent toujours les vins à cette époque de l'année. Il en était résulté, qu'au printemps, au moment de faire les tirages, ces vins avaient encore une grande partie de leur sucre ; c'est alors que M. C......, pharmacien de notre ville, qui avait essayé plusieurs de ces vins puisés à différentes sources, répétait que cette année il fallait faire le contraire des années ordinaires, et qu'au lieu d'ajouter de la liqueur sucrée, il fallait chercher les moyens d'en enlever au vin. Pour atteindre ce but, il conseillait de faire les coupages avec des vins vieux dans les proportions convenables pour ramener le mélange à 12 ou 13° au gleuco-œnomètre ; c'est ce qui se fit généralement avec un succès complet. Cependant un de nos négociants des plus honorables et des plus intelligents avait interprété le conseil différemment et avait commis une erreur assez grave ; il avait fait entrer dans les vins vieux, employés au coupage, des vins opérés de très bonne qualité, auxquels il manquait quelque chose pour être marchands, et lorsque sa cuvée fut soumise à l'essai, on reconnut qu'elle donnait au gleuco-œnomètre 19° ; alors on lui fit observer

Sans doute, les procédés de M. François ne satisfont pas complètement la science; mais avec leur imperfection, ils ont atteint le but pratique. Quinze années d'expérience ont confirmé que le vin, réduit au sixième, qui marque 12 à 13° au gleuco-œnomètre prend convenablement la mousse, et on s'arrange en conséquence. Le problème de la régularisation de la mousse est donc résolu.

Vous excuserez, Messieurs, cette digression qui m'a paru opportune, pour rappeler les services éminents rendus au pays par un membre de notre Société; services dont il a été payé par bien des tribulations pendant sa vie, et après sa mort, par un oubli dont nous ne devons pas être complices.

Nous terminons ce rapport dont l'étendue vous fait

que s'il faisait son tirage dans de pareilles conditions il ne lui resterait probablement pas une bouteille. Mais le moment de tirer était arrivé et il n'avait pas à sa disposition des vins vieux, pour refaire des mélanges et se replacer dans des conditions plus avantageuses. M. C...... lui conseilla de laisser la fermentation s'établir dans les fûts, et d'attendre pour mettre en bouteilles qu'une partie du sucre soit détruite. Ce conseil fut suivi, et quand le vin ne marqua plus que 12 à 13° on commença le tirage. Mais on était arrivé au milieu de l'été; on ne pouvait pas tirer toute la cuvée le même jour et par la chaleur de la saison, la fermentation marchait rapidement dans les tonneaux. Bientôt le but fut dépassé et le gleuco-œnomètre n'indiqua plus que 11, 10 et même 9°, ce qui n'était plus suffisant pour obtenir la mousse. Alors, par des essais répétés, on constatait chaque jour l'état du vin, et on le ramenait à 12 ou 13°, en y ajoutant la quantité de liqueur nécessaire pour lui rendre deux, trois ou quatre degrés. Cette opération dirigée avec intelligence a eu pour résultat du vin excellent, et une casse de 4 p. %. Il n'y a eu rien de donné au hazard; tout a été raisonné, étudié avec sagacité et opéré avec discernement. N'y a-t-il pas là une belle et utile application de la science à l'industrie ?

connaître le prix que nous attachons aux recherches de M. Louis, en vous proposant de remercier l'auteur de son intéressante communication et de la faire connaître en publiant dans vos mémoires les passages les plus importants.

LE TOMBEAU DE LAFONTAINE

Par M. A. Profillet,

Membre titulaire.

Quatre-vingt-dix-neuf moutons
et un Champenois font?....

I.

Messieurs,

Je me suis toujours grandement défié des proverbes. Ces oracles à double face, ces aphorismes à deux tranchants, ces maximes banales de l'égoïsme souvent plus encore que du bon sens, m'ont toujours été singulièrement suspectes. Un exemple entre mille. Je parle de cet adage champenois, ou plutôt anti-champenois, qui tend à faire de la Champagne, c'est-à-dire de la province la plus française peut-être de la France, la Béotie, en quelque sorte, de notre spirituelle nation. C'est un adage vivement accré-

dité, comme il est naturel, par MM. de la Gascogne et du Berry, du Limousin et de l'Auvergne, parce qu'il est de nature à faire croire aux étrangers qu'il n'y a que des gens d'esprit dans tout le reste de la France; mais il prouve en même temps, évidemment démenti par l'expérience, que la plupart de nos proverbes, de ces axiomes populaires sur lesquels s'appuient triomphalement tant de raisonneurs aux abois et de raisonnements en déroute, n'ont cours souvent qu'en raison même de leur absurdité, *credo quia absurdum,* que la voix du peuple est loin d'être toujours la voix de Dieu, et que rien n'est bête parfois comme la sagesse des nations.

Il y a quelques années, à Paris, je me promenais au cimetière de l'Est, arpentant silencieusement les sentiers tortueux de la cité des morts, et plongé dans les réflexions sérieuses qu'un pareil lieu suggère, quand tout-à-coup, comme une note importune et criarde, ce proverbe retentit à mes oreilles pour la première fois. Réveillé en sursaut, je m'arrêtai, je relevai la tête, j'étais devant une grille de modeste apparence, renfermant deux tombes, celles de deux amis sans doute, qui, après avoir traversé la vie côte à côte, étaient venus dormir l'un près de l'autre leur dernier et éternel sommeil. L'amitié qui les avait unis semblait répandre encore ses parfums dans la douce exhalaison des lauriers-roses qui formaient autour des deux tombes une verte et odorante forêt. L'une d'elles, simple catafalque en granit, reposant sur deux pierres comme un cercueil qu'on va emporter, n'offrait rien de remarquable à l'œil que le petit renard d'airain dont elle était surmontée. L'autre, longue table de pierre, supportée par quatre pieds carrés, était couronnée, comme certaines sépultures musulmanes, d'une coupe de bronze où l'oiseau venait boire l'eau du ciel. Déjà, vous l'avez reconnu sans

doute, c'était la tombe de notre grand fabuliste et celle de son ami. C'est là que la pieuse admiration de la France a réuni les deux poëtes, dont l'un donna à la fable l'intérêt et l'animation

> D'une ample comédie à cent actes divers,

et dont l'autre prêta à la comédie la philosophie profonde et la saine moralité de l'apologue. C'est là que Lafontaine, le bon Champenois, repose auprès de l'auteur anathématisé de *Tartuffe,* dans les anciens jardins du jésuite, confesseur du grand roi.

En face de cette tombe sacrée, le front pieusement appuyé à la grille, je me demandais ce qui avait pu valoir à la patrie de Lafontaine une telle célébrité, et, dans une longue et lente méditation, repassant en ma mémoire le nom, les œuvres, le génie particulier et le caractère distinctif des principaux écrivains qui ont illustré la Champagne... et la France, voici quelques-unes des observations qui me frappèrent alors.

A la Champagne seule, entre toutes les provinces de la France, appartient la double gloire d'avoir inauguré à la fois, par deux grands noms, l'histoire de la prose et de la poésie française; à elle l'honneur, quand notre langue bégayait encore et balbutiait, à peine débarrassée du filet de l'enfance, d'avoir produit un grand poëte et deux grands prosateurs, Thibault, comte de Champagne, et, près de lui, Villehardouin et Joinville, l'adorateur de la belle reine Blanche, et le compagnon, l'ami, l'historien de son fils, le pieux et grand roi des croisades.

Il est même un nom qu'on pourrait citer avec honneur au siècle précédent, c'est Chrestien, de Troyes. Chrestien est un vrai trouvère champenois, à la verve enjouée et naïve. Conteur avant tout, il commence cette immense

épopée cyclique dont Arthur est le centre ; mais ses successeurs l'ont éclipsé, Thibault, Joinville et Villehardouin.

Je ne vous parlerai pas ici de Villehardouin ; le sujet est un peu sérieux peut-être, et d'ailleurs, plus susceptible d'étude que d'analyse, son œuvre se prêterait mal à de demi-développements. Je vous parlerai moins encore des ouvrages de Thibault de Champagne. Ceux-ci pourraient pécher par le défaut contraire. Entre cette grande et sainte figure de Louis IX, et cette mâle image de Villehardouin, à la fois historien, homme d'état, soldat et moraliste, taillant volontiers, comme Scudéry, sa plume avec son épée, acteur tout ensemble et témoin, témoin sincère qui dit ce qu'il a vu et le dit bien, acteur héroïque et modeste, qui dit ce qu'il a fait, et le dit simplement, entre ces deux figures, singulière est l'attitude du noble comte de Champagne, brillant et quelque peu frivole, ambitieux par soudaines secousses, rebelle souvent, mais amoureux toujours. On a prétendu méchamment que l'idole du poète aurait eu cinquante-six ans. C'était calomnier à la fois et notre auteur et Blanche de Castille, dont la vertu n'avait pas besoin d'une apologie si indiscrète pour être à l'abri de tout soupçon.

Mais celui qui, plus encore que Thibault, doit nous intéresser, c'est ce *fou musart* de Joinville, comme disait le bon roi saint Louis. En effet, ce qui distingue en général les écrivains de la Champagne, ce qui caractérise Joinville en particulier, c'est cet esprit qu'on peut appeler, sans être suspect de flatterie locale, l'esprit français par excellence. Et d'abord, qu'est-ce que l'esprit en général ? Lamartine me semble l'avoir défini avec bonheur, exactitude et concision : *L'esprit, c'est la grâce du bon sens*. L'esprit français en particulier me parait être ce « je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sérieux », que

Fénelon, oubliant Lafontaine, regrettait au milieu même des pompes littéraires du XVIIe siècle; c'est ce mélange de gaité, de malice et de bonhomie qui n'exclut ni la finesse, ni le sens quelquefois profond; c'est cette manière de sentir, cette façon de s'exprimer, cette tournure d'idées et de style particulièrement propre, en général aux premiers âges littéraires de notre nation, et en particulier aux enfants de la Champagne; c'est surtout ce bon sens, un peu narquois souvent, qui en distingue les plus populaires écrivains, *bon sens* qui deviendra *bon goût* sous la plume plus châtiée des écrivains du siècle de Louis XIV, Lafontaine en tête.

Lafontaine lui-même nous l'apprend, le Champenois est essentiellement conteur :

> Contons, mais contons bien, c'est le point principal,
> C'est tout; à cela près, censeur, je te conseille
> De dormir, comme moi, sur l'une et l'autre oreille.

Et quel conteur plus aimable, plus charmant que Joinville? Avec lui la prose française montre des qualités qu'on ne lui soupçonnait pas encore; elle se prête avec une gracieuse souplesse, avec une vivacité naïve et piquante à la simplicité des récits les plus variés. La chronique du sénéchal champenois sera toujours un des plus curieux, un des plus intéressants monuments de notre littérature historique. Joinville aime son roi, il le suit loyalement à la croisade, et il y fera bravement son devoir de chevalier : cinq blessures reçues à la Massoure l'attestent glorieusement. Mais écoutons-le au départ :

« Ainsi que j'allais de Blécourt à Saint-Urban, et qu'il » me fallait passer auprès du châtel de Joinville, je n'osai » tourner la face devers Joinville, de peur d'avoir trop » grand regret, et que le cœur ne me faillît, de ce que je » laissais mes deux enfants, et mon beau châtel de Joinville que j'avais fort au cœur. »

Il ne se pare pas d'une fermeté que son émotion démentirait; s'il accompagne le roi en terre sainte, le bon sénéchal, on peut l'affirmer, sans faire tort à sa foi, n'aurait jamais eu le premier l'idée d'un pareil voyage, et quand saint Louis s'embarquera de nouveau pour Tunis, malgré son admiration, malgré son amitié pour le pieux roi, Joinville le laissera partir seul, et saint Louis ne s'en fâchera pas.

Au même siècle que Joinville, à cette époque que la piété de saint Louis illumine pour nous d'une pure auréole, se présente un poète dont la silhouette railleuse et grimaçante tranche et jure singulièrement avec l'idée que nous nous faisons parfois de ce bon et vieux temps. Guyot, de Provins, est champenois de naissance, mais satirique de profession, et les satiriques, comme on sait, ne ménagent et ne respectent rien. Guyot a quelque analogie avec Rabelais; comme lui, il passe de couvent en couvent, sans se trouver bien nulle part. Était-ce sa faute? L'histoire ne le dit pas, et la charité nous défend de le croire. Mais, méritées ou non, Guyot se venge de ses disgrâces par une satire sanglante de ceux à qui il les attribue. Certes, il y a du Rabelais dans le poète de Provins, et du Béranger aussi. Un exemple seulement et vous en jugerez. Vous connaissez cette pièce de notre grand poète, *les Infiniment petits,* dont je ne citerai que les deux premières strophes :

J'ai foi dans la sorcellerie,
Or un grand sorcier, l'autre soir,
M'a fait voir de notre patrie
Tout l'avenir dans un miroir.
Quelle image désespérante !
Je vois Paris et ses faubourgs.
Nous sommes en dix-neuf cent trente,
Et les Barbons règnent toujours.

Ici Béranger se trompe, et son sorcier n'était qu'un ignorant; nous sommes loin encore de l'époque marquée par le poète, et les *Barbons* ne règnent plus.

Un peuple de nains nous remplace.
Nos petits-fils sont si petits,
Qu'avec peine dans cette glace,
Sous leurs toits je les vois blottis.
La France est l'ombre du fantôme
De la France de mes beaux jours.
Ce n'est qu'un tout petit royaume,
Mais les Barbons règnent toujours.

Écoutons maintenant le prédécesseur de Béranger :

Le siècle, sachez clairement,
Mourra par amenuisement,
Par amenuisement mourra,
Et tant se rapetissera
Que huit hommes battront un jour
Le blé aux fléaux dans un four,
Et deux hommes, voire bien quatre,
Se pourront en un pot combattre.

Quatre hommes dans un pot! Evidemment Guyot est comme tous les satiriques, il exagère. J'aime à croire qu'il exagère aussi, quand, dans ses mordantes hyperboles, il prend à partie l'Eglise, l'Etat, son siècle tout entier.

Le rapprochement avec Béranger peut être ici une rencontre purement fortuite; mais si du XIIIe siècle nous passons au XIVe, de Guyot, de Provins, à Eustache Deschamps, de Vertus, le rapport est bien marqué cette fois, et la ressemblance des plus frappantes. Voulez-vous une pièce que n'eut pas désavouée notre immortel chansonnier, la voulez-vous avec ce charme suprême d'un refrain heureusement choisi et naturellement amené, avec ce tour piquant qu'il donne à l'idée, faisant du vers qu'il reproduit comme le foyer central d'où rayonne la lumière,

comme la tige autour de laquelle l'œuvre poétique se développe et s'épanouit ?

En une forêt ombragée,
N'a guères que je cheminais,
Où j'ai mainte bête trouvée ;
Mais en un grand parc regardais ;
Lions et léopards voyaie,
Loups et renards qui vont disant
Au povre bétail qui s'effraie :
Çà de l'argent, çà de l'argent !

La brebis s'est agenouillée,
Qui a répondu toute coie,
J'ai esté quatre fois plumée
Cet an-ci ; point n'ay de monnoie.
Le bœuf et la vache se ploie,
Là se complaignait la jument,
Mais on leur répond toutefoye :
Çà de l'argent, çà de l'argent !

Où fut telle parole trouvée,
De bestes trop m'émerveilloie.
La chèvre dit lors : cette année
Nous donnera bien peu de joie,
La moisson où je m'attendoie
Se destruit par ne sçay quel gent.
Merci pour Dieu et va ta voie.
Çà de l'argent, çà de l'argent !

J'ai dit qu'il y avait là comme un avant-coureur de Béranger. N'est-ce pas aussi déjà Lafontaine que cet apologue ingénieux et poignant, où le poète, témoin des exactions des grands, symbolise la violence du spoliateur impitoyable et les gémissements du faible qui n'a d'autres armes que la prière impuissante ? Eustache Deschamps est toujours du parti de ceux qui souffrent. Lui aussi, il pourrait adopter la devise de notre poète national :

Je n'ai jamais flatté que l'infortune.

La haine vigoureuse dont il hait les oppresseurs est élo-

quemment traduite dans ce terrible refrain : *çà de l'argent, çà de l'argent,* qui retentit à la fin de chaque couplet, comme le cri rauque de l'oiseau de proie, jetant l'effroi dans l'âme des victimes, et dans la nôtre une profonde commisération. Certes, jamais, avant Lafontaine, l'apologue n'a eu plus d'énergie, ni n'a porté avec lui plus d'émotion.

Je voudrais pouvoir vous citer encore quelques vers au moins de quelques-unes des pièces les plus remarquables du poète champenois, la ballade entre autres qui a pour refrain la belle devise de la chevalerie « Fais ce que dois, advienne que pourra », devise qui a eu le sort malheureusement de presque tous les programmes, et qui a été plus prêchée que suivie, et plus glorifiée que pratiquée.

Le caractère qui domine dans Eustache Deschamps, c'est l'instinct patriotique, c'est l'amour du sol natal, c'est la haine vivace de l'étranger, et surtout de l'éternelle ennemie, de l'Angleterre. Ne nous en étonnons pas, le poète était de cette valeureuse et forte race qui a toujours repoussé le plus vaillamment l'invasion, parce qu'elle est une de celles qui toujours en ont le plus souffert. La Champagne en effet ne fut pas moins féconde en héros qu'en poètes : *Magna parens vatum, magna virûm.* Elle fut la patrie de Lafontaine; mais elle fut aussi celle de Turenne, et, comme Napoléon Ier, elle pourrait dire de ses enfants : Mon mouton, c'est un lion. Telle elle s'est montrée au XIXe siècle; telle elle était déjà au XIVe. Lisez Eustache Deschamps : quand il parle des misères de la France, la haine du poète contre toute oppression, son active et chaude pitié pour tout ce qui souffre se double alors du ressentiment de la patrie outragée, de l'orgueil national douloureusement blessé. Aussi voyez combien Deschamps, qui fut homme de guerre, déteste et maudit comme poète l'Anglais qu'il a bravement combattu comme soldat. Il les

poursuit encore la plume dans les reins. Il ne fait pas seulement des vœux pour que le sol de la France soit purgé de la présence de l'étranger. C'est trop peu pour ses patriotiques rancunes; il veut, il souhaite, il espère l'accomplissement de cette prophétie qui, au milieu même des exhalaisons tièdes encore des champs de bataille de Crécy et de Poitiers, prédisait la destruction de l'odieuse rivale :

Lors passeront les Francs le bras marin,
Le peuple anglais détruiront par la guerre,
Et tous diront, en passant ce chemin,
Au temps jadis était cy l'Angleterre.

Et Campos ubi Troja fuit. C'était au souvenir de Crécy et de Poitiers que Deschamps berçait sa douleur de ce patriotique espoir; hélas! il était loin de prévoir Azincourt.

C'est ce même amour de la France qui, après cette imprécation lancée au front de l'Angleterre, lui inspire de si touchants regrets sur la mort de son plus rude adversaire, Bertrand Duguesclin.

Pleurez, pleurez, fleur de chevalerie,
Le plus vaillant qui fut jamais en vie.

A ce poète aussi, la gloire, devançant notre immortel Béranger, d'avoir le premier élevé jusqu'aux régions les plus hautes de la poésie, ce genre léger de la ballade, consacré jusque là à une insipide galanterie. Eustache Deschamps après les troubadours, c'est Béranger après Désaugiers et Panard, c'est la chanson qui devient ode et prend son rang dans notre littérature. Vous vous rappelez cette ode, cette ode magnifique... sous prétexte de chanson, et l'une des plus sublimes, assurément, que présente notre poésie :

Il est un Dieu, devant lui je m'incline...

Je ne ferai pas à votre mémoire l'injure d'achever la

citation. Deschamps s'élève parfois à un ton aussi haut, et donne souvent en beaux vers, aux rois et aux peuples, de grandes et utiles leçons.

Il n'est qu'un roi qui ait titre certain,
Et tous pouvoirs procèdent de ce roi;
C'est un seul Dieu qui est seul souverain,
Qui tout créa et qui tout a en soi.
De lui vient tout. — Les autres, par ma foi,
Peut déposer des règnes de la terre,
S'ils sont pervers et ne gardent sa loi.
De tel Seigneur fait bon l'amour acquerre.

Eustache Deschamps est certainement le poète français le plus français et le plus chrétien du XIVe siècle.

Au siècle suivant, nous avons un autre nom à citer, un nom qu'ici même nous pouvons lire encore dans nos rues inscrit au-dessus de plus d'une boutique. Ce nom, c'est celui de Guillaume Coquillard. Avouons-le, sa renommée est moins éclatante que celle de son patriotrique devancier. Son nom a peut-être fait tort à sa gloire. On l'a dit, je ne discuterai pas le fait. Je comprends toutes les susceptibilités, et celle des noms patronymiques ne me semble pas moins respectable que les autres. Mais, malgré son nom, qui ne fait rien à l'affaire, ce spirituel Champenois n'en est pas moins de vraie race gauloise, un peu libre en paroles, comme on l'était volontiers au bon temps, un peu plus peut-être, mais franc de style et d'idées. Dans la satire des *Droits nouveaux*, l'auteur respecte assez peu bien des choses fort respectables, les maris entre autres; en cela, il est de la famille de Molière et de Lafontaine; mais cette satire, le genre une fois admis, est, entre autres pièces analogues, un morceau piquant, mordant, mais on ne peut plus original. Contemporain de Villon, Coquillard est digne de lui être comparé. Il s'est même rencontré avec lui sur plus d'un point.

Un entre autres.

Charles VII venait d'instituer les *Francs Archers*, idée que François Ier reprendra plus tard sous un autre nom, celui de *Légionnaires*. C'était une bien grande inovation, Messieurs, qu'une telle tentative, car ce n'était rien moins, en somme, que la substitution de l'infanterie, arme du peuple, à la cavalerie, arme des seigneurs. Ce n'était rien moins que l'avènement sur les champs de bataille, que l'apparition au grand jour de la gloire, du tiers-état, du peuple. C'était la création de notre première infanterie nationale; c'était l'institution qui, par deux fois, signalant la renaissance de la nation, devait préparer à la France les armées de Louis XIV et celles de Napoléon. Le Franc-Archer de Charles VII et le Légionnaire de François Ier, quand le fusil aura remplacé entre leurs mains l'inoffensive arbalète, seront un jour le fantassin de Rocroy et le soldat d'Austerlitz. Mais l'esprit railleur de nos pères ne voyait pas si loin; on s'égaya fort aux dépens de la nouvelle milice; on en fit force satires; en effet, elle avait un tort grave : celui d'être une sorte de *garde nationale*. De là, cette grêle de quolibets qui ont plu sur elle dès l'origine; de là, cette guerre de sarcasmes et de calembourgs dont la tradition fidèle s'est religieusement conservée jusqu'à nous. Mais nos plaisanteries à son endroit ont perdu depuis bien longtemps le mérite de l'invention et le charme de la nouveauté.

Ce sont des plaisanteries vieilles de plus de quatre siècles.

Le Gendarme Cassé de Guillaume Coquillard, digne d'être mis en parallèle avec le *Franc-Archer* de Villon, présente de plus un autre caractère remarquable : il répond volontiers à son interlocuteur comme le frère Fredon à Panurge, c'est-à-dire par monosyllabes. C'est là peut-être qu'est le

germe de ce dialogue si comique de Rabelais, et ce dialogue rabelaisien pourrait bien n'être qu'un emprunt fait au poète champenois par le philosophe tourangeau qui, comme notre Molière, prenait volontiers, lui aussi, son bien partout où il le trouvait.

De la vie de Gargantua et de Pantagruel à la satire Ménippée, il n'y a que la distance d'un chef-d'œuvre à un autre chef-d'œuvre, et, là encore, dans cette œuvre multiple et sans nom, parce qu'elle est en quelque sorte la pensée fixée de tout un peuple, là encore, pour principaux collaborateurs, nous trouvons deux Champenois, Passerat et Pierre Pithou.

Vous connaissez cette originale figure de Passerat, docteur et poète, faisant double métier sans en être plus riche; il y a deux hommes en lui : le docte Passerat, le successeur de Ramus dans la chaire de philosophie au collége de France, l'helléniste et le latiniste consommé,

Sachant du grec, Messieurs, autant qu'homme de France.

Et puis il y a le spirituel Passerat, le bon et goguenard Champenois, disciple de Marot pour les vers français, mais épurant son maître, s'il ne le surpasse pas, et trouvant, à travers son grec et ses vers latins, cet art d'exquise plaisanterie et d'élégant badinage dont Lafontaine lui dérobera un jour le secret. C'est Passerat, les docteurs mêmes se trompent, qui, à propos du procès indécis entre Homère et Virgile, disait :

Sur l'Enéïde et l'Iliade
Trop longtemps on a disputé.
Ronsard avec sa Franciade
A tranché la difficulté.

Mais oublions les rares péchés de l'homme de goût, pour ne songer qu'au talent du poète, et au courage du citoyen. Reportons-nous donc un instant, en pensée, à cette époque

si désastreuse de la Ligue, à ces saturnales sanglantes de la démagogie et du fanatisme. C'est au milieu de ces tragédies courant la rue, que, dans la chambre paisible de Claude Gillot, chanoine de la Sainte-Chapelle, dans cette même chambre, digne berceau d'un satirique, où, un demi-siècle après, naîtra le chantre du *Lutrin*, c'est là que quelques savants, hommes d'esprit, ce qui ne gâte pas la science, et hommes de cœur, ce qui ne gâte pas l'esprit, s'assemblèrent dans le cours de l'année 1593. C'est là que mettant tout en commun, érudition, esprit et vertueuse colère, on fit la fameuse satire Ménippée. A Passerat revient l'honneur de toutes les épigrammes rimées qu'elle renferme. A lui aussi je suis bien tenté d'imputer quelques-unes des plaisanteries salées qu'on y rencontre sur le collége des jésuites de Tolède, sur le catholicon d'Espagne, les scapulaires en corselets et les capuchons en salade.

Que notre naturelle sympathie pour Passerat, le plus populaire entre tous les auteurs de la Ménippée, ne nous rende pas injuste cependant envers ses collaborateurs, et ne prenons pas, pour agrandir sa part d'éloges et de gloire, sur celle qui revient légitimement à d'autres, à Pierre Pithou, par exemple.

Parmi ces rares esprits qui s'associèrent, et dont la plume fut l'utile et vigoureuse auxiliaire de l'épée du Béarnais, Pierre Pithou fut un des plus distingués. Jurisconsulte instruit et profond, il a à nos yeux un autre mérite. C'est lui qui imprima la première édition des fables retrouvées de Phèdre, de ces fables qu'un autre Champenois devait laisser si loin derrière lui. Lafontaine cependant croyait les poèmes de Phèdre bien supérieurs aux siens. Était-ce modestie feinte ? Non, c'était plutôt bêtise, comme l'a dit je ne sais quel de ses contemporains. Le proverbe champenois avait déjà cours de son temps.

Quant à Lafontaine lui-même, qu'en dire ? Son nom n'est-il pas un éloge suffisant ? Molière et lui sont inséparables.

Inséparables dans notre estime et notre admiration, car, entre ces deux hommes uniques, il y a analogie profonde de caractère et de génie.

Inséparables dans la vie, car Lafontaine disait de Molière : « c'est mon homme, » et Molière, quand Racine et Boileau, plus jeunes et plus impatients de briller, harcelaient de leurs railleries impitoyables le naïf et malin Champenois : « Laissez dire nos beaux esprits, ils n'effaceront pas le bonhomme. » Le surnom de Lafontaine était trouvé et la postérité n'a fait que le lui confirmer (1).

Inséparables dans la mort, car la même tombe les a réunis tous deux, et ils se tiennent pour ainsi dire la main devant la postérité qui les admire et qui les aime.

Le génie de Lafontaine était tout dans son cœur. Sa vie le prouve et sa mort également. Cette vie, cette mort,

(1) Rappelons, pour montrer la sympathie profonde de ces deux poètes, que l'année même où paraissait la comédie de l'*Imposteur*, en réponse aux attaques passionnées dont le chef-d'œuvre de notre théâtre comique fut d'abord l'objet, Lafontaine publiait le pendant de *Tartuffe*, la fameuse ballade sur Escobar, sorte de résumé des *Lettres Provinciales*.

> Veut-on monter sur les célestes tours ?
> Chemin pierreux est grande rêverie;
> Escobar sait un chemin de velours.
>
> Il ne dit pas qu'on peut tuer un homme,
> Qui sans raison nous tient en altercas,
> Pour un fétu ou bien pour une pomme,
> Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats.
> Même il soutient qu'on peut en certains cas
> Faire un serment plein de supercherie,
> S'abandonner aux douceurs de la vie,
> S'il est besoin, conserver ses amours,
> Ne faut-il pas après cela qu'on crie :
> Escobar sait un chemin de velours.

cette tombe que lui a élevée une admiration pieuse et intelligente, était bien digne de celui qui a laissé tomber de sa plume, ou plutôt de son âme, ce vers charmant :

Qu'un ami véritable est une douce chose !

Nul n'a mieux chanté l'amitié que Lafontaine; nul plus que lui n'en a connu les charmes. Une main amie, une main de femme soigna sa longue enfance et la berça mollement, faisant au poète dormeur un doux oreiller de ces mille délicatesses qu'une femme seule invente et prodigue. Une autre main, mais non moins chère, lui ferma également les yeux, et maintenant voici qu'il repose éternellement auprès de l'ami qui, seul (1) entre ses contemporains, avait deviné son génie et devancé pour sa gloire le jugement de la postérité.

C'est un rapport de plus avec notre grand poète moderne. Vous vous rappelez, Messieurs, cette ode admirable :

En vain faut-il qu'on me traduise Homère,
Oui, je fus Grec, Pythagore a raison.
Sous Périclès, j'eus Athènes pour mère.
Je visitai Socrate en sa prison.
De Phidias j'encensai les merveilles,
De l'Ilissus j'ai vu les bords fleurir.
J'ai sur l'Hymète éveillé les abeilles,
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.

Daignez au port accueillir un barbare,
Vierges d'Athènes, encouragez ma voix.
Pour vos climats, je quitte un ciel avare
Où le génie est l'esclave des rois.

(1) Je dis *seul* et j'ai tort. Et Labruyère, et madame de Sévigné ! Mais la phrase est faite et imprimée, qui pis est. Qu'une note au moins proteste contre l'oubli involontaire de l'auteur.

Sauvez ma lyre, elle est persécutée,
Et, si mes chants pouvaient vous attendrir,
Mêlez ma cendre aux cendres de Tyrtée,
Sous ce beau ciel, je suis venu mourir.

Le ciel, comme vous savez, n'exauça pas les derniers vœux du poète. C'est au milieu *des fanges de Lutèce* qu'il expira; mais, si sa cendre ne fut point mêlée aux cendres de Tyrtée, elle repose auprès des restes d'un ami. C'est un voisinage plus doux encore : l'amitié vaut mieux que la gloire.

II.

Messieurs,

Un savant d'outre-Rhin, le professeur Eobanus Hesse, avait l'habitude de mettre une cruche de vin dans son pupitre, et de boire une gorgée à chaque beau passage du poète qu'il expliquait. Il buvait jusqu'à ce qu'enfin, son enthousiasme croissant à mesure que la cruche se vidait, ce n'étaient plus que frénétiques transports, cris de joie, larmes de tendresse et trépignements d'admiration. Messieurs, il en est un peu de même de tous les commentateurs, annotateurs, éditeurs, qui se laissent toujours plus ou moins griser aux vapeurs du livre par eux commenté, annoté, édité. En continuant de vous entretenir, Messieurs, de vos gloires littéraires, je tâcherai d'échapper, s'il se peut, au travers germanique du docte Eobanus, et je me griserai le moins possible, versant la louange avec mesure, la flatterie à petite dose, et usant de l'admiration avec sobriété.

A côté de Lafontaine et après lui, n'est-il pas quelques noms encore que l'on pourrait citer avec honneur? Certes, et vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence le cardinal de Retz, Boursault, Perrot-d'Ablancourt, Velly, Diderot et Etienne, l'auteur applaudi des *Deux Gendres*. Entre tous les enfants de la Champagne, dont le nom seul proteste éloquemment contre la réputation qu'on a voulu

faire à leur patrie, réputation usurpée.... comme tant d'autres, le nom de ces écrivains ne peut pas, ne doit pas être oublié.

Chez eux ce qui domine encore, c'est ce caractère que j'ai précédemment signalé comme le trait distinctif du Champenois, c'est l'esprit quelque peu frondeur : jeu de mots à part, le coadjuteur le prouve ; c'est aussi, c'est surtout le talent et l'art exquis du conteur.

Ce dernier don, si on peut le contester à Velly, dont l'histoire, en définitive, vaut bien la compilation d'Anquetil, plus lue peut-être parce qu'elle est plus courte, mais non plus goûtée, ce don, nul ne le refusera assurément au cardinal de Retz.

Le cardinal est un écrivain supérieur et singulièrement déluré et piquant. La haine l'inspire à merveille, et son imagination impétueuse lui fournit contre cet autre cardinal qu'il voulait tuer... par le ridicule, une artillerie bien autrement terrible que les inoffensifs canons dont il avait couronné les tours de sa cathédrale.

Retz aspirait tout simplement à l'héritage de Richelieu. Par la faute des circonstances peut-être plus encore que de son caractère, le Richelieu en herbe ne fut qu'un brouillon. Mais s'il ne fut pas un grand homme, il fut du moins un grand écrivain ; c'est déjà quelque chose, et si les premiers sont rares, il faut avouer que les seconds ne sont pas non plus très communs. Dans sa vieillesse si retirée et si paisible, le cardinal dut plus d'une fois sourire en relisant dans son auteur favori, dans cette histoire de *la Conjuration de Catilina*, dont les passions avaient tant enflammé et enivré sa fougueuse jeunesse, ces lignes consolantes et qui semblent écrites pour lui-même : « *Pul-*
» *chrum est benè facere rei publicæ; etiam benè dicere haud*
» *absurdum est*. Quand il s'agit de la chose publique,
» bien faire est beau, mais bien dire n'est pas si absurde. »

Les plus sévères n'ont reproché au cardinal de Retz que l'abus d'une qualité précieuse : l'imagination. C'est un reproche que l'on souhaiterait à beaucoup de mériter. Ils l'ont accusé, embellissant ce qu'il croyait reproduire, d'appeler trop souvent l'imaginative en aide à la mémoire. Tant d'écrivains n'ont d'autre mérite que celle-ci, que le défaut reproché au brillant historien de la Fronde semble presque une qualité. Son livre, disons-le, inaugure dignement l'aurore du Grand Siècle.

Du cardinal de Retz à Boursault nul autre trait d'union que la communauté d'origine. Boursault n'était pas cardinal ; il eût été, je pense, fort empêché de l'être. Il ne savait même pas le latin. Mais chez lui un esprit vif et perçant suppléait au défaut d'éducation première. D'ailleurs, on peut être poète sans être latiniste, grand poète même. Béranger n'avait jamais lu Horace que dans la traduction de Daru... et il n'en est pas moins Béranger.

Boursault était né sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, un pied dans la patrie de Lafontaine, un autre dans celle de Bossuet. Mais sa vocation le fit bientôt entièrement pencher du côté de la Champagne. Messieurs, vous avez vu sans doute, dans un de vos pèlerinages à Château-Thierry, au pied de la vieille forteresse féodale, dont les ruines font rêver le promeneur aux lugubres descriptions d'Anne Radcliffe, auprès du collége, pour lequel je suis fier d'un pareil voisinage, sans doute vous avez vu la maison où naquit notre grand fabuliste. A Mussy, au pied de l'ancien château des évêques de Langres, dans une position presque pareille, se voit également la maison où naquit Boursault.

Boursault commença par faire un livre qui faillit l'appeler à la cour. Il refusa le poste qui lui était offert, prétextant son ignorance. Singulier motif qui donne à son refus

toute l'apparence d'une épigramme. De courtisan manqué, il devint journaliste, gazetier, comme on disait alors, et continuant le journal poétique de Loret, il rédigea avec moins de rimes et plus d'esprit que son prédécesseur, une gazette en vers qui eut un succès prodigieux. Tout allait bien pour Boursault, quand il s'émancipa jusqu'à plaisanter un capucin. Il ne faut plaisanter personne. Boursault sut ce qu'il en coûtait et vit sa gazette supprimée. Mais le poète était incorrigible; il se prit bientôt après à badiner Molière, et la postérité qui a pardonné ou oublié sa première faute, se souvient encore des rigoureuses mais justes représailles que Thalie irritée lui infligea.

Boursault cependant, à cette double erreur près, était un homme de talent et de cœur. Violemment attaqué par Boileau, il s'en vengea par un service que releva encore l'exquise délicatesse du bienfaiteur. Catherine n'agit pas mieux envers Diderot au siècle suivant; mais Catherine était impératrice. Ses générosités risquaient peu de l'appauvrir. Boursault était poète, ce qui est bien différent.

Ajoutons ce mot de Montesquieu qui protégera longtemps la mémoire de Boursault : « Je me souviens qu'en sortant d'une de ses pièces (c'était Esope à la cour), je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme que je ne sache pas avoir jamais formé une résolution plus forte. » Boursault peut invoquer en sa faveur un autre témoignage encore, l'amitié du grand Corneille; mais pourquoi a-t-il oublié le conseil de Lafontaine

De respecter toujours, en ses plus hauts desseins,
Les belles, les héros, les auteurs et les saints.

Plus prudent que lui, Perrot d'Ablancourt n'alla pas chercher la gloire au théâtre; il se contenta d'une renommée moins bruyante et plus modeste, il se fit traducteur. Aussi n'eut-il à redouter ni les critiques des rivaux, ni la

férule de la satire. Boileau n'eut pour *les Belles Infidèles* que douces paroles et compliments fleuris. Seulement, en satirique qui ne veut pas abdiquer son titre, même quand il se fait gentil, poli et flatteur, Boileau assaisonne son madrigal en leur honneur d'une épigramme à l'adresse de Pelletier.

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt et Patru,

dit-il ironiquement, faisant d'une pierre deux coups, et d'un vers à double tranchant une verte satire à l'endroit de son infortunée victime, qu'il assomme sous l'éloge du traducteur châlonnais.

Flatté par Boileau et renté par Colbert sur la recommandation de Chapelain, d'Ablanconrt avait aux yeux de l'auteur de *la Pucelle,* grand conseilleur, à ce qu'il paraît, un grand mérite, signalé par Chapelain lui-même, celui de recevoir les avis qu'on lui donnait. Ménage disait de lui :

Le hardi d'Ablancourt, au style incomparable.

Un écrivain plus hardi encore que Perrot-d'Ablancourt, trop hardi souvent, ce fut Diderot. Mais n'était-il pas bonhomme dans l'âme, sous son extérieur d'enthousiasme féroce et de frénésie furibonde ? Il n'est pas aussi noir que son style en a l'air. C'était un grand fanfaron de crimes... en paroles. Mais ses actions démentent ses doctrines, et nous montrent cet homme horrible, incapable de la plus inoffensive méchanceté. Au fond, l'énergumène effrayant, l'espèce d'ogre et de croque-mitaine, qui cherchait à faire peur aux autres, au point parfois de s'effrayer lui-même, fidèle ami, plus tendre père, c'était le plus doux des moutons de la Champagne, et, comme Figaro, il pourrait dire : « Je vaux mieux que ma réputation. » Y a-t-il, maintenant même, beaucoup de seigneurs qui puissent en dire autant?

Que lui reproche Gilbert, l'adversaire fougueux des phi losophes et de l'Encyclopédie — et vous savez que les satiriques ne doivent jamais être crus qu'à demi? — Que lui reproche-t-il?

Si l'on en croit Mercier, Racine a de l'esprit,
Mais Perrault plus profond, Diderot nous l'apprit,
Perrault, tout plat qu'il est, pétille de génie,
Il eût pu travailler à l'Encyclopédie.

Voilà son grand crime. Homme de génie manqué, qui dissipa en essais disséminés des facultés supérieures, et qui, comme on l'a dit, a écrit de fort belles pages mais n'a laissé aucun livre, Diderot est le Charles Nodier du XVIIIe siècle. Dans un siècle grave, Diderot s'amusait des merveilleuses aventures de *Cendrillon* et de *la Barbe Bleue,* comme de nos jours, dans un siècle non moins sérieux, le bon et naïf Nodier, partageant ses jours entre les Champs-Elysées et l'Institut, entre Guignol et l'Académie, de l'interminable odyssée de Polichinelle. C'était là un tort grave, Diderot devait l'expier; Gilbert le lui a bien fait voir. Gilbert a hérité contre l'auteur de ces contes qui ont si délicieusement diverti, ému, effrayé notre enfance, de toutes les sévérités du grand satirique qui parodiait burlesquement Pindare à la louange

De l'auteur inimitable
De Peau-d'Ane mis en vers.

A cet arrêt rigoureux de deux poètes de mauvaise humeur, opposons la naïve confession du bon Lafontaine, de Lafontaine si méchamment oublié par Boileau :

Le monde est vieux, dit-on, je le crois; cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant.
.... Et moi-même,
Au moment que je fais cette moralité,
Si Peau-d'Ane m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

L'aveu du fabuliste absout le champenois Diderot.

De *Peau-d'Ane* à *Cendrillon* et à *la Lampe-Merveilleuse*, il n'y a qu'un pas et nous le franchirons avec le poète Etienne qui fermera ce cortége (et j'aurais pu le rendre plus long*) de tous les grands écrivains enfantés par un sol qu'on a trop longtemps accusé d'être stérile.

Né dans la Haute-Marne, Etienne dut sa fortune à l'empire, et, à l'heure des revers et des lâches apostasies, il lui demeura fidèle. Il resta Bonapartiste à un moment où il y avait courage à l'être. Privé de ses emplois par les Bourbons, et exclu même de l'Académie, où il ne rentra qu'à la veille de la Révolution de 1830, il se jeta dans la politique, et rendit guerre pour guerre à ses persécuteurs. Dans ce rôle, il y avait mérite, car il y avait danger. C'était le temps de la Terreur blanche et de la Chambre des *Introuvables*. Une réaction sanglante couvrait la France d'échafauds, comme aux plus mauvais jours de notre Révolution, et le nouveau Marat de cette sanguinaire époque, Trestaillon, était ramené en triomphe du tribunal, tandis qu'Arnault, banni de l'Institut et de la France, s'acheminait sur la route de l'exil, et, au moment de partir, laissait à sa patrie en adieu cette gracieuse et touchante allégorie :

De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu? — Je n'en sais rien.
L'orage a brisé le chêne
Qui seul était mon soutien.
De son inconstante haleine,

* Notre plan ne nous permet que d'effleurer les noms les plus populaires et qui ont le plus marqué dans la mémoire des hommes même les moins lettrés. A ces noms que d'autres aurions-nous pu ajouter! Il en est un même qu'il y aurait ingratitude à moi à omettre et qui sera l'objet d'un travail spécial, c'est N.-E. Lemaire. J'en voudrais pouvoir dire autant du rémois Pluche; mais il m'a brouillé avec un ami : je lui garde rancune.

Le zéphir ou l'aquilon
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène,
Sans me plaindre ou m'effrayer.
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

Adversaire des Bourbons, comme Arnault, Etienne paya de ses dangers et de ses souffrances le droit de les combattre, et, avec Béranger, avec Barthélemy et Méry dont il fit éclore le talent, il fut jusqu'au dernier jour leur plus rude et leur plus intrépide antagoniste.

Mais la gloire politique est le moindre titre d'Etienne à l'immortalité, et ses succès littéraires en sont un gage plus assuré encore. Le théâtre français lui doit une foule de comédies charmantes : *les Maris en bonne fortune, Brueys et Palaprat,* et surtout *les Deux Gendres* qui lui ouvrirent les portes de l'Académie, et lui valurent la croix des mains mêmes de Napoléon Ier. La pièce de *Brueys et Palaprat* est un joli tableau d'intérieur. C'est le ménage de deux célibataires, de deux amis, de deux poètes, c'est dire que l'intérieur n'est pas des plus opulents. Ce n'est pas tout de cultiver les Muses, de faire *le Grondeur,* et de refaire l'*Avocat Pathelin,* il faut vivre. La poésie seule fait faire maigre chère; heureusement il est un Dieu pour ces enfants perdus de la civilisation, et la Providence intervient sous la forme d'une femme charmante.

Amour, tu perdis Troie !

Et déjà voilà, sinon la guerre allumée, du moins la paix gravement compromise. Par bonheur, elle ne peut leur offrir que son amitié; l'amitié n'est pas comme la grandeur souveraine, elle admet le partage, et nos deux poètes pourront rester ensemble et demeurer amis.

Trois ans après *Brueys et Palaprat,* parurent *les Deux Gendres.* C'était l'année de la bataille de Wagram. Ce fut aussi la plus belle victoire de l'écrivain, et l'envie consacra sa gloire. Jusque là, le caractère aimable et facile du poëte champenois l'avait mis à l'abri de ses coups. Mais le succès fut si éclatant cette fois que la jalousie dut enfin s'émouvoir. On fouilla partout pour trouver le germe de cette comédie charmante. On accusa l'auteur d'avoir dérobé à je ne sais quel jésuite inconnu, un chef-d'œuvre plus inconnu encore. Certes, il faudrait avoir eu la bosse du plagiat étrangement développée; mais, cette fois encore, comme toujours, en voulant frapper trop vite et trop fort, l'envie avait frappé à côté. La sombre déité que le poëte appelle *louche,* et qu'ici nous pourrions nommer aveugle, n'a pas vu (mais l'envie même ne saurait tout voir) que ce qu'on allait chercher si loin, que ce qu'on allait chercher partout, hors là même où la chose était, on l'avait chez soi, devant soi, et que la comédie de Piron, l'*École des Pères* ou *les Fils Ingrats*, est l'unique source où l'auteur des *Deux Gendres* a pu puiser l'idée première de son chef-d'œuvre. Peut-être le jésuite dérobé par Etienne avait-il lui-même copié Piron; mais Piron est un peu mêlé, et je penche à croire qu'il ne l'avait pas lu.

Cette accusation de plagiat n'est d'ailleurs pas nouvelle dans l'histoire de notre théâtre. Elle a pesé également sur chacun des maîtres de notre scène comique. Molière, Regnard, Lesage et Beaumarchais ont eu successivement à la subir. Que l'ombre de l'auteur des *Deux Gendres* se console et se rassure : son nom est le seul que retiendra la postérité.

Tels sont, Messieurs, les principaux écrivains dont la

Champagne, à bon droit, s'honore; mais, entre tous, celui dont elle est, et justement, la plus fière, c'est Lafontaine. C'est par lui que le poète Vigée commençait et finissait sa *Journée*.

J'ai bien dormi, le jour en sursault me réveille,
Et dix heures déjà sonnent à mon oreille;
Mais l'oiseau de son chant saluait le matin
Que je veillais encor, Lafontaine à la main.
Lafontaine, à ce soir, et que demain l'aurore
Puisse me retrouver te relisant encore.

Nous ferons comme Vigée. C'est par lui que nous avons inauguré cette longue revue des gloires littéraires de la Champagne, c'est par lui que nous la terminerons, et, lui demandant, non pas, comme Boileau à Molière, où il trouvait la rime, mais où il avait appris cette grâce exquise du conteur, cette philosophie profonde qui fait rêver, et cette naïveté charmante qui fait sourire; cet art enfin dont il n'a transmis à nul autre le secret, d'enfoncer au cœur humain le dard aigu de l'âpre vérité, et puis, à côté du mot qui effraie et qui blesse, de placer aussitôt le mot qui déride et qui désarme, nous lui dirons : O bon Lafontaine, éternel précepteur du monde, enseignez-nous quels ont été vos maîtres. Poétique Brutus, qui vous enveloppiez de l'allégorie, comme l'autre de sa folie feinte, la modestie n'a-t-elle pas été pour vous une distraction de plus? J'ai profité, disiez-vous,

J'ai profité dans Voiture,
Et Marot par sa lecture
M'a fort aidé, j'en conviens.

Vous vous professiez le disciple de maître Vincent et de maître Clément. Bien des maîtres pour un écolier de votre âge! La nature heureusement se chargea seule de vous former, et, trop craintif cependant, ne vous trouvant pas, disiez-vous, fort savant en certain art de railleur où vous

étiez passé maître, sans le savoir, vous vous adressiez aux beaux esprits du temps, vous qui n'aviez que du génie, pour en aller prendre des leçons sur les bords lointains et mythologiques de l'Hippocrène. Grand enfant, qui vouliez aller à l'école en cheveux gris, ah! n'aviez-vous pas, sur les côteaux dorés de votre bien-aimée Champagne, ce nectar inspirateur que vous alliez chercher si loin? Que parlez-vous de Marot et de Voiture?

Maître Vincent, ce grand faiseur de lettres,
Si bien que vous n'eût su prosaïser.
Maître Clément, ce grand faiseur de mètres,
Si doucement n'eût su poétiser.
Phébus adonc va se désabuser
De son amour pour la docte fontaine,
Et connaîtra que, pour bons vers puiser,
Vin champenois vaut mieux qu'eau d'Hippocrène.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ

Du 31 décembre 1857 au 31 décembre 1858.

1° Ouvrage adressé par S. A. I. le prince Napoléon.

Rapport sur l'Exposition universelle de 1855, présenté à l'Empereur par S. A. I. le prince Napoléon.

2° Ouvrages adressés par LL. EE. MM. les Ministres.

Catalogue des breveuts d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1856, et du 1er janvier au 31 décembre 1857.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844; table générale des 20 premiers volumes, tomes 25, 26, 27, 28, 29.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée, tome 87.

3° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Barthélemy (Anatole de). — Lettre à M. Hucher sur l'iconographie de quelques saints de Bretagne. — Questions posées pour la 25e session du congrès scientifique de France qui se tiendra à Auxerre, le 2 septembre 1858.

Challe. — Le siége d'Avallon en 1433. — Notice biographique sur le baron Chaillou des Barres.

Chatel (Victor). — Sur l'utilité de la conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture. — Utilité et réhabilitation du moineau.

Corblet (l'abbé). — Revue de l'art chrétien, septembre 1858.

Decorde. — Exposé d'une nouvelle doctrine philosophique.

Deleau (jeune). — Paralysie du nerf facial produite à volonté dans le cas de lésion de l'oreille moyenne.

Gama (le professeur). — De l'utilité des citernes.

Gayot (Eugène). — Le bétail gras et les concours des animaux de boucherie.

Guerard. — Géographie synoptique de la France et de ses colonies. — Camp de Châlons, Attila et Napoléon III.

Guiet. — Lettre géologique.

Herpin (le docteur). — De l'avoine considérée comme substance alimentaire pour l'homme.

MM. LEFÈVRE. — Les expériences d'un amateur, et la taille des arbres simplifiée, suivies de conseils sur les pépinières.

LEROY (André). — Catalogue descriptif et raisonné des arbres fruitiers.

LETRONE (Paul). — Notice sur un mode d'éducation pour régénérer les gallinacées.

LOUBEL. — Truffières de M.......

MATERNE. — Entre ciel et terre, traduit de l'allemand.

NESBIT. — On agricultural chemistry.

PIGEORY (Felix). — Revue des beaux arts.

PROPRIÉTAIRES DE CUPERLY (les). — Observations générales sur la valeur de rapport des terres du territoire de Cuperly, et sur les modes d'exploitation, d'assolement et de fumure.

REMY père (le docteur). — Flore de la Champagne.

RIVE (Théodore de). — La dernière pensée, poésie adressée aux médaillés de Sainte-Hélène.

SAVY. — Rapport à M. le Préfet de la Marne de l'agent-voyer en chef du département, sur la situation du service des chemins vicinaux au 1er juillet 1858.

VAN HOOREBEKE (Gustave). — Exquisse biographique du baron de Giey, maréchal-de-camp (1649-1733).

VINCENT. — Un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs.

4° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

ALGER. — Société d'agriculture (n° 4, 5, 6).

AMIENS. — Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts de la Somme (année 1857-1858, et 1re livraison de l'année 1858-1859).

Société d'horticulture du département de la Somme (1er trimestre de 1858).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (nos 1 et 2 de 1858).

ANGERS. — Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (2e volume).

Société industrielle d'Angers. — Procès verbal de la séance tenue le 1er juillet 1858, pour la distribution des médailles. — Bulletin de la Société (28e année).

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Travaux du comice agricole (5e, 6e, 7e, 8e volumes).

ANVERS. — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers. Exposition automnale, août 1858. — Concours des jardiniers fleuristes. — Salon d'hiver (mars 1858).

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (11e volume).

Bulletin de la Société centrale de l'Yonne, pour l'encouragement de l'agriculture (année 1857).

BEAUNE. — Le vin de Guersignies, par M. Michaux, membre résidant de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Beaune.

Besançon. — Société d'horticulture et d'arboriculture du Doubs (année 1858, nos 1 et 2; 3 et 4; 5 et 6).

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (2e volume, 1857).

Bordeaux. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde (11e année, no 1).

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain (1858, nos 1 à 10).

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher (année 1857, nos 67, 68, table des matières du 10 volume).

Boulogne. — Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer (séance semestrielle du 7 novembre 1857).

Brest. — Bulletin de la Société d'agriculture de Brest (année 1857).

Caen. — Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen (de janvier à septembre 1858).

Chalons-sur-Marne. — Le Cultivateur de la Champagne (1858, janvier à octobre).

Clermont-Ferrand. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (1858, nos 1 à 8).

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (année 1857).

Clermont-sur-Oise. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (nos 25 à 33).

Compiègne. — L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne (nos 42 à 45).

DIGNE. — Bulletin de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes (1858, avril à juillet).

DIJON. — Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or (année 1858, nº 1 à 12).

Journal de la Société d'horticulture et d'arboriculture de la Côte-d'Or (1858, nºs 4, 5).

DOUAI. — Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai (année 1856-1857).

DRAGUIGNAN. — Bulletin agricole du Var (1857, octobre, novembre, décembre; 1858, janvier à juin.)

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (1857, juillet et octobre).

DUNKERQUE. — Annales du Comité flamand de France (année 1856-1857).

EVREUX. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure (année 1855-1856).

GRENOBLE. — Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère (2e série, tome 4; livraisons 1 et 2).

Bulletin de l'Académie delphinale (2e série, 1857).

Le Sud-Est, journal agricole et horticole rédigé sous le patronage des Sociétés d'agriculture des arrondissements de Grenoble et de Vienne, et de la Société d'horticulture de l'Ain. — Almanach du Sud-Est pour l'année 1858.

GUÉRET. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (tome 3, 1er bulletin).

LANGRES. — Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres (chronique de la page 15 à la page 22; de la page 251 à la page 258; 6 planches).

La Rochelle. — Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle (nº 22).

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe (1857, 3e et 4e trimestres; 1858, 1er et 2e trimestres).

Liège. — Bulletin de la Société liégeoise de littérature Wallone.

Procès-verbal de la séance publique tenue le 31 mai 1858, par la Société libre d'émulation de Liège.

Lille. — Archives de l'agriculture du nord de la France, publiées par le Comice agricole de Lille (nos 11, 12).

Limoges. — L'Agriculteur du Centre, bulletin de la Société d'agriculture, des arts et des sciences de la Haute-Vienne (tome 9, nos 1, 2, 3).

Lyon. — Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du département du Rhône (1857, nos 10, 11, 12; 1858, nos 1 et 2, 3 et 4, 5, 6, 7 et 8). — Programme d'exposition.

Macon. — Journal de la Société d'horticulture de Macon (1857, nos 1, 2, 3, 4).

Marseille. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône (nos 43 à 50).

Meaux. — Annales de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux (nº 11).

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. — Publications de juin 1854 à mai 1858.

Mende. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (1857, juillet à décembre; 1858, janvier à septembre).

Metz. — Journal de la Société d'horticulture du département de la Moselle (1858, 1er et 2e trimestres).

Montauban. — Recueil agronomique publié par les soins

de la Société d'agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne (1858, nos 1 à 8).

MONTBÉLIARD. — Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard (7 mai, 15 mai).

MOULINS. — Annales de la Société d'horticulture de l'Allier (nos 3, 4, 5, 6).

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (2e et 4e trimestres de 1857; 1er trimestre de 1858).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (nos 142, 143).

NANTES. — Almanach ou annuaire de l'horticulteur nantais pour 1858, publié sous les auspices de la Société d'horticulture de Nantes. — Discours prononcés à l'exposition d'octobre 1857 et à la séance publique du 16 mai 1858, par M. Chaigneau, président de la Société d'horticulture. — Programme de l'exposition de camélias et de bruyères de mars 1858. — Résumé des travaux de la Société, du 14 novembre 1852 au 25 novembre 1855.

Annales de la Société académique de Nantes (1857).

NEVERS. — Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts (tome 2, no 5; tome 3, no 1.

NISMES. — Mémoires de l'Académie du Gard (année 1856-1857. — Comptes rendus des travaux de l'Académie du Gard, par M. Nicot, secrétaire perpétuel : 1o en séance publique du Conseil général et du Conseil municipal le 29 août 1857; 2o en séance publique le 28 août 1858.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (nos 4, 5, 6, 7).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (nos 27, 28, 29).

Paris. — Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture (1857, juillet à décembre; 1858, janvier à septembre). — Rapport sur les comptes de 1857. — Exposition des produits de l'horticulture du 26 septembre au 3 octobre. — Exposition universelle de 1855, publiée par la Société impériale et centrale d'horticulture.

Société impériale et centrale d'agriculture. — Bulletin des séances (1857, nos 4 à 8; 1858, nos 1, 2, 3, 5).

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Rapport au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Longpérier.

Annuaire de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris (années 1857, 1858).

Journal de la morale chrétienne (tome 7, nos 5 et 6; tome 8, nos 1, 2, 3, 4).

Bulletin de la Société protectrice des animaux (no 6, juin 1858.

Bulletin du cercle de la Presse scientifique (no du 15 octobre 1858).

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrennées-Orientales (11e volume). — Rapport sur les rouleaux à manége présentés par M. Sylvestre Vilallongue.

Poitiers. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (nos 43 et 44, 45 et 46, 47 et 48).

Reims. — Travaux de l'Académie impériale de Reims (année 1855-1856; nos 1 et 2, 3 et 4; année 1856-1857, nos 1 et 2, 3 et 4).

Rochefort. — Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort (année 1856-1857).

ROUEN. — Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure (1857, 1er cahier; 1858, 2e et 3e cahiers).

Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure (1857, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e bulletins; fin de 1857; 1858, 1er à 5e bulletins). — Petit traité pratique du jardin fruitier de la ferme, par M. Lesueur.

Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (cahiers 132 à 139; cahiers 145, 146). — Excursion agricole à Jersey, par MM. Girardin et Morière. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure (1er trimestre 1857).

Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure (année 1857, 1re et 2e parties).

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (année 1856-1857).

SAINT-ETIENNE. — Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire (1857, avril à décembre).

SAINT-GERMAIN. — Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye (juillet 1857; janvier et juillet 1858; exposition des 30, 31 mai et 1er juin 1858).

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Omer (1857, nos 10, 11, 12).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin (1857, nos 1 à 12).

SOISSONS. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (tome 10).

STRASBOURG. — Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin (tome 3, nos 1 à 11).

TOULOUSE. — Mémoires de la Société impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (5e série, tome 1er).

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Arriège (1857, août à décembre; 1858, janvier à septembre).

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France (tome 7, 1re, 2e, 3e, 4e livraisons).

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (années 1855 et 1856).

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire (tome 37, no 1).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (1857, 3e et 4e trimestres; 1858, 1er et 2e trimestres). — Catalogue de la 5e exposition publique.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (1857, 3e et 4e trimestres; 1858, 1er et 2e trimestres). — Organisation de la Société.

VALCONGRAIN. — Comice communal agricole et horticole; concours du 18 octobre 1857, à Hamars.

VALENCIENNES. — Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (1857, juillet à novembre; 1858, janvier à septembre).

VALOGNES. — Programme de l'expositon de la Société d'horticulture de Valognes, des 7, 8, 9 août 1858.

5° Ouvrages reçus par abonnement.

1. — Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences (Institut de France);
2. — Journal d'Agriculture pratique ;
3. — Bulletin de la Société d'encouragement;
4. — Revue des Sociétés savantes;
5. — Bulletin monumental;
6. — Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France;
7. — Journal de la Marne.

III.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS, DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 25 août 1858.

Président-né.

M. LE PRÉFET du département.

Composition du bureau pour 1858-1859.

MM. SALLE, *président.*
PERRIER (E.), *vice-président.*
DEBACQ, *secrétaire.*
FAURE, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✻, membre de l'Institut de France, sénateur.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET, O. ✻, archevêque de Reims, sénateur (1840).

M. DOZON ✻, ancien conseiller à la Cour impériale de Paris (1847), membre correspondant dès 1833).

M. GAYOT (Eugène) ✵, ancien inspecteur général des haras (1847).

M. BOURLON DE SARTY ✵, ancien préfet de la Marne (titulaire en 1839, honoraire en 1849).

M. DE CAUMONT ✵, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen (15 novembre 1854).

M. le marquis de LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (Gaétan), G. O. ✵, ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris (15 décembre 1854).

M. MONTAUD, O. ✵, conseiller d'État, vice-président du Conseil général de la Marne (1856).

M. le général de division HERBILLON, G. ✵ (4 novembre 1856).

M. NICOT, recteur honoraire d'Académie, secrétaire perpétuel de la Société académique du Gard (31 mars 1858).

Membres honoraires résidants.

S. G. Mgr MONYER DE PRILLY, O. ✵, évêque de Châlons.

M. PRIN ✵, docteur en médecine à Châlons (titulaire résidant 1er février 1820, honoraire 3 novembre 1851).

M. GAYOT-DU-FRESNAY ✵, médecin-vétérinaire du département, à Châlons (titulaire résidant 5 septembre 1831, honoraire 3 novembre 1851).

M. DELACROIX, docteur en chirurgie, à Châlons (titulaire résidant 15 juillet 1833, honoraire 1er mars 1855).

S. G. Mgr Bara, évêque de Médéa, coadjuteur de l'évêque de Châlons (2 novembre 1858).

Membres titulaires résidants.

MM.

Garinet, conseiller honoraire de préfecture (2 mai 1826).

Joppé, bibliothécaire (1er juin 1826).

Copin ✻, conseiller de préfecture (1er février 1827).

Maupassant, ancien principal du collége (1er février 1830).

Salle, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

Drouet, greffier en chef du tribunal civil (15 mai 1835).

Perrier (Joseph) ✻, négociant, ancien président du tribunal de commerce, maire de la ville de Châlons (15 mars 1836).

Picot, mécanicien (3 janvier 1837).

Perrier (Eug.), négociant, juge au tribunal de commerce (15 novembre 1837).

Marson, professeur de mathématiques au collége (16 novembre 1840).

Royer, receveur de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

Faure (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

Duguet, maître de poste (1er février 1844).

Boulard ✻, capitaine en retraite (15 janvier 1845, membre correspondant en 1838).

Mohen, docteur en médecine, inspecteur des enfants trouvés (2 octobre 1848).

Debacq, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

Savy, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

Malenfant, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé Musart ✻, chanoine de la cathédrale, doyen du chapitre (15 juin 1850).

Dorin, docteur en médecine (15 juillet 1850).

BARBAT, imprimeur lythographe (1er mars 1854).

DEMAICHE, inspecteur de l'Académie de Paris, chargé de la direction de l'instruction dans le département de la Marne (1er décembre 1854).

GUY, ingénieur des travaux de l'école impériale d'arts et métiers (16 août 1856).

PROFILLET, professeur de rhétorique du collége (17 février 1858).

TITON, docteur en médecine (31 mars 1858, membre correspondant en 185.).

LEGOFF, professeur de logique du collége (15 mai 1858).

Membres titulaires non résidants.

MM.

GILLET ✻, président honoraire du tribunal civil, à Vitry-le-François (1834).

Le comte de LAMBERTYE, propriétaire à Chaltrait (membre correspondant en 1838, titulaire en 1843).

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, propriétaire, à Cernon (membre correspondant en 1845, titulaire en 1847).

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims (1847).

LANDOUZY ✻, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims (membre correspondant en 1840, titulaire en 1847).

PICART ✻, juge, membre du Conseil général, président du Comice agricole, à Sainte-Ménehould (membre correspondant en 1846, titulaire en 1847).

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne (1847).

PERRIER (Charles), négociant, maire d'Epernay, membre du Conseil général (membre correspondant en 1848, titulaire en 1855).

CHAUBRY, baron de TRONCENORD ✻, ancien conseiller à

la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général, à Congy [Marne] (membre correspondant en 1850, titulaire en 1847).

Le comte de Mellet, membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait [Marne] (membre correspondant en 1838, titulaire en 1855).

Haudos ✻, membre du Conseil général, maire de Loisy-sur-Marne, près Vitry-le-François, député au corps législatif (membre correspondant en 1851, titulaire en 1855).

Williame, membre du Conseil général (membre correspondant en 1838, titulaire en 1855).

Nitot ✻, membre du Conseil général, maire d'Ay (membre correspondant en 1843, titulaire en 1855).

Lapoulle, membre du Conseil général, maire de Witry-lez-Reims (membre correspondant en 1846, titulaire titulaire en 1855).

Lamairesse (Jules), maire de Saint-Martin-sur-le-Pré (membre correspondant eu 1852, titulaire 1er décembre 1854).

Membres correspondants.

MM.

Aliès ✻, docteur médecin, inspecteur des bains de mer à Trouville, à Luxeuil [Haute-Saône] (1er décembre 1856).

Andrieux, propriétaire, à Pouillon [Marne) (1819).

Anot de Maizières, ancien inspecteur d'Académie, à Versailles (1820).

Arbeaumont (Magloire), pépiniériste et horticulteur, à Vitry-le-François (16 novembre 1857).

AUBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame de Juvigny (1854).

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste à Troyes (1834).

BARTHÉLEMY (Anatole de), sous-préfet à Belfort (1854).

BARTHÉLEMY (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat, à Paris (membre titulaire 1er mars 1854, correspondant en mars 1855).

BATTELIER, propriétaire cultivateur, membre du Comice agricole, au Meix-Thiercelin [Marne] (1856).

BAUDESSON, médecin-vétérinaire, à Reims (1852).

BAUTAIN (l'abbé) ✻, vicaire général de Mgr l'archevêque de Paris (1828).

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNARD), à Paris (1839).

BECQUEY ✻, ancien préfet, à Vertus (1836).

BÉGIN ✻, docteur médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris (1823).

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à LYON (1847).

BELLY (DE), naturaliste, à Beaurieux [Aisne] (1834).

BÉRANGER, ancien rédacteur de l'*Industriel*, homme de lettres, à Reims (1838).

BÉRÈS (Emile), propriétaire, à Paris (1833).

BERTIN (Amédée), ancien sous-préfet de Fougères (15 décembre 1856).

BERTRAND (Ernest), juge d'instruction au tribunal civil de la Seine (15 janvier 1857).

BITTERLIN, docteur médecin, à Vitry-le-François (1854).

BLANCHARD, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand (1845).

Blavier, ingénieur en chef des mines (1817).

Boitel, curé-doyen de Montmirail [Marne] (1850).

Bonneville ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris (1845).

Boselli, O. ✻, ancien préfet de la Marne, préfet du Loiret (titulaire en 1850, correspondant en 1853).

Bossin, pépiniériste, à Paris (1854).

Bouquet, instituteur à Poix [Marne] (1847).

Bouvart, à Charleville (1850).

Brenchley, naturaliste anglais (17 février (1858).

Bresson (Jacques), négociant à Paris (1840).

Briquet ✻, docteur médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris (1848).

Brière (de), archéologue, à Paris (1841).

Brochart, instituteur à Chaltrait (2 juin 1857).

Brulé, notaire à Fismes, membre du Conseil général (1846).

Bryas (le marquis de), O. ✻, ancien maire de Bordeaux (1855).

Buvigner (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun (1847).

Camus, juge de paix, à Châtillon [Marne] (15 janvier 1857).

Canard, propriétaire à Jonchery-sur-Suippes (1829).

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (16 novembre 1857).

Cap, pharmacien, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

Carl (l'abbé), directeur du collége de Juilly (1825).

Carteret, membre du Conseil général de la Marne, député au Corps législatif (16 novembre 1857).

CATALAN, professeur de mathématiques, à Paris (1838).

CHAIX-D'EST-ANGE, O. ✠, procureur général à la cour impériale de Paris, ancien député de la Marne, à Paris (1846).

CHALLE, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (16 novembre 1857).

CHANLAIRE, professeur de rhétorique, au lycée d'Avignon (1824).

CHARPENTIER-COURTIN ✠, membre du Conseil général de la Marne, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims (1851).

CHARPENTIER-COURTIN fils aîné, de Reims (15 mai 1858).

CHARPENTIER, instituteur, à Reims (1842).

CHATEL (Victor), agriculteur, à Vire [Calvados] (1854).

CHAULMET, médecin, à Troyes, présentement à l'Isle-Bourbon (1834).

CHEVILLION, docteur médecin, à Vitry-le-François (1838).

CLÉMENT aîné, propriétaire, à Fismes (1829).

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite (1834).

COMTE (Achille), professeur d'histoire naturelle à Paris (1847).

CONTANT, notaire à Reims, membre de l'Académie impériale de Reims (1840).

CORDIER (l'abbé), curé de Martigny [Aisne] (1855).

CROISSANT, O. ✠, premier avocat général près la Cour impériale à Paris (1838).

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld [Bas-Rhin] (1849).

DEBACQ aîné, ancien notaire, à Paris (1850).

DE CHALMAISON, à Paris (1847).

DE CHEVIGNÉ (le comte) ✻, ancien colonel de la garde nationale de Reims, à Boursault, près Épernay.

DECORDE, conseiller à la Cour impériale, à Rouen (1841).

DECOSTE, médecin-vétérinaire, à Sézanne (1849).

DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort (1852).

DELEAU, docteur en médecine à Paris (1823).

DE LINAS, membre de l'Académie d'Arras.

DEMILLY, médecin-vétérinaire à Reims (1836).

DE MONTUREUX (A.), propriétaire à Arracourt [Meurthe] (1833).

DÉRODÉ (Emile), avocat à Reims, membre de l'Académie impériale de Reims (1854).

DE SAUVILLE ✻, ancien sous-préfet, à Versailles (1850).

DES ETANGS (Stanislas), botaniste, à Troyes (1842).

DEVERGIE aîné, docteur en médecine, à Paris (1841).

DE VROIL (Jules), avocat à Paris (1845).

DIDRON ✻, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris (1843).

DINET-PEUVREL, négociant, maire d'Avize, ancien président du tribunal de commerce d'Épernay (1848).

DROUET (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

D'OTTREPPE DE BOUVETTE, secrétaire général de la Société d'émulation de Liége (1856).

DU VIVIER DE STREEL (Ch.), curé de Saint-Jean, à Liége (2 janvier 1857).

EGRON, ancien imprimeur, propriétaire à Saint-Germain-en-Laye (1841).

ENDRÈS, Ingénieur des ponts et chaussées, à Toulouse (1848).

ETIENNE-GALLOIS, homme de lettres, bibliothécaire-adjoint du Sénat, à Paris (1845).

FAILLE ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai (1846).

FÉRAT ✻, docteur en médecine, ancien médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains, à Bourbonne [Haute-Marne] (1841).

FLEURY (Henri), O ✻, chef de la division du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris (1836).

FORNERON ✻, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris (1852).

FOSSEYEUX, inspecteur de l'instruction primaire, à Troyes (1840).

GALLOIS (l'abbé), curé desservant, à Bussy-Lettrée (1820).

GASC, chef d'institution, à Paris.

GASCHEAU, professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Toulouse (membre titulaire en 1827, correspondant en 1828).

GASCHEAU jeune, propriétaire, à Oger (titulaire le 16 janvier 1832, correspondant en octobre 1853).

GAUBERT ✻, chef de bataillon du génie à Hagueneau (1839).

GAYOT (Amédée), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Aube, membre de l'Institut des provinces à Troyes (1856).

GEORGES, curé-desservant, à Trannes [Aube] (1853).

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur, à Potangis (1839).

GÉRUZEZ ✻, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris (1840).

GIBON (Alexandre) ✻, professeur de philosophie au lycée Napoléon, ancien membre titulaire, à Paris.

GIBON (Joseph), chef d'institution, à Paris (1823).

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen (1847).

GIRAUD DE SAINT-FARGEAU, homme de lettres, à Paris (1833).

GOMART (Charles), secrétaire du Comice agricole de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, membre de l'Institut des provinces (1856).

GRESLOT, propriétaire à Plichancourt [Marne] (4 novembre 1856).

GUERARD (Adolphe), professeur au collége de Vitry-le-François (1er juillet 1858).

GUYOT, docteur en médecine, à Sillery [Marne] (1855).

HAVARD, ancien notaire, à Paris (1845),

HÉBERT, juge de paix, à Ay (15 janvier 1857).

HÉMART (Emile), juge de paix, à Montmort (1846).

HÉLIE (Faustin), G. ✻, conseiller à la Cour de cassation, à Paris (1834).

HENRIOT fils, propriétaire, à Reims (1847).

HENRIOT (Etienne), propriétaire, à Reims (1847).

HERPIN, chimiste, à Paris.

HUGUIER, juge de paix, à Sézanne (15 janvier 1857).

HYVER, ancien magistrat, à Orléans (1830).

JAMIN, propriétaire, à Bourg-la-Reine (1854).

JOLLY ✻, docteur en médecine, membre de l'Académie Impériale de médecine, à Paris (1819).

JOLLY (Jules), substitut de M. le Procureur impérial, près le tribunal civil de la Seine, à Paris (1839).

JOURDIER (A.), publiciste, à Versailles (1855).

LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims (1829).

LAMAIRESSE (Eugène), ingénieur hydraulique du départe- de l'Ain, à Bourg (1853).

LASSAIGNE, professeur de physique, de chimie et de pharmacie, à l'École vétérinaire d'Alfort.

LE BRUN, juge de paix à Avise (1829).

LE BRUN ✱, inspecteur général des Écoles d'arts et métiers, à Paris (titulaire, 1er décembre 1840, 2 janvier 1847, correspondant 1er janvier 1855).

LÉGER, docteur en médecine, à Paris (1828).

LEROUX ✱, pharmacien, à Vitry-le-François (1834).

LEROY-MABILLE, propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

LINAS, de l'Académie d'Arras, à Arras (1853).

LOUIS-PERRIER, avocat, adjoint au maire, à Épernay (1841).

MACQUART, naturaliste, à Lille (1841).

MAIRE, horticulteur, à Paris (1843).

MAILLET, ancien avoué, secrétaire du bureau de bienfaisance, à Reims (1847).

MALDAN, docteur en médecine, à Reims (1842).

MARIGUES, juge de paix, à Fismes (15 janvier 1857).

MARÉCHAUX, juge de paix à Verzy (15 janvier 1857).

MARTIN, docteur en médecine, à Lyon (1841).

MASSON, ancien sous-préfet, à Lectoure [Gers] (1839).

MATERNE, censeur au lycée Saint-Louis, à Paris (titulaire en 1836, membre correspondant octobre 1840).

MATHIEU, docteur médecin, à Vitry-en-Perthois (1853).

MAURY, négociant, à Villefranche [Haute-Garonne] (1853).

MENCHE DE LOISNE, sous-préfet, à Boulogne-sur-Mer (1839).

MILLON (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger (1842).

MOET DE LA FORTE MAISON, archéologue, à Rennes (1846).

MOREAU DE JONNÈS, O. ✻, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris (1839).

MORIÈRE, professeur d'agriculture, à Caen (1er décembre 1856).

NANCEY aîné, juge au tribunal civil, à Troyes (titulaire en 1847, membre correspondant en 1849).

NANCEY jeune, avocat, à Melun (1847).

NIBOYET (Mme Eugénie), secrétaire général du Comité de bienfaisance, membre de la Société de la morale chrétienne, à Paris (1839)

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

ODART (le comte), propriétaire, à la Dorée [Indre-et-Loire] (1855).

OUDART, négociant, à Gênes,

PAGÉSY DE BOURDELIAC ✻, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier (1833).

PARIS (Louis) ✻, ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris (1834).

PATIN, docteur en médecine, à Troyes (1836).

PEIN (Louis), avoué, à Verdun (1845).

PÉRINET, juge suppléant, à Vitry (1855).

Perrier (Charles), de Châlons-sur-Marne, homme de lettres, résidant à Paris (1er décembre 1857).

Perrot, ancien principal du collége, à Phalsbourg (1838).

Pichon, juge de paix, à Beine (15 janvier 1857).

Plonquet, médecin, à Ay (15 décembre 1856).

Poisson ✻, ancien sous-préfet, à Paris (1836).

Ponsard, membre du Conseil général, président du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons, à Omey (1850).

Raison, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon (titulaire en 1827, correspondant en 1833).

Ray (Jules), membre résidant et archiviste de la Société académique de l'Aube (15 avril 1858).

Raymond-Bordeaux, docteur en droit, à Évreux, un des secrétaires généraux de l'Institut des provinces (1856),

Remy, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

Remy père, instituteur et botaniste, à Livry [Marne] (1843).

Remy (Jules), botaniste, voyageur, à Paris (1846).

Renard, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond.

Richon, officier de santé, à Saint-Amand (1852).

Riocourt (le comte de), à Vitry-la-Ville (1855).

Robelin, juge, à Charolles (titulaire en 1836, correspondant en 1840).

Robinet, juge de paix, à Bourgogne (15 janvier 1857).

Rousseau, docteur en médecine, à Epernay (1834).

Roux-Ferrand ✻, sous-préfet, à Epernay (1854).

Ruinard de Brimont (Henri), propriétaire, à Brimont [Marne] (1851).

SALLERON ✱, chirurgien-major de première classe, à Alger (1833).

SÉGALAS, O. ✱, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, et de la Commission départementale de la Seine, à Paris (1839).

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes (1835).

SIMONNET, conducteur des ponts et chaussées, à Reims (1842).

SIRET, pharmacien, à Provins (1814).

TAILLIAR, conseiller à la cour impériale de Douai (2 juin 1857).

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Paris (1814).

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux (1840).

TESTU (Léon), principal du collège, à Montargis (1839).

THÉVARD, juge de paix, à Saint-Remy-en-Bouzemont (15 janvier 1857).

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry-le-François (1850).

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris (1851).

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris (1851).

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon (1841).

TRÉMOLIÈRE, homme de lettres, à Congy (17 février 1858).

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon (1838).

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François (1838).

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon (1842).

VAN HOOREBEKE, avocat, à Gand (1er août 1857).

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay (1848).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac [Dordogne] (1841).

VIGNERAL (comte de), président du Comice agricole de Putanges [Orne] (2 juin 1857).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt [Pas-de-Calais] (1838).

VINCENT ✻, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathématiques spéciales, à Paris (1825).

WAN DER STRATEN PONTHOZ, membre de l'Académie de Metz et de l'Institut des provinces, à Metz (1856).

WARMÉE, docteur en médecine, à Beauvais.

WERLÉ ✻, négociant, maire de Reims, membre du Conseil général de la Marne, à Reims (1855).

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris (1849).

TABLE DES MATIÈRES.

I.

SÉANCE PUBLIQUE.

II.

TRAVAUX DIVERS.

III.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

CHALONS-SUR-MARNE. — TYP. E. LAURENT.



